REVUE
D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

REVUE
D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTE D'HISTOIRE GÉNÉRALE ET D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ : 11, Boulevard de la Madeleine, PARIS (1er)

CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE

PARIS 1938

KRAUS REPRINT
Nendeln/Liechtenstein
1969

SOCIÉTÉ
D'HISTOIRE GÉNÉRALE ET D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

Réimpression avec accord des éditions A. Pedone

KRAUS REPRINT
a Division of
KRAUS-THOMSON ORGANIZATION LIMITED
Nendeln/Liechtenstein
1969

Printed in Germany
Lessingdruckerei Wiesbaden

COMITÉ

MM.

BARANTE (le baron de), ministre plénipotentiaire.
Le Bibliothécaire du Ministère des Affaires Etrangères.
BILLY (Robert de), ambassadeur de France.
BOISLISLE (Jean de), *secrétaire*.
CHARLES-ROUX (F.-J.), ambassadeur de France à Rome.
CROZIER (Philippe), ambassadeur de France.
DARD (Emile), ministre plénipotentiaire, *secrétaire*.
DOLLOT (René), ministre plénipotentiaire.
DUNANT (Alph.), ancien ministre de Suisse à Paris.
DUPUIS (Charles), de l'Institut, *vice-président*.
FARAMOND (amiral de).
FAŸ (Bernard), professeur au Collège de France.
FLEURY (comte Serge), attaché au Ministère des Affaires Etrangères.
GHIKA (prince D.), ancien ministre des Affaires Etrangères de Roumanie.
GOYAU (Georges), secrétaire perpétuel de l'Académie française, *vice-président*.
GRANDIDIER (Guillaume).
GUICHEN (vicomte de), premier secrétaire d'ambassade honoraire.
HANOTAUX (G.), de l'Académie française, ancien ministre des Affaires étrangères.
LOUDON (Jonkheer J.), ministre des Pays-Bas.
MANNEVILLE (comte de), ministre plénipotentiaire, *directeur des publications*.

MONTARDY (H. de).
ORMESSON (comte Wladimir D')·
PAGÈS (G.), de l'Institut.
PINGAUD (Albert), ministre plénipotentiaire.
PINON (René).
POLITIS, ministre de Grèce, *vice-président*.
QUINONES DE LÉON, ancien ambassadeur d'Espagne.
SAINT-AULAIRE (comte de), ambassadeur de France, *président*.
SEILLIÈRE (baron Ernest), secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques.
WALISZEWSKI (K).

LISTE DES MEMBRES

Les noms des membres perpétuels sont précédés d'un astérisque

MM.

Académie communiste (*Bibliothèque de l'*), U1, Frunze, 2, Moscou, G. S. P. 10. Russie.
Académie Nank, Bergenvaja, Linija, Leningrad, Russie.
Adam (Léon), 89, boulevard du Montparnasse, Paris.
Affaires étrangères de Belgique (*Bibliothèque du ministère des*), 8, rue de la Loi, Bruxelles.
Affaires étrangères de Bulgarie (*Ministère des*), Sofia.
Affaires étrangères du Chili (*Bibliothèque du Ministère*), Santiago, Chili.
Affaires étrangères de France (*Bibliothèque des Archives des*), 130, rue de l'Université, Paris.
Affaires étrangères de Norvège (*Ministère des*), Oslo.
Affaires étrangères de Pologne (*Bibliothèque du ministère des*), Varsovie.
Affaires étrangères de Portugal (*Ministère des*), Lisbonne.
Affaires étrangères de Yougoslavie (*Ministère des*), Belgrade.
Akademiska Bokhandeln, Alexandersgaten, 7, Helsingfors, Finlande.
Aktielbolaget Nordiana Bokhandeln, Drottningaten, 7 et 9, Stockholm, Suède.
Alger (*Bibliothèque de l'Université d'*), rue Michelet, Alger.
* Aloïsi (baron), ambassadeur d'Italie, Villa Aloïsi, 499, via Flaminia, Rome.
Amsterdam (*Bibliothèque de l'Université d'*), Pays-Bas.
Arvengas (Gilbert), consul général de France à Hambourg. Allemagne.
Asahi Shimbunsha, P. O. Box F. 50. Tokio, Japon.
Asher, chez Gaulon, 39, rue Madame, Paris.
Aulneau (J.), avocat à la Cour d'Appel, 56, rue de Rennes, Paris.
* Azan (Général Paul), 37, rue du Général-Foy, Paris.

Baker et Son, libraires, Bristol 8 Clifton, Angleterre.
* Barante (baron de), ministre plénipotentiaire, *trésorier, membre du comité,* 131, rue de La Tour, Paris.

* Barbey (Frédéric), 106, rue de l'Université, à Paris.
Barroux (Robert), archiviste-paléographe, 6, rue Monprofit, Bourg-la-Reine (Seine).
Bathory (*Bibliothèque de l'Université Etienne*), Wilno, Pologne.
Belgique (*Bibliothèque royale de*), 15, rue du Musée, Bruxelles, Belgique.
Belmont (Perry), Post office box 58, Newport, Rhode-Island, Etats-Unis.
Bemberg (Louis E.), ancien conseiller de la Légation de la République Argentine, 87, rue de Grenelle, Paris.
Benoist d'Azy (vicomte), 4, rue Fabert, Paris.
* Berg de Bréda (comte Antoine de), 60, rue de Varenne, Paris.
Berliner Monatshefte, Knesebeck-Str, 45, Berlin, w. 15, Allemagne.
Bernard de Meurin (Maurice), 169, avenue Victor-Hugo, Paris.
Besançon (*Bibliothèque de l'Université de*), Besançon (Doubs).
Bessières (René), 155, faubourg Poissonnière, Paris.
* Bezagu (Louis), 61, cours d'Aquitaine, Bordeaux (Gironde).
Biblioteca Casanatense, Rome, Italie.
Bibliothèque américaine, 9, rue de Téhéran, Paris.
Bibliothèque nationale, *Departement des imprimés*, 58, rue de Richelieu, Paris.
Bibliothèque Vaticane, Rome, Italie.
Billy (Robert de), ambassadeur de France, *membre du Comité*, 56, rue de Boulainvilliers, Paris.
* Bliss (Robert Wood), ambassadeur des Etats-Unis à Buenos-Ayres, Argentine.
Blois (comte Louis de), sénateur, 88, avenue Kléber, Paris.
Bodleian Library à Oxford (Angleterre).
* Boislisle (Jean de), *secrétaire*, 11, boulevard de la Madeleine, Paris.
Boissonnas (J.), ministre plénipotentiaire, 42, avenue de Villiers, Paris.
Bonzon (Lucien), ministre plénipotentiaire, 67, rue de Monceau, Paris.
Bordeaux (*Bibliothèque de l'Université de*), 20, cours Pasteur, Bordeaux (Gironde).
Bormans (Paul van der Vrecken de), 11 bis, rue de Milan, Paris.
Bottinelli (Chanoine), 6, avenue de la Motte-Picquet, Paris.
Bourdel (Joseph), 10, rue Garancière, Paris.
Bratianu (*Bibliothèque J. C.*), Strada Biseràca Anzei, 5, Bucarest 3, Roumanie.
Bratislava (*Bibliothèque de l'Université Komensky à*), Bratislava, Tchécoslovaquie.
Brincard (baron Louis), attaché d'ambassade, 1, rue Saint-Dominique, Paris.
Broglie (duc de), de l'Académie française, 29, rue de Chateaubriand, Paris.
Brugère (Raymond), ministre de France à Belgrade, 86, rue du Ranelagh, Paris.
Budapest (*Bibliothèque de l'Université de*), Ferencziek-ter, Budapest, Hongrie.
Burin des Roziers (Général), 17, avenue de Breteuil, Paris.

CAIX (comte Robert de), 15, avenue de Tourville, Paris.
CALIFORNIA (*University of*), Berkeley, Californie, Etats-Unis.
CAMERA DEI DEPUTATI (*Bibliotieca della*), Rome, Italie.
CAMBRIDGE (*University Library of*), Angleterre.
CAMPBELL (J.-B.), 82, rue de la Faisanderie, Paris.
CAROL Ier (*Bibliothèque de la Fondation universitaire*), Bucarest, Roumanie.
CASTELLANE (marquis de), secrétaire d'ambassade, 26, rue Emile-Menier, Paris.
CASTILLON DE SAINT-VICTOR (de), 113, avenue Victor-Hugo, Paris.
CERRUTI (Vittorio), ambassadeur l'Italie, 50, rue de Varenne, Paris.
CHAMBRE DES DÉPUTÉS (*Bibliothèque de la*), Palais Bourbon, Paris.
CHAMBRUN (comte Charles de), ambassadeur de France, 71, avenue de Ségur, Paris.
CHARLES-ROUX (F.-J.), ambassadeur de France à Rome (Saint-Siège), *membre du Comité*, 55, rue de Varenne, Paris.
CHARVÉRIAT (Emile), ministre plénipotentiaire, 1, rue du Regard, Paris.
CHAUMEIX (André), de l'Académie Française, 36, avenue d'Iéna, Paris.
CHAYLA (Armand du), Conseiller de la Légation de France à Lisbonne, Portugal.
CHERISEY (comte René de), ministre plénipotentiaire, 167, rue de l'Université, Paris.
CHICAGO (*University of*), chez Gaulon, 39, rue Madame, Paris.
CLAUZEL (comte), Ambassadeur de France, 17, rue de Pomereu, Paris.
CLAVERY (Edouard), ministre plénipotentiaire, 24, avenue Galliéni, Le Vésinet (Seine-et-Oise).
CLÉMENT-SIMON (Mme). 26, rue Montaigne, Paris.
CLERCQ (comte de), ministre plénipotentiaire, 9, rue des Saints-Pères, Paris.
CLERMONT-FERRAND (*Bibliothèque municipale et universitaire de*), (Puy-de-Dôme).
CLINCHANT (Louis-Georges), ambassadeur de France, 46, avenue Foch, à Paris.
COÏMBRA (*Institut juridique de la Faculté de Droit de l'Université de*), Portugal.
COLLEGE OF LITERATURE, Tokyo Impérial University, Tokyo, Japon.
COLOMBIA (*University Law Library*), New-York City, Etats-Unis.
COMBES DE PATRIS. 15 bis, rue Rousselet, Paris.
COMMISSION PERMANENTE DE ARQUEOLOGIA, Nova Goa, Indes Portugaises.
CONDÉ (*Bibliothèque du Musée*). Chantilly (Oise).
CONTY (Alexandre), ambassadeur de France, 20, rue de Tournon, Paris.
COPENHAGUE (*Bibliothèque royale de*), Danemark.
CORBIN (Charles), ambassadeur de France à Londres, 10, rue Edmond-Valentin, Paris.
CORNEJO (Mariano), ancien ministre du Pérou, 99, rue de Courcelles, Paris.

CORNEIL (*University, Library*), Ithaca, New-York, Etats-Unis, chez Stéchert, 16, rue de Condé, Paris.
COSME (Henry), ministre plénipotentiaire, 27, Villa Molitor, Paris.
COUGET (Fernand), ministre plénipotentiaire, 28, avenue du Président Wilson, Paris.
COURCEL (Robert de), 47, rue de Bellechasse, Paris.
COURCY (vicomte Jean de), 25, faubourg Saint-Honoré, Paris.
CRACOVIE (*Bibliothèque de l'Université de*), Cracovie, Pologne.
CROZIER (Philippe), ambassadeur de France, *membre du Comité*, 131, boulevard Malesherbes, Paris.

DARD (Emile), ministre plénipotentiaire, *secrétaire*, 42, avenue Charles-Floquet, Paris.
* DECAZES (duc), 9, rue Saint-James, Neuilly (Seine).
DESVERNAY (comte), château de Chenevoux, par Néronde (Loire).
DOLLOT (René), ministre plénipotentiaire, 26, rue de Martignac, Paris.
DOSSAT (E.), libraire, Plaza de Santa Ana, 8, Apartado 47, Madrid.
DOYON (Pierre), Château du Périer, par Saint-Hilaire du Rozier (Isère).
DUKE (*University Library*), Durham, W. C., Etats-Unis.
DUNANT (Alphonse), ancien ministre de Suisse, *membre du Comité*, 51, avenue Hoche, Paris.
* DUPUIS (Charles), de l'Institut, *vice-président*, 27, rue Saint-Guillaume, Paris.
DURAS (duchesse de), 41, rue de Bellechasse, Paris.

EGYPTIAN UNIVERSITY LIBRARY, Le Caire, Egypte.
EHRENSVARD (comte), ancien ministre de Suède, 58, avenue Marceau, Paris.
ERDOGAN, Consul de Turquie à Larnaca, Chypre.
ERWACHENDES EUROPA, Dresdnerstr. 3, Leipzig, Allemagne.
* ESCOFFIER (Maurice), 1, rue Récamier, Paris.
EVANSTON (the Northwestern University Library of), Illinois, Etats-Unis.

FABRE (Jean), ministre plénipotentiaire, 1, rue Beaujon, Paris.
FABRE-LUCE (Alfred), 56, avenue Foch, Paris.
FARAMOND DE LAFAJOLE (contre-amiral vicomte de), 7, avenue Frédéric-Le Play, Paris.
FAUCIGNY LUCINGE (Prince Jean-Louis de), 11 *bis*, rue Jean-Goujon, Paris.
FAY (Bernard), professeur au Collège de France, *membre du Comité*, 16, rue Saint-Guillaume, Paris.
FEIKEIMA CAAREISN et C°, chez Gaulon, 39, rue Madame, Paris.
FELCOURT (comte de), ministre plénipotentiaire, 3, avenue Bosquet, Paris.
FIRMIN-DIDOT (Georges), 56, rue des Saints-Pères, Paris.
FLEURY (comte Serge), *membre du Comité*, 4, rue La Trémoille, Paris.
FLEURY (vicomtesse), 2, avenue Emile-Deschanel, Paris.
FONTENAY (baron de), 9, avenue Malakoff, Paris.

FONTENAY (vicomte de), ambassadeur de France, 8, rue de Gravelle, Versailles (Seine-et-Oise).
FORBIN (marquis de), Les Essarts, par Villeneuve-les-Avignon (Gard).
FRANCHET D'ESPEREY (Maréchal), *de l'Académie française,* 34, rue Lübeck, Paris.
FRANGULIS, Secrétaire perpétuel de l'Académie Diplomatique Internationale, 4, avenue Hoche, Paris.
FRANQUEVILLE (comte de), 8, rue Guy de Maupassant, Paris.
FRONDEVILLE (marquis de), 25, rue du faubourg Saint-Honoré, Paris.
FULLER (Paul), 2, Rector Street, New-York, Etats-Unis.

GAILLARD-LACOMBE, ministre plénipotentiaire, 20, boulevard Malesherbes, Paris.
GAMA OCHOA, ministre de Portugal, 35, avenue Kléber, Paris.
GAVOTY (André), 56, rue de Monceau, Paris.
GEER (baron de), ancien secrétaire de la Légation de Suisse, 2, rue Albert-Samain, Paris.
GEOFFRAY (Edme), 37, rue de la Pompe, Paris.
GHIKA (prince D.), ancien ministre des Affaires étrangères de Roumanie, 11, boulevard de la Madeleine, Paris.
GILBERT (André), ministre plénipotentiaire, 35, avenue Victor-Hugo, Paris.
GIRARD, bibliothécaire du ministère des Affaires Etrangères, *membre du Comité,* 130, rue de l'Université, Paris.
GIROD DE L'AIN (Edouard), 24 bis, av. du Président-Wilson, Paris.
GŒTHALS (comte Henry), 43, rue du Faubourg Saint-Honoré, Paris.
GOODRICH (Miss), 1, avenue Emile Acollas, Paris.
* GONTAUT SAINT-BLANCARD (marquis de), 5, rue de la Chaise, Paris.
GOUT (Jean), ministre plénipotentiaire, 51, rue Saint-André-des-Arts, Paris.
GOYAU (Georges), secrétaire perpétuel de l'Académie française, *vice-président,* 3, rue Boissière, Paris.
GRANDIDIER (G.), *membre du Comité,* 53, avenue Montaigne, Paris.
GRANDIN DE L'EPREVIER (Hervé), 43, rue du Parc de Clagny, Versailles (Seine-et-Oise).
GRENOBLE (*Bibliothèque de l'Université de*), Grenoble (Isère).
GUÉRIN (H.), secrétaire d'Ambassade, ministère des Affaires Etrangères, Paris.
GUERRE (Bibliothèque du Ministère de la), 231, boulevard Saint-Germain, Paris.
GUILLEMIN (Jean), ministre plénipotentiaire, 81, avenue Victor-Hugo, Paris.

HALL (Maurice), 1 *bis,* rue Clément Marot, Paris.
HAMBURGER MONATSHEFTE für auswärtige Politik, Tiergarbenstr. 10, Berlin w. 36, Allemagne.
HANASUBA (S.), c/o Keiogijuko - Kyoin - Shitsu - Mita - Shiba - Tokyo Japon.
HANOTAUX (G.), de l'Académie française, ambassadeur de France, *membre du Comité,* 4, avenue Hoche, Paris.
HARVARD UNIVERSITY (*Law School of*), Library, Cambridge, Massachussetts, Etats-Unis.

Hasselt (J. van), directeur de la Compagnie royale néerlandaise de navigation à vapeur, Hoog Hartenlust, Bloemendaal, Pays-Bas.
Heldring (Ernest), directeur de la Compagnie royale néerlandaise de navigation à vapeur, 90, de Lairessestraat, Amsterdam, Pays-Bas.
Hennessy (Jean), ambassadeur de France, 31, rue de Bassano, Paris.
Henrys (Général), 29, avenue de Suffren, Paris.
Hoijer (Olof), 25, boulevard de Grenelle, Paris.

Institut de France (*Bibliothèque de l'*), Palais Mazarin, Quai Conti, Paris.
Institut d'Egypte (*Bibliothèque de l'*), Le Caire, Egypte.
Institut fur auswartige Politik, Poststrasse 17, Hambourg 36, Allemagne.
Institut fur Auslaendische oeffentliches Recht und Volkerrecht, Schloss, Berlin, C. 1., Allemagne.
Instituto Studi Politici, Via Silvio Pellico, 8, Milan, Italie.
Instituto (Regio) par la Storia del Risorgimento Italiano, Vittoriano, Roma, Italie.

Jacini (comte), 3, via Lauro, Milan (Italie).
Jallerange (comte de), 87, avenue Kléber, Paris.
Janne, 10, rue de la Banque, Verviers (Belgique).
Jassy (bibliothèque de l'Université de) Roumanie.
Jeannequin, conseiller d'ambassade, 9, boulevard Saint-Michel, Paris.
John Hopkins University, Baltimore, Maryland, Etats-Unis.
Joubert (vice-amiral), 23, rue Raynouard, Paris.
Jouvencel (comte de), 3, square Pétrarque, Paris.

Kammerer (A.), Ambassadeur de France, 14, rue Saint-Guillaume, Paris.
Kerchove de Donterghem (comte de), ambassadeur de Belgique, 25, rue de Surène, Paris.
Kugli (Librairie), 30, Ilika-Zagreb, Yougoslavie.

Laborde (comte A. de), membre de l'Institut, 81, boulevard de Courcelles, Paris.
Laboulaye (André de), ambassadeur de France, 167, rue de l'Université, Paris.
Lacombe (comte de), 30, rue Saint-Dominique, Paris.
La Force (duc de), de l'Académie française, 55, rue Pierre-Charron, Paris.
Laguiche (Général marquis de), 18, rue de la Ville-l'Evêque, Paris.
La Haye (Bibliothèque royale de), Lange Voorhout, La Haye, Pays-Bas.
* La Haye (*Bibliothèque du Palais de la Paix à*), Pays-Bas.
Lalain-Chomel (Léon de), 5, rue de l'Université, Paris.
La Rochefoucauld (duc de), 8, place des Etats-Unis, Paris.
La Rochefoucauld (comte Xavier de), 49, rue de Lisbonne, Paris.
Lasson (Général), 15, rue Le Sueur, Paris.

LE BRETON (Thomas A.), ambassadeur de la République Argentine, 39, avenue Pierre I[er] de Serbie, Paris.
LEFÈVRE-PONTALIS (Pierre), ministre plénipotentiaire, 14, avenue Pierre-I[er]-de-Serbie, Paris.
LENINGRAD (*Bibliothèque publique de*), 18, Uliza 3 Ijulja, Leningrad, Russie.
LEPIC (comte Charles), 45, rue de Courcelles, Paris.
LESOURD (Paul), 14, rue de Buzenval, Boulogne-sur-Seine (Seine).
LEVÉ (Général), 29, rue de Nantes, Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).
LE VERGER (commandant), 1, rue de Bourgogne, Paris.
LÉVIS-MIREPOIX (duc de), 46, avenue de Madrid, Neuilly-sur-Seine, (Seine).
LEVOUX (Denys), 11, boulevard de la Madeleine, Paris.
LHERITIER (Michel), 9, rue du Printemps, Paris.
LIBRARY U. S. DEPARTMENT OF STATE, Washington. D. C., Etats-Unis.
LILLERS (marquis de), 10, boulevard de La Tour-Maubourg, Paris.
LITHUANIE (légation de), 14, place Malesherbes, Paris.
LOKA (*Bibliothèque*), Nabereshnaja, 9, Leningrad, Russie.
LOUDON (jonkheer J.), ministre des Pays-Bas, *membre du Comité*, 85, rue de Grenelle, Paris.
LOUVAIN (*Bibliothèque de l'Université catholique de*), Belgique.
LUKASIEWICZ, Ambassadeur de Pologne, 57, rue Saint-Dominique, Paris.
LUDRE (comte de), 21, avenue Bosquet, Paris.
LUND (*Universitets Biblioteket*), à Lund, Suède.
LUPPÉ (marquis de), 19, avenue d'Eylau, Paris.
LWOW (*Bibliothèque de l'Université de*), Lwow, Pologne.
LYAUTEY (Pierre), 88, boulevard Flandrin, Paris.
LYON (*Bibliothèque de l'Université de*), Rhône.
LYON (*Bibliothèque municipale de*).

MAGLIONE et C. STINI, libraires, 88, via dei due Macelli, Rome, Italie.
MALEVILLE (comte Henri de), ministre de Monaco, 70, avenue Kléber, Paris.
MANNEVILLE (comte de), ministre plénipotentiaire, *directeur des publications*, 63, rue de Varenne, Paris.
MARCELLO GRIMANI (comte Giovanni), S. Polo. 2032 A., Venise, Italie.
MAREES VAN SWINDEREN (Jonkeer R. de), 32, Green Street, Londres, W.
• MARGERIE (de), ambassadeur de France, 8, boulevard de La Tour-Maubourg, Paris.
MARGERIE (de), premier secrétaire de l'ambassade de France à Londres, Angleterre.
MARKSISMA LENINISMA, ul Liebnechta, 33, Karkow, URSS.
MARSEILLE (*Chambre de Commerce de*), Marseille, Bouches-du-Rhône.
MARZO COSTANZO (di), 2, piazza Principi di Napoli, Naples, Italie.
MENNEVÉE, directeur des Documents Politiques, 16, boulevard Montmartre, Paris.
MERCIER DE LOSTENDE (amiral baron), 24, rue Théophile-Gauthier, Paris.

METMAN (Louis), conservateur du Musée des Arts décoratifs, 38, rue de Lubeck, Paris.
MIAMI UNIVERSITY LIBRARY, Oxford (Ohio), Etats-Unis.
MICHIGAN (*University of*), Law library, Ann Arbor, Michigan, Etats-Unis.
MINNESOTA (*Bibliothèque de l'Université de*), Minneapolis, Minnesota, Etats-Unis.
MIRAMON FITZ JAMES (comte de), 48, boulevard Maillot, à Neuilly (Seine).
MIRAMON FITZ JAMES (comte Henri de), 30 bis, rue Charles-Laffitte, à Neuilly (Seine).
MOH. MAHMOUD BEY KHALIL, rue Kafour, Ghiza, Egypte.
MONTARDY (de), 15, rue Saint-Simon, Paris.
MONTBAS (comte de), secrétaire d'ambassade, ministère des Affaires étrangères, Paris.
MONTCALM (marquis de), 39, rue Saint-Dominique, Paris.
MONTILLE (Lazare de), ministre plénipotentiaire, 103, boulevard Malesherbes, Paris.
* MONTMORENCY (duc de), 97, boulevard Malesherbes, Paris.
MONTPELLIER (*Bibliothèque de l'Université de*), Hérault.
MORAWSKI (comte Gaetan), ministre plénipotentiaire, à Zurkowo, par Krzywin, Posnan, Pologne.
MUNIR EL ABBAS, Safita, Syrie.

NADAILLAC (comte Jean de), 12, square Henri-Paté, Paris.
NALÈCHE (comte Etienne de), de l'Institut, 2, rue Chanaleilles, Paris.
NANCY (*Bibliothèque de l'Université de*), place Carnot, Nancy, Meurthe-et-Moselle.
NANKING (National Central University Library), Naukin, Chine.
NARODNA STARINA, Zagreb, 6, Yougoslavie.
NAUTCH BKA im M. GOYKOGO, Univ. nab. 719, Leningrad (W. O.), U. R. S. S.
NEBRASKA (*The Library of the University of*) Lincoln, Nebraska, Etats-Unis.
* NEUCHATEL (*Bibliothèque de la Ville de*), Suisse.
NICOLAS (André-Louis), 11, avenue d'Iéna, Paris.
NOBEL (*Comité*) du Parlement norvégien, Drammensvei, à Oslo, Norvège.

OLLONE (Général comte d'), 46, rue Hamelin, Paris.
* ORMESSON (marquis d'), ambassadeur de France à Rio de Janeiro, Ministère des Affaires Etrangères, Paris.
ORMESSON (comte Wladimir d'), *membre du Comité*, 55, rue de Varenne, Paris.
OSUSKY (M. Stefan), ministre plénipotentiaire de la république Tchécoslovaque, 17, avenue Charles-Floquet, Paris.
OUDART (André), 29, rue Eugène-Millon, Paris.

PADOUE (*Université de*), Padoue, Italie.
PAGÈS (Georges), de l'Institut, *membre du Comité*, 1, rue de Staël, Paris.

PANAFIEU (de), ambassadeur de France, 20, rue de Longchamp, Paris.
PANGE (comte Jean de), 55, rue de Varenne, Paris.
PAPPAS (Spyridion), chef de section au ministère des Affaires Etrangères de Grèce, Villa Napoléon, Kallithéa, près Athènes, Grèce.
PARK (Julian), 33, Summit avenue, Buffalo, New-York, Etats-Unis.
PAVILLON (comte H. du), 89, rue de la Pompe, Paris.
PENNSYLVANIA (*University of*), Periodical Départ[t], Philadelphie. Etats-Unis.
PEREIRE (Alfred), 35, rue du Faubourg Saint-Honoré, Paris.
* PÉTIN (Hector), 4 bis, rue de Franqueville, Paris.
PICCIONI (Marcel), secrétaire d'ambassade, 1, rue de Bassano, Paris.
PILLET-WILL (comte Frédéric), 31, rue du faubourg Saint-Honoré, Paris.
PINGAUD (Albert), ministre plénipotentiaire, *membre du Comité*, 20, rue du Guet, Sèvres (Seine-et-Oise).
PINON (René), 21, avenue de la Motte-Picquet, Paris.
POITIERS (*Bibliothèque de l'Université de*), Poitiers (Vienne).
POLIGNAC (duc de), 70, boulevard de la Reine, Versailles (S.-et-O.).
POLITIS (N.), ministre de Grèce, *vice-président*, 17, rue Auguste-Vacquerie, Paris.
POZNAN (*Bibliothèque de l'Université de*), Pologne.
POZZO DI BORGO (duc), 51, rue de l'Université, Paris.
PRAGUE (*Bibliothèque de l'Université de*), Marianské nam. Prague I, Tchécoslovaquie.
PRINCETON UNIVERSITY Library, Princeton, New-Jersey, Etats-Unis.

QUINONES DE LEON, ancien ambassadeur d'Espagne, *membre du Comité*, 228, rue de Rivoli, Paris.

* RAIN (Pierre), 47, rue de l'Université, Paris.
RAVIGNAN (baron André de), ministre plénipotentiaire, 15, rue Léonie Rouzade, Meudon, Seine-et-Oise.
REILLE (baron Xavier), 111, rue de l'Université, Paris.
* RENAULT D'OULTRE-SEILLE (F. P.), 38, rue de Lourmel, Paris.
* REVENTLOW (comte F.), Vindeholme, Nakshow, Danemark.
ROCHEGUDE (marquis de), 34, rue Beaujon, Paris.
ROHAN-CHABOT (comte de), 6, rue du Colonel-Combes, Paris.
ROMIEU (Joseph), 29, rue Octave-Feuillet, Paris.
ROSENTAL (S.), 52, Strada Vasile Lascar, Bucarest, Roumanie.
ROUEN (*Bibliothèque municipale de*), (Seine-Inférieure).
ROUMAINE (*Bibliothèque de l'Académie*), 135, Calea Victoriei, Bucarest, Roumanie.
ROUSSEAU (Théodore), 43, avenue Foch, Paris.
ROUSSIER (Paul), 8, rue Dupont-des-Loges, Paris.
ROUX (René), secrétaire de la Conférence des ambassadeurs au Ministère des Affaires Etrangères, 6, rue Lafayette, à Versailles (Seine-et-Oise).
ROY (l'honorable Philippe), ministre du Canada, 55, avenue Foch, Paris.

Saint-Aulaire (comte de), ambassadeur de France, *président*, 19 avenue Rapp, Paris.

Saint Chamant (Pierre Couderc de), 21, avenue d'Eylau, Paris.

Saint-Gilles (comte Hervé de), Au Bois Le Houx, par Luitré (Ille-et-Vilaine).

Saint-Hardouin (Jacques Tarbé de), secrétaire d'ambassade, Ministère des Affaires Etrangères, Paris.

Saint-Quentin (comte de), ambasadeur de France aux Etats-Unis, 3, rue de Magdebourg, Paris.

Saint-René Taillandier (G.), ministre plénipotentiaire, 11, rue Sédillot, Paris.

Saint-Sulpice (*Bibliothèque*), 340, Saint-Denis Street, Montréal, Canada.

Saporta (marquis de), 20, rue de l'Université, Paris.

Sartiges (comte de), ministre de France à Santiago du Chili, 3, place d'Iéna, Paris.

Savant (Jean), 98, avenue de Saint-Mandé, Paris (12e).

* Sciences politiques (*Bibliothèque de l'Ecole des*), 27, rue Saint-Guillaume, Paris.

Sciences politiques (Faculté des), rue Universita, 13, Pavia, Italie.

Sedouy (comte de), 45, boulevard Victor-Hugo, Neuilly-sur-Seine, (Seine).

Segogne (Henri de), 97, rue de Longchamp, Paris.

* Seillière (baron Ernest), secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, *vice-président*, 16, rue Hamelin, Paris.

Sénat (*Bibliothèque du*), Palais du Luxembourg, Paris.

Senat du royaume d'Italie (*Bibliothèque du*), Rome.

Serrigny (Général), 1, avenue Silvestre de Sacy, Paris.

Smedowski (Assem.), secrétaire de la Légation de Bulgarie, Kaiserallee 184, Berlin (Allemagne).

Société des Nations (*Bibliothèque de la*), Quai Wilson, Genève, Suisse.

Sofia (*Bibliothèque de l'Université de*), Bulgarie.

Soulange-Bodin (Henry), 109, avenue Henri-Martin, Paris.

Souza Dantas (Luiz de), ambassadeur du Brésil, 45, avenue Montaigne, Paris.

Strasbourg (*Bibliothèque de l'Université de*), Strasbourg (Bas-Rhin).

Strauss (Jeff), ambassadeur des Etats-Unis, 2, avenue Gabriel, Paris.

Studio fiorentino di politica estera, Via Laura, 48, Florence (Italie).

Taigny (Olivier), ministre plénipotentiaire, 17, avenue du Président-Wilson, Paris.

Takatoshi Muraoka, C. Mr. Yucho Hayashi, N° 28 Tanaka Sekidencho Sakyohu, Kyoto, Japon.

Tchécoslovaquie (*Ministère des Affaires Etrangères de*), à Prague.

Terlinden (vicomte Charles), professeur à l'Université de Louvain, 85, avenue du Prince Royal, Bruxelles, Belgique.

Thierry (Adrien), ministre de France à Athènes, 1, rue André-Pascal, Paris.

THIERS (*Bibliothèque*), 27, place Saint-Georges, Paris.
THUASNE (Louis), 5, rue de Fleurus, Paris.
TOKIO GAISMUSCHO-TOSHORU (*Departement of foreign Affairs*), Japon.
— IMPERIAL UNIVERSITY (*Library of*), Japon.
— WASEDA UNIVERSITY (*Library of*), Japon.
— INSTITUTE OF HIRTRY COLLEGE OF LITTERATURE (*Imperial University*), Japon.
TWIETMEYER (A.), Gellerstr. 14, Leipzig.

UNION (*Cercle de l'*), 11, boulevard de la Madeleine, Paris.
UNION INTERALLIÉE (*Cercle de l'*), 33, faubourg Saint-Honoré, Paris.
UNIVERSITÉ DE FRANCE (*Bibliothèque de l'*), à la Sorbonne, Paris.
UPSAL (*Bibliothèque de l'Université d'*), Suède.
UTRECHT (*Société d'Histoire d'*), Pays-Bas.

VARSOVIE (*Bibliothèque de l'Université de*), Pologne.
VAUFRELAND (baron de), 38, avenue Gabriel, Paris.
VERSAILLES (*Bibliothèque de la Ville de*), (Seine-et-Oise).
VIDAL (C.), 1 bis, Avenue des Fleurs, Le Perreux (Seine).
VIENNE (*Bibliothèque de l'Université de*), Autriche.
VIENNE (*Haus, Hof und staats Archiv.*), 1, Minoritenplatz, Vienne, Autriche.
VIENNE (Louis de), ministre plénipotentiaire, 4, rue Bayard, Paris.
VIEUGUÉ (Paul), ministre plénipotentiaire, 8, boulevard de La Tour-Maubourg, Paris.
VILLENEUVE-BARGEMON (comtesse de), 102, avenue des Champs-Elysées, Paris.
VITTORIO EMANUELE (*Biblioteca nazionale*), via del Collegio Romano, Rome.
VOGÜÉ (marquis de), 2, rue Fabert, Paris.
VOGÜÉ (comte Félix de), 60, rue Pierre-Charron, Paris.

WADDINGTON (Francis), Hautot-sur-Mer, par Offranville (Seine-Inférieure).
WALISZEWSKI (K.), *membre du Comité,* 111, avenue de La Bourdonnais, Paris.
* WECK (René de), ministre de Suisse à Bucarest (Roumanie).
* WEDEL JARLSBERG (baron de), ancien ministre de Norvège, 29, avenue George-V, Paris.
WENDEL (Mme Guy de), 106, rue de l'Université, Paris.
WENDEL (Maurice de), 28, avenue de Tokio, Paris.
WILNO (*Bibliothèque de l'Université de*), Pologne.

YALE (Law School), Newhaven, Connecticut, Etats-Unis.
YANVILLE DE GRANGUES (comte d'), 5, rue de Montevideo, Paris.

ZAMOYSKI (comte Maurice), ancien ministre des Affaires Etrangères à Varsovie, Pologne.
ZUCCHINI-SOLIMEI (comte Carlo), 193, rue de l'Université, Paris.
ZURICH (*Zentralbibliotek*), Suisse.

La fuite de Louis XVI et la Cour de Vienne

Dans la nuit du 21 juin 1791 le roi Louis XVI, la reine Marie-Antoinette, craignant déjà pour leur trône et leur vie, fuyaient vers l'étranger, avec le dauphin, Madame leur fille, et Madame Elisabeth.

Le même jour, vers minuit, ils étaient arrêtés à Varennes, et le lendemain ils étaient ramenés à Paris, où ils arrivaient le 25.

La nouvelle de cette fuite, connue rapidement de la France entière, devait faire redouter des troubles graves provoqués par la surexcitation populaire. Aussi tous ceux qui avaient une autorité, cherchèrent-ils aussitôt à calmer l'opinion. Nous lisons par exemple dans une lettre écrite par les députés d'Aix à la municipalité dès le 22 juin : « Dans les circonstances critiques où nous nous trouvons, la ville d'Aix a besoin plus que jamais du secours de votre sagesse et de votre patriotisme. La ville de Paris est dans le plus grand calme et fièrement déterminée à obéir en tout aux décrets de l'Assemblée Nationale. Son état actuel est véritablement respectable et digne de servir de modèle à toutes les villes du Royaume » ; et les députés du département des Bouches-du-Rhône, s'adressant au directoire de ce département, écrivaient de Paris, à la date du 21 juin, dès la nouvelle du départ du Roi : « Comme il est vraisemblable que cette nouvelle allarmera les habitans du département, nous vous conjurons, au nom de la patrie et de l'ordre public, d'employer tout ce que vous aurez de sagesse, de lumières, de patriotisme et de courage, pour inviter le peuple à ne point se livrer désordonnément à sa juste sensibilité, et par là à se diviser sans accord et sans intelligence. L'union et la paix doivent être sa grande et unique ressource ».

L'Assemblée Constituante, prévoyant que la proclamation de la République entraînerait l'anarchie dans un pays qui n'y était pas préparé et inévitablement la guerre, repoussa la pétition du Club des Cordeliers, et, à l'appel de Barnave, refusa de traiter Louis XVI en coupable et de le traduire en jugement. La Royauté continuait (1).

Mais à côté de ces efforts pour apaiser les esprits à l'intérieur, il était indispensable de parer au danger extérieur que cette nouvelle ne manquerait pas de susciter; cette fuite du Roi et de la Reine n'allait-elle pas apparaître comme la meilleure preuve de l'urgence d'une intervention étrangère, acceptée et sollicitée par eux pour sauver la monarchie ? La défense de la Reine, issue d'une nation redoutée, ne devenait-elle pas le prétexte d'une guerre que déchaînerait son frère Léopold II ? Il fallait agir sans tarder. Alors vont s'échanger entre M. de Montmorin, ministre des Affaires Etrangères de France, et M. de Noailles, notre ambassadeur près La Cour de Vienne, des lettres qui décèlent ces appréhensions et tendent à répondre aux objections des adversaires de la France. Chacune d'elles a sa signification, son sens diplomatique : le Roi n'a pas fui, il s'est absenté de Paris; l'Assemblée Nationale n'a d'autre but que de chercher à sauvegarder le régime monarchique en apaisant le peuple; Marie-Antoinette est à ce point respectée que son nom n'est même pas prononcé...

Léopold II est insaisissable, il voyage en Italie « au milieu des fêtes et des dissipations de tout genre », mais l'on pressent

---

(1) Le Roi, dans les lettres aux princes, ses frères, du 16 octobre 1791, indique qu'il a accepté la nouvelle Constitution « sans aucune modification », le vœu du peuple et le désir de la paix « l'ayant principalement déterminé ». Il invite donc ses frères à rentrer en France et à « abandonner les projets dont ils paraissent s'être occupés ». Et dans une lettre à son frère Louis Stanislas Xavier, du 11 novembre 1791, Louis XVI insiste à nouveau pour le rappeler à ses devoirs, puisqu'il lui a fait part de ses véritables sentiments. Il ajoute: « Votre absence est un prétexte pour tous les français trompés qui croyent me servir en tenant la France entière dans une inquiétude et une agitation qui font le tourment de ma vie. La Révolution est finie, la Constitution est achevée; la France la veut, je la maintiendrai; c'est de son affermissement que dépend aujourd'hui le salut de la monarchie. » Dans une lettre de même date à son frère Charles Philippe, le Roi insistait encore pour l'apaisement : « La tranquillité publique et mon repos personnel sont intéressés à votre retour. Vous ne pourriez prolonger une conduite qui inquiète la France et qui m'afflige sans manquer à vos devoirs les plus essentiels. »

sa colère; il s'est refusé à recevoir les officiers de la corvette « La Poulette » de passage à Trieste, car « les circonstances ne le lui permettent pas », et, de retour à Vienne, il repousse obstinément les tentatives d'explications que poursuit notre ambassadeur.

Dans la grave partie qui se joue, les adversaires sont de force égale; chaque coup est porté avec élégance, suivi de la riposte. M. de Kaunitz-Rietberg, chancelier d'Autriche, âgé de quatre-vingt-un an, est encore jeune d'allure; il trouve heureuse l'expression dont Montmorin s'est servi en disant que le Roi « s'est absenté de Paris », et il rend hommage à l'art avec lequel notre ministre défend l'Assemblée Nationale; c'est avec une bonne grâce souriante qu'il prévient M. de Noailles que sur lui s'exerceraient les représailles si elles devenaient nécessaires.

La fonction de M. de Noailles cesse d'être enviable : il représente un Roi en fait inexistant près d'un Empereur qui se dérobe. Il ne méconnaît pas l'anomalie de cette situation et se tient enfermé chez lui, ce dont il ne cesse de gémir. Dominant tout se dresse l'angoissante question : Léopold II ne va-t-il pas dénoncer notre alliance et contracter avec la Prusse un traité dirigé contre nous ? C'est en ce sens qu'évoluent les circonstances, et bientôt à Pillnitz (27 août 1791) Léopold II fait décider que le rétablissement de l'ordre et de la monarchie en France est un objet d'intérêt commun à tous les souverains, qui s'engagent à agir promptement avec les forces nécessaires pour parvenir au but proposé.

Il nous a paru intéressant de publier les lettres de M. de Montmorin et de M. de Noailles durant cette période troublée, en ce qu'elles visent l'objet de ce travail, c'est-à-dire les conséquences de la fuite de Louis XVI. Nous avons terminé cette documentation par la lettre de Louis XVI à Léopold II du 18 septembre 1791 et celle de Léopold II à Louis XVI du 23 octobre suivant, en y ajoutant un extrait de la circulaire du chancelier de Kaunitz-Rietberg aux ambassadeurs et représentants de l'Autriche, circulaire qui tendait à apaiser, à la suite de l'habile diplomatie révélée par les lettres publiées et restées inédites jusqu'ici, l'émotion soulevée en Europe par la fuite de Louis XVI.

Les pièces que nous reproduisons sont conservées aux Archives du Ministère des Affaires Etrangères et font partie de la Correspondance politique : Autriche, volumes 361 et 362.

H. LABOURET.

Circulaire adressée par M. de Montmorin, ministre des Affaires Etrangères, à M. de Noailles, ambassadeur de France à Vienne.

« *Paris, le* 22 *juin* 1791.

Le Roi, monsieur, s'est absenté de Paris dans la nuit du 20 au 21 de ce mois, et l'incertitude où est l'Assemblée nationale sur le lieu où Sa Majesté s'est retirée, l'a déterminée à rendre le décret ci-joint (1). Je vous prie de vous y conformer et de me rendre compte des démarches que vous aurez faites pour remplir l'intention de l'Assemblée nationale.

Montmorin.

23 juin. P. S. On a appris hier au soir que le Roi étoit à Varennes, près Stenay, et qu'il étoit au moment de partir pour revenir à Paris; l'Assemblée a décrété d'envoyer trois commissaires au devant de Sa Majesté avec les pouvoirs les plus étendus

(1) Décret de l'Assemblée nationale du 21 juin 1791 :

L'Assemblée nationale, le Roi absent, ordonne que le ministre des Affaires étrangères fera connoître aux Ambassadeurs et Ministres des Puissances résidans actuellement à Paris, ainsi qu'aux ambassadeurs de France auprès des Etats et royaumes étrangers la volonté de la nation française de continuer avec les dits Etats et Royaumes la correspondance d'amitié et de bonne intelligence qui a existé jusqu'à présent, et instruire les dits ambassadeurs et résidans pour les puissances qu'ils doivent remettre à M. de Montmorin les notes officielles dont ils seront chargés de la part des Princes et Etats respectifs.

Collationné à l'original par nous président et secrétaire de l'Assemblée nationale à Paris le 21 juin 1791.

Signé: Alexandre Beauharnais, président, Le Carlier, Grenot, Régnier, Maurieti, Fricaud.

Vu le susdit Décret de l'Assemblée nationale il est ordonné aux Tribunaux, Corps administratifs et Municipalités que les présentes ils fassent transcrire sur leurs registres, lire, publier et afficher dans leurs ressorts et départemens respectifs; en foi de quoi nous avons signé les dites présentes auxquelles sera apposé le sceau de l'Etat à Paris le 21 juin 1791.

Signé: Montmorin M. L. F. Duport, de Lessart, Duportail, Thévenard Tarbé.

Certifié conforme à l'original: signé M. L. F. Duport.

sur les Municipalités et les Corps administratifs pour le maintien de l'ordre dans les lieux où S. M. passera (1).

Circulaire de M. de Montmorin à M. de Noailles.

Paris, le 30 juin 1791.

Je dois vous informer, Monsieur, que le Roi est rentré dans Paris samedi dernier dans la soirée. L'agitation et le tumulte que son absence et son retour ont causés, ont empêché jusqu'à présent l'Assemblée nationale de prendre les déterminations que la gravité des circonstances exige : mais Elle ne tardera pas à s'en occuper, et je ne négligerai pas de vous en instruire en tant qu'elles pourront avoir quelque rapport avec votre mission.

En attendant, je dois vous prévenir que les choses, relativement à l'administration, demeurent provisoirement sur le pied réglé par les décrets rendus après le départ de Sa Majesté. Si, comme cela est possible, la cour où vous êtes, vu l'ordre actuel des choses, avoit l'intention de rappeler d'ici son ambassadeur ou son chargé d'affaire, je vous prie de faire les insinuations nécessaires pour l'en détourner, et pour l'engager à attendre au moins, pour prendre un parti, que les choses ici aient pris une tournure fixe et déterminée.

Le Ministre des affaires étrangères,
Montmorin

---

(1) Dans cette circulaire, ainsi que dans la suivante, la signature et le paraphe de M. de Montmorin sont tremblés, méconnaissables, et révèlent un abattement profond.

Notre ministre est, en ce moment, suspecté et gardé à vue. Dans son numéro du 29 juin 1791, la Gazette universelle relatera :

« Dimanche dernier les ministres se présentèrent ensemble ches le Roi au moment où toute la famille royale étoit auprès de lui; ils témoignèrent à Sa Majesté leur sensibilité sur le danger auquel ils avoient été exposés pendant son absence, et M. de Montmorin, en particulier, affecta vivement le Roi, déjà ému, ainsi que la Reine, de la vivacité des événemens du jour. On remarqua que M. le Dauphin et Madame, fille du Roi, montrèrent une affection marquée pour les peines des ministres. »

Lettre de M. de Noailles à M. de Montmorin.

Reçue, le 14 juillet 1791.

« A Vienne, le 2 juillet 1791.

Je ne saurais vous exprimer, Monsieur, tous les sentimens douloureux dont je suis affecté, depuis que M. le prince de Kaunitz, m'ayant fait prier de passer chés Lui, a bien voulu m'éviter le désagrément d'apprendre par la voix publique les nouvelles de France qui lui étoient venues des Pays-Bas.

Il m'a bien dit ce qui s'étoit passé le 22 juin de Paris à Varennes (1); mais il ne savoit pas encore les circonstances du retour à Paris. Dans la triste position où je me trouve, je me tiens, renfermé chez moi, jusqu'à ce que je sois informé de la suite des événemens.

M. le prince de Kaunitz m'a prévenu que sur la nouvelle de la journée du 22 juin, il avoit expédié sur le champ en Italie un courier à l'Empereur, en lui marquant son avis; mais qu'il ne pouvoit pas m'en dire davantage avant de savoir si sa façon de penser s'accordoit avec celle de l'Empereur.

Tout ce qui a précédé ce moment-ci m'a fourni l'occasion de louer les attentions et les ménagemens dont la Cour de Vienne a usé constamment à mon égard. Je pourrois tout au plus conjecturer que M. le prince de Kaunitz, en écrivant à l'Empereur, aura voulu prévoir le cas d'une déclaration à faire sur ce qui intéresseroit la personne de la Reine.

Noailles.

Lettre de M. de Noailles à M. de Montmorin.

Reçue, le 17 juillet 1791.

« A Vienne, le 6 juillet 1791.

Je suis sans aucune nouvelle de France, Monsieur, depuis celles qui ont fait le sujet de la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire le 2 juillet. Je me tiens renfermé chez moi. Vous vous figurez aisément la douleur où je suis plongé et les vives inquiétudes que j'éprouve...

(1) La fuite de Paris à Varennes a eu lieu le 21 juin et non le 22.

(*En chiffres*) : Dieu veuille que nos troubles intérieurs ne donnent point prises aux Puissances rivales de la France et n'unissent pas entre elles celles qui semblent le plus divisées d'intérêt...

Noailles.

Lettre de M. de Noailles à M. de Montmorin.

« A Vienne, le 7 juillet 1791.

J'expédie une estafète, Monsieur, sur ce que je viens de lire dans la Gazette de Vienne, qui jusqu'à présent s'étoit fait remarquer par son extrême modération. L'article de France étoit toujours rédigé avec un soin particulier, et on sembloit s'y appliquer à faire le rapprochement le moins désavantageux pour nous. Cette feuille en un mot pouvoit servir de modèle par sa sagesse, qui imitoit celle du Gouvernement.

Le ton a changé de telle manière qu'il est de mon devoir de vous en informer sur le champ. Vous voudrés bien comparer, Monsieur, avec le texte original la traduction ci-jointe.

Je n'ai pas imaginé de m'en expliquer ici avec le Ministère. J'ai jugé la chose inutile, et sur cela on peut m'en croire, si l'on est persuadé que l'expérience que j'ai pu acquérir par d'assés longs services, m'empèchera de négliger aucune démarche convenable dans les circonstances aussi critiques. Ce qui importe est de connoître les véritables intentions de l'Empereur. Avant quinze jours Sa Majesté sera de retour à Vienne. Je recevrai sans doute d'ici là, Monsieur, des instructions de votre part, propres à diriger ma conduite.

Noailles.

Traduction jointe à cette dépêche : Extrait de la Gazette de Vienne du 6 juillet 1791 — Article de France.

Le Roi, pour se dérober Lui et sa Famille à l'état de dépandance et de dangers toujours imminens où ils se trouvoient depuis l'éclat de la révolte de France, a pris la résolution de

s'éloigner secrètement de Paris avec tous les siens, et a exécuté heureusement ce dessein dans la nuit du 20 au 21 juin. Monsieur, Frère du Roi, et sa femme, qui ont pris un chemin séparé, ont passé la frontière sains et saufs; mais le Roi, qui était avec la Reine, Madame Elisabeth, le Dauphin, et Madame, fille du Roi, dès qu'on le reconnut, fut arrêté de force à Varennes et contraint de retourner à Paris.

Il faut attendre quelles suites aura cet événement qui paroit être maintenant la cause commune de toutes les Têtes Couronnées.

Le Roi en s'éloignant a laissé une Déclaration qui fut remise le 21 à la soi-disante Assemblée nationale et est de la teneur suivante :

(Suit une partie de la Proclamation du Roi à tous les François).

L'Assemblée nationale, sans s'arrêter à cette Déclaration, n'a voulu regarder la fuite du Roi que sous le point de vue d'un enlèvement de vive force et en a pris occasion de s'arroger maintenant aussi le Pouvoir Exécutif et de soumettre à ses ordres immédiats tous les ministres, les armées, les caisses, les sceaux et de prendre d'ailleurs toutes les mesures pour empêcher l'éloignement du Roi et des siens du Royaume et de pousser encore plus loin les pas qu'elle avoit faits jusqu'ici.

Lettre de M. de Noailles à M. de Montmorin.

Reçue le 24 juillet 1791.

« A Vienne, le 13 juillet 1791.

L'Impératrice est partie pour Gratz, Monsieur, sur l'avis que l'Empereur devoit être le 11 de ce mois à Trieste.

J'ai eu l'honneur de vous mander que depuis les affligeantes nouvelles du 21 juin, je m'étois condamné à la retraite. Je compte y rester jusqu'à ce qu'il me soit venu, Monsieur, des instructions de votre part. Si avant ce moment-là, l'Empereur donnoit ici des audiences, je prétexterois une raison de santé pour me dispenser d'aller à la Cour. Je crois ne pas me tromper en partant du principe que je n'ai rien à dire dans une

pareille circonstance tant que j'ignore le langage que je dois tenir.

Il y avoit plus de modération, Monsieur, à quelques phrases près, dans la Gazette de Vienne qui a paru après celle que j'ai cru devoir vous faire remarquer. Si auparavant elle eût été moins sage, je n'aurois tenu compte d'une semblable boutade.

(*En chiffres*) : J'ai ouï dire, Monsieur, que la Cour de Vienne devoit faire une déclaration officielle à la nôtre; je souhaite qu'Elle s'explique plus tôt que plus tard, afin que nous connoissions positivement ses principes; nous n'avons encore que des données incertaines sur le caractère de l'Empereur; Il n'est que depuis un an et quelques mois à la tête d'une grande Monarchie. Il est monté sur le trône dans les circonstances du monde les plus difficiles, il a mieux aimé plier que se roidir contre les difficultés dont il a eu le bon esprit de connoître tout de suite les conséquences; les opinions varient extrêmement sur son compte, les uns représentent ce Prince comme insouciant, aimant son repos et craignant la dépense, les autres le peignent comme très appliqué aux affaires, ayant un système connu de lui seul et laissant agir ses ministres comme ils veulent, tant qu'il ne s'agit pas de prendre un parti important. Selon le sentiment de ces derniers le long séjour que l'Empereur a fait en Italie au milieu des fêtes et des dissipations de tout genre n'a pas été perdu pour les affaires, c'est ce que nous allons voir; les choses sont arrivées à un point qu'il faut que l'Empereur se démasque tout à fait.

A l'égard de la conduite qu'il tiendra envers nous, je puis me tromper, mais je pense que, malgré le peu de penchant qu'il a toujours eu pour nous, il ne fera rien, s'il n'est sûr auparavant de la Cour de Berlin, soit par des explications directes, soit par l'entremise du ministère britannique.

L'Empereur n'a que les forces qui lui sont nécessaires pour maintenir la tranquillité dans ses Etats de Flandre et de Brabant; près de là est le pays de Liège qui aujourd'huy est tranquille et qui se retrouvera peut-être en insurrection du moment que les troupes autrichiennes en partiront. Envoyer des armées de l'Autriche et de la Bohême dans les Pays Bas, c'est une

grande résolution à prendre dans l'état où se trouvent actuellement les finances de la Cour de Vienne. Il est à peu près démontré qu'à moins d'une ligue où entreroit la Cour de Berlin, l'Empereur est dans l'impossibilité de nous nuire...

Noailles.

Extrait d'une lettre de M. Frammery, Consul de France à Trieste, à M. Thévenard.

De Trieste, le 14 juillet 1791.

Je crois ne devoir pas vous laisser ignorer, Monsieur, que le chevalier Des Brueys, commandant la corvette du Roi *La Poulette,* pria M. le comte de Brigido, gouverneur de Trieste, de demander à l'Empereur d'être admis à l'honneur de venir avec les officiers de sa corvette lui présenter ses hommages (1). M. de Brigido ayant fait savoir à M. le chevalier de Brueys que l'Empereur n'avait rien répondu à cette demande qu'il lui avait faite de sa part, ce commandant crut devoir écrire à ce gouverneur, une lettre motivée pour obtenir de S. M. l'Empereur l'honneur qu'il sollicitait et qui n'a jamais été refusé à des officiers de la marine du Roi de France par les souverains dans les Etats desquels ils se sont trouvés.

Cette lettre lui fut remise lorsqu'il étoit auprès de l'Empereur à qui il prit la liberté de la communiquer. Ce prince, après en avoir pris lecture, dit à M. le comte de Brigido qu'il étoit persuadé des sentiments de M. le commandant de la frégate et des officiers; qu'il avoit pour eux toute l'estime possible, mais que les circonstances ne lui permettoient pas de lui accorder une audience publique. Ainsi, M. le chevalier Des Brueys et les officiers de sa corvette furent privés, à l'occasion d'un événement qui les accabloit eux-mêmes de douleur, d'un honneur auquel ils attachoient le plus haut prix. Ce refus motivé de l'Empereur, si on ose le dire, n'a pas été goûté de bien des personnes; mais on s'est aperçu ici que ce prince était extrêmement affecté de tou-

(1) *La Poulette*, commandée par M. de Brueys, lieutenant de vaisseau, était arrivée à Trieste à la fin de mai 1791 et devait y séjourner environ un mois.

tes les nouvelles qu'il avoit reçues de France et on lui a entendu dire : « Qu'il attendoit avec autant d'impatience que d'inquiétude un courrier qui devoit lui être expédié de Paris. »

Lettre de M. de Noailles à M. de Montmorin.

A Vienne, le 15 juillet 1791.

Je n'ai reçu qu'hier 14 juillet, Monsieur, les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, la première du 22 juin avec un P. S. du 23, la seconde du 30 du même mois..

Je me suis rendu chez le principal Ministre, M. le prince de Kaunitz, qui a lu lui-même en ma présence le décret de l'Assemblée nationale et les deux lettres dont vous m'avez honoré. Il a trouvé très heureuse l'expression dont vous vous êtes servi, en disant que le Roi s'est *absenté* de Paris. Il m'a demandé pourquoi le Décret, concernant les Ambassadeurs, avoit été signifié aux tribunaux et aux corps administratifs. Je lui ai observé que les sages dispositions que contenoit ce décret, devant servir de loi à tout le Royaume, avoient eu besoin de cette publicité. Il m'a paru satisfait de cette raison. Il a repris le discours et m'a dit : Que je pouvois vous mander, Monsieur, qu'il croyoit que l'Empereur suspendroit toute espèce de résolution jusqu'à ce qu'il vît le résultat de nos affaires actuelles; qu'on espéroit qu'il n'arriveroit rien de fâcheux à la personne du Roi ni à celle de la Reine : que ce cas-là auroit nécessairement la conséquence la plus affreuse : que pour ce qui est de l'ambassadeur de Vienne ou du chargé d'affaires à Paris on comptoit que le droit des gens seroit toujours observé à leur égard : que s'il ne l'étoit pas ce seroit sur moi qu'on exerceroit la représaille.

J'ai pris très tranquillement cette dernière annonce. Je m'estimerois infiniment heureux, Monsieur, si je ne courois pas d'autre risque, et que je ne fusse pas exposé à manquer souvent des lumières que vous pouriés désirer de ma part.

J'ai vu le même jour le vice-chancelier, comte de Cobentzl, à qui j'ai fait la même communication. Il m'a dit que sur le fonds des choses, il n'y avait que l'Empereur qui pût lui-même s'expliquer : Qu'il supposait cependant que Sa Majesté ne se

presseroit de prendre aucun parti avant d'avoir bien connu l'ordre qui s'établiroit en France. Le comte de Cobentzl m'a appris en même temps que l'Empereur ne seroit ici que le 20 de ce mois.

Je vais reparoitre dans la Société, comme à l'ordinaire. Je n'attendois pour cela, Monsieur, que les premières nouvelles que vous auriés la bonté de me donner. J'aurois toujours eu besoin de quelques jours de retraite pour laisser passer les premiers momens d'une bien juste douleur...

Noailles.

Lettre de M. de Montmorin à M. de Noailles. (Entièrement chiffrée.)

« Paris, le 20 juillet 1791.

Je conçons facilement, Monsieur, la sensation qu'ont faite à Vienne les événemens que nous avons éprouvés ici; mais je suis persuadé d'avance que l'on aura été tranquillisé, au moins jusqu'à un certain point, lorsqu'on aura appris la contenance ferme et calme qu'a prise l'Assemblée Nationale. Elle a su contenir l'effervescence effroyable qui animoit le peuple. Mais elle a dû le ménager, de crainte de le pousser à des excès. C'est là, Monsieur, le motif des différents décrets provisoires qu'elle a rendus depuis le départ du Roi.

Elle s'est bornée et elle a dû se borner à établir (ce qu'elle a fait avant-hier, à la presque unanimité) que le Roi, étant inviolable, ne pouvoit être mis en cause. Ce premier pas, le plus important de tous, sauve la monarchie que des factions voulaient détruire; et il ne tardera pas à être suivi d'autres dispositions qui rendront successivement le Roi à sa dignité et à ses fonctions, fixeront enfin les bases de notre nouvelle constitution et rétabliront l'ordre et la tranquillité dans le Royaume.

Je vous prie, Monsieur, de confier ces détails à M. le prince de Kaunitz. Je juge nécessaire de la faire connoitre sans perte de temps à ce Ministre, afin de prévenir la détermination précipitée que le Cabinet de Vienne pourroit prendre à notre égard, détermination dont je trouve l'indice dans l'extrait de la Ga-

zette de Vienne que vous m'avez envoyé. Je n'ai que faire d'exciter votre zèle et votre vigilance dans des conjonctures aussi graves. Vous sentirez aussi bien que moi combien il nous importe de surveiller les grandes puissances et d'atténuer, en les éclairant, la malveillance et les mauvaises intentions qu'elles peuvent avoir à notre égard.

Montmorin.

P. S. L'Assemblée nationale, Monsieur, a rendu samedi au soir un décret par lequel elle a prolongé la suspension du Roi dans les fonctions du pouvoir exécutif jusqu'à ce que la constitution ait été présentée à Sa Majesté et acceptée par Elle. Il ne m'appartient pas d'examiner et d'analyser cette disposition; je dois seulement vous dire que l'Assemblée s'y est portée dans la vue de couper court à toutes les questions incidentes sur la Royauté, la Régence, et autres de cette nature; que malgré ses principes monarchiques et sa fermeté, elle a été obligée d'user de ménagements à cause de l'excessive fermentation qui règne encore parmi le peuple, et que la suspension dont je vous informe ne sera probablement pas longue, la révision de la constitution touchant à sa fin. Vous pourrés, Monsieur, vous entretenir confidentiellement sur l'objet dont il s'agit avec M. le prince de Kaunitz. Vous jugerés facilement combien il nous importe que ce ministre connoisse avec exactitude notre position et qu'il prévienne toutes fausses interprétations et toutes demandes précipitées de la part de S. M. Impériale. Nous sommes dans un moment de crise. Nous nous flattons que nos alliés ne feront rien pour l'augmenter et qu'au contraire il est de leur propre intérêt de la laisser passer, et de n'y intervenir sous aucun rapport. Cela est d'autant plus essentiel que les dispositions de tous ceux qui ont quelque influence sont bonnes, et que nous avons besoin de la maintenir sous tous les rapports.

Un éclat extérieur, ou même un langage menaçant ne feroient qu'irriter les esprits. Ceux dont les vues sont les meilleures seroient peut-être forcés d'abandonner le parti auquel ils se sont attachés, et les suites en seroient incalculables. D'ailleurs, je le répète, il est plus que vraisemblable que tout ceci sera bientôt terminé. Vous ferés bien, Monsieur, d'observer à M. le prince de Kaunitz que jamais le nom de la Reine n'a été

prononcé dans l'Assemblée dans ces derniers événements. Vous pourrés ajouter que les dispositions à l'égard de la Cour de Vienne sont entièrement changées et qu'il ne paroit pas douteux que lorsque la Nouvelle Constitution aura été acceptée, on proposera la Confirmation de l'Alliance avec la maison d'Autriche.

Note de M. le comte de Cobenzl à M. de Noailles.

« 23 juillet 1791.

Je ne doute pas que M. le prince de Kaunitz vous tiendra parole, M. l'Ambassadeur, en vous procurant dans la journée la réponse que vous attendez.

En attendant, j'aurai l'honneur de vous dire en mon particulier que dans les circonstances où le Roi se trouve dans ce moment-cy je doute fort que l'Empereur soit disposé à vous voir.

Lettre de M. de Noailles à M. de Montmorin.

Reçue le 1er août.

« A Vienne, le 24 juillet 1791.

L'Empereur est arrivé à Vienne, Monsieur, le 20 juillet au soir, après quatre mois d'absence. Je me suis adressé à M. le prince de Kaunitz pour savoir si je pourrois faire ma cour à Sa Majesté et Lui présenter les lettres du Roi que j'ai depuis le mois de Mars (1).

Ce sont mes lettres de créance pour l'Empereur qui n'étoit encore que Roi de Hongrie et de Bohême, quand j'ai été en France au mois de septembre dernier. M. le prince de Kaunitz m'a dit d'abord qu'il ne mettoit pas en doute que je serois reçu; mais qu'il s'informeroit des intentions de l'Empereur. Il vient de me les communiquer en me disant que, d'après les notions

(1) M. de Noailles, dès son retour à Vienne, avait déposé le 26 mars 1791, entre les mains de M. de Kaunitz, ses nouvelles lettres de créance pour l'Empereur et pour l'Impératrice; ces lettres n'avaient pu être remises à l'Empereur qui se trouvait alors à Florence.

qui lui étoient venues, il ne me conseilloit ni de demander une audience, ni de paroître au Cercle à la Cour; que cela tenoit aux circonstances présentes; qu'il souhaitoit qu'elles changeassent bientôt. Je lui ai répondu que le plus ardent de mes souhaits étoit de voir cesser les raisons qui me privoient de faire ma cour à l'Empereur.

Après ce court entretien, je suis entré avec M. le prince de Kaunitz dans son salon où étoit M. de Bischofswerder (1). M. le prince de Kaunitz a été tout de suite le trouver et lui a parlé un instant à l'oreille; je ne sais si c'étoit pour lui faire part de la résolution de l'Empereur à mon égard.

Par respect pour le Souverain devant qui je ne suis pas dans le cas aujourd'hui de paroître, je vais me dispenser jusqu'à nouvel ordre, Monsieur, de tout ce qui peut marquer dans la Société.

Noailles.

Extrait d'une lettre de M. de Noailles à M. de Montmorin.

Reçue le 7 août, (*Entièrement chiffrée.*)

« A Vienne, le 27 juillet 1791.

Il n'y a guères de doute à avoir, Monsieur, sur ce qui se prépare; l'Empereur doit avoir pris un parti à notre égard, et plus ce parti lui aura coûté à prendre avec le caractère que nous lui connoissons, plus il y tiendra fortement. J'ai seu qu'un jour avant qu'on m'ait annoncé de ne point paroitre ici à la cour, on avoit eu l'avis que la même annonce avoit été faite à M. de Moustier à Berlin...

Noailles.

Extrait d'une lettre de M. de Noailles à M. de Montmorin.

Reçue le 11 Août.

« A Vienne, le 30 juillet 1791.

...(*Chiffrée*) : Je suis désespéré de l'avenir que j'entrevois, et

(1) De Bischofswerder (baron), homme d'Etat prussien, qui jouissait d'une grande faveur auprès de Frédéric-Guillaume II, roi de Prusse.

je vous assure que la perte de mon existence n'entre pour rien dans les considérations qui m'accablent dans le moment. Je n'ai que des indices, mais qui se réunissent tous à me fortifier dans l'opinion qu'il s'opère un grand bouleversement politique pour le rapprochement des Cours de Vienne et de Berlin. Cette union, dit-on, aura pour base la garantie réciproque des droits de la souveraineté. On voit où cela tend; c'est à nous que ces cours en veulent; se réservant de nous dire qu'elles ne souhaitent pas dans la formation de notre gouvernement actuel la libre expression des vœux des François de quelque manière qu'elle tourne. Si l'on n'en vient pas à de pareilles extrémités, je serai fort aise d'en être quitte pour l'inquiétude que j'éprouve présentement.

Hier soir en sortant de table le prince de Kaunitz a passé dans un Cabinet où il est resté trois quarts d'heure avec M. Bischofswerder qui est sorti par une porte intérieure; il doit bientôt s'en aller; mais il n'a pas encore fixé le tems de son départ. Il a reçu ces jours-ci une boëte avec le portrait de l'Empereur : je crains que ce présent ne soit pour tout autre intérêt que la paix avec la Turquie...

Noailles.

Dépêches de M. de Montmorin, ministre des Affaires Etrangères, à M. de Noailles, ambassadeur de France à Vienne.

Première lettre (1).

« A Paris, le 3 août 1791.

Je me détermine, Monsieur, à vous dépêcher un courrier extraordinaire, afin de vous instruire de notre position intérieure, et de vous mettre en état de la faire connoître à M. le prince de Kaunitz. Cette précaution me paroit d'autant plus nécessaire, que les choses sont ordinairement exagérées et même dénaturées dans le lointain, et qu'elles peuvent donner lieu à des déterminations aussi dangereuses qu'elles seroient erronées.

Le départ du Roi a produit et a dû produire une grande fermentation; et, vu la disposition des esprits à cette époque, nous

(1) Ostensible.

aurions certainement eu des scènes d'horreur, sans la contenance et les mesures prises par l'Assemblée nationale. Vous aurez été sûrement informé que depuis le retour de Leurs Majestés, il s'est manifesté un parti qui voulait saper le trône par ses fondements, et qu'il a fallu user des moyens de rigueur pour le comprimer : l'Assemblée les a employés, non sans un grand danger pour Elle même; Elle continue de porter toute sa vigilance tant sur les opinions que sur la tranquillité publique; ses Comités sont occupés sans relâche à la rédaction de l'acte constitutionnel, et j'ai lieu de croire que sous 8 ou 10 jours, il sera présenté à l'acceptation de Sa Majesté; je dois vous répéter, Monsieur, que depuis le moment du départ du Roi jusqu'aujourd'huy le nom de la Reine n'a pas été prononcé dans l'Assemblée; que par conséquent, il ne s'est rien dit et rien fait qui puisse être personnellement désagréable à Sa Majesté.

Dans cet état de choses, Monsieur, vous devez sentir combien il importe que la conduite de l'Empereur ne donne lieu à aucune défiance, et ne mette pas les malveillants et les factieux dans le cas de supposer à ce prince des vues contraires à notre tranquillité. Les effets de pareil soupçon pourroient avoir la conséquence la plus terrible; et je suis convaincu qu'il est dans le cœur de ce prince, comme il est de son véritable intérêt, de les prévenir. Une nation, surtout une grande nation, ne se laisse pas comprimer comme un particulier. Il faut infiniment de ménagements avec Elle; il faut surtout une patience à toute épreuve pour attendre la fin de la crise, et pour ne pas aggraver la maladie. La révolution est faite; elle est complette, et elle l'est sans retour : espérer le contraire seroit une erreur dangereuse; et toute entreprise fondée sur cet espoir, nous plongeroit dans un abîme, dont il est impossible de sonder la profondeur, et dans lequel toute l'Europe pourroit être entraînée avec nous.

Je sais, Monsieur, qu'on nous reproche nos principes; que l'on craint la propagation, que l'on se flatte de la prévenir en la détruisant dans leur berceau. Je ne ferai ni l'apologie ni la censure de ces mêmes principes : Je me borne à observer que quand une masse aussi énorme, que celle que forme la nation françoise, a reçu une impulsion, elle est irrésistible : les fran-

çois, qui se sont crus opprimés par le despotisme, ont voulu être libres, il l'ont voulu avec impétuosité, et ils sont convaincus que leur liberté sera le résultat de la nouvelle Constitution; vous sentez bien, Monsieur, qu'il n'est pas un bon citoyen qui, s'il ne partage pas cette conviction, ne désire au moins de l'acquérir; et c'est là, je puis le dire avec certitude, c'est là le sentiment du Roi. Ce sentiment déterminera Sa Majesté au sacrifice que le nouvel ordre de chose exige de sa part : et si Elle s'en est expliquée au moment de Son départ, ce n'a point été, comme vous avez pu vous en convaincre, pour réclamer contre les bases de la constitution, mais uniquement pour faire connoître Son opinion sur les inconvénients résultants de quelques points secondaires. Si donc on supposoit que l'on seconderoit les intentions secrètes de Sa Majesté en entreprenant le renversement de notre nouvelle constitution, on seroit véritablement dans l'erreur. C'est une vérité dont nous cherchons à pénétrer les princes ainsi que les autres émigrans, et que nous désirons infiniment qui soit sentie à Vienne.

Ce n'est pas, Monsieur, que nous ayons la pensée que l'Empereur a l'intention de se mesler de notre régime intérieur. Ce prince est trop éclairé pour n'être pas convaincu que toute démarche de sa part, dirigée vers ce but, froisseroit notre indépendance; il est trop prudent pour s'empêtrer dans une querelle dont l'action seroit terrible, et l'issue au moins incertaine; enfin, il connoit trop bien son intérêt, pour vouloir mettre le feu chez une nation qui est son alliée et qui a renoncé constitutionnellement à toute conquête. Mais il est possible que Léopold II, entraîné par un sentiment d'attachement et animé par la position actuelle de leurs Majestés, croye devoir se montrer en leur faveur. C'est en considérant la possibilité de cette hypothèse que nous jugeons nécessaire, et même instant, d'éclairer la Cour de Vienne et de vous expliquer dans l'intimité de la confiance avec Elle. Je le répète, on fait icy ce que l'on peut pour contenir les factieux, et pour ramener la partie du peuple qu'ils ont égarée; mais je dois répéter que le tems seul et la patience peuvent opérer cette conversion et rétablir l'ordre : tout moyen violent, toute entreprise du dehors rendroient le mal sans remède et occasionneroient probablement des scènes que l'on ne sauroit prévoir sans frémir.

Ainsi, Monsieur, tout invite l'Empereur à demeurer comme il a fait jusqu'à présent simple spectateur de nos débats intérieurs et de nous abandonner le soin de les terminer. C'est là ce que nous avons à demander à Sa Majesté Impériale, c'est là ce que doit lui dicter son attachement pour Leurs Majestés, c'est là enfin ce que nous avons droit d'attendre d'un allié.

Il est d'autant plus intéressant que nous l'obtenions, que nous pouvions conçevoir une espérance très fondée de voir enfin cesser les troubles qui nous agitent depuis si long tems. Les meilleurs esprits de l'Assemblée nationale, ceux qui jusqu'à présent y ont eu le plus d'influence, se sont réunis et se concertent avec les vrais serviteurs du Roi pour soutenir la monarchie et rendre à Sa Majesté le pouvoir et l'autorité qui lui sont nécessaires pour gouverner. Il ne s'écoulera certainement pas encore quinze jours avant que l'état véritablement affligeant dans lequel se trouve la famille royale ait cessé. Si des inquiétudes causées par la crainte des Puissances étrangères venoient à troubler les soins de ceux qui s'occupent de tout arranger, il serait impossible de prévoir ce qui arriveroit. Il faudroit être sur les lieux pour bien juger des véritables dispositions de la majeure partie de la nation et pour se convaincre des excès auxquels elle pourroit se porter. La terreur succéderoit sans doute aux premières violences, mais elles seroient exercées, et il ne resteroit plus qu'à la venger.

Je vous prie, Monsieur, de confier le contenu de cette dépêche à M. le prince de Kaunitz, avec prière d'en rendre compte à Sa Majesté Impériale. Ce ministre est trop éclairé, il connoit trop les hommes et les affaires, pour que je ne sois pas persuadé d'avance, qu'il conviendra de la justesse des réflexions qu'elle renferme, et que, si cela est nécessaire, il les appuyera auprès de Sa Majesté Impériale. Je suis persuadé également que la réponse que vous me transmettrez dissipera toutes nos incertitudes et fixera d'une manière satisfaisante nos idées sur la conduite qu'Elle tiendra à notre égard. Il est d'autant plus instant que nous sachions le plus tôt possible à quoi nous en tenir, que les bruits que l'on affecte de répandre sur les intentions de l'Empereur et des autres Puissances de l'Europe quelqu'invraisemblables qu'ils soient, ne servent qu'à augmen-

ter la fermentation de la manière la plus fâcheuse; que l'on ne rêve de tous côtés qu'invasion et contrerévolution, et que nous sommes forcés de faire des dispositions qui ne servent qu'à entretenir le mal et à accroître et prolonger la fermentation en France, et par conséquent le danger qui en résulte pour les autres Etats de l'Europe; car on ne sauroit se dissimuler que cet état d'agitation dans lequel nous sommes depuis deux ans, ne soit un danger réel pour Eux. Il cesseroit tout naturellement si nous n'avions plus à craindre de la part des Puissances étrangères, et ce zèle de l'apostolat qu'on a reproché avec justice aux gens exagérés se calmeroit nécessairement lorsque la nation seroit revenue à son état naturel. C'est donc autant pour l'intérêt même des Puïssances étrangères que pour le nôtre que nous désirons de voir s'évanouir tous les motifs d'inquiétude qu'on cherche à répandre et dont les mal intentionnés et les factieux savent profiter avec beaucoup d'habileté pour augmenter les troubles et porter à son comble le désordre à la faveur duquel seul ils espèrent trouver leur salut ou au moins prolonger leur existence.

Montmorin.

Deuxième dépêche (1).

« Paris, le 3 août 1791.

...Il nous importe donc, Monsieur, non seulement de connoitre les véritables dispositions de Léopold, mais aussi que ces mêmes dispositions ne nous soient point défavorables. Je me rappelle très bien les assurances tranquillisantes qui vous ont été données à cet égard : mais pouvons-nous encore y compter aujourd'hui ? C'est là, Monsieur, ce qu'il seroit bien intéressant pour nous de savoir; malheureusement rien n'est plus difficile que de pénétrer M. le prince de Kaunitz, et notre position est telle, que nous n'osons rien brusquer. Cependant, il nous est impossible de demeurer dans l'incertitude, parce qu'elle nous expose à de faux-calculs dont les conséquences peuvent être funestes.

Vous jugerez par là, Monsieur, combien nous désirons que

(1) Confidentielle.

vous puissiez nous éclairer au moins jusqu'à un certain point. Je pense qu'en communiquant à M. le prince de Kaunitz et à M. le comte de Cobentzel ma dépêche ostensible vous pourrez trouver l'occasion de parler à ces deux ministres de l'affaire des Princes, et de les sonder sans affectation sur les dispositions de sa Majesté Impériale.

Ce texte vous conduira naturellement à parler de l'alliance. Je ne dois point vous cacher, Monsieur, que nous craignons que les bases n'en soient ébranlées, et que l'on ne soit prêt à Vienne de la regarder comme caduque. Or, rien ne seroit plus contraire au vœu de la majeure et de la plus saine partie de l'Assemblée Nationale : ses dispositions sont entièrement pour la Cour de Vienne ,et elle désire sincèrement la conservation de l'alliance. Mais il y a une chose qui nous embarrasse : il est à prévoir que l'Assemblée, dans l'intention de rendre l'alliance nationale, voudra, ou la renouveler, ou la confirmer lorsque le Roi, après avoir accepté la Constitution, aura repris l'exercice de ses fonctions. Cette marche ne présente aucun inconvénient en elle-même et pour ce qui nous concerne : mais elle peut en rencontrer du côté de la Cour de Vienne: il est possible qu'Elle ne veuille pas entendre à un renouvellement au nom de la Nation, et que, si nous le lui proposons, elle ne profite de la circonstance, soit pour se dégager, soit pour nous proposer de nouvelles conditions. Or, nous voulons éviter l'un et l'autre : nous désirons conserver l'alliance, mais nous désirons aussi qu'elle demeure rigoureusement défensive : ce qui nous importe par dessus tout, et de ne point nous compromettre par une fausse démarche.

Il s'agira donc, Monsieur, de mettre la matière sur le tapis avec toute la dextérité et toute la circonspection possibles : votre expérience et la connoissance que vous avez des personnes et de leurs sentiments, vous dirigeront mieux que tout ce que je pourrois vous dire. Aussi je me borne à vous observer que nous désirons ici le maintien de l'alliance, et qu'il nous importe de savoir si la Cour de Vienne partage cette disposition : mais que bien loin de manifester le moindre doute à cet égard, vous devez au contraire partir de la supposition que l'Empereur est aussi attaché que nous à l'alliance, et que son

intention est de lui donner toute la solidité et toute la stabilité possible. De là naîtra naturellement la question de savoir jusqu'à quel point on pourra compter sur cette stabilité dans notre nouveau régime : si les ministres font connoître leur vœu pour le maintien de l'Alliance, et s'ils nous laissent les maîtres de la forme, nous serons fort à notre aise, si au contraire ils vous font entendre qu'il n'est besoin d'aucune explication; que l'alliance doit être considérée comme subsistante ainsi qu'elle l'est depuis 1756, vous observerez, mais avec ménagement, que le changement qui vient de se faire dans notre Constitution semble exiger quelque acte de la part du Corps Législatif à l'égard de nos relations politiques, et que la Cour de Vienne Elle-même doit le désirer si, comme nous en sommes persuadés, Elle veut conserver ses rapports politiques avec nous. Je crois pouvoir me dispenser, Monsieur, de vous donner des instructions pour le cas où l'on vous paroitroit incliné à rompre avec nous, parceque je ne me permets pas de supposer que cette intention existe; d'ailleurs, si je suis dans l'erreur à cet égard, vous connoissez trop bien tout ce qui tient à l'alliance pour que vous ne soïez pas parfaitement en état d'éclairer les ministres autrichiens, et de changer leurs dispositions. Cet objet, Monsieur, nous tient infiniment à cœur parceque d'un côté l'exemple de la Cour de Vienne sera du plus grand poids, et, de l'autre, qu'il semble impossible que l'Assemblée-Nationale ne fasse aucun acte corroboratif des traités subsistants entre la France et les autres nations.

Au reste, Monsieur, vous jugerez de vous-même, que vous n'aurez aucun usage à faire de cette dépêche, et qu'elle n'a d'autre objet que votre instruction, et de vous mettre en état de provoquer, comme de vous-même, les explications qui y sont indiquées. Je n'ai que faire de vous dire combien ces explications nous sont nécessaires, et combien nous mettons de confiance dans votre zèle, votre prudence et votre patriotisme: l'Etat, nous ne saurions le dissimuler, est dans une crise violente : nous devons tous concourir, autant qu'il peut dépendre de nous, à son salut.

Les meilleurs esprits de l'Assemblée, et je peux le dire sans crainte de rien hazarder, la très grande majorité apprécie

aujourd'hui les avantages de notre alliance avec la Cour de Vienne, et il seroit je crois, facile d'en resserrer les liens immédiatement après la réintégration du Roi, et pendant que cette législature durera encore. Je ne doute pas qu'elle ne veuille pas se séparer sans voir un système politique quelconque établi; je suis assuré qu'on préféreroit à tout autre celui qui auroit pour base l'alliance avec la Cour de Vienne, mais si l'on trouvoit de la difficulté de sa part, il seroit très possible qu'on adoptàt un sistème diamétralement opposé, et qu'on cherchât à établir avec la Prusse des liens pour lesquels je ne vous dissimulerai pas qu'on trouveroit à Berlin peut-être plus de facilités et de dispositions qu'on ne s'y attend. Vous pouvez, Monsieur, dans vos conversations avec les ministres de l'Empereur les assurer des dispositions actuelles de l'Assemblée à l'égard de la Cour de Vienne, et ce n'est pas à la légère que je vous parle aussi positivement. Vous y mettrez cependant toute la circonspection que comportent les circonstances. Il ne s'agit pas ici de s'exposer à un refus, ni même à des ouvertures indirectes qui seroient peut-être repoussées; il s'agit seulement de laisser voir les dispositions dans lesquelles l'Assemblée se trouve aujourd'hui afin qu'on en profite, si cela convient, pour corroborer une alliance que je crois au moins aussi utile à la Cour de Vienne qu'à nous.

Montmorin.

Extrait d'une lettre de M. de Noailles à M. de Montmorin.

Reçue le 13 août.

A Vienne, le 3 août 1791.

J'ai reçu le 2 de ce mois, Monsieur, les lettres que vous m'avès fait l'honneur de m'écrire le 19 et le 20 juillet.

(*En chiffre*) : Je vais faire usage de cette lettre auprès des ministres autrichiens. Elle ne sauroit contenir de meilleurs raisonnements et qui fassent plus d'honneur à la conduite qu'a tenue l'Assemblée Nationale pour sauver la monarchie. Mais est-on encore disposé ici à voir dans notre situation, et à compter avec nous ? C'est de quoi je n'oserois répondre à cette heure.

L'Empereur, loin de ses ministres pendant un séjour de 4 mois, qu'il a fait en Italie, a eu tout le temps de se livrer à ses propres réflexions et à ses applications qui jamais ne nous ont été très favorables.

Ce qui me revient de différents côtés, s'accorde malheureusement avec ce que j'ai eu l'honneur de vous annoncer d'un changement total de système entre les Cours de Vienne et de Berlin.

Quelques-uns croient savoir que ce qui s'est passé à Milan entre l'Empereur et M. Bischofswerder a été un secret même pour M. de Kaunitz jusqu'au retour de ce prince ici. S. M. a été le voir, il y a trois jours, et est resté deux heures avec lui...

Enfin l'opinion, bien ou mal fondée, de la personne qui m'a parlé est que les deux Cours de Vienne et de Berlin sont portées à s'unir par un traité dont nous sommes le principal objet...

Noailles.

Lettre de M. de Noailles à M. de Montmorin. (Entièrement chiffrée).

Reçue le 13 août.

« A Vienne, le 4 août 1791.

Je ne suis ni plus tranquille, Monsieur, ni plus fourni de notions depuis que j'ai vu M. le prince de Kaunitz et M. de Cobentzel, et que je leur ai communiqué la circulaire du 19 juillet et un extrait de celle que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser particulièrement en date du 20 de ce même mois. J'ai préparé M. de Kaunitz à cette lecture en le priant de bien remarquer que tout ce qui s'étoit fait à l'Assemblée nationale depuis le 21 juin jusqu'au décret du 15 et du 16 juillet avoit tendu à la sûreté de la personne du Roi et au maintien des principes monarchiques. M. de Kaunitz a trouvé les faits très bien exposés, la cause de l'Assemblée nationale défendüe avec beaucoup d'art et a fini par observer qu'il restoit à voir si l'on ne se faisoit pas illusion sur la possibilité de notre nouvelle constitution; qu'au surplus il ne pouvoit me rien dire parce que ce seroit dans ce moment répondre à l'Assemblée qu'il ne recon-

noissoit d'aucune façon sous les rapports politiques; que, si l'Empereur le chargeoit de me faire une réponse, elle seroit tout au plus verbale. Il m'a prié de lui laisser l'extrait de votre lettre du 20 juillet; j'ai fait ce qu'il désiroit. Je n'ai point oublié dans cet extrait l'observation qui porte sur la Reine dont le nom n'a pas été prononcé une seule fois dans l'Assemblée nationale à l'occasion des derniers événements; j'ai également annoncé que s'il y avoit eu des variétés d'opinion à l'égard de la Cour de Vienne ces variétés n'existoient plus; que lorsque la nouvelle constitution aura été présentée à S. M. et acceptée par Elle, on proposera la confirmation du traité d'alliance avec la Maison d'Autriche. Je voudrois que des explications si franches et si loyales de notre part eussent le succès qu'elles méritent; mais je suis loin de me livrer à pareille espérance.

M. de Cobentzel m'a parlé plus rudement; il m'a dit que la conduite de l'Assemblée nationale paraissoit pleinement justifiée par tout ce que je raportois, mais qu'il s'agissait présentement de savoir si la même sagesse présideroit au plan général de la constitution; que c'était là ce qu'attendoient toutes les Cours d'Europe; qu'elles jugeroient du degré de liberté du Roi, tant par la nature de la constitution que par l'état on se trouveroit S. M. quand elle donneroit son acceptation. Ce seroit une chose bien malheureuse, a continué M. de Cobentzel, tandis que la Cour de Vienne va faire la paix avec les Turcs, que vraisemblablement la Russie en fera bientôt autant, que la tranquillité sera rétablie au Levant et au Nord, qu'il n'y eût que la France où l'on vît des troubles. En s'expliquant ainsi le Vice-Chancelier m'a fait entendre assez clairement que l'allure que nous allons prendre décidera les principales Puissances de l'Europe sur ce qu'elles auront à faire.

J'ai oui dire, Monsieur, que l'Empereur partiroit pour la Bohême le 20 de ce mois. Noailles.

Extrait d'une lettre de M. de Noailles à M. de Montmorin. (*Entièrement chiffrée*).

Reçue le 18 août.

« A Vienne, le 6 août 1791.

...M. de Fersen est arrivé ici il y a trois jours, et a eu avant-

hier une audience particulière de l'Empereur d'une heure et demie; il a été présenté par le chargé des affaires de Suède à M. le prince de Kaunitz, dont il a eu, m'a-t-on dit, des questions très embarrassantes à essuyer. Ce ministre, qui ne se gêne sur rien, lui a demandé dans son salon devant plusieurs personnes, comment il avoit accompagné le Roi à son départ de Paris, et s'il étoit vrai qu'il eût commandé la voiture dans laquelle S. M. étoit partie. M. de Fersen a coupé court le mieux qu'il a pu aux questions du prince de Kaunitz.

Noailles.

Extrait d'une lettre de M. de Noailles à M. de Montmorin.

Reçue le 21 août 1791.

« A Vienne, le 10 août 1791.

(*En chiffre*) : J'ai eu l'honneur, Monsieur, de vous marquer deux faits importants, l'un que l'Empereur avoit pris un parti à notre égard, l'autre que la Cour de Vienne avoit changé de système vis-à-vis de la Cour de Berlin.

Sur le premier point, je crois pouvoir aujourd'huy justifier en partie ce que j'ai d'abord avancé par conjecture. On m'a confié que, sur la première nouvelle du départ du Roy et de son retour à Paris, l'Empereur s'étoit déterminé de lui-même, sans consulter aucun de ses ministres, à écrire une lettre assez forte qui se ressentoit de la sensibilité du premier moment aux Cours de Madrid, Naples, Turin, Londres, Berlin, Pétersbourg et Stockolm sur la situation du Roy, demandant à ces cours comment elles envisageraient l'événement, et leur faisant connoître en même tems ce qu'il en pensoit lui-même. J'ignore si les différentes expéditions de cette lettre sont toutes de la même date, mais je scais qu'il en est parti le 6 ou le 7 juillet du lieu où l'Empereur étoit alors en Italie; qu'il est déjà arrivé de quelques-unes de ces Cours des réponses qui donnent dans le sens de l'Empereur. On n'a pas jugé à propos de me faire d'autres confidences. J'y supléerai comme je pourrai, Monsieur, en observant qu'il s'est écoulé plusieurs semaines depuis l'instant où les Cours ont été consultées, que leurs réflexions ont sans doute

suivi les cours des événements, que l'heureux décret du 15 juillet a sauvé en France la Monarchie, que l'établissement de la constitution rendra le Roi à toute sa dignité suivant le vœu de tout le Royaume, qu'ainsi les Cours étrangères les plus animées contre nous au commencement de juillet pourront finir par prendre à notre égard des sentiments plus modérés, conformément à la justice que nous les forcerons à nous rendre.

Reste le second fait, phénomène très grave et politique, qui est la réunion des monarques d'Autriche et de Prusse; on regarde comme une chose constante qu'il y a au moins un traité d'amitié prêt à être signé; on n'en connoit pas l'objet, on ne le croit pas dirigé contre la France, on est à peu près sûr qu'il n'a rien de contraire à la Pologne, on suppose que l'Angleterre n'y a aucune part, et même qu'elle a perdu de son influence à Berlin par la retraite de M. de Hertzberg, on conjecture enfin que l'Empereur, plié de bonne heure à la ruse italienne, voulant régner tranquillement et pouvoir amasser de l'argent à son aise, étant parvenu à abattre le parti anti-autrichien à Berlin, ne vise qu'à jouer au plus fin avec le Roi de Prusse, et ne veut que l'endormir, afin que le monarque prussien ait le tems de dissiper son trésor, de relâcher la discipline de ses troupes, de détruire en un mot de ses propres mains la puissance qu'il doit au seul art des souverains qui l'ont précédé, tandis que l'Empereur restera ce qu'il est, chef d'une Monarchie de 18 à 20 millions de sujets.

De tels discours ne me rassurent pas entièrement.

S'il est vrai que l'Autriche et la Prusse s'unissent par un traité, la prudence exige de notre part que nous soyons bien sur nos gardes et que nous ne perdions pas un moment pour mettre nos frontières dans un état de défense respectable. Ce que nous aurons fait pour notre sûreté serviroit au besoin et dans aucun cas se tourneroit à l'avantage des étrangers. C'est là avant tout ce qui est à désirer... Noailles.

Dépêches de M. de Noailles à M. de Montmorin (11-12 *et* 13 *août*) *:*

Première lettre

A Vienne, le 11 août 1791.

J'ai reçu, Monsieur, par le courier Lépine les lettres N° 5

et 6 que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 3 août. Elles traitent des plus grands intérêts pour nous. J'en sens toute l'importance.

Vous voulés bien me rendre la justice de croire que l'amour de la Patrie et mon dévouement pour le Roi, sont des sentimens qui ne finiront en moi qu'avec la vie. C'est sans doute une consolation pour moi qu'un pareil témoignage de votre part. Mais je ne puis qu'être toujours affligé du triste aspect sous lequel se présentent les affaires politiques.

Accueilli assés froidement par M. le prince de Kaunitz, quand je lui ai fait part, Monsieur, de votre Lettre du 20 juillet, et qu'il me dit, qu'il ne pouvoit s'expliquer, parce qu'on n'avoit à faire dans ce moment qu'à l'Assemblée nationale qu'il ne reconnoissoit d'aucune façon sous les rapports politiques, j'ai pris cette fois une autre tournure pour la communication que j'avois à lui faire.

Ce qu'on attend de moi ici, est de tirer des éclaircissements. Les moyens qui conduisent à cette fin sont justifiés par l'effet ou par l'intention.

J'ai eu l'air d'être chargé particulièrement de remédier aux perplexités personnelles du Roi, qui, sachant que l'établissement de la Constitution alloit le rendre à sa dignité, et le faire jouir de toute l'autorité nécessaire au Gouvernement, envisageoit à cette heure toute espèce de changement comme capable d'attirer les plus grands malheurs sans avantages pour personne : qu'en conséquence, craignant qu'on ne conservât des doutes sur ses véritables sentimens, le Roi avoit désiré qu'on fit, nommément pour l'Empereur, un tableau exact de la situation de nos affaires : que c'étoit l'objet d'une lettre très détaillée qui m'avoit été adressée. J'ai ajouté que la Reine partageant toutes les inquiétudes du Roi, avait voulu écrire Elle-même à l'Empereur : que j'aurois eu l'honneur de remettre moi-même cette lettre à Sa Majesté sans les malheureuses circonstances où je me trouvois, et qui ne me permettoient pas de me présenter à la Cour. M. le prince de Kaunitz a pris la lettre de la Reine, m'a promis de la faire tenir très exactement à l'Empereur, et voici ce qu'il m'a dit, Monsieur, après avoir lu votre lettre ostensible :

Le contenu de cette lettre n'est susceptible d'aucune réponse de la part d'un ministre de l'Empereur, avant d'avoir pris ses ordres. Si l'on se permettoit des observations, on diroit que la puissance de l'Assemblée Nationale, jusqu'à l'instant de la réintégration du Roi, peut être regardée par les cours étrangères que comme une puissance usurpée, qu'elles ne sont point obligées de reconnaître. Les sentimens qu'on témoigne aujourd'hui au nom du Roi, sont ceux d'un roi captif. Si la constitution est librement acceptée par le Roi, alors l'Empereur aura la faculté de s'expliquer. J'ai observé très doucement à M. le prince de Kaunitz, que ce qu'il lui plaisoit d'appeler une puissance usurpée, étoit un ressort précieux qui n'agissoit dans ce moment que pour l'avantage du Roi et de la Royauté. Attendons, a-t-il répliqué, que cela soit prouvé. Il a changé tout de suite de discours, en me disant que comme il savoit l'intérêt que j'avois toujours témoigné pour ce qui regardoit la Cour de Vienne, il étoit persuadé que j'avoirs appris avec plaisir la conclusion de la paix avec les Turcs : qu'il y avoit une autre circonstance heureuse; que le jour de la signature on avoit également acquis la certitude de la paix de la Russie; que les ministres médiateurs en avoient établi les bases, donnant quatre mois à la Porte ottomane pour y accéder, et lui déclarant que, passé ce terme, Elle n'avoit rien à attendre des Cours médiatrices. J'ai félicité M. le prince de Kaunitz sur un événement fait pour le toucher plus que nous, et j'ai fini par le prier de vouloir bien m'avertir, quand il pourroit me faire connoitre d'une façon quelconque les intentions de l'Empereur, dont il m'étoit nécessaire d'être informé pour le courier que j'avois à renvoyer.

M. le comte de Cobentzl, à qui j'ai fait la même communication qu'à M. le prince de Kaunitz, s'est contenté, Monsieur, de remarquer que dans une quinzaine de jours on devoit savoir le changement de situation du Roi : que c'étoit là ce qu'il falloit attendre : que si l'on pouvoit être convaincu que le Roi eût accepté librement la Constitution on n'auroit rien à dire.

Vous voyés, Monsieur, qu'on tourne toujours autour de la même idée, en se réservant la faculté de juger si le Roi aura

usé ou non de sa liberté : ce qui laisse dans une grande incertitude sur les résolutions futures de l'Empereur, surtout après la démarche d'éclat qu'il a faite, en écrivant à différentes Cours, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le marquer le 10 de ce mois.

La conversation m'a conduit à demander au Vice-Chancelier, si une difficulté ne succéderoit pas à l'autre, et dans le cas où la plus grande, qui est celle du moment, soit levée, si nos affaires avec les princes de l'Empire (1) ne serviroient pas de prétexte pour nous inquiéter. Le vice-chancelier m'a répondu, que lorsque l'Empereur seroit tranquille sur ce qui touche le sort du Roi et la dignité du trône, il n'auroit aucune raison de faire pour les princes d'Allemagne au delà des bons offices qu'il leur doit en qualité de Chef de l'Empire.

Je viens d'apprendre, Monsieur, que l'Empereur partiroit décidément le 20 de ce mois pour la Bohème et que son entrevue en Saxe avec le roi de Prusse auroit lieu avant le couronnement de Prague, qui est fixé au 6 septembre. Les circonstances ne nous sont favorables d'aucun côté. En rapprochant les dates, la nouvelle de l'acceptation du Roi arrivera vers le temps de l'entrevue des deux souvérains. Je crains qu'étant ensemble, ils ne s'échauffent mutuellement, et qu'il n'en résulte des déclarations embarrassantes pour nous. Dieu veuille que mes inquiétudes sur ce point comme sur beaucoup d'autres n'ayent aucun fondement !

Noailles.

Deuxième lettre

A Vienne, le 12 août 1791.

La seconde dépêche, Monsieur, qui fait partie de l'expédition dont vous m'avés honoré est particulièrement relative à notre alliance avec la Cour de Vienne. Vous avés la bonté de me donner sur cet objet des Instructions qui peuvent m'être très utiles, si les circonstances deviennent plus favorables. Je crois,

(1) Réclamations d'indemnités des Princes de l'Empire pour les biens qu'ils possédaient en France.

Monsieur, avoir assés fait connoître nos sentimens pour l'alliance, en remettant à M. le prince de Kaunitz, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le marquer, un extrait de votre lettre du 20 juillet sur la demande que m'en fit ce ministre.

M. le prince de Kaunitz ne se permit aucune réflexion, conformément à son principe du moment, qui est que la Cour de Vienne n'a rien à traiter avec l'Assemblée nationale.

M. le comte de Cobentzl, que je vis dans le même temps, s'arrêta au mot *confirmation* et me demanda si l'alliance en avoit besoin. Je lui dis que je croyois que notre nouvelle constitution exigeroit une forme quelconque de renouvellement; forme qui ne seroit que flatteuse, puisqu'on ne l'employeroit que pour montrer que le traité réunissoit au même degré les suffrages du Roi et de la Nation. Le vice-chancelier ne répliqua rien.

S'il m'étoit permis, Monsieur, de hasarder mon opinion, je dirois que l'idée d'établir un système politique avant la fin de la Législature actuelle ne s'accorde guère avec les dispositions connues de plusieurs Cours de l'Europe.

Ce que nous pouvons faire de mieux, est de chercher à calmer l'effervescence qui règne à cette heure dans les Cabinets contre nous. Il n'y a pour cela que deux moyens, l'un que le Roi paroisse libre dans toutes ses actions; l'autre que l'ordre maintenu dans tout le royaume par l'obéissance aux loix, persuade aux Puissances Etrangères, qu'une grande Nation, unie au dedans d'Elle-même, a une force qu'il faut respecter.

Il ne vous échappera pas, Monsieur, non plus qu'à tous ceux qui sont versés dans les matières de notre Département, que l'événement du 21 juin a changé totalement notre existence politique. Jusqu'à cette époque nous pouvions nous occuper de notre régénération intérieure, sans que nos relations avec les Cours Etrangères en reçussent une altération très sensible. Il s'établissoit en France un nouveau Gouvernement, sur lequel les étrangers n'avoient pas de jugement à porter. Le Roi restoit dans toute sa dignité. Il n'en falloit pas davantage pour le maintien de la bonne correspondance avec les autres Souverains. Aujourd'hui, Monsieur, il y a eu une interruption si marquée dans l'action du gouvernement monarchique que les Cours

Etrangères se croyent autorisées à nous regarder comme une Puissance toute nouvelle, qu'elles sont libres de reconnoitre, ou non. Celles qui tergiverseront vis-à-vis de nous pourront être soupçonnées d'avoir de mauvaises intentions. C'est tout ce que je puis dire.

Noailles.

Troisième lettre (Extrait)

A Vienne, le 15 août 1791.

J'ai attendu cinq jours entiers, Monsieur, des nouvelles de M. le prince de Kaunitz qui m'avoit promis de m'avertir si l'Empereur le chargeoit de me faire une réponse. Pressé de renvoyer mon courier je me suis adressé au vice-chancelier, comte de Cobentzl, qui m'a répondu, Monsieur, dans les termes que vous verrés. Je l'ai tout de suite remercié, en le prévenant que je ferois partir dans la journée le courier, et que j'en tiendrois un autre tout prêt pour le cas où j'aurois l'honneur d'être chargé de la réponse de l'Empereur à la lettre de la Reine (1).

Si mes informations, Monsieur, sont exactes, il y a un traité fait et signé entre l'Empereur et le roi de Prusse. On n'en sait pas encore les conditions. On croit qu'elles portent la garantie des Etats respectifs, et la promesse de s'entendre aimablement sur les choses de convenance.

...On m'a aussi rapporté, Monsieur, que Georges III, dans sa réponse aux effusions de cœur de l'Empereur sur nos affaires, avoit fait entendre à mots couverts qu'il resteroit neutre : que l'Empereur désirant une explication plus claire, avoit écrit une seconde lettre pour savoir positivement ce que feroit l'An-

(1) Note de M. de Noailles à M. de Cobentzl :

« L'Ambassadeur de France connoissant toutes les bontés de Monsieur le comte de Cobentzl, et ne voulant pas sans nécessité l'importuner d'une visite, prend la liberté de lui demander seulement s'il y aura une réponse dont puisse être chargé le courrier qui doit retourner à Paris. »

Ce lundi 15 août.

Réponse de M. de Cobentzl — sur la note même :

« L'Empereur répondra .... à la lettre de la Reine, et je suppose que la Lettre sera confiée à M. L'Ambassadeur pour la faire parvenir; Si S. M. en disposoit autrement je ne manquerois pas d'en informer M. l'Ambassadeur. »

gleterre dans le cas où il agiroit. Des faits d'une si grande importance, Monsieur, ont besoin d'être vérifiés.

J'ai peu de moyens d'être bien instruit, et j'en aurai encore moins d'ici à quelques jours, parceque la ville de Vienne va être déserte pendant quelques semaines à l'occasion du couronnement de Prague. L'Empereur doit partir pour la Bohême le 20 de ce mois. Il va d'abord visiter la forteresse de Theresienstad. De là, il passe à Pilnitz, maison de campagne de l'électeur de Saxe à quelques lieues de Dresde. L'Empereur y sera le 25 de ce mois, et c'est là que se fera l'entrevue avec le roi de Prusse.

Noailles.

Extrait d'une Lettre de M. de Montmorin à M. de Noailles. (*Entièrement chiffrée.*).

« Paris, le 13 août 1791.

Les derniers avis que vous m'avez transmis (1), Monsieur, sont on ne peut plus affiigeants; et j'aime encore à croire qu'ils ne se vérifieront pas. Il faudra voir le succès des démarches que vous avez été chargé de faire; si l'on décline vos insinuations, il sera évident que l'on a une arrière-pensée qui n'est pas en notre faveur.

L'Empereur a pris un parti bien tranchant en refusant de vous recevoir; mais les circonstances sont telles que nous ne pouvons que nous vouer au silence et attendre que le Roi soit réintégré. Selon toutes les apparences cela ne tardera pas; car la discussion de l'Acte Constitutionnel avance, et sera probablement terminée dans le courant de la semaine prochaine..

Montmorin.

Lettre de M. de Noailles à M. de Montmorin. (*Entièrement chiffrée*).

Reçue le 28 août.

« A Vienne, le 17 août 1791.

Je tiens de quelqu'un qui était avant-hier chez l'Impéra-

(1) Lettre de M. de Noailles des 13 et 24 juillet.

trice, tandis que M. de Bischofwerder se trouvait chez l'Empereur pour prendre congé, que l'audience dura si longtemps que l'ordre de la matinée en fut dérangé. L'Impératrice qui attendoit pour aller à la chapelle dit qu'on n'étoit sûr d'aucune heure quand M. Bischofswerder étoit avec l'Empereur. Ces détails assez indifférents montrent toujours que dans ce moment les Cours de Vienne et de Berlin ont beaucoup de choses à se dire.

Il est question ici, Monsieur, de quelque changement dans l'armée pour augmenter la Cavalerie. Comme j'ai ouï dire précédemment à quelqu'un du métier que, si l'Empereur de concert avec la Prusse, entreprenoit quelque chose contre nous, il auroit plustôt besoin de Cavalerie que d'Infanterie, je ne puis que faire attention à l'augmentation dont on parle pour la Cavalerie.

Extrait d'une lettre de M. de Noailles à M. de Montmorin.

« A Vienne, le 22 août 1791.

...L'Empereur n'est parti que ce matin de très bonne heure. Il a donné à dîner hier à M. le comte d'Artois (1). Il l'avoit vu la veille avec les trois personnes qui l'accompagnent.

M. le comte d'Artois a fait avant-hier une visite à M. le prince de Kaunitz avec M. François d'Escars. Je ne sais à quelle heure M. le prince de Kaunitz aura vu M. de Calonne, dont le Ministre Autrichien a parlé comme d'un homme qu'il désiroit de voir parcequ'on lui avoit dit qu'il était extraordinaire. Je tâche de vous peindre les choses exactement, c'est le seul service que je puisse rendre dans ce moment.

M. le Comte d'Artois suit l'Empereur à Pilnitz et assistera au couronnement de Prague. Je puis me tromper; mais je soupçonne que M. de Calonne, qui excelle dans l'art de jetter de la poudre aux yeux, aura imaginé que la présence de M. le comte d'Artois tant ici qu'à Pilnitz, en imposera à la crédulité publique. Je garantis bien que les principes qui dirigent la politique

(1) Le comte d'Artois était arrivé à Vienne le 19 août, accompagné de MM. d'Esterhazy, de Calonne et François d'Escars.

des cabinets de Vienne et de Berlin sont très indépendans des vues de nos émigrans, qui même ne savent pas être d'accord entr'eux. Nous touchons, Monsieur, au dénouement le plus important. Les bonnes ou mauvaises intentions des Cours se manifesteront à l'instant où on leur notifiera notre nouvelle Constitution avec l'acceptation du Roi...

Noailles.

Lettre de M. de Noailles à M. de Montmorin.

Reçue le 15 septembre.

« A Vienne, le 3 septembre 1791.

Il peut se passer bien des choses, Monsieur, mais je ne suis guère à portée d'en être instruit dans la profonde retraite où je vis.

De plus l'absence de la Cour et de toutes les personnes qui y tiennent rend le séjour de Vienne dans ce moment-ci peu fertile en nouvelles. Je sais seulement que l'entrevue a eu lieu à Pilnitz, et que l'Empereur étoit de retour à Prague, le 29 du mois passé.

M. de Richelieu est arrivé ici il y a deux jours. Il se propose, je crois, de faire un séjour en Russie. Je n'étois pas chez moi, quand il a bien voulu me venir voir. Je ne puis que lui savoir gré de sa visite et la regarder comme une faveur que je n'obtiens pas de tous les voyageurs françois qui viennent à présent ici. Si je n'étois soutenu, Monsieur, par le zèle du service, je vous ferois une triste peinture de ma position.

Noailles.

Extrait d'une lettre de M. de Montmorin à M. de Noailles.

« Paris, le 6 septembre 1791.

Je conçois sans peine, Monsieur, tout ce que votre situation a de pénible et de désagréable; et elle m'affecte d'autant plus, que le remède à y porter ne dépend pas de nous : il ne peut

venir que du temps et des circonstances : on pourroit concevoir l'espérance de voir les choses s'améliorer lorsque le Roi aïant accepté la Constitution, reprendra l'exercice de ses fonctions : mais je ne saurois me dissimuler la mauvaise disposition de l'Empereur comme celles des principales Cours de l'Europe; et je crains que la démarche de Sa Majesté n'opère aucun changement à cet égard.

Ce qui n'est pas moins fâcheux, Monsieur, est qu'en même temps que nous devons nous méfier de la plupart des Cours, nous n'avons aucune donnée sur leurs vües, que par conséquent nous ne sommes point en mesure de prendre les précautions éventuelles qu'elles exigeroient et que notre position intérieure pourroit comporter. Il faudra voir ce que produira l'entrevue de Pilnitz, et le langage que l'Empereur tiendra à son retour; car il faudra bien que ce Prince finisse par s'expliquer avec nous. Peut-être voudra-t-il attendre l'acceptation de la constitution : dans ce cas le délai ne sera point long, du moins à ce que j'ai lieu de présumer, et je ne différerai pas un instant à vous expédier un courrier. Tout ce que vous avez à faire dans ce moment est d'informer le ministère Autrichien de la présentation de la Constitution. Elle a été faite hier au soir par 60 membres de l'Assemblée Nationale. Je juge instant que la Cour de Vienne soit informée de cet événement : c'est dans cette intention que je vous renvoie votre courier.

Le voïage de M. le Comte d'Artois, Monsieur, fournit à bien des réflexions; mais il est impossible de la fixer sur un objet déterminé. On voit d'un côté le mécontentement, le mouvement et l'espoir des émigrans, de l'autre leurs raports avec plusieurs Puissances : tout cela semble indiquer des vues hostiles; mais quand on a considéré et le sentiment que les princes françois doivent avoir pour leur patrie, trop malheureuse déjà, par ses agitations intérieures, et le défaut d'intérêt de la part des Puissances de l'Europe d'intervenir dans une querelle qui leur est étrangère, on est disposé à penser que notre tranquillité ne sera pas troublée du dehors, et que les Princes ainsi que leurs adhérents finiront par se rendre aux exhortations de Sa Majesté, en abandonnant leurs projets, et en rentrant paisiblement dans le Royaume : mais nous ne pouvons à cet égard que faire des vœux...

Montmorin.

Extrait d'une lettre de M. de Noailles à M. de Montmorin. (Entièrement chiffrée).

Reçue le 18 septembre.

« A Vienne, le 7 septembre 1791.

J'ai reçu en deux jours, Monsieur, deux avis très différents : on est venu me dire d'abord qu'on croyoit qu'il n'avoit été pris à Pilnitz aucunes résolutions qui tendissent à se mêler de nos affaires; que le roi de Prusse s'étoit rejetté sur l'obligation où il étoit de suivre les vues de l'Angleterre, son alliée, à qui il ne convenoit d'aucune façon de prendre part à ce qui se passe actuellement en France. On m'a ajouté que la nouvelle de Pilnitz, quand elle arriveroit à Coblentz et à Worms, y causeroit une grande désolation, mettroit dans l'embarras plusieurs chefs et feroit le malheur d'un grand nombre d'individus qui s'attendoient à être très incessamment employés; première version.

La seconde est que l'Empereur et le roi de Prusse ont signé à Pilnitz une déclaration relative aux affaires de France; on prétend que cette déclaration renferme une invitation aux principales Puissances de l'Europe de regarder la cause de Louis seize comme la leur propre, et d'agir en conséquence pour procurer à ce Prince la liberté, et les moyens de donner à son peuple, la constitution qu'il croira la meilleure...

Extrait d'une lettre de M. de Montmorin à M. de Noailles.

« Paris, le 19 septembre 1791.

Le Roi, Monsieur, ayant repris l'exercice de ses fonctions, je présume que la présentation de vos lettres de créance n'éprouvera plus de difficulté ni retard; dans le cas contraire, vous ne perdrez pas un instant à m'en informer par un courrier, afin que je puisse prendre et vous transmettre les ordres de Sa Majesté sur la conduite que vous aurez à tenir.

Montmorin.

Lettre de Louis XVI à Léopold II

Sérénissime et Très Puissant Empereur. Très cher frère, cousin et Beau-frère.

L'Assemblée Nationale vient de me présenter l'Acte Constitutionnel qu'elle a décrété, et je me suis déterminé à l'accepter, parce que je dois le regarder comme le résultat du vœu de la grande majorité de la nation. Je m'empresse de faire part de cet événement à Votre Majesté, connoissant l'intérêt qu'elle prend autant à la prospérité de la Monarchie françoise qu'à tout ce qui me concerne. Je prie Votre Majesté d'être bien persuadée que le changement opéré dans la Constitution françoise ne diminue en rien mon désir de rendre de plus en plus inaltérable les liens qui existent entre Nous et Votre Majesté ainsi qu'entre nos Nations respectives.

Ecrit à Paris, le 18 septembre 1791.

De Votre Majesté, Bon frère, cousin et Beau-frère.

Louis.

Extrait d'une lettre de M. de Noailles à M. de Montmorin. (Entièrement chiffrée.).

Reçue le 2 octobre.

« A Vienne, le 21 septembre 1791.

J'ai été assez heureux, Monsieur, pour pouvoir me procurer quelques notions sur ce qui s'est passé tant à Pilnitz qu'à Milan pendant le séjour que M. Bischofswerder y a fait auprès de l'Empereur.

Il paroit que les affaires de France auroient tout au plus fourni matière aux conversations de l'Empereur et du Roi de Prusse à Pilnitz si l'audience de M. le Comte d'Artois n'eût excité leur intérêt. Ils ont fini par accorder la déclaration que vous connoissez, déclaration qui ne les oblige à rien, et qui peut jetter des semences de division dont ils se réservent de profiter suivant la tournure des événements.

Quand cette déclaration a été signée la légèreté de M. Calonne n'a pas tardé à paroitre; il a été à M. de Spielman, et lui a dit qu'il s'agissoit à présent de mettre de la promptitude dans l'exécution; le Référendaire, qui est moins façonné que M. Calonne, mais qui a la tête mieux faite, a trouvé qu'il n'étoit point

nécessaire d'aller vite en besogne; ils ont eu à ce sujet une explication assez vive...

On m'a aussi raporté que le second jour, l'Empereur étant à table avec le Roi de Prusse a parlé d'une lettre qu'il avoit reçue de la Reine, ne cachant pas que par cette lettre la Reine paraissoit contente et ne demandoit rien. Ce propos a fort embarrassé pendant un moment quelques-uns des auditeurs.

Le roi de Prusse a fort bien accueilli M. le Comte d'Artois, lui a témoigné beaucoup d'intérêt sur la situation du Roi, s'est expliqué sur les affaires en termes généraux; il ne s'est lié par aucune promesse, mettant toujours l'Empereur en avant sur tout ce qu'il y auroit à faire d'un commun accord; il a dit qu'il avoit quarante mille hommes prêts à marcher dès que l'Empereur le jugeroit à propos...

Noailles.

Dépêche de M. de Noailles à M. de Montmorin.

« A Vienne, le 17 octobre 1791.

J'expédie un courier, Monsieur, pour avoir l'honneur de vous informer que j'ai eu hier mon audience de l'Empereur. Ce qui fait assez d'effet ici et ce qui en fera sûrement ailleurs.

Le jour même de l'arrivée de Sa Majesté, j'ai adressé dans la matinée du 12 la note ci-jointe à M le prince de Kaunitz, et le 14 au soir m'est venue sa réponse, qui ne demandoit pas deux jours entiers pour sa rédaction.

Ces sortes d'avis communément sont expédiés dans les 24 heures. Mais j'ai lieu de croire qu'il y a eu des manœuvres particulières, soit pour faire retarder soit pour faire manquer tout à fait mon admission à la Cour. Les intrigues ont échoué contre la sagesse de Léopold II et de son Ministère, et par la conduite, j'ose le dire, simple et vraie que j'ai tenue.

Il y avait un grand concours de monde à la Cour à cause de la cérémonie de l'Ordre de Marie Thérèse. L'Empereur a commencé à donner ses audiences à midi au retour de la chapelle. M. le Nonce m'a précédé et M. l'Ambassadeur de Russie m'a succédé, ayant des présentations à faire. J'ai remis à l'Em

pereur les deux lettres du Roi, l'une relative à l'événement de l'Acceptation (1), l'autre qui m'acréditoit auprès de sa personne comme Empereur. Je m'attendois que Sa Majesté auroit la bonté de m'écouter, mais qu'Elle éviteroit d'entrer dans aucune explication. C'est précisément ce qui est arrivé. Je me suis exprimé en ces termes :

Sire, je dois accompagner les Lettres que j'ai l'honneur de remettre à Votre Majesté de l'assurance particulière des sentimens du Roi. Tels que je les connois, tels que je suis chargé de les exprimer, ils ne peuvent que toucher le cœur de Votre Majesté. Le Roi, avant de consolider la nouvelle Constitution françoise par son acceptation, avoit fait ses réflexions sur tous les événemens, et Sa Majesté ne s'est décidée que d'après une conviction pleine et entière du bien qui pouvoit résulter de l'ordre actuellement établi, en attendant du tems et de l'expérience les améliorations qui deviendroient nécessaires. Ce qui importe le plus est que Votre Majesté sache positivement, qu'aujourd'huy le Roi est l'objet de l'amour de son peuple; que la Reine est généralement respectée, chérie, honorée; Que le vœu de la Nation française est de voir perpétuer entre le Roi et Votre Majesté les liens qui unissent leurs augustes personnes et leurs états.

L'Empereur m'a fait l'honneur de me répondre qu'il souhaitoit la satisfaction du Roi et de la Reine; que tous les liens qui l'unissoient au Roi le mettaient dans le cas de désirer le maintien de la bonne intelligence; Qu'il supposoit, ce sont ses propres expressions, que les autres Cours feroient comme Lui, après avoir connu légalement les intentions du Roi. Il a fait quelques pas en arrière pour mettre fin à l'audience.

J'ai essayé de faire une insinuation sur la marque d'amitié que l'Empereur donneroit au Roi, en engageant les Princes à rentrer en France. Soit embarras de s'expliquer sur des objets si nouveaux, soit connoissance d'un ensemble de choses que j'ignore, l'Empereur s'est contenté de me dire que ce que le Roi écriroit aux Princes produiroit sans doute son effet. L'Empereur, en prononçant ces derniers mots, a fait un signe de tête

(1) Lettre de Louis XVI à Léopold, du 18 septembre 1791, ci-dessus mentionnée.

assez marqué, pour que je puisse m'appercevoir qu'il étoit temps de me retirer. J'ai emporté du moins la satisfaction d'avoir touché les principaux points qui peuvent fixer l'opinion de l'Empereur sur ce qui intéresse le Roi dans ce moment-ci.

Il m'étoit revenu, Monsieur, par une voie particulière, que les Lettres, écrites ici par la Reine, nous avoient fait infiniment de bien, en contribuant à calmer l'esprit de l'Empereur. J'en ai eu l'assûrance par le Comte de Cobentzl, que j'ai rencontré hier à la Cour et avec qui j'ai eu l'occasion de m'entretenir au moment de nos affaires. Il m'a dit que la Reine avoit écrit à l'Empereur, comme nous pouvions le désirer; mais que comme il étoit difficile de plaire à tout le monde, plusieurs personnes ne savoient pas gré à la Reine de ses démarches. Je demande la permission de rapprocher ce trait, pour rendre hommage, comme serviteur du Roi et comme françois, aux qualités respectables de la Reine.

Non signée.

Lettre de Léopold II à Louis XVI. (*Ecrite en latin*).

Serenissime et Potentissime Princeps Domine frater, consobrine et affinis charissime !

L'Ambassadeur de Votre Majesté Nous a remis Ses Lettres par lesquelles Elle Nous notifie qu'Elle a accepté les articles de la nouvelle constitution qui Lui ont été présentés.

Nous avons d'autant plus à cœur la conservation de Votre Majesté et de la Famille Royale, ainsi que de la Dignité de Sa Couronne et le Salut de la Monarchie Française, que des liens plus étroits de sang, d'amitié, d'Alliance et de voisinage nous unissent. Aussi, désirons-Nous sincèrement que le parti que Votre Majesté a cru devoir prendre dans l'état présent des choses, soit suivi de succès qui répondent pleinement à son attente et à ses vœux pour le bonheur public; et qu'en même temps cessent ces raisons qui sont communes aux Rois et aux Princes de tirer de sinistres augures des événements récents, et qu'on évite la nécessité d'empêcher sérieusement qu'ils se

renouvellent (1). Sur ce nous prions Dieu qu'il conserve Votre Majesté longtemps saine et sauve.

A Vienne, le 23 octobre 1791.

Majestatis vestræ bonus frater consobrinus et affinis.

Léopold.

Extrait d'une dépêche circulaire du Chancelier de Cour et d'Etat Prince de Kaunitz-Rietberg aux Ambassadeurs et Ministres de Sa Majesté Impériale et Royale en plusieurs Cours étrangères :

De Vienne, le 12 novembre 1791.

Monsieur,

L'état de détention dans laquelle se trouvoient le Roi et la famille Royale de France ayant cessé, l'Empereur n'a pas fait de difficulté d'accorder à l'Ambassadeur de France en cette Cour l'audience qu'il lui demanda à son retour de Prague.

Il y reçut de sa main la lettre ci-jointe par laquelle le Roi lui annonce la nouvelle Constitution françoise.

Sa Majesté Impériale vous ordonne, Monsieur, d'en faire part à la Cour où vous êtes, ainsi que de sa réponse à cette lettre ci-jointe et, croyant devoir exposer sans réserve à Sa Majesté... ce qu'Elle pense du nouvel état de choses et de rapports qu'offrent en ce moment la situation de la France et les déterminations du Roi Très-Chrétien, Elle vous charge d'accompagner ces communications des ouvertures suivantes.

Lorsque l'Empereur proposa une Déclaration et des mesures communes pour empêcher les suites fâcheuses de la Révolution françoise, des périls imminens menaçoient la liberté, l'honneur et la sûreté du Roi et de la famille Royale, ainsi que la conservation du Gouvernement monarchique en France attaqué dans ses principes essentiels par les progrès d'une anarchie

(1) Dans le texte : « et simul illae, quæ Regibus et Principibus communes sunt, ex nuper præteritis causæ deinceps cessent, serioque cavendi necessitas evitetur ».

populaire qui devenoit dangereuse pour tous les Gouvernements de l'Europe.

Ces périls ne sont plus instans. Les derniers évènemens donnent des espérances sur l'avenir. Il paroit que la partie majeure de la nation françoise frappée elle-même des maux qu'elle se préparoit revient à des principes plus modérés, reconnoit la nécessité de maintenir la seule forme de Gouvernement propre à un grand Etat, et tend à rendre au Trône la dignité et l'influence qui tiennent à l'essence du Gouvernement Monarchique.

Il paroit enfin que le Roi se livre avec confiance à cette perspective et que son acceptation fondée sur cette confiance a été volontaire.

On ne peut se cacher d'autre part que des apparences si récentes, incomplettes même à plusieurs égards, ne sauroient encore tranquilliser suffisamment sur la solidité et la durée des dispositions qu'elles annonçent, ni dissiper entièrement des appréhensions que la violence et l'extrémité des Evènemens précédents ne justifient que trop.

L'Empereur ne dissimule pas que dans l'incertitude qui provient de cette opposition d'espérances et de craintes, Il ne sauroit encore former un avis déterminé sur la question, si la situation du Roi, et du Royaume de France continuera, ou non, d'être un objet de cause commune pour les autres Puissances.

Mais ce qui paroit à Sa Majesté Impériale résulter évidemment de cette incertitude même, c'est qu'aussi long tems qu'elle subsistera, toutes les Puissances auront un intérêt commun, permanent à ce que les bonnes apparences actuelles, dont l'inacomplissement reproduirait immédiatement la nécessité et les droits d'une intervention commune, se réalisent et se consolident.

L'Empereur a cru utile de ne point déguiser cette façon de penser dans sa réponse à la lettre du Roi-Très-Chrétien, et comme Il est persuadé que si les autres Puissances témoignaient des sentimens analogues, cela ne pourroit que contribuer avantageusement à l'encouragement et au succès du parti modéré, qui prévaut en ce moment en France, Sa Majesté Impériale propose à Sa Majesté... d'autoriser ses Ministres à des insinuations occasionnelles du même genre. . . . . . .

Extrait d'une lettre de M. de Noailles à M. de Montmorin (1).

« A Vienne, le 16 novembre 1791.

Je suis en état aujourd'hui, Monsieur, de vous parler avec certitude du système que l'Empereur s'est fait sur ce qui regarde nos affaires.

...Il faut savoir comment l'Empereur se justifie vis-à-vis des Cours qui n'ont ni sa modération, ni ses principes d'équité, et qui lui reprochent à présent d'avoir été le premier à répandre l'alarme et de s'être ensuite retiré de la partie. Il dit, que sa manière de voir a suivi le cours des évènemens : — Qu'au commencement de juillet il avoit été dans les plus vives appréhensions pour le Roi et la Reine : Que l'intérêt qu'il leur avoit témoigné n'était pas resté absolument sans effet : Que dans la révision de la Constitution, il s'étoit fait des changements à l'avantage de l'autorité Royale : — Qu'aujourd'hui, ayant lieu d'être tranquille sur la situation du Roi et de la Reine, tout ce qui l'intéressait sous le double rapport du Trône et de la Parenté, ne se trouvoit plus en péril, et que dès lors, il n'avoit aucune objection à faire contre le nouveau Régime de la France.

Noailles.

(1) M. de Noailles n'avait pas encore reçu la lettre en date du 3 novembre 1791 par laquelle M. de Montmorin lui annonçait sa démission du ministère des Affaires étrangères.

Le premier exil du roi Jérome à Trieste [1]

(15 août 1814 - 30 avril 1815)

I.

La chute de l'Empereur avait trouvé Jérôme en France où il s'était réfugié après la bataille de Leipzig (18 et 19 octobre 1813). Chassé de ce trône de Westphalie qui avait été créé pour lui à Tilsitt le 18 août 1807, il avait gagné Compiègne où il était arrivé le 5 novembre. Le séjour y étant dispendieux, particulièrement peu confortable pendant le rude hiver de 1813 et Catherine se trouvant dans un état de grossesse avancée — elle était enceinte de cinq mois — les époux ne tardèrent pas à s'installer à Paris dans le palais du Cardinal Fesch. Ils y demeurèrent jusqu'au 29 mars, jour où ils partirent pour Blois avec l'impératrice Marie-Louise et le roi de Rome.

Le 5 avril, à l'instigation de son mari, Catherine écrivait à l'empereur Alexandre « en invoquant les liens de parenté qui les unissaient — elle était sa cousine germaine — et l'intérêt qu'il lui avait témoigné à Erfurt. » (2). Le royaume de Westphalie, lui disait-elle, fondé avec son concours se trouvait maintenant occupé par les troupes alliées. N'était-il pas juste que le roi son époux reçût une indemnité « en compensation de ce qu'il pourrait perdre dans les arrangements à prendre, pour parvenir au rétablissement désiré d'un système d'équilibre et de pacification en Europe ? » A son père, par l'entremise d'Alexandre, elle rappelle qu'une des raisons principales qui

(1) L'auteur tient à exprimer ici ses remerciements à M. O. de Incontrera, érudit triestin, qui l'a très diligemment secondé dans ses recherches et dans la mise au point de son travail.

(2) F. Masson, *Napoléon et sa famille*, tome X, p. 16.

ont décidé de son mariage avec Jérôme Bonaparte, c'est qu'il eût un Etat quelconque, pourvu qu'il fût indépendant.

Trois jours se passent. Le 8 avril, plus consciente de la réalité de la situation, elle adresse un nouvel appel au souverain russe, mais c'est seulement pour le prier de leur faire obtenir, à son mari et à elle, des passeports et un officier pour les escorter jusqu'à Stuttgart où ils désirent se retirer et attendre les événements. Le 9, elle écrit à son père pour lui demander un asile.

Peu rassurée cependant sur l'issue de ses démarches, Catherine, toujours d'accord avec son époux va tenter d'agir directement sur Alexandre. Mais l'empereur de Russie se dérobe; le prince royal de Würtemberg, son frère, refuse de la recevoir et, par l'entremise de son ministre, comte de Wintzingerode, le roi son père l'invite à se séparer de Jérôme. En échange, elle pourra recevoir un apanage princier. On connaît sa réponse indignée et la lettre fameuse qu'elle adresse à Frédéric renferme implicitement la plus sévère condamnation de la conduite de Marie-Louise : « Veuillez jeter un coup d'œil en arrière; mariée au Roi sans le connaître, dirigée à cette époque par les grands intérêts politiques, je me suis attachée, à lui, je porte aujourd'hui son enfant dans mon sein, il a fait mon bonheur pendant sept ans par des procédés aimables et doux, mais eût-il été pour moi le plus mauvais des maris, m'eût-il rendue malheureuse, je ne l'abandonnerais pas dans le malheur et je ne mériterais ni votre estime ni la sienne si j'étais capable d'un pareil procédé. Jamais je ne séparerai mes intérêts des siens; ma résolution est inébranlable là-dessus; elle m'est inspirée par le sentiment et par l'honneur » (3). Et, le 17 encore, elle paraphrase sa lettre précédente.

Mais il lui faut bien se rendre compte qu'elle n'a rien pour l'instant à attendre des alliés ni de sa famille. « On lui fait savoir que sa présence est importune ». (4). Elle règle ses dettes, fait argent de tout (5), et, dans la nuit du 17 au 18 avril, quitte Paris avec un convoi de vingt-sept chevaux, comptant

(3) Mémoires et Correspondance du Roi Jérôme, t. VI, p. 382.
(4) Masson, l. c. t. X, p. 25.
(5) Le roi Jérôme avait reçu de l'impératrice 500.000 francs.

rejoindre Jérôme à la Motte Beuvron. Frédéric Masson a raconté dans tous ses détails l'indigne attentat dont elle fut l'objet le 21, près de Fossard, de la part de Maubreuil. On sait comment, dépouillée de tous ses bijoux et de son argent qu'elle ne devait récupérer qu'en partie et dans quelles conditions, malgré l'appui d'Alexandre, elle put cependant continuer sa route et arriver le 30 à Berne où l'attend Jérôme qui est en Suisse depuis le 24.

De son père, elle trouve une lettre très dure : « Jamais, écrit-il, le roi Jérôme ne sera reçu chez moi; jamais un Bonaparte ne passera mes frontières lors même que mes sentiments pour lui fondés, non sur la prospérité de sa race, mais sur sa conduite comme roi et comme époux, seraient bien différents de ce qu'ils sont et de ceux qu'il a dû m'inspirer ». (6). Son gendre lui écrira de la même encre : « J'ai fait votre fille Reine et Votre Majesté elle-même a été faite Roi par l'Empereur, mon frère » (7). Ce n'est donc pas au Würtemberg qu'il faudra chercher un asile.

Etant donné son état, Catherine décline (30 avril) l'offre de l'empereur Alexandre qui lui a proposé de se retirer dans ses terres. Le voyage est trop long. D'autre part, la Suisse n'est pas sûre. Jérôme et elle sollicitent de l'Autriche la permission de s'établir aux environs de Gratz, en Styrie. Elle leur est accordée et, le 16 juin, ils s'installent au château d'Eggenberg. « Leur suite n'est point sans être d'importance. Si Filleul et Gayl sont à Paris, restent le comte de Fürstenstein, le chevalier de Berger, le chevalier de Bosse, M. du Hamel, le baron de Linden, M. de Pruhl, le comte de Wickenberg, le baron de Zurwesten, le baron de Malchus, le baron de Stölting, plus quelques dames pour accompagner (8). » Pour un prince en exil, aux ressources incertaines, c'est assez coquet. On s'explique que le Consul d'Espagne à Trieste, Don Carlos Alexandre de Lellis, qui se trouvait à Gratz, écrivit le 18 juillet 1814, que Jérôme « vit avec beaucoup d'ostentation et maintient une cour splendide ».

(6) Masson, l. c., t. X, p. 38.
(7) Masson, l. c., t. X, p. 41.
(8) Masson, l. c., t. X, p. 51-52.

Eggensberg était loué pour six mois. Bientôt Elisa y rejoint son frère et sa belle-sœur (28 juin). Arrivée à Bologne, elle a appris que l'Autriche a séquestré ses biens de Lucques et de Piombino. Aussitôt, elle est partie pour Vienne avec un passeport qui lui a été délivré sous le nom de comtesse de Compignano, mais l'Empereur lui interdisant l'accès de sa capitale, elle n'a d'autre ressource que d'aller retrouver Jérôme. Bientôt excédée « de cette cour à l'allemande dans un château désert » (9), elle décide de gagner Bologne et l'ancien roi de Westphalie, « entre sa femme et sa sœur, également enceintes et proches de leur terme, trouvant sa vie singulièrement monotone et aspirant à se distraire » (10), saisit l'occasion pour partir avec elle.

Jérôme n'a de passeport que pour Trieste. En réalité, il se propose de se rendre avec Elisa (11) en Italie. Le 4 août, Catherine écrit dans son journal ces lignes mélancoliques. « Ils sont partis d'ici à 3 h. du soir, je les ai accompagnés jusqu'à deux heures d'Ekersberg et je les ai quittés le cœur bien gros, car je ne me sépare jamais de mon bon Jérôme sans en ressentir une vive peine; cependant j'ai été bien aise que ce voyage lui procure quelques distractions, il en a besoin; notre triste position doit lui paraître plus cruelle qu'à moi; l'homme en général et surtout un jeune homme de trente ans qui a été roi ne peut s'accoutumer facilement à vivre comme un simple particulier et à en prendre les goûts, les habitudes. » (12).

Elle sait que son mari veut gagner Bologne et elle redoute cette imprudence, car elle juge excellemment la situation. « Le faible doit plier quand c'est la force qui domine et qu'on ne peut rien lui opposer. La crainte de l'Autriche est de voir que notre famille est aimée, chérie en Italie; elle craint que les moyens, l'esprit du Roi ne lui rallient un parti et qu'on se déclare pour lui. » Voilà pourquoi elle veut le tenir éloigné de l'Italie jusqu'après le Congrès, qui décidera irrévocablement du sort de cette nation. Et plus loin, « si le roi avait 10 à 12

---

(9) Masson, l. c., t. X, 238.
(10) Masson, l. c., t. X, 238.
(11) Elle avait obtenu du directeur de la Police de Graz ses passeports pour Bologne le 3 août.
(12) Mémoires du roi Jérôme, t. VI, p. 450.

millions, j'aurais été la première à lui conseiller de tenter une révolution en Italie; mais quand on ne peut soutenir par de l'argent ou par des armées de pareilles entreprises, il faut se tenir tranquille et ne point donner de soupçon » (10 août). Elle ajoute d'ailleurs que Jérôme n'est pas un conspirateur. Il s'ennuie; Gratz est insipide; il s'y croit prisonnier à cause des entraves dont on l'entoure; il aspire « à se réunir à sa famille dans un beau pays et un bon climat. »

Par Laybach, Jérôme et Elisa gagnent Trieste où ils arrivent dans la nuit du 6 au 7 août et descendent à la Locanda Grande, le meilleur hôtel de ce temps qui serait situé aujourd'hui, place de l'Unité. Il a disparu, mais son souvenir demeure attaché à la mort tragique du fameux archéologue allemand Winkelmann qui y fut assassiné le 8 juin 1768.

Le bruit de l'arrivée de l'ancien roi de Westphalie ne tarda pas à se répandre et quand, le 7 août, en uniforme de général russe, Jérôme fit une promenade sur les quais, la population l'entoura sans discrétion. « Que lui voulez-vous ? » demande à un individu qui le serrait de trop près, un personnage de la suite. « Nous le connaissons déjà », lui répondit l'autre. « Nous n'avons pas besoin d'un tel chien ». Le directeur de la Police Cattanei (13) en rapportant ce propos à son chef, le baron Hager zu Altenberg, ajoute que ce déplorable incident ne se répéta pas en raison des précautions prises.

Jérôme ne tarda pas à se soustraire à la foule et pénétra au palais Carciotti, l'actuelle Capitainerie du port qui s'élève à côté du grand Canal. « Ainsi que les cordes d'une lyre harmonieuse et chantante, sur un socle bref, des colonnes ioniques en supportent la corniche sommée, comme d'un diadème, d'une harmonieuse galerie de statues se détachant sur le ciel » (14), a joliment écrit Silvio Benco. Ce bel édifice néo-classique — il remonte à 1806 — élève toujours sa noble façade vis-à-vis du golfe comme un témoin de l'âge d'or de l'architecture à Trieste.

On sait que le passeport de l'ex-souverain ne lui avait été

---

(13) Le chef de la police de Trieste était placé sous les ordres du président de la police de Vienne dont il recevait les instructions par l'entremise du gouverneur de l'Illyrie résidant à Laybah.

(14) Silvio Benco, Trieste, p. 78.

délivré que pour cette ville. Désireux de poursuivre sa route par Venise jusqu'à Bologne, après son déjeuner, Jérôme manda Cattanei à la Locanda Grande où le policier fut rempli d'admiration par la vaisselle d'argent et de vermeil dans laquelle avait été servi le repas. Le roi le pria de lui délivrer un nouveau passeport, toujours au nom du baron de Gayl, ne voulant pas, dit-il, être reconnu. Cattanei hésitait. Pour le rassurer, Jérôme lui conseilla de mettre Venise au courant de la situation. Bien que l'absence du gouverneur, comte Saurau, parti la nuit même pour Fiume, rendît sa situation très embarrassante, il se résolut à donner satisfaction au roi. Plusieurs considérations l'y engageaient : la déférence que marquait son gouvernement pour la famille Bonaparte; le fait que Bologne était occupée par les troupes impériales, cette circonstance aussi que la reine Catherine se trouvait encore à Gratz d'où son mari était arrivé avec un passeport du gouverneur de Styrie; enfin, et c'était sans doute sa meilleure raison, il savait qu'il aurait le cas échéant, le temps d'aviser d'un contre ordre le prince Reuss, à Padoue. Jérôme d'ailleurs l'avait entretenu de la requête qu'il avait adressée à Metternich pour solliciter en faveur de la reine l'autorisation d'aller faire ses couches à Bologne.

Le frère de Napoléon ne fit pas de visites à Trieste, mais reçut celle d'un ancien émigré sur lequel nous reviendrons, le comte de Pontgibaud, devenu le négociant Joseph La Brosse, qui vint le voir avec sa famille. Le roi se rendit ensuite à son magasin pour y acheter des marchandises anglaises (15). Le soir, il se montra désireux d'aller au théâtre, mais discrètement, dans une baignoire grillée. Il y parut pourtant dans une loge découverte accompagné de Cattanei sans que sa présence fut remarquée.

---

(15) On lit dans les Mémoires du comte de Moré (1785-1837), (Paris, Alphonse Picard, 1898), écrits longtemps après l'événement, un récit romanesque de la première rencontre du roi Jérôme et du comte de Pontgibaud qui contraste avec les pâles indications policières.

Le frère de Joseph la Brosse y raconte que Jérôme se serait présenté chez celui-ci quand le roi de Suède détrôné, Gustave IV, était son hôte sous le nom de Gottorp. L'émigré le reçut sans se départir de son calme comme un client ordinaire et fit avertir le roi de Suède. « Le roi du premier étage, répondit le prince, ne se soucie pas du tout d'envisager le roi du rez-de-chaussée, mais la reine est ma cousine et si elle habite Trieste, je serai fort aise de la voir! » L'anecdote est piquante, mais doit-on la considérer comme authentique? Jusqu'à plus ample informé, nous ne le pensons pas.

Le 8, à trois heures un quart, Cattanei avait reçu de Jérôme l'invitation de venir prendre congé de lui. Le prince et le commissaire s'entretinrent familièrement du voyage et de la renaissance de Trieste. Enfin, à cinq heures du soir eut lieu le départ, mais voici qu'à cinq heures du matin, le 9, alors que les voyageurs se trouvaient, sur la route d'Udine, à quatre heures de Palmanova la grande duchesse de Toscane éprouva les premières douleurs de l'enfantement. « Qu'on se figure l'embarras de mon mari », écrit Catherine, le 11 août, dans son journal, au reçu de la nouvelle. « Enfin, comme par enchantement, un château se présente; le Roi prend son parti, il s'y fait annoncer, on l'y reçoit très bien et l'y voilà installé. Arrive une sage-femme; elle a l'air d'être très habile, quel bonheur ! Elle a assuré qu'Elisa accoucherait en douze heures. Quoi que ce soit une position très désagréable pour la Grande Duchesse, cependant j'avoue que je suis bien aise qu'un obstacle se soit présenté, qui empêche le Roi de continuer sa route pour Bologne » (16).

Ce château, c'est celui de Passeriano qui se trouve ainsi par une singulière rencontre deux fois associé à l'histoire de Napoléon et de sa famille; Bonaparte y a logé pendant la négociation du traité de Campoformio (17 octobre 1797), qui a pris son nom d'un village tout proche. Le château appartenait alors à Lodovico Manin, dernier Doge de la République de Venise. Desaix nous en a laissé une description et ce qu'il en dit devait être vrai encore dix-sept ans plus tard. « Cette habitation est très belle, écrit-il, grande et bien disposée; mais le goût n'en est pas des plus brillants. « Il y a une salle immense, énorme, aussi élevée que la maison et aussi grande à elle seule qu'une habitation ordinaire. Elle est décorée de peintures. Il y a un billard et beaucoup d'appartements. Le jardin est grand et d'un singulier genre; il y a, à l'extrémité, quatre hauteurs à côté les unes des autres; elle sont couvertes de grosses statues sans goût, mal faites, en grosse pierre; elles représentent tous les dieux de la Fable. Jupiter y est assis sur son aigle; Neptune dans un char à quatre chevaux et ainsi de suite; tout cela d'un mauvais goût. Il y a aussi à remarquer un théâtre où tout est en gazon, qui est très joli. Ajoutez un relief d'une ville de

(16) Mémoires du Roi Jérôme, t. VI, p. 468.

guerre avec des demi-revêtements. La cour de la maison est belle et vaste : on y entre par un péristyle. A droite et à gauche sont de grandes arcades pour arriver à la maison. C'est là où le général Bonaparte tient, tous les deux jours, conférence avec les plénipotentiaires de l'empereur » (17).

Le château de Passeriano, encore aujourd'hui propriété de la famille Manin a beaucoup souffert pendant la dernière guerre. Les troupes ennemies qui l'ont successivement occupé l'ont vidé de tout ce qu'il contenait (18). Seule a été respectée la chapelle de style jésuite, adjacente aux arcades de droite — elle sert aujourd'hui d'église paroissiale — où l'on admire notamment deux hauts reliefs de marbre blanc savamment ouvragés (19); on les attribue à Torretti, sculpteur vénitien, l'un des maîtres de Canova.

La villa se compose d'un vaste corps de bâtiment à deux étages surmonté d'un attique couronné de statues. Sa façade, que précède un haut péristyle, s'encadre entre deux galeries couvertes imitées des Procuraties. Un jardin, orné de statues, s'étendait jadis entre ces galeries. Ce n'est plus qu'une pelouse déserte : la soldatesque a passé par là. Les galeries se prolongent de l'autre côté de la route en un vaste hémicycle. Parfois, à l'aspect de ce château, on a prononcé le nom de Versailles : c'est en indiquer la grandeur.

La façade postérieure regarde vers le parc enfermé dans de hauts murs en galets du Tagliamento. Il n'a pas dû beaucoup changer depuis Desaix qui y retrouverait encore les grosses statues « sans goût et mal faites » dont il a parlé. Pégase, sur un tertre, cherche à s'enlever d'un vol lourd et un dragon formidable et fantastique ressemble plus à un épouvantail qu'à une œuvre d'art. Le théâtre de verdure a disparu à moins qu'il ne

(17) Desaix, *Journal de voyage du général Desaix, Suisse et Italie* (1797), p. 207-208.

(18) Elles ont été jusqu'à creuser des trous dans les murs pour mettre à jour les cachettes — que malheureusement elles ont découvertes — contenant les objets de prix et l'argenterie.

(19) Pendant les guerres du premier Empire, des pierres précieuses incrustées dans le marbre d'un monument qui se trouve à la sacristie ont été arrachées avec la pointe des épées. Certaines ornent aujourd'hui des tabatières qui se trouvent dans un musée de Vienne. On voit que Passeriano avait déjà eu à souffrir des gens de guerre.

soit devenu ce petit étang ombragé où quelques carpes font penser à Fontainebleau.

Toutes ces villas vénitiennes ont un air de famille et l'on retrouve ici — parc, grilles et château — des souvenirs de Stra. La grande salle que le jeune général de l'armée du Rhin trouvait si immense rappelle la salle de musique du palais Pisani, mais il y manque un Tiepolo. Et les putti qui surmontent gracieusement le chambranle des portes d'entrée du premier étage sont cousins, cousins moins fortunés, des personnages qui se suspendent à Venise au plafond fameux du palais Albrizzi. Une salle plus élevée que les appartements voisins, ornée de fresques médiocres, s'accorde avec la majesté du château. Des médaillons en relief surmontent les portes des deux escaliers.

On devine encore l'ancien billard et deux chambres de Napoléon qui se ressemblent par leur alcôve s'offrent au choix du visiteur. L'une regarde l'entrée; de l'autre, s'il l'habita, Bonaparte pouvait reposer son regard sur les Alpes lointaines.

C'est dans cette magnifique demeure que se prépara cette cession de la Vénétie à l'Autriche, que les Vénitiens ne pardonnèrent jamais à Bonaparte; c'est là aussi que Desaix entendit le vainqueur d'Arcole, en pleine ascension vers la gloire, ébaucher le projet de la conquête de l'Egypte.

Dix-sept ans plus tard, la sœur de Napoléon, assistée de la baronne de Fingerling, venue de Bologne, et du célèbre chirurgien André Vacca, accouchait, presque fugitive, à Passeriano. L'enfant qui y naquit le 10 août 1814 devait succomber à Rome, à peine âgé de dix-huit ans, d'une chute de cheval, le 7 avril 1833.

Jérôme se trouvant ainsi retenu aux portes d'Udine, le comte de Bissing, gouverneur de Gratz, remettait pour lui à Catherine une lettre du prince de Metternich. Si le chancelier s'opposait pour le moment, au voyage en Italie, il offrait, en attendant que les difficultés fussent aplanies, une installation à Trieste dont le climat semblait plus favorable que celui du chef-lieu de la Styrie. C'est là que l'ancienne reine de Westphalie devait rejoindre son mari, qui reprit, le 15 août, ses quartiers à la Locanda Grande.

Quatre jours, en effet, après son départ de Trieste et celui

d'Elisa, Cattenei avait reçu une lettre du général Lattermann datée du 11 août. Elle lui demandait de justifier dans les vingt-quatre heures la délivrance à Jérôme d'un passeport pour Bologne. Le document qui lui avait été remis à Gratz n'étant valable que jusqu'à Trieste, elle y ajoutait l'ordre d'interdire la continuation de son voyage et de le placer sons une étroite surveillance. Dans le cas où il aurait déjà poursuivi sa route, une estafette envoyée à Padoue devrait porter au prince de Reuss l'ordre de l'inviter, en toute courtoisie, à suspendre sa marche et à retourner à Gratz. La lettre est si catégorique qu'on peut se demander si, sans l'incident de Passeriano, Cattanei eût conservé le poste qu'il venait à peine d'occuper. Heureusement pour lui, il s'en tira avec quelques paroles de blâme, sa bonne fortune ayant voulu que Jérôme fût au bord du Tagliamento où le commissaire d'Udine, Maurizio, avisé d'urgence, s'acquitta de sa mission non sans quelque maladresse, semble-t-il, car le prince plaignit de lui fort vivement, à son collègue triestin.

Dès qu'il eut reconnu l'impossibilité de poursuivre sa route vers l'Italie, Jérôme pria Catherine de venir le rejoindre. Bien qu'elles redoutât les fatigues du voyage et eût souhaité de faire ses couches à Eggersberg, elle accourut : « Le Roi désire que je me rende à Trieste; comme ses souhaits sont les miens, je me décide à partir demain à 10 heures », écrit-elle dans son journal, le 16 août. Et ceci fait honneur à l'épouse. Mais voici qui annonce un esprit singulièrement libre, surtout si l'on se souvient que celle qui écrit cette page où passe un ressouvenir du morceau célèbre de La Bruyère, n'est pas, comme le dit justement Plitek (20) « une fille de la Révolution, mais bien une princesse allemande d'une maison régnante ».

« Je suis partie ce matin d'Ekersberg, à 11 heures, écrit-elle, arrivée à une heure et demie du matin à Marbourg où j'ai couché. Le pays m'a paru beau; le peuple fait horreur, à peine est-il habillé et ils ont l'air de bêtes; leurs maisons sont bâties en bois et les toits en chaume. La plus affreuse misère se présente là sous l'aspect le plus hideux, et l'on ne peut qu'être étonné de voir un pays aussi cultivé, aussi abondant, habité par des malheureux. Mais le gouvernement autrichien met sa gloire à l'abru-

(20) *Napoléonides* (*Archeografo Triestino*).

tir de plus en plus par un servage rigoureux. C'est cependant là un gouvernement qu'on appelle paternel! ». (21)

Pour ne pas se fatiguer, elle voyage à petites journées. Mauvaises routes, chevaux fourbus. Le 20 août, entre quatre et cinq heures, elle est à Trieste. Jérôme est allé au devant d'elle jusqu'à Opcina (22). « Le Roi est venu à ma rencontre, j'ai eu un bien grand plaisir à le revoir. On est tout étonné de découvrir tout d'un coup au moment où l'on s'y attend le moins, la mer avec le port et la ville de Trieste. L'aspect est beau et imposant ». (23). Qu'il s'agisse d'analyser une situation politique ou d'apprécier un paysage, la vision de Catherine est claire, son impression juste.

II

La fille de Frédéric de Würtemberg lorsqu'elle rejoignit à Trieste son époux, avait abdiqué son titre princier. C'est en effet sous le nom de comte de Harz que Jérôme s'était fait délivrer, nous l'avons vu, un passeport à Gratz et ce nom qui symbolisait sa revendication du royaume de Westphalie sonnait comme un défi aux alliés. Son beau-père ne s'y trompa pas et s'en indigna. L'Autriche plus indulgente le toléra à la condition qu'il ne devînt pas un drapeau.

En annonçant le 11 août à Lattermann que l'ex-roi de Westphalie avait reçu de l'Empereur l'autorisation de fixer sa résidence à Trieste, Metternich ajoutait qu'il y serait considéré comme incognito, mais traité avec déférence. Le gouverneur aggrava ces instructions en les précisant. Il fit savoir à Cattanei que la personne du comte de Harz devait être assujettie à la plus étroite surveillance, sa corespondance contrôlée et tous les deux jours jours un rapport adressé à Laybach sur ses faits et gestes. Ainsi la vigilance de la police s'exercera sans défaillance et nous la verrons se manifester constamment, tantôt discrète, tantôt tracassière, selon les vicissitudes de la politique, la modération, l'impatience, voire les incartades de Jérôme.

(21) Mémoires du roi Jérôme, l. c., p. 460.

(22) La route dont il s'agit n'est pas la route actuelle construite beaucoup plus tard, mais l'ancienne route d'Opcina qui partant de la Piazza Oberdan et suivant la via Commerciale est dite aussi vieille route d'Opcina.

(23) Mémoires du roi Jérôme, t. VI, p. 461.

Sitôt sa résolution prise de se fixer à Trieste, celui-ci avait envisagé la location d'un important immeuble. De Passeriano il avait écrit à Joseph La Brosse qui, dès les premiers jours, semble avoir été son factotum, de le lui procurer et les choses avaient été si rapidement qu'à l'arrivée de la reine, sa nouvelle demeure était prête à la recevoir. N'y avait-il pas lieu de se hâter, en effet? La suite des souverains déchus comptait cinquante-quatre personnes. Toutes assurément, ils ne pourraient pas les loger — un certain nombre devrait chercher des gîtes en meublé, assez loin parfois — mais enfin, le plus possible, ils voudront grouper leur maison.

Le palais qu'avait loué Joseph La Brosse appartenait au négociant Francescco Romano. Il occupait une position avancée à l'extrémité de la ville qui, depuis, a tendu vers la colline de Sant'Andrea le réseau de ses rues nouvelles. Une gravure éditée en 1802 nous le montre presqu'isolé entre la Piazza della Legna — le marché au bois — et les jardins de la banlieue parmi lesquels se détache un grande villa que précède une colonnade en hémicycle : la villa Cassis, qui sera la seconde habitation de Jérôme. Celle qui devint d'une manière si inattendue résidence princière, à l'heure de la chute de Napoléon était une construction à un seul étage. Sa façade principale regardait la rue Armando Diaz, l'autre, tournée vers la rue Luigi Cadorua, offrait une belle vue sur le golfe dont ne la sépareront que plus tard les hautes maisons qui maintenant s'élèvent entre cette artère et les quais.

Le Palazzo Romano était un édifice aux lignes très simples, et d'une sobre élégance où l'on pouvait discerner un lointain souvenir du style Louis XVI. Avec ses grandes baies grillées du rez-de-chaussée, le renflement de ses balcons en fer forgé qu'avait mordus la rouille, les dix-huit fenêtres sans volets à la triestine du premier étage qui couronnaient parfois ces frontons triangulaires mis à la mode par la Renaissance, sa toiture relevée de mansardes qui, sur les vieilles estampes, ont des airs de pagodes chinoises, il avait un je ne sais quoi de vétuste et d'abandonné si fréquent dans les bâtiments officiels et qu'accusait encore la couleur jaunâtre de ses murs à demi décrépits. Même au temps de sa splendeur, c'était un médiocre gîte pour

ceux qui venaient de quitter Cassel et les palais impériaux. « Notre maison, écrit Catherine, dans son journal, le lendemain de son arrivée, est située sur le port, elle est assez grande, mais mal distribuée ». Tout le rez-de-chaussée voûté devait être aménagé, en effet, en vue de pouvoir servir d'entrepôt comme c'est encore le cas aujourd'hui pour les maisons des quais.

Lorsque nous le visitâmes, peu d'années avant sa démolitions, survenue en 1936, l'intérieur du Palais Romano qui, après avoir été le siège de la Cour d'Appel sous l'Autriche, était devenu celui d'une justice de paix dans les années qui avaient suivi l'annexion à l'Italie, n'offrait plus qu'une étrange confusion. Rien ne laissait supposer le beau vestibule, soutenu par quatre colonnes doriques, qu'on y découvrit à l'heure où l'on abattit les murs. Un escalier latéral, plus que rustique, conduisait au premier étage où, très inattendue, à l'extrémité méridionale du palais, s'ouvrait une pièce présentant un aspect beaucoup plus architectural que le reste de l'édifice. C'était une salle rectangulaire que quatre colonnes divisaient en trois parties. Celles du centre affectant la forme d'une coupole était ornée de médiocres peintures en camaieu gris singeant le stuc; une lanterne vitrée la surmontait. Aux parois subsistaient des restes de paysages à la fresque et des colonnes en trompe l'œil, pendant factice des fûts de marbre d'Istrie. Les audiences à la Cour d'Appel se tenaient entre ces murs avant qu'on y mît un dépôt d'archives. Une tradition veut que ç'ait été jadis une chapelle. Rien à la vérité ne le confirme mais on aime à se figurer, comme dans une toile de primitif, Jérôme et Catherine agenouillés côte à côte pour entendre la messe.

Le souvenir de leur halte d'exil fait partie de l'histoire de Trieste. On peut regretter qu'à son défaut, la valeur architecturale du Palais Romano n'ait pas suffi à le mettre à l'abri d'une destruction qui, après celle de la villa Murat, a tristement diminué le patrimoine artistique de la cité. Si le bref séjour du frère de Napoléon et d'une princesse consacrée par l'élévation de ses sentiments, n'a point paru suffisant pour empêcher sa condamnation, il semble que la mémoire d'une illustre naissance aurait pu lui servir de sauvegarde. C'est dans cette maison, que, fils d'Elena Romano, le 13 mai 1850, vit le jour

Attilio Hortis, le grand humaniste patriote, ami de Pierre de Nolhac.

La position isolée du palais ne rendait pas la surveillance aisée et son choix laissait pressentir chez l'ex-roi de Westphalie l'arrière pensée d'une évasion. Or, Cattanei devait tenir compte à la fois d'instructions très strictes dont nous savons le caractère et de l'insuffisance des moyens dont il disposait. « Le comte de Harz et sa suite doivent être surveillés attentivement, lui dit-on; il peut s'arrêter à Trieste mais il ne doit pas se rendre en Italie, pas même dans les provinces vénitiennes sans l'autorisation souveraine ». Précisément la ville franche créée par Marie-Thérèse a été choisie « par ce qu'on a pu se flatter que la surveillance de cette importante mais aussi périlleuse famille y pourrait être effectuée avec ce tact, cette ponctualité indispensable dans les conditions actuelles ».

Fort bien. Mais comment le commissaire exécutera-t-il ces instructions? Il n'a à sa disposition que quelques employés médiocres et neuf agents fatigués, héritage du Gouvernement français. C'est peu. D'autre part, quelle attitude adopter avec le prince? Doit-il répondre à ses convocations ou ne pas s'y rendre? Evidemment, Cattanei avait été tout d'abord flatté de la liberté d'allure exempte de condéscendance de Jérôme à son égard lors de sa première visite et à son retour de Passeriano. Le roi a parlé haut comme quelqu'un qui n'a rien à craindre. N'étant pas sujet de l'empereur d'Autriche, il a déclaré que personne ne pourrait lui défendre de circuler comme bon lui plairait et qu'il ne se le laisserait pas interdire. Il a pourtant admis que François 1er l'ait fait prier de ne pas poursuivre son voyage vers l'Italie par peur de désordres, mais il a parlé avec éloges de Metternich, il a fait des confidences concernant les couches prochaines de Catherine et a restitué le passeport délivré au nom du baron de Gayl. En un mot, il s'est montré bon enfant. Mais le voici qui demande des faveurs, des passeports. Ne serait-il pas plus prudent de l'éviter? Lattermann répond par ces instructions le 24 août : « Monsieur le Directeur de Police se comportera envers le comte de Harz, avec le respect qui lui est dû; il se rendra pourtant chez lui seulement lorsque ses occupations le lui permettront, et si elles ne le permettent pas, il s'excusera d'une

manière convenable. Pour parler avec le comte, il n'est vraiment pas nécessaire d'être initié aux sûprêmes mystères du gouvernement; il est facile de rompre brusquement le discours quand celui-ci touche aux affaires d'Etat. Si le comte pourtant, relativement à des relations de ce genre, avait à s'exprimer d'une manière qui méritât l'attention de l'Autorité Supérieure, alors ces expressions me devront être communiquées sans délai ». Ne voulant pas rester sur cette mercuriale, Cattanei s'excusa en disant n'avoir pas répondu à une convocation de Jérôme mais seulement rendu la visite d'un de ses officiers qui, sur le désir du roi, l'introduisit auprès de celui-ci. La défaite est médiocre.

Quoiqu'il en soit, Jérôme n'entendait pas faciliter sa tâche à la Police autrichienne, à la différence de Louis de Hollande, son frère, devenu comte de Saint Leu, au régime duquel on entend assimiler le sien et qui, retiré à Gratz, s'y occupe exclusivement de sciences. Par son ordre, jour et nuit les portes du palais demeureront closes et une cerbère vigilant, homme de confiance dévoué au régime napoléonien, sera choisi comme portier. Aussi les relations ne tardent-elles pas à devenir difficiles entre Cattanei, qui craint de se laisser surprendre, et Jérôme qui désire se mouvoir librement, d'o», des tracasseries involontaires et des vexations. Les premières se produiront à l'occasion des courriers que le roi voulait envoyer.

En arrivant à Trieste, Catherine avait apporté une bonne nouvelle. Le 16 Août, veille de son départ d'Ekersberg, il était arrivé une lettre de Filleul faisant savoir au roi qu'on avait retrouvé pour une valeur de douze à quinze cent mille francs des diamants volés par Maubreuil. Jérôme voulut envoyer tout de suite à Paris un homme de sa confiance, Gayl, pour savoir ce qu'il en était. Le 21 Août, celui-ci demandait un passeport. Mais précisément, le 15, Cattanei avait sollicité de Lattermann des instruction concernant les courriers du comte de Harz. Il ne les avait pas encore reçues. Désireux de se montrer complaisant, il fit aussitôt connaître à son chef la requête dont il était l'objet et la confia à un courrier du roi : « L'estafette voyageant pour le compte du comte du Harz, je vous prie de m'envoyer la réponse par le même moyen », disait-il. Cela lui valut une rebuffade. Le gouvernement lui rappela « qu'en au-

cun cas, il n'est compatible avec la dignité d'une administration d'État de mettre au compte d'un particulier quoi que ce soit des dépenses occasionnées par l'envoi d'une estafette en matière de Police ».

Pour le fond, il s'en remettait aux instructions qu'il attendait de Metternich estimant d'ailleurs, avec une confiance ingénue, que puisque les bijoux étaient retrouvés, ils seraient rendus (24). En vain Jérôme, qui avait fait appeler Cattanei essaya de le persuader; le commissaire ne voulut rien entendre et maintint le refus de passeport. Le roi justement excédé résolut de passer outre. Il remit à Gayl des instructions ouvertes, lui confia également décachetées toutes ses lettres relatives à la question des bijoux pour qu'il pût légitimer son voyage à toute réquisition et le fit partir. Le 23, à minuit, d'accord avec un négociant de Coblenz, Peter Melchior Schäffer, il quitta la ville et sauta en diligence à peine hors de l'enceinte douanière. Ce fut une stupeur et, bien que Lattermann eût manifesté la conviction que Gayl serait certainement arrêté en cours de route, il n'en fut rien. Ce n'était pas un succès pour Cattanei.

En dépit des perspectives plus favorables qu'offrait au couple royal l'éventuelle restitution des diamants, Jérôme, raisonnablement réduisait sa maison. « Le comte de Harz, écrivait Cattanei à Lattermann licencie une partie de sa suite et diminue considérablement les salaires de l'autre ». L'ex-roi hâtait également son installation en vue des couches de Catherine. Cet événement n'était pas sans causer à celle-ci des appréhensions et elle les avait fait partager à son mari. Nous lisons dans son journal , à la date du 14 Août, alors qu'elle est encore sous l'impression des couches inopinées d'Elisa: « J'ai fait aujourd'hui mon testament; il est toujours bon de prendre ses précautions, surtout quand, comme moi, on approche du moment critique de ses premières couches. Je n'y pense pas sans quelque frayeur. Il n'y a que l'idée de me séparer du Roi qui me tourmente; il est si dur de quitter ce qu'on chérit ». Jérôme, dans ses épanchements avec Cattanei, lui a confié le 15 Août, jour de son retour de Passeriano, qu'il a envoyé au devant de la reine la

(24) Ils ne furent restitués qu'à l'époque des cents jours sur un ordre de l'empereur. Mémoires du Roi Jérôme, l. c., t. VI, p. 440.

sage-femme qui a assisté Elisa : « personne sur laquelle il ne tarit pas d'éloges, vantant sa compétence et ses belles manières », car la reine a plus de trente ans et son âge rend la situation délicate. Il a dit aussi que la comtesse de Campignano serait le 22 à Trieste auprès de sa belle-sœur qui a peur de mourir.

Dès le 21, en effet, Elisa « une vaillante à la Corse » comme dit Frédéric Masson, arrive à Trieste dix jours seulement après la naissance de son fils. Elle ne s'embarrasse pas d'ailleurs du bébé. Sous la surveillance du marquis de Lucchesini, celui-ci est parti directement de Passeriano pour Bologne. Le grand chirurgien Vacca qui vient de lui prêter son aide l'accompagne. « Il faut sa force d'âme, écrit Catherine le 21 Août et l'amitié qu'elle nous porte pour lui avoir fait faire ce voyage. Elle est encore faible; sa fille aînée est avec elle ». Le 22 Août, Catherine écrit encore : « Je ne me sens pas tout à fait bien; je suppose que j'accoucherai bientôt. Je vais au spectacle; la ville est triste ». Les douleurs commencérent, en effet, dans la nuit, elles se prolongèrent, il fallut employer les fers et c'est seulement le 24 à midi qu'elle mit au monde un fils qui reçut les noms de Jérôme, Napoléon, Charles (25). Du 30 Août au 4 Septembre, elle fut constamment en danger. Elisa lui prodigua ses soins avec une sollicitude infatigable et ce n'est que lorsqu'elle fut entièrement rétablie qu'elle reprit la route de Bologne le 30 Août avec Mme de Fingerlin.

L'enfant avait été baptisé le 24 par le curé et chanoine de la Cathédrale, Josef Milanich qui se vit offrir une « douceur » de vingt-quatre Ducats. Les parrains se nommaient Francesco Santa Romano, celui auquel appartenait l'immeuble occupé par Jérôme, qualifié de propriétaire, et Johann Dumreicher, négociant,

(25) Jérôme, Napoléon, Charles, écrit Frédéric Masson, dans une note de la page 245 du t. X, dont son oncle le roi Guillaume de Wurtemberg se chargea en 1832, reçut une éducation militaire, et entra dans l'armée würtembergeoise, où il obtint le grade de colonel. Il donna sa démission en 1840, lors des menaces de guerre contre la France qui provoqua la question d'Orient. Atteint en 1842 d'une maladie de l'épine dorsale pour laquelle on ne connaissait d'autre spécifique que les eaux de Vernet dans les Pyrénées-Orientales, il demanda vainement au gouvernement de Louis Philippe, l'autorisation de faire une cure dans cette bourgade perdue. On la lui refusa. La maladie devint inguérissable et il mourut le 12 mai 1847 à la villa di Castello, près de Florence.

qui devait être le père d'un chirurgien fameux. Ils reçurent chacun un anneau avec des brillants « pourtant de peu de valeur ». Le véritable parrain dont les exilés avaient fait choix ignorait sans doute encore à cette époque la naissance de ce neveu, qui, dans la famille impériale, devenait, à la génération de roi de Rome, le quatrième appelé à la succession (26). C'était, en effet, Napoléon lui-même.

Pendant leur séjour à Eggensberg, Catherine et son mari avaient résolu de se réconcilier avec lui. On sait qu'une brouille était survenue entre les deux frères à la suite des dispositions prises par l'Empereur lorsqu'au début de la campagne de Russie il avait remplacé Jérôme par Davout à la tête du contingent westphalien, brouille à laquelle Catherine n'était pas demeurée étrangère. Pour y mettre fin, elle écrivit à son beau-frère une lettre qu'il n'a sans doute jamais reçue et dont nous détachons ce joli fragment : « A l'époque très prochaine où je touche de devenir mère, et qui est par conséquent la plus intéressante de ma vie, je croirais manquer à un devoir sacré et cher à mon cœur en ne priant pas Votre Majesté d'être le parrain de mon enfant. Croyez, Sire, qu'en m'accordant cette faveur vous rendrez le père et la mère bien heureux ». « Ainsi, écrit Frédéric Masson, introduit-elle Jérôme et désormais atteste-t-elle les sentiments de son mari en même temps que les siens pour proclamer leur attachement, leur dévouement pour le chef de la Famille ».

« La démarche, bien qu'on puisse penser qu'elle émane de

(26) Ces soins de famille ne lui faisaient pas perdre de vue ses intérêts. Le 2 août, elle écrivait à Aldini en lui annonçant que Le Bon lui remettrait quelques documents montrant comment il devait défendre une cause bien juste, contre la rapacité du général Stahrenberg sur la conduite duquel elle s'exprimait en ces termes : « Après avoir fait transporter arbitrairement au Palais où il loge les caisses et balots où sont renfermés mes effets, après avoir fait vendre toutes mes grandes livrées, draps en pièces, harnais, voitures (dans lesquelles le général Stahremberg compte se montrer à Vienne comme il fait à Florence), il a jugé à propos de faire vendre publiquement à Livourne ce qui me restait d'argenterie — ces vexations, ces dilapidations si rares parmi les généraux autrichiens, encoureraient sans doute l'indignation de l'Empereur si elles venaient à sa connaissance. Je désire croire qu'il en fut instruit, non pas seulement par un désir de vengeance qui est au-dessous de moi, car on peut vouloir se venger de ce que l'on hait, mais non de ce que l'on méprise, mais pour que S. M. voie que mes réclamations sont justes et mes plaintes fondées. »

Catherine seule, n'en est pas moins significative; l'Empereur n'a point pardonné, mais peut-il refuser le parrainage qui lui est offert par sa belle-sœur et du même coup la réconciliation ne se trouvera-t-elle par opérée? Il y a là un artifice de diplomatie féminine d'autant plus ingénieux qu'il épargne à Jérôme une explication périlleuse et une justification impossible. »

La naissance survenue, la question des courriers qui venait de provoquer l'incident de Gayl se renouvela plus aiguë. Le roi prétendait avertir aussitôt toute sa parenté et, le premier, le parrain de l'enfant. Or, si Metternich en date du 1er Septembre informait Lattermann que pour Rome (Madame Mère et Lucien); Naples (Caroline Murat); Stuttgart (le roi de Würtemberg) et Lausanne (Joseph), les passeports pouvaient être délivrés « étant donné qu'un semblable événement, digne de considération, ne se répèterait probablement pas de si tôt, il n'en devait pas être de même pour l'île d'Elbe en raison du manque de communications directes. Pourtant, Jérôme, à force d'insistance, réussit à obtenir de Cattanei un passeport pour Bologne. Mais son courrier y fut arrêté et renvoyé à Trieste, les dépêches séquestrées (27). Nous savons qu'elles furent acheminées sur Milan. Il semble qu'elles parvinrent à destination car dans ce même mois de Septembre, Napoléon écrit au grand maréchal : « Faites partir par un bâtiment qui irait à Gênes ou à Spezia, le courrier du roi de Westphalie. Vous répondrez au roi que je me porte bien... (28)

La question des courriers avait eu le don d'éveiller particulièrement les susceptibilités du gouvernement autrichien. « Il serait conseillable, écrivait Metternich dans cette même lettre du 1er Septembre dont nous avons déjà cité quelques passages, qu'on trouvât l'occasion d'insinuer en voie confidentielle au comte de Harz, que ces fréquents voyages de courrier ne sont pas en fait compatibles avec sa qualité de personne privée (c'est seulement à cette condition qu'il avait demandé et obtenu un asile dans l'Empire autrichien), et qu'il serait de son propre

(27) Jérôme expédia ce courrier à Laybach, porteur de lettres de plaintes, destinées à Metternich, adressées, l'une au comte Aldin, l'autre au comte de Malsburg. Lattermann les fit parvenir à destination.

(28) Cité par Masson, l. c., p. 229.

intérêt d'éviter dans le lieu de la demeure choisie par lui, toute occasion qui pût porter à des frictions; que des envois fréquents de correspondance rendraient nécessairement le gouvernement autrichien attentif et qu'enfin on en empêcherait l'envoi ultérieur afin d'éviter des complications ».

René DOLLOȚ.

(*à suivre*)

Le Traité Secret Austro-Serbe du 28 Juin 1881 et du 9 Février 1889

(*Suite et fin*) (1)

VII

L'accord secret ainsi conclu avait été prévu pour une durée de dix ans. Il ne resta pas en vigueur jusqu'à ce terme.

Le roi Milan, qui avait donné des signes certains de nervosité, de fatigue, de défiance envers ses ministres, et qui semblait même avoir perdu l'espoir en l'avenir de la Serbie, devenait toujours plus nerveux et plus inquiet.

Les causes de ce changement étaient son état de santé et le désaccord surgi entre lui et la reine Nathalie. Leurs goûts, leurs convictions et leurs sympathies les séparaient. En tant qu'époux, le roi ne donnait à la reine que trop de motifs d'éloignement Assez rapidement cette désunion se transforma en aversion, et la vie commune devint de plus en plus insupportable.

La reine Nathalie était demeurée Russe de cœur. Elle n'approuvait pas la politique du roi. Elle détestait l'Autriche-Hongrie et ne s'efforçait guère de dissimuler cette haine. Elle louait les coutumes et les aspirations nationales serbes et croyait en l'avenir de la Serbie. Bien qu'elle fût capricieuse et d'un caractère impérieux sa personne attirait la sympathie. Elle ne voyait le salut de son fils unique que dans la Serbie et dans l'élargissement de ses frontières. Elle désirait l'élever en digne successeur de l'empereur Douchan.

Le roi Milan était exactement opposé à la reine. La limita-

(1) Voir le fascicule d'octobre-décembre 1937 de la *Revue d'Histoire Diplomatique*, page 429.

tion de la Serbie au territoire compris entre la Bulgarie, créée sur une base plus large et se prêtant mieux à l'agrandissement, et la Bosnie, occupée par l'Autriche-Hongrie, avait déçu les désirs de l'expansion nationale. Le fait que le roi Milan se ralliait publiquement à cet état de choses détournait de lui la sympathie d'une fraction importante du peuple serbe. Les nombreuses difficultés qu'il rencontrait dans sa politique financière et intérieure, le manque d'hommes capables, dans sa pensée, de tenir une place au Gouvernement et en qui il pourrait avoir confiance, annihilaient en lui la volonté de travailler. Il ne se considéra lui-même comme un facteur utile et, en quelque sorte, logique dans la péninsule balkanique, que tant qu'il perçut un certain antagonisme entre l'Autriche-Hongrie et la Russie. Après l'entrevue des empereurs à Skièrnevic, dès qu'il fut convaincu que la rivalité de deux puissances s'affaiblissait, il se sentit devenir inutile, presque menacé. Il en arriva à cette conviction que la politique russe — bien que l'accord entre la Russie et l'Autriche-Hongrie ne fût que temporaire — se développait de plus en plus dans ce sens et minait le terrain où, faisant front aux côtés de l'Autriche-Hongrie contre les visées russes, il se croyait assuré. Il jugeait la Serbie trop insignifiante pour pouvoir constamment maintenir son droit à être un Etat indépendant. Il avait donc perdu la foi en l'existence et en l'avenir de son pays, ainsi qu'en la stabilité de sa dynastie. Il trouvait que la Serbie ne pouvait donner à son fils aucune garantie pour l'avenir, il commença même à penser que son devoir paternel lui imposait l'obligation d'éviter à son fils de tomber victime des circonstances politiques et, si la Serbie disparaissait de la carte de l'Europe comme Etat indépendant, que le prince conservât au moins une bonne situation matérielle et sociale. Il cherchait donc sans cesse le moyen de ne pas lier inséparablement son sort et celui de son fils au sort de la Serbie.

Les perpétuelles dissensions entre le roi et la reine et leur désaccord au sujet de l'éducation du prince héritier poussèrent le roi Milan aux mesures extrêmes. Persuadé que la reine cherchait à être régente pendant la minorité de son fils, — bien que la légation austro-hongroise à Belgrade n'eût réussi à trouver aucune preuve réelle de cette hypothèse, — le roi Milan éprou-

vait la plus vive répugnance à voir le prince héritier élevé par sa mère. Contrairement à la reine, il désirait que son fils ne devînt pas un pur Serbe et que dès l'enfance l'on ne lui insufflât pas la haine de l'Autriche-Hongrie. C'est ainsi que finalement, il en vint à penser qu'il fallait l'élever à Vienne au Theresianum. Jugeant qu'en sa qualité d'allié de l'Autriche-Hongrie, il pouvait avec confiance s'adresser au gouvernement de Vienne et dans l'espoir que sa demande serait examinée avec bienveillance, il se décida à faire les démarches nécessaires (30).

Le roi confia son plan au comte Khevenhuller et lui exprima son désir de conclure avec le Gouvernement austro-hongrois un accord écrit par lequel un secours matériel serait assuré à lui et à son fils s'ils se trouvaient obligés de chercher un refuge en Autriche-Hongrie. Pressentant l'attitude que prendrait son gouvernement en cette affaire, le diplomate autrichien évita d'encourager le roi. Celui-ci ne se tint pas pour battu. Quand Khevenhuller, au début d'avril 1885, se prépara à partir pour Vienne, de nouveau le roi lui parla de son désir. Mais la réponse ne fut pas favorable. Conformément aux instructions que lui avait données le comte Kalnoky, Khevenhuller, à son retour, répondit que le Gouvernement austro-hongrois rendait cordialement hommage à la loyale amitié et à l'attitude du souverain, mais que, dans son intérêt politique, il devait le considérer strictement comme roi de Serbie et que, pour l'instant, la discussion des autres éventualités lui paraissait inopportune (31). Cette réponse fut désagréable au roi. Il exprima son regret qu'à Vienne on ne voulût pas le comprendre, mais ne changea pas de dessein. Son inquiétude grandissait de jour en jour. Bientôt un violent conflit éclata entre lui et la reine. Quand il revint à Belgrade, après l'assemblée de Nich (le 4 mai) la reine l'accusa, semble-t-il, non seulement de lui être infidèle mais aussi de trahir le peuple. Elle lui dit que, par ses liens étroits avec l'Autriche-Hongrie, il s'abaissait jusqu'à être l'esclave de la cour de Vienne, qu'il dissipait l'héritage de son fils et mènerait à leur perte et lui-même et sa famille.

Cette scène avec la reine, provoquée, suivant les dires de

(30) Memorandum du comte Khevenhuller, Vienne le 4 juin 1885 (A. E. V.).
(31) Le comte Khevenhuller au comte Kalnoky le 14 avril 1885.

certains (32), par M. Pirocanac et quelques autres personnalités, avait beaucoup ému le roi; elle le décide à entreprendre auprès du gouvernement austro-hongrois une démarche directe afin de réaliser son plan et de soustraire ainsi complètement son fils à l'influence maternelle. Sous prétexte qu'il lui fallait se faire soigner la jambe par des massages, il quitta précipitamment Belgrade et arriva à Vienne le 19 mai 1885.

Le roi retrouva là-bas, semble-t-il, son amie, la fille du colonel Katardji, qui l'affermit dans son dessein. Il était devenu sombre et, au cours des conversations qu'il eut avec différentes personnalités il se montra trop pessimiste. D'après ses dires la situation en Serbie était à ce point critique et dangereuse, qu'il lui fallait choisir entre ces deux éventualités : ou être assassiné, ou quitter le pays (33). Quelques jours après son arrivée, il confia au comte Khevenhuller, qui se trouvait alors également à Vienne, une note écrite en français, en le priant de la remettre au comte Kalnoky. C'était une proposition d'acte additionnel au traité de 1881, dont voici la teneur :

Annexe au traité secret de 16/28 juin 1881

Art. XI. — Le roi Milan s'engage à persister dans la voie politique du traité secret du 16/28 juin 1881, valable pour la durée de dix ans, et de s'en tenir loyalement et scrupuleusement à l'esprit et aux stipulations du dit traité au-delà du terme de son expiration et cela jusqu'à l'époque de la majorité légale (d'après la constitution serbe) de son fils S. A. R. le prince Alexandre, — c'est-à-dire jusqu'au 2/14 août 1894

Art. XII. — Le roi Milan engage sa parole d'honneur vis-à-vis de S. M. l'empereur et roi de ne point quitter le trône de Serbie de son propre gré jusqu'à l'époque fixée dans l'art. XI. Toutefois, si le cabinet impérial jugeait conforme à ses intérêts l'établissement d'un autre ordre de choses en Serbie — abdication du roi en faveur de son fils, cession de ses droits au trône en faveur de la dynastie impériale des Habsbourg ou en faveur d'un autre prince d'une autre maison souveraine en Europe, — le roi Milan s'engage à donner au moment jugé oppor-

(32) Le même au même le 15 mai 1885 (A. E. V.).
(33) Le baron Dotzy au comte Kalnoky, le 18 juin 1885 (A. E. V.).

tun un acte dans ce sens sous la condition expresse, suivante: 1° reconnaissance au roi Milan de la sujétion de l'empire; 2° le titre de « Altesse royale Prince Obrénovich » héréditaire dans sa famille; 3° Constitution d'un majorat en faveur du prince royal Alexandre d'une valeur équivalente en revenu à la somme de...

Art. XIII. — L'Autriche-Hongrie s'engage à ne point tolérer conformément aux stipulations de l'art. II du traité secret, la présence des membres de la famille Karageorgevitch sur son territoire.

Art. XIV. — Si le roi Milan manifeste le désir que son fils le prince royal Alexandre soit élevé au Theresianum S. M. l'empereur voudra bien consentir à ce que l'éducation y soit faite où s'est effectuée celle du roi d'Espagne.

Art. XV. — Si le roi Milan venait à mourir ou à être chassé du trône, soit par le pays, soit par une force étrangère, l'Autriche-Hongrie assume dès à présent vis-à-vis du prince royal l'obligation, dans le cas où le prince royal se trouverait à ce moment sur le territoire de la monarchie d'Autriche, d'empêcher son intallation de fait au trône de Serbie et tout en acceptant sa proclamation, de ne point permettre jusqu'à l'époque de sa majorité son entrée dans le pays, et en même temps, dès le jour de la mort ou du renversement du roi Milan de constituer au prince royal le majorat dont il est question à l'art. XII et d'en remettre la gestion à une tutelle *ad hoc* composée du ministre impérial des affaires étrangères, du grand maréchal de la cour de S. M. l'empereur et d'une troisième personne que le roi Milan désignerait dès à présent, par acte spécial, aussitôt la signature de ce traité. Si à l'époque de sa majorité le prince royal déclarait ne point vouloir monter sur le trône de Serbie, l'Autriche-Hongrie sera en outre tenue de lui accorder les privilèges indiqués dans 1 et 2 de l'art. XII. Si le roi Milan venait à mourir, le prince royal ne se trouvant point sur le territoire de la monarchie, mais en Serbie, le gouvernement I. et R. assume l'obligation d'occuper la Serbie militairement et de procéder alors immédiatement à l'exécution des dispositions de l'art. XII.

Voyant que la nervosité du roi lui enlevait toute possibilité

de juste appréciation des faits, le comte Khevenhuller lui affirma que le gouvernement austro-hongrois ne pourrait jamais accepter une telle proposition et qu'il était indispensable de la modifier, au moins en partie. Le roi, finalement, accepta et laissa à Khevenhuller le soin de faire ces modifications. Le nouveau texte de la proposition était le suivant :

Annexe au traité secret du 16/28 juin 1881.

Art. XI. — Le traité secret de 16/28 juin est prolongé jusqu'à l'époque de la majorité du prince royal de Serbie (2/14 août 1894).

Art. XII. — Le roi Milan engage vis-à-vis de S. M. l'empereur et le roi sa parole d'honneur de ne point quitter de son propre gré le trône de Serbie pendant la durée du présent traité.

Art. XIII. — Dans le cas de mort ou de déchéance du roi Milan, soit qu'elle se produise par un mouvement intérieur en Serbie, soit par l'effet d'une force étrangère, l'Autriche-Hongrie s'engage : 1° à empêcher par ses forces l'installation de fait du prince royal Alexandre sur le trône de Serbie avant sa majorité ci-dessus indiquée. 2° à lui reconnaître à partir du jour de décès ou de la déchéance du roi Milan un majorat d'une valeur donnant un revenu de... 3° à lui reconnaître le titre de Altesse royale Prince Obrénovitch, héréditaire dans sa famille en ligne directe (34). 4° à lui reconnaître éventuellement la sujétion de l'empire.

Art. XIV. — Un accord spécial interviendra entre le cabinet impérial et le roi Milan sur le mode d'après lequel serait administré ce majorat en cas de minorité du prince Alexandre.

Art. XV. Si le 2/14 août 1894, le roi Milan se trouvait sur le trône de Serbie ou que l eprince Alexandre acceptât à cette époque la succession de son père, l'Autriche-Hongrie serait libérée entièrement des obligations assumées dans l'art. XIII. Si, par contre à cette époque le prince royal Alexandre déclarait qu'il renonce à la couronne de Serbie, l'Autriche-Hongrie lui

(34) Les trois derniers mots sont omis dans le projet de Khevenhuller.

reconnaîtrait immédiatement les avantages stipulés dans l'art. XIII.

Ce projet d'acte additionnel au traité de 1881 fut accepté par le roi Milan, mais non dans son intégralité. Il est curieux de noter que le deuxième alinéa de l'art. XII, où il est question de l'obligation pour lui d'empêcher une crise intérieure en Serbie lui déplut et c'est pourquoi il l'effaça, tandis qu'à l'art. XIII, troisième alinéa, touchant le caractère héréditaire du titre que l'Autriche-Hongrie décernerait au prince héritier Alexandre, il ajouta les mots « en ligne directe ». Il recopia le reste de sa main. Le manuscrit fut confié au comte Khevenhuller qui le remit à son gouvernement, en même temps que le projet primitif, le 26 juin 1885.

Le comte Kalnoky avait appris déjà, tant par le roi lui-même que par les rapports antérieurs de Khevenhuller, qu'à plusieurs reprises le roi Milan avait exprimé le désir de voir le prince héritier Alexandre faire ses études à Vienne, et qu'il s'inquiétait pour son avenir; il avait entendu dire que depuis son arrivée à Vienne le roi était constamment agité, qu'il décrivait la situation en Serbie sous des couleurs très sombres, etc. Néanmoins la lecture des projets d'acte additionnel au traité secret de 1881 le surprit vivement. Il appela le comte Khevenhuller, lui demanda le motif des semblables propositions, lui reprocha de ne pas l'avoir plus tôt informé et exigea de lui des explications, sur l'étrange attitude du roi. Khevenhuller lui donna alors des informations précises touchant le roi Milan, la reine Nathalie et leurs dissentiments. Il insista en particulier sur le fait que le souverain n'était pas dans un état de santé normal, bien équilibré, que ses nerfs étaient malades, qu'il souffrait d'insomnies et que son état physique n'était pas sans influencer les réflexions auxquelles il s'abandonnait.

En outre le comte Kalnoky apprit du comte Khevenhuller et du commandant Pinter, attaché militaire à Belgrade, que les renseignements du roi Milan sur l'état de la Serbie étaient autant de contes fantastiques et que là-bas, au contraire, régnait l'ordre le plus complet et la paix. L'officier autrichien, homme intelligent, possédant fort bien la langue serbe, qui avait beaucoup de relations en Serbie et dont l'avis, pour ce motif était

hautement apprécié à Vienne, déclara même que « la Serbie était, en ce moment, le plus calme et le plus normal de tous les pays balkaniques. »

Après en avoir conféré avec l'empereur, Kalnoky décida d'aller voir le roi pour essayer de le dissuader de ses propositions ou de différer le plus possible la réponse du Gouvernement austro-hongrois.

Le roi Milan reçut le comte Kalnoky le 8 juin. Leur conversation dura une heure et demie. Le ministre austro-hongrois des affaires étrangères dit alors au souverain Serbe des choses fort désagréables. Tout d'abord, il opposa un démenti catégorique à la supposition d'après laquelle l'Autriche-Hongrie désirait la réunion de la Serbie à la monarchie. « Non seulement, lui dit-il, je ne pense pas moi-même à regarder l'annexion de la Serbie comme un but proche ou lointain de notre politique balkanique mais, pas un seul des facteurs compétents, non plus des partis politiques en Autriche ou en Hongrie n'y songe. Bien au contraire, nos intérêts sur ce point s'accordent pleinement avec ceux du royaume de Serbie. Une Serbie paisible, prospère, indépendante, entretenant avec nous des relations amicales, répond le mieux à nos désirs et à nos intérêts, y répond de toute manière mieux que l'occupation d'une province insoumise. Si nous acceptions votre idée, qui en dernière analyse revient à l'occupation de la Serbie par nous et avec votre aide, qu'en retirerions-nous ? Votre Majesté m'a sans cesse répété qu'elle était aujourd'hui le seul Serbe bien disposé envers l'Autriche; si vous pouviez nous introduire en Serbie par une porte secrète, ce moyen douteux nous ferait seulement pénétrer dans un pays ennemi que nous devrions soumettre par la force. Si nous voulions cela, il conviendrait bien mieux à notre dignité de prendre une voie droite, de laisser nos troupes, de leur propre autorité, marcher librement vers la Serbie. Mais chez nous, personne ne le désire et la Serbie n'a rien à redouter de nous pour son indépendance, sauf si elle adoptait à notre égard une attitude inamicale et nous obligeait, pour la paix et le maintien de l'ordre dans nos provinces frontières, à prendre certaines mesures, mais alors même nous ne désirerions pas rester en Serbie. »

Le roi Milan interrompit fréquemment le discours du ministre, mais approuva la justesse de son argumentation.

Le comte Kalnoky passa ensuite à la discussion des projets du roi pour compléter le traité. Le gouvernement austro-hongrois, dit-il, ne jugeait pas nécessaire la prorogation du traité jusqu'à la majorité du prince héritier, et lui, en qualité de ministre des affaires étrangères, ne pourrait estimer suffisant que la prorogation fût signée seulement par le roi, et non par un ministre serbe. Quant à l'art. XII de l'acte additionnel projeté, il déclara ne pas comprendre l'insertion d'une disposition empêchant un souverain d'abandonner son trône, et il jugeait que si d'autres motifs ne retenaient pas le roi, cette disposition ne le pourrait pas davantage. A nous, qui avons sucé le principe monarchiste avec le lait maternel, ajouta le ministre, il nous paraît inconcevable qu'un souverain par qui la Serbie a conquis son indépendance et qui l'a élevée à la dignité de royaume puisse, trois années seulement après cette date historique, abandonner son pays pour des raisons personnelles et parce qu'il est las de la vie mesquine de Belgrade.

Le roi répondit au ministre qu'il faisait erreur mais que cette éventualité pouvait se produire. Le ministre répliqua obstinément qu'on ne pouvait si facilement agir ainsi et simplement quitter le pays, et il demanda au roi ce qui se passerait alors en Serbie. « Ce qui se passera là-bas quand je serais parti m'est tout à fait égal », répondit le roi. Le ministre s'éleva si vivement contre ces paroles que le roi ressentit quelque honte de ses déclarations.

Au sujet de l'art. XIII de l'acte additionnel, le comte Kalnoky déclara que le Gouvernement austro-hongrois ne consentirait jamais à prendre l'engagement d'empêcher de force le prince Alexandre d'accéder au trône de Serbie avant sa majorité. « En annonçant continuellement que vous ne pouvez ni ne voulez demeurer au trône, poursuivit le ministre, vous nous forcerez à examiner de plus près quelle serait la situation de la Serbie sans vous. Avant toute chose, nous désirons que vous, qui avez à peine trente-deux ans, régniez le plus longtemps possible et que votre fils vous succède. Votre existence à Belgrade et les Serbes vous inspirent une telle antipathie que vous désirez vous en éloigner le plus tôt possible et ne voulez pas élever votre fils unique en Serbie; vous souhaitez pour lui d'autres moyens

d'existence et non le trône serbe. En outre, vous avez une telle horreur de la régence que vous nous inviteriez à intervenir activement pour l'empêcher. L'Autriche-Hongrie ne veut pas entendre parler d'une occupation ou d'une annexion de la Serbie. Et que se passerait-il alors là-bas ? En de telles circonstances et conformément aux dispositions et prescriptions du droit international tout gouvernement *de facto,* qu'il soit une régence ou quelque autre gouvernement constitué avec l'assentiment des facteurs légaux du pays, est en droit d'exiger qu'on le reconnaisse. Et nous ne pourrions refuser de le reconnaître et nous respecterions l'indépendance de la Serbie tant que ne serait pas constitué à Belgrade un régime hostile envers nous qui menacerait la paix de nos provinces frontières ».

Cet exposé produisit, semble-t-il, une certaine impression sur le roi. Il se mit à démontrer qu'en ce cas la Russie deviendrait prépondérante en Serbie et il conclut que seule une grande guerre qu'il considérait comme l'unique politique de redressement pour l'Autriche-Hongrie, pourrait résoudre cette question.

Le comte Kalnoky répondit, qu'il comprenait que le roi désirât une grande guerre entre l'Autriche-Hongrie et la Russie afin d'en tirer profit au milieu de ses grands ennuis et parce que la Serbie aurait à être avantagée lors d'un nouveau partage des pays balkaniques, mais, le roi devrait s'en rendre compte, comme cette lutte de géants serait menée par les deux empires et non par la Serbie, d'autres considérations que les aspirations de la Serbie prendraient alors de l'importance; au reste les rapports entre l'Autriche-Hongrie et la Russie étaient tout à fait amicaux. Comme son interlocuteur ne semblait pas ajouter foi à cette vue de grande politique, le comte Kalnoky ajouta qu'il serait très utile que le roi pût trouver l'occasion de causer avec le prince de Bismarck et d'entendre son opinion sur ce point.

Le roi revenant à la charge, dit qu'à son avis cet exposé pouvait se ramener à la conclusion que l'Autriche-Hongrie repoussait toutes ses proposition. Il eût été plus simple, dit-il, de répondre par « oui » ou par « non » afin qu'il sût à quoi s'en tenir.

Le comte Kalnoky pria le roi de ne pas être si absolu dans la discussion. Il avait simplement voulu lui prouver que l'on

manquait de base pour accepter la partie politique de la proposition royale; mais il y avait une autre question, à laquelle on n'avait pas touché encore, et dont il aimerait tout particulièrement à s'entretenir.

Alors le roi exposa de nouveau son plan pour l'éducation du prince héritier. Deux voies sont ouvertes, dit-il. Ou bien le prince doit être élevé dans les idées européennes et dans un esprit d'amitié envers l'Autriche-Hongrie et dans ce cas le Theresianum est l'établissement le plus indiqué. Ou bien il sera élevé en Serbie et dans les aspirations nationales, c'est-à-dire hostiles à l'Autriche-Hongrie. La première alternative serait possible seulement si la double monarchie, par la fondation de quelque « majorat », assurait l'avenir du prince, car celui-ci, après avoir été élevé à Vienne, dans des idées européennes et occidentales, deviendrait certainement impopulaire en Serbie et sa position serait par avance menacée. Mais si le Gouvernement austro-hongrois ne pouvait ou ne voulait pas donner cette garantie pour l'avenir, il ne lui resterait rien d'autre, si pénible que se fût pour lui, que de laisser élever son fils par la reine, et alors se réaliserait la seconde alternative : le prince serait élevé en ennemi de l'Autriche-Hongrie. De cette manière il deviendrait un roi national, que le peuple serbe élèverait aux nues, et il aurait alors chance de se maintenir au pouvoir, et si tel était l'intérêt de l'Autriche-Hongrie il pourrait y demeurer.

Le comte Kalnoky déclara alors que les soucis paternels du roi au sujet de l'avenir du prince avaient attiré sur lui la plus bienveillante attention de l'empereur et que ce dernier, dès qu'à Belgrade on serait tombé d'accord sur le choix du Theresianum, donnerait très volontiers son consentement et réserverait au prince la plus aimable attention pendant son séjour à Vienne. mais que l'initiative devait venir de Belgrade. Quant à fournir au prince des ressources matérielles, le ministre austro-hongrois expliqua, que l'on avait, certes, toute bonne volonté d'y pourvoir, sous certaines conditions, mais que la question ne pouvait être résolue dans la forme prévue par l'article XVII dans la proposition royale. Nous sommes, en Autriche-Hongrie, dit-il, très constitutionnels et aucune somme n'est laissée à la disposition du Gouvernement, qui ne soit légalement votée et inscrite dans

le budget. Les sommes nécessaires doivent être demandées à la représentation nationale *unique* qui doit les voter. S'il était question de fonder un majorat en Autriche, il faudrait demander l'assentiment des *deux chambres* du Parlement. Provoquer la discussion publique d'une chose aussi délicate n'est pas possible, et il est aussi impossible de soumettre à l'approbation de l'empereur un projet de dotation quelconque avant d'être assuré des fonds nécessaires à son exécution.

Le roi répondit à cela que le fond lui importait et non la forme. Il était question d'une éventualité possible, toute garantie destinée à protéger l'avenir de son fils le satisferait et l'assurerait; et il ajouta qu'après tout il se contenterait de la simple promesse que le Gouvernement soumettrait le cas échéant, aux Délégations une proposition de ce genre au profit du prince.

Le comte Kalnoky déclara ne pouvoir donner de réponse complète à une question qui exigeait un examen approfondi de plus de quelques jours. Le roi considéra ceci comme un refus indirect et demanda une promesse plus définie pour les jours suivants. Le ministre pria le roi de ne pas insister pour que la question fût immédiatement résolue car la solution serait défavorable; il rappela le témoignage du commandant Pinter disant que la paix régnait en Serbie, qu'aucun danger n'existait; il promit d'étudier sérieusement la question, avec le désir d'arriver à un résultat et de donner au roi une réponse précise dans quelques mois.

Le roi se contenta finalement de cette promesse. Il dit qu'à l'automne il viendrait peut-être de nouveau à Vienne et exprima l'espoir que le ministre lui donnerait alors la réponse promise. « Je vois maintenant, dit-il, en terminant, que j'ai eu grand tort d'agiter la question de cette manière dès mon arrivée à Vienne. J'aurais mieux fait de soigner mon genou et de ne pas souffler mot de cette affaire, car je reconnais que tout ceci ressemble fort à... un chantage.

Après le retour du roi à Belgrade, une scène violente éclata de nouveau entre lui et la reine au sujet de l'éducation du prince héritier. Pourtant le roi n'avait parlé à qui que ce fut des pourparlers menés à Vienne. Il avait dit à la reine et au président du conseil qu'il avait seulement formulé le désir de voir le

prince faire ses études à l'étranger et non spécialement à Vienne. Mais la reine parvint, semble-t-il, à connaître les secrets désirs de son mari, grâce au colonel Katardjija qui les connaissait et y était opposé...

A Vienne on désirait connaître la pensée du roi sur ses propositions antérieures. Le comte Kalnoky, dès le 10 août, demanda au comte Khevenhuller de l'en informer. Jusqu'alors, le roi n'avait pas parlé de cette affaire au diplomate autrichien mais de ses déclarations imprécises celui-ci avait gardé l'impression que le roi espérait voir le comte Kalnoky trouver le moyen de réaliser son désir d'assurer l'avenir de son fils, et qu'il attendait de connaître la décision impériale au sujet du majorat pour demander oficiellement la permission de mettre son fils au Theresianum.

A la suite de ces nouvelles, le comte Kalnoky s'entretint avec Koloman Tisza, président du conseil hongrois, mais il le trouva peu disposé à réaliser le désir du roi Milan touchant la création d'un majorat pour le prince héritier serbe. En outre le comte Kalnoky prépara peu après, avec l'approbation de l'empereur, des lettres pour le président du conseil autrichien et celui du conseil hongrois, le comte Taafé et Koloman Tisza, sur ce sujet. Le ministre austro-hongrois des affaires étrangères y exprimait le désir du roi Milan pour la sécurité matérielle de son fils, et ajoutait qu'il s'agissait là uniquement d'une mesure à prendre pour que le fils du roi, dans le cas où il ne monterait pas sur le trône ou serait chassé du pays, ne demeurât pas privé des moyens d'existence répondant à sa position et à sa qualité, aux services rendus par son père, autant qu'à un devoir d'honneur et à la situation de grande puissance qu'occupait l'Autriche-Hongrie. Il rédigea ainsi sa proposition :

« Dans les rapports politiques de la monarchie austro-hongroise avec l'orient européen, les rapports de la monarchie envers le royaume de Serbie sont le plus en vue. Il a fallu des efforts pour établir des rapports sur une base tout à fait satisfaisante. A cette heure-ci la Serbie est notre pilier dans la péninsule balkanique non seulement dans le sens politique mais aussi dans le sens national, elle est l'alliée naturelle des idées générales

(35) Le comte Khevenhuller au comte Kalnoky le 28 août 1885.

que nous appliquons pour le développement national, surtout aux tendances de l'union yougoslave, à laquelle elle s'oppose fortement. Tout changement dans cette situation devait être senti d'une façon particulière. En premier lieu il exercerait une inflence sur la Roumanie. Entre la Serbie et la Roumanie il n'existe presque aucune différence d'intérêts mais leurs liens plus étroits sur la base des tendances hostiles vis-à-vis de l'Autriche-Hongrie deviendraient un danger de flanc pour notre position en Bosnie et en Herzégovine. Les conséquences en seraient d'autant plus difficiles à écarter que la perte de notre influence prépondérante sur la Serbie serait identique avec la pénétration de la Russie dont la place est restée vacante. Cette accolade morale de la première puissance slave qui représenterait toujours le plus grand danger pour la monarchie, embrasserait tous les pays du Monténégro jusqu'aux bords de la Vistule. L'Autriche-Hongrie serait coupée de l'Orient. L'idée yougoslave trouverait une base matérielle pour son développement politique et s'infiltrerait promptement par la force mouvante et attrayante dans les provinces slaves de l'empire austro-hongrois. C'est de la question d'orient que se développeraient les problèmes intérieurs de la monarchie.

» Contre tous ces dangers la personne de S. M. le roi Milan nous donne la plus ferme et presque l'unique garantie. D'une mains ferme il a coupé les traditions de cette politique d'hostilité et de haine que Ristic a suivie pendant la régence. La loyauté et la persévérance de S. M. dans la culture des rapports sincères et vivement amicaux envers l'Autriche-Hongrie n'a jamais été ébranlée. Son attitude dans les temps critiques et dangereux nous a servi, dans une mesure sérieuse, à triompher de l'insurrection qui a éclaté en Bosnie et en Herzégovine. Ce mérite du roi doit être apprécié d'autant plus qu'il a été entouré d'une forte opposition qui ne reculait pas même devant le crime. Des conspirations et des troubles de ces dernières années ont démontré que ni le trône de S. M. ni sa vie même ne sont complètement assurés contre tous les dangers. »

Après avoir exposé ces raisons, le comte Kalnoky disait que le Gouvernement impérial devait au roi Milan une vive reconnaissance politique et qu'il était à désirer que le roi gardât et

affermît ses idées; à cet effet des sacrifices matériels seraient, à son avis justifiés dans une grande mesure. Il fit part aux ministres de son entretien avec le roi au sujet d'un majorat pour son fils et de la réponse qu'il lui avait donnée.

Jugeant que cette question serait en principe rapidement résolue, le comte Kalnoky ordonna en même temps, la rédaction d'une sorte de communication au roi Milan sur la résolution du Gouvernement. Désireux d'attacher le plus fortement possible le roi Milan à son trône, le ministre y disait que le Gouvernement austro-hongrois, « convaincu que le roi de Serbie s'opposerait dans le pays à tout mouvement dirigé contre les relations politiques avec l'Autriche-Hongrie et qu'avec une ferme persévérance il emploierait toute son énergie à assurer la victoire du principe de légitimité en Serbie et des véritables intérêts du pays » a décidé et peut en donner au roi l'assurance formelle, « que dans le cas d'une révolution en Serbie il entreprendrait, conformément à la constitution, les démarches nécessaires pour que le prince serbe reçut des moyens d'existence conformes à sa situation et à son rang. » (36).

Mais à ce moment précis éclata la révolte de Roumelie orientale. Par suite, la lettre du comte Kalnoky, préparée pour le comte Taafé et Koloman Tisza ne fut pas envoyée; il n'y eut pas de séance du gouvernement et la question des ressources à assurer au prince héritier serbe ne fut pas débattue. Peu après survinrent d'autres complications et enfin la guerre serbo-bulgare, tant et si bien que le règlement de cette affaire fut ajourné.

Au début de 1886 la question de l'éducation du prince Alexandre au Theresianum ne semblait plus devoir être portée à l'ordre du jour à la suite de l'issue malheureuse de la guerre serbo-bulgare. En réalité il n'en était pas ainsi, le roi Milan tenant toujours à son plan. Il y revint dans une conversation qu'il eut avec le comte Khevenhuller vers la mi-juin de l'année 1886.

Le prince avait alors dix ans et le roi pensait qu'il fallait régler la question de ses études. Il pria le comte de demander

---

(36) Le brouillon de la communication du comte Kalnoky sans date (A. E. V.).

à son ministre si le gouvernement austro-hongrois consentirait à ce que le prince fût reçu au Theresianum; si non il se déciderait éventuellement à l'envoyer en Allemagne.

Le ministre austro-hongrois demanda si le roi attendait aussi une réponse aux autres désirs exprimés l'année précédente. Le roi répondit que les deux demandes ne devaient pas nécessairement être examinées ensemble et qu'il désirait seulement une réponse touchant à l'éducation du prince au Theresianum. Connaissant l'état d'esprit du pays et considérant le plan du roi comme nuisible et dangereux à la fois pour lui, pour son fils et pour la paix du royaume, le comte Khevenhuller déclara qu'il ne pouvait approuver le projet d'éducation du prince héritier à l'étranger, car ce dessein, après une guerre malheureuse, lui apparaissait comme une provocation lancée au pays.

Cette opinion était aussi celle du gouvernement serbe. Quant à la reine Nathalie, elle était comme autrefois, très hostile à ce plan. Elle disait ouvertement qu'elle s'y opposerait de toutes ses forces et que si néanmoins, son fils était envoyé à l'étranger elle quitterait la Serbie et irait chez sa tante, la princesse Murusi, en Russie. (37)

Le comte Kalnoky, persistant à penser que la question de l'éducation du prince héritier au Theresianum ne pouvait être réglée tant que la reine elle-même ne le demandait pas, la nouvelle tentative du roi était d'avance vouée à l'échec.

Depuis lors, cette question ne fut plus agitée.

VIII

Néanmoins la question du traité secret de 1881 fut discutée, plus tard, une fois encore.

Le 23 novembre 1888, alors que l'on s'occupait de préparer la nouvelle constitution, le roi Milan confia au comte Hengelmuller, ministre d'Autriche-Hongrie à Belgrade, qu'il était décidé à renoncer au trône et qu'il mettrait ce dessein à exécution dans trois semaines au plus tard. En même temps il le priait de demander à Vienne si son fils pouvait compter sur l'aide de la monarchie. (38)

---

(37) Le comte Khevenhuller au comte Kalnoky le 19 juin 1886.
(38) Télégramme chiffré du comte Hengelmiller, du 23 novembre 1888.

Les hommes d'état austro-hongrois connaissaient déjà l'intention qu'avait le roi d'abdiquer. Ils savaient combien ses nerfs malades l'avaient rendu bizarre et méfiant, et ils sentaient qu'ils ne pourraient le dissuader de ce dessein. Ce qui leur importait le plus, à ce moment, c'était d'obtenir du souverain qu'il veillât à ce que la réelle amitié établie par lui entre la Serbie et l'Autriche-Hongrie fût maintenue.

Quand le comte Hengelmuller lui communiqua se désir, le roi le trouva pleinement justifié. En même temps il lui confia son intention de nommer au poste de premier régent Jovan Ristich, avec qui l'entente serait facile. Le diplomate austro-hongrois répondit que déjà précédemment son gouvernement avait donné son assentiment pour que Ristic formât le ministère il n'avait donc aucune objection contre sa personne; c'est au roi, dit-il, qu'il appartient de choisir comme régents les personnes qui sont dignes de ce titre, de leur assurer des conditions de durée et de force, de donner enfin à l'Autriche-Hongrie la garantie que les engagements pris par lui continueront d'être tenus, et que la politique extérieure de la Serbie sera poursuivie dans la direction qu'il lui a imprimée. Puisque ces engagements découlent d'un accord, il est nécessaire, dit-il, que Ristic, en qualité de futur premier régent, fasse de cet accord la base de sa politique et donne la garantie à l'Autriche-Hongrie par un acte formel.

Ces exigences parurent opportunes au roi; il s'engagea à en parler à Ristic. En outre il pria le comte Hengelmuller d'annoncer qu'il donnait à l'empereur sa parole d'honneur de ne pas quitter la Serbie avant d'avoir réglé cette question. (39)

Suivant sa promesse le roi parla aussitôt à Ristic. Tout d'abord il lui donna à lire le traité secret de 1881. Ristic fut d'avis qu'en droit le traité était tout à fait valable et que même pratiquement il était avantageux pour la Serbie. Pour la garantie d'exécution du traité le mieux serait à son avis de faire une déclaration confidentielle, signée par lui ou par les régents, et par laquelle ils s'engageraient à régler les relations avec l'Autriche-Hongrie corformément au traité, et dans un esprit sincèrement amical, comme l'avait fait le roi Milan.

(39) Le comte Hengelmuller au comte Kalnoky, le 22 déc. 1888.

Ce même jour, Ristic rendit visite au ministre austro-hongrois à Belgrade. Il lui raconta que jusqu'alors il avait ignoré le traité secret et n'avait même pas cru à son existence. Il déclara qu'après l'avoir lu il n'avait rien à reprocher aux dispositions de cet acte diplomatique. Il ajouta même que si le traité n'était pas tenu secret pour d'autres motifs, sa publication ne pouvait que servir la popularité de l'Autriche-Hongrie en Serbie. Au sujet de la garantie secrète demandée par Hengelmuller, il acceptait de la donner mais rédigée sous une forme appropriée, et il ajoutait qu'il avait d'autant moins de raisons d'hésiter que rien ne le liait à la Russie. (40)

Au cours d'une conversation avec le roi, le comte Hengelmuller parla néanmoins de la prolongation du traité, dont la validité expirait en 1891, jusqu'à la majorité du prince héritier, Alexandre qui surviendrait en 1894. Le roi dit que cette condition pourrait être réalisée aussi, mais plus difficilement, parce que Ristic ne manquerait pas de formuler certaines réserves.

A Vienne on désirait obtenir de Ristic avant tout la déclaration sur la validité et l'utilité du traité secret et aussi, de toute manière, la prorogation du traité jusqu'à la majorité du prince héritier. « Dans l'insécurité générale, écrivait le comte Kalnoky, où le roi laisse le pays en le quittant à présent, toutes ces garanties n'offrent qu'une sécurité relative. » Les articles des journaux libéraux demandant que l'Autriche-Hongrie se retirât de Bosnie, provoquèrent à Vienne un grand mécontentement. A cette occasion le comte Kalnoky autorisa le comte Hengelmuller à faire savoir à Ristic « que la Russie, dès avant la dernière guerre turque, avait donné à l'Autriche-Hongrie son entier consentement et de ce côté la Serbie ne pouvait compter sur aucune aide pour mener une politique convenant seulement à une grande puissance. »

Mais la question de savoir qui devait proroger le traité avec l'Autriche-Hongrie et quand il faudrait le faire, n'était pas encore résolue. Le roi Milan trouvait que la prorogation devait être accomplie avec lui personnellement et tout de suite. Le comte Hengelmuller, de son côté, jugeait qu'il fallait attendre

(40) Rapport du comte Hengelmuller au comte Kalnoky, le 22 déc. 1888.

le moment où Ristic, après la clôture de la Grande Assemblée Nationale, serait devenu président du conseil, conformément au plan du roi. Quant aux mesures proposées, il les comprenait, lui aussi, mais trouvait que la combinaison avec Ristic était la meilleure, « puisque après tout, le Roi Milan était aussi de valeur très relative ».

A Vienne, cependant on était devenu plus optimiste. L'empereur avait reçu avec une grande satisfaction la promesse du roi de ne pas quitter le pays avant d'avoir assuré un ordre de choses satisfaisant pour l'Autriche-Hongrie. En même temps, le comte Kalnoky estimait suffisant qu'il donnât une déclaration en ce sens.

Ce n'est que le 5 janvier 1889 que le roi confia à Mijatovic, son intention de proroger le traité et son désir de le voir, lui, Mijatovic, signer cette prorogation en qualité de ministre des Affaires étrangères, à quoi celui-ci consentit immédiatement. Mais le roi ne lui avait pas dit qu'il avait communiqué à Ristic le texte de ce traité ni qu'il comptait sur sa collaboration pour le proroger.

Deux jours après, Mijatovic rendit visite au comte Hengelmuller et dit que le roi lui avait ordonné d'entamer immédiatement des pourparlers en vue de la prorogation du traité. Il désirait, dit-il, que fussent mentionnées dans le traité les limites géographiques que la Serbie pourrait atteindre dans son extension territoriale vers le sud; puis que fussent consenties à l'Etat serbe les concessions politico-commerciales demandées par les radicaux au printemps de 1888; que l'aide de l'Autriche-Hongrie fût assurée à la dynastie Obrénovic contre le Monténégro et les Karadjordjevic, et que l'Autriche-Hongrie promît à la Serbie son appui contre les aspirations grecques et bulgares en Macédoine. Mijatovic mentionna seulement ces désirs sans les formuler tous. Le comte Hengelmuller fut d'avis qu'il fallait régler toutes ces questions au moyen d'un protocole secret qui serait ajouté au traité de 1881. Par l'art. 1 de ce protocole, la validité du dit traité serait prorogée jusqu'en août 1894, et les autres articles préciseraient ceux des désirs serbes que l'on pourrait adopter.

Ces exigences du Gouvernement serbe produisirent à Vienne

une impression assez désagréable. On trouvait là-bas que mieux vaudrait s'en tenir au traité déjà existant, et qui était valable jusqu'en 1891, plutôt que d'accepter de nouvelles obligations ou d'insérer des promesses plus graves. On acceptait que certains articles fussent interprêtés d'une manière plus précise dans un protocole additionnel et que sous cette forme on allât le plus possible au-devant des désirs serbes. Quant aux concessions politico-commerciales, on jugeait que leur place n'était pas dans le traité secret. En conséquence, on demanda que Mijatovic formulât exactement les désirs serbes pour qu'on pût les examiner à fond et les juger.

Après deux semaines de réflexion, Ristic, à son tour fit part de ses vœux. Il désirait que l'Autriche-Hongrie ne supportât plus que, des régions qu'elle occupait, les bandes monténégrines et les partisans des Karadjordjevic fissent des incursions en Serbie, et qu'elle s'y opposât éventuellement par la force armée et informât le gouvernement serbe de leurs intrigues et préparatifs. Il demandait que fût exactement indiquée la limite sud de l'extension de la Serbie. Il redoutait les dispositions de l'art. VI du traité et « devant ses yeux flottaient les spectres des troupes serbes en Galicie » dans une guerre éventuelle entre l'Autriche-Hongrie et la Russie. Il trouvait enfin que l'on pourrait demander au moins les concessions politico-commerciales, réclamées par les radicaux au printemps de 1888, lors de l'établissement de leur budget, et que le Gouvernement austro-hongrois avait considérées avec bienveillance.

Le roi Milan fut plus explicite encore. Il faudrait, dit-il, interpréter l'art. VII du traité en ce sens que l'Autriche-Hongrie ne reconnaîtrait pas les prétentions éventuelles de la Grèce et de la Bulgarie sur la Macédoine. Cette remarque fit supposer au comte Hengelmuller que l'idée d'interpréter cet article avait germé dans la tête du roi Milan, « qui ne voulait pas se montrer moins bon patriote serbe que ses sujets », et avait suggéré à Ristic cette exigence (41).

Mais le comte Kalnoky était prudent. Ses remarques sur tous ces désirs se ramenaient à ceci : du point de vue pratique, l'art. VI du traité, où il était question d'une coopération mili-

(41) Rapport du comte Hengelmuller, du 10 janvier 1889.

taire de la Serbie et de l'Autriche-Hongrie, était sans valeur, puisque son exécution dépendait entièrement de la bonne volonté de la Serbie elle-même, et l'opposition à l'acte additionnel proposé pourrait éveiller sa défiance (42). Au moment de rédiger une addition à l'art. VII, où l'on parlerait d'une extension éventuelle de la Serbie vers le sud, il fallait avoir présent à l'esprit le peu de confiance que méritait J. Ristic « qui serait capable, sous la pression de certaines circonstances, de communiquer le texte du traité à Constantinople, Athènes ou Pétrograd ». En interprétant cet article dans le protocole, il fallait éviter le mot « devoir » et ajouter textuellement les mots : « tant que ce traité restera en vigueur et que la Serbie s'y conformera entièrement ». L'expression « vallée du Vardar » était si peu précise qu'elle semblait comprendre aussi Salonique, « ce qui du point de vue serbe serait insensé »; mieux vaudrait dire « dans la direction de la vallée du Vardar ». Cet article devait être rédigé à peu près comme suit : Si pendant que le traité est en vigueur, en supposant que la Serbie s'y conforme entièrement, il arrivait que, soit à quelque congrès européen, soit par un accord entre Grandes Puissances, la possibilité se présentât pour la Serbie de recevoir les territoires visés par l'art. VII, alors le gouvernement impérial et royal l'aiderait le plus possible à s'étendre au mieux de ses intérêts le long de la vallée de Vardar Le Gouvernement austro-hongrois devait désirer que la Serbie n'eût pas trop de visées vers l'Ouest, afin de continuer à avoir la possibilité de rester en contact avec les Albanais. Quant aux facilités politico-commerciales, on pourrait rédiger quelques promesses non précisées, mais seulement dans la mesure où le permettraient les traités commerciaux conclus avec d'autres Etats (43).

Cependant, pour hâter la conclusion, le roi Milan décida de prendre les pourparlers en main. Il formula de nouveau le désir de voir l'Autriche-Hongrie assumer l'obligation de prévenir en temps voulu le Gouvernement de Belgrade des préparatifs de Monténégrins et des partisans des Karadjordjevic en vue d'une attaque partant du Monténégro contre la Serbie. Le comte Hen-

---

(42) Télégramme chiffré du comte Kalnoky, du 18 janvier 1889.
(43) Télégramme chiffré du comte Kalnoky, même date.

gelmuller jugea qu'il s'agissait là d'un service d'ordre policier et qu'il pouvait d'autant moins accepter ce texte que l'esprit même du traité indiquait qu'on était prêt à rendre ce service. Pour éviter cet engagement, il accepta la proposition de Mijatovic, d'après laquelle l'Autriche-Hongrie devrait, le cas échéant, intervenir auprès de la Porte pour que celle-ci adoptât la même attitude envers les incursions monténégrines en Serbie, puisqu'elles pouvaient avoir lieu par le Sandjak de Novi Bazar. Mais la question la plus difficile à résoudre était celle qui touchait la direction et l'ampleur de l'extension de la Serbie vers le Sud. Le désir du roi était de voir assurée à la Serbie l'aide austro-hongroise contre la Bulgarie et la Grèce, au cas où la Serbie serait en mesure de s'agrandir dans la direction prévue par le traité secret de 1881. Le comte Hengelmuller repousse toute formule inamicale envers les Etats mentionnés. Il s'appliquait surtout à ce que les obligations prévues par l'art. VII du traité, formulées d'un commun accord, ne fussent pas étendues, mais restassent limitées au cas très hypothétique prévu par cet article : l'aide de l'Autriche-Hongrie si les Serbes, par leurs propres forces, s'étendaient vers le Sud. Il ne lui paraissait pas contraire aux intérêts de l'Autriche-Hongrie que les Serbes pénétrassent, vers le Sud, aussi loin qu'ils le pourraient et qu'elle leur fournit des secours, quand ils seraient déjà arrivés à un certain point, mais elle ne pouvait aucunement accepter l'obligation de mener les Serbes n'importe où. Le roi rédigea alors ce point comme suit : « Conformément à l'art. VII du traité de 1881 et dans le cas ou se présenteraient les circonstances qu'il prévoit, l'Autriche-Hongrie s'engage à reconnaître et à appuyer auprès des autres puissances les aspirations de la Serbie contre toutes autres prétentions sur la vallée du Vardar, y compris les positions stratégiques et tactiques qui en assurent la possession ». Suivant les explications du Roi, ces positions étaient les hauteurs qui des deux côtés limitaient la vallée du Vardar. Le Roi attachait la plus grande importance à ce point. Mais le comte Hengelmuller ne voulut pas accepter cette disposition en son entier. Il demanda l'adjonction, avant le début de l'article, des mots : « tant que le traité du 28 juin 1881 sera en vigueur et en supposant que la Serbie s'y conforme absolument », et qu'au

lieu de « vallée du Vardar » on écrivit « dans la direction de la vallée du Vardar ».

Une question qui n'était pas purement politique — celle des concessions politico-commerciales — provoqua la plus longue discussion. C'était Ristic qui, semble-t-il, avait eu l'idée de ces concessions, et comme c'était la seule demande matérielle qu'il eût formulée, le Roi tenait beaucoup à la satisfaire. Mais le comte Hengelmuller insistait pour que cette promesse fût à la fois imprécise et strictement limitée. Il céda seulement sur la question de l'importation du sel, et ce fut là une concession faite personnellement au roi, parce que celui-ci, en 1881, avait sollicité l'intervention du gouvernement de Vienne pour qu'un accord fût conclu avec la banque anglaise sur le monopole du sel et pour que le sel pût être importé directement de Hongrie.

Le projet de protocole fut donc enfin rédigé le 19 janvier 1889. Le jour même le comte Hengelmuller le soumettait à l'approbation de son gouvernement.

Au sujet de l'acceptation écrite du texte de ce protocole par J. Ristic, le comte Hengelmuller convint avec lui qu'une fois le document signé, il le lui communiquerait par écrit en lui demandant son avis, tandis que Ristic, de la même manière, donnerait le sien. En outre, il fut convenu que Ristic promettrait, dans le cas où il serait nommé régent, de renouveler, sous une forme officielle, son entente avec le gouvernement austro-hongrois.

Ce projet de protocole avait été envoyé de Belgrade dès le 19 janvier. Les jours passaient et aucune réponse n'arrivait de Vienne. Le roi commençait à s'en inquiéter sérieusement. Certains ministres avaient donné précédemment leur démission, mais le roi ne voulait pas changer le gouvernement, car il n'attendait que la signature du traité pour renoncer au trône. Cependant, il lui était désagréable de laisser plus longtemps la direction de l'Etat dans une situation provisoire, car l'opinion publique désirait un changement. C'est pourquoi le roi pria le comte Hengelmuller d'exposer ses ennuis à Vienne et de demander une réponse au protocole projeté.

A Vienne on était d'avis de ne pas accepter ce projet en entier. La nouvelle d'après laquelle l'empereur Guillaume avait en vain essayé de dissuader le roi Milan de son idée d'abdiquer avait

produit une très mauvaise impression sur le gouvernement impérial et royal. Ce fait apparut aux hommes d'Etat autrichiens comme la preuve indiscutable que le roi Milan était absolument décidé à s'en aller. La perspective du prochain départ du roi jeta le comte Kalnoky dans l'embarras.

Le ministre austro-hongrois était d'avis d'apprécier soigneusement la situation puisqu'il s'agissait de mener, avec un roi qui se considérait presque comme destitué, des pourparlers au sujet de l'avenir d'un pays, pour lequel le souverain ne pouvait fournir aucune garantie, puisqu'en abandonnant le trône, il remettait entre des mains étrangères le sort de la Serbie et de sa dynastie. On avait cru pouvoir compter en toute sécurité sur le roi Milan; il exécuterait l'accord conclu avec lui par le gouvernement austro-hongrois, et garderait le secret, mais le roi seul donnait cette garantie et non les hommes d'Etat serbes, puisque le roi lui-même ne pensait pas être assez sûr de ses ministres pour leur faire connaître le traité. Le Gouvernement austro-hongrois aurait volontiers adopté les grandes aspirations du roi par un accord conclu avec lui s'il était demeuré sur le trône. Mais puisqu'il n'en était pas ainsi, il lui fallait être très prudent, et obtenir d'autres garanties de sécurité. Par la prorogation du traité de 1881, le Gouvernement austro-hongrois devait renforcer sa promesse antérieure relative au maintien et à la consolidation de la dynastie des Obrenovic, et ceci au moment où le roi Milan projetait de confier son fils mineur aux mains peu sûres d'une régence; il devrait montrer expressément aux aspirations serbes le chemin de la Macédoine, sans savoir en quelles mains et à la discrétion de qui confier les pourparlers secrets menés à ce sujet. Avec le départ du roi disparaîtrait la meilleure garantie que la dynastie et la politique extérieure de la Serbie resteraient en mains fermes. Le roi Milan était tellement sûr de Ristic qu'il lui confiait même l'avenir de son fils et de la dynastie, et l'Autriche-Hongrie y consentait, dans l'espoir que Ristic faciliterait de bonnes et durables relations avec la monarchie; mais qui pouvait assurer s'il resterait lui-même longtemps hostile au parti radical ? Que vaudrait alors l'accord conclu avec Rictic au sujet du traité, et qui pouvait savoir même ce qu'il adviendrait de ce document (44) ?

(44) Instructions au comte Hengelmuller, en date du 29 janvier 1889.

L'avenir incertain de la Serbie obligeait le comte Kalnoky à soumettre le projet de protocole à une sérieuse révision. Il jugeait nécessaire de renouveler une fois encore, dans l'art. II, l'obligation antérieurement acceptée par la Serbie « de ne souffrir sur son territoire aucune intrigue politique, religieuse ou autre dirigée contre l'Autriche-Hongrie » et qu'à l'expression se déclare prête à empêcher », fût substituée celle-ci « prendre toutes mesures pour empêcher », parce que l'engagement pris par l'Autriche-Hongrie portait sur les mesures nécessaires et non sur leur succès. La rédaction de l'art. IV touchant l'extension de la Serbie vers le Sud ne lui plut aucunement. Il jugeait qu'il fallait être très circonspect dans la rédaction de cet article. Il se demandait si ces mots « qui en assurent la possession », se rapportaient à la direction, ce qui n'aurait aucun sens, ou à la possession de la vallée du Vardar, ce qui dépasserait de beaucoup ce à quoi l'Autriche-Hongrie pouvait s'engager. Il décida donc d'en demeurer à la première rédaction, qui mentionnait seulement la vallée du Vardar. — Au sujet des questions politico-commerciales (art. V) il jugeait que le ministères des Affaires étrangères ne pouvait faire aucune concession importante sans entente préalable avec le ministère du Commerce, et que la chose devrait aller devant le Parlement. Quant à l'accord du Gouvernement serbe avec la Banque anglaise, le Gouvernement austro-hongrois, pensait-il, ne pouvait faire à ce sujet absolument aucune promesse, parce que les pourparlers avec cette banque avaient été menés précédememnt sans sa participation. Enfin il demandait que dans l'art. VI, il fût de nouveau expressément affirmé que le protocole devait rester secret (45).

Le comte Kalnoky envoya le projet ainsi corrigé au ministre austro-hongrois à Belgrade, avec les pouvoirs nécessaires pour le signer. Il lui recommanda de déclarer au roi que tous ses désirs et ceux de Ristic qui étaient réalisables, avaient été pris en considération, et de lui dire qu'il le priait d'accepter ce protocole comme définitif. Il lui rappela surtout que l'Autriche-Hongrie avait assumé l'obligation d'aider de toute son influence la dynastie des Obrenovic à s'affermir en Serbie, qu'elle s'était

(45) Instructions secrètes au comte Hengelmuller, du 2 juin 1889.

acquitée parfaitement de cette obligation en consolidant résolument la dignité du nouveau roi de Serbie auprès des autres cours, et qu'après la malheureuse guerre avec la Bulgarie, elle avait par son intervention sauvé et l'armée serbe et la dynastie. Et puisque l'Autriche-Hongrie renouvelait sa promesse au moment où le roi se proposait d'accomplir un acte qui mettait en danger la dynastie, le comte Kalnoky recommandait au ministre austro-hongrois d'attirer l'attention du roi Milan et de J. Ristic sur le point suivant : l'Autriche-Hongrie peut employer son influence et donner son aide au profit de la dynastie contre les ennemis extérieurs, mais ne peut prendre aucun engagement en vue des dangers intérieurs qui par suite du départ du roi pourraient menacer la dynastie et le jeune prince. Au sujet de l'adhésion écrite de Ristic au protocole, le comte Kalnoky adoptait la proposition du comte Hengelmuller, mais se demandait s'il serait sage de remettre le document à Ristic.

Le cours ultérieur des négociations entre le roi Milan et le comte Hengelmuller n'est pas connu.

Le malheur qui atteignit alors le vieil empereur François-Joseph, par la mort tragique du prince héritier Rodolphe, exerça une certaine influence sur la fin des pourparlers. Le 2 février, le roi Milan accepta le projet du comte Kalnoky. Il exprima seulement le désir qu'à la fin de l'art. IV, où il était était question de l'extension de la Serbie vers le Sud, fussent ajoutés les mots « le plus loin possible » ou « aussi loin que le permettront les circonstances ». Il le demandait, dit-il, non tant pour la chose elle-même que pour l'impression que cette concession produirait sur Ristic. Le comte Hengelmuller pensait qu'il était aussi de l'intérêt de l'Autriche-Hongrie de gagner Ristic, et il proposa à son gouvernement que la fin de l'art. IV fût rédigée comme suit : « cette extension pourra se faire dans la direction de la vallée du Vardar jusqu'où le permettront les circonstances. »

Cette modification fut admise à Vienne, à condition que le roi acceptât le reste du projet. Le comte Kalnoky ordonna de préparer deux exemplaires du protocole et de les envoyer à Belgrade pour les faire signer.

Cet ordre fut exécuté le 7 février. En en informant son ministre à Belgrade, le comte Kalnoky exprima l'espoir qu'à cette occasion Ristic remettrait l'adhésion promise au protocole.

Le 9 février, ce protocole fut signé par Mijatovic, au nom du gouvernement serbe, et par le comte Hengelmuller, au nom du gouvernement austro-hongrois.

En vue de mieux préciser la portée de l'article II du traité le Gouvernement Impérial et Royal s'engageait à prendre, le cas échéant, « toutes les mesures pour empêcher par tous les moyens et même par la force armée, toute incursion hostile qui serait dirigée du Monténégro contre la Serbie et sa dynastie royale par le territoire placé sous l'administration des autorités I. et R. » Il promettait d'employer, en outre, s'il y avait lieu, ses bons offices auprès de la Sublime Porte, afin que les autorités ottomanes observassent sur leur territoire une attitude analogue « au cas où se produiraient des incursions monténégrines dirigées contre la Serbie et la dynastie des Obrenovic » (Art. II).

L'Autriche-Hongrie reconnaîtrait et appuyerait auprès des autres puissances la reconnaissance de l'extension territoriale en faveur du royaume de Serbie, prévue par l'article VII ci-dessus cité, « laquelle extension pourra seporter dans la direction de la vallée du Vardar aussi loin que les circonstances le permettront ». (art. IV).

Le Gouvernement I. et R. déclarait vouloir aider, autant que possible, la consolidation de l'état économique et financier du Royaume de Serbie et s'engageait à modifier les clauses du traité de commerce en vigueur entre l'Autriche-Hongrie et la Serbie ayant trait aux droits et impôts sur les objets de consommation. (Acte V).

Enfin, le traité de 1881 et l'acte additionnel devait rester en vigueur jusqu'au 13 janvier 1895 (1).

Le lendemain un courrier spécial emportait à Vienne les actes signés. Le roi Milan et Mijatovic demandèrent à cette occasion que les ratifications fussent aussi échangées à Vienne. Comme le roi avait, au sujet de la ratification austro-hongroise, montré une certaine hâte et une agitation maladive, le comte Hengelmuller pria le comte Kalnoky de hâter le plus possible cette formalité pour que tout fût terminé dans le délai prévu de 14 jours. Il justifiait son insistance par la santé du roi dont il trouvait l'état mental aggravé au point que la plus petite chose pourrait amener une catastrophe. Celle-ci, si elle se produisait

alors que le roi était encore sur le trône, pourrait mettre en question l'existence légale de tout ce que le roi avait fait pour mieux garantir le maintien de l'ordre favorable à l'Autriche-Hongrie.

A la suite de ces informations, l'on hâta à Vienne l'accomplissement de toutes les formalités et dès le 17 février les ratifications du protocole furent échangées à Belgrade.

Cependant, dès le lendemain de la signature du protocole, le roi en communiqua les dispositions à Ristic et lui demanda son adhésion écrite. Ristic déclara à son souverain et au comte Hengelmuller que la teneur des accords conclus le satisfaisait et qu'il donnerait son consentement écrit dans une lettre qu'il adresserait à Sa Majesté. Le comte Hengelmuller le pria alors de reconnaître, dans la lettre, le caractère légalement obligatoire de cet acte pour tous les régimes, d'expirmer sa conviction que le protocole était utile, d'y donner son consentement et la promesse qu'il renouvellerait cette déclaration, privée et confidentielle, au Gouvernement austro-hongrois, sous une forme officielle convenable, dès qu'il occuperait le poste de premier régent.

Ristic adressa sans tarder au roi une lettre en français, par laquelle il l'informait qu'il considérait le traité secret du 28 juin 1881 et le protocole du 9 février 1889 conclus en bonne et due forme et qu'il s'emploierait comme premier régent à les observer.

A la fin de la lettre, le roi Milan confirmait de sa main son impression « que Ristic entendait bien la nécessité absolue pour le Gouvernement du Royaume d'être en parfaite harmonie avec le Gouvernement austro-hongrois et d'exécuter toutes les obligations contractées avec lui ».

Il remit la lettre au comte Hengelmuller, et celui-ci l'envoya à son gouvernement le 17 février.

Mais tout n'était pas terminé encore.

Le roi Milan abdiqua le 6 mars 1889 et remit le même jour le pouvoir royal aux mains des régents. Conformément à l'accord antérieur, ceux-ci devaient, par note officielle, reconnaître comme pleinement valable le traité secret de 1881 et le protocole additionnel secret conclu en 1889 et s'engager à les res-

pecter. Le comte Hengelmuller rendit visite à Ristic peu après son entrée en fonctions. Le premier régent lui proposa un échange de notes, car il serait ainsi plus facile aux régents, jugeait-il, de tenir l'accord secret vis-à-vis des ministres serbes. Le diplomate austro-hongrois accepta cette proposition.

Le 15 mars, il envoya sa note aux régents. Après avoir déclaré que le Gouvernement austro-hongrois ne doutait pas de leur fidélité aux obligations internationales contractées sous le Gouvernement du roi Milan, il ajoutait que le devoir lui incombait d'attirer leur attention sur le traité secret du 28 juin 1881 et sur l'acte additionnel secret du 9 février 1889, et il les priait de lui donner leur opinion sur ces accords.

Les régents répondirent qu'ils avaient lu ces accords, les avaient trouvés régulièrement conclus et, par suite, n'hésitaient point à déclarer qu'ils rempliraient exactement et fidèlement ces obligations internationales. Ils ajoutaient que cet accomplissement leur serait d'autant plus aisé qu'eux-mêmes désiraient travailler par tous les moyens à assurer et à développer de bons et cordiaux rapports avec la puissante monarchie voisine.

De cette manière, la régence elle-même, qui avait à exercer le pouvoir royal jusqu'à la majorité du prince héritier Alexandre, reconnaissait la validité des traités secrets de 1881 et 1889. Comme au cours des pourparlers aucune allusion n'avait été faite à la déclaration signée par B. Kallay et M. Pirocanac, le 30 octobre 1881, qui atténuait une disposition de l'art. IV du traité du 28 juin 1881, cela signifiait que les régents reconnaissaient la validité du traité tout entier, sans la modification à l'art. IV.

IX.

Le traité secret de 1881 et son complément, ou plutôt, comme les Autrichiens l'appellent officiellement, « l'acte additionnel » de 1889, restèrent en vigueur jusqu'au 13 janvier 1895.

Même à cette date, le traité ne perdit réellement pas toute sa valeur. Son auteur, le roi Milan, faisait d'incessants efforts pour qu'au moins l'esprit du traité demeurât en vigueur. Dès

l'année 1894, il vint à Belgrade, provoqua un changement de gouvernement, amena l'abrogation de la Constitution de 1888 et la remise en vigueur de celle de 1889 qui réservait au souverain les trois quarts du pouvoir. Quand plus tard, de nouveau les gouvernements de Stoyan Novakovic (1896) et de Georges Simic (1897-98) tentèrent de se tourner vers la Russie et de travailler à un rapprochement entre la Serbie, la Bulgarie et le Monténégro, le roi Milan rentra en scène, provoqua la chute du ministère Simic et amena au pouvoir le cabinet du Dr Vladan Djordjevic, qui lui était entièrement dévoué. Peu après, il reçut, à la surprise générale, le grade de « commandant de l'armée active », qu'il garda jusqu'au mariage du roi Alexandre.

Ainsi fut maintenue à Belgrade, à part de brèves interruptions, une certaine influence du traité de 1881, jusqu'à la mort du roi Milan et même plus tard.

Cependant, il est une question qui n'est pas encore entièrement éclaircie. C'est celle de l'utilité ou de la nocivité de ce traité pour la Serbie.

Il n'y a, sans doute, dans l'ancien royaume de Serbie, pas un seul homme d'âge mûr, qui n'ait gardé un vif souvenir des critiques acerbes dont a été l'objet cette « convention secrète » ou même « convention militaire », comme on avait l'habitude de l'appeler alors. Que de fois l'on a essayé de démontrer non seulement qu'elle était nuisible aux intérêts de l'Etat, mais qu'elle constituait une véritable trahison envers la Serbie. C'est à cause d'elle que le roi Milan, Pirocanac, Garasanin, Mijatovic et les autres membres du Gouvernement d'alors ont été appelés « traîtres » et « fossoyeurs » de la Serbie et du peuple serbe.

Aujourd'hui, alors que nous avons en mains le texte authentique de ce traité et des données précises sur tous les pourparlers secrets, il est possible d'examiner de plus près si cette appréciation cruelle, appelée souvent « jugement du peuple », est fondée ou non.

Pour apprécier exactement ce traité, il faut avoir présentes à l'esprit, non seulement les dispositions personnelles du roi Milan au début de l'année 1881, mais aussi les circonstances

politiques en Europe à cette époque, et particulièrement la situation où se trouvait alors la Serbie.

Les rapports entre le roi Milan et la cour de Russie ne furent jamais très cordiaux. Dès sa jeunesse, lors de son accession au trône, il avait appris qu'après la mort de son oncle, le prince Michel Obrenovic, la cour de Russie avait tenté de proposer, pour lui succéder, le prince Nicolas de Monténégro. Ce détail était déjà suffisant pour éveiller dans le cœur du jeune prince, sinon de la haine, du moins une grande crainte de la Russie. Pendant les premières années de son règne, la politique russe dans les Balkans prêtait plus d'attention aux Bulgares qu'aux Serbes. Lors de l'insurrection d'Herzégovine, cette politique avait été peu claire : tandis que d'une part la Russie semblait vouloir aider les insurgés à atteindre leur but, qui était aussi celui de la Serbie et du Monténégro, elle se rapprochait d'autre part de l'Autriche. Dans l'été de 1876, au moment critique où la Serbie avait à choisir entre la paix et la guerre contre la Turquie, la politique russe fut à double face : alors que d'Ems, de l'entourage du tsar, on envoyait à la Serbie l'ordre de rester en paix, de Constantinople cependant, le comte Ignatieff demandait « jusqu'à quand la Serbie tarderait à prendre en mains la défense des chrétiens qui n'attendent que d'elle la protection contre de nouveaux massacres » (46). Et quand peu après la Serbie se fut engagée dans la guerre contre la Turquie et que les événements lui eurent été défavorables, le Gouvernement russe intervint en faveur de la Serbie et obligea la Porte à un armistice. Mais aussitôt après, lors de la réception à Moscou des représentants de la noblesse, le tsar s'exprima durement sur le compte des Serbes : « Vous savez déjà, dit-il alors, que la Turquie a accepté mes demandes touchant la conclusion rapide d'un armistice, pour mettre fin à un inutile carnage en Serbie et au Monténégro. Les Monténégrins, en cette lutte inégale, se sont conduits, comme toujours, en héros. Malheureusement on ne peut en dire autant des Serbes, malgré la présence dans leurs rangs de nos volontaires, dont beaucoup ont versé leur sang pour la cause slave... » Cette attitude injuste du tsar causa la plus vive irritation à Belgrade. Dans

(46) J. Ristic, *Histoire Diplomatique*, etc., XX, t. I, p. 83.

l'intervalle entre la première et la deuxième guerre russo-turque, certains journaux russes, complètement subordonnés à leur gouvernement, parlèrent avec peu d'égards du prince Milan. Certains d'entre eux assuraient même que si la Russie envoyait aux Serbes des secours en argent, le prince serait homme à se les approprier. Néanmoins, quand les Russes se trouvèrent en danger à Plevna, la Serbie, bien qu'épuisée par la guerre de 1876 et peu préparée à la lutte, entra de nouveau en campagne. Les troupes serbes couvrirent alors les opérations de l'aile gauche russe et retinrent une partie notable des Turcs, les empêchant ainsi d'agir contre les Russes. En outre, les Serbes réussirent alors, au prix de grands sacrifices, à s'emparer de toute une région au Sud et à déboucher dans la plaine de Kossovo. Et, comment la Russie récompensa-t-elle ces services ? — Quand peu après commencèrent les pourparlers de paix à San- Stefano, les plénipotentiaires russes demandèrent, non seulement la création d'une Grande Bulgarie, mais encore l'incorporation à cet Etat de presque toute la Vieille-Serbie avec la Macédoine, que les Serbes considéraient comme le berceau de leur nationalité de même que de tout le territoire que, pendant la guerre, les Serbes avaient, au prix de leur sang, délivré des Turcs. Il fallut l'intervention personnelle très énergique du prince Milan auprès de l'empereur de Russie pour que la forteresse et la ville de Nis fussent laissées à la Serbie.

Une telle attitude de la part du Gouvernement russe blessa profondément non seulement le Prince mais aussi toutes les classes de la population serbe. Les Serbes qui, les premiers parmi les chrétiens des Balkans, avaient mené deux guerres contre la Turquie, n'obtinrent à San-Stefano qu'une insignifiante augmentation de territoire. Par contre les Bulgares qui, jusqu'en 1877, avaient été hors d'état de se libérer eux-mêmes, reçurent des mains de la Russie, un Etat plusieurs fois plus grand que la Serbie d'alors. Une telle politique fut jugée en Serbie comme l'abandon total de la cause serbe par la Russie.

Cette conviction fut renforcée chez tous les hommes politiques en Serbie par l'attitude des plénipotentiaires russes au Congrès de Berlin, car ceux-ci travaillèrent uniquement à maintenir une Bulgarie la plus grande possible et à aider le Monté-

négro. Quant à la Serbie, ils dirent ouvertement à son délégué, J. Ristic, qu'ils ne pouvaient rien faire pour elle, et lui conseillèrent de s'adresser au comte Andrassy, ministre des affaires étrangères d'Autriche-Hongrie.

C'est ainsi qu'au Congrès de Berlin la Serbie reçut, grâce surtout à l'intervention des plénipotentiaires austro-hongrois, l'indépendance et quatre nouveaux districts. Mais en même temps, elle dut prendre à sa charge une partie de la dette d'Etat turque, et s'engager à conclure des traités de commerce avec les puissances étrangères, à construire des chemins de fer, etc. Ces obligations mirent la Serbie agrandie et à peine libérée de la domination politique de la Turquie, sous la dépendance économique et, par la suite, politique de l'Autriche-Hongrie.

Au commencement de l'année 1881, la Serbie se trouvait en face de pénibles devoirs. A peine remise du coup qu'avait porté à son exportation, à la fin de 1880, la fermeture de la frontière austro-hongroise, elle avait à entreprendre le règlement de toute une série de questions dont la solution dépassait de beaucoup ses forces. Il fallait plusieurs dizaines de millions pour la construction de la voie ferrée, il fallait de l'argent pour le paiement de la dette turque et aussi de la dette intérieure, pour l'organisation de l'armée et des autres branches de l'administration, et cependant les finances, après deux guerres successives étaient très mauvaises, et le crédit à l'étranger tombé presque à zéro.

En de telles circonstances, la Serbie dut chercher, parmi les grandes puissances, celle qui pourrait lui donner le plus fort appui. Comme à cette époque, seules la Russie et l'Autriche-Hongrie s'intéressaient de près aux pays balkaniques, il ne restait au Gouvernement serbe d'autre alternative que de choisir entre les deux.

La Russie, épuisée militairement et financièrement par la guerre, était faible et isolée. Elle vouait toute son attention à l'organisation de la principauté de Bulgarie et ne prêtait aucun intérêt aux affaires de Serbie. La mort si inattendue du tsar Alexandre II contribua à affaiblir son influence en Europe. L'Autriche-Hongrie, au contraire, fortifiée par les acquisitions que lui avait apportées le traité de Berlin, appuyée par l'Alle-

magne et un peu aussi par l'Italie et l'Angleterre, jouissait d'un prestige rarement atteint auparavant. Par son entrée en Bosnie-Herzégovine, elle se trouvait en contact plus étroit avec la Serbie et suivait par conséquent avec une attention plus soutenue encore tout ce qui s'y passait.

Il importe de savoir que le traité de Berlin n'était pas un arrangement entre deux Etats pouvant être modifié sous l'influence d'autres Etats, mais un accord conclu entre toutes les grandes puissances. De tels traités sont conclus assez rarement, en général après de grandes guerres (traités de Vienne en 1815 et traité de Paris en 1856) et leur but essentiel est de consolider la paix générale pour la plus longue période possible. Tel fut le traité de Berlin qui, après les guerres entre la Turquie d'une part et la Serbie, le Monténégro et la Russie de l'autre, trancha un nombre imposant de questions et accomplit de grands changements territoriaux. Bien que toutes ces questions n'eussent pas reçu une solution équitable, toutes les puissances étaient garantes de l'exécution des mesures prises. Elles les avaient acceptées parce que le maintien de la paix leur importait avant tout. De toutes ces puissances l'Autriche-Hongrie était celle qui avait le plus d'intérêt au maintien de l'état de choses créé par le traité, et il lui fallait affermir à tout prix son autorité en Bosnie et en Herzégovine.

En de telles circonstances, que pouvait faire le Gouvernement serbe, sinon tenter de s'assurer la bienveillance de l'Autriche-Hongrie, dont son avenir dépendait à un tel point ? Que pouvait désirer d'autre le prince serbe? Les sympathies de la cour russe allaient au prince monténégrin, que le prince Milan considérait comme son rival. Il savait que des prétendants, les Karadjordjevic, vivaient en Autriche-Hongrie et travaillaient pour remonter un jour sur le trône. N'était-il pas naturel qu'il désirât la protection de la cour de Vienne, afin de se prémunir ainsi contre ses concurrents et d'assurer à son fils le trône de Serbie ?

Cependant, il y avait des traités, et de très importants, conclus entre certaines grandes puissances et dont ni le prince Milan, ni le Gouvernement serbe ne soupçonnaient l'existence. Ce fut tout d'abord l'accord secret de Reichstadt de 1876, puis

le traité secret de Budapest de 1877, par lesquels, dès ce moment, la Russie reconnaissait à l'Autriche le droit, non seulement d'occuper, mais encore d'annexer la Bosnie et l'Herzégovine. Ce fut ensuite l'accord secret conclu entre ces mêmes puissances, le dernier jour du Congrès de Berlin (13 juillet 1878), par lequel la Russie reconnaissait à l'Autriche-Hongrie des droits également sur le Sandjak de Novi-Bazar. Enfin le traité secret conclu à Berlin, le 18 juin 1881, entre la Russie, l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, reconnaissant à l'Autriche-Hongrie le droit d'annexer la Bosnie, l'Herzégovine et le Sandjak de Novi-Bazar, approuvait la réunion éventuelle de la Roumélie orientale à la Principauté de Bulgarie, et confirmait que tous changements territoriaux en Turquie d'Europe ne pourraient être effectués qu'après entente entre les puissances signataires dudit traité.

Tout donne lieu de croire que les trois premiers accords demeurèrent ignorés du prince Milan et du Gouvernement serbe. Pour ce qui est du dernier traité, la chose n'est pas absolument sûre, du moins en ce qui concerne le Prince. Ce traité fut signé au moment précis où il se trouvait être à Moscou l'hôte du tsar de Russie (18 juin). Il saute aux yeux que le Prince, le lendemain de son arrivée à Vienne (23 juin), accepta pour ainsi dire sans discussion le projet de traité secret avec l'Autriche-Hongrie que lui proposa le baron Haymerlé et que, dès le lendemain de son retour à Belgrade (28 juin), il ordonna à Mijatovic de le signer immédiatement, avant de le communiquer aux membres du Gouvernement. Comment expliquer cette hâte extraordinaire ? Le traité conclu à Berlin par les trois Grandes Puissances était strictement secret. Mais il n'est pas absolument impossible que le Prince à son retour ait reçu confidentiellement à Vienne quelques renseignements à ce sujet.

Il ressort clairement de ce qui précède que l'attitude de la cour et du Gouvernement russes envers le prince Milan et la Serbie, dès 1868, et les circonstances politiques en Europe après le Congrès de Berlin, furent réellement les motifs principaux qui amenèrent le prince et le gouvernement serbe, au début de 1881, à la conclusion d'un traité politique avec l'Autriche-Hongrie.

Quant à la manière dont ce traité a été conclu, elle prête aux plus vives critiques. Ainsi qu'il ressort du cours des pourparlers, l'essentiel fut accompli par le prince à l'insu de son gouvernement. Tout d'abord il se servit de Mijatovic et de lui seul, pour sonder le terrain à Vienne (en mai). Et quand, au mois de juin, on lui soumit le projet de traité, il donna immédiatement son assentiment, au lieu de demander qu'il fût remis à son Gouvernement, empêchant ainsi toute discussion préalable sur ce sujet. Ces procédés arbitraires en entraînèrent d'autres, encore plus graves : la signature et la ratification du traité à l'insu du président du conseil et des autres ministres, et enfin la signature par le Prince d'une déclaration que le président du Conseil avait obtenue du Gouvernement austro-hongrois et qui atténuait une disposition particulièrement pénible de l'art. IV. Ce sont là, on le comprend, des procédés inadmissibles dans un Etat constitutionnel.

L'attitude de Mijatovic, alors ministre des Affaires étrangères par intérim, fut encore plus condamnable. Il accepte de sonder le terrain à Vienne, en vue du traité, à l'insu de ses collègues. Il signe et ratifie le traité, toujours sans que ses collègues, ni même le président du Conseil responsable, en soient informés, et il accomplit ceci après avoir promis solennellement au président du Conseil et au ministre de l'Intérieur de ne pas le faire sans leur consentement.

Mais il est une question plus importante que toutes les autres, et qui n'a pas encore été touchée. C'est elle de la valeur du traité et de son utilité.

Tout d'abord la Serbie s'assurait par ce traité l'amitié de l'Autriche-Hongrie et son appui auprès des autres gouvernements européens. Et c'était là un notable profit, car l'Autriche-Hongrie était alors l'alliée de l'Allemagne et entretenait des relations amicales avec l'Italie et l'Angleterre. La Serbie acquérait ainsi, en réalité, l'amitié de quatre grandes puissances. L'Autriche-Hongrie lui garantissait son indépendance, son intégrité territoriale et assurait à son exportation les marchés austro-hongrois.

Elle recevait en outre la promesse que l'Autriche-Hongrie reconnaissait la Serbie comme Royaume et interviendrait auprès

des autres puissances pour qu'elles la reconnussent aussi. Cette promesse non plus n'était pas sans valeur.

Chose plus importante encore, l'Autriche-Hongrie reconnaissait à la Serbie le droit à un agrandissement territorial éventuel dans la direction de la vallée du Vardar. Cette disposition du traité est plus significative qu'elle ne le paraît au premier abord. La Russie avait essayé, par le traité de San-Stéfano, de créer une Grande Bulgarie qui aurait englobé aussi la vallée du Vardar. Cette création artificielle russe fut réduite au Congrès de Berlin à la Principauté de Bulgarie et à la Roumélie orientale. Le Gouvernement russe fut bien obligé d'y consentir. Mais il n'abandonnait pas son rève de San-Stéfano; les Bulgares encore moins. Il était donc important que l'Autriche-Hongrie acceptât de favoriser la Serbie aux dépens des prétentions russes et bulgares, lui reconnaissant, de cette manière, un certain droit sur la Macédoine. Il est vrai, que cet agrandissement ne pouvait être obtenu par des moyens pacifiques. Pour cela, il fallait une guerre, c'est-à-dire une guerre d'au moins une Grande Puissance contre la Turquie, que l'on ne pouvait prévoir que dans un lointain avenir. Mais le fait même de la reconnaissance de ce droit n'en avait pas moins sa valeur.

Quant à la Serbie, elle s'était engagée par ce traité à ne pas souffrir sur son territoire d'agitations politiques, religieuses ou autres dirigées contre l'Autriche-Hongrie, la Bosnie, l'Herzégovine et le Sandjak de Novi-Bazar. Cette promesse a souvent été considérée en Serbie comme une trahison nationale et l'abandon définitif de ces provinces à l'Autriche-Hongrie. Cette appréciation est-elle exacte ? — Non. La question de la Bosnie-Herzégovine et du Sandjak était considérée comme une question internationale, que seules les grandes Puissances pouvaient régler. Elles avaient au Congrès de Berlin décidé de confier à l'Autriche-Hongrie l'administration de ces provinces. Quand elles avaient pris cette décision elles n'avaient nullement demandé si la Serbie avait quelque droit sur ces provinces. Leur principal dessein était alors de créer à la Russie, qui s'était vu confier l'organisation de la Bulgarie, un contrepoids dans les Balkans. Cela étant, la Serbie était-elle en droit, et était-elle en état d'entreprendre quoi que ce fût en vue de modifier cette

décision des Grandes Puissances ? — Quoi qu'elle tentât en ce sens, elle risquait seulement d'attirer sur elle la vengeance de toutes les Grandes Puissances et en particulier de l'Autriche-Hongrie. Le Gouvernement serbe faisait donc là une promesse qu'il aurait dû donner même s'il n'avait pas conclu de traité avec l'Autriche-Hongrie.

Outre cette promesse, la Serbie s'engageait à ne conclure avec un Etat quelconque, sans accord préalable avec l'Autriche-Hongrie, aucun traité politique contraire à l'esprit du traité secret (47).

Cette disposition est aussi tout à fait logique. Il est naturel qu'un Etat, lorsqu'il signe un traité politique secret sur lequel il devra s'appuyer, demande la garantie que l'autre partie contractante ne puisse un jour conclure avec un Etat tiers un traité d'esprit opposé et travailler ainsi en secret contre ses intérêts. Mais la disposition primitive de l'art. IV interdisant à la Serbie de conclure aucun traité politique avec un Etat tiers quelconque sans l'autorisation préalable de l'Autriche-Hongrie, même si elle était restée en vigueur, aurait-elle mis en question la souveraineté de la Serbie ? Il semble que non, car les circonstances en Europe et surtout dans la Péninsule balkanique étaient telles que la Serbie, l'eût-elle voulu, n'aurait sû avec qui conclure un tel traité secret. En Roumanie régnait un prince allemand et les Roumains ne pouvaient être favorables à la Russie à cause de la Bessarabie. La Bulgarie, la Grèce et même le Monténégro étaient alors considérés comme des rivaux de la Serbie. La Russie était la seule parmi les Grandes Puissances avec qui la Serbie aurait pu, en des circonstances normales, tenter quelque chose, mais la politique de la Russie était défavorable aux Serbes; s'étant engagée vis-à-vis de l'Autriche-Hongrie, elle ne pouvait même y songer.

Il est inutile de s'arrêter longuement aux autres articles de ce traité. Les dispositions touchant la neutralité bienveillante

---

(47) En dépit de la lettre envoyée par le prince Milan à Kallay, le 24 octobre 1881, où il assumait les obligations de l'art. IV tel qu'il était rédigé dans le traité, le Gouvernement austro-hongrois jugeait qu'elles avaient été modifiées par la déclaration que l'on connait, signée le 30 octobre par Pirocanac et Kallay. (Télégramme chiffré du comte Kalnoky au comte Khevenhuller, en date du 8 octobre 1885. N° 74.

en cas de guerre, sont chose habituelle en ce genre d'accords. Quant à une coopération militaire éventuelle, elle y était seulement mentionnée, et le soin de régler cette question était laissé aux Gouvernements des parties contractantes, s'ils jugeaient convenable de le faire.

Cependant, ce traité avait procuré à la Serbie des avantages certains, indiscutables. Peu après sa conclusion, la Serbie fut reconnue comme Royaume. Cet événement affermit, dans une certaine mesure, sa situation à l'étranger. Chose plus importante encore, le prestige de la Serbie en fut rehaussé aux yeux, non seulement de tous les Serbes, mais aussi des Yougoslaves de l'Autriche-Hongrie. La proclamation de la Principauté de Serbie comme Royaume signifiait pour le peuple serbe qu'elle n'avait pas abandonné sa mission nationale poursuivie jusque-là. A la vérité, la Serbie eût été proclamée Royaume même sans ce traité. La Grèce l'était depuis longtemps et la Roumanie l'avait été proclamée le 6 mars 1881. Parmi les autres Etats balkaniques, la Serbie en tout cas était la première qui dût l'être. Sans le traité avec l'Autriche-Hongrie, elle aurait dù certainement attendre davantage cette proclamation. La promesse de l'Autriche-Hongrie, inscrite dans le traité, ne pouvait que la hâter.

Outre ces avantages, le traité en apportait à la Serbie un autre beaucoup plus important. Il donnait au Gouvernement serbe la possibilité, en un moment critique, de sauvegarder l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Serbie, et d'effectuer la réforme de toutes les branches de l'administration de l'Etat. Cette œuvre importante accomplie, alors par le gouvernement, est souvent obscurcie par les clameurs qu'ont provoquées les insuccès et les fautes de ce même Gouvernement. Mais pour qui étudie sérieusement notre histoire récente, il est clair qu'aucun Gouvernement chez nous n'a accompli autant d'importantes et utiles réformes administratives que celui qui a été au pouvoir de 1880 à 1883. Durant cette période la Serbie a été sinon européanisée, assurément notablement modernisée.

Pour bien comprendre les avantages apportés à la Serbie par ce traité, il faut réfléchir à ce qui serait advenu, dans les

circonstances où le pays se trouvait alors, si la Serbie ne l'avait pas conclu avec l'Autriche-Hongrie. La chute du cabinet de Jovan Ristic peut servir d'exemple typique. Nombreuses étaient les questions pouvant amener un désaccord entre la Serbie et l'Autriche-Hongrie. Au cas où la Serbie eût tenté de défendre énergiquement un point de vue opposé à celui de l'Autriche-Hongrie, le Gouvernement de Vienne n'aurait eu qu'à fermer sa frontière sud, sous un prétexte quelconque, et l'interdiction d'importer de Serbie sur ses marchés aurait eu des conséquences les plus graves. L'exportation serbe ne pouvant être dirigée sur aucun autre marché, une telle mesure eût suffi à donner au commerce serbe un coup terrible et à amener, soit la chute de tout le Gouvernement serbe au pouvoir, soit son humiliation publique. Le pis est qu'à cette époque l'Autriche-Hongrie était loin d'avoir affermi son autorité en Bosnie et Herzégovine. Dans ces régions éclatait, peu après la conclusion du traité, un soulèvement assez sérieux. S'il n'y avait pas eu alors en Serbie un gouvernement engagé à empêcher toute agitation pouvant, par suite de cette révolte, avoir lieu en Serbie, il s'y serait certainement produit une excitation des esprits qui aurait gagné rapidement les régions situées au nord de la Save et du Danube. L'Autriche-Hongrie eût été touchée au cœur. Elle se fût montrée inflexible, cruelle envers la Serbie. Le gouvernement serbe aurait dû alors ou se soumettre ou se défendre. En ce dernier cas, il est vraisemblable — très vraisemblable d'après ce que nous savons aujourd'hui — que l'armée austro-hongroise serait, sans aucun ultimatum, entrée à Belgrade, et cette excursion ne se serait certainement pas terminée comme celle de 1914. La situation de l'Autriche-Hongrie en Europe était telle, à cette époque, qu'aucune grande puissance n'aurait pu faire mine de vouloir défendre la Serbie.

Il résulte clairement de tout ce qui vient d'être dit qu'en signant le traité secret de 1881, le prince Milan et son Gouvernement n'ont commis aucune trahison. Au contraire, ils ont montré seulement qu'ils connaissaient bien les circonstances politiques de leur époque, si défavorables à la Serbie. C'est pourquoi ce traité n'est pas seulement un acte utile, mais encore le fait d'une profonde maturité politique.

Car, de 1881 à 1889, les circonstances politiques en Europe avaient beaucoup changé. La position de la France et de la Russie en Europe, était devenue beaucoup plus forte. La Russie avait modifié, dans une notable mesure, sa politique balkanique et elle commençait à s'intéresser à la Serbie. Autant les intérêts de la Serbie, au début de 1881, commandaient au gouvernement serbe de s'appuyer sur l'Autriche-Hongrie, autant, au début de l'année 1889, ils réclamaient un rapprochement avec la Russie. Mais ceci ne convenait pas à l'Autriche-Hongrie et elle demanda alors la prolongation de la politique suivie jusque-là par la Serbie. Craignant pour l'avenir de son fils, le Roi Milan donna son consentement à cette demande. Conclu pour des motifs dynastiques et non pour répondre aux besoins de l'Etat serbe, cet acte ne pouvait avoir pour la Serbie l'importance du traité de 1881.

Dans l'appréciation du traité austro-serbe, la différence entre politiciens et historiens est donc très grande. Et pourtant, elle n'est pas étonnante. Elle est aussi grande que celle qui existe entre la politique qui ne vise que l'intérêt immédiat et l'histoire dont le seul but est la vérité, rien que la vérité.

Grégoire YAKCHITCH.

COMPTES RENDUS

Droit international public par Antonio Sanchez de Bustamante y Sirven, professeur de Droit international privé et de Droit international public à l'Université de la Havane,, juge à la Cour permanente de justice internationale. Tome IV. Livre V : Droit international public pénal. Traduction de M. *Paul Goulé*, secrétaire général de la Société de Législation comparée. Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1937 (1).

Ce quatrième volume a été, comme les précédents, composé par M. de Bustamante avec la même autorité de science et le même souci consciencieux de la documentation et des sources, indiquées au lecteur à la suite de chacun des 21 chapitres, qui divisent le sujet entrepris.

Dans le premier chapitre, l'auteur pose la question de « l'existence, de la notion, du nom, du contenu et du plan d'un exposé du Droit international public pénal ».

Après avoir cité les opinions contraires de ceux qui n'admettent pas et de ceux qui reconnaissent l'existence et la légitimité de ce nouveau droit pénal, M. de Bustamante se prononce nettement pour ces derniers. Et il cite justement, à l'appui de sa préférence le cas des personnes morales, parmi lesquelles l'Etat est la première qui, dans le droit interne, sont soumises à la loi pénale.

Ajoutons l'exemple de l'Etat italien, que la Société des Nations a qualifié d'agresseur dans la récente affaire d'Ethiopie et contre lequel elle a édicté des sanctions matérielles. Nous sortirions du cadre de ce compte-rendu en discutant les décisions prises à ce sujet, nous nous contentons de les rappeler.

Dans les chapitres II et III, exposant les actes et omissions volontaires punissables, avec les sanctions et les peines, notre auteur les rattache soit aux conventions internationales résultant des accords particuliers ou des deux conférences de la Paix de 1899 et 1907, soit, plus expressément, aux dispositions du Pacte de la Société des Nations, mis en tête du traité de Versailles du 28 juin 1919 et notamment à l'application des articles 11 à 17 du Pacte.

Les chapitres suivants sont consacrés au boycottage, à la rupture des relations, à la rétorsion et aux représailles, à l'embargo, au blocus pacifique, à l'occupation de territoires ou de douanes. Puis vient l'étude détaillée et les conditions de la guerre internationale, légitime

(1) V. les C. R. des 3 volumes précédents, Revue de 1935, 1936 et 1937.

et légale, ou non, — des effets de la guerre et des relations entre les belligérants. Les règles humanitaires pour les blessés, les malades et les morts, ainsi que pour l'emprisonnement de guerre, — les mesures illicites en toutes les formes de guerre, — les conditions des formes mêmes de la guerre, terrestre, maritime, aérienne, — la neutralité, les droits et obligations des neutres, — rien n'est omis dans l'étude de ces matières, aussi vastes que complexes.

Enfin, l'auteur, dans le dernier chapitre XXI, envisage la fin de la guerre, avec ses formes, ses conventions, ses traités et leur exécution et la notification de la fin de la guerre.

Une table des noms d'auteurs, avec les références aux ouvrages, cotés dans ce quatrième volume, le complète utilement (2).

Nous ne saurions oublier l'exactitude et l'autorité du traducteur, M. Paul Goulé, qui a réalisé, pour tout l'ouvrage, une tâche éminente.

Léon Adam.

Histoire de la nation égyptienne. T. IV. L'Egypte arabe, par Gaston Wiet. Œuvre dirigée par Gabriel Hanotaux. Un vol. in-4, Plon, 1937.

La monumentale histoire d'Egypte dont M. Hanotaux poursuit la publication avec une constance qu'il faut admirer vient de s'enrichir d'un nouveau volume, dû à la plume autorisée de M. Gaston Wiet, directeur du Musée arabe du Caire. Il embrasse le long espace de neuf siècles compris entre l'année où les Arabes ont conquis le pays sur les Grecs et celle où ils en ont été eux-mêmes chassés par les Turcs (642-1517). Période de troubles et d'instabilité, où les dynasties se succèdent sans parvenir à s'enraciner, soit par suite des querelles auxquelles ne manquent pas de donner lieu les lois de succession au trône dans les pays musulmans, soit surtout par l'effet des convoitises que la richesse de l'Egypte inspirait à ses voisins ou des facilités d'invasion que leur offrait sa situation géographique.

Les premières de ces dynasties, après la conquête du pays, opérée en trois ans par une poignée d'hommes énergiques venus de la Syrie voisine (642) sont d'abord celle des Omeyyades qui le maintiennent pendant un siècle dans le cadre du Khalifat de Bagdad, puis celle des Abbassides (750) dont le représentant le plus illustre parvient à l'émanciper temporairement. Survient alors celle des Touloumides (868-905), de courte durée sans doute, mais glorieuse par l'indépendance qu'elle apporte au pays, par l'éclat dont elle s'entoure, par la fondation d'une capitale, d'un palais souverain et d'une mosquée. Après elle celle des Ikchidites (935-969) sert de transition à l'avènement de celle des Fatimites (969-1171) qui règnera deux siècles, dont le premier souverain attache son nom à la fondation du Caire (870) dont les suivants ont à pourvoir aux dangers que représente pour eux l'arrivée des Croisés en Palestine, et dont les derniers se montrent impuissants à réprimer les mouvements d'anarchie qui reviennent périodiquement agiter la vie politique du pays. Un de

(2) Cf *Le nouveau Droit de la guerre*, par M.-A. de la Pradelle.

leurs anciens ministres, Saladin, arrive à les supplanter (1171) et se place d'emblée au rang des grands souverains par les succès qu'il remporte contre les Francs en Syrie, par la prise de Jérusalem, par la reconquête même d'une partie de la Mésopotamie. Après sa mort (1198) et suivant une loi souvent vérifiée, ses successeurs n'arrivent pas à conserver son héritage bien que le sort réserve au dernier la satisfaction de faire un roi de France prisonnier (1248).

C'est alors que va commencer pour l'Egypte la domination des Mameluks, c'est-à-dire de soldats mercenaires originaires des régions les plus lointaines de la Turquie, recrutés d'abord par les souverains égyptiens parmi les anciens esclaves ou les prisonniers de guerre pour former leur garde personnelle, qui parviennent ensuite à les supplanter sur le trône pour se disputer eux-mêmes le pouvoir suprême et sous la domination desquels « la guerre et surtout les cruautés existent à l'état endémique ». Ce régime se prolonge pendant deux siècles et demi, jusqu'au jour où les Turcs, après s'être emparés de Constantinople, tournent ensuite contre l'Egypte leur ardeur conquérante et s'en rendent maîtres presque sans coup férir (1517). Par un jeu de la fortune qui répond peut-être à une nécessité géographique, le pays dont la nature a fait une sorte de trait d'union entre l'Asie et l'Afrique retombe sous la dépendance de celui qui joue le même rôle entre l'Europe et l'Asie.

Ainsi peut-on résumer, en la réduisant à ses traits essentiels, la suite d'événements et de dynasties qui se sont succédé en Egypte du VIIe au XVIe siècle. Elle ne représente, si l'on peut ainsi dire, que le cadre extérieur et chronologique de son histoire, le seul qui nous soit connu jusqu'ici. Il était réservé à M. Wiet d'en reproduire la vie intérieure, en se servant de chroniques arabes restées inaccessibles à ses devanciers : c'est là le grand mérite comme la principale originalité de son ouvrage. Il a inséré d'abord au milieu du récit des guerres et des révolutions qu'il avait à retracer des tableaux pleins de vie et d'animation des institutions, des mœurs de l'activité économique et commerciale de l'Egypte à certaines époques données (par exemple au Xe siècle). Il a cherché surtout à pénétrer l'existence intime et la mentalité de cette population cophte qui en représentait l'élément autochtone et permanent, qui ne s'est jamais fondue que très partiellement avec ses envahisseurs passagers, dont l'attitude à leur égard restait le plus souvent passive et se trouvait déterminée, non par des croyances religieuses auxquelles elle restait assez indifférente, mais surtout par l'atteinte que les exigences fiscales des maîtres du jour — Grecs ou Arabes ou Mameluks — pouvait porter à leurs intérêts matériels. Jamais ce côté de l'existence de l'Egypte au Moyen-Age n'avait été mis en lumière aussi fortement et d'une manière aussi intéressante.

Albert PINGAUD.

L'Empereur Charles Quint, par Karl BRANDI. Un vol. grand in-8 de 570 pages en langue allemande avec des illustrations, un tableau généalogique et des cartes. Munich, 1937, F. Bruckmann, éditeur.

Voici un beau livre sur un des plus grands sujets de l'histoire.

L'ouvrage de M. Karl Brandi est le fruit de longues recherches, d'une patiente étude des documents originaux, que l'auteur se plait parfois à citer lorsqu'ils lui paraissent de nature à révéler les sentiments intimes de ses personnages. Cependant il n'a pas alourdi son texte par un étalage d'érudition et n'y a joint aucune note. Son récit, d'un style simple, est bien composé et conduit le lecteur sans fatigue à travers la prodigieuse complexité des affaires qui ont occupé la vie du grand Empereur. L'auteur ne cherche pas à nous donner une relation complète des événements, ce qui eût exigé nombre de volumes. Il s'est attaché surtout à faire connaître la vie de Charles Quint, à le suivre dans le développement de sa personnalité, de son caractère et de ses idées.

Aucun homme n'a reçu de la Providence une tâche plus lourde à remplir et aucun n'a eu un sentiment plus profond de celle qui lui incombait. Cependant l'adolescent qui, depuis l'âge de six ans était souverain des Pays-Bas et que la mort de son grand-père Ferdinand fit dix ans plus tard roi de Castille et d'Aragon montrait toute l'ardeur des jeunes princes de son temps pour les fêtes et les exercices du corps ; les tournois surtout lui plaisaient. Mais, formé par une femme d'un rare mérite, sa tante Marguerite d'Autriche, il révéla de bonne heure son ambition et son goût des affaires. Il le montra par la passion qu'il déploya, après la mort de son grand'père Maximilien, pour s'assurer la couronne impériale « si grande et si haute, que son éclat surpassait toutes les autres dignités de la terre ». Dès 1519 son chancelier Gattinara lui écrivait « qu'élevé par la grâce de Dieu au-dessus de tous les rois et de tous les princes de la chrétienté à une puissance qu'aucun autre souverain n'avait possédée si ce n'est son prédécesseur Charlemagne, il était sur le chemin de la monarchie universelle, qui rassemblerait tout le monde chrétien sous un seul pasteur ».

Ce rêve magnifique semblait presque accompli quelques années plus tard. Maître des Pays-Bas et de l'Espagne, souverain de Naples et du Milanais, dominant l'Allemagne par ses possessions propres ou celles de son frère Ferdinand, dont les pays autrichiens avaient formé la part d'héritage, suzerain par sa dignité impériale de tous les territoires de l'Empire en Allemagne et en Italie, en intimité étroite avec le Pape Adrien VI, son ancien précepteur, Charles-Quint voyait Magellan étendre son autorité sur les pays de l'Amérique du Sud, Cortez conquérir le Mexique, Pizarre s'emparer du Pérou. Après la victoire de Pavie, il tenait le roi de France, François Ier, en captivité et lui faisait épouser sa sœur. Plus tard son fils Philippe allait devenir le mari de Marie Tudor, reine d'Angleterre. Par cette habile politique des mariages, qui fut toujours celle des Habsbourg et qu'il développa plus qu'aucun autre souverain, il semblait vraiment qu'aucun pays de la chrétienté ne pût échapper à l'autorité ou à l'influence du tout puissant Empereur. Parcourant lentement et avec une pompe majestueuse ses immenses domaines, séjournant tantôt aux Pays-Bas, tantôt en Espagne, tantôt en Italie ou en Allemagne, il était cependant obsédé par l'idée de réunir toutes les forces du monde chrétien contre les infidèles. Non content d'appuyer de son mieux la lutte de son frère dans les Balkans contre les Turcs, il entreprit à Tunis et à Alger des expéditions, sortes de croisades, qui ne réussirent qu'à demi.

Tandis qu'il réalisait ainsi en sa personne le vieil idéal moyenâgeux de l'empereur chrétien, le monde changeait autour de lui. Dès le début de son règne des insurrections avaient éclaté en Espagne en faveur des libertés communales. Les Pays-Bas et les villes d'Allemagne furent bientôt agités par des mouvements analogues. En même temps les nationalités se développaient dans l'Europe occidentale, s'opposant à la tradition de l'autorité impériale. Le royaume de France, fortement constitué déjà, affirmait ses droits et scandalisait l'Empereur en s'alliant avec le Turc infidèle. Puis le grand mouvement religieux de la Réforme vint ébranler aux Pays-Bas et en Allemagne toutes les autorités anciennes. Charles Quint se trouva en présence d'une fermentation universelle, annonciatrice des temps modernes, à laquelle son caractère et ses idées le préparaient mal à faire face.

Pénétré d'un très haut sentiment de ses droits et de ses devoirs de souverain, troublé par les scrupules religieux d'une conscience anxieuse, il essaya pour lutter contre les forces qui se dressaient contre lui tour à tour des négociations et de la force. Les deux femmes de grand esprit politique, sa tante Marguerite d'Autriche, et sa sœur la reine veuve Marie de Hongrie, qui gouvernèrent l'une après l'autre en son nom les Pays-Bas furent pour lui d'utiles conseillères. Mais il n'était personnellement ni un habile diplomate, ni un grand général. Il était lent et irrésolu. Peu à peu, par le sentiment de sa puissance et de son devoir, son caractère était devenu raide ; il montrait trop de hauteur et allait parfois jusqu'à la brutalité. Vis-à-vis des protestants d'Allemagne il eût voulu essayer de faire accomplir la réforme de l'Eglise par un concile, mais il ne sut que trop tard amener le Pape à ses idées. Quand Paul III convoqua le Concile de Trente il était trop tard. Charles Quint dut tirer l'épée, et il le fit sans résolution et sans succès. Il dut, après avoir subi l'humiliation de fuir devant ses vassaux rebelles, assister presqu'impuissant au déchirement de la chrétienté entre ses amis, dont l'appui fut souvent incertain, et ses ennemis que soutenait la France.

Sentant sa fin approcher, il voulut régler sa succession, assurer à son fils Philippe non pas seulement ses Etats des Pays-Bas, d'Espagne et d'Amérique, mais aussi l'Empire après le règne de son frère. Ce fut l'occasion de luttes douloureuses dans sa propre famille qui le frappèrent cruellement. M. Brandi nous le montre dans ses dernières années triste, désabusé, souffrant de douloureuses attaques de goutte, préoccupé de l'avenir de sa maison, mais puisant une grande force d'âme dans la profondeur de ses sentiments chrétiens. Nous le voyons enfin abdiquer ses titres impériaux et royaux et se retirer dans le monastère de Saint-Just, de l'ordre de Saint Jérôme, non pour y mener, comme on l'a dit à tort, la vie d'un simple religieux, mais pour y chercher le calme dans une modeste maison campagnarde qu'il s'était fait élever près du couvent, où il recevait quelques visites et d'où parfois même il s'occupa encore des affaires du monde. Il y vécut d'ailleurs peu de temps car il expira moins de deux ans après sa retraite à Saint-Just.

H. de MANNEVILLE.

Florence et les Médicis, par Gonzague TRUC. 1 volume in-8 de 286 pages, Paris, 1937. Bernard Grasset

Florence a plus que nul autre lieu contenu le total ou les variétés des passions humaines. Au Moyen-Age elle a été marquée par la violence et le sombre héroïsme des luttes des partis. Quant aux choses de l'esprit, de l'art, elle a vécu engendrant la beauté, demeurant souveraine par l'enseignement et le souvenir, ayant assumé en un moment décisif en Occident la charge d'éducatrice du monde qui a été la meilleure illustration d'Athènes.

Dans un livre très abondant M. Gonzague Truc nous fait une peinture aussi animée que possible de la cité des Médicis à leur grande époque : nous pouvons méditer à loisir, grâce à des pages pleines de visions artistiques et de science, les événements qui nous sont contés dans le cadre d'une histoire où la beauté du climat paraît absoudre la violence et la perfidie. Laurent de Médicis avait établi sur des pointes l'équilibre italien et maintenu face à face Venise, Milan, Naples, Rome, sans que ces Etats se jetâssent l'un contre l'autre. Lui mort tout s'écroule, recommence, s'exacerbe. Républiques et royaumes Italiens s'assaillent, appellent l'étranger, puis, l'étranger venu, se réunissent pour le chasser ; le jeu reprend dès que la sécurité est revenue jusqu'à l'asservissement final. Or, l'étranger c'est alors la France.

Le lecteur trouvera dans ce volume la longue histoire des nombreux artistes qui ont marqué d'une note sensible le temps où ils vécurent, prospérèrent, demeurant dans leurs géniales créations qui nous sont commentées avec science et avec goût, en harmonie avec le peuple aimable et subtil plein d'une fine truculence dont ils ont illustré la ville. Mais il est très particulièrement intéressant en étudiant cette terre privilégiée de constater que dans Florence s'épanouit une aristocratie de marchands ou d'artisans. Tout ce qui compte au 15e siècle entre ou se range dans le cadre des Corporations. Et les règlements sont particulièrement stricts et précis. Le travail est à la base de la vie sociale, il garde sa primauté, il exerce son influence sur toutes les autres formes de l'action. A cette époque le rêve d'une société du travail a été pour Florence une haute et fine réalité.

Etrange retour des choses : l'idée actuelle du fascisme est qu'une nation ne se compose pas de régions territoriales mais de corporations professionnelles. De même qu'autrefois à Florence, dans l'Italie d'aujourd'hui l'homme est de son métier avant d'être de sa ville ou de son village, et les vingt-deux corporations toutes présidées par le Duce forment un amalgame dans la formule de la Nation et de l'Etat que Florence avait autrefois connu prospère et conquérant. Puis, trépidante et toujours prompte à s'émouvoir aux survivances de la lutte des partis et des familles, cette illustre Cité s'organise dans de continuels excès et prépare sa chute. Le maître tout puissant du pays ayant disparu, les factions se mirent à déchirer la proie pour se l'approprier. Et nous contemplons un instructif tableau d'histoire qui illustre toute une vie politique avec ses mœurs, ses agissements, toutes ses vilenies. Certes la patrie était aimée de ce peuple ingénieux et féroce mais on l'identifiait avec le clan ou la personne et on consentait à son anéantissement si on ne devait point la posséder.

L'auteur superpose l'existence de deux Florence : l'une du Moyen-

Age, l'autre moderne ; il affirme qu'elles n'en font qu'une seule, engendrant la beauté, façonnant la civilisation. Elle continue à vivre, nous dit-il, sans trop changer de cadre ; l'esprit et le cœur y reçoivent les nourritures qu'ils y auraient pu trouver quatre cents ans plus tôt. Cependant, malgré l'allégresse et la plénitude qui y règnent, Florence nous apprend que la roue du temps se plait sans cesse, après avoir porté certains peuples avec les puissants conducteurs au point extrême de la fortune, à les précipiter dans une profonde et irrémédiable chute.

Henry de MONTARDY.

« La Fayette s'engage dans l'armée américaine », par Louis GOTTSCHALK. Un vol. in-8 de 364 pages en langue anglaise. Edition des Presses de l'Université de Chicago (Illinois).

Dans un précédent ouvrage, sous ce titre : « La Fayette vient en Amérique », le professeur Gottschalk avait raconté la vie du jeune marquis de La Fayette jusqu'au moment où, embarqué sur un vaisseau lui appartenant « La Victoire » et parti de Bordeaux, il arriva, après un long et rude voyage, à la côte américaine, résolu à vaincre ou à mourir pour la cause des colons anglais insurgés. Son nouveau volume nous montre Lafayette débarquant le 13 juin 1777 dans l'île du nord de la baie de Georgetown et le suit pendant les vingt mois de son séjour en Amérique jusqu'au moment de son retour en France. Le récit, extrêmement précis et détaillé, constamment appuyé sur les documents originaux, est cependant plein de vie et de charme. L'auteur est épris de son héros et il fait partager au lecteur son enthousiasme.

Ce n'est pas qu'il nous le représente comme l'apôtre d'une grande cause et le défenseur de la liberté. Il s'attache au contraire à le montrer tel qu'il était, un très jeune homme, il avait à peine vingt ans, attiré par l'aventure, avide de se distinguer et d'acquérir de la gloire, séduisant par sa franchise juvénile, sa bonne grâce naturelle, s'enthousiasmant pour le pays nouveau qu'il découvre, toujours bienveillant, toujours cherchant à plaire, d'une activité débordante par l'action, la parole et la plume, un type parfait du gentilhomme français. A ces républicains auxquels il apporte le secours de son épée, Lafayette en impose surtout d'abord par son titre de marquis, car le prestige de la vieille noblesse n'était pas moindre aux Etats-Unis alors que de nos jours. Puis il les séduit par sa vaillance, il se fait blesser en s'exposant dès son premier combat, et aussi par sa générosité, car il est très riche et jette l'argent à pleines mains. Avec un entrain et une bonne grâce inlassables il se fait le protecteur de tous les Français qui sont venus combattre avec lui dans les rangs américains, il s'emploie à apaiser les querelles qui s'élèvent trop souvent entre eux ou avec leurs camarades américains. Il conquiert tous les cœurs de ceux qui ont affaire à lui et tout particulièrement celui de ce colon de la Virginie, brave, profondément honnête, un peu lourd qu'était George Washington. Entre le chef des insurgés américains et le jeune marquis, qui aurait pu être son fils, se forment les liens d'une affec-

tion chez le premier presque paternelle. Plus d'une fois cette amitié a servi à empêcher les discussions qui auraient pu se produire entre les officiers américains et les alliés qui leur venaient de France.

Lafayette s'est montré brave, bon officier. Il a obtenu des succès, il a commis aussi des fautes. En somme ses exploits militaires n'ont rien eu d'extraordinaire. Mais il est apparu aux Américains révoltés comme le type des meilleures qualités françaises, il a personnifié pour eux la France qui, entraînée par son exemple, apporta par le traité de 1778 à l'insurrection américaine le secours qui la fit triompher. De là l'éclatante renommée qu'il a conquise en si peu de temps, et qui reste toujours vivante dans les cœurs américains. Le livre du professeur Gottschalk nous en apporte une nouvelle preuve.

H. de MANNEVILLE.

1848 et la Seconde République, par Jules BERTAUT. Un vol. in-18 de 450 pages de la série : « Les grandes études historiques ». Paris, 1937. Librairie A. Fayard.

Le grand drame actuel au milieu duquel nous vivons et dont les péripéties ont les formes les plus diverses est celui de la lente et fatale absorption de l'individu par la masse. La révolution de 1848 est le premier soulèvement national dans lequel les masses jouent un rôle prépondérant du commencement à la fin. Ce sont elles qui dominent à l'Hôtel de Ville les dictateurs bourgeois s'improvisant dictateurs de la parole, ce sont elles qui organisent les émeutes et terrorisent les ministères successifs. Il n'y a point de sujet historique plus directement instructif que celui qui nous est conté si brillamment par M. Jules Bertaut quand il analyse la révolution de 1848, ses causes, son développement et ses conséquences. Pour nous en bien faire comprendre toute la portée il recrée au début du livre le climat de l'époque et nous rappelle l'effondrement de la monarchie de Juillet. Quelle mixture étonnante de réalités et de rêveries, d'aspirations sincères et d'ambitions voilées, de frénésie révolutionnaire et de bon sens français ! Une légion d'utopistes avait rempli le règne de Louis-Philippe de son agitation intellectuelle, de son fracas d'idées et de ses disputes hardies et passionnées. Chose étrange, ce fut après tant de signes d'anarchie intellectuelle et morale, au moment même où les émeutes s'étaient calmées, où cessaient les attentats contre le Roi, où l'ère de la tranquillité allait s'ouvrir qu'en trois jours tout le régime s'écroula.

La République avec la dictature des masses s'instaurait toute puissante, or quel en fut l'immédiat produit ? Un tissu invraisemblable d'intrigues qui vont se jouer et se dénouer avec les ambitions intéressées de ces petites dictatures qui chevauchent les unes sur les autres dans le cadre d'une société en ruine. Deux républiques demeurent face à face : la république bourgeoise et la république socialiste, la première officielle, la deuxième tapie dans l'ombre et prête à égorger l'autre. La cassure s'était faite dès la première heure et l'antagonisme entre ces deux forces ne pouvait que s'aggraver de jour en jour. Le résultat de tout cela, et il nous est admirablement expos éen même temps que nous sont peints tous les grands acteurs de la révo-

lution de 1848, depuis Barbès et Blanqui jusqu'aux modérés : Arago et Dupont de l'Eure, Garnier Pagès en passant par le radical Ledru Rollin, l'extrémiste Sobrier et le visionnaire Lamartine, fut double ; c'est d'une part la guerre civile suivie d'une répression sanglante, d'autre part l'appel au dictateur.

On avait tant souffert des pouvoirs collectifs qu'à tout prix on voulait un pouvoir unique. La bourgeoisie, la garde nationale, tout le corps électoral écœurés par la démagogie, l'instabilité, les manifestations des émeutes des clubs, de la révolution permanente, réclamaient un pouvoir fort. Le parti de l'Ordre, c'est-à-dire les monarchistes, les légitimistes, les Orléanistes et la foule de ceux qui vomissaient le socialisme avec son cortège de boue et de sang, les dirigeants d'hier aspirent au calme, à la sécurité dans la paix. Quatre mois avaient suffi pour que la multitude, qui avait appelé le suffrage universel de tous ses vœux, et organisé une révolution pour l'obtenir n'eût rien de plus pressé que de s'insurger contre l'assemblée issue de ses votes et d'appeler le sabre au secours de la liberté.

L'habileté des gens de l'Elysée, la chance incroyable du Prince Président fut de pouvoir transférer peu à peu aux Bonapartistes seuls ce titre de parti de l'Ordre, unique drapeau sous lequel on pouvait vaincre. On opéra une révolution sans provoquer la colère des révolutionnaires, on détruisit la république sans soulever les républicains. Sous un œil indifférent, presque sympathique, les prolétaires hier encore si ardents, regardaient les jeux de la politique et subissaient un coup d'Etat dont tous les détails nous sont contés dans le plus exact, le plus passionnant des récits.

Ces journées d'émeute sont suivies par la « réaction », ce mot qui jaillit de toutes les lèvres à un certain moment, qu'on lit partout, qui vole d'une extrémité de la France à l'autre, devient tout à coup un sentiment universel d'une telle force et profondeur que personne ne peut y mettre obstacle.

Ainsi, il nous est démontré une fois de plus, et cela dans des pages particulièrement documentées et concluantes qu'un morne déterminisme révolutionnaire conduit immanquablement à l'anarchie puis à la dictature. Et l'esprit se reporte aux jours que nous vivons, aux événements et aux hommes qui nous environnent, à cette marche si effrayante de nos destinées. De même qu'en 1848 se livre la bataille où l'individu tient de moins en moins de place. Il s'agit de savoir si on verra l'enlisement de la liberté personnelle dans tous les domaines de l'activité humaine ou bien si un compromis pourra s'établir dans lequel le groupement, la corporation réussiront eux-mêmes à sauvegarder malgré tout la parcelle la plus précieuse de notre civilisation, c'est-à-dire la paix, l'initiative et la liberté.

Henry de Montardy.

Anteckningar rôrande Fôrhallandet mellem Sverige och Danemark. 1863. (Notes à propos des relations entre la Suède et le Danemark en 1863), par Aage Friis, Einar Hedin : Henning Hamiltons. Copenhague et Stockholm. Levin et Munksgaard. Norstedt et Sonner. 1936. Un volume en langue danoise publié aux frais du Carlsberg-Fonds.

Pemière publication du texte intégral des notes du ministre de

Suède à Copenhague, fervent partisan du scandinavisme et de l'alliance entre le Danemark et la Suède, au moment de la menace d'une invasion allemande dans le Jutland. Malgré les intentions bienveillantes du roi Charles XV, le gouvernement de Stockholm se montre opposé aux idées de son envoyé à la cour de Frédéric III. Hamilton se désole de son échec et le Danemark va seul à une guerre, où les forces sont trop mal proportionnées pour que l'on puisse espérer la victoire.

H. R. M.

Statsraaders Forhandlinger om Danemarks Udenrigspolitik. 1863-1879. (Les débats du Conseil d'Etat à propos de la politique extérieure du Danemark. 1863-1879), par Aage Friis. Un volume en langue danoise. Copenhague, Levin et Munksgaard, 1936, ouvrage publié aux frais du Carlsbergfonds — le célèbre fonds danois créé par le propriétaire de la plus grande brasserie du pays et qui emploie tous ses bénéfices en faveur de cette œuvre magnifique, destinée à favoriser dans tous les domaines les arts et les sciences.

C'est par une permission spéciale que M. Aage Friis a pu entreprendre cette étude de grande envergure. Les archives du Danemark ne se sont pas jusqu'à maintenant ouvertes pour l'étude de cette période relativement moderne. C'est donc pour la première fois qu'on nous montre les documents originaux sur une époque décisive de l'histoire du pays. Les décisions prises au moment des difficultés avec les puissances germaniques qui devaient aboutir à la guerre de 1864 révèlent les parts de responsabilité qui incombent aux différents membres du Conseil d'Etat. On y voit le rôle du roi Christian IX, esprit prudent et pondéré, qui se révèle encore au moment de la guerre de 1870, où il combat les influences qui souhaitent une alliance avec Napoléon III. Nous suivons la lutte du Danemark pour les provinces perdues de Slesvig jusqu'au moment où l'Allemagne et l'Autriche ont déclaré qu'elles ne pensaient plus à réaliser leurs promesses de plébiscite contenues dans le traité de Prague.

Hans Roger Madol.

Vers la grande catastrophe! La politique russe d'avant-guerre et la fin de l'Empire des Tsars (1904-1917). Mémoires du baron M. de Taube, ancien professeur à l'Université de St-Pétersbourg, sénateur. Membre du Conseil de l'Empire de Russie. Un vol. in-8 de VIII-415 pages en langue allemande. Leipzig, 1937. Edition Kœhler.

Les mémoires du baron de Taube, publiés pour la première fois en français, en 1928, chez l'éditeur Ernest Leroux, doivent être considérés comme une des meilleures sources de l'histoire diplomatique pour les dix années qui ont précédé la Grande Guerre. L'auteur, professeur de droit international à l'Université de Saint-Pétersbourg et

jurisconsulte du département des Affaires Etrangères, fut chargé, après le refus de son maître, le célèbre professeur Martens, de représenter ce département à la Commission qui se réunit à Paris pour régler l'affaire du Doggerbank. Son récit éclaire de la façon la plus complète cet incident si lamentable pour l'honneur de la marine russe. Par les fonctions qu'il occupait au ministère des Affaires Etrangères à Saint-Pétersbourg, le baron de Taube n'était pas appelé à jouer un rôle actif dans les affaires politiques ; il était, comme il le dit lui-même, un simple spectateur dans un fauteuil du second rang. Mais c'était un spectateur qui voyait beaucoup de choses et qui savait les apprécier avec finesse et sang-froid. Ajoutons qu'il avait la conscience scrupuleuse d'un juriste et qu'il s'attacha toujours à prononcer sur les hommes et les faits un jugement équitable. Ses portraits des hommes d'Etat russes qu'il a connus intimement : Lamsdorf, Isvolsky, Sazonow, sans oublier l'Empereur lui-même, sont vivants et très exacts. Il rapporte volontiers les propos ou les anecdotes, qui révèlent les caractères et donnent beaucoup de charme à son récit extrêmement intéressant des grands événements dont il a été le témoin.

Une première édition allemande de ses mémoires avait été publiée en 1929. Celle qui vient de paraître a été sur beaucoup de points complétée et remaniée. L'auteur, nous dit-il lui-même, a voulu tenir compte des documents extrêmement nombreux publiés depuis l'apparition de la première. Il a retouché surtout et développé le chapitre qu'il consacre à la question des responsabilités de la guerre. Avec tout le respect que nous inspire le souci d'impartialité qui anime l'auteur nous ne pouvons nous empêcher de remarquer qu'il semble s'être laissé influencer par le désir de plaire.., ou de ne pas trop déplaire... au public allemand d'aujourd'hui.

La première édition parlait, à propos de l'état des esprits en Allemagne avant 1914 de « ce véritable culte de la guerre qui prit bientôt des formes absolument déraisonnables et franchement païennes », et cette phrase était ainsi complétée en note : « Telles sont toutes les inepties du soi-disant retour au culte de Wotan avec, parfois, des abjurations en forme du christianisme ». Ces passages ont été supprimés dans la nouvelle édition allemande. Est-ce parce que les idées qui s'y trouvaient exprimées ont cessé d'être exactes ? Qui le croirait ?

On lisait d'autre part dans l'édition de 1928 : « Je pense que de toutes les puissances mêlées aux terribles événements de juillet-août 1914, la France seule peut être n'a rien à se reprocher au point de vue de l'explosion de la guerre... Elle a rempli simplement et honnêtement son devoir d'alliée envers la Russie ». Ces affirmations si nettes ont disparu dans la nouvelle édition allemande, ou du moins elles sont tempérées par des réserves : « On dit que... ». « Il semble que... ». Et l'auteur s'est étendu longuement sur l'influence qu'ont pu exercer sur les décisions du gouvernement russe les promesses de fidélité des hommes d'Etat français dont il reconnaît cependant l'esprit pacifique.

Les considérations par lesquelles il cherche à faire attribuer au gouvernement anglais une part de responsabilité dans l'explosion de la guerre sont, d'autre part, confuses et embarrassées. Il reproche à Sir Eyre Crowe d'avoir poussé à ce que l'Angleterre se déclarât prête à combattre avec la France et la Russie. Il reproche à Lord Grey de

s'être refusé jusqu'à la violation de la neutralité belge par l'Allemagne à faire cette même déclaration. Il reconnaît bien que toute la politique du ministre anglais des Affaires Etrangères durant la crise fut « correcte, mesurée, sage et prudente », mais on ne peut se défendre d'une pénible impression à la lecture des lignes qui suivent cette affirmation ; elles semblent en effet jeter quelque soupçon sur la loyauté de Sir Edward, devenu Lord Grey, qui fut, tous ceux qui ont eu l'honneur de le connaître n'en sauraient douter, le plus scrupuleusement honnête et le plus loyal des hommes.

H. de MANNEVILLE.

Les conférences des Balkans et l'Entente Balkanique, 1930-1935, par B.-J. KERNER, professeur à l'Université de Californie, et H. N. Howard, professeur à l'université de Miami. Un vol. de 272 pages en langue anglaise. Berkeley. Californie, 1936.

Les deux auteurs américains de ce volume ont voulu faire connaître un mouvement qui n'a peut-être pas obtenu en Europe toute l'attention qu'il mérite, celui qui tend à rapprocher entre eux les Etats des Balkans et à les grouper en une sorte d'union politique, économique et même intellectuelle, au grand bénéfice de la cause de la paix. Ils remarquent les analogies qui, malgré la diversité des populations, établissent une certaine similitude entre les six Etats qualifiés de balkaniques : la Serbie, la Bulgarie, l'Albanie, la Roumanie, la Grèce et la Turquie. Dans tous ces pays les populations sont composées pour les trois quarts de paysans vivant de la culture du sol, les conditions économiques se ressemblent, les productions sont analogues, le commerce a besoin de débouchés extérieurs, et pour se les assurer, les nations, que distingue leur race et leur langue, auraient intérêt à mettre fin à leurs vieilles querelles et à s'unir.

L'idée de réunir des conférences de représentants des divers pays balkaniques prit naissance au Congrès de la paix tenu à Athènes, en 1929. Un ancien ministre grec, M. Papanastassiou, s'en fit le promoteur et l'apôtre. Les réunions projetées devaient avoir un caractère semi-officiel, les délégués de chaque pays étaient désignés par leur gouvernement, mais leurs délibérations et leurs décisions ne devaient en rien l'engager.

La première conférence se tint à Athènes en 1930, sa dernière réunion eut lieu à Delphes dans l'ancien théâtre où avait siégé autrefois le Conseil de la Ligue Amphyctionique. Les délibérations furent intéressantes et utiles. Nombre de projets d'accords y furent examinés et préparés. A la deuxième conférence, réunie l'année suivante à Istanbul, on jeta les bases d'une union postale, de l'unification des lois civiles, d'une union douanière et d'un comité commun d'études historiques. Si sur ces sujets on n'aboutit qu'à des projets on réalisa en fait une Fédération Touristique Balkanique et une Association de Presse. Mais on dut constater que la question des minorités était un grave obstacle à toute union politique. Lorsque la conférence s'assembla pour la troisième fois à Bucarest en 1932, les délégués bulgares se retirèrent, en se plaignant qu'on n'eût pas réglé cette question des minorités.

L'assemblée adopta en leur absence un projet d'accord politique. Ils reparurent à la quatrième assemblée tenue à Salonique en 1933. Ce fut la dernière des conférences officieuses. Elles avaient contribué utilement au rapprochement des esprits et préparé l'union que les gouvernements commencèrent alors à réaliser.

Un traité de neutralité et d'amitié avait été signé dès 1929 entre la Turquie et la Bulgarie. Le 14 septembre 1933 la Grèce conclut aussi avec la Turquie un accord analogue. Le 27 novembre la Yougoslavie et la Turquie traitèrent à leur tour. Les visites du roi Alexandre de Yougoslavie qui se rendit en octobre 1933 avec la reine à Bucarest, à Sofia, à Istambul, puis à Athènes, celles du roi Boris de Bulgarie à Belgrade et à Bucarest confirmèrent le rapprochement des politiques. Enfin par une convention signée le 9 février 1934 la Grèce, la Yougoslavie, la Roumanie et la Turquie se garantirent réciproquement la sécurité de leurs frontières. La Bulgarie ne donna pas son adhésion mais son gouvernement déclara que sa politique, à lui aussi, était favorable à la paix et à l'entente entre les Etats voisins.

Comme le déclarait un jour un ministre Yougoslave, M. Jevtich, l'Entente balkanique ainsi conclue est parallèle à la Petite Entente. Elle a comme elle en vue la paix et la coopération entre les peuples. Quoique la mort du roi Alexandre de Yougoslavie et les événements qui ont suivi aient retardé le mouvement si heureusement commencé, MM. Kerner et Howard y voient un grand espoir pour l'avenir et un des fondements les mieux assurés de la paix de l'Europe. H. M.

Les origines de l'intervention américaine dans la Russie du Nord (1918), par L. I. STRAKHOVSKI. Un vol. in-8 de 140 pages en langue anglaise. Londres, 1937. Humphrey Milford, éditeur.

Né en Russie, mais réfugié aux Etats-Unis depuis la révolution bolchevique, M. L. Strakhovski, actuellement professeur d'histoire à l'Université de Maryland, raconte dans ce petit volume un épisode assez peu connu de l'action des puissances alliées pendant la grande guerre, l'intervention dans la Russie du Nord. Il le fait en joignant une étude très complète des documents aux souvenirs d'un témoin, puisque résidant à Mourmansk, durant l'été de 1918, il a pris une part active aux négociations entre les commandements alliés et le Soviet local.

Les Allemands avaient à peine signé la paix de Brest-Litovsk, le 3 mars 1918, qu'ils la violèrent en envahissant le territoire russe pour occuper l'Ukraine d'une part, la Finlande de l'autre. Bientôt ils menacèrent Pétrograd et vers le Nord ils s'approchèrent de la ligne de chemin de fer qui reliant Mourmansk, sur la mer Blanche, à la capitale russe, constituait la seule voie de communication qui restât ouverte aux alliés. Inquiet de cette menace, le Soviet, qui s'était constitué à Mourmansk, s'entendit avec les représentants de la France et l'Angleterre pour préparer la défense de la région. M. Strakhovski prouve que c'est sur la demande des Russes et même avec l'autorisation de Moscou, donnée par Trotski, que le croiseur anglais « Glory » et le navire français « Amiral Aube » débarquèrent au terminus de la

voie ferrée des détachements de marins. Des forces alliées singulièrement mélangées, puisque l'on y comptait, avec les Français et les Anglais, des Tchécoslovaques et un bataillon serbe de prisonniers libérés, réussirent à protéger le chemin de fer contre la menace des troupes finlandaises et allemandes beaucoup plus nombreuses. La population de Mourmansk, réunie le 30 juin en assemblée, approuva l'action du Soviet local. Celui-ci signa un traité avec les officiers commandant les forces alliées, mais son président fut mis hors la loi par les Bolcheviks de Moscou.

Ceux-ci se soumettaient de plus en plus à la pression allemande. Tout en protestant officiellement contre la présence des troupes alliées dans la région du Nord, ils avaient d'abord fait dire en sous-main à leurs chefs de ne pas tenir compte de ces protestations. Puis leur attitude changea et ils finirent par traiter avec les Allemands, en août 1918, s'engageant à aider les forces des puissances centrales à chasser les alliés du sol russe. Cependant les troupes alliées débarquées sur la côte de la Mer Blanche avaient été augmentées ; le président Wilson, après de longues hésitations, avait fini par consentir à envoyer à Mourmansk un régiment américain. Les alliés occupèrent Arckangel, au moment même où les ambassadeurs des puissances, menacés à Vologda à la fois par les Allemands et par les Bolcheviks, venaient se réfugier, sous leur protection, sur la côte de l'Océan Glacial, à Kandalaksa. Mais ils ne disposaient pas de forces suffisantes pour avancer plus loin vers le sud.

L'ambassadeur américain Francis, appuyé par les commandants français et anglais du corps d'occupation, demanda alors avec instances que d'importants renforts fussent dirigés vers la Russie du Nord. La présence d'une vingtaine de mille hommes, envoyés des Etats-Unis, et qu'aurait commandé un général américain, aurait suffi, disait-il, à rendre aux populations russes le courage de lutter à la fois contre les Allemands et les révolutionnaires de Moscou, une armée de cent mille Russes se fût groupée autour des alliés pour la défense du pays. Un front de combat eût été ainsi reconstitué en Russie, obligeant les Allemands à maintenir à l'Est une partie des divisions qu'ils expédiaient vers l'Ouest et empêchant le succès définitif de leur alliés, les Bolcheviks. Ce projet avait l'approbation du maréchal Foch et du Conseil Suprême des Alliés, mais le président Wilson refusa de l'approuver. C'est lui que l'auteur russe juge responsable de l'échec d'un plan dont l'adoption eût changé les destinées de son pays. L'intervention des alliés en Russie du Nord ne fut pas inutile, dit-il, puisqu'elle obligea les Allemands à y laisser des forces qu'ils auraient été libres d'expédier sur le front de France, mais la faiblesse des effectifs employés ne permit pas à l'action des puissances d'obtenir en Russie même le succès qu'une action un peu plus énergique eût assuré, d'après lui.

H. de Manneville.

De Panama à Verdun. Mes Combats pour la France, par Philippe Bunau-Varilla. 1 vol. in-16, 290 p. Paris, 1937.

L'appétit de scandale qui caractérise les Français et a si souvent compromis leur prestige auprès d'un étranger moins prompt à l'exhibition de ses turpitudes, n'affirma jamais davantage sa nocivité que lors de l'affaire de Panama. Ferdinand de Lesseps offrait à la Troi-

sième République l'occasion de donner un digne pendant à la percée du canal de Suez, réalisée sous le Second Empire, œuvre magnifique et l'une des plus grandioses que nous présente l'histoire de la civilisation. Elle devait la laisser échapper.

Le nom de notre pays reste pourtant indissolublement uni au souvenir de la jonction du Pacifique et de l'Atlantique, comme il l'est à celui de la réunion de la Méditerranée et de l'Océan Indien. Aucune initiative américaine, même les impulsions de Théodore Roosevelt dont le rôle devait être si important, ne saurait être mise en balance avec l'action exercée par le « grand français » qui s'il ne connut pas la consécration de l'achèvement, eut plus que la gloire de la conception, le mérite d'un commencement de réalisation sans lequel le creusement du canal eut pu être longtemps encore différé. L'illustre Président des Etats-Unis dont nous venons de rappeler l'administration n'a-t-il pas d'ailleurs rendu un éclatant hommage aux travaux exécutés par la Compagnie de Panama dans son message du 17 décembre 1906 ?

On oublie trop aussi le dévouement des artisans de la première heure, un Dingler, qui perd sa fille, son fils, le fiancé de celle-ci et retourne cependant à Panama pour y mourir de la fièvre jaune, un Petit, un Sordeillet. « L'ouvrier meurt frappé au milieu de son travail, l'œuvre avance et se conserve, avait dit Challemel-Lacour, lors de l'assassinat du Président Carnot ». Ajouterai-je qu'on méconnaît le rôle de l'épargne française, qui n'obéit pas seulement alors à l'attrait du lucre mais fut attirée par le prestige d'un grand homme et d'un grand dessein ?

Qui ne comprendrait, dans ces conditions, que M. Philippe Bunau-Varilla, jeune ingénieur, frais émoulu de l'Ecole Polytechnique, qui s'était vu confier la direction des travaux se soit donné pour tâche d'être le mainteneur de l'entreprise lorsque survint la défaillance de Paris ? Ses campagnes aux Etats-Unis, la fondation de la République de Panama dont il devint le Ministre plénipotentiaire auprès du gouvernement de Washington, la signature du traité Hay-Bunau-Varilla (26 février 1904), attachent indissolublement son nom à l'achèvement de l'œuvre de Ferdinand de Lesseps.

Parmi ceux qui, en France, ne cessèrent de l'encourager, il faut citer le directeur de l'Agence Havas, Edouard Lebey. A deux reprises, en 1902 et 1903, il lui adressa des lettres admirables. Elles portent sa signature, mais leur style ne laisse aucun doute sur la personnalité de leur rédacteur, son secrétaire de ce temps-là : M. Paul Valéry. On se plaît à penser qu'en les écrivant, leur auteur véritable obéit moins à une suggestion étrangère qu'aux inspirations de son propre génie.

Nous eussions pu arrêter ici ce compte rendu, mais ce serait oublier que l'œuvre de M. Philippe Bunau-Varilla ne trouve pas ses limites autour de l'Isthme de Panama. On lira avec curiosité ses souvenirs sur l'Affaire Dreyfus, ce qu'il dit de la verdunisation, méthode nouvelle de purification des eaux qui associe son nom à la célèbre victoire et qui lui valut un éclatant hommage d'Alexis Carrel. Mélange de Mémoires et de polémique, « De Panama à Verdun » est aussi bien moins un livre achevé qu'une contribution par lui-même à la biographie d'un homme dont l'action se rattache étroitement à l'histoire diplomatique franco-américaine et dont la physionomie se révèle sans conteste comme une des plus curieuses de ce temps.

René Dollot.

Les Cahiers de Politique Etrangère, édités par le Comité France Amérique, 9-11, Avenue Victor-Emmanuel III, à Paris

Les brochures publiées sous ce titre par le Comité France-Amérique méritent d'être signalées à l'attention de tous les lecteurs qui s'intéressent à l'histoire diplomatique contemporaine. Ils y trouveront en effet, exposées sous la forme d'une conférence ou d'une courte étude, les opinions de quelques-uns des écrivains les meilleurs et les plus compétents sur les questions à l'ordre du jour de la politique internationale.

M. Louis Madelin donne, sous ce titre : « La politique étrangère de l'Italie », une histoire résumée des vicissitudes par lesquelles ont passé, durant les dernières années, les relations de la France avec sa grande voisine d'au-delà des Alpes ; il les juge en ami de l'Italie et comme un des hommes qui la connaissent le mieux: C'est aussi avec une profonde connaissance de son sujet et un jugement très sûr que M. Jacques Bardoux expose la politique étrangère de la Grande-Bretagne. Pour compléter ces aperçus, il faut lire et méditer les observations de M. Dennery sur les tendances diverses et souvent contradictoires de la politique étrangère du Japon et les pages, d'une si vivante actualité, où, M. Firmin Roz, l'un des Français les mieux initiés aux mystères de la politique étrangère des Etats-Unis, si difficile à comprendre pour un Européen, cherche à nous en faire pénétrer le secret et nous en expose l'évolution récente.

Le Congrès des Nations Américaines, organisé l'été dernier à l'occasion de l'Exposition, a donné d'autre part au Comité France Amérique l'occasion de publier toute une série d'intéressantes brochures, par lesquelles il s'efforce de faire connaître en France les grands Etats des Amériques du Nord et du Sud et de faire sentir les liens qui nous attachent à eux. Nous ne pouvons ici malheureusement que citer quelques titres : Amérique et Europe, par le général Pershing ; Les problèmes posés par la traversée aérienne de l'Atlantique, par M. Paul Tirard ; Haïti, centre de culture française en Amérique, par M. Dantes Bellegarde, ancien ministre d'Haïti en France ; Culture franco-américaine et livres français, par M. Vanier, professeur à l'Université de Montréal ; Influence de la France sur la démocratie latino-américaine, par M. Baez, recteur de l'Université de l'Assomption, au Paraguay ; L'Université et l'inquiétude de notre temps, par M. Goerne, recteur de l'Université de Mexico, etc. H. M.

La Perse, par Raymond FURON, docteur ès Sciences, ancien professeur à l'Université de Téhéran. 1 vol. in-8 de la Bibliothèque Géographique, Paris, 1937, Payot, éd., 239 p.

Hormis d'un groupe de spécialistes, l'Asie est peu connue, on n'a que trop l'occasion de s'en aviser. C'est pourquoi il faut être reconnaissant à l'éditeur Payot de nous avoir présenté, au cours des dernières années, une série d'ouvrages documentaires qui n'ont, nulle part ailleurs, leur équivalent. Nécessairement inégaux par les qualités

de la forme ou l'originalité de l'information, tous contiennent d'utiles renseignements.

Celui qu'il vient de publier sur la Perse a pour auteur un ancien professeur de l'Université de Téhéran, M. Raymond Furon, connu déjà par deux petits volumes sur l'Afghanistan, l'un contenant des notions élémentaires sur ce pays, l'autre une esquisse géologique de l'Hindoukouch et des régions adjacentes, composés au temps où il faisait partie de notre mission scolaire à Caboul.

Son dernier ouvrage, travail de vulgarisation peut-être un peu sommaire, mais que rehaussent çà et là les observations d'un témoin oculaire, rendra surtout des services par ses cartes et ses statistiques, les renseignements les plus récents qu'il contient. Il permet notamment de se faire une idée des réformes du Shah Reza Pahlavi, régénérateur de cet Iran que tant de liens et des sympathies si actives n'ont cessé de rattacher à la France.

René Dollot.

L'Indochine d'autrefois et d'aujourd'hui, par J.-B. Alberti. Un vol. in-8° raisin, 836 p. Paris, Société d'Editions Géographiques, Maritimes et Coloniales, 17, rue Jacob, 1934.

L'auteur est un administrateur des Colonies, depuis 1928 en Indochine. L'étude qu'il présente de ce pays est donc vivifiée par son expérience.

Après un bref rappel des données géographiques du problème indochinois, il retrace l'histoire des populations indigènes, analyse leur caractère, leurs croyances, leurs institutions, montre comment elles ont su, avant notre venue, tirer parti du territoire sur lequel elles vivent.

L'examen de l'œuvre française constitue la seconde partie du livre. M. Alberti rappelle les origines de notre intervention et les étapes de la conquête. Puis il passe en revue l'administration des gouverneurs généraux, jusqu'à Pierre Pasquier, faisant la part qui leur revient à un Paul Doumer — le plus grand jusqu'ici de nos proconsuls — et à un Albert Sarraut.

Il conclut une troisième partie synthétique en attribuant les heureux résultats obtenus à la politique d'association entre les indigènes et nous.

Ce livre écrit dans une forme impersonnelle est en quelque sorte un rapport général sur l'Indochine. Sa richesse documentaire, la clarté de sa composition en font un précieux instrument de travail. — R. D.

Portrait de l'Estonie, par Jean Cathala. Collection l'Europe Vivante, 1 vol. in-16, 209 pp. Paris, Plon, éd. 1937.

On doit à M. Henri de Montfort un excellent petit livre sur les Nouveaux Etats de la Baltique qui pourrait servir d'introduction aux Portraits de la Lettonie, de la Finlande et de l'Estonie parus depuis dans la collection l'Europe Vivante.

L'ouvrage de M. Jean Cathala qui nous occupe aujourd'hui se com-

pose d'une partie historique et d'une partie descriptive : « le portrait dans le temps et le portrait dans l'espace », comme l'écrit ingénieusement l'auteur. Le premier nous rappelle l'histoire tourmentée de l'Estonie, marche longtemps disputée entre les Allemands et les Slaves. Deux races, jusqu'à hier s'y sont superposées : « Les envahisseurs germaniques, une minorité ; une majorité d'indigènes dépouillés de leurs terres et réduits en servage ».

La paix de Tartu du 2 février 1920 a achevé la libération du territoire. L'Estonie a cessé d'être une province russe pour devenir un Etat indépendant et son peuple ressuscité s'affirme avec les traits permanents qui lui donnent sa physionomie caractéristique.

Dans la seconde partie M. Cathala nous révèle le pittoresque des villes et des campagnes estoniennes. Peut-être ses descriptions, souvent heureuses, gagneraient-elles à éviter des phrases comme celle-ci : « Le vert des feuilles donne un assaut farce au vieux château qui rit de toutes ses pierres » (p. 106) ; peut-être aussi est-il permis de regretter — et cette critique ne saurait concerner M. Cathala — qu'une collection qui s'adresse au grand public, mais trouvera surtout ses lecteurs parmi les hommes ayant intérêt à connaître chacun des pays étudiés, ne comporte aucune bibliographie.

Un volume comme celui que nous venons d'analyser et dont il nous plaît de reconnaître les qualités d'élégance et de clarté, ne perdrait rien à devenir un instrument de travail. Loin d'écarter une clientèle, nous sommes persuadés qu'une indication des travaux essentiels sur l'Estonie n'eût pu que contribuer à accroître celle-ci.

René DOLLOT.

Les drames de la Commune, par MARC-ANDRÉ FABRE. Un vol. in-8 de 225 pages. Paris, Hachette, 1937.

C'est après avoir compulsé les 50.000 dossiers des conseils de guerre, dont beaucoup demeuraient des documents inédits, que l'auteur s'est mis à écrire l'histoire des drames de la Commune, d'après les rapports, dépositions, enquêtes, correspondances, pièces olographes. L'orgie dura du 18 mars au 27 mai 1871, mais on évalue à 20.000 le chiffre des morts de la Commune dont plus de 16.000 tués pendant la bataille des rues et près de 3.500 exécutés après la reprise de Paris. Pendant la Terreur d'avril 1793 à juillet 1794 : 2.596 têtes avaient été abattues dans la capitale et on comptait sur tout le territoire environ 12.000 victimes. D'après ces chiffres on voit l'importance énorme du mouvement de 1871, l'intérêt de son histoire et cela d'autant plus qu'en face des événements actuels d'Espagne on peut reconnaître bien des analogies. Un prétendu peuple a marché enivré de gros mots, de meurtrières formules sous la conduite de malfaiteurs venus de partout. La dictature des masses déchaînées dans la rue, leurs brutalités se sont retrouvées là et là dans des agissements parfois semblables. Le sentiment qui les a poussées et dominées au cours de tant de massacres et d'horreurs ce n'est point la rivalité politique, l'appétit de vengeance et du châtiment : c'est davantage le goût sordide de la férocité, de la souffrance infligée, l'ivresse du sang répandu. Ce qui enivre ces hommes et même, hélas ! ces femmes, ces enfants, ce n'est pas le motif, c'est l'acte.

Le lecteur pourra suivre le développement des drames successifs qui portent des noms si tristement célèbres : assassinat des généraux Clément Thomas et Lecomte, le martyre de Mgr Darboy et de ses compagnons, la tuerie de la prison du 9e secteur, le massacre de la rue Haxo. Un index des noms de personnes condamnées par les conseils de guerre termine le volume.

Actuellement en Espagne semblables crimes, pillages, folies de meurtres se retrouvent. Dominicains, Jésuites, clergé paroissial, furent en 1871, comme ils le sont aujourd'hui même, particulièrement visés. La passion anticléricale était dominante et soulevait les foules. Des fédérés ivres amenaient dans les prisons des infortunés qui, entassés dans d'infects réduits, perdaient leur individualité, n'étaient plus que des numéros. Et l'appel des condamnés se faisait sans aucun contrôle des identités. Le récit du supplice des otages est poignant avec des précisions qui rappellent les procès-verbaux judiciaires. L'archevêque Darboy portait en mourant la croix de Mgr Affre, mort en 1848, sur les barricades et avait au doigt l'anneau de Mgr Sibour, assassiné par un prêtre fanatique.

A lire de pareilles pages d'histoire et à les comparer à ce que les journaux nous apprennent chaque jour sur ce qui se passe en Espagne, on se demande comment il se fait que périodiquement puissent se renouveler tant d'horreurs, malgré les progrès de la civilisation et malgré toutes les leçons de l'expérience. Du moins il est possible de rappeler et de publier pour la grande admiration de tous tant de traits d'héroïque et de sublime courage par lesquels nombre d'individus, hommes et femmes, se sont élevés au-dessus de la multitude et l'ont sauvée d'une corruption totale.

Henry de MONTARDY.

La République des ducs, par DANIEL HALÉVY. 1 vol. in-12 de 411 pages. Paris, chez Bernard Grasset.

Ce livre s'ouvre au moment où la ligue des Notables avait abattu le vieux Thiers et mis un Mac-Mahon à l'Elysée, un Broglie au ministère. Si alors on avait eu un prince sous la main il n'aurait pas été plus difficile de le faire entrer à l'Elysée que d'en faire sortir M. Thiers. Dans les pages si attachantes qui nous précisent ces deux événements qui ont passionné toute une génération : la Restauration manquée et le Seize Mai, l'auteur découvre la vérité historique si longtemps cherchée. Il nous la développe dans sa variété, dans sa logique et nous instruit de certains principes politiques en même temps que de leur application.

Les contemporains ont tout fait pour rendre irrévocable cette séparation du peuple Français et des classes alors dirigeantes. En 1877 les Français sages ne voulaient plus de barricades, de fusillades, de coups d'Etat. Trêve enfin de Révolutions ! Toute entreprise illégale d'où qu'elle vînt aurait été brisée par une résistance morale invincible. Ainsi devait sombrer l'acte imprévu du Maréchal au 16 Mai qui fut un événement confus pouvant s'expliquer comme conforme au style du régime naissant mais qui fut totalement incompris. Pris en soi, ce n'était guère qu'un changement de ministère, la légende s'en

est emparée, dramatisant certains actes, et un journaliste d'alors pouvait ainsi le caractériser : « Ce pauvre 16 Mai si inoffensif, si bête ».

D'ailleurs, malgré l'entêtement si aveugle du comte de Chambord, malgré les changements du régime, le calme et l'harmonie des anciennes mœurs ne furent point profondément troublées. A ce point de vue cette époque fut privilégiée. On y voit aller ensemble le meilleur d'un passé qui avait eu ses grandes cruautés et le meilleur d'un avenir dont bientôt surgiront les désordres et les fièvres. C'est un entrecroisement de deux lumières. D'ailleurs, ne convient-il pas d'admirer cette population d'alors qui, dans ses forces cachées, opposait tant de solidité aux désastres, aux anarchies. De son collège électoral était sorti une admirable assemblée parlementaire unanime sur les questions nationales, pour les finances et pour l'armée. Elle ignorait la démagogie fiscale et elle votait sans discussion les sacrifices qui lui étaient demandés. En arrière de cette assemblée, moins visibles et travaillant sans bruit les corps de l'Etat, armée, magistrature, église, université puissamment formés, libres en leur domaine, vraies cités intérieures incluses dans la nation mère. Ces grands corps, survivances de l'ancien régime, avaient continué la France royale à travers les désastres et les guerres civiles suivant les usages et les traditions. Les impôts dans l'ensemble restent les mêmes, leur assiette n'est pas changée. Ni les revenus ni les héritages ne souffrent de mesures violentes ou inconsidérées. Aux taxes accrues s'ajoutent les plus-values annuelles. Les banquiers apporteront tout l'argent qu'il faudra pour le bon fonctionnement de l'Etat et pour la libération rapide du territoire. Ainsi tous les frais du désastre de 1870 seront payés dans les plus courts délais.

Une question Romaine fort aiguë était livrée aux partis. Les catholiques français s'entendaient dire et sur quel ton qu'ils avaient brouillé la France avec la jeune Italie et fait d'une alliée naturelle une dangereuse ennemie. Les chefs du catholicisme ne voulaient pas rendre force à l'amer reproche. D'autre part, ils ne pouvaient ignorer l'appel qui venait de Rome. Pris entre deux devoirs ils suivirent une ligne de conduite prudente et vraiment juste dans l'ensemble.

Que de leçons et quel puissant intérêt se dégage de cet excellent volume si consciencieusement élaboré aux lumières de la science historique, des recherches les plus variées et du plus clair bon sens !

Certaines de ces instructives pages sont aussi pleines de mélancolie. Elles nous montrent que beaucoup d'hommes d'Etat aspirant au pouvoir se font entre eux serment d'être sages, d'être fermes et de tenir d'une main solide ce vieil Etat Français dont leur échoit la direction. Mais aussitôt en place, il faut donner à leur parti des satisfactions matérielles, révoquer du haut en bas de la hiérarchie administrative et exécuter la révolution des emplois avec une absolue brutalité. M. Daniel Halévy nous a conté ce qui s'était passé sous la république des ducs, nous pourrons par nous-mêmes continuer cette histoire sous les régimes qui ont suivi. Non consolés mais fortement instruits d'assister toujours aux mêmes errements et aux mêmes injustices nous serons du moins unanimes à reconnaître cette vérité de toujours : c'est qu'un coup d'Etat ne se fait pas contre quelqu'un ou contre quelque chose, mais pour quelque chose incarné dans quelqu'un.

Henry de MONTARDY.

La crise bosniaque (1908-1909) et les puissances européennes, par Montchilo NINTCHITCH. 2 vol. (Paris, Alfred Costes).

Nul n'était plus désigné que M. Nintchitch, ancien ministre des Affaires étrangères de Yougoslavie, pour écrire un tel ouvrage, qui restera comme une des contributions les plus importantes à l'histoire de l'avant-guerre. En dehors du rôle considérable qu'il a joué dans son pays, M. Nintchitch, qui fut président de la Société des Nations, connait à merveille tous les ressorts cachés de la politique européenne. Non seulement il a eu entre les mains les archives serbes, la masse considérable des documents officiels publiés dans tous les grands pays d'Europe, et notamment en France avec une particulière abondance, mais encore il a été souvent acteur autant que témoin ; il a connu par lui-même les gens et les choses ; il a respiré sur les lieux mêmes l'atmosphère du drame, qu'il a reconstitué dans tous ses détails et qui fut l'origine et le prélude de la grande guerre.

Pour faire comprendre la crise bosniaque de 1908, M. Nintchitch remonte jusqu'aux ententes austro-russes de 1876-1877, au traité de San Stefano, au Congrès de Berlin et à la politique d'attente qui suivit et dura trente ans. Ce fut le comte d'Aerenthal, qui opéra, sans s'en douter, en 1908, en annexant la Bosnie, un grand tournant de la politique mondiale.

Avec quelle arrogance, quelle duplicité, quelle violence, la monarchie des Habsbourg, traita la petite Serbie, après l'avoir à jamais séparée d'une terre peuplée par sa race, on le verra avec tous les détails les plus significatifs dans les deux volumes si touffus et si documentés de M. Nintchitch ! Le chef de l'état-major austro-hongrois Conrad von Hœtzendurf, appuyé par l'ambassadeur d'Allemagne, M. de Tchirschky, était décidé à la guerre. Le président du conseil hongrois Weckerlé en était également partisan, mais le vieux François-Joseph y répugnait. L'archiduc héritier s'y opposait. L'occasion fut manquée.

Elle fut surtout manquée parce que la Russie, qui n'était pas prête, céda devant un ultimatum austro-allemand. En conséquence la Serbie dut s'incliner. Mais l'atmosphère créée en Europe par la crise de 1909, conclut justement M. Nintchitch, « était si chargée d'inquiétude que les appréhensions vagues de la possibilité d'une grande guerre s'étaient soudain précisées et chacun sentait désormais que la catastrophe pourrait difficilement être évitée et qu'elle était même très proche ».

L'Autriche avait remporté un grand succès diplomatique. En 1914, elle fut, ainsi que l'Allemagne, persuadée que la Russie cèderait comme en 1909. De cette fausse conviction résulta la grande guerre. La faiblesse est la pire des politiques. Celle de la Russie en 1909 fut fatale à l'Europe, cinq ans plus tard. C'est ce grand enseignement qui se dégage du bel ouvrage de M. Nintchitch.

Emile DARD.

Philippe Berthelot, par BRÉAL (Auguste). Un vol. in-12, Gallimard, 1937.

Lors de la mort de Philippe Berthelot, il y a bientôt trois années, le vœu avait été communément exprimé dans la presse de voir consa-

crer à sa mémoire un ouvrage d'ensemble, où seraient retracés dans tout leur développement les épisodes d'une carrière bien remplie. Ce désir vient d'être satisfait par la publication d'une biographie particulièrement précieuse pour le lecteur, parce qu'elle est l'œuvre d'un ami d'enfance du défunt, M. Auguste Bréal, bien placé pour nous faire connaître en lui le caractère de l'homme autant que les mérites du fonctionnaire.

Les pages les plus originales de ce travail sont celles du début, où l'auteur fait ressortir dans la physionomie de M. Berthelot certains contrastes, un peu déconcertants à première vue, qui expliquent en grande partie la diversité et parfois l'opposition des appréciations dont il a été l'objet. Dans son aspect extérieur d'abord, contraste entre la dureté du profil et la douceur du regard ; dans la vie courante, entre la liberté extérieure des allures et un instinct d'ordre porté souvent jusqu'à la minutie ; dans la vie morale entre l'affectation d'un scepticisme universel, traduite par les habitudes sarcastiques du langage, et une délicatesse de sentiments qui se manifestait par la profondeur des affections de famille comme par un véritable culte de l'amitié ; dans l'ordre intellectuel enfin, contraste entre une curiosité d'esprit presque universelle et l'indifférence à certaines formes de l'art telles que la musique. Ce qui faisait l'unité d'une nature si richement douée et à certains égards si complexe, c'étaient d'abord une activité mentale, une puissance de travail et une capacité de mémoire qui ne semblaient pas connaître de limites. Ce fut ensuite, quand elle se fut fixée sur un objet précis, une conscience professionnelle et un attachement à la besogne qui finirent par faire de Philippe Berthelot, dans toute la force du terme, le type même du « grand serviteur de l'état ».

C'est ce que l'auteur s'attache à démontrer en racontant toute la carrière de son ami, avec ses succès et ses traverses, depuis le jour où il y entra (1889) jusqu'au moment où la maladie le força à demander sa retraite, une année avant sa mort (novembre 1934). Le récit est clairement conduit, suffisamment impartial, malgré sa bienveillance naturelle et animé par la reproduction de curieuses lettres inédites du défunt, comme par celle d'intéressantes photographies. « Beaucoup de ceux qui ont approché Philippe Berthelot, déclare M. Bréal en terminant, ont senti qu'ils se trouvaient en présence d'un homme supérieur. Si ce livre pouvait le leur rappeler, s'il pouvait donner aux jeunes gens qui n'ont pas connu Berthelot, l'idée d'un homme qu'ils eussent aimé connaître, j'aurais atteint mon but ». Il peut être assuré d'y avoir réussi par le témoignage de ceux qui ont pris plaisir à la lecture de son intéressante biographie.

Albert PINGAUD.

Guerra diplomatica (1914-1919), par ALDROVANDI MARESCOTTI (Luigi). Un volume in-12, Milan, Mondadori, 1937.

M. Aldrovandi Marescotti, qui a terminé une brillante carrière diplomatique à l'ambassade d'Italie à Berlin (1926), occupait au début de la Grande Guerre les fonctions de conseiller à celle de Vienne. Après la mort du marquis de San Giuliano, ministre des Affaires étran-

gères (octobre 1914) il se vit appelé à Rome pour devenir le chef de cabinet de son successeur, M. Sydney Sonnino. Il devait le rester jusqu'au jour où ce dernier quitta le pouvoir (1919) et en cette qualité être envoyé à Paris en 1918 comme secrétaire de la Délégation italienne au Congrès de la Paix. L'importance du rôle qu'il a ainsi joué explique assez l'intérêt des souvenirs qu'il nous en a laissés.

Il avait pris l'habitude de noter chaque soir les faits importants de la journée. D'autre part il avait conservé la copie de la plupart des documents officiels passés par ses mains et il a été autorisé par ses chefs à les reproduire. Il y avait là pour lui une double source d'informations dont l'emploi simultané explique le caractère un peu composite d'un ouvrage qui tient à la fois du journal intime et du recueil de documents.

Il ne s'est pas attaché d'autre part à laisser une relation suivie de tous les événements dont il a été le témoin, mais il a mis en lumière ceux qui étaient les plus importants à ses yeux. Pour donner une idée de ceux qu'il a choisis, il suffira d'indiquer le sujet des divers chapitres dont se compose son livre. Il évoque dans le premier les souvenirs de la fin de son séjour à Vienne (août-octobre 1914) — dans le 2e ceux des négociations qui ont conduit à l'intervention de son pays (janvier-avril 1915) — dans le 3e ceux de la Conférence interalliée de Saint-Pétersbourg (janvier 1917) où il s'est rendu avec la délégation italienne, — dans le 4e ceux de la Conférence de Rapallo survenue la même année (novembre) à la suite du désastre de Caporetto. Il consacre ensuite les chapitres suivants, plus considérables et où les reproductions de documents tiennent une place de plus en plus grande, à la conclusion de l'armistice avec l'Autriche, à la suite de la victoire de Vittorio-Veneto (Chap. V) et à ce qu'il appelle la « semaine de passion adriatique » c'est-à-dire à la crise de dix jours (17-27 avril) provoquée à la Conférence de la paix par l'impuissance de la délégation italienne à faire résoudre à l'avantage de son pays la question de Fiume (Chap. VI). La conclusion de la paix avec l'Autriche, au cours de pourparlers qui durent un mois (2 mai-2 juin 1918) forme enfin l'objet d'un dernier chapitre (VII), le plus volumineux de tous.

Comme on le voit, il y a moins là un récit suivi qu'une série d'épisodes dont le choix même trahit chez l'auteur l'intention de mettre en lumière le rôle de son pays pendant la guerre, et de déplorer qu'on ne lui ait pas rendu suffisamment justice, mais ce plaidoyer, naturel pour une plume italienne, est présenté sous une forme assez discrète pour ne pas effaroucher le lecteur étranger. Et d'autre part, l'ouvrage présente une valeur documentaire de premier ordre, puisque l'on y trouve pour la première fois reproduits les procès-verbaux complets de nombreuses conférences interalliées pendant la Conférence de la paix. Il est donc à souhaiter de voir l'auteur donner suite à l'intention, exprimée en passant dans sa préface, de compléter l'œuvre si brillamment commencée.

Albert PINGAUD.

Rue Saint-Domnique et G.Q.G. ou les Trois Dictatures de la guerre, par Lt Colonel Ch. BUGNET. Plon, 1937.

Le lieutenant-colonel Ch. Buguet, dont on se rappelle les études

si vivantes et d'une pénétration si aiguë sur les grands chefs de la guerre, Foch, Joffre, Lyautey, Mangin, aborde aujourd'hui un des problèmes les plus difficiles à résoudre soit en théorie, soit surtout dans la pratique, celui des rapports du gouvernement civil avec le commandement des armées. Ancien officier d'ordonnance du maréchal Foch, dont il recueillit jusqu'à ses derniers jours les souvenirs et les précieuses confidences, le colonel Bugnet a longtemps réfléchi sur ce problème capital et l'examine avec une impartialité qui lui fait honneur.

Ce problème fut en fait résolu de 1914 à 1918 par trois dictatures successives, celle de Joffre, qui s'effondra à la fin de 1916, celle du Parlement, qui ne put aboutir, enfin celle de Clémenceau, qui, uni à Foch jusqu'à la victoire, sauva la France.

Avec une grande sûreté d'information, dans un style expressif et animé, le colonel Bugnet étudie les rapports des sept ministres qui se succédèrent au ministère de la Guerre avec le commandement des armées. Il montre ainsi les avantages et les inconvénients des hommes et des systèmes.

Mais existe-t-il un système ? Quelle organisation préconçue, si parfaite qu'elle soit, pourrait résister en temps de guerre à la formidable poussée des événements ? De sa consciencieuse étude, le colonel Bugnet conclut justement que la direction de la guerre ne vaut que par celui qui l'assure ; qu'elle est donc avant tout une affaire d'autorité, que « le gouvernement doit être le maître ». C'est en restaurant l'autorité que Clémenceau assura la victoire. « La dictature du gouvernement est celle qui reçut la sanction des faits ».

Emile DARD.

Le Pologne contemporaine, par Edouard KRAKOWSKI. Un vol. in-12 de 309 pages. Paris, 1937. Editions du Mercure de France.

La Revue d'Histoire Diplomatique a fait connaître à ses lecteurs **l'Histoire de la Pologne** de M. E. Krakowski ; le volume que l'auteur publie aujourd'hui est le complément du précédent. Après nous avoir retracé à grands traits ce qu'a été la vie de la nation polonaise jusqu'à la crise qui lui a rendu sa place parmi les puissances européennes, il a voulu nous faire comprendre comment s'était faite sa résurrection, Son récit nous prouve que, comme il le dit dans une belle page de son introduction, le plus grand danger pour un peuple n'est pas le partage ou l'annexion, mais l'abandon de sa confiance en sa destinée, l'oubli de ses traditions. C'est par la puissance des idées, par la force des sentiments que l'Alsace a été rendue à la France et que la Pologne a retrouvé sa vie nationale. Ses poètes et ses penseurs ont eu le mérite de conserver la foi : aussi M. Krakowski les compte-t-il avec raison parmi les auteurs de la renaissance polonaise : il nous montre le rôle qu'ont joué pour maintenir dans les cœurs polonais l'admirable flamme du patriotisme, malgré les désastres, les souffrances, l'échec des insurrections et la cruauté des répressions les Mickiewicz, les Slowacki, les Wyspianski.

Mais pour que la force des idées pût arriver à sa réalisation, il

fallait le génie d'un homme d'action. Il s'est trouvé en Joseph Pilsudski. Lors même que celui-ci, jeune homme, fondait le journal « L'Ouvrier » et semblait inspiré par les idées socialistes, c'est la liberté de la Pologne qu'il avait en vue en combattant la domination russe. L'exil ne fit qu'affermir ses convictions et tremper son caractère. Dès le début de la grande guerre il entreprend la tâche qu'il a menée à bien : rétablir la puissance polonaise en donnant d'abord une armée à l'Etat qui n'existe pas encore. Ses légions luttent contre la Russie, mais pour la Pologne. Et quand il voit l'Allemagne tenter d'utiliser pour des buts purement allemands les forces militaires qu'il a créées, il les dissout et accepte la prison, d'où il continue sa propagande patriotique jusqu'à la victoire des alliés, à sa libération, à son triomphe. M. Krakowski nous montre le héros national, « le directeur du peuple polonais », comme l'appelaient les Allemands dès le moment de l'armistice, organisant l'Etat polonais, le défendant contre l'attaque bolchevique, et, lorsque ses gouvernants lui semblaient sortir de la voie droite, rétablissant l'ordre avec une implacable énergie, sans accepter cependant la présidence de la nouvelle république.

Pilsudski n'est plus mais sa passion pour la patrie anime toujours les cœurs polonais. Malgré les difficultés et les dangers qui entourent un Etat aux frontières encore incertaines, que menacent les Russes à l'Est, et les Allemands à l'Ouest, et pour qui l'amitié française n'est qu'un appui trop lointain, M. Krakowski puise dans la force de l'idéal national une ferme confiance en l'avenir.

H. DE MANNEVILLE.

La dentelle du rempart, par Charles MAURRAS, Paris, 1937, Librairie Grasset.

Lectures, par Jacques BAINVILLE. Préface de Maurras. Paris, 1937. A. Fayard.

La Russie et la Barrière de l'Est, par Jacques BAINVILLE. Préface du Comte de Saint-Aulaire. Paris, 1937, Librairie Plon.

Il convient de grouper ensemble ces trois livres dans lesquels les auteurs ont mis une même âme. Les « lectures » de Bainville s'ouvrent par une préface de Maurras. Ainsi se trouvent marqués sous le signe de la plus fidèle amitié les points essentiels de rencontre et de convergence grâce auxquels deux intelligences par ailleurs si diverses ont pu constamment et intimement collaborer à une tâche commune.

« La dentelle du Rempart » titre énigmatique et plein de poésie dont on a vite pénétré le sens profond. « Le Rempart sert à protéger, le créneau sert à guetter. Mais les festons de la découpure dorée, le grain brillant d'une pierre taillée à vif, l'heureuse harmonie des rapports peuvent émouvoir d'un égal intérêt l'agresseur et le défenseur. Entre deux assauts, pourquoi pas ? »

Ici l'ingénieur militaire se trouve être un grand architecte, un créateur, il est surtout un maître de la pensée et de la langue française. Si son cœur est un rempart dressé pour protéger la cité française et avec elle les lettres, les arts de notre pays, ce rempart a ses « dentelles » c'est-à-dire qu'il contient tout un recueil d'études, d'analyses, de poésies où la beauté de la langue, sa vigueur, sa magnificence s'allient sans cesse à la rigueur, à la force de la pensée. La variété des sujets traités dans ces volumes est d'autant plus captivante et instructive qu'il s'agit de pages recueillies à toutes les époques de la carrière de deux grands écrivains. Pour Maurras notamment il y a plusieurs textes illustres mais beaucoup de fort peu connus que l'on est allé chercher dans des livres de lui introuvables, morceaux de premier ordre pour l'importance des idées et qui donnent l'essentiel de sa doctrine politique et sociale. Nulle pensée n'a été plus abondamment expliquée, autant de fois éclaircie. Nulle pourtant n'a été plus grossièrement méconnue et falsifiée.

Il n'y a dans ces pages si hautes, si apaisées, aucune polémique, encore moins des injures ou des accusations. Nous écoutons l'exposé de systèmes, de dogmes dont nous sommes conviés à pénétrer le sens tandis que par une analyse concrète chaque vérité générale est mise à nu. Et nous saisissons très vite par cette lecture que la plus grande difficulté, si l'on veut comprendre l'histoire, c'est d'expliquer les événements par la connaissance des opinions, des douleurs, des sentiments, de tout ce qui détermine la politique. Bainville et Maurras nous y aident à merveille. De leurs considérations il se dégage que pour chaque époque existe une somme à peu près égale d'erreurs et de vérités. Ce qui est curieux ce n'est pas qu'on ait tout dit mais qu'on ait dit tant de choses en vain de sorte que tout est toujours à redire.

On trouve sur la mission de l'Eglise et sur le rôle du catholicisme à travers les siècles des pages comme sans doute rarement en ont écrites les auteurs religieux. « La conscience humaine, dont le plus grand malheur est peut-être l'incertitude, salue ici le temple des définitions du devoir » écrit Maurras en parlant de l'Eglise, cette église qu'il appelle par ailleurs « la meilleure amie de chaque homme, la bienfaitrice commune du genre humain, sans cesse inclinée sur les âmes pour les cultiver, les polir, les perfectionner ».

Non moins grande est la part donnée à l'émotion, à l'amitié, au souvenir. Signalons les pages si attachantes du dernier chapitre intitulé « Sépultures ».

La préface que le comte de St-Aulaire a écrite pour « la Russie et la barrière de l'Est » éclaire tout le volume d'un spirituel enjouement, mais aussi d'une profonde et très intelligente pénétration, elle étend son reflet sur l'ensemble et l'avive de sa séduction propre. On comprendra bien mieux par elle l'agrément irrésistible, on dirait volontiers cette griserie raffinée surtout intellectuelle où la raison, la véritable science trouvent aussi leur large part. Des pages de Bainville qui remontent à 1917 et se terminent avec sa vie il n'en est point qui, dans leur rappel déjà lointain, aient vieilli où demeurent sans signification. L'expérience certifie aujourd'hui conformes au réel dont il avait le culte toutes les doctrines qu'il avait professées en appliquant aux problèmes de la politique les leçons de l'histoire. La qua-

lité maîtresse de l'auteur c'est le bon sens, éclairé par une sûre doctrine et informé par une science universelle. Ses vues prophétiques s'étendent sur la Pologne, la Petite Entente, la Turquie et l'Asie. Mais il s'agit surtout dans son livre de la Russie qu'il a bien connue par ses études et par un long séjour.

La Russie, nous-dit-il, accepte volontiers une autorité allant jusqu'à la tyrannie. Faute de bons tyrans, elle en subit de mauvais. De nombreux riches ou presque riches se sont formés à l'intérieur du bolchevisme, occupent les places dans la bureaucratie rouge et commencent à supporter mal le régime communiste dont ils sont issus. Ils aspirent à un autre ordre de choses tiré et déduit comme eux-mêmes de l'organisation bolchevique. Toutefois tant qu'il aura son armée à lui le communisme n'a rien à craindre. Staline étouffera les insurrections. Tout demeure pour lui une question de force.

Bainville prophétise que du jour où un Etat Russe renaîtrait et serait capable d'avoir une politique extérieure, son alliance se nouerait automatiqument avec l'Allemagne contre les pays formés à leurs communs dépens. La Pologne, comme au temps de ses malheurs, serait prise entre deux feux.

Ses prophéties sont heureusement contestables. Elles méritent toutefois notre attention. Son œuvre et celle de Maurras, nous rappellent une phrase de Barnave où il affirme que « si le peuple est forcé de choisir, il préfère à la liberté, la tranquillité ».

Henry DE MONTARDY.

L'Europe et la question allemande, par F. W. FOERSTER. Un vol. in-12 de 370 pages. Paris, 1938. Librairie, Plon.

Tous ceux qui ont senti le charme de l'Allemagne d'autrefois et qui l'ont aimée ne pourront lire sans une douloureuse émotion le livre de M. F. W. Fœrster. Ils la retrouveront en effet dans ces pages avec son goût pour la vie libre, douce et facile, son esprit poétique et rêveur, sa passion pour les jeux de l'intelligence, sa tendresse pour la nature, la musique et les arts, et il leur faudra penser qu'elle n'est plus guère représentée dans le monde que par un de ses fils, celui qui en écrivant sa profession de foi a dû faire preuve d'un grand courage, car il est proscrit, condamné à l'exil à cause de ses idées et n'a échappé que par la fuite à la fureur de ses compatriotes. M. Fœrster, né à Berlin en 1869, fut professeur de philosophie aux universités de Zurich, de Vienne et de Munich. Il écrivit avant la guerre des ouvrages de pédagogie et de morale qui lui valurent une grande réputation. Mais dès la fin du dernier siècle, disciple de Constantin Frantz, il se mit en opposition avec la politique pangermaniste et militariste qui entraînait l'Allemagne, sous la conduite de la Prusse, à se faire l'apôtre du matérialisme et l'adoratrice de la force brutale. Il voyait dans les doctrines nouvelles, non seulement la négation de l'idée chrétienne, mais un péril pour la civilisation, une inspiration de l'esprit du mal. Il osa, après l'attaque allemande de 1914, qu'il avait prévue et qui le désespéra, continuer à exposer ses idées au milieu de la fièvre belliqueuse qui avait saisi son pays. Il lui fallut dès lors s'exiler et vivre pauvrement à l'étranger, en France ou en Angleterre. Il n'a pas re-

noncé cependant à faire comprendre à l'Allemagne la criminelle folie de ceux qui l'ont conduite et c'est pour lui faire prendre conscience de ses erreurs qu'il a écrit l'ouvrage où il les dévoile avec une impitoyable franchise.

Le caractère propre de l'ancienne Allemagne, de celle qui fut le Saint Empire Romain Germanique et qui se survécut quelque temps dans l'Empire d'Autriche, était d'être une fédération : c'est ainsi qu'elle pouvait englober des peuples fort différents, de race germanique ou slave, et que, dominant de sa masse puissante le centre de l'Europe, elle servait de trait d'union entre les nations diverses qui l'entouraient. Mais à l'esprit allemand, libéral et fédéraliste, s'opposa dès le Moyen Age, un esprit différent représenté par la Prusse. Continuant la tradition des Chevaliers Teutoniques ce royaume fut militaire, guerrier et bientôt puissamment unifié. L'énergie brutale, la force de caractère du Prussien devaient triompher de l'Allemand plus mou, plus incertain, plus rêveur. L'épée de la Prusse fit l'unité de l'Allemagne. Hitler, qui cependant est Autrichien, représente la victoire prussienne sur l'âme allemande.

M. Fœrster montre comment les succès de la force prussienne ont engendré une doctrine qui voit dans la guerre, comme l'a écrit Bernhardi, « la vraie et juste épreuve des peuples. La victoire est la révélation de Dieu même ». Contre la force il n'y a plus de droit, ou plutôt la force est le droit. Logiquement, nécessairement de cette doctrine sont nées les erreurs allemandes. L'annexion de la Bosnie en 1908 fut une faute, car l'Autriche en imposant par la force sa volonté aux peuples slaves du sud rendit impossible l'accord avec eux qui eût pu être réalisé quelques années plus tôt. Et la brutale agression de 1914 fut fatale à l'Allemagne, car la violation du droit, en Belgique surtout, arma contre elle le monde entier. Longuement et avec une grande clarté d'exposition, M. Fœrster analyse les responsabilités de la guerre ; il s'attache moins aux discussions de détail qu'à rechercher de quel côté était la volonté de guerre, de quel côté la volonté de paix. La conclusion de cette analyse est écrasante pour ceux qu'il montre à Berlin résolus à la guerre, et l'imposant par la force de leur volonté à la faiblesse de l'empereur Guillaume II.

Vaincue sur les champs de bataille, l'Allemagne ne s'est pas soumise au jugement de Dieu. Elle a nié sa défaite. Elle a nié sa responsabilité de la guerre. Par un chef-d'œuvre de propagande elle a réussi à établir chez tout Allemand, presque sans exception, la conviction de son innocence. Elle a reforgé ses armes et plus que jamais elle affirme sa doctrine du droit de la force et sa négation de ce que nous appelons le droit des gens. Elle ne s'est pas contentée de répudier la doctrine de l'Evangile, elle déclare la guerre à la religion chrétienne et cherche à rétablir un paganisme barbare qui nous ramène en arrière sur la route de la civilisation jusqu'au temps où les tribus germaniques habitaient les forêts. « Hitler, nous dit M. Fœrster, prépare une nouvelle guerre de Trente Ans qui couvrira de ruines l'Europe entière ».

N'y a-t-il cependant derrière le maître tout puissant de l'Allemagne d'aujourd'hui que ces nouveaux barbares, avides de sang et de ruines ? M. Fœrster ne le croit pas ; il y a aussi une jeunesse allemande, rêvant d'un idéal, et qui se donne à celui qu'on lui offre parce

qu'elle n'en connaît pas d'autre. « C'est parce qu'un excellent idéalisme allemand est asservi à une barbarie allemande qu'il ne faut pas se lasser de dénoncer cette dernière ». La vieille Allemagne ne peut être morte, la tradition chrétienne n'a pu s'éteindre tout à fait chez elle ; nous devons espérer qu'un jour viendra où, pour sauver l'Allemagne et l'Europe, la voix du Christ triomphera une fois de plus de la barbarie.

H. de MANNEVILLE.

Tempête sur l'Europe, Un vol. in-8 de 110 pages, par GEORGES BLONDEL. Paris, 1937. Librairie Plon.

M. Benès, président de la république Tchéco-Slovaque, un des hommes qui connaissent le mieux notre continent, parlait récemment d'une « tempête sur l'Europe » ; le financier allemand Walter Rathenau écrivait peu avant sa mort une phrase d'un sens plus sombre encore: « Le soir tombe sur l'Europe ». En quoi consiste cette menace d'orage qui trouble à l'heure présente les esprits les plus calmes chez tous les hommes attachés à la paix ? Quels en sont les signes, quelles en sont les causes ? M. Georges Blondel s'est posé ces questions au cours d'une enquête qu'il vient de poursuivre en voyageant à travers une vingtaine de pays européens. Avec sa grande expérience des affaires politiques et économiques de notre partie du monde, il s'efforce de nous donner la réponse. Ses réflexions, ses observations, les déclarations qu'il a recueillies sont d'un grand intérêt, les conclusions de son étude ne sont pas réconfortantes, et, dans un appendice qu'il a ajouté tout récemment à son travail, il constate que l'orage, loin de s'être dissipé est à l'heure actuelle plus menaçant que jamais. Partout la confiance manque et les nuages qui se sont amoncelés empêchent de voir la route qui conduirait au port. Les Etats-Unis retirés dans leur isolement égoïste, l'Angleterre égarée par ses illusions sur les facultés d'action de la Société des Nations, la Petite Entente affaiblie par ces divisions laissent le champ trop libre à une Allemagne agissante, menaçante. Mais le plus grand coupable n'est-il pas la France, la France qui absorbée par ses querelles intérieures et troublée par ses rêves humanitaires. « ne tient pas en Europe, dit M. Blondel, au point de vue politique, la place qui devrait être la sienne »?

H. M.

Le Gérant : E. CARCENAC

Rodez, imp. P. CARRÈRE (fondée en 1624)

La Suède
et l'Entente pendant la Grande Guerre

Au cours de la Grande Guerre les royaumes scandinaves étaient de tous les pays neutres, après toutefois la Suisse et les Pays-Bas, ceux qui en touchaient de plus près le théâtre. Ils se trouvaient intéressés à son issue, sans y être directement mêlés, et par leur encadrement géographique entre les côtes de la Russie, de l'Angleterre et de l'Allemagne, et par l'activité de leurs échanges commerciaux avec ces trois pays, et enfin par les préférences ou les répulsions que leur inspiraient, à l'égard des uns ou des autres, la poursuite de leurs intérêts ou la satisfaction de leurs sentiments, les affinités ethniques et les précédents historiques, les griefs du passé et les inquiétudes du moment. Le plus important d'entre eux à ces divers égards était la Suède, et à ce titre son attitude au cours du conflit européen, principalement dans ses rapports avec les Puissances de l'Entente, présente un intérêt particulier (1).

LA SUEDE ET L'EXPLOSION DE LA GRANDE GUERRE

Lorsqu'éclata un conflit dont l'extension comme la soudaineté représentaient pour tous une surprise, la plus instante préoccupation des dirigeants de la politique suédoise devait naturellement être de tenir leur pays à l'abri de ses répercussions. De là de leur part une déclaration de neutralité qu'ils ne jugèrent

(1) Parmi les ouvrages parus sur la Suède, pendant la Grande Guerre, l'on peut citer comme les principaux: Maury (Lucien), *Le nationalisme suédois et la guerre*, Paris, 1918; Nekludoff, *En Suède pendant la Guerre mondiale, Souvenirs diplomatiques*, Paris, 1926; Howard of Penrith (ministre d'Angleterre à Stockhlom), *Theatre of Life*, t. II, chap. IX à XII. J'ai consulté en outre la correspondance diplomatique de M. Thiébaut, ministre de France à Stockholm.

pas inutile lorsque la guerre était encore limitée à l'Autriche et à la Serbie (1er août), et qu'ils renouvelèrent quatre jours plus tard (4) lorsqu'elle se fut étendue à presque toutes les grandes Puissances.

Les assurances qu'ils reçurent en retour (1) ne devaient pas suffire à mettre fin aux préoccupations que leur inspirait la situation de leur pays dans la crise qu'il allait traverser. Ils n'étaient point exempts de quelques inquiétudes au sujet de leurs rapports avec la Norvège et de la tension qui les avait caractérisés depuis le pénible divorce de 1905. Comme les mêmes préoccupations se faisaient jour à Christiania, où l'on paraissait redouter une tentative de revanche de leur part, cette communauté d'appréhensions donna naissance à un accord bilatéral sous la forme de deux déclarations identiques (8-9 août) par lesquelles les deux gouvernements s'engageaient, non seulement à ne pas sortir de la neutralité, mais encore à garder vis-à-vis l'un de l'autre une attitude amicale jusqu'à la fin des hostilités. D'après des bruits mis alors en circulation et difficiles à vérifier à distance, il aurait même été question entre eux de compléter cet accord par un autre, à la fois plus secret et plus étroit, qui leur aurait interdit, non seulement de sortir de la neutralité isolément, mais encore de se ranger dans deux camps opposés s'ils s'y voyaient forcés. Discuté au moyen d'actives conversations téléphoniques entre Christiania et Stockholm, ce projet aurait fini par échouer, dans la première de ces capitales devant l'impossibilité de le réaliser à l'insu du Parlement, et dans la seconde devant la persistance des préventions anti-norvégiennes que les souvenirs de la séparation de 1905 avaient laissées dans beaucoup d'esprit.

Au cours de la première quinzaine d'août, la préoccupation dominante de la Suède, comme d'ailleurs celle des deux royaumes voisins, avait donc été de ne pas se laisser entraîner dans une guerre contraire ou étrangère à ses intérêts. Ce résultat une fois obtenu, son attitude allait être déterminée par un ensemble de considérations morales ou matérielles qu'il importe maintenant de passer en revue.

---

(1) On en trouvera le détail dans mon *Histoire diplomatique de la France pendant la Grande Guerre*, t. I, pp. 59-62.

ÉTAT DE LA SUÈDE A LA FIN DE 1914

La Suède était destinée à ne pas réagir de la même façon que les deux autres royaumes scandinaves en présence des complications de la guerre européenne, parce qu'elle en différait par les traditions plus encore que par la situation géographique. Elle gardait la fierté d'avoir été autrefois une Grande Puissance, dominante dans le Nord de l'Europe, et appelée même un moment à jouer un rôle de premier plan dans la politique générale. Avec l'orgueil de ces grands souvenirs, la persistance de sa légende militaire, l'éclat de son appareil monarchique, l'ardeur d'un patriotisme poussé parfois jusqu'à un nationalisme un peu exclusif, elle présentait un ensemble de traits caractéristiques dont les plus extérieurs la faisaient parfois appeler « l'Espagne du Nord ».

En raison même de cette situation, l'explosion du conflit européen devait provoquer dans son opinion publique une scission plus marquée que dans beaucoup d'autres pays neutres. — L'Allemagne y avait un parti composé des éléments sociaux qui formaient comme l'armature de la nation : aristocratie, armée, clergé, milieux intellectuels. Elle était admirée dans les châteaux comme la citadelle de l'ordre, dans les casinos d'officiers comme le type de la monarchie militaire, dans les presbytères comme le berceau de la réforme, dans les universités comme la patrie de la culture et de la science. Il n'était pas jusqu'aux socialistes qui n'eussent peine à se soustraire à cette fascination. — Dans le camp opposé, moins nombreux et moins compact, se plaçaient naturellement des intellectuels, des gens d'affaires, des membres des classes moyennes et en général tous ceux dont la politique belliqueuse de Berlin contrariait les intérêts ou effarouchait les sentiments pacifiques. — A l'avant-garde des germanophiles, on pouvait ranger le groupe remuant des *activistes*, partisans d'une intervention aux côtés de l'Allemagne qui aurait rendu à la Suède sa situation de grande puissance et assuré en tous cas son hégémonie sur le monde scandinave. — A l'arrière-garde de ceux qui avaient pris position en faveur de l'un ou l'autre des adversaires en présence, la masse du public tenait avant tout à ne pas se mêler d'une querelle

dans laquelle n'était impliqué aucun grand intérêt national, comme au maintien d'une paix dont la pratique assurait d'ailleurs à plusieurs de ses membres de substantiels bénéfices matériels. Mais chez tous, quelles que fussent leurs préférences intimes pour les nations en lutte, un double sentiment semblait prédominant. C'était d'abord une confiance aveugle dans la supériorité militaire de l'Allemagne, et par suite une foi inébranlable en son triomphe final, redouté par les uns, désiré par les autres. C'était ensuite une instinctive et insurmontable défiance à l'égard de la Russie, dont les projets supposés d'agrandissements sur la Baltique représentaient depuis un siècle, et à la suite de la perte de la Finlande (1809), une véritable obsession pour les hommes d'État suédois; il leur paraissait impossible qu'elle ne profitât point pour les réaliser de l'occasion favorable d'une grande guerre.

L'attitude de la Suède en cas de conflit européen ne dépendait pas seulement de l'orientation de l'opinion publique, mais aussi de la situation du gouvernement. Le début de l'année 1914 avait été marqué (février) par l'avènement d'un ministère conservateur (Hammardkjöld). Il avait pris comme plate-forme électorale le renforcement de l'armée, mais comme il ne représentait qu'une minorité, il ne pouvait se maintenir au pouvoir qu'avec l'appui des socialistes, pacifistes par nature. Le portefeuille des Affaires étrangères y était confié à un gros financier, M. Wallenberg, que son caractère comme sa profession rendaient inaccessible à toute tentation d'aventures extérieures. Au sommet de l'état, le Roi semblait animé des mêmes dispositions. et soustrait par le sentiment de ses responsabilités aux préférences intérieures que pouvait lui inspirer son mariage avec une princesse allemande. On lui attribua couramment le mérite d'avoir su résister, en février 1914, à de pressantes instances du cabinet de Berlin pour l'engager dans les liens d'une alliance (1).

Pour ne négliger enfin aucun des ressorts moraux auxquels devait obéir la politique suédoise pendant la Grande Guerre, il faut mentionner enfin l'idée du *scandinavisme,* dont le souverain s'était fait discrètement le représentant. Si les trois

---

(1) Nekludoff, *op. cit.*, p. 43

royaumes du Nord pouvaient se grouper dans une action commune, la prédominance y reviendrait évidemment au plus puissant, c'est-à-dire à la Suède, qui trouverait ainsi comme une revanche ou au moins une compensation à l'atteinte portée à son prestige par la sécession de la Norvège.

LA PREMIÈRE ANNÉE DE LA GUERRE

Telle était la situation politique et morale du gouvernement et du peuple de la Suède lorsqu'au début d'août, l'opinion vit se dissiper, de la manière que l'on a vue plus haut, les premières inquiétudes que lui avait fait éprouver sur le sort du pays l'explosion inattendue de la Grande Guerre. Libérée de cette préoccupation, elle n'en eut plus d'autre que de suivre les péripéties d'une lutte sur laquelle elle semblait d'ailleurs assez mal renseignée. La presse suédoise en effet manifestait une fâcheuse disposition à accepter les yeux fermés les nouvelles ou les interprétations données par les journaux de Berlin sur les premiers événements de la guerre, notamment sur les redoutables responsabilités qu'aurait encourues la Russie, sur l'impressionnant spectacle d'enthousiasme présenté par les foules allemandes, sur l'inéluctable nécessité de la violation de la neutralité belge. Cette partialité, peut-être inconsciente, devait encore s'accuser au cours des premières semaines des hostilités. Tandis que la prise de Liège était célébrée comme un fait d'armes sans précédent, la reprise de Mulhouse comme un désastre pour les armes françaises, la bataille des frontières (22 août) comme le triomphe définitif de l'Allemagne, la nouvelle de la Marne fut impuissante à rien changer à ces dispositions d'esprit. D'après un témoignage autorisé (1) « ce succès passa tout à fait inaperçu ou fut obstinément nié : les bons Suédois ne pouvaient imaginer que les Allemands eussent subi une défaite; et l'on continuait à plaindre très sincèrement la « belle France » qui avait fait tellement fausse route en se laissant entraîner dans une combinaison politique dirigée contre l'Allemagne. » Et ce parti pris ne pouvait être que renforcé par les lettres enthousiastes que l'explorateur Sven Hedin, devenu correspondant de

(1) Nekludoff, *op. cit.*, p. 97.

guerre, envoyait du Quartier général allemand, en territoire envahi.

Lorsque l'inauguration de la guerre de tranchées fit évanouir les espérances fondées sur une terminaison rapide du conflit européen, la perspective de sa prolongation inspira au roi Gustave la pensée d'un nouvel effort pour réaliser ou au moins poursuivre cette idée du scandinavisme dont le triomphe aurait été en grande partie celui de la Suède. Ce fut à cet effet que vers la fin de l'année (18-19 novembre) il prit l'initiative de convoquer ses deux collègues de Norvège et de Danemark pour conférer ensemble sur les nécessités de la situation. Cette conférence se termina par la publication d'un communiqué affirmant, sinon le resserrement de leur union dont on lui prêtait l'arrière-pensée, au moins la persistance de leur communauté de vues sur le maintien de la neutralité. Elle ne dépassait pas dès lors la portée d'une démonstration platonique. Au cours des semaines suivantes, une autre occasion d'une action commune devait s'offrir pour les royaumes du Nord, cette fois sur le terrain des intérêts matériels. A la suite d'une initiative du gouvernement allemand, qui avait cru devoir proclamer zone de guerre toute l'étendue de la mer du Nord (4 février), l'Amirauté britannique avait riposté par certaines mesures de représailles particulièrement préjudiciables au commerce des neutres. Après une réunion de leurs délégués à Copenhague (13 février) les royaumes du Nord adressèrent à Londres (18 mars) une note énergique de protestation.

Si de ce fait une partie au moins de l'opinion suédoise semblait prendre position contre la Grande Bretagne, la souveraine se livrait en même temps en faveur de ses ennemis à des manifestations de sympathie que des témoins désintéressés ne pouvaient s'empêcher de trouver un peu compromettantes dans sa position. Badoise de naissance, son attachement à sa patrie d'origine lui faisait parfois trop oublier les obligations de sa neutralité officielle. En 1912, déjà elle avait témoigné de ses sentiments en allant en grande pompe recevoir le titre de colonelle honoraire d'un régiment poméranien. Une fois la guerre déclarée, elle ne perd pas une occasion de les faire non seulement apparaître, mais éclater. Tout au début elle les manifeste

par un témoignage de satisfaction envoyé à Sven Hedin, à l'occasion de sa fête. En février 1915, quand le ministre d'Allemagne est rappelé à Berlin en raison de sa tiédeur pangermaniste, elle entre aussitôt en relations suivies avec son successeur, M. de Lucius, réputé pourtant comme plus remuant et plus intrigant que lui. Aux soupçons d'intrigues politiques qu'autorise cette intimité s'ajoutent bientôt de sa part d'autres gestes plus compromettants. Bien qu'à première vue le moment paraisse assez mal choisi pour une visite de famille, elle part pour l'Allemagne (3 avril), sous prétexte d'aller voir ses parents à Karlsruhe, et lors de son passage à Berlin y reçoit une députation de son régiment, venue pour lui apporter une couronne fabriquée avec du matériel de guerre ramassé sur le front français : et c'est pour elle l'occasion de proclamer, en réponse à l'allocution qui lui est adressée, sa fierté d'appartenir à l'armée allemande. Lorsqu'à son retour elle traverse à nouveau la capitale (25 juin), ce sont des étudiants qui viendront à la gare la féliciter d'avoir échappé aux suites d'un raid d'avions ennemis entrepris sur Karlsruhe, et représenté par les journaux à sa dévotion comme un attentat prémédité contre sa personne. Elle leur répond cette fois avec une franchise dont l'excès n'est pas sans causer quelque inquiétude dans les cercles officiels suédois : « Mes sympathies sont acquises à l'Allemagne, vous pouvez le faire savoir au monde entier. »

Pendant son séjour hors de son pays, l'intervention de l'Italie dans le conflit européen était devenue un fait accompli et avait eu pour premier effet de provoquer en Suède une désapprobation unanime : parmi les partisans de l'Allemagne parce qu'elle pouvait changer à son détriment l'issue de la lutte engagée, et parmi les tenants de la neutralité à tout prix parce qu'ils y voyaient un exemple que leur pays pourrait être tenté de suivre. D'après les bruits qui circulèrent alors dans les capitales de l'Entente, ces appréhensions auraient donné lieu à une démarche risquée par le roi Gustave V auprès de son collègue de Rome pour l'aviser que si l'Italie donnait suite à son projet, la Suède pourrait se voir forcée d'intervenir à son tour, mais en sens contraire, pour rétablir l'équilibre des forces en présence. Sur la forme et la portée de cet avertissement, la lumière n'a

d'ailleurs jamais été complètement faite. Ce qu'il y a de certain, c'est que, le 26 avril, le jour même de la signature du pacte de Londres, le baron de Bildt, ministre de Suède à Rome, s'exprimait dans le sens que l'on vient d'indiquer au cours d'une conversation avec M. Sonnino. Avait-il, en tenant ce langage, outrepassé ses instructions? On devait le supposer par la suite, mais dans le premier moment sa démarche ne laissa pas que de susciter un certain émoi dans les capitales alliées.

L'effet s'en trouva aggravé par un discours que le roi Gustave eut l'occasion de prononcer à Gothembourg (4 mai) pour le lancement d'un cuirassé. Le ton en était assez belliqueux pour rendre presque le son d'un « coup de clairon ». Pour calmer les alarmes que lui semblaient trahir ce langage, sir Ed. Grey fit agréer à Pétersbourg et à Paris l'idée de renouveler à Stockholm les promesses d'intégrité territoriale données à la Suède dans les premiers jours de la guerre. Les trois représentants de l'Entente firent à cet effet une démarche en commun auprès de M. Wallenberg, qui ne put que leur confirmer la neutralité suédoise (12 mai). Sa déclaration apparaissait d'autant plus opportune qu'au même moment le parti activiste publiait son programme et inaugurait un renouveau d'activité en annonçant l'intention de chercher dans le ralliement de la Suède à la cause de l'Allemagne un moyen d'établir son hégémonie sur le monde scandinave.

A partir de ce moment d'ailleurs, les questions proprement politiques soulevées par les déclarations de guerre allaient peu à peu céder la place, dans les déclarations du gouvernement comme de l'opinion, à des difficultés économiques destinées à prendre une importance croissante à mesure que se prolongerait la lutte (1). Sous ce rapport, les Suédois se trouvaient presque au même degré que les Danois dans une situation particulièrement délicate vis-à-vis des principaux belligérants, puisqu'ils avaient besoin d'eux. Sans doute l'exportation vers l'Allemagne leur était nécessaire, soit pour y écouler leurs bois et leurs fers, soit pour en recevoir la houille et les objets fabriqués né-

(1) On en trouvera un exposé particulièrement approfondi dans les Mémoires, cités plus haut, de lord Howard, le ministre de Grande-Bretagne à Stockholm, pp. 225-250.

cessaires à leur industrie ou à leur usage journalier. Mais ils ne dépendaient pas moins de l'Angleterre pour l'échange de leurs produits, et surtout pour le maintien de leurs relations maritimes avec les États-Unis, d'où ils tiraient la plus grande partie de leur ravitaillement en blé, en pétrole et en nitrates. Par contre ils avaient barre sur Londres par le monopole de certains produits comme par la liberté que leur donnait leur situation géographique d'ouvrir ou de fermer à leur gré la seule voie de transit par où la Russie pût communiquer avec ses Alliés de l'Ouest. Leurs rapports avec les adversaires en présence devaient se ressentir de l'opposition de ces intérêts contradictoires, et se trouver caractérisés par des alternatives toujours renaissantes de crises et de périodes de détente, dont on doit se borner à enregistrer la chronique.

C'est l'Allemagne qui semble leur fournir leurs premiers sujets de plainte, car elle absorbe leurs produits agricoles, nécessaires à l'insuffisance des siens, en assez forte proportion pour provoquer chez eux une forte hausse du prix de la vie, et rendre même nécessaires certaines interdictions de sortie. Afin de rendre plus effectif le blocus maritime de l'Angleterre, proclamé en février, elle est ensuite amenée à exercer sur leurs navires dans la Baltique un contrôle assez incommode pour que le Président du Conseil Hammarskjöld croie devoir aller à Berlin en demander le relâchement. S'il obtient gain de cause, il ne peut empêcher toutefois le gouvernement allemand de porter un coup sensible à l'industrie de son pays en déclarant, après le bois, la fonte et le fer contrebande de guerre.

C'est toutefois avec l'Angleterre, maîtresse des mers par sa flotte, que devaient fatalement se produire les principaux froissements d'origine économique. Aux entraves déjà gênantes qu'elle apporte au commerce d'Outre-mer elle ajoute l'exercice d'une sorte de droit de contrôle sur la correspondance avec l'Amérique, et s'en prévaut même pour faire saisir à Dieppe tout un lot de colis postaux expédiés d'Argentine en Suède (mai 1915). Il n'en faut pas plus pour déchaîner dans ce dernier pays un concert de protestations, qui se traduisent bientôt par une violente campagne de presse et aboutissent à faire interdire, à titre de mesure de représailles, l'exportation et le transit des

produits métallurgiques vers la Russie. Comme celle-ci en a un besoin urgent, le gouvernement anglais se décide à quelques concessions. Il renonce provisoirement à l'exercice de la censure postale, d'ailleurs sur le conseil qui lui en est donné de Paris, et envoie à Stockholm (juin) une mission commerciale chargée de régler le régime des importations et exportations suédoises, d'après ce système de contingentement qui avait déjà été accepté par les autres états neutres. Elle dut revenir d'ailleurs, en décembre, sans avoir pu aboutir à un arrangement.

L'alerte est à peine terminée que le mois suivant (juillet 1915) en survient une autre, d'origine toute différente. Au cours d'un petit combat naval livré en vue de l'île Gottland (2) il arrive à quatre torpilleurs russes, égarés dans le brouillard, de poursuivre le torpilleur allemand *Albatros* jusque dans les eaux territoriales suédoises. Violation de neutralité pour laquelle M. Sazonoff présente des excuses immédiates (4), et dont M. Wallemberg profite même pour envoyer en mission officieuse un banquier danois échanger des protestations pacifiques avec le gouvernement russe. Quoique aussitôt aplani, l'incident sert de prétexte au Président du Conseil pour prononcer peu après (17 juillet) un discours où il déclare que la neutralité observée jusqu'alors par la Suède n'est que conditionnelle, et qu'il peut se présenter des cas où elle se verra forcée d'en sortir. Assez embarrassé pour expliquer vis-à-vis des représentants de l'Entente ce que ce langage peut présenter d'un peu inquiétant, M. Wallemberg se tire d'affaire par un jeu de mots, en l'attribuant au désir de montrer que « si nous sommes des neutres, nous ne sommes pas des pleutres ». Ce trait d'humour ne suffit pas a rassurer ceux qu'inquiéte sa politique.

Au cours des derniers mois de 1915, divers faits nouveaux, intérieurs ou extérieurs, vinrent déterminer quelques oscillations de l'esprit public, sans en modifier les dispositions générales. L'avortement des négociations commerciales entreprises avec Londres et la recrudescence de l'activité déployée par les sous-marins britanniques dans la Baltique eurent pour conséquence un redoublement passager d'animosité contre l'Angleterre, tandis que la continuité des défaites russes en Pologne semblait devoir rouvrir la question de Finlande et l'intervention

bulgare fournir un argument de plus à ceux qui plaçaient toute leur confiance dans l'Allemagne. Mais la masse de la nation restait animée de dispositions pacifiques dont la persistance était attestée par les manifestations oratoires des principaux chefs de parti.

L'ANNÉE 1916.

L'année 1916 devait voir se développer les conséquences de la politique qui s'était affirmée au cours des deux précédentes. Elle consistait essentiellement, dans l'esprit de M. Hammarskjöld, non seulement à tenir la Suède à l'écart du conflit européen, mais même à vouloir en ignorer les répercussions. Et comme ce parti-pris de « superbe isolement » tournait en fait au bénéfice de l'Allemagne voisine, la pratique en était destinée à amener des froissements ou des malentendus toujours renouvelés avec les Puissances de l'Entente.

C'est d'abord celui que provoque, dans les premiers jours de 1916, cette question des importations d'Outre-mer que le gouvernement suédois s'est refusé jusqu'alors à régler définitivement par un accord international. C'est chez ses nationaux émigrés en Amérique un usage immémorial et une satisfaction précieuse que d'envoyer des cadeaux de Noël à leurs parents restés dans la Mère-Patrie. Mais en décembre 1915, ceux-ci les attendent en vain, car les colis postaux qui les apportaient ont été ouverts et retenus par l'Amirauté britannique, sous le prétexte qu'ils pourraient contenir des objets destinés à être réimportés en fraude en Allemagne. Il n'en faut pas plus pour soulever dans toute la Suède une tempête d'indignation, si violente que M. Sazonoff finit par s'en émouvoir et par signaler le danger à Londres. A Stockholm même, le souverain en reçoit une impression assez forte pour se traduire dans les formules de son discours habituel du Jour de l'An. Il y omet celle qui se rapporte au maintien des bonnes relations avec les pays étrangers, et il n'exprime plus comme d'ordinaire la ferme volonté, mais seulement l'espoir de pouvoir conserver et pratiquer la neutralité suédoise. Si son intervention auprès du ministre d'Angleterre aboutit au retrait de la mesure si pénible à ses sujets, il en garde une amertume assez durable pour lui faire tenir trois

mois plus tard, lors de la réception d'un nouvel attaché naval français, un langage d'une vivacité assez inusitée dans sa bouche : « Nous n'avons rien, lui déclare-t-il, à reprocher à la France et à la Russie; mais l'Angleterre, avec sa politique égoïste de *Business*, nous traite sans aucun égard. Il y a des choses que l'on ne peut supporter indéfiniment, et qui blessent le peuple dans son honneur et dans son amour-propre. C'est pourquoi, je vous le répète, le roi de Suède est décidé à rester neutre tant qu'il le pourra, mais pas si l'honneur du pays est blessé ». La même idée avait été exprimée à la Chambre (février) dans un discours du Président du Conseil qui fit grand bruit par les allusions qu'il contenait au resserrement du blocus par l'Angleterre.

Si en cette circonstance Gustave V s'exprimait sur le compte de la Russie en des termes d'une bienveillance contraire aux sentiments de beaucoup de ses sujets, c'est qu'au même moment il trouvait à Pétersbourg les dispositions les plus conciliantes pour régler un différend qui leur tenait au cœur. A la fin de la guerre de Crimée, les Russes s'étaient vu interdire d'élever sur les îles d'Aland dans la Baltique des fortifications dont l'existence eût représenté une menace pour la capitale suédoise toute voisine. Au début de la Grande Guerre, la nécessité de parer à une offensive navale allemande dans ces parages les amena à enfreindre cette prohibition, formulée d'ailleurs en termes un peu imprécis, par la construction de quelques ouvrages de campagne. Il n'en fallut pas plus pour éveiller dans le public suédois quelques inquiétudes, comme pour fournir au parti activiste le prétexte d'une protestation bruyante, suivie d'une campagne de presse en faveur d'une intervention aux côtés de l'Allemagne. Cette explosion d'indignation un peu factice parut un moment assez inquiétante pour provoquer une véritable alarme dans les capitales de l'Entente. Afin de lui enlever toute raison d'être, le ministre de Russie à Stockholm, M. Nekludoff, fit agréer à son gouvernement, au cours d'un voyage à Pétersbourg (février 1916), l'idée de régler définitivement le différend en ouvrant des négociations pour fixer avec plus de précision que par le passé les conditions de la neutralité des Iles d'Aland. A son retour à Stockholm, ses assurances y furent d'autant mieux

reçues qu'elles devaient être confirmées par M. Sazonoff, et même par l'Empereur lui-même au cours d'un voyage que le frère de M. Wallenberg fut appelé à faire en Russie. Elles devaient suffire pour ramener au bout de quelques semaines (juin) le calme dans les esprits à Stockholm (1).

Cette affaire n'avait donc apporté qu'une diversion passagère à la préoccupation dominante du gouvernement suédois, c'est-à-dire au souci de parer aux conséquences chaque jour plus pénibles de la pratique et de l'aggravation du blocus maritime par l'Angleterre. Pour en atténuer au moins les effets, il avait eu d'abord l'idée — qui par la suite devait tourner chez ses dirigeants en véritable obsession — de proposer aux États-Unis, sinon une conférence en règle, au moins une action commune en vue d'obtenir « le respect d'importantes règles du droit international concernant le commerce et la navigation neutres ». Cette suggestion ayant eu peu de succès (février 1916) il se retourna du côté des royaumes scandinaves, sur l'initiative du souverain lui-même qui à ce moment revenait à l'idée de proposer une médiation des trois royaumes scandinaves, avec la Suède en tête, pour mettre fin à la guerre; ils auraient ainsi dominé toute la situation européenne. A cet effet, il convoqua leurs représentants à une réunion où ils examineraient ensemble les moyens de défendre « leurs droits et leurs intérêts de puissances neutres. » Cet échange de vues, qui eut lieu à Copenhague (3 mars) n'eut au contraire pour résultat que de faire ressortir certaines divergences entre ceux qui s'y livraient. Mais à partir de ce moment le gouvernement suédois parut obsédé par le mirage d'un grand rôle à jouer, sinon dans la guerre, du moins dans la conclusion de la paix, en se mettant pour la préparer à la tête, soit d'une Ligue de neutres, comprenant la Hollande, la Suisse et les États-Unis, soit simplement, faute de pouvoir la conclure, les royaumes scandinaves.

Les mois d'été furent marqués par un réveil de la propagande allemande, et comme suite par un redoublement de l'agitation activiste en Suède. Pour en prévenir les effets M. Sazonoff crut devoir renouveler ses précédentes déclarations au sujet des

(1) Nekludoff, *op. cit.*, pp. 139-143 et 171-209; Howard, *op. cit.*, pp. 253.255.

îles d'Aland, mais en prenant soin cette fois d'y associer la France et l'Angleterre pour en renforcer l'effet. En septembre, une nouvelle conférence interscandinave à Christiania n'aboutit qu'à la rédaction d'un ordre du jour assez anodin sur le maintien de la neutralité. Si elle n'obtint pas de résultats positifs, c'est que la politique de la Suède avait éveillé chez ses voisins des défiances dont devait témoigner à la fin de l'année un assez singulier incident. Le bruit se répandit en décembre que l'Allemagne projetait une prochaine agression contre la Norvège, et avec le concours plus ou moins dissimulé de la Suède. L'alerte n'eut pas de suite, mais elle avait paru un instant assez sérieuse pour paraître à Paris nécessiter une consultation du général Joffre, qui de son côté recommandait à ce sujet une entente rapide en vue d'une action commune avec l'État-major anglais.

Presque en même temps une occasion était offerte au gouvernement suédois de proclamer une fois de plus, mais sans plus d'effet que par le passé, sa fidélité à ses sentiments pacifiques. Ce fut l'envoi aux Puissances belligérantes (21 décembre) d'une note par laquelle le président Wilson les conviait à un échange de vues sur les conditions de la paix future. Le cabinet de Stockholm crut devoir envoyer à ce sujet dans les principales capitales, notamment à Paris (30), une note contenant l'expression de « sa sympathie la plus profonde » pour l'initiative américaine comme de ses vœux pour qu'elle aboutît à un résultat. Il reçut en retour un accusé de réception assez sec, le renvoyant simplement à la réponse directement adressée au Président Wilson par les Puissances de l'Entente.

L'ANNEE 1917.

Tandis que l'année 1916 avait apporté en Suède peu de changements à la situation qui s'était dessinée au cours des deux précédentes, l'année suivante allait être marquée par des événements propres à en changer assez profondément les données.

C'est d'abord à l'intérieur, avec des manifestations ouvrières contre le renchérissement de la vie, une crise ministérielle motivée par un désaccord entre le Président du Conseil et son ministre des Affaires étrangères, au sujet de l'opportunité d'enga-

ger de nouvelles négociations commerciales avec l'Angleterre. Le cabinet démissionnaire (4 mars) fait place à un autre qui est comme lui une émanation de la minorité de droite, et où le portefeuille des Affaires étrangères est confié à un nouveau venu, M. Swartz, plus connu jusqu'alors comme brasseur d'affaires que comme homme politique. C'est ensuite, et presque en même temps, la révolution russe, d'abord redoutée un instant pour ses périls de contagion, plus tard saluée presque comme une délivrance, car elle aboutit à condamner à l'impuissance le grand empire dont les tendances envahissantes excitaient tant d'appréhensions. C'est ensuite l'intervention américaine, qui vient toucher plus directement, mais dans un sens tout opposé, les intérêts suédois. La première préoccupation du gouvernement des États-Unis, aussitôt après son entrée dans la lutte, est de limiter étroitement les exportations vers les pays neutres, d'où elles passaient jusqu'alors trop facilement en pays ennemi. Le Président Wilson se montre très affirmatif sur ce point dans un entretien avec l'ambassadeur de France (1er juillet). Il annonce l'intention de faire dresser pour chacun d'eux des tableaux indiquant les quantités de denrées nécessaires à leur subsistance et qui représenteront le maximum de ce qu'il sera permis de leur envoyer. C'est en vain que pour conjurer la menace de ces mesures restrictives le gouvernement de Stockholm charge un envoyé spécial aux États-Unis, M. de Lagerkrantz, d'une mission inutile.

Presque aussitôt après, et comme par une sorte de fatalite, il assiste à des événements ou se livre à des initiations propres à faire mettre de nouveau en doute son impartialité à l'égard des belligérants. Il se prête d'abord au projet de réunir à Stockholm un congrès ou une conférence ouvrière qui paraît assez favorable aux Puissances centrales pour que celles de l'Entente interdisent à leurs ressortissants d'y participer (juillet). — Il annonce ensuite l'intention (10 juillet), mais sans qu'elle paraisse sourire suffisamment aux intéressés, de réunir dans sa capitale une conférence des pays neutres où ils chercheraient les moyens d'être admis plus tard aux négociations de paix au même titre que les pays belligérants. Et presque aussitôt après éclate, malheureusement pour lui, l'affaire des télégrammes de Buenos-

Ayres. Son représentant dans cette capitale a prêté son entremise au ministre allemand pour transmettre des télégrammes chiffrés à Berlin. Grave manquement aux devoirs de la neutralité, qu'il cherche vainement à expliquer par de mauvaises raisons (11 septembre) et qui motive un sérieux avertissement de la part des Alliés, sous la forme d'une note récapitulative (14 octobre) où sont rappelés tous ses manquements aux devoirs de l'impartialité envers les belligérants.

Au moment même où cet avertissement parvenait à son adresse, ceux qui l'avaient mérité n'étaient plus là pour le recevoir. Le Président du Conseil, dont le ministère ne représentait qu'une minorité, avait donné sa démission (2 octobre), à la suite d'élections qui signalaient de nouveaux progrès des partis de gauche et rendaient sa situation de plus en plus difficile. Il céda la place à un cabinet libéral assuré de l'appui des socialistes. Son avènement précéda de peu la révolution bolchéviste qui était de nature à faire évanouir leurs dernières appréhensions au sujet du péril russe, et la déclaration d'indépendance de la Finlande qui pouvait, selon leurs dispositions, réveiller en eux de vieux souvenirs ou éveiller de nouvelles espérances. Les activistes profitèrent de ces deux événements pour préconiser dans des meetings ou par des campagnes de presse une intervention de l'autre côté de la Baltique. Le gouvernement paraissant décidé à pratiquer à cet égard une politique de rigoureuse abstention, ils finirent par cesser une agitation devenue sans objet, et dont la fin ne tarda pas à marquer le déclin de leur influence.

La seule satisfaction qu'ils reçurent fut une occupation militaire des îles d'Aland, représentée d'ailleurs aux représentants de l'Entente (20 février) comme temporaire et déterminée par le souci purement humanitaire de venir en aide aux populations. Mais la Suède fut l'une des premières puissances à reconnaître la Finlande comme état indépendant et souverain.

L'ANNEE 1918

La question de la Baltique n'avait pas suffi à absorber l'attention des dirigeants de sa politique. L'un de leurs premiers soins en arrivant au pouvoir avait été de reprendre avec les

pays de l'Entente, en vue de régler définitivement le régime des échanges commerciaux de leur pays, ces négociations que leurs prédécesseurs s'étaient bornés jusqu'alors à laisser tomber ou traîner. Ils envoyèrent à cet effet à Londres (6 décembre 1917), une mission qui, après trois mois de discussions parfois laborieuses, aboutit à conclure un accord (29 mai 1918) par lequel la Suède obtenait, à condition de ne pas les réexporter, l'importation d'une certaine quantité de marchandises, ainsi que de charbon et de blé pour la subsistance de ses habitants. Elle mettait en retour la moitié environ de sa flotte de commerce à la disposition des gouvernements alliés. La question sur laquelle elle n'avait pu encore s'entendre avec eux aurait donc été enfin réglée si en même temps elle n'avait conclu avec les Allemands (avril) un autre accord dont certaines dispositions se trouvaient difficilement conciliables avec celles du nouveau traité. Elle reçut à ce sujet des Alliés (août 1918) une note collective de protestation dont la discussion aurait inauguré une ère de nouvelles difficultés si, à ce moment, la marche des événements militaires n'était venu faire passer cette question au second plan des préoccupations.

Lorsque dans l'automne de 1918 la fin du conflit commença à paraître prochaine, le moment parut venu aux dirigeants de la politique suédoise de réaliser le projet qui, pendant toute la durée de la guerre, était resté à l'arrière-plan de leur pensée et dont la réalisation leur paraissait avoir pour effet de rehausser le prestige européen de leur pays. Après s'être assuré le concours des deux autres états scandinaves, ils s'adressèrent à l'Espagne, aux Pays-Bas et à la Suisse pour provoquer la réunion d'une conférence ayant pour objet de préparer la défense des intérêts neutres à la future conférence de la paix et plus spécialement l'état juridique de l'Europe d'après-guerre. M. Clémenceau fit aussitôt protester auprès des gouvernements intéressés contre un projet qui non seulement aurait pour résultat d'immiscer les neutres dans les futures négociations de paix, mais qui en attendant leur fournirait un prétexte à une intervention préalable auprès des belligérants. Ce qui contribua d'ailleurs à éveiller ses défiances à l'égard de ce projet, ce fut le bruit, qui lui parvint de source très sûre, que le gouvernement

allemand, sentant la défaite de ses armées inévitable et prochaine, songeait à conclure un armistice au cours duquel les territoires évacués par elles seraient occupés provisoirement par des troupes neutres, de préférence suédoises.

A la veille de l'armistice enfin, la Suède devait être l'occasion et l'objet d'une fausse démarche qui faillit donner lieu à un dissentiment passager entre Paris et Londres. La perspective de voir le bolchévisme s'étendre à l'Europe occidentale parut à M. Balfour assez alarmante pour lui inspirer la pensée d'en arrêter les progrès par une intervention commune des trois royaumes scandinaves en Russie. Dès qu'il eut connaissance de cette initiative, non par son auteur, mais par des télégrammes venus des capitales intéressées, M. Clémenceau ne perdit pas un instant pour la dénoncer, d'abord comme peu correcte, puisqu'elle avait été prise sans que la France fût même consultée, puis comme imprudente puisqu'elle aurait pour résultat de donner à des états neutres un droit de regard et même d'intervention dans le concert des Alliés, et enfin comme chimérique, parce qu'une lutte armée avec les bolchévistes représentait à ce moment une aventure dont l'issue était impossible à prévoir. Les représentations adressées à cet effet au Cabinet anglais (5 novembre) devaient d'ailleurs perdre leur opportunité lorsqu'au bout de quelques jours la nouvelle de l'armistice vint enlever à la question toute opportunité et même toute raison d'être.

Avec sa conclusion se terminait une période de guerre au cours de laquelle l'attitude de la Suède avait été, dans les capitales de l'Entente, l'objet des mêmes défiances et des mêmes critiques qu'à l'autre extrémité de l'Europe celle de l'Espagne — mais sans trouver, comme celle-ci, de contre-partie dans les sentiments manifestés par le souverain. Elle avait paru empreinte d'une partialité envers l'Allemagne assez constante pour prêter au soupçon d'une secrète entente entre Stockholm et Berlin. A la considérer de plus près et avec le recul du temps, elle s'explique assez naturellement par la prédominance d'une double disposition d'esprit chez les dirigeants de la politique suédoise. — C'était d'abord la croyance, profondément enracinée en eux jusqu'aux dernières semaines de la guerre, que l'Alle-

magne serait victorieuse et que la certitude de son triomphe commandait de ne lui donner aucun sujet de plainte. Il était bien difficile que cette conviction ne se traduisît point dans leurs actes par certains manquements, même inconscients, aux règles d'une rigoureuse impartialité entre les belligérants. — C'était ensuite chez eux la fidélité à ce principe ou plutôt à cette illusion que leur pays, ne prenant point part à la guerre, conservait le droit de n'en supporter à aucun degré les conséquences, et d'entretenir notamment avec les pays en lutte les mêmes relations qu'en temps de paix. Conception dont l'application était plus favorable à l'Allemagne voisine qu'aux Alliés, et devait en particulier mettre les Suédois en conflit ou au moins en difficultés avec l'Angleterre, puisqu'elle apparaissait comme peu compatible avec la pratique du blocus et des mesures qu'en nécessitait la poursuite. Les restrictions apportées à leur commerce maritime s'étaient donc ajoutées à leurs préjugés germanophiles comme aux dispositions de leur maison souveraine pour les empêcher de conserver une complète objectivité dans le conflit qui se déroulait aux portes de leur pays.

Albert PINGAUD.

Le premier exil du roi Jérôme à Trieste

(15 août 1814 - 30 avril 1815)

(*suite et fin*) (1).

III.

Jérôme n'avait jamais considéré Trieste comme sa résidence définitive. Une fois Catherine rétablie, se proposant de poursuivre son voyage vers Rome, il fatigua le gouvernement impérial de ses demandes de passeports.

Déjà, le 6 septembre, Metternich écrivait de Baden à Lattermann que durant son séjour à Gratz l'ancien roi de Westphalie avait manifesté le désir de se rendre auprès du Saint Siège. Le pape informé ne s'est pas, dit-il, encore prononcé. Dans ces conditions, si le comte de Harz sollicite un visa pour Rome, il faudra invoquer auprès de lui la convenance d'attendre l'agrément du Souverain Pontife, afin d'éviter des ennuis. Rebuté par Vienne, Jérôme cherche à faire intervenir Lucien auprès du Saint-Père espérant que si Pie VII se montre disposé à l'accueillir, l'Autriche ne s'opposera pas à son départ et le langage même tenu par le chancelier autrichien à Lattermann semble indiquer que cette manière de voir était fondée.

Entre temps, Catherine écrivait à l'impératrice Marie-Louise (4 octobre). « Si d'ici à la fin du mois, notre sort n'est pas « décidé nous irons nous établir à Bologne ou à Rome, mais « il paraît que, vu l'exaspération des esprits dans cette dernière « ville, il est plus prudent de choisir la première, où d'ailleurs « la princesse Elisa se trouve déjà, de manière que nos deux

(1) Voir le fascicule de janvier-mars 1938 de la *Revue d'Histoire Diplomatique*, p. 45.

« maisons réunies, nous ferons une société agréable, car Trieste, « étant une ville de commerce, n'est pas supportable. » (29). Et elle sollicite son intervention; bientot elle reconnaît la vanité de ses efforts, et à l'instigation de Jérôme, elle écrit à son père qui se trouve à Vienne, le 4 octobre. Frédéric répond le 26. Il a vu Metternich. D'accord avec l'empereur, le chancelier estime que pour éviter toute interprétation erronée, le transfert des exilés ne devrait s'effectuer qu'après la fin du Congrès (30).

« Nous ne concevons pas, réplique Catherine, le 2 novem-« bre, comment la Cour d'Autriche peut craindre notre pré-« sence en Italie, et nommément dans les provinces qu'elle « occupe, ayant choisi de préférence ces Etats à tout autre « pays pour y chercher un asile. La conduite sage, modérée « et dénuée de toute intrigue (31), que nous menons depuis qua-« tre mois que nous sommes dans cet Empire, serait suffisante, « je pense, pour ôter tout soupçon à notre égard et toutes inter-« prétations fâcheuses. Au reste, nous nous conformerons à « votre avis. » (32).

Mais, de cette soumission apparente, le roi Frédéric ne se tiendra pas cependant pour satisfait. Il n'a pas renoncé à séparer sa fille de son volage époux, sur les frasques duquel il était évidemment renseigné, dont il connaît le caractère peu sérieux et auquel il reproche de vouloir « trancher du grand ». Et, sans doute, jugeant du dehors, méconnaît-il de très bonne foi les qualités de cœur de Jérôme, qui expliquent l'attachement qu'à leur défaut, on pourrait appeler l'aveuglement de Catherine. Blessée dans son orgueil de femme, elle réplique fougueusement le 7 décembre : « Croyez, mon cher père, que le meil-

(29) Ernest d'Hauterive, l. c., p. 420.

(30) Metternich se déclarait d'accord avec son souverain, mais on peut douter que celui-ci ait été consulté. Répondant le 4 novembre à la lettre que la reine Catherine lui avait adressée le 4 octobre, l'impératrice Marie-Louise s'exprime ainsi, en effet: « Mon père, à qui j'ai dit que j'avais de vos nouvelles, m'a dit qu'il n'y avait aucune difficulté pour les passeports, que vous pourriez demander pour aller vous établir à Bologne. Il a paru même étonné que vous ayiez quitté Gratz, disant qu'il avait désiré que vous ayiez pu vous y trouver, si non bien, au moins tranquillement. » D'Hauterive, l. c., p. 421.

(32) « Le Roi mon époux ne s'occupe que de ses affaires, il ne se mêle en rien de nos affaires politiques. » D'Hauterive, l. c., p. 420.

(32) Mémoires du roi Jérôme, t. VI, p. 420.

« leur des hommes ne vous est pas connu, et qu'un jour vous « lui rendrez la justice que tout être qui le connaît est forcé « de lui rendre. Quant à ce que vous me dites qu'il désire tou« jours trancher du grand, je dois vous dire, mon cher père, « qu'on vous a indignement trompé... Depuis que nous avons « quitté la France, nous avons vécu comme de simples, de « très simples particuliers, ne voyant personne que les indi« vidus de notre maison, et sortant à peine tous les quatre ou « cinq jours. Nos gens sont sans livrées et nos équipa« ges sans armes; voilà l'exacte vérité. »

Peut-être, mais sur la modération du train que conçoit Jérôme, nous sommes fixés par la lettre qu'il écrivait à Lucien, le 26 septembre. Plaidant pour obtenir l'agrément du Pape à son installation à Rome, il disait : « Nous n'attirerons l'atten« tion de personne et pourrons vivre agréablement et jouir des « avantages d'une grande ville, le centre des arts que nous « aimons... je m'estimerais heureux, si en vendant mes dia« mants et autres objets, je puis m'assurer deux cent cin« quante mille francs de revenu ». Voilà ce qu'il appelle être modeste et pratiquer l'économie. Faut-il l'en blâmer trop sévèrement et Catherine avec lui? N'oublions pas qu'elle est fille de roi, qu'elle a toujours vécu dans une cour avec une suite nombreuse et qu'elle ne conçoit même pas la simplicité du train de vie d'un simple particulier. — Mais Jérôme, dira-t-on ? — Il a trente ans et n'a pour ainsi dire pas connu les débuts difficiles de sa famille s'étant trouvé en son adolescence déjà presqu'installé sur les marches d'un trône. A vingt-trois ans, il a été roi. Quelle tête, et plus solide que la sienne — car il faut bien lui tenir compte de son tempérament et de ses goûts naturellement fastueux — n'en aurait été ébranlée ?

Voyons quel est l'entourage de ces rois en exil ou, si l'on veut, leur cour. Voici, côté masculin, à Paris, l'ancien secrétaire et l'ancien trésorier, Filleul et Moulard; le baron de Gayl, que nous avons déjà rencontré, presque toujours en mission pour la question du séquestre et des bijoux, à Londres, à Stuttgart, à Vienne où le grand écuyer comte de Malsburg qui prend sa retraite à l'automne rend aussi maints petits services. C'est, après qu'il aura quitté, à partir du début de 1815, et la mort

du général de Fulgraff, le général Danloup Verdun, devenu comte Wickenberg, qui dirigera la maison. Et il faut mentionner encore les colonels Pfuhl, de Bergues, de Bosse, aides de camp, de Hamel, premier écuyer, le baron de Malchus, de Zurwesten, de Stölting. Je relève encore le nom d'un certain Viantaix que Catherine envoie comme courrier à son père le 21 juin 1815. En novembre précédent, Lattermann informait Hager que le médecin français Auguste Chedieu, arrivé à Trieste avec des documents légaux, était entré en service de Jérôme. Certainement, en poussant les recherches, on pourrait citer d'autres noms.

« Le roi avait tellement de monde à son service qu'on s'y « perd, écrit Frédéric Masson. Ministres, capitaine des chas- « ses, chambellan, écuyer, aide de camp, tout un monde, une « fourmilière perpétuellement agitée; on part, on arrive, on « parcourt les espaces, on porte des lettres, on remplit des mis- « sions, on roule vers Paris, Rome, Stuttgart, on dépiste les « espions, on frète des bateaux, on achète des voitures, on paie « doubles, triples, quadruples guides, on presse, on pousse, « fouette, comme si chacun avait en charge le salut de l'hu- « manité. Sa Majesté n'attend pas. Il lui faut à l'instant, la « nouvelle qu'Elle souhaite, l'homme qu'elle désire, le papier « qu'Elle attend et, pour satisfaire son caprice royal, l'argent « coule comme d'une inépuisable fontaine; l'or s'éparpille sur « toutes les routes d'Europe. » (33).

La maison de la reine est plus modeste, Le 16 septembre, celle-ci a perdu la comtesse de Bocholz, sa dame d'honneur depuis six ans, et Mme de Bellegarde, sa femme de chambre, n'a pu se résoudre à l'accompagner en Italie (34). On l'a remplacée par « Mme Spencer-Smith, née baronne de Hertbert

(33) Frédéric Masson, l. c., tome X, page 253.

(34) Le départ de Mmes de Bochols et de Bellegarde n'alla pas sans difficultés. Cattanei refusa les passeports. Il fallut que Jérôme dépêchât le comte de Malsburg à Lattermann qui décida fort justement que le commissaire n'avait certainement pas fait preuve d'un zèle intelligent, qu'il n'y avait pas de motifs de refuser les documents demandés, le comte de Harz restant libre de licencier les personnes de sa suite. L'interdiction opposée par le prince de Metternich pour les passeports concernant l'Italie et l'étranger se limite seulement, ajoute-t-il, à la personne du comte, de la comtesse, son épouse, et des courriers éventuellement envoyés.

« Natkeal, femme d'un ministre d'Angleterre à Constantinople,
« belle-sœur de l'amiral Sidney Smith, personne aux aventu-
« res romanesques, que n'eût pas dû recommander l'étendard
« qu'elle broda de ses mains pour son beau-frère et que celui-ci
« arbora sur les murs de Saint Jean d'Acre. Arrêtée à Venise
« en 1806, elle s'était évadée et avait fait naufrage sur les
« côtes d'Espagne, puis elle avait rejoint son beau-frère qui
« croisait dans la Méditerranée et elle se trouvait encore à Na-
« ples en 1809. Elle avait une sœur, la comtesse Attems, dame
« de la Croix étoilée et dame de l'ordre de Malte, femme d'un
« chambellan autrichien, préfet de Goritz, et cette comtesse
« Attems alternait avec elle à des jours auprès de la reine. Quel-
« les raisons à ce choix étrange? — Sans doute aucune — la
« légèreté (35). »

Catherine n'a pas besoin comme son mari de panache et d'éclat. Uniquement soucieuse de satisfactions d'intimité, toute heureuse de sa maternité tardive, elle vit dans l'émerveillement de l'enfant nouveau-né. Ecoutons-la : « 20 septembre — Mon « fils devient de jour en jour plus beau; il fait toute notre con- « solation. — 21 septembre — Toute la journée je m'occupe de mon fils. » Elle a adopté l'orpheline qu'au moment de ses couches, on lui amena des enfants trouvés pour aider à la montée du lait. Elle sort peu, n'a d'autres relations que son entourage. Ses préoccupations vont de son mari à son fils, de son fils à son mari.

Jérôme, lui, jouisseur et fastueux, ne se pique pas d'être un mari modèle, mais Catherine l'ignore. Il fréquente le théâtre et contracte une liaison avec une cantatrice venue en représentation à Trieste, Rosa Pinotti, qui, désormais devient suspecte à la police autrichienne « pour avoir fréquenté le comte de Harz ». On le voit caracoler à travers les campagnes prochaines, la poitrine rutilante de décorations enchâssées de brillants; arborant la Toison d'Or, panaché des rubans de la légion de Westphalie. Ces courses sont un des soucis de la police. Jérôme veut se rendre à Fiume, Pola, Venise. La chancellerie impériale n'autorise d'abord que des promenades de deux heures (36).

(35) Masson, l. c., t. X, p. 252.
(36) Hager de Lattermann, 2 octobre 1814.

« Des voyages plus longs ne peuvent être permis sans un ordre « supérieur. Trieste lui ayant été assignée comme demeure « par Sa Majesté, le comte doit y rester et ne pas l'échanger « contre une autre grande ville voisine. Ceci vaut également « pour la femme, mais non pour la suite. » Jérôme insiste. Il envoie à Vienne le comte de Malsburg. Finalement (7 novembre), Hager « croit pouvoir accorder la permission demandée « pourvu que les voyages dont il s'agit ne s'étendent pas au-delà « des confins du gouvernement de Trieste. Le comte pourra « se rendre dans les trois cercles du Littoral, c'est-à-dire jusqu'à « Fiume, Goritz, même en Carniole, sans autorisation spéciale, « mais il ne pourra passer les frontières qu'avec un passeport « de la Chancellerie Secrète de Cour et d'Etat, pour se ren- « dre dans les provinces italiennes, par exemple à Venise. » Voilà un nouveau souci pour Cattanei. Il multiplie les instructions secrètes aux barrières et se fait rendre compte de l'heure du passage de la voiture du comte de Harz, tant à l'aller qu'au retour, quand celui-ci va à la promenade.

Mais voici bien une autre complication. Jérôme est passionné de yachting. Le patron Joseph Sposito lui loue une barque et les matelots Francesco Todeschini, Andrea Marcon, Vincenzo di Lejo qui sont payés à la journée l'accompagnent. Que de facilités la mer offre pour la fuite ? « Pas plus tard qu'au- « jourd'hui après-midi, écrit Cattanei dans son rapport du « 29 octobre, il s'est rendu, ce qui d'ailleurs s'est déjà produit, « avec la comtesse, et une grande partie de sa suite dans une « barque à Muja (Muggia), un village distant d'une bonne heure « de Trieste, et il est rentré à cinq heures à peine dans sa voi- « ture qui avait été amenée au devant de lui. Il pourrait arri- « ver qu'il fût pris à bord de quelques navires plus grands se « trouvant en un coin déterminé et, qui sait, transporté à « Ponte del Lago Scuro, (36 bis) d'où il pourrait se trouver bien- « tôt à Rome et à Bologne ». Deux jours plus tard, l'exilé prétend se rendre à Pirano, à l'entrée de la baie de Portorose. Wickenberg demande un permis pour la Santé. Mais avec un vent favorable, le trajet exige quatre heures. Cattanei qui s'en tient à

(36 bis) Port de Ferrare, sur le Pô.

ses instructions, refuse. Wickenberg insiste. La comtesse s'est levée beaucoup plus tôt que de coutume en vue de cette excursion, elle a apporté les mets pour un « déjeuner à la fourchette ». Comment décommander ce pique-nique sans perdre la face vis-à-vis de l'entourage ? Finalement et non sans en assurer la surveillance, Cattanei consent à une plus courte promenade. Jérôme se rend à Capodistria. Mais l'incident l'a exaspéré. A dix heures du soir, le commissaire reçoit de Wickenberg une lettre écrite en son nom dans laquelle il s'étonne de l'interdiction qui lui a été opposée, demande qu'elle lui soit confirmée par écrit, observe que les principes qu'on lui objecte sont en désaccord avec ceux de la justice et du droit des gens, sa loyauté envers l'empereur d'Autriche. Cattanei n'oppose aucune difficulté à confirmer son refus par lettre et il le fait en français.

S'assurer que, sous prétexte de promenade, Jérôme ne saisira pas l'occasion de s'échapper, c'est bien, mais il serait mieux encore de prévenir sa fuite par un contrôle de ce qui se passe à l'intérieur du palais. Pour l'effectuer, il faut tâcher de se procurer des intelligences dans le personnel et d'organiser une surveillance extérieure. Celle-ci est difficile. Cattanei n'a à sa disposition que les agents médiocres dont nous avons parlé et « ces « confidents qui, pour se rendre importants et recevoir de l'argent, promettent beaucoup et rendent peu. Jour et nuit ces « sbires qu'inspectent à tout moment le chef des agents et un « autre employé, sont en faction aux quatre angles du palais. « Quotidiennement encore et même plusieurs fois par jour, leurs « rapports sont soumis au commissaire. Les moindres préparatifs qui laisseraient entrevoir un prochain départ, tous « mouvements de chevaux de place doivent lui être signalés. « Pour ce qui regarde la surveillance interne du palais, écrit-il, « le 29 octobre, j'ai rendu particulièrement attentives deux « personnes les invitant à me communiquer tout de suite ce « qu'elles observent ; j'ai déjà eu des preuves non douteuses « qui méritent confiance. »

Comment s'étonner si, dans ces conditions, la correspondance du chef de police le montre excédé du séjour de cet hôte incommode qu'est le frère de Napoléon ? « Je ne puis moins « faire, dit-il, dans la conclusion de son rapport du 31 octo-

« bre, que de répéter à Votre Seigneurie combien la perma-« nence du Comte à Trieste implique d'effort ininterrompu, ,de crainte, et de perte de temps. » Encore si l'intéressé se déclarait satisfait, « mais il ne semble pas vouloir reconnaître qu'il jouit seulement par la grâce de Sa Majesté d'un asile dans Ses Etats; il fait de continuelles tentatives de franchir les « con-« fins à lui assignés, et en cas de non-réussite, par le canal de « personnes de sa suite, il s'en plaint âprement et vivement. »

IV.

Le tableau que nous avons présenté du genre de vie de Jérôme et de Catherine serait incomplet si nous n'y ajoutions le portrait de deux personnages intimement liés au souvenir de leur premier séjour à Trieste : le consul de Naples, Abbatucci; le commerçant français, Joseph La Brosse.

Corse, comme les Bonaparte, le représentant de Murat appartenait à une famille de soldats. Son père, mêlé à toutes les vicissitudes de l'île au XVIIIe siècle (37), atteignit le grade de général de division, si médiocres qu'eussent été ses talents au dire de Napoléon. De ses trois frères, l'aîné, lui aussi général de division, tombe à vingt-trois ans devant Huningue; les deux autres périssent également au champ d'honneur. Son fils sera le successeur de Rouher, comme Ministre de la Justice, au début du Second Empire.

« De tous les amis de la famille exilée, disent les « Mémoires », il était le plus considérable et le plus écouté. Compatriote du roi, chargé des intérêts de son beau-frère à Trieste, français par le cœur, il ne tarda pas à pénétrer dans l'intimité de Catherine et de Jérôme et à posséder toute leur confiance. C'est par lui que celui-ci, dont la correspondance est surveillée, dont les courriers sont interceptés (38), se voit tenu au courant des événements de l'Europe.

(37) Il mourra plus qu'octogénaire, en 1812.

(38) Lattermann avertissait Cattanei, le 1er octobre, que le tailleur Giovanni Pirotto, de Bologne, était soupçonné d'être porteur de correspondance secrète pour la comtesse de Campignano et le comte de Harz. On devra l'arrêter sous le prétexte qu'il est dépourvu de documents et ses effets devront être rigoureusement perquisitionnés. Mais il a échappé. Cattanei constate qu'il s'est détourné de sa route et est entré en France sous un autre nom.

Son factotum à Trieste sera Joseph La Brosse que nous avons vu servir d'intermédiaire pour l'acquisition du Palais Romano. Sous ce pseudonyme se dissimule une des plus curieuses figures de l'émigration, celle du comte Albert François de Pontgibaud, pendant vingt cinq ans, la personnalité la plus marquante de la colonie française de Trieste (39).

Né à Paris, le 23 avril 1754, il a servi dans l'armée de Condé. Puis, après la dissolution de celle-ci, il s'exile à Lausanne et y fonde une maison de commerce sous le nom de Joseph la Brosse. En 1799, se retirant devant l'invasion française, il gagne Trieste où il se crée bientôt une situation de premier ordre. « Cent mille francs tirés sur lui étaient acquittés par lui à la minute ». (40). Bienfaisant à tous ses compatriotes, il rend d'éminents services aux émigrés. C'est d'ailleurs parmi ses anciens compagnons du régiment de Dauphiné qu'il choisit ses associés. Mais ses sentiments royalistes ne l'empêchent pas d'être d'abord français. Il semble enfin, lorsqu'il s'agissait de ses affaires, n'avoir jamais obéi, en ce qui concerne le choix de ses clients, à aucune considération politique ou sentimentale. Loin de fuir devant les armées françaises, pendant toute la durée de l'Empire, il leur prêtera son concours, secondant le général Sérurier aussi bien que Marmont, Bertrand, Junot, voire Fouché.

Rien de surprenant dans ces conditions que sa banque ait été ouverte aux opérations de Jérôme. Son expérience va d'ailleurs lui permettre de fructueuses opérations (41). Nous le trouvons mêlé au projet d'achat que veut effectuer le roi de Westphalie, des biens de la famille Cassis en Frioul et des immeubles qu'elle possède à Trieste, évalués à cinq millions de francs. L'affaire échoua par suite de l'irrésolution du vendeur.

---

(39) Voir sur ce personnage, les *Mémoires du comte de Moré* (son frère, 1758-1837), publiés pour la Société d'Histoire Contemporaine par *M. Geoffroy de Grandmaison* et *Le Comte de Pontgibaud*, 1. vol. in-8°, Paris, Alphonse Picard, éd., 1898. Cet ouvrage contient un portrait d'Albert François de Moré, comte de Pontgibaud, en émigration, Joseph la Brosse.

(40) Mémoires du comte de Moré, p. 177.

(41) Le comte de Moré donne un récit romanesque de la première rencontre de Jérôme et de Joseph la Brosse (Mémoires, p. 210 et suiv.). Il ne semble pas que sa relation puisse être acceptée sans réserve, car elle est implicitement démentie par les précisions des rapports de Cattanéi.

La Brosse intervient encore quand Jérôme se rend acquéreur pour onze cent mille francs d'une belle maison, située au centre de la ville, payée comptant avec l'intervention d'Abbatucci et qui appartenait au grec Constantin Antonopoulo. C'est lui encore qui suggère la prise en location de la campagne de Plattner, vers la pointe de Sant Andrea.

Jérôme se résignant à son destin a-t-il donc conçu le projet d'un établissement définitif à Trieste ou céde-t-il, comme feront plus tard des légitimistes français que le pèlerinage de Goritz amena dans la région, à l'attrait de beaux placements immobiliers ? Sans doute la séduction d'une opération avantageuse s'exerça-t-elle sur lui. Mais il semble bien que l'idée directrice qui l'inspire ait été d'endormir la vigilance du gouvernement autrichien et de rendre possible un embarquement clandestin que tant de précautions prises par la police auraient dû condamner à un insuccès.

Les exilés, en effet, ne se résignaient pas à leur sort. Sans doute, discrètement informés au début de novembre du refus du Pape de les accueillir dans ses Etats (42), les voyons-nous se raccrocher aux combinaisons les plus inattendues pour trouver un asile en Italie. C'est ainsi que dans une lettre du 18 novembre, la reine Catherine avait écrit à l'impératrice Marie-Louise : « Dites-nous, ma chère sœur, si vous espérez que le Congrès se termine bientôt. Croyez-vous alors pouvoir vous rendre auprès de l'Empereur ou dans votre Duché ? Et dans ce dernier cas, verriez-vous, ainsi que l'Autriche, avec plaisir que nous nous établissions dans votre capitale ? Nous espérons de votre amitié, ma chère sœur, de nous dire franchement ce que vous en pensez, certains de vous assurer d'avance que si l'on nous refuse, vous n'en serez pas cause. » Et dans la même lettre. « Le Prince Metternich nous a positivement refusé des passeports pour Bologne ou Rome jusqu'à l'issue du Congrès. Nous attendons cette époque avec impatience. Je ne vous dissimulerai pas, ma chère sœur, que notre situation ici n'est pas des plus agréables. Mille

(42) Dans une note datée de Vienne, le 3 novembre, Hager informait Cattanéi que la Chancellerie secrète désirait que Jérôme fût informé sous main que « selon une déclaration du Saint Père, celui-ci ne concéderait jamais l'autorisation d'un voyage à Rome ou dans les Etats pontificaux ».

contrariétés se réunissent pour nous rendre ce séjour très pénible, mais l'inconvénient le plus grave pour nous est de ne pouvoir faire d'établissement stable, qui cependant est une chose urgente dans toute espèce de situation et plus encore dans la nôtre. »

Cet établissement stable, Jérôme ne le conçoit qu'en Italie. Tout l'y attire : la douceur du climat, l'espoir d'une liberté sans contrôle, la présence sur le trône de Naples du seul membre de la Famille qui n'eût pas perdu son royaume. Renseigné par Abbatucci, bien placé pour savoir ce qui se passait dans la péninsule, et par La Brosse, il n'ignorait pas les mouvements singuliers de Murat, remontant avec cinquante mille hommes vers le Pô et en concevait certainement des espérances au point de vue du changement de sa situation personnelle.

Beaucoup pensaient d'ailleurs que Napoléon ne resterait pas éternellement à l'île d'Elbe et Cattanei avait signalé dans un rapport à Vienne de l'automne 1814 ce quatrain prophétique :

Sinchè fa fresco
Comanda Francésco,
Quando cambierà la stagione
Comanderà Napoleone (43).

C'est pourquoi l'opinion publique établissant un rapprochement entre les mouvements de Murat et les intentions secrètes de Napoléon était tentée d'y associer Jérôme. Ceci explique un bruit qui courut au printemps de 1815. On raconta que 5.000 fusils déposés au palais Romano avaient été expédiés à Murat par l'entremise d'Abbatucci. Il s'agissait, en réalité d'armes transportées du vieux lazaret à la citadelle de Palmanova.

L'événement que pressentait obscurément la population se réalisa au début de mars. Le 12, la nouvelle tenue cachée pendant trois jours se répandit du débarquement de Napoléon au golfe Juan. L'exilé comprit aussitôt ce qu'allait signifier pour lui la rentrée en scène de son frère. S'il avait eu le moindre doute à cet égard, les « avis alarmants » qu'il reçut « au sujet de sa sûreté dans les Etats autrichiens, et de sa liberté person-

(43) Tant qu'il fait frais, commande François. Quand changera la saison, commandera Napoléon.

nelle » respectée jusqu'alors sous certaines restrictions et certaines conditions de surveillance lui donnèrent à penser qu'elles seraient compromises. Les Mémoires nous disent que le « comte de Winzingerode, ministre du roi de Würtemberg à Vienne, donne indirectement avis à la reine, que des mesures de rigueur ne tarderaient pas à être prises contre elle et le roi par le Gouvernement autrichien; que des ordres venaient d'être donnés pour enlever de Bologne la princesse Elisa; que Trieste étant regardée comme trop rapprochée de l'Italie où tout était en fermentation, le Roi allait être d'un moment à l'autre, interné dans quelque province reculée de l'empire autrichien et cela par la force. » (14).

Nous verrons plus loin que cet avis était fondé. En attendant, dès le 13 mars, le gérant du gouvernement du Littoral Spiegelfeld était prévenu par estafette « que des raisons d'état supérieures rendaient nécessaire la surveillance occulte et sévère du comte de Harz et de sa famille; toute l'attention devait être concentrée pour empêcher leur fuite; s'ils demandaient un passeport pour sortir de la province, il fallait le leur refuser et avertir. » Leurs faits et gestes devaient être l'objet de la constante attention de la police. La surveillance devait d'ailleurs s'étendre à tous les ex-partisans du régime impérial, à tous les voyageurs. Spiegelfeld recommandait seulement la discrétion dans le contrôle des passeports. « Il va de soi, disait-il, que toutes ces dispositions doivent être prises d'une manière secrète sans donner le moins du monde dans l'œil. »

Nous le savons, Cattanei avait déjà pris depuis longtemps les dispositions qu'on lui prescrivait, concernant Jérôme et sa famille. Ses nouvelles instructions n'étaient donc qu'une invitation à les rendre plus strictes. Le sentiment de sa responsabilité ne devait pas seul l'y engager, mais aussi la certitude que la cause napoléonienne comptait dans la population quelques sympathies. Désireux de s'assurer de l'impression qu'avait produite « sur les éventuels partisans de l'Empereur » la fuite de l'île d'Elbe, il avait, en effet, procédé aussitôt à une enquête. Elle lui parut permettre de conclure que « seuls les admira-

(14) Mémoires, l. c., t. VII, p. 5.

teurs de Napoléon déjà connus comme tels et attentivement surveillés » envisageaient la possibilité d'une réussite et que « quelques juifs aussi ne pouvaient cacher leurs sentiments intimes. » Dans ces conditions, il estimait « pouvoir hasarder qu'il n'y avait rien à craindre pour le gouvernement autrichien. »

Ces discrètes formules, prudemment énoncées, nous permettent cependant de comprendre que du régime français, il ne subsistait pas à Trieste que des souvenirs détestés. On l'avait bien vu en 1813 quand le colonel Rabié, assiégé dans l'ancien château de San Giusto, avait rencontré parmi la population de précieux concours. Et l'attitude des israëlites reconnaissants à celui qui les avait libérés des servitudes ancestrales était significative, celle aussi des négociants, tels que le président de la Chambre de Commerce Crampogne « connu pour son fanatisme pour tout ce qui était français », celle encore des nombreux chefs de maisons allemandes qui se trouvaient avec les français en relations d'affaires ou d'amitié. Beaucoup, oublieux des rigueurs de la guerre, de la suppression des ports francs, du blocus continental n'avaient pas accueilli le nouveau régime douanier « avec cette effusion de joie et de gratitude qu'on était en droit d'attendre, écrivait Cattanei, vu les récriminations formulées contre le tarif français. »

Le directeur de la police ne pouvait donc faire fond sur le loyalisme de toute la population vis-à-vis de l'Autriche; mais surtout, il avait à redouter que Jérôme bénéficiât d'un concours que les privilèges diplomatiques lui rendaient malaisé de paralyser, celui d'Abbatucci.

Le consul de Naples disposait, en effet, au milieu de mars, de la chaloupe canonnière n° 130, capitaine Salvadore Cafiero, montée par vingt-quatre hommes, armée de trois pièces, venue d'Ancône; puis, après le 20, de la balancelle n° 131, capitaine Gaffi, déjà connue à Trieste où elle s'était rendue antérieurement « sous le prétexte d'y porter des dépêches. » Qu'importaient les précautions prises pour arrêter Jérôme dans le cas où il eût tenté de prendre le large pendant une promenade, ou l'obligation pour les navires en partance nocturne de s'annoncer au bâtiment de garde, sous peine d'être mitraillés, si la

présence des bateaux de Murat offraient le moyen de les éluder ? Cette situation avait d'ailleurs attiré l'attention du gouvernement local qui prescrivit à Cattanei d'étendre sa surveillance aux voiles napolitaines et jusqu'à Abbatucci en personne.

Le redoublement des précautions prises à l'égard de Jérôme n'était d'ailleurs pas sans fondement. A la nouvelle du débarquement de son frère en Provence, l'ancien roi de Westphalie avait compris que l'heure de tenter la fortune ne pouvait plus être différée. La reine elle-même l'y encourageait. « Loin de « rencontrer à côté de lui disent les Mémoires, les défaillan- « ces d'une femme alarmée comme épouse et comme mère, il « trouva dans la reine Catherine un courage viril et un sen- « timent du devoir à la hauteur du sien et des circonstances. « Elle alla au devant d'un sacrifice qu'elle partageait et dont « son énergie rendit l'accomplissement moins douloureux « pour son mari. Ce fut une des occasions les plus solennelles « où ce noble cœur sut montrer toute son élévation. » (45).

Jérôme ne pouvait songer à rejoindre Napoléon, la voie de terre n'offrant aucune chance de succès et toute tentative de doubler l'Italie pour gagner la France était également rendue vaine par la présence des escadres anglaises qui bloquaient les côtes. « Murat dirigeant au contraire son armée vers le Pô par « les Marches et les Légations, le long des routes maritimes « d'Ancône, de Pesaro, de Rimini, etc., le roi n'avait pas à faire « en mer plus d'une soixantaine d'heures pour atteindre un riva- « ge ami et s'y trouver en sûreté. Abbatucci comme Consul napo- « litain, offrit de profiter d'un moment où la déclaration de « guerre entre l'Autriche et le royaume de Naples n'avait pas « encore arrêté l'exercice de ses fonctions et de ses droits. » (46).

Le principe de l'évasion adopté, restait à passer à l'exécution. On s'y prit fort ingénieusement. Tandis que le 24 mars encore, à midi, Jérôme au cours d'une promenade à cheval s'arrêtait sur la place de Saint Juste où il s'attardait à regarder la mer, dans la soirée le bruit se répandait qu'il avait été pris d'une crise de ces dérangements d'entrailles auxquels il était fréquemment sujet. A plusieurs reprises, son médecin,

(45) Mémoires, l. c., t. VII, p. 7.
(46) Mémoires, l. c., t. VII, p. 7-8.

Auguste Chedieu fit ostensiblement chercher des remèdes à la pharmacie et, comme il arrivait souvent, les colonels Pfuhl et Perger, ses aides de camp, furent invités à passer la nuit au palais. Le lendemain, l'état du prince ne s'étant pas amélioré, on jugea bon de provoquer une consultation. Le Dr Andrea Gobbi fut appelé, mais quand il se présenta, Catherine lui annonça que son mari se trouvant mieux s'était endormi et qu'elle le priait de ne pas troubler son repos. Cela surprit un peu le praticien triestin mais, il l'avoua plus tard, étant donné la sollicitude dont la reine environnait son mari, et obéissant aux scrupules que lui imposait son caractère, il ne fit part à personne « de sa surprise ni de ses soupçons. »

Cependant Cattanei, rassuré par les perpétuels rapports de ses confidents s'était endormi dans une sécurité trompeuse et d'autant plus parfaite qu'il se croyait couvert par un engagement de Jérôme (47). Il en fut brusquement tiré le 24 mars à une heure de relevée lorsqu'on lui remit un billet du roi lui annonçant son prochain départ pour Naples. Presqu'aussitôt, le comte Wickenberg alla l'avertir que ce départ était un fait accompli, l'assurant ignorer d'ailleurs entièrement comment la chose avait eu lieu.

Il nous faut admirer en cette circonstance le sang-froid du chef de la police. Loin de manifester aucune surprise ou de laisser transparaître un mécontement bien naturel, il se contenta de poser quelques questions à son interlocuteur et de lui faire entendre qu'il n'était point la dupe de sa feinte ignorance; puis, ayant prié la reine de le recevoir, il lui déclara ne rien connaître des mesures que le gouvernement devait prendre à son égard, regrettant que le comte de Harz eût effectué « sa démarche », sans en avoir instruit sa cour et eût élu Naples pour son futur séjour au lieu des Etats autrichiens. Catherine, avec autant d'ingéniosité que de bonne grâce lui répondit du tac au tac. La conversation se prolongea durant un quart d'heure et la journée se passa tranquillement (48).

---

(47) A la fin de son rapport du 15 mars, il affirmait avoir en main une déclaration autographe de Jérôme par laquelle celui-ci prenait l'engagement pour lui-même et pour sa suite de ne pas s'absenter de nuit de Trieste sans en donner avis au chef de la police.

(48) L'entretien dans tous ses détails est rapporté aux pages 26 et 27 du t. VII des Mémoires de Jérôme.

Cattanei devait plus tard être mieux renseigné. Dans la soirée du 24, quelques marins avaient pénétré au palais Romano et ils en étaient ressortis peu après sans éveiller la suspicion des agents. Les mêmes marins, ou plus tôt les mêmes costumes, Jérôme, Pfühl et Perger, le palefrenier Hamel, le valet de chambre Tricot avaient, en effet, échangé leurs vêtements contre ces frusques d'emprunt tandis que les matelots, à ce qu'on suppose, revêtaient des livrées et sortaient à leur tour sans attirer l'attention. L'obscurité, les barbes qui dissimulaient les visages, avaient contribué à faciliter la sortie; la possession de la propriété de Platner où le prince était chez lui, celle d'une petite barque « blanche et bleue » qu'il venait de faire construire, rendirent aisé l'embarquement. Dans la nuit du 24 au 25, la balancelle napolitaine, seul des bâtiments se trouvant sur rade que le droit des gens interdît de visiter, prit le large, emportant Jérôme et sa suite.

Semée d'incidents moins tragiques mais plus vraisemblables que celle qui permit à Jules Verne de révéler Trieste et l'Istrie aux lecteurs de Mathias Sandorf, l'évasion du roi devait pourtant comme celle-ci, n'être pas exempte de péripéties. Le 25 mars, vers dix heures du matin, les fugitifs se trouvaient à la hauteur de Parenzo quand le vent changea tout à coup. On voulut recourir à la rame, mais « fatiguant vainement une mer immobile », elle se démontra inefficace et il fallut se résigner à rebrousser chemin vers le nord. « Rentrer à Trieste, c'eût été se livrer à l'Autriche. » Pour l'éviter, la balancelle va chercher refuge dans l'anse de Pirano, pittoresque petite ville de pêcheurs frileusement blottie sur les versants méridionaux de coteaux parfumés.

Sans pilote et par grosse mer, l'entrée était délicate. Les Mémoires nous présentent le roi prenant lui-même le commandement du bateau, lui faisant franchir une passe difficile obstruée de gros rochers qu'on y cherche vainement aujourd'hui et lui assurant un favorable ancrage. Et ils ajoutent que pendant deux jours, personne ne descendit à terre « pour ne pas éveiller les soupçons de petits postes autrichiens qui gardaient le littoral. Les documents de police nous révèlent au contraire de la part du prince et de ses compagnons une moins longue patience, un

plus large souci de confort. Dès le 25, Jérôme descend à terre et s'installe « à une portée de fusil du rivage », au premier étage de l'auberge isolée de la veuve Bocasani dont ses cinq compagnons occupent le rez-de-chaussée. Il y mange, y dort fort paisiblement et s'y tient jusqu'au 27. Le 26, en effet, seulement le commissaire de Pirano avait été averti de l'arrivée de la balancelle. Désireux de savoir ce qu'elle faisait là, il envoya une patrouille à l'auberge. A sa vue, Hamel comprenant le danger « simula l'homme ivre pour susciter une querelle, et à la faveur du tumulte, donner au Roi le temps de se sauver jusqu'à l'embarcation qui les attendait au rivage. Mais le bruit du sabre du Roi, frappant sur les marches de l'escalier, le trahit. Sans savoir précisément à qui ils avaient à faire, les soldats autrichiens comprirent que c'étaient des étrangers paraissant très désireux de gagner le large. On échangea dans l'obscurité quelques coups de sabre, et enfin le Roi, ses officiers et son valet de chambre purent atteindre leur canot d'abord et ensuite le bâtiment » (49), qui leva l'ancre aussitôt. La fortune voulut que les balles de la patrouille n'atteignissent personne et que, dès le lendemain, l'on touchât les côtes d'Italie. Après une première tentative de débarquement au cours de laquelle Pfuhl et Hamel faillirent tomber sur un parti autrichien qui les accueillit à coups de fusil, on fut plus heureux. Le hasard permit que Jérôme rencontrât son beau-frère qui, d'Ancône remontait vers Pesaro.

L'ex-souverain avait été bien inspiré en ne différant pas son départ de Trieste. Le 22 mars, Metternich lui adressait, en effet, ces lignes impératives : « L'empereur mon maître m'ordonne d'avoir l'honneur de vous exprimer le désir que, vu les circonstances du moment, vous veuillez bien échanger le séjour de Trieste avec celui de Prague. Vous ne verrez dans cette invitation qu'une mesure dictée par des considérations majeures, et il suffit sans doute que je vous exprime le vœu de Sa Majesté Impériale pour que vous ne puissiez conserver le moindre doute, Monsieur le Comte, sur la parfaite facilité que vous rencontrerez également à Prague pour votre établissement momentané. »

(49) Mémoires, l. c., t. VII, p. 9.

Lorsque le lieutenant-colonel comte de Woyna, chargé de remettre à Jérôme le billet du chancelier parvint à Trieste, il n'eut pas à prendre ses ordres et à régler avec lui les détails de son voyage. Une semaine exactement s'était écoulée déjà depuis que l'ancien roi de Westphalie avait brûlé la politesse à l'Autriche et trois jours depuis qu'il cavalcadait aux côtés de Murat sur les chemins des Marches.

Faute d'avoir pu empêcher le départ de son mari, la police tâcha de se venger sur Catherine. Voulait-elle sortir avec son enfant, les confidents avaient ordre de la prendre en filature, désirait-elle faire des promenades plus éloignées, un employé de la police à cheval, ne devait pas la perdre de vue. Sa suite qui comprenait, avec le comte de Wickenberg, le ménage d'Orre, le baron Stölding, de Bosse, le secrétaire Filleul, le médecin Chedieu et sa femme, Mme de Saint Brice, chargée de la garde-robe, était soumise à des mesures de surveillance vexatoires, notamment l'obligation de se présenter deux fois par jour à Cattanei « afin d'éviter que l'on abusât une seconde fois de la complaisance de la police. » On espérait ainsi lasser la patience de la reine et l'inciter au départ.

C'était mal la connaître. Lorsque Woyna, n'ayant pu remplir sa mission auprès du comte de Harz, se présenta à elle le 31 mars pour lui remettre les lettres qui la concernaient et l'inviter à quitter Trieste, elle lui opposa un refus catégorique. Le 26, en effet, elle avait écrit à Metternich pour solliciter des passeports lui permettant de rejoindre son mari et elle escomptait une réponse pour le lendemain. « J'espère bien, avait-elle écrit à son père, le 28 qu'on ne me le refusera pas, quoique j'apprenne que, par une mesure générale du Cabinet de Vienne, tous les individus de notre famille qui se trouvent dans les Etats autrichiens doivent être traités comme prisonniers d'Etat et pris comme otages, et que l'on doit les confiner tous à Brünn en Moravie. » (50). La Reine n'arguait pas seulement de la réponse qu'elle attendait de Metternich pour se refuser au départ, elle invoquait aussi la maladie de son enfant — c'est la raison qu'elle donne à son père dans sa lettre citée plus

(50) Mémoires, t. VII, p. 144.

haut pour n'avoir pas accompagné Jérôme. — Peu persuadé de la réalité de cette maladie, le gouvernement délégua deux médecins pour examiner le bébé. Ils constatèrent effectivement une indisposition, mais assurèrent pourtant verbalement Spiegelfeld que, si le voyage était différé pour ce motif, il n'y avait pas de raisons pour qu'il pût avoir lieu avant quelques mois. La reine se refusait d'ailleurs personnellement à recevoir d'autres médecins que le Dr Gobbi. Et ce praticien déclarait que « sans être vraiment malade, elle se trouvait en proie à une grande agitation et qu'elle n'aurait pu supporter les malaises d'un long voyage. »

Catherine n'était cependant pas entièrement sincère lorsqu'elle écrivait à son père, dans sa lettre du 28 mars, qu'elle aurait sans doute suivi le Roi immédiatement si la santé de son fils n'y avait mis obstacle. En réalité, elle ne l'avait pas accompagné, parce qu'il eût été assurément imprudent pour elle de s'exposer avec un enfant en bas âge au péril d'une traversée dont l'heureuse issue n'était pas certaine, mais aussi parce que sa présence eût singulièrement accru les risques de l'évasion. L'ingénieux stratagème adopté n'aurait, en effet, pas offert les mêmes garanties de succès si à Jérôme et à sa suite s'étaient ajoutées quelques femmes en travesti et s'il eût fallu dissimuler un bébé. Ne valait-il pas mieux, en effet, pour la reine attendre que son mari déjà installé en Italie pût lui ménager un asile auprès de Madame Mère, de Caroline ou d'Elisa sinon la ramener à Paris où Napoléon — elle l'apprit le 28 par le baron de Gayl qui revenait de la capitale — avait fait son entrée le 20 mars ? Elle n'ignorait pas non plus qu'à quitter le rivage, elle perdait toutes chances de trouver des complices pour recevoir les lettres de Jérôme qui, durant l'escale de Pirano, avait trouvé le moyen de lui envoyer un courrier et de recevoir sa réponse, toute possibilité de le rejoindre,

Or, avec le dessein d'éluder la prison dorée qu'on lui préparait en Autriche ou en Würtemberg, elle n'eut d'autre souci dans ces jours de mars et d'avril 1814 que de se réunir à lui. Les dossiers de police nous apprennent, en effet, qu'elle n'essaya pas moins de trois fois de prendre la fuite. Très audacieusement, Abbatucci n'hésita pas à lui prêter son concours. Le

matin du 29 mars, il osa se rendre auprès de Cattanei et lui proposer 60.000 francs — une jolie somme pour le temps — s'il consentait à fermer les yeux sur le départ de la princesse qui s'effectuerait avec la plus grande discrétion. Parallèlement, usant de l'entremise du capitaine de bateau Anton Spelich, le consul de Naples et Sonerat s'efforçaient, par l'offre de présents, de s'assurer la complicité de l'officier qui commandait le bateau de garde. L'agent de Murat tâchait également de traiter avec les patrons de deux barques qui eussent transporté Catherine jusqu'à la côte napolitaine. Le même soir, comme évidemment le temps pressait, les gens du palais s'efforcèrent de provoquer une rixe avec les confidents afin de détourner l'attention de la police et de faciliter la sortie de la reine qui se fût échappée par une porte donnant sur le quai.

On craignait qu'elle ne gagnât pour s'embarquer le petit port de Duino, maintenant Sistiana, où n'abordent plus aujourd'hui, que les bateaux du golfe, les jours de fête. Des mesures de précautions y furent prises (51).

Ce n'est d'ailleurs pas sa fuite seulement que les autorités autrichiennes s'emploient à empêcher. Partout où l'on soupçonne que peut passer un Napoléonide, les postes frontières sont alertés. Le 24 mars, la police a reçu de Vienne l'ordre d'y placer des personnes de confiance capables de reconnaître l'ex-roi de Rome, maintenant prince de Parme, âgé de quatre ans et l'ancien vice-roi d'Italie, Eugène de Beauharnais. Si l'on essaye d'enlever le premier, si le second tâche de surprendre la confiance des autorités, il faudra les retenir et solliciter des ordres. « Elisa ainsi que le prince Félix, viennent d'être conduits à Brünn en Moravie », écrit Catherine à Jérôme, le 29 au matin; « ils ont passé lundi à Goritz, escortés par un officier ».

(51) On aimerait que le souvenir d'une évasion romanesque de Catherine fût associé à l'histoire de ce petit port blotti dans une oasis de verdure au pied de hautes falaises, où parfois comme un vol de ramiers qui regagnent le nid, les barques somptueuses de l'Adriatique se rassemblent au crépuscule pour y goûter un repos sans péril, cependant que sur une roche voisine s'endort l'austère donjon de Duino, ce Duino, désormais immortalisé par les poèmes qu'y composa Rainer Maria Rilke.

Le petit port de Sistiana faillit connaître au début de la navigation à vapeur une gloire inattendue. On songea à y placer la tête de ligne de la malle des Indes et une expérience fut tentée; mais, même pour les bateaux de cette époque, il était trop étroit, et elle ne fut pas renouvelée.

On dirait que derrière chacun de ces Bonapartes se cachent des possibilités de révolution.

La tentative de corruption dont Cattanei avait été l'objet et qu'il ne dissimula pas à ses chefs n'avait fait d'ailleurs que provoquer une aggravation de la surveillance exercée sur Catherine. « Le directeur de la police, disent ses instructions, devra se persuader personnellement, par ses propres yeux, deux fois par jour, de sa présence et de celle de l'enfant : instructions qui devaient être communiquées à la princesse avec tout le respect et la délicatesse dûs à sa naissance. » Il semble que la reine qui d'abord avait refusé avec indignation de se plier à ce contrôle s'en soit accommodée par la suite.

Les lettres qu'elle écrit à Jérôme du 28 mars au 1er avril nous instruisent d'une manière singulièrement vivante des tracasseries dont elle est l'objet. Un jour, un agent de police dresse une échelle « contre la porte de la maison pour regarder à travers les vitres et voir ce qui s'y passe. » Le 1er avril, elle signale que la nuit précédente sa maison a été gardée, en plus des agents de police, par trente soldats ayant cinq ou six officiers à leur tête. « J'aurais, dit-elle, défié une souris de s'échapper ». Il faut lire aussi le récit de ses entretiens avec le comte de Woyna. Ce colonel de vingt-cinq ans, doué d'un calme imperturbable et d'une courtoisie qui ne se démentent jamais, se refuse à toute concession, à toute discussion. « Je suis militaire et ne sais qu'obéir. » C'est un personnage figé, un type de comédie, le plus exaspérant pour une jeune femme naturelle et spontanée telle que Catherine.

Le 31 mars et le 1er avril se passèrent en discussions stériles. Les choses auraient pu traîner quelques jours encore, mais dans la nuit du 1er au 2 avril, les autorités locales furent avisées de l'approche des troupes napolitaines qui, sous le commandement de Murat, s'avançaient vers le Po. Déjà, ce qui peut paraître excessif, on envisageait la défense de Trieste. Dans ces conditions, il se tint un conseil du gouvernement auquel participèrent le comte Woyna, le colonel commandant la place et Cattanei. La décision fut prise de convoquer aussitôt Wickenberg et de lui signifier que le délai fixé par la Comtesse de Harz pour recevoir la réponse de Metternich étant écoulé, elle

n'avait plus de motif pour différer son départ. « Aux autres circonstances mouvementées on ne fit pas allusion », ajoute Spiegelfeld dans son rapport. Le chambellan de Catherine s'inclina courtoisement devant la nécessité et, la reine enfin persuadée, l'exode se prépara mais non sans s'accompagner de négociations laborieuses. Avant de quitter la ville où elle venait de passer sept mois, l'exilée chargea Wickenberg de remettre aux autorités une note suprême de protestation contre son expulsion. Elle y déclarait ne céder qu'à la violence et rendre les membres du gouvernement responsables de tous les inconvénients qui en pourraient résulter pour elle et son enfant (52). Puis, dans le plus strict incognito, elle quitte le palais Romano le 3 avril à trois heures du matin. Le premier séjour des Napoléonides à Trieste était terminé.

V.

On pourrait croire, en présence du débordement de menées policières dont nous avons été les témoins, que de graves sanctions allaient frapper les complices de la fuite de Jérôme, le fonctionnaire malchanceux qui n'avait pas sû l'empêcher. Il n'en fut rien.

Cattanei qui d'ailleurs, on s'en souvient, avait toujours soutenu l'impossibilité de s'opposer à une évasion par mer, prit aussitôt l'offensive et fit parvenir à ses chefs un rapport explicatif. Nous n'en retiendrons qu'un passage qui nous touche particulièrement. Se justifiant de n'avoir pas su se créer des intelligences dans l'entourage du prince, il avoue que « toute tentative pour gagner l'un de ses serviteurs aurait nui à la question. » Sans doute, dit-il, il les payait bien, mais cette pointe qui semble dirigée contre l'administration autrichienne, n'atténue pas le témoignage indirectement rendu au caractère de Jérôme et à ses gens. « Je m'étais proposé, sitôt arrivé, continue-t-il, de gagner le médecin, le phlébotomiste (53), le pasteur évangélique, le propriétaire de l'immeuble et les personnes de service, mais malheureusement, à mon regret et à ma

(52) Elle avertissait Jérôme à Ancône, mais la lettre fut interceptée.
(53) C'est celui, dit Littré, qui pratique la saignée des veines.

douleur, les promesses faites n'obtinrent aucun résultat. Cette réserve ne me surprit pas beaucoup sachant que l'administration française précédente avait influé par sa mentalité sur les triestins d'une telle manière que de rendre impossibles, pour pouvoir favoriser l'esprit autrichien, ces services qui jadis étaient rendus avec tant de zèle, de confiance et de probité; oserais-je aussi émettre l'opinion que toutes les personnes de Trieste qui approchaient le Comte de Harz, éprouvaient une sorte de vénération, je dirais presque de timidité envers le frère de leur souverain précédent et qu'ils sont retenus par les principes libéraux et par d'autres énonciations bien pondérées (?) qui sont mises en circulation par les adhérents de Napoléon, de telle sorte qu'ils considèrent qu'ils commettent une action indélicate, peut-être qui engage leur responsabilité, en communiquant de leur propre initiative à l'autorité les observations faites. » Que signifie ce galimatias, sinon que les principes répandus par les Français avaient élevé le moral des populations soumises à leur administration? On se plaît à enregistrer cet hommage alambiqué sous la plume d'un fonctionnaire qui lui-même, en dépit des formules, ne semble peut-être pas entièrement exempt de l'esprit nouveau.

L'enquête entreprise pour préciser dans quelles conditions s'était effectuée la fuite de Jérôme ne permit à la police de savoir ni comment il avait quitté son palais, ni comment il s'était embarqué. De quelle peine eût-elle pu frapper, aussi bien, les complices de l'évasion ? On ne le discerne guère, car leur crime n'implique aucune violation de la loi comme c'eût été le cas s'il s'était agi de la délivrance de prisonniers régulièrement condamnés. On n'avait sans doute à leur reprocher que d'avoir aidé le Comte de Harz à déjouer une surveillance qu'ils pouvaient prétendre ignorer. Le plus gravement compromis, d'ailleurs, Abbatucci, — il avait mis la balancelle à la disposition du frère de Napoléon, — protégé par les privilèges diplomatiques ne pouvait même pas être interrogé. Mais il allait bientôt céder la place. Metternich, en raison de la tension croissante qui se manifestait entre la cour de Naples et l'Autriche, donna l'ordre de l'expulser. Il quitta Trieste pour Ancône le 19 avril.

Joseph La Brosse et le suisse Charles Sonnerat furent égale-

ment convaincus d'avoir participé à la préparation de l'évasion. Le premier ne fut pas inquiété. Charles Sonnerat faillit au contraire, payer de son expulsion son imprudence. Cattanei voulait l'expédier sans délai et sans excuses. L'arrivée de Caroline Murat le sauva. Le 15 juin, Hager, tout en reconnaissant sa culpabilité, invita le Chef de la Police de Trieste à se désister de toutes sanctions envers lui par égard pour l'ancienne reine de Naples qui pourrait considérer cette mesure comme un témoignage de la pusillanimité de l'Autriche et une brimade vis-à-vis d'elle étant donné les services qu'il lui rendait. Le commissaire, baron de Haubmacht, qu'on envoya à Pirano et qui y arriva quelques heures après le départ de Jérôme, s'il trouva suspecte l'attitude du maître de port, mit hors de cause la veuve Boccasini, l'hôtelière, la population de l'Istrie connaissant encore bien peu les règlements de police.

Faut-il conclure ? Tracassière jusqu'au ridicule, mais au demeurant indulgente, la police de Metternich ne mérite pas les épithètes dont la qualifie Catherine dans sa lettre à Jérôme du 1er avril (54) : « Je compte, lui dit-elle, sur la protection du ciel et sur le bonheur de l'Empereur, bonheur qu'il a payé par une année de captivité, et qui nous vengera des actes violents et arbitraires qu'on s'est permis contre sa famille, actes bien dignes des Néron et des Tibère et qui sont exécutés par ordre de souverains qui se disent professer des idées libérales et philantropiques .» (55). Nous nous sommes plu à citer cette phrase où la princesse fait preuve d'un si parfait loyalisme à l'égard de sa nouvelle famille. Excédée des procédés de l'Autriche, elle a quitté Trieste sans regrets. Pourtant, à son séjour est associé un souvenir heureux, celui de la naissance de son premier enfant. Mais elle a souffert aussi dans ses affections. Son père qui l'a mariée sans la consulter ou si peu, au frère de Napoléon pour obéir à des considérations dynastiques, l'invite maintenant à se séparer d'un époux qu'elle adora dès qu'elle le connut et lui cite un exemple — et quel exemple — Marie-Louise. Sans

(54) A laquelle Jérôme faisait écho dans sa lettre du 9 avril 1805 (Plitek, p. 143) : « J'ai reçu, ma chère Trinette, tes lettres du 3 avril, les procédés des Autrichiens sont dignes des siècles barbares, et la conduite parfaite est digne de toi, et de moi. »

(55) Mémoires, l. c., t. VII, p. 147.

hésitation, et avec combien de noblesse dans l'expression de ses sentiments, elle s'est rangée aux côtés de son mari, adoptant le parti de l'honneur et du devoir. Courageuse dans l'adversité, tendre, fidèle et douce, elle mérite l'hommage que lui rend le baron de Gayl dans une lettre qu'il lui adresse de Vienne le 13 avril 1815. « J'ai appris, lui dit-il, que l'empereur de Russie et les Grandes Duchesses parlent avec le plus grand éloge de la grandeur d'âme et de la fermeté avec lesquelles Votre Majesté reste attachée au sort de son époux. Votre Majesté s'élève par là à jamais un monument dans l'histoire. » La postérité a ratifié ce jugement.

Pour Jérôme, ces six mois vécus au palais Romano représentent une accalmie entre deux orages. Hier, il a perdu son trône; demain, le prince français se réhabilitera à Waterloo. En cette soirée du printemps de 1815 où, joyeux comme un écolier qui vient de jouer un bon tour à son maître, il met le pied sur la balancelle napolitaine, quelle surprise eût été la sienne s'il avait pu lire dans l'avenir ! Il aurait appris que cette ville qu'il croyait abandonner sans retour, et toujours exilé, il solliciterait d'y revenir en 1820 et qu'il y passerait encore plus de trois années de sa vie.

René DOLLOT.

Une Ambassade Persane à Saint-Pétersbourg en 1829

Le 30 janvier 1829 (1), Téhéran fut le théâtre d'un événement tragique. Une foule de cent mille personnes se rua sur l'ambassade de Russie et, après une lutte sauvage, assassina la mission. L'ambassadeur lui-même, A. S. Griboïédow, qui s'était mis en grande tenue pour tenter d'en imposer à la populace, fut massacré, dépouillé de ses décorations et jeté par une fenêtre. Loin d'être l'innocente victime de cette émeute, il convient de dire que, pour un peu au moins, il en était responsable. Envoyé en Perse à la suite du traité de Tourkmantchaï, ce diplomate et célèbre écrivain se montra sous un jour indésirable. Son excessive fierté, son insolence, sa « méconnaissance des bases religieuses et sociales de la société persane », son attitude parfois déplacée devant le Schah de Perse, indisposèrent les grands et le peuple à son égard. Ce fut pire quand il se mêla imprudemment d'affaires intimes de la maison régnante en donnant asile, à l'ambassade, à un eunuque nommé Iakoub, qui avait occupé d'importantes fonctions et désirait passer en Russie avec deux Arméniennes échappées du harem du beau-frère du Schah. Le souverain, les autorités, la voix grondante du peuple réclamèrent Iakoub à l'ambassadeur, Iakoub accusé d'avoir fui en emportant une fortune et des biens volés dans les palais. Alexandre Serguiéewitch Griboïédow refusa violemment de donner satisfaction au monarque, persista dans son attitude inqualifiable, et finalement, sa maladroite politique lui valut la fin horrible que nous venons de dire.

Tout de même, on avait massacré un ambassadeur, et dans

(1) Toutes les dates indiquées ici, le sont d'après le style russe.

toute autre circonstance, la Russie, assure-t-on, aurait fait payer cher « une telle sauvagerie », ses armées seraient entrées en lice... Mais à l'époque, cette puissance se trouvait en guerre avec la Turquie et, pour l'honneur de son empire, le souverain russe jugea suffisant de recevoir de formelles excuses que porterait au pied de son trône un des princes de la maison régnante de Perse. Le Schah Feth-Ali « se soumit avec empressement à cette exigence » et on constitua l'ambassade extraordinaire qui devait lui donner satisfaction.

Le prince Abbas-Mirza, fils et successeur désigné du Schah, parut un moment devoir se mettre à sa tête, mais la cour persane prétexta la nécessité de sa présence à Tabriz où la situation était assez troublée, et le choix se reporta sur le fils aîné de l'héritier de la couronne, Mamed-Mirza. Les manœuvres de l'ambassadeur d'Angleterre, on ne sait pour quelles raisons, s'opposèrent à cette désignation et la nomination n'eut pas lieu. Toutefois, si la Russie ne put recevoir les excuses exigées du fils ou du premier petit-fils du souverain de Perse, elle ne perdit guère au change, car, finalement, ce fut le prince Khozrew-Mirza qui fut désigné.

Khozrew-Mirza était le petit-fils préféré du Schah, et le septième fils d'Abbas-Mirza qui avait en tout vingt-six fils et vingt-deux filles. Ce jeune homme de seize ans, « le plus sympathique de tous les princes persans, sous tous les rapports », portait le titre de Secrétaire d'Etat aux Relations Extérieures. Il sut se faire aimer en Russie partout où il passa et y laissa de vifs regrets. D'autre part, il s'acquitta de sa délicate mission avec beaucoup de tact et, comme on le verra, d'habileté. Parti de Téhéran avec une suite de cent quarante personnes, le prince fut reçu à la frontière par le général prince Abkhazow, qui l'accompagna, par Elisabethpol, jusqu'à Tiflis Le difficile voyage s'était effectué soit à cheval, soit par voie fluviale, la nature du terrain interdisant tout autre moyen de locomotion. Pour se transporter, l'ambassade avait pris trois cents chevaux et barques. Khozrew-Mirza arriva le 30 avril à Elisabethpol. On ignore la date précise de son arrivée à Tiflis, mais sitôt dans cette ville, il se présenta au général Paskéwitch, commandant en chef. Immédiatement celui-ci désigna, parmi ses seconds, le général

de Rennenkampf pour conduire la pittoresque ambassade à Saint-Pétersbourg, la gouverner et assister le prince royal.

C'est un figure très attachante que celle du général Pawel Iakowléwitch de Rennenkampf. Pawel-André Iakowléwitch (1), Seigneur de Rennenkampf, né le 7 mars 1790, au château d'Helmet en Livonie, de Iakow-Iohann Iakowléwitch, Seigneur de Rennenkampf et châtelain d'Helmet et autres lieux, et d'Elisabeth-Dorothée Carlowna d'Anrep, était issu d'une race de vieille noblesse et remarquable par les serviteurs qu'elle a donnés à l'Empire de Russie. N'était que quelques-uns de ceux-ci furent d'éminents juristes ou de remarquables administrateurs, on pourrait la nommer race de soldats. Qu'on en juge. Le père de Pawel Iakowléwitch, Iakow Iakowléwitch (1753-1794), avant d'être maréchal de cercle, a obtenu le grade de major dans l'armée; son grand-père Iakow-Gustave Ghéorghiéwitch (1716-1791), fut préfet d'Esthonie, mais ses deux oncles Georges-Gustave Iakowléwitch (1752-1809) et Pierre-Reinhold Iakowléwitch (1763-1802) ont été des hommes de guerre, de même que ses grands-oncles Carl-Georges (1715-1752), Iohann-Diédrich (1719-1783), celui-là qui s'est distingué contre Frédéric II pendant la guerre de Sept-Ans, Christer-Reinhold (1722-1786), Pierre (1723-1778) et François Guillaume (1725-1772), et comme aussi, sans parler de ses deux frères, dont il sera fait mention plus loin, ses cousins et peits-cousins : Carl-Gustave (1742-1794), Alexandre (1751-1812), Hans-Georges (1782-1842), Pawel-Ludwig-Iohann (1789-1869), Pawel-Iakow-Iohann (1795-1853), Gustave-Magnus (1786-1854) un héros de Leipzig et de Craonne, André-Pierre (1788-1842), Carl-Frédéric (1788-1848), vice-directeur de l'Académie Impériale de Guerre.

Pawel Iakowléwitch perdit son père très jeune; pour assurer son éducation, celle de ses frères et l'administration des quatre-vingt domaines que Iakow Iakowléwitch avait laissés, Elisabeth Carlowna se remaria, le 14 décembre 1796, avec Maurice-Frédéric de Gersdorff, châtelain de Korküll et préfet de Livonie. Soldats, écrivains, savants, voyageurs, artistes, les deux aînés de Pawel

(1) Pawel Iakowléwitch, comme on le sait, veut dire: Pawel fils de Iakow.

Iakowléwitch firent honneur à leur sang; le premier, Alexandre (1783-1854) qui fut major et prit part aux campagnes de 1812, 1813 et 1814, était l'ami du grand-duc d'Oldenbourg, proche parent de l'empereur de Russie, et il termina sa vie auprès de lui, grand-dignitaire de sa cour, en relations intimes, durant son existence, avec Gœthe, Guillaume, Alexandre et Caroline de Humboldt, le grand sculpteur Rauch, le peintre Guillaume Tischbein (1), Théodore de Bernhardi, Joukowsky (2), etc.; le second Gustave (1784-1869), réformé après la bataille d'Eylau avec le grade de colonel, fut un ardent partisan, dès 1818, de la libération des serfs, le collaborateur du savant Mädler, un financier considérable, etc...

Pawel Iakowléwitch était digne de ses frères par la même noblesse d'esprit, la même dignité, le même grand caractère. Il fut un des généraux les plus instruits de son époque, mais ne vint pas directement à la carrière des armes. Il appartenait au département des Domaines de la Couronne quand, en 1812, l'approche de la « guerre patriotique » l'engagea à se ranger sous les drapeaux de la Garde Impériale. Sa brillante conduite à Borodino (La Moskowa) lui valut d'être nommé enseigne de la Suite de S. M. I., dans la section du Quartier-Maître, autrement dit l'Etat-Major Général. Il se distingua au siège et à la reddition de la forteresse de Thorn, à Königswarth, à Bautzen, à Dresde, à Kulm, à Leipzig en 1813; à Vérone, à Villafranca en 1814, et fit la campagne de 1815. En 1817, choisi pour accompagner, en Perse, la fastueuse ambassade du général Ermolow, il en écrivit la relation officielle.

Promu colonel en 1824, il gagna ses épaulettes de général dans la guerre de Perse (1827-1828) où il participa à la prise d'Abbas-Abada. Dans la campagne suivante, contre les Turcs (1828-1829), il prit part à la conquête d'Akhaltsiké — ce qui lui valut de recevoir un sabre d'or avec ces mots gravés sur la lame : « Pour sa bravoure » — et entra le premier dans la forteresse de Kars. Cependant, il ne fit pas toute la campagne, car à la suite

(1) (1751-1829), auteur des fameuses Idylles que Goethe chanta grâce à Alexandre de Rennenkampf.

(2) On sait qu'il fut le précepteur et l'ami de l'empereur Alexandre II et qu'il l'incita à abolir le servage en Russie. On sait également que ce grand poète traduisit en vers russes l'Iliade et l'Odyssée.

du traité de Tourkmantchaï, qui avait mis fin aux hostilités entre la Russie et la Perse, Paskéwitch qui avait « entièrement confiance dans ses capacités, son activité, son bon sens et ses connaissances » le désigna comme Commissaire chargé d'établir les frontières entre les deux Etats et de faire observer les clauses du traité. Cette mission fut plusieurs fois interrompue, mais finalement menée à bien : « Nous avons maintenant une bonne et solide frontière », écrivait en décembre 1830 le conseiller d'Etat A. I. Boulgakow. Son œuvre lui avait valu, dès 1829, d'être élevé à la dignité de Général de la Suite de S. M. I.

En choisissant le général de Rennenkampf pour accompagner en Russie le prince Khrozrew-Mirza, le commandant en chef avait donc désigné un connaisseur des affaires persanes et un habitué des Persans. Non seulement le général était personnellement connu du Schah, qui lui avait accordé des faveurs en 1817, mais il avait, durant ce premier contact, eu le temps de les apprécier, de participer à des chasses, des fêtes, de se mêler un peu à la vie du souverain. Il avait été l'adversaire des généraux persans en 1827-1828; à la suite de cette guerre, il avait dû entrer en rapports avec les autorités persanes pour la désignation des frontières; de plus, les petites intrigues du palais royal lui étaient connues. Par exemple, il racontait au général Suchtelen que le prince Abbas-Mirza était parti à la chasse, dans le seul but d'éviter la visite de trois femmes du Schah et de s'abstenir, par la même occasion, de les combler, selon l'usage, de riches cadeaux. Au chambellan Boulgakow, il expliquait les rivalités entre Abbas-Mirza et son frère, qui accablait le Schah de présents, s'élevait dans sa faveur au détriment d'Abbas-Mirza, lequel devait, pour reconquérir son prestige, aux yeux de son père et souverain, « rouer son gentil frère ».

Enfin le général de Rennenkampf avait été lié d'amitié avec A. S. Griboïédow. Ce dernier avait dû faire appel à ce sentiment pour obliger le Commissaire Impérial à se montrer moins intransigeant, alors que Rennenkampf n'avait qu'une pensée : donner à la Russie les plus avantageuses frontières.

L'ambassade séjourna quelque temps à Tiflis. Sous la conduite du général russe, elle en visita tous les établissements : la section des plans du quartier-maître de l'Etat-major, où on

lui fit voir des plans levés dans le Caucase par ce même général de Rennenkampf, « attira particulièrement son attention ». Le 19 mai, Khozrew-Mirza avait assisté au bal donné en son honneur par le gouverneur militaire, bal qu'un grand feu d'artifice avait précédé, et le 21, devant son hôtel, eut lieu une grande parade, « qui parut lui faire le plus grand plaisir ». Le 23, à 18 heures, l'ambassade quitta Tiflis pour Wladikawkaz où elle arriva le 29 mai; elle devait en repartir le 2 juin.

Le général de Rennenkampf avait sur les bras une désagréable besogne, qui s'augmentait de soucis continuels et d'aventures, comme sur le chemin de Wladikawkaz, où l'ambassade se trouva soudain en présence d'un groupe de guerriers montagnards. Il fallut toute l'autorité du général pour empêcher les Persans pris de panique, désemparés, de fuir de tous côtés, pour ramener le calme et éloigner l'ennemi.

La suite d'honneur du prince royal comprenait quatorze personnes, dont les principales étaient Megmed-Khan, émir Nizam ou chef des troupes régulières; Mirza-Massoud, premier drogman; Mirza-Salekh, deuxième drogman ayant les prérogatives d'un khan, et Mirza-Baba, médecin de Khozrew-Mirza. Megmed-Khan, « de famille illustre, jouissant de l'estime générale, plus franc que les autres Persans », était très attaché à Abbas-Mirza et comprenait la nécessité d'une union entre la Perse et la Russie. Mirza-Massoud, « plus instruit que les autres, causant assez librement le français et croyant volontiers aux flatteries », jouissait de la confiance du premier. Mirza-Salekh était, paraît-il, « un coquin, mais un homme utile par suite de l'inconstance d'Abbas-Mirza, ayant parfois de l'influence sur lui ». Quant à Mirza-Baba, il avait étudié en Angleterre, et l'on considérait, en Russie, qu'il n'avait été adjoint à l'ambassade que pour servir d'agent de renseignements aux Anglais. Toutes ces personnes jouissaient du titre de *haute dignité*, mais auprès de Khozrew-Mirza, aucune d'entre elles ne pouvait s'asseoir, ni manger, ni boire. Les autres membres de la suite d'honneur n'avaient pas même le droit de suivre leur prince en présence du souverain.

La suite personnelle du général de Rennenkampf se composait de l'interprète Schaumbourg, de deux officiers ses aides de camp, deux courriers de cabinet, deux cosaques et cinq domestiques.

De Wladikawkaz, une insignifiante partie de la suite de Khozrew-Mirza revint à Tiflis, « ce qui fut surtout agréable au général de Rennenkampf, car cela diminuait le nombre de ses démarches, ennuis et soucis, inévitables avec une mission aussi nombreuse, et surtout composée de Persans, éternellement mécontents et d'une ténacité sans limite dans leurs exigences ». Peu après le départ de Wladikawkaz, « Khozrew-Mirza assurait le général de Rennenkampf de sa reconnaissance », parce qu'il avait obligé l'émir Nizam — qui refusait de partir — à quitter la ville et à suivre l'ambassade. Les plus désagréables étaient Mirza-Salekh et Mirza-Massoud. Tantôt leur mécontentement prenait pour prétexte la trop grande rapidité, à leur gré, que le général imprimait au voyage; tantôt ils se plaignaient de l'insuffisance des vivres, tantôt le mécontentement se portait sur l'incommodité des locaux. Le général de Rennenkampf pouvait tout essayer : « les prévenances les plus choisies, les plus raffinées ne trouvaient pas grâce devant l'ergotisme ingénieux des fils du prospère Iran ». Il importe de dire que Khozrew-Mirza lui-même n'affichait aucune prétention et, pour adoucir la mission du général russe, ne manquait jamais une occasion pour lui exprimer, en tête à tête, sa sincère gratitude.

A partir de Wladikawkaz, l'ambassade escortée d'une centaine de cosaques voyagea dans douze calèches et vingt autres voitures, se dirigeant par Stavropol, Nowotcherkassk et Woronèje, sur Moscou où une brillante réception l'attendait. La vieille capitale se préparait fiévreusement à recevoir le prince royal. Le 24 juin, le chambellan Alexandre Iakowléwitch Boulgakow, conseiller d'Etat, écrivait qu'il avait été désigné, par Ordre Suprême, pour assister le prince Youssoupow « afin de recevoir et traiter convenablement l'ambassadeur de Perse, Khozrew-Mirza, qui se rend par Moscou à Saint-Pétersbourg; je devrai, ajoutait-il, me trouver auprès de sa personne durant son séjour ici... Il faudra penser à la maison, à la table, aux voitures, au cérémonial de l'arrivée, comment et par quelles choses le distraire. Nous enverrons quelqu'un chez le général de Rennenkampf, qui accompagne le prince, et nous lui demanderons divers renseignements et éclaircissements... »

Le 14 juillet, M. Boulgakow se rendit à Kolomenskoïé, à dix

verstes de Moscou, pour recevoir Khozrew-Mirza qui, en raison de la pluie qui tombait sans discontinuer depuis la veille et avait fort endommagé les chemins, ne put y arriver qu'à midi. Le conseiller d'Etat, qui avait réglé le cérémonial avec le général de Rennenkampf, salua le prince par un bref discours; la garde lui rendit les honneurs militaires; puis après quelque repos, Khozrew-Mirza donna à dîner au général de Rennenkampf, à Youssoupow et à Boulgakow, « causant longtemps, gaiement et avec beaucoup de plaisir avec ses convives ». Sitôt après, l'ambassade se remit en marche et gagna Moscou où elle arriva à 18 h. 30. Son Altesse avait pris place dans un carrosse spécialement envoyé de la capitale, attelé de huit chevaux et escorté de cavalerie. A son arrivée à la barrière de Moscou, le prince fut salué par une salve d'artillerie, la garde lui rendit les honneurs dûs à son rang et le grand-maître de la police, qui était venu au-devant de lui à cheval, s'approcha du carrosse, félicita l'hôte princier de son heureuse arrivée et lui présenta un rapport d'honneur. Khozrew-Mirza et sa suite montèrent alors dans les voitures d'apparat préparées à cet effet, et le cortège se mit en marche dans cet ordre :

Un maître de police avec des cavaliers d'ordonnance ouvrait la marche, suivi de vingt-quatre grenadiers marchant en haie des deux côtés de la rue, commandés par un officier, et d'un peloton de gendarmes, sabre au clair, puis d'une compagnie de grenadiers, musique en tête. Venaient ensuite : quatre écuyers et six palefreniers de la Cour, à cheval; huit chevaux de parade couverts de caparaçons, menés par des palefreniers de la Cour; le cheval de selle du prince, superbement harnaché et mené par deux autres palefreniers de la Cour; une voiture pour les aides de camp du général de Rennenkampf; quatre calèches et une voiture découverte pour les personnages inférieurs de la suite du prince; quatre voitures découvertes à six chevaux pour les hauts personnages de la même suite; puis celle du général de Rennenkampf, accompagné de MM. Boulgakow et Schaumbourg. Un peloton de gendarmes, huit laquais de la Cour marchant par quatre de chaque côté, et dans cet encadrement, Son Altesse, qui avait pris place dans un somptueux carrosse, aux huit vitres éclatantes, à quatre places, attelé de six chevaux, chaque cheval

tenu par un valet de Cour. D'un côté du carrosse, on remarquait le grand-maître et le préfet de police avec une escorte de cosaques, de l'autre le chef d'un escadron de gendarmes, deux de ses hommes et un aide de camp du gouverneur général. Un peloton de gendarmes et un commando de cosaques — soixante hommes — fermaient le défilé. Enfin, des troupes placées à la porte de Serpoukhow et dans la rue Twerskaïa, en face de l'Hôtel du gouverneur général, rendirent les honneurs au prince, qui fut salué par une seconde salve d'artillerie, à son passage sur le pont de pierre.

Arrivé à la hauteur de l'hôtel du gouverneur général Galitzine, alors indisposé, Khozrew-Mirza fit arrêter sa voiture et pria M. Schaumbourg de « demander de sa part des nouvelles de la santé du prince Galitzine et de lui témoigner le désir qu'il avait de faire sa connaissance le plus tôt possible ». M. Schaumbourg revint annoncer à Son Altesse que le gouverneur général allait venir lui-même, et peu de temps après on vit ce dernier se rendre auprès de la voiture du prince « pour l'empêcher d'en descendre et lui exprimer de vive voix combien il était sensible à l'attention qu'il voulait bien lui témoigner. »

Peu après, Khozrew-Mirza pénétra dans le palais qu'on lui avait destiné. Dans la cour, il s'arrêta devant la garde d'honneur et le drapeau, les salua, écouta le rapport du commandant de la place de Moscou et, descendant de sa voiture, alla jusqu'au perron en marchant sur un grand tapis de drap rouge qu'on venait d'étendre sous ses pieds. En haut des marches, il fut reçu par le gouverneur Youssoupow et les membres de la régence du gouvernement. Après quoi, toujours accompagné du général de Rennenkampf, de sa suite, de M. Boulgakow, du gouverneur, du commandant de la place et du grand-maître de la police, il monta dans les appartements, à l'entrée desquels l'attendaient les principaux marchands de la ville, qui eurent l'honneur de lui présenter, selon la coutume russe, du pain, du sel, des fruits et des fleurs. Les maréchaux de la noblesse du gouvernement de Moscou et de ses districts complimentèrent aussi le prince royal dans la salle précédant le grand salon de réception. Toutes ces personnes « reçurent de lui l'accueil le plus gracieux ».

Peu après arriva le gouverneur général, officiellement cette

fois. Khozrew-Mirza « alla au-devant de lui, lui prit la main, la tint amicalement serrée dans la sienne, en causant ainsi debout pendant un quart d'heure, s'entretenant de la satisfaction qu'il éprouvait de voir la bonne harmonie si solidement établie entre les souverains des deux pays ». Puis il conduisit son visiteur dans son cabinet, le fit asseoir auprès de lui sur un sofa et parla longuement encore.

Le lendemain eut lieu une grande réception chez l'ambassadeur extraordinaire. On remarqua ses « paroles fort obligeantes » pour plusieurs personnes de distinction. Le soir même un dîner de cent couverts réunit la même société chez le gouverneur général. Des toasts furent portés, au son des fanfares, à la santé du Schah, du prince Abbas-Mirza et de toute la maison souveraine de Perse, de LL. MM. l'empereur et l'impératrice de Russie et de leur auguste famille. Khozrew-Mirza répondit à chacun d'eux en buvant de l'hydromel, et avant de se lever de table, prenant le gouverneur général et la princesse Galitzine par la main, il les pria de rester assis encore un instant, « voulant boire à la santé du maître et de la maîtresse de maison. »

Les jours suivants, le prince visita Moscou et ses merveilles. Au Trésor Impérial, dit des anciennes armures (oroujéïnaïa palata), on lui montra notamment les habits de matelot que Pierre-le-Grand avait portés à Saardam, en apprenant le métier de charpentier.

Il les contempla longuement et avec admiration. Quelqu'un de sa suite s'étant permis de rire en entendant dire que ce costume grossier avait appartenu à un empereur de Russie, Khozrew-Mirza le regarda d'un air sévère et répliqua vertement : « Si Pierre n'avait pas porté cet habit, la Russie n'aurait pas de marine et ne serait pas ce qu'elle est. »

Le soir même, il se rendit au théâtre; c'était chez lui une passion. La salle « très bien illuminée et remplie de spectateurs le frappa vivement par la grandeur de ses dimensions; le ballet parut lui plaire particulièrement ». Les jours suivants, il vit le palais des anciens tzars, le trésor de la cathédrale, le clocher d'Iwan Véliki, « ainsi que les autres objets remarquables que contient le Kremlin », et notamment « glorieux trophées de la campagne de 1812 », les canons enlevés aux Français. Il assista

à des parades, aux exercices militaires, visita l'Université, examinant ses collections avec la plus vive curiosité, inscrivant son nom, en caractères latins, sur le livre destiné à recevoir ceux des personnes de distinction qui visitent cet Institut. Certain soir, on donna en son honneur une magnifique illumination, devant une foule immense. Il y eut ensuite réception, les dames assises vis-à-vis du prince, le gouverneur général, le général de Rennenkampf, le prince Youssoupow, M. Boulgakow l'entourant, une musique de cors russes placée sous les fenêtres et plusieurs fanfares militaires disposées sur différents points. La fête dura deux heures, que Khozrew-Mirza passa gaiement et toujours causant, toujours aimable.

« Il est de taille moyenne, mais très bien prise; il a de fort beaux yeux et un sourire agréable, beaucoup de dignité dans le maintien et une grande vivacité dans la conversation. Il se montre en général extrêmement affable avec toutes les personnes qui l'approchent ». C'est l'opinion qu'on avait de ce prince persan, peu de jours après son arrivée à Moscou. Mais s'il avait séduit la société, c'est surtout par un geste qui vaut d'être rapporté. Presque immédiatement après son entrée dans la ville sainte, il se souvint, avant tout, de l'infortunée mère d'Alexandre Serguiéewitch Griboïédow. Cachant son intention, sans avis préalable, il se rendit chez madame Griboïédow, qui le reçut en fondant en larmes. Le jeune prince trouva dans son cœur les paroles de consolation qu'il fallait, s'exprimant en termes émus, disant combien il partageait sincèrement sa douleur, et non seulement lui, mais son père et son grand-père. Sa compassion et cette émouvante entrevue coururent Moscou aussitôt : d'où sa popularité et l'estime en sa faveur.

Cependant, à Saint-Pétersbourg, on estimait que le séjour du prince royal à Moscou durait par trop. Le 22 juillet, le général de Rennenkampf recevait l'ordre d'envoyer de suite l'ambassade dans la capitale. Le 29 juillet, l'ambassade arriva à Tzarskoïé-Sélo. Le gouverneur de Moscou « voulait retenir Khozrew-Mirza encore une semaine », écrit le chambellan Boulgakow à cette date, « mais Rennenkampf insista pour partir au plus vite... »

Ce dernier, de même qu'il avait apporté ses lumières aux autorités de Moscou, entra en correspondance avec le général

Suchtelen, qui avait été désigné pour venir au-devant de l'ambassade, à Nowgorod. On adjoignit, à Saint-Pétersbourg, un grand concours de fonctionnaires et de domestiques de palais à la mission persane; quatre interprètes, deux courriers de cabinet, autant de sous-officiers cosaques et un secrétaire se trouvaient continuellement près de la suite de l'ambassade. Pour le service dans les appartements on nomma plus de quatre-vingts domestiques de toutes catégories; pour celui des écuries, il y eut plus de soixante personnes; au total, cent cinquante à cent soixante personnes.

Au palais de la Tauride, qui devait recevoir les Persans peu habitués aux meubles européens, on aménagea une multitude de tapis et de divans avec des coussins. Comme, selon les règles de leur religion, l'ambassadeur et sa suite ne pouvaient manger les mets préparés par la main d'un cuisinier étranger, et comme le seul cuisinier persan amené par Khozrew-Mirza ne pouvait suffire à la besogne, on rechercha quelques cuisiniers tartares d'une secte toute particulière, bien que plusieurs des Persans mangeassent volontiers des plats européens. On projeta de répartir les tables dans l'ordre suivant : à la première devait s'asseoir Khozrew-Mirza; à la deuxième, Megmed-Khan, Mirza-Massoud, Mirza-Salekh, Mirza-Baba, Mirza-Taghy et Hussein-Ali-Bek, précepteur du prince; à la troisième, les Français Semignot et Magnagot, anciens soldats qui enseignaient leur langue à Khozrew-Mirza, et MM. Schaumbourg, Wizirew, Kaschperow et Karaoglanow; à la quatrième, Mirza-Baghira, Mirza-Djafar, Fasil-Khan, Mirza-Moustapha, Ali-Aschref-Bek, Djafar-Bek, Naourouz-Bek et Mirza-Aghi-Mouschrif; à la cinquième table les autres personnes de la suite, et à la sixième les courriers de cabinet.

Mais le général de Rennenkampf, consulté, écrivit que « durant le dîner du prince, un ou deux interprètes devront être présents, mais ils ne mangeront pas. Il faudra leur réserver une table à part. MM. Semignot et Magnagot devront être placés à la seconde table, afin d'éviter les maladresses de leur conduite ». Le général de Rennenkampf donnait encore beaucoup de conseils sur la façon de traiter l'ambassade, qu'il accompagna le premier août à Péterhof, où le vice-chancelier d'Empire, Nesselrode, donna à goûter au prince Khozrew-Mirza dans le palais du jardin anglais.

Peu après, dans les équipages de la cour, « en traversant les plus belles parties des jardins de Péterhof », le général le conduisit à Monplaisir, où il passa deux jours. Après quoi, il fit son entrée par eau à Saint-Pétersbourg.

L'ambassadeur princier arriva le soir du 4 août, vers 20 heures, au palais de la Tauride, préparé, comme nous l'avons dit, pour sa réception. Quatre escadrons du régiment des chevaliers-gardes, un bataillon de celui de Semenowsky et un bataillon des grenadiers de Pawlowsky lui avaient rendu les honneurs militaires sur son passage et dans la cour. Il fut reçu, à l'entrée des appartements, par le grand-maréchal de la Cour, M. Naryschkine; puis le gouverneur général de Saint-Pétersbourg vint le féliciter de son heureuse arrivée dans la capitale.

Khozrew-Mirza ne tarda pas à être reçu par l'empereur. L'audience de réception officielle de l'ambassade eut lieu, selon un splendide cérémonial, le samedi 10 juillet, à onze heures, au palais d'Hiver.

Ce jour-là, la garde habituelle fut augmentée de trois bataillons; sur le grand escalier d'apparat, dans les antichambres et dans les salles étaient alignés quatre escadrons de chevaliers-gardes et de cavalerie de la Garde Impériale. Même spectacle dans la salle des Cosaques, celle des Arabesques, la salle Blanche et la galerie des Portraits. Dans la salle du trône et celle de Saint-Georges, des grenadiers étaient alignés. A 10 heures, le général comte Suchtelen se rendit au palais de la Tauride pour y prendre le prince et le conduire au palais d'Hiver. Nicolas I[er] se tenait debout devant son trône, entouré de la famille impériale, du vice-chancelier d'Empire, des membres du Conseil d'Empire, des sénateurs, du corps des officiers généraux, des officiers supérieurs et subalternes de la Garde Impériale. A droite avaient pris place l'état-major de l'armée et celui de la marine; à gauche, le Corps diplomatique, les dames et les grands-dignitaires civils. Les officiers supérieurs et subalternes, et tous ceux qui avaient accès à la cour, se réunirent dans les salles précédentes.

Le prince Khozrew-Mirza devait faire trois révérences, comme l'indiquait le cérémonial : la première, à l'entrée de la salle du Trône; la seconde, au milieu de cette salle — et là devait

s'arrêter sa suite —; enfin, la troisième, à quelques pas du souverain russe.

Introduit dans la salle de Saint-Georges par le grand-chambellan, précédé du grand-maître des cérémonies, l'ambassadeur se trouva, après l'avoir traversée, à l'entrée de la salle du Trône, observa le cérémonial et fut bientôt devant l'autocrate, auquel il s'adressa en ces termes :

« Très puissant Empereur,

« Le repos et le bien-être rétablis en Perse, l'intime union « que la paix avait cimentée entre Votre Majesté Impériale et « le grand monarque de l'Iran, mon souverain et aïeul très cher, « excitèrent le génie du mal. Egarée par son influence funeste, « une troupe de furieux osa commettre à Téhéran un attentat « inouï, dont la mission de Russie devint la victime. Cet événe- « ment déplorable couvrit d'un voile de deuil et d'une douleur « profonde la maison royale et tous ses fidèles sujets. Le cœur « juste et magnanime de Feth-Ali-Schah tressaillit d'horreur à « l'idée qu'une poignée de scélérats pouvait d'une main vile et « sacrilège rompre les liens de la paix et de l'union qu'il venait « de resserrer avec le grand monarque de la Russie. Il me choi- « sit parmi les princes de sa maison et m'ordonna de me rendre, « sans perte de temps, dans la capitale de Votre Empire, per- « suadé que ma voix, fidèle à la vérité, serait entendue avec bien- « veillance par Votre Majesté Impériale, et que mes paroles ser- « viraient à préserver de toute atteinte l'amitié qui unit les deux « plus grands et les plus puissants souverains du Monde.

« Tels sont les vœux dont mon auguste souverain m'a chargé « d'être l'organe. Daignez, magnanime Empereur, vouer à l'oubli « un événement qui a été non moins vivement ressenti par la « Perse que par la Russie elle-même. Que l'univers apprenne « qu'au milieu d'une crise sans exemple, la sagesse des deux « monarques et leur confiance réciproque surent conjurer immé- « diatement tous les dangers, faire évanouir tous les soupçons, « toutes les incertitudes, assurer enfin un dénouement conforme « à tous les vœux.

« Quant à moi, choisi pour m'acquitter de cette mission dans « une circonstance aussi mémorable, je me crois parvenu au

« comble de la félicité en paraissant en présence de Votre « Majesté Impériale et en exécutant l'ordre que m'a donné mon « souverain et aïeul, de consacrer tous mes soins à l'affermisse- « ment d'une union perpétuelle entre deux grandes nations, que « la Providence elle-même appelle à cultiver une amitié mutuelle « et inaltérable. »

La traduction en langue russe de ce discours fut lue à haute voix par le conseiller privé Rodophinikine, puis Khozrew-Mirza s'approcha de l'Empereur et lui remit deux lettres : l'une du Schah, l'autre de son père, le prince Abbas-Mirza. Nicolas Ier les passa au vice-chancelier Nesselrode, qui les posa « sur une table préparée à cet effet » et qui répondit, au nom de l'autocrate, par le discours que voici :

« S. M. l'Empereur, mon auguste maître, me charge « d'assurer Votre Altesse Royale que c'est avec les sentiments « de la plus vive satisfaction qu'il reçoit les explications et les « témoignages de regret que vous venez de Lui exprimer de la « part de votre souverain. Son cœur magnanime ne pouvait « qu'être saisi d'horreur à la vue d'un attentat commis dans le « coupable dessein de désunir de nouveau deux puissances voi- « sines, à peine réconciliées. La mission dont il vous a chargé, « offre une nouvelle preuve de cette vérité. Elle doit dissiper « tous les nuages qu'une aussi déplorable catastrophe pouvait « amener dans les relations de la Russie avec la Perse. Votre « Altesse Royale portera ces assurances à S. M. le Schah. Elle « le convaincra de la plus ferme volonté de S. M. I. de maintenir « la paix et de cimenter les rapports d'amitié et de bon voisi- « nage, si heureusement rétablis par le traité de Tourkmant- « chaï.

« L'Empereur m'ordonne d'ajouter, Monseigneur, qu'en vous « confiant cette mission, le Schah ne pouvait faire un choix qui « lui fût plus agréable. Vous trouverez, je l'espère, la confirma- « tion de cette assurance dans les sentiments que je viens de « vous exprimer au nom de mon auguste maître. »

Un interprète traduisit ce discours, cette fois en langue persane, après quoi Nicolas Ier prit Khozrew-Mirza par la main et prononça :

— « Je voue à l'oubli éternel le fatal événement de Téhéran. »

Le prince eut ensuite l'honneur d'une brève conversation avec l'empereur de Russie dans une chambre attenante, où il put présenter tous les dignitaires de sa suite et de l'ambassade au souverain ami, qui ne cacha cependant pas son indignation, à ce moment même, de la double politique des Persans, laquelle leur permettait, alors qu'ils lui envoyaient une ambassade avec un prince de sang à sa tête, d'entamer à Constantinople des pourparlers avec les ennemis de la Russie, en pleine guerre russo-turque.

Cette audience terminée, Khozrew-Mirza fut présenté à l'Impératrice dans la petite salle du trône. La souveraine se tenait devant la dernière marche, les dames d'honneur et les dames du palais à sa droite, les dignitaires de la cour à sa gauche. Le jeune ambassadeur fit trois nouvelles révérences et, à quelques pas de l'Impératrice, prononça quelques mots, déclarant qu'il était fier et se considérait le plus heureux des princes persans, puisque son sort lui permettait d'être connu de Sa Majesté et de lui transmettre tout le respect que S. M. le Schah ressentait pour Sa Souveraine Personne, comme pour un être des plus vertueux. L'Impératrice répondit qu'elle se réjouissait de l'invariable amitié de son auguste époux pour la maison régnante de Perse, et demanda à Khozrew-Mirza de transmettre son salut au Schah.

L'audience au palais d'Hiver avait duré deux heures. Le lendemain, le prince en obtint une autre, d'un caractère différent, au palais Elaguine, au cours de laquelle il demanda à l'empereur Nicolas Pawlowitch qu'il fît grâce à la Perse des deux « kourours » qui restaient à payer selon le traité de Tourkmantchaï. Le kourour valait deux millions de roubles argent, et le rouble argent valait, à cette époque, quatre francs français. C'était une somme. Le ministre des Affaires Etrangères lui répondit peu après que la Russie « avait manifesté suffisamment de tolérance après l'événement de Téhéran », et que ce n'était pas le moment de songer à de nouvelles condescendances. Tout de même, l'Empereur daigna reporter l'échéance du paiement des deux kourours à cinq années. Puis, quand il eut appris, sur ces entrefaites, que le Schah s'était décidé à prendre des mesures contre les assassins de Griboïédow, satisfait, d'autre part, de la loyauté constante d'Abbas-Mirza à l'égard de la Russie, Nicolas Pawlo-

witch fit cadeau à la Perse d'un kourour, le second devant être payé au bout de cinq années. Khozrew-Mirza n'avait pas perdu son temps.

Le général de Rennenkampf « dont la sollicitude et l'art qu'il apporta à remplir les fonctions qui lui avaient été confiées eurent l'honneur de recevoir la plus complète approbation de l'Empereur », reçut du monarque russe un nouveau gage de son estime : une riche tabatière ornée de diamants et du chiffre du Tzar, présent qu'avait précédé, pour les avantageuses frontières obtenues par lui pour la Russie, l'élévation à la dignité de Général de la suite de S. M. I.

Sa mission, toutefois, n'était pas terminée. A Saint-Pétersbourg comme à Moscou, comme partout où l'ambassade avait séjourné, Khozrew-Mirza était toujours en route, visitant, recevant, fréquentant les théâtres. A Saint-Pétersbourg, il fut aussi très vite populaire. « Une semaine et demie s'était écoulée après l'audience de l'Empereur, consacrée à des visites et toutes sortes de plaisirs de la vie de la capitale, et déjà Khozrew-Mirza avait réussi à attirer l'attention générale et à devenir le favori de la société et de la cour ». Les Russes, comme il était fils d'Abbas-Mirza, l'appelaient Khozrew Abassowitch. « J'étais hier chez Khozrew Abassowitch, écrivait le 16 août Constantin Boulgakow à son frère déjà entrevu. En parlant de Moscou, j'ai dit qu'après son départ on avait ressenti un vide, que tous regrettaient qu'il les ait quittés... » Puis ces mots, qui montrent combien le général de Rennenkampf était pris : « Ici j'ai fait la connaissance de Rennenkampf, qui ne peut toujours pas se libérer pour venir chez moi. » Le 19 août il reprenait : « Le bal chez les Potocky fut des meilleurs.. J'ai causé avec Mirza-Salekh, avec Semignot, beaucoup avec Rennenkampf, qui s'excuse toujours de n'avoir pu venir chez nous; chaque jour ils visitent quelque chose, ou bien ils vont au théâtre, dont le prince semble être un grand amateur... »

Le prince était invité aux manœuvres, aux parades, à diverses solennités, à des fêtes de société, aux chasses de la cour. Il visita l'Académie des sciences et des arts, l'Ermitage, la fonderie, l'hôtel des monnaies, l'arsenal, le corps des cadets, le corps des

ingénieurs de la marine et des Mines, l'amirauté et son musée, la Bourse, l'école d'escrime et celle d'équitation, la maison des enfants trouvés, l'Institut Smolny, les églises, et évidemment les théâtres. Khozrew-Mirza manifestait un grand penchant vers les sciences et un désir de s'instruire que semblait partager Mirza-Salekh. Quand il visita la cathédrale des Saints-Pierre-et Paul, on voulut lui cacher les drapeaux pris aux Persans. « Ne m'empêchez pas d'examiner les trophées que nous avons perdus », dit-il. Quelqu'un lui répondit : « Vous pouvez vous consoler, vous en avez beaucoup pris à d'autres nations. » — « Mais peu des vôtres », reprit-il d'un ton grave.

Un jour qu'il se trouvait au théâtre, un peintre fit de lui un rapide croquis au crayon, puis, dans son atelier, transforma ce croquis en tableau dont il fit présent au prince. Khozrew-Mirza fut ravi et, ainsi que sa suite, poussa des cris de stupéfaction. De plaisir, les mirzas « caressaient leurs longues barbes noires et mettaient les doigts dans leurs bouches muettes d'étonnement ».

Le 11 septembre, le prince tomba malade : il s'agissait d'une inflammation intestinale. Le 24, C. I. Boulgakow écrivait à son frère : « Votre prince est toujours malade. Rennenkampf m'a dit que les docteurs eux-mêmes ne peuvent dire si la maladie durera longtemps; peut-être deux semaines, peut-être deux mois; et cependant, il serait temps de partir pour arriver à temps... » Temps de partir, cela signifiait qu'il fallait arriver au Caucase avant l'hiver. Mais Khozrew-Mirza fut hors de danger le 28 du même mois. Il prit congé de l'Empereur le 6 octobre, un dimanche. Nicolas I[er] lui remit un aigle en brillants, sur un ruban bleu, pour être porté en sautoir, et une plume en brillants et émeraudes. L'émir Nizam reçut un riche poignard couvert de pierreries et l'Ordre de l'Aigle Blanc; on donna à Mirza-Massoud une bague de 6400 roubles; une de 5100 roubles à Mirza-Salekh; une autre de 3900 roubles à Mirza-Baba; à Hussein-Ali-Bek et à Fasil-Khan, une bague également, de 1.000 roubles au premier, de 800 au second, et on distribua 6.000 tchervontzy au reste de la suite (1). A Khozrew-Mirza et à l'ambassade, on donna pour

(1) Un thervonetz (des tchervontzy), pièce d'or d'une valeur de cinq roubles.

23.684 roubles d'étoffes et de fourrures; à la Manufacture Impériale de verrerie et de cristaux, ils reçurent pour 11.702 roubles 50 d'objets d'art, et pour 18 303 roubles d'objets du même genre à la Manufacture Impériale de porcelaines. Le Français Semignot fut fait chevalier de l'Ordre de Saint-Wladimir et reçut une pension secrète de 120 tchervontzy par an. Le voyage aller et retour et l'entretien de l'ambassade coûtèrent de plus, à la Russie, 20.080 roubles 71 copeks argent, 23.068 roubles papier et 5.651 tchervontzy.

Ces présents prouvent combien Khozrew-Mirza avait plu à l'Empereur et à Saint-Pétersbourg. De plus, il avait eu, dans cette capitale, comme à Moscou, un « beau geste ». Ayant appris, par le général Suchtelen, qu'y résidaient la veuve et les enfants d'un serviteur de Griboïédow tué au cours du massacre de Téhéran, il leur fit parvenir aussitôt une forte somme d'argent. Toutefois, Khozrew-Mirza, ordinairement d'un caractère égal, fut un jour de si mauvaise humeur qu'il donna des coups de poing sur une table en parlant à son trésorier Ali-Aschref-Bek, au poète Fasil-Khan et à un laquais. Le même jour, il voulut tenir rigueur au général de Rennenkampf, à qui il avait remis, de la part du Schah, les insignes de grand-croix de l'Ordre du Lion et du Soleil, et qui ne se présenta pas tout de suite devant lui après qu'il eut revêtu le grand cordon de l'Ordre. L'incident se termina rapidement, car le prince reconnut franchement son injustice. Au reste, quelque temps avant, après avoir visité la galerie des portraits de l'Ermitage, il avait commandé au peintre Hippius le portrait du général de Rennenkampf avec ceux du vice-chancelier, du ministre de la guerre et du général Suchtelen.

Maintenant, sur le chemin du retour, on attendait le prince à Moscou, d'où le chambellan Boulgakow écrivait à Rennenkampf, qui n'avait guère le temps de lui répondre. « Une lettre de Joukowsky, mandait A. I. Boulgakow à son frère... Mais Rennenkampf n'est pas aussi aimable que le barde dans le camp... il ne répond pas à mes deux lettres (1). »

Khozrew-Mirza arriva à Moscou le 24 octobre. Il y séjourna

(1) On sait que Joukowsky est l'auteur d'un poème fameux: *Le barde dans le camp des guerriers russes.*

jusqu'au 2 novembre. A cette date, A. I. Boulgakow nous raconte ainsi ses dernières heures dans la ville : « Le prince devait partir hier, tout était prêt, les chevaux commandés... » On voulut persuader Khozrew-Mirza « de rester pour le théâtre... mais Rennenkampf grognait : il fallait partir. Le matin, j'étais chez le prince; Youssoupow y arriva pour faire ses adieux, parla du regret général causé par le départ de notre hôte... Le prince se mit à parler avec les siens, et enfin ordonna de me dire qu'il se décidait à rester, qu'il serait à six heures chez moi pour prendre le thé, qu'il irait après au théâtre, et qu'ensuite, dans la nuit, comme ils l'avaient fait à Pétersbourg, ils se mettraient en route; et que j'aille chez Rennenkampf pour arranger cela. Le baron (1) commença de nouveau à se fâcher; je lui prouvai qu'il n'y avait aucune différence à partir à trois heures pour passer la nuit à Podolsk, ou à onze heures pour y passer également la nuit; que la route était très bonne, juste à point pour les traîneaux. Rennenkampf approuva, et c'est ce que je transmis au prince... Dans la soirée... le prince se mit à jouer aux échecs avec Youssoupow, la jeunesse dansa au son du clavecin, et nous, les plus vieux, nous dansâmes aussi, Rennenkampf, Obriezkow et moi... » Un peu plus loin, il dit à son frère que Rennenkampf « fut étonnamment gentil » avec lui, qu'il lui estima l'acier de damas qu'il avait reçu du prince, etc.

Le 29 novembre, il écrivait encore à son frère : « J'ai reçu une lettre de Rennenkampf, de Woronèje; elle m'a inquiété. Khozrew a de nouveau la maladie de Pétersbourg et les docteurs ont été obligés, pour son salut, d'avoir recours à de forts procédés : on lui fit une prise de sang de six-cent-quinze grammes et on lui posa au ventre quarante sangsues. Le 21, le danger fut écarté et Rennenkampf supposait, le 26, faire partir le prince pour le long voyage. D'après ses paroles, il a beaucoup maigri et se trouve dans une grande faiblesse; il parle tout le temps de Moscou, il a rappelé plusieurs fois notre soirée et ordonné de nous transmettre beaucoup de salutations. Rennenkampf ne sait pas comment il traversera les montagnes du Caucase à cheval... »

---

(1) C'est-à-dire le général de Rennenkampf, à qui ce titre était donné de préférence à celui de seigneur.

Ainsi le général de Rennenkampf pressait le voyage, et non sans raison. L'hiver ne permettait pas de franchir les montagnes, d'autant plus à une mission aussi nombreuse, toute à cheval et composée d'hommes si peu guerriers. Certains documents font actuellement absolument défaut (1), et il nous est impossible de dire quoi que ce soit sur la deuxième partie du retour de l'ambassade persane. Toutefois, d'après une lettre du général de Rennenkampf au général Suchtelen, nous pouvons admettre qu'en fin de compte le prince passa l'hiver à Tiflis, avec sa suite, car c'est le 12 mars 1830 que le général quitta cette ville pour accompagner l'ambassade jusqu'à l'Araxe, rivière dont une partie du cours forme la frontière russo-persane.

Toujours d'après le général de Rennenkampf, qui le raconta à A. I. Boulgakow en décembre 1830, — il avait entre-temps entrepris quelques expéditions victorieuses, — nous pouvons ajouter que Khozrew-Mirza jouissait de la plus grande faveur du Schah, après son retour de Russie. « La nuit, il raconte à son grand'père tout ce qu'il a fait, vu et entendu ici. Le Schah lui a donné pour femme sa cousine et le couvre de beaucoup de caresses; il lui a permis d'arranger sa maison à l'européenne. Rennenkampf dit qu'on se souvient beaucoup de moi et qu'on m'aime... » A. I. Boulgakow ajoutait, ce qui donne une idée des difficultés du passage du Caucase à cette époque : « Le pauvre Rennenkampf a été pillé en chemin par les montagnards, de sorte qu'il a été obligé de se refaire ici (à Moscou) une garde-robe entière. » Le général Abkhazow confirmait : « Le général de Rennenkampf a perdu tous ses serviteurs et ses équipages, pour une grande somme d'argent. Les Zakoubintzy (tribu insoumise) ont attaqué ses chargements près d'Alexandriskaïa, ont battu ses gens et tout pris. Il se trouvait en avant et a échappé à l'emprisonnement ou à la mort. »

La destinée de Khozrew-Mirza fut différente de celle qu'il était en droit d'espérer. De retour en Perse, il se joignit au parti de son frère Djekhanghir-Mirza, troisième fils d'Abbas-Mirza, parti adverse de son frère aîné Mamed-Mirza, successeur désigné par

(1) Comme, par exemple, le journal privé du général de Rennenkampf, qu'on ne peut consulter et dont on ne saurait actuellement obtenir copie, attendu qu'il se trouve aux Archives de Tambow.

le Schah en cas de mort d'Abbas-Mirza. Quand ce dernier mourut, Mamed-Mirza emprisonna par ruse ses deux frères. Le Schah, fort ébranlé par la mort de son fils, craignit le pire pour ses deux petits-fils et ordonna à Mamed-Mirza de leur rendre la liberté. Durant les pourparlers, le Schah mourut. Avant de lui succéder, Mamed-Mirza eut à lutter contre soixante prétendants au trône, mais soutenu par la Russie et l'Angleterre, son pouvoir fut raffermi. C'est alors qu'il s'occupa de ses deux frères prisonniers. Il les fit aveugler et les remit en liberté après les avoir dotés de domaines où ils finirent chacun leur vie, entourés de leurs familles. Khozrew-Mirza avait été emprisonné en 1833. Il mourut à l'âge de soixante-deux ans, en 1875.

Quant au général de Rennenkampf, après avoir reconduit le prince et avant d'entamer une nouvelle campagne, il poursuivit ses recherches sur les dialectes orientaux, selon le désir que lui avait exprimé Alexandre de Humboldt, qui était aussi l'ami de ses deux frères, Gustave et Alexandre, comme nous l'avons vu. A cette époque, Alexandre de Humboldt entreprenait son grand voyage dans l'Oural et l'Asie centrale, voyage qu'avait amorcé Alexandre de Rennenkampf, sur les désirs de l'empereur de Russie, Alexandre Ier, en 1811. Au cours de l'année 1830, commandant toujours en Caucase, Rennenkampf y conquit brillamment la région nommée l'Osséthie. Il se trouvait en congé en Courlande quand éclata l'insurrection polonaise, mais il sut se rendre utile immédiatement et se signala à Polantchen et dans le gouvernement de Kowno. A l'issue de cette campagne, il fut choisi par les Cours de Russie, d'Autriche et de Prusse pour être leur Commissaire militaire à Cracovie, en même temps que le chef des forces de cette ville. Il poursuivit sa carrière comme collaborateur de Paskéwitch en Pologne, prit le commandement de la Ire puis de la 19e division d'infanterie et fit preuve d'une valeur peu commune, d'un cran et d'une activité exceptionnels au Caucase jusqu'en 1844, remportant plusieurs victoires sur le célèbre Schamyl.

A cette époque, il était Général-lieutenant, grand-cordon de l'Ordre Impérial de Sainte-Anne, chevalier de l'Ordre de Saint-Georges, grand officier de l'Ordre Impérial de Saint-Wladimir, etc., l'Empereur l'avait comblé de cadeaux et de richesses quand il fut victime d'une intrigue monstrueuse dont l'auteur était le mi-

nistre de la guerre lui-même, comte Tchernitchew, un panslaviste aussi « enragé » que son cerveau était étroit, à ce qu'on assure. Outrageusement autant qu'injustement calomnié, le général de Rennenkampf fut révoqué de son commandement, rappelé à Saint-Pétersbourg, destitué, ramené au rang de simple soldat, et chassé de l'armée. L'affaire eut d'autant plus d'éclat qu'à cause « de ses glorieux faits d'armes et de sa loyauté, il était partout estimé et de tout le monde ». Il montra alors la force de caractère qui l'animait. Il vécut dans l'ombre jusqu'en 1849. A cette date, la guerre de Hongrie éclata. Pawel Iakowléwitch supplia l'Empereur de lui permettre d'y prendre part en qualité d'engagé volontaire et dans son rang de simple soldat. Nicolas Ier le lui permit, et même le nomma sous-officier. Il avait à ce moment soixante ans, mais il fit toute la campagne et s'y distingua tellement qu'en quelques années il reconquit peu à peu tous ses grades, tous ses titres. Il devait se couvrir de gloire en Crimée, à Malakhow, à Sébastopol, qu'il défendit héroïquement. Déjà pour la traversée du Danube, l'Empereur lui avait rendu son titre de général-lieutenant et tous les Ordres dont il l'avait autrefois revêtu; il l'éleva à la haute dignité de grand-cordon de l'Ordre Impérial et Royal de l'Aigle Blanc, en décembre 1855. Le général s'éteignit deux ans plus tard, à l'âge de 67 ans, et fut enterré au cimetière luthérien de Wolkow, à Saint-Pétersbourg.

Jean SAVANT.

La politique extérieure de Dagobert (1)

La politique des rois francs n'a pas consisté seulement à conquérir la Gaule. Cette tâche fut celle de Clovis qui s'en acquitta brillamment. Si ses successeurs, trop souvent, furent occupés à des luttes domestiques, déplorables partages où les héritiers avides tentaient d'augmenter leur part en diminuant par l'assassinat le nombre des cohéritiers, leurs propres frères; s'ils étouffaient la progéniture du mort pour supprimer le souvenir de leurs crimes; si dans cette lutte, les femmes se montrèrent plus cruelles que les hommes — telle Brunehaut, telle Frédégonde — il y eut dans cette tragédie de trois siècles que fut l'histoire de la dynastie mérovingienne, une éclaircie durant les règnes de Clotaire II, de Dagobert, de Clovis II.

Au cours de ces cinquante années, époque la plus brillante et la seule heureuse pour les peuples de la Gaule, le problème, pour les souverains, fut de soutenir leur prospérité par la paix; Dagobert, par un équilibre subtil entre la guerre et la paix, tenta de résoudre cet éternel problème.

I

L'histoire politique et militaire du règne est dominée par deux faits : la souplesse politique du roi et son indifférence envers l'Austrasie. Dagobert préfère les traités aux guerres et le séjour dans ses villas de l'Ile de France à celui des résidences austrasiennes où il a vécu six années avant de régner sur la

(1) Ces pages sont extraites de *Dagobert, roi des Francs*, qui paraîtra prochainement dans la « Bibliothèque historique », Payot éditeur. Quelques notes justificatives et renvoyant à d'autres parties de l'ouvrage ont été supprimées.

Gaule entière. Pourtant, ces deux aspects de sa politique cèdent devant un principe absolu dont il ne s'est départi en aucun temps : faire redouter sa puissance pour obtenir la paix.

Avec les peuples ses voisins, Dagobert ne vit pas sur un pied d'égalité : il traite les uns comme des tributaires; des autres, il se fait respecter et craindre. Aussi longtemps que les droits du royaume sont saufs, il ne menace personne. Il n'agit que par le rayonnement de sa cour et de son pays : pas de conquête matérielle mais une prépondérance morale; pas d'annexion, mais la transformation des pays limitrophes en nations tributaires. Aussi use-t-il plus volontiers de ses ambassadeurs que de ses soldats. Le règne de Dagobert est rempli de continuelles négociations avec tous les peuples voisins du royaume, de peu de guerres, et de quelques démonstrations militaires. Dagobert n'est pas un conquérant mais un diplomate-né. La guerre n'est pour lui qu'un artifice diplomatique, il ne la fait qu'à contrecœur. Rarement il y engage toutes ses forces. Plus qu'à vaincre, il cherche à impressionner l'adversaire. Aussitôt que les armées se sont mesurées, sûr au fond de sa force, il persuade l'ennemi de sa supériorité par l'étalage tapageur de sa puissance. Méthode politique supérieure qui apparente ce roi à un Louis XI et lui permet de tirer parti de ses défaites mêmes. Revers ou succès, ses campagnes ne sont que des feintes. Elles ne sont pas le but réel mais un aspect d'un ensemble complexe, un pion d'une valeur singulière dans la partie diplomatique qui se joue. Car ces guerres ne prennent un sens qu'au milieu des négociations subtiles qui les préparent, les accompagnent et les terminent. Elles ne sont compréhensibles que si l'on considère le royaume des Francs au milieu des peuples qui l'entourent.

II

Les Saxons

Venues du nord de l'Europe, les tribus saxonnes occupent la vaste plaine qui descend de l'Allemagne centrale jusqu'à la mer du Nord. Elles atteignent le Rhin près de son embouchure. Un peu plus au sud, à la hauteur de Mayence, elles sont refou-

lées vers l'Est par les tribus germaniques groupées dans le duché de Thuringe. Arrêtées à l'ouest par les Francs et les Thuringiens, elles sont, à l'est, pressées par les Slaves : de là les expéditions hardies que tentèrent quelques peuplades saxonnes. Les unes se fixèrent en Grande-Bretagne, d'autres sur la côte de la future Normandie, vers l'embouchure de l'Orne qui a conservé jusqu'à aujourd'hui le nom de rivage saxon. D'autres encore s'établirent en divers points de la Gaule, par exemple, à l'embouchure de la Loire, en Bretagne, et jusqu'en Provence.

Les Saxons restés en Germanie se montraient toujours belliqueux, barbares et païens. Aussi, durant tous les règnes mérovingiens et carolingiens, les Saxons au nord-est, comme les Basques au sud-ouest, semblent avoir guetté sans cesse les moindres occasions de pillage, jusqu'à ce qu'une sévère expédition punitive vînt les calmer pour longtemps.

En l'année 627, plusieurs tribus s'unirent pour profiter de la présence, à la tête des Austrasiens du jeune roi Dagobert, encore peu connu et, partant, moins redoutable que son père. Elles envahirent l'Austrasie. Le détail de la campagne serait ignoré sans un récit d'allure poétique où certains historiens ont cru voir, non sans vraisemblance, un reste d'une chanson épique contemporaine (1). Dans les lignes suivantes, on a respecté l'accent de ce récit, précieux témoignage, sinon des faits, au moins de leur action sur les imaginations des contemporains. Au reste, l'ensemble du récit est vraisemblable (2).

Dagobert prévenu assemble ses troupes, passe le Rhin et court sus aux Saxons. Durant le combat, le roi est frappé à la tête, sur son casque. Le coup glisse, s'abat sur la chevelure royale; les cheveux, orgueil des rois francs, sont coupés et tombent à terre. Mais l'écuyer du roi ramasse ces boucles et le prince, prenant prétexte de l'incident qui l'humilie, en fait en quelque sorte le symbole de la défaite menaçante : « Va vite, » dit-il à l'écuyer, « avec cette boucle de mes cheveux »; va trouver mon père et qu'il vienne à notre secours avant que toute l'armée ne périsse ». L'écuyer se hâte à travers l'Ardenne; il parvient au fleuve (sans doute le Rhin). Clotaire, avec une nombreuse armée, y arrivait.

---

(1) *Gesta regum francorum*, édité sous le titre de *Liber historiae* (*Monumenta germaniae historica*, *Scriptores rerum merovingicarum*, t. II).

(2) Malgré certaines difficultés de détail qui fortifient la thèse de l'origine épique du fragment.

La douleur prend le roi quand il connaît le péril de son peuple au signe matériel que le messager lui apporte, les cheveux de son fils. Aussitôt, en pleine nuit, à grandes sonneries de trompes, il lève le camp et met en marche son armée. Le Rhin est bientôt franchi par l'armée de Clotaire qui a fait hâte pour secourir Dagobert et l'Austrasie.

La jonction des deux armées franques est saluée par de grands cris de joie et par des applaudissements; l'allégresse gonfle le cœur des combattants. Ensemble ils gagnent le Weser; tout auprès, ils plantent leurs tentes.

Cependant, le duc des Saxons, Berthoald, sur l'autre rive, veillait à la rencontre qui allait avoir lieu. Il entendit le tumulte des Francs et demanda ce qui se produisait. On lui répondit : « Le roi Clotaire est survenu et les Francs en ont grande joie ». Et Berthoald : « Mensonges, répond-il, vous rêvez quand vous nous contez la venue de Clotaire, car il est mort; nous l'avons bien appris ».

Le roi Clotaire était debout sur l'autre rive; il avait revêtu sa cuirasse, coiffé le casque qui recouvrait sa chevelure; puis il ôta ce casque. Les cheveux blancs faisaient dans la masse des traces claires. A cette marque, Berthoald le reconnut. « Tu es donc là », cria-t-il, « bête de deux couleurs ? » Indigné par cet outrage, le roi se jette à cheval dans le Weser. Sa monture le lui fait rapidement franchir à la nage. Toute l'armée franque à sa suite entre dans le fleuve avec Dagobert. Mais des gouffres profonds rendent dangereux le passage. Une farouche ardeur brûle Clotaire. A peine sur l'autre rive, il engage avec Berthoald un combat sans merci. « O roi », dit Berthoald, « éloigne-toi de moi, sinon je te tuerai. Et si tu l'emportes, on dira par le monde que tu as tué Berthoald, ton sujet. Mais si c'est moi qui l'emporte, parmi tous les peuples s'élèvera grande clameur. On dira que le roi des Francs a été tué par son serviteur ». Le roi ne veut pas l'entendre. Il ne cesse de combattre; de loin, un écuyer qui l'a suivi s'écrie : « Courage, O roi ; mort à ton ennemi! ». Fortes sont les mains du roi; sa cuirasse le protège. Enfin, il abat Berthoald ; il lui coupe la tête et l'élève au bout de son épée. Puis il revient parmi les Francs, déjà plongés dans un grand deuil parce qu'ils ne savaient ce qu'était devenu le roi. A sa vue, leur joie éclate. Clotaire dévaste tout le pays des Saxons; il y massacre nombre de gens et n'épargne parmi les habitants que ceux dont la taille ne dépasse par la longueur de son épée. Et depuis, ce nom demeura comme nom de mesure, la spata. Après avoir marqué le pays de ce signe, il retourne chez lui, victorieux.

Ce récit poétique, transformé, mais au fond, véridique, donne un épisode des luttes qui, durant des siècles opposèrent Francs et Saxons. On en peut tirer deux conclusions: d'abord que les Francs exerçaient une sorte de suprématie sur les Saxons. Depuis Clotaire 1er, ceux-ci étaient tributaires des rois mérovingiens qui les traitaient à l'occasion de leur pillage, plus en rebelles qu'en ennemis. Les Saxons se conduisaient en pillards et

l'on organisait contre eux des expéditions punitives. De l'une d'entre elles, dont on vient de lire le récit, magnifié par le chroniqueur, on peut tirer une seconde conclusion : c'est que les Francs, avec Dagobert et Clotaire, avaient remporté une importante victoire, bien que le lieu de la bataille ne soit pas exactement rapporté.

Aussi, par la suite et durant tout le règne de Dagobert, les Saxons laissèrent-ils en paix leurs voisins occidentaux. Peu après l'avènement de ce roi à la monarchie unique des Francs, il vint les visiter comme il avait déjà parcouru l'ensemble de ses Etats.

Un peu plus tard (633), lorsque les Wendes, après avoir une première fois battu les Austrasiens s'apprêtaient à envahir à nouveau la Thuringe et l'Austrasie orientale, les Saxons, contre remise d'un tribut qu'ils payaient, dit-on, depuis Clotaire Ier, offrirent de défendre le royaume contre ses dangereux voisins. L'offre fut acceptée, le traité juré sur des armes suivant la coutume germaine. Le tribut annuel, qui était de 500 vaches, ne fut plus acquitté. Mais la paix s'en trouva raffermie entre les Saxons et les Francs.

III

Les Wendes

Victoire de Samon sur les Austrasiens (632). — Les slaves de l'Europe centrale, appelés alors Esclavous, et qui doivent être identifiés avec les Wendes, avaient peu de rapports avec les Francs. Ils habitaient les larges territoires de l'Europe orientale ainsi que les monts de Bohême, leur domaine s'étendait des rives de l'Elbe à l'ouest à celles de la Vistule à l'est, pour rejoindre au sud, par la plaine danubienne et les Alpes de Styrie, les confins de la côte adriatique. Au nord, les territoires occupés par les Saxons, au sud, la Lombardie, les séparaient presque entièrement du royaume de Dagobert. Un hasard, plutôt la conséquence d'une prodigieuse aventure, mit en rapports et bientôt en lutte, Francs et Slaves.

Un marchand d'origine franque, Samon, du diocèse de Sens

en Burgondie, était allé commercer chez les Wendes (1). Cet aventurier, qui semble n'avoir été d'abord qu'un trafiquant d'esclaves, témoigne de l'esprit aventureux dont les Francs étaient alors possédés. Bien loin de se borner à son trafic commercial il prend part à la lutte entre les Wendes et les Avars. Ceux-ci, de race mongole, pillards dévastateurs, rançonnaient les Wendes, violaient leurs femmes. Cela vint au point que les Wendes se révoltèrent au temps que Samon était parmi eux avec quelques autres marchands de race franque. Il prit parti pour les Wendes et montra si bien les qualités guerrières de sa nation que les Avars abandonnèrent le pays. En récompense, les Wendes le firent roi; il eut un règne de trente-six années. Sans doute apostat, converti au paganisme de ses sujets, il prit douze femmes, il en eut douze fils et quinze filles. Par sa vaillance, non moins que son astuce, il eut un règne glorieux.

Suivant son exemple, des marchands venus de la Gaule étaient venus commercer avec les Wendes, leurs caravanes passaient, soit par la Thuringe, soit par la Bohême et, de là, poussaient parfois par voie de terre ferme jusqu'à Constantinople.

Vers l'an 632, une de ces caravanes fut assaillie par les Wendes et dépouillée de tous ses biens. Ceux qui tentèrent de se défendre furent tués. Dagobert ne laissa jamais humilier ni le nom, ni la personne des Francs. Il envoya sans retard à Samon un ambassadeur, Sicaire, pour demander qu'on fît justice des voleurs. Le roi Samon ne voulut pas même recevoir cet envoyé.

Sicaire se fit alors donner secrètement des vêtements du pays, grâce auxquels il put parvenir jusqu'au roi. A peine en sa présence, il dit le message dont il était chargé; il le fit avec colère, oubliant la modération dont un ambassadeur doit user. Il ne craignit pas de déclarer à Samon que, né Franc, il devait porter amitié à ses compatriotes; qu'il demeurait sujet de Dagobert, et que, par conséquence, tous ses peuples en étaient aussi tributaires.

Grande fut la fureur de Samon; plus grande encore sa pru-

(1) Consulter: Peisker, *The Christian Empire and the foundation of the Teutonic kingdoms*. Cambridge 1911 (tome II, p. 451 de *The Cambridge Medieval History*), H. Pirenne. *Les Villes du Moyen Age*, Bruxelles, 1927, p. 22.

dence. Il répondit que lui et tous ses peuples concluraient volontiers une alliance avec les Francs dont ils reconnaîtraient la suprématie et qu'ils seraient fidèles à l'alliance tant que les Francs, de leur côté, la respecteraient. L'orgueil du représentant de Dagobert éclata à ces mots et il dit: « Jamais les serviteurs de notre Sauveur ne feront alliance avec des chiens! »

A cette insulte, Samon répondit par une saillie, sans doute à cause de la puissance des Francs que le discourtois ambassadeur représentait : « Puisqu'il est vrai, à ce que tu dis, que vous êtes les serviteurs de Dieu, et que nous sommes nous, les chiens de Dieu, il nous est permis de le venger en vous mordant parce que vous l'avez mal servi ». Le sens de la réponse semble indiquer qu'il fit malmener Sicaire s'il l'osa, mais aucun historien franc ne le dit. Du moins le fit-il jeter hors de sa présence..

Sicaire s'était fort mal acquitté de sa tâche, en mauvais négociateur, et s'en vint conter à son roi la réponse de Samon et l'insulte qui l'avait accompagnée. Dagobert était un prince pacifique mais puissant et jaloux de son autorité et du prestige du nom de Franc. Peut-être eût-il dû songer que la terre des Wendes était lointaine, petite l'insulte, et difficile la campagne. Il se résolut à la guerre. Tandis qu'il rassemblait ses armées en Austrasie, des ambassadeurs gagnaient à sa cause d'autres adversaires des Wendes, les Alamans, les Lombards. Les Alamans, soumis aux Francs en théorie, agissaient plutôt comme des alliés, mais comme des alliés fidèles. Sous la conduite de leur duc Robert, ils obtinrent un plein succès et regagnèrent leurs territoires chargés de butin et traînant des bandes de prisonniers. Les Lombards remportèrent même victoire. L'armée Austrasienne fut moins heureuse; elle mit le siège autour d'un château appelé Vogast (Wogatisburg) au bord de l'Eger, en Bavière, où cinq mille Wendes étaient abrités. Le siège fut maladroitement et paresseusement mené, au point que les Wendes s'en aperçurent. Tandis que les assiégeants n'étaient plus sur leurs gardes, les assiégés firent une sortie, les surprirent, les mirent en fuite et pillèrent tout ce qu'il y avait dans leur camp : tentes, équipements et victuailles. Ils poussèrent jusqu'à la Thuringe et la ravagèrent. Le duc Dervanus qui avait la garde des cités obéissant aux Francs aux Marches slaves du royaume, fut

si supris par cette invasion que, de désespoir, il passa aux Wendes.

Grâce à la victoire des Lombards et des Alamans, les Wendes durent pourtant rentrer chez eux, par peur de voir se renouveler les exploits qui avaient marqué la première campagne de ces deux armées; par crainte aussi sans doute que l'inexplicable défaite austrasienne n'eut été qu'une feinte ou qu'une faiblesse sans lendemain. En effet, Dagobert n'avait pas pris en personne la tête de l'armée; surtout, il n'avait fait appel ni aux Neustriens, ni aux Burgondes qui formèrent toujours ses meilleures troupes, celles dont il avait la confiance et qu'il aimait commander. Ainsi, dans cette défaite même, apparaît la méthode diplomatique de Dagobert : ne rien tolérer durant la paix qui porte ombrage à sa puissance; si l'adversaire ne cède pas à la diplomatie, passer à l'action, quitte à en subir les conséquences, surtout, ne jamais engager toutes ses forces et se ménager des alliances. Le résultat qu'il sut obtenir est plus frappant, peut-être, dans la seule défaite qu'il ait jamais connue. Les Wendes victorieux des Austrasiens, après une rapide incursion en Thuringe, n'osèrent plus attaquer les Francs dont leur victoire même leur avait fait mieux connaître la puissance.

Pourtant ils ne tardèrent pas à reprendre la lutte (633). Dagobert, cette fois, se préparait à secourir les Austrasiens. Il avait déjà, sur le Rhin, massé ses troupes neustriennes et burgondes, quand il reçut l'offre du concours des Saxons. Pour être déchargés du tribut annuel de cinq cents vaches qu'ils devaient acquitter envers les Francs, les Saxons offrirent leur aide qui fut acceptée. Aussi longtemps qu'ils défendraient les Francs contre les invasions des Wendes, les Saxons seraient quittes de ce tribut : retour à la tradition de la politique romaine pour la défense de l'empire par les barbares.

Il semble que désormais Dagobert n'aurait plus eu à se soucier des Wendes s'il n'avait dû se défier d'abord des Austrasiens. Leur défaite — tous les anciens chroniqueurs le rapportent — était due plus à leur inertie propre qu'à la force de leur adversaire. Et dans quelle mesure ne fut-elle pas volontaire? Les Austrasiens s'étaient accoutumés à posséder un roi particulier et s'accomodaient mal d'être rattachés au royaume,

ou plutôt d'être gouvernés par le roi de Paris dont Dagobert, dès lors, avait pris l'apparence. Esprit d'indépendance, d'autonomie, qui, au cours de l'histoire réapparaîtra bien des fois et qui explique la naissance de la Lotharingie d'abord, et, bien plus tard, celles des Pays-Bas, du Luxembourg, de la Belgique; esprit qui persévéra sous la forme d'un patriotisme Rhénan.

Le geste qu'avait fait Clotaire en le créant roi d'Austrasie, Dagobert le recommença avec son fils Sigebert. Dans les derniers mois de 633, il donna pour roi à l'Austrasie le fils qu'il avait eu de Ragnétinde. A cet enfant de trois ans, il choisit pour tuteur l'évêque Cunibert et le duc Angegisel. En fait, Dagobert conservait la haute main sur le royaume. Mais les aspirations séparatistes de l'Austrasie avaient reçu satisfaction. L'indépendance austrasienne était sauve, protégée ou plus exactement reconnue à l'intérieur par l'existence de son roi, défendue à l'extérieur par la Thuringe, par la Bavière, par les Saxons, par la surveillance majeure de Dagobert et plus encore par une vaillance ombrageuse qu'elle ne voulait exercer qu'à son unique profit.

L'appui des Saxons se montra fort efficace. L'accepter au prix proposé avait été d'une habileté consommée. Qu'est-ce qu'un tribut perpétuel? De semblables charges sont de courte durée. Le moment vient toujours où, pour ne plus payer, le tributaire attaque le créancier. Mieux valait gagner des alliés intéressés au maintien de la paix. C'était, de plus, tourner contre les Wendes l'esprit belliqueux des Saxons; c'était doublement assurer la paix, avec les Wendes certes, mais aussi avec les Saxons eux-mêmes. Cet accord se révélait donc deux fois utile : Dagobert accepta sans hésiter une stipulation qu'il avait sans doute provoquée. La subtilité pacifique de ce roi, sa bonhomie roublade est tout entière dans ce trait. Mais en acceptant les services guerriers des Saxons, bien loin de renoncer aux quelques droits qu'il pensait posséder sur eux, Dagobert les rendait plus assurés : il remplaçait seulement un impôt en nature, payable en animaux par un tribut payable en hommes et combien plus précieux, l'impôt du sang.

IV

Les Bulgares

Un horrible épisode a été traditionnellement attribué à

Dagobert. D'après le résultat de savantes recherches, le fait en question n'a pu se produire avant l'année 641, soit plus d'un an après sa mort (1). Il faut donc laver sa mémoire de cette tâche. Le comble de l'habileté et de l'horreur fut atteint dans la manœuvre dont furent victimes les Bulgares. Cette peuplade, asiatique d'origine, habitait sur les bords de la mer Noire, la région danubienne. Elle partageait ses territoires avec les Huns. Races l'une et l'autre pillardes, elles remontaient à l'envi le cours du fleuve vers l'Occident. A la suite d'une rivalité de chefs, une importante peuplade bulgare, expulsée de Pannonie et vaincue par les Huns, vint demander asile aux Francs. Refuser, c'était hasarder qu'à la nouvelle, ces malheureux, plutôt que de se livrer à leurs ennemis, entreprissent de prendre par la force ce qu'on leur refusait de bon gré. Accepter semblait sage et eût été humain. Mais que faire de tant d'immigrants — neuf mille, au dire d'un chroniqueur — ? Auquel des peuples francs imposer pareille charge ? Il fut convenu qu'en attendant un sort définitif, les Bulgares hiverneraient en Bavière et l'on dispersa chez les Bavarois les familles des fugitifs.

Il y a tout lieu de penser que les Bavarois se plaignirent de la charge qui leur était imposée et que, suivant l'usage de presque tous les immigrants, les Bulgares ne se montrèrent, ni satisfaits, ni discrets, ni sages. Les Bavarois, par contre, furent secrets et sur l'ordre de leur souverain, perpétrèrent un affreux forfait. Un soir d'hiver, le signal du massacre fut donné. Au matin, il ne restait plus de Bulgares. Enfants, femmes, familles entières, avaient été égorgés dans la nuit, par leurs propres hôtes. Seuls survivants de la tuerie, Alciacus et soixante-dix bulgares, de tout âge et de tout sexe se réfugièrent au pays des Wendes et s'y établirent.

Nul doute qu'alors, comme dans tous les temps, on n'ait justifié le crime en alléguant que, si les Bavarois n'avaient pris les devants, les Bulgares auraient agi de même. C'est l'ordinaire justification des gouvernements et l'habileté de l'exécution ajoute encore à l'horreur de l'acte.

(1) F. Lot, *Revue historique*, année 1914, tome 115, page 312.

V

Les Lombards

Les Lombards, peuple germanique, avaient d'abord collaboré avec l'Empire; ils s'étaient alliés aux Avars pour massacrer d'autres Germains. Chassés à leur tour par les Avars, ils passèrent les Alpes à la fin du VIe siècle pour s'emparer du nord de l'Italie. Les Francs leur imposèrent alors un tribut qui les réduisit à une sorte de vassalité.

Les Lombards occupaient la plaine du Pô. A l'est, l'Istrie et le Frioul étaient une marche lombarde dressée contre les Avars. Au sud, la Toscane obéissait à un duc lombard. Ils étaient chrétiens, mais aryens. Très vite, ils abandonnèrent leur langage pour le latin.

Sous le règne d'Arioald, duc de Turin, (626-636), les Francs intervinrent encore en Lombardie. Le duc de Turin portait aussi le titre de roi; sa femme, Gondeberge, était une princesse franque, apparentée aux Mérovingiens. Il arriva qu'un jour, cette princesse loua la beauté d'un des grands qui fréquentaient sa cour, le noble Adalulf. Il n'en fallait pas plus pour que celui-ci s'imaginât qu'il était aimé de la reine. Plein de vanité et d'espoir, il vint la trouver et, avec la brutalité d'un barbare, lui demanda de l'admettre dans son lit. Pour toute réponse, la reine lui cracha au visage.

Adalulf, pour se venger, s'en vient trouver le souverain et offre de lui livrer un secret redoutable. Il accuse la reine de tromper son mari avec un grand; bien mieux, les deux amants préparent, dit-il, l'empoisonnement du roi, afin de pouvoir se marier. Le roi, sans plus d'égards envers sa femme, la fait enfermer sur le champ au château de Lunello. A cette nouvelle, Clotaire, se souvenant que Gondeberge était fille du duc de Bavière, Garibald, et de Wultrade, veuve d'un roi d'Austrasie, fit des représentations, au nom de la race royale des Francs et telle était alors la puissance franque qu'aussitôt Arioald offrit de soumettre la preuve du jugement à un combat judiciaire. Pittus, parent de la reine, combattit Adalulf et le tua. Gondeberge remonta sur le trône qu'elle devait pour la seconde fois à la puissance et au renom des rois mérovingiens.

Elle le dut encore un troisième fois à sa race. Arioald était mort. Elle demeurait seule et reine. Il lui fallait un défenseur, car le nom de reine était une force considérable, mais une défense fragile. La qualité de Franque était aussi une grande force, mais le recours au roi mérovingien était bien lointain. Mieux valait user de leur prestige que compter sur leur aide et faire appel à un pouvoir plus proche, partant plus redoutable. Elle fit choix d'un duc Lombard, Rotharis, duc de Brescia, prince énergique et futur législateur des Lombards. Il était marié : il divorça pour épouser la reine. Les Lombards l'acceptèrent pour souverain.

La reine n'exigea de lui rien qu'un serment prêté sur les reliques des saints, qu'il ne l'abandonnerait point et n'aurait d'amour que pour elle. Monté sur le trône, Rotharis mit à mort ses ennemis et fit régner en Lombardie une grande terreur. Puis il oublia son serment et renferma Gondeberge dans une petite chambre écartée en son palais de Pavie. Et tandis que le roi se livrait à la débauche avec des concubines, Gondeberge, espérant en l'appui du Seigneur et peut-être en celui des Francs, attendait dans le jeûne et la prière. Elle y demeurait cinq ans, jusqu'au jour où le fils de Dagobert, fidèle à la politique de son père et de son grand-père, fit faire par son envoyé Aubedo des représentations à Rotharis. Par peur de la puissance des Francs, Rotharis rendit à la reine, son rang, ses honneurs et ses biens. Le légat Aubedo eut part à ces largesses.

Ainsi, envers les Lombards, les Francs se comportent en tuteurs lointains mais attentifs, en alliés d'un rang un peu supérieur — jusqu'au jour où Charlemagne, à Milan, ceindra la couronne de fer.

VI

Les Wisigoths

Sisenand placé sur le trone d'Espagne par les Francs (631).

Suivant la loi fatale qui domine toutes les invasions jusqu'au VIIe siècle en Europe, les Wisigoths, venus de l'Europe centrale et fixés en Gaule, parmi les premiers, avaient peu à peu perdu leurs conquêtes.

Solidement établis en Aquitaine au temps d'Alaric II, ils avaient vu, après la victoire que Clovis remporta sur eux à Vouillé, leur puissance s'effondrer. Pourtant, sur la côte méditerranéenne, ils reprirent une partie de la première Narbonnaise, les cités de Narbonne de Carcassonne, de Béziers, de Nîmes, territoires que l'on nomma plus tard Septimanie ou Marquisat de Gothie. Les victoires de Childebert jusqu'en Espagne (532), puis de Théodebert, l'année suivante, ne changèrent rien à l'état de choses, pas plus que la victorieuse campagne de Gontran, en 588 et 589.

La politique de Dagobert fut d'accepter la situation et d'établir de bons rapports avec les Wisigoths, redoutant sans doute et non sans cause, de les voir appuyer les Vascons et tenter de reconquérir l'Aquitaine.

Le sage Sisebut, prince brave et lettré qui régnait depuis 612, vint à mourir en 621. Quelques mois après, Récarède II, son fils, succomba à son tour. Svintila, le nouveau roi, était cruel et peu aimé. En 631, un des hommes puissants en Espagne, Sisenand, vint trouver le roi des Francs pour lui demander son appui contre Svintila. Dagobert octroya le secours de sa meilleure armée, celle des Burgondes, à laquelle il donna pour chefs Abondand et Vénérand. L'armée se rendit à Toulouse et s'y grossit encore d'effectifs nouveaux.

Il n'en fallut pas davantage pour que les Espagnols désertassent le roi Svintila qu'ils haïssaient. Sans livrer bataille, ils vinrent offrir la couronne à Sisenand. Les deux chefs de l'armée des Francs lui firent escorte jusqu'à Saragosse. Là, le nouveau roi les remercia et leur donna force présents. Et, tandis que l'armée qui lui avait conquis son royaume retournait en Gaule, Sisenand recevait le premier hommage de ses sujets.

Cependant, Dagobert lui renvoya, comme ambassadeur, cette fois, Vénérand, l'un des chefs de guerre et le palatin Amalgaire. Car les deux premiers officiers n'avaient accompli qu'une part de leur mission. En besognant pour Sisenand, en lui livrant l'Espagne, ils avaient oublié la récompense promise au roi des Francs. Leur nouvelle mission était de rappeler Sisenand à ses promesses.

Alors qu'il était à la cour de Dagobert, le futur roi d'Espa-

gne, s'était engagé à offrir un riche présent : le vase d'or fin, orné de pierreries et d'un poids de cinquante livres, que le patrice Aetius, vainqueur d'Attila, avait jadis donné à Thorismond, roi des Wisigoths, qui mourut en 453. C'était le joyau du trésor d'Espagne. Fidèle à sa parole, Sisenand fit livrer le vase d'or au messager. Mais quelques Wisigoths surprirent les Francs durant leur longue route, enlevèrent le vase et le rendirent à Sisenand. Ce roi, pour s'excuser, fit porter à Dagobert en compensation, deux cent mille livres d'argent dont le roi des Francs fit don à l'église de Saint-Denis.

VII

Les Vascons

Campagnes et victoires de Chadoin en Gascogne (636)

Une peuplade indomptable avait résisté à tous les envahisseurs. Les Vascons (Vascones, Basques) descendaient des antiques Cantabres. Ils avaient subi la domination romaine sans fondre au creuset de la civilisation latine. Ils avaient résisté aux Suèves et aux Wisigoths. Fixés au delà des Pyrénées, entre la mer Cantabrique et le cours de l'Ebre, ils dominaient les chaînes de la haute montagne, n'étant, semble-t-il, que bien peu fixés dans la terre d'en deça les monts à laquelle, un jour, leur nom s'attacherait, la Gascogne. Farouches, belliqueux, pillards, ils avaient conservé leur idiome, leurs coutumes, leurs libertés. Parfois ils descendaient dans les plaines de Gaule et ravageaient les vignes et les champs. Ils capturaient les troupeaux et emmenaient parfois les paysans avec leur bétail. Mais, que ce fût le duc Bladastès sous Chilpéric (581), le duc Austrovald sous Gontran (588), on avait peu châtié leurs rapines. Lorsque au début du VII[e] siècle, ils occupèrent quelques points de la Novempopulanie, l'armée Burgondo-Austrasienne des rois Thierry et Théodebert, en 602, leur imposa pour la première fois un joug. Le gaulois Génialis fut leur duc et se reconnut, en leur nom, tributaire des Francs.

Ils ne cessèrent guère leurs pillages, qui furent désormais qualifiés de révoltes. En 626 ou 627, le duc Aeghina, qui dut à plusieurs reprises vaincre leurs menées, fit prendre une grave

sanction dans la région intermédiaire entre l'Aquitaine et la Vasconie. Senochus, évêque d'Eauze (plus tard confondue avec Auch) et son père Palladius furent exilés sous la grave accusation d'avoir connu la rébellion des Vascons et de ne l'avoir pas révélée. Les évêques étaient ou devaient être les plus fidèles agents du pouvoir royal. Caribert, durant le temps que son frère Dagobert lui avait concédé l'Aquitaine, semble s'être borné à contenir les Vascons dans une passive réserve dont ils sortirent peu à peu durant les années qui suivirent la mort de ce prince. En 636, Dagobert décida de frapper un grand coup pour mettre un terme à leurs rapines et à leurs révoltes.

Il réunit en Burgondie une puissante armée et en donne le commandement au référendaire Chadoin, son chef de guerre et vieux soldat qui, au temps de Thierry, avait déjà fait ses preuves en maints combats. Pour commander les corps de troupes, onze ducs lui étaient adjoints : huit étaient de nation franque, c'est-à-dire Austrasiens ou Neustriens. C'étaient Arambert, Amalgaire, celui qui avait tué Brunulf et négocié avec Sisenand; c'étaient Leudebert, Gandalmar, Galdric, Ermenric, Barontus, Hairbert. Les trois autres étaient un « Romain », c'est-à-dire sans doute un Aquitain, Ramelène, le patrice burgonde, Guillebaud, et le duc saxon Aighina, peut-être gouverneur de Vasconie. De nombreux comtes figuraient aussi dans cette armée, une des plus fortes, semble-t-il, qu'ait formées Dagobert, tant par la qualité des chefs que par l'excellence des troupes : les Burgondes représentaient en quelque sorte la garde particulière du roi ou, du moins, les troupes d'élite.

Les Vascons, hardis, descendirent de leurs montagnes et combattirent. Bientôt vaincus, ils prirent la fuite. Les Francs les poursuivaient dans les montagnes et les tuaient. D'autres se réfugiaient dans leurs villes fortes et les villes étaient prises et les maisons brûlées. Ce fut un grand ravage jusqu'à ce que, n'y tenant plus, les Vascons vinssent faire leur soumission à Chadoin, lui promettant qu'ils iraient implorer leur merci jusqu'aux pieds mêmes de Dagobert, ce que Chadoin leur accorda.

La grande armée burgonde repartit : peu de pertes, grands succès. L'éclat de la victoire fut pourtant obscurci par un épisode sanglant dû à la traitrise des montagnards vascons.

La paix était conclue, l'armée victorieuse regagnait la Gaule; la troupe du duc Arembert composait sans doute l'arrière-garde et traversait les monts Pyrénées. Surprise dans le défilé de la Soule par les Vascons, elle fut tout entière massacrée, sauvagement. On a comparé ce désastre à la défaite de Roland à Roncevaux, y trouvant comme une préfiguration de cette illustre bataille. Car Roncevaux même n'est rien d'autre qu'un de ces recommencements de l'histoire qui ont lieu — fait bien rare — lorsque les circonstances sont semblables. Mais Roncevaux, mais Roland, furent magnifiés par un poète de génie et seule la sèche chronique de Frédégaire rapporte le désastre de la Soule.

Au reste,peut-être ne convient-il pas de s'exagérer l'importance d'un tel fait dont la valeur tragique a pu, qu'il s'agisse de Roncevaux ou de la Soule, frapper très vivement les imaginations des contemporains et de la postérité elle-même, mais dont l'influence réelle sur le cours des événements, quelque importante qu'elle fût dans le domaine poétique, est presque négligeable dans le domaine des faits.

L'année suivante, les Vascons, désavouant les auteurs du guet-apens, heureux qu'on ne les eût pas décimés, vinrent sous la conduite d'Aighina, le duc saxon qui leur servait de gouverneur (637). L'ambassade était composée des plus grands chefs et des anciens du peuple. Elle vint trouver le roi à Clichy, dans la villa qu'il aimait, parce qu'elle était proche de Paris et de Saint-Denis. Au souvenir de leurs méfaits et de leurs défaites qui les livrait sans défense au roi qu'ils avaient combattu, les Vascons se sentirent remplis de crainte. Sans oser paraître devant Dagobert, ils demandèrent asile au sanctuaire de Saint-Denis. Dagobert n'était point cruel par goût. Tuer les messagers des Vascons, c'était recommencer une guerre sans fin. Il leur fit grâce au nom des saints martyrs Denis, Eleuthère et Rustique auxquels il avait toujours porté une singulière révérence. Les Vascons prêtèrent serment d'obéissance perpétuelle en leur nom et au nom de leur postérité envers le royaume des Francs. Puis ils retournèrent en leur pays et Dagobert ne vécut plus assez pour connaître leur parjure. Ils restèrent en paix durant la vie du roi qui les avait vaincus et auquel ils avaient juré leur foi ; avantage positif pour leurs voisins d'Aquitaine.

VIII

L'Armorique

Soumission du roi Judicael (636)

L'Armorique, où l'esprit indépendant, presque anarchique des Celtes s'était vu renforcé par l'arrivée des Bretons de Grande-Bretagne que chassèrent les Angles et les Saxons, profita des troubles. Si Clovis avait pu la croire rattachée à son royaume, Chilpéric, en 578, avait essuyé sur les bords de la Vilaine une grave défaite. La petite Bretagne était partagée entre plusieurs rois et rien n'est plus confus que son histoire. Rien surtout n'était plus fragile que son indépendance.

Le roi Joël avait laissé plusieurs enfants; l'aîné s'était renfermé dans un monastère. Salomon appelé aussi Gozlun II le supplanta. Mais lorsque ce prince vint à mourir, vers l'an 632, Judicaël, fils aîné de Joël, sortit de sa retraite et monta sur le trône.

Dagobert, alors au comble de sa puissance, prenant prétexte de violations de territoire ou de quelques excès commis par les Bretons au préjudice des Francs, intervient alors dans la péninsule armoricaine. Il dépêche à titre de plénipotentiaire un de ses plus remarquables conseillers. Le sage Eloi part en mission auprès du pieux Judicaël et lui porte un ultimatum : les Bretons devront réparer les torts qu'ils ont causés et se reconnaître sujets du roi des Francs, sinon, l'armée de Burgondie qui revient d'Aquitaine, se portera immédiatement en Bretagne.

On ne peut savoir si Judicaël céda à l'habileté du négociateur ou à la menace de guerre. Pour sauver la face ou par sympathie, il prie Eloi de demeurer quelques jours, durant lesquels on le traite avec honneur, mais il livre aussi des otages et déclare qu'il va porter lui-même à Dagobert son assentiment et son hommage. La précipitation du roi breton marque assez sa crainte. Toutefois, c'est bien en roi qu'il veut aller trouver le monarque des Francs. Une imposante troupe lui fait escorte, chargée de présents.

Dagobert se trouve alors à Clichy; Judicaël s'y rend, au prix d'un long voyage.

Le traité de paix est d'autant plus aisément ratifié qu'il faut libérer les otages. Il semble que, de part et d'autre, les conditions aient été acceptées sans réserve aucune. Mais si la puissance de Dagobert éclate et triomphe de l'humilité bretonne, son faste doit céder devant la fière attitude de son sujet. Prié à un festin royal, Judicaël refuse l'invitation et se rend chez le référendaire Dadon. Le futur Saint-Ouen, loin des plaisirs immodestes de la Cour, lui offre un repas plus simple et des conversations plus subtancielles.

Il ne paraît pas que Dagobert, qui renvoie Judicaël le lendemain, encombré de riches présents, ait conçu de ce fait quelque ressentiment. On ne sait ce qu'il advint du pouvoir que les Francs s'étaient fait reconnaître sur la Bretagne. La faiblesse des rois fainéants le rendit bientôt inopérant et vain, pour le laisser ensuite disparaître. En 638, Judicaël abdique en faveur de son fils Alain le long. Il retourne au monastère de St-Méhain de Ghé pour y mourir le 16 décembre, vingt ans plus tard.

Si les Bretons ont eu tendance à diminuer cet épisode de leur histoire, il faut aussi bien se garder d'y voir une mainmise des Francs sur une région qu'ils convoitèrent peu. La sujétion de Judicaël fut surtout nominale et celle de la Bretagne à la Gaule tout à fait éphémère. Elle témoigne cependant du rayonnement que Dagobert avait su rendre à la monarchie franque par l'ordre qu'il fit régner en ses états, par la puissance de ses armes, et plus encore, par la qualité de ses conseillers et de ses proches. Durant les dynasties mérovingienne et carolingienne, seuls des souverains de premier ordre ont su rappeler aux Bretons qu'ils appartenaient au royaume. Tels Clovis, Dagobert, Charlemagne.

IX

L'Empire de Byzance

Traité de paix perpétuelle entre Dagobert et Héraclius (629)

Depuis que l'ancien empire d'Occident avait disparu par suite du coup d'Etat d'Odoacre en 476, l'empire de Byzance, désormais seul, était demeuré le siège de la civilisation et du

commerce. Il avait avec Justinien brillé d'un vif éclat, et lorsqu'il était à nouveau menacé, il trouva en Héraclius un sauveur, grand souverain qui le maintint à son rang. Héraclius fut surtout un remarquable chef d'armée. Ses luttes avec les Avars, ses victoires sur le roi perse Chosroès, et la reprise qu'il exerça sur ce prince, du bois de la Vraie Croix, sont universellement célèbres. Du vivant même d'Héraclius, un écrivain grec, Georges de Pisidie, chante la gloire impériale dans un poème épique.

Si les rapports politiques entre les souverains francs et les empereurs étaient presque inexistants depuis que Clovis avait reçu d'Anastase, manœuvre insidieuse des diplomates byzantins, les insignes du Consulat, il n'en était pas de même des relations commerciales. Soit par la route maritime dont Marseille était l'un des ports et Constantinople l'autre, soit par la voie de l'Europe Centrale qui, suivant le cours du Danube, traversait le pays des Wendes et des Avars, les marchands et les marchandises circulaient en grand nombre. Par ces deux routes, caravanes ou navires apportaient les épices, les drogues médicinales, les parfums, les riches étoffes de soie, le papyrus.

De l'empire aussi venaient, non point les monnaies, mais leurs modèles. Même lorsque l'empereur était si lointain, il semblait que son effigie seule conférât à la monnaie une valeur internationale et c'est à ce type étranger, qu'en général les monétaires de la Gaule se conformaient.

Par contre, les rapports politiques avaient cessé : Francs et Byzantins étaient séparés par trop de peuples; les Alamans, les Bavarois, les Lombards, les Slaves, les Huns, les Avars et les Bulgares.

Dès 629, pourtant, au lendemain de son avènement, Dagobert envoya une mission diplomatique à l'empereur Héraclius. Servat et Paterne, les deux ambassadeurs, étaient sans doute gallo-romains. Ils obtinrent sans délai entre les deux empires les plus puissants alors, un traité de paix perpétuelle.

Pour Dagobert, traiter ainsi d'égal à égal, c'était marquer son indépendance à l'égard de l'empire, c'était aussi faire consacrer sa puissance. Par une singulière rencontre, Héraclius, empereur dès 610, devait mourir en 641, peu après Dagobert. Les deux souverains, aux règnes similaires, à la même puis-

sance, unissaient par un accord diplomatique, le parallélisme de leurs destinées. Il est intéressant de voir sur ce point Dagobert ouvrir dans une certaine mesure la voie où Charlemagne, un jour, s'engagera.

Le traité ne resta pas lettre morte. Une mesure prise contre les juifs en fut la première conséquence. Sans doute une légende veut que l'empereur Héraclius se soit adonné à l'astrologie. Les astres annonçaient qu'une race de circoncis dévasterait l'empire. Par crainte des Juifs, l'empereur envoya une ambassade à Dagobert. Il le requérait de mettre dans tout son royaume les Juifs en demeure de choisir entre la conversion au Christianisme ou l'exil. Dagobert accéda à cette demande.

Loin de conclure avec certains historiens que Dagobert se reconnaissait par là même sujet de l'empereur, il convient d'y voir seulement une conséquence des bons rapports qui s'étaient établis entre Byzance et les Francs, une application du traité précédemment conclu.

Ni l'un ni l'autre des états n'en tira cependant les avantages que semblable accord eût pu comporter. Faut-il prêter quelque créance à l'imputation d'astrologie appliquée à Héraclius? La prédiction était fausse; réel était le danger. Un péril immédiat menaçait l'empire. Ce n'étaient point les Juifs circoncis qui peu à peu l'envahiraient pour arriver un jour à prendre sa capitale. C'étaient les circoncis arabes. Mahomet vivait encore; l'année de l'Hégire était proche (622), ayant presque coïncidé avec l'avènement de Dagobert au trône (623). Le prophète allait mourir en 632 et l'expansion musulmane, loin de s'en trouver arrêtée, se développerait à un rythme incropable. Il lui faudrait à peine un siècle pour menacer à son tour le royaume franc.

Alors, les derniers descendants de Dagobert, incapables de mener la lutte, laisseraient leur rôle, leur pouvoir et bientôt leur couronne aux mains des descendants de Pépin de Landen et de Saint Arnould de Metz. Après la victoire de Poitiers, en 732, le vrai chef sera Charles Martel, vainqueur des Arabes et son fils Pépin le Bref ceindra la couronne des Francs. Mais pas plus Dagobert qu'Héraclius n'aura su prévoir le danger et que le résultat de leur alliance aurait pu être une croisade pour étouffer à sa naissance la foi mahométane et la puissance arabe. Im-

possibilité pour l'homme de savoir l'avenir et de déjouer les destins : en 629, l'inutile persécution des Juifs fut la seule conséquence du traité.

XI

Le personnel et les méthodes diplomatiques

Pour accomplir les tâches qu'il confie, commandements d'armées ou missions diplomatiques, le roi mérovingien n'a pas de personnel spécialisé. Il choisit cependant toujours parmi les hauts fonctionnaires du palais qui, formés aux méthodes royales et pourvus d'instructions appropriées, sont tantôt chefs militaires et tantôt ambassadeurs. Les chefs militaires sont le plus souvent les *duces* ou ducs; les ambassadeurs portent ordinairement le titre de *legatarii*, de *legati* ou *nuntii*.

Lorsque la mission est lointaine ou lorsqu'elle est particulièrement importante, surtout si elle s'adresse à un roi ou à l'empereur, Dagobert désigne deux ambassadeurs. Ainsi, Servat et Paterne sont députés à l'empereur Héraclius; Amalgaire et Vénérand vont trouver Sisenand, roi des Wisigoths. Auprès des princes tributaires comme Judicaël ou barbares comme le roi des Wendes, Samon, Dagobert n'envoie qu'un plénipotentiaire. En ce cas, il semble que l'envoyé des Francs porte un ordre plutôt qu'il ne veut discuter. La suite qui accompagne ces personnages, varie avec l'importance de leur mission mais on n'en connaît pas la composition, civile ou militaire, suivant les circonstances.

Quand il s'agit d'une intervention militaire, les chefs, à la fois négociateurs et généraux sont, comme de juste, environnés de l'armée. L'armée, le plus souvent, n'est là en quelque sorte que comme argument diplomatique. Elle est l'*ultima ratio* que l'ambassadeur emploiera s'il est à court d'arguments. Mais surtout, elle ne s'engage jamais tout entière, il faut toujours conserver des arguments nouveaux, il faut garder toujours des troupes fraîches. Le bonheur de Dagobert, explicable peut-être par la courte durée de son règne, fit qu'il n'épuisa jamais ses forces et jusqu'au bout, resta le plus puissant monarque de l'Occident.

Des ambassadeurs que Dagobert employa, l'on ne sait en général que le nom et la mission dont ils furent chargés. Il semble toutefois que le roi ait mis un soin particulier à les choisir. A l'empereur Héraclius il adresse deux plénipotentiaires qui, d'après leur nom, Servat et Paterne devaient être de souche gallo-romaine. Sans doute Dagobert pensait-il que de vieux civilisés sauraient mieux parler à l'empereur, héritier des Césars de Rome, que n'auraient fait de jeunes barbares : et la mission de Byzance fut un succès. Au dévôt roi armoricain Judicaël qui devait finir ses jours dans un monastère, Dagobert adresse le pieux Eloi.

Tous ces choix, au reste, ne sont pas également heureux. Les chefs d'armée Abondand et Vénérand, ayant à demi échoué dans leur mission auprès des Wisigoths, Abondand se voit remplacé par Amalgaire, plus expert aux négociations. Avec le chef des Wendes, l'ambassadeur Sicaire s'acquitte mal de sa mission. Sans doute, au début, use-t-il d'habileté et son déguisement paraît être un des artifices diplomatiques que les Francs, peuple jeune, aimèrent en enfants (1). Mais comme un barbare aussi, Sicaire s'emporte, et, trop vain, trop fier de sa race, humilie d'abord, insulte ensuite, le roi avec lequel il venait négocier.

Le triomphe de la diplomatie de Dagobert n'apparaît jamais mieux que lorsque le roi des Francs, dans l'une de ses fastueuses résidences parisiennes, par exemple à Clichy, reçoit les envoyés des souverains étrangers et qu'il y accepte l'hommage de ceux que ses armes ou sa diplomatie ont vaincus. Là, dans l'éclat magnifique et le luxe en quelque sorte sensuel de sa cour, entouré de ses officiers, de ses conseillers favoris, de la *Schola palatii*, des grands guerriers, des prélats, de la reine, de ses suivantes, des dames parmi lesquelles plus d'une, maîtresse en titre ou simple favorite du roi, lutte d'élégance avec ses rivales, Dagobert, prince débonnaire et redouté, fête les envoyés d'Héraclius. Là, Judicaël apporte l'hommage de l'Armorique et le rude saint breton se défend des parfums capiteux de la Cour par le souvenir des vents océaniques qui berçaient

(1) Voir le curieux récit du mariage de Clotilde, rapporté dans le livre de M. Gorce, *Clovis*, Paris, Payot, 1935.

de leur chant et balayaient de leur souffle les murs de son monastère et les parois de son palais. Là encore, au point culminant du règne, le gouverneur de Vasconie conduit au roi la troupe craintive des envoyés vascons venus apporter leur soumission. De même les Alamans, les Bavarois, les Lombards, les Wisigoths, les Saxons, vinrent à plus d'une reprise à la Cour du roi des Francs; et ils s'émerveillaient de son éclat.

***

Ainsi s'affermissait la réputation de faste et de puissance de Dagobert.

Frédégaire rapporte que ce roi inspirait une telle crainte et une telle admiration que tous ses voisins souhaitaient de se livrer à sa domination plutôt que de le combattre. Tous désiraient qu'il étendît son pouvoir jusqu'aux confins de l'empire de Byzance en réduisant à sa merci les Slaves et les Avars. Ce témoignage de l'historien franc est renouvelé par un historien moderne qui ne craint pas de représenter Dagobert « comme un roi supérieur dans l'Europe d'alors » (1).

Les résultats de cette politique sont excellents et l'on n'a pu parler d'insuccès à l'est que faute d'avoir décelé le peu d'intérêt que le roi prit à ce qui concernait la seule Austrasie. Il vaut mieux dire : indifférence. A l'est, Dagobert n'a fait que maintenir la situation, retrouvant, sur ce point, la politique séculaire de l'empire romain. Si, par deux fois, l'armée austrasienne est vaincue, deux fois aussi, d'abord avec Clotaire, ensuite avec Dagobert, l'armée burgonde et neustrienne survient à temps pour décider de la victoire ou pour mettre en fuite l'ennemi par la seule annonce de sa venue. Les Saxons se soumettent, les Wendes se retirent. En Austrasie, Dagobert, protecteur lointain, agit sans s'engager.

A l'ouest et au sud, sa politique ne rencontre que des succès. En 631, une armée franque place Sisenand sur le trône des Wisigoths d'Espagne, en 636, la brillante campagne militaire de Chadoin en Vasconie n'est qu'une suite de victoires dont un désastre partiel fait seulement ressortir l'éclat. La même année,

(1) Pfister dans Lavisse, *Histoire de France*, t. II, 1re partie, p. 160.

le roi breton Judicaël se soumet à Dagobert. Les Alamans, les Thuringiens, les Bavarois, se reconnaissent tributaires du roi et ne lui marchandent pas leur appui. Les Lombards, alliés du roi des Francs, obéissent à ses injonctions. Enfin, un traité d'alliance perpétuelle est conclu avec l'empereur Héraclius.

Tel est le bilan du règne. Dagobert n'est pas un prince guerrier, parce qu'il n'a pas voulu être un conquérant. Il se borne à rendre au royaume des Francs ses anciennes limites les plus reculées, il ne cherche pas à les porter plus loin. Par sa modération même, il sait donner à ses contemporains une singulière impression de puissance. Que l'on compare sa politique à celle du plus grand des souverains francs, Charlemagne, — si malaisé qu'il soit de confronter un règne de seize années à un règne de près de cinquante ans — celle du roi mérovingien paraît singulièrement pacifique. Elle n'est pourtant jamais faible, encore moins honteuse. Durant les deux règnes, les guerres (si l'on excepte les révoltes) n'ont lieu qu'à l'extérieur. L'on ne voit à aucun moment le royaume dangereusement envahi. Mais alors que l'empereur franc engage ses armées dans des opérations extérieures, Dagobert se borne à leur faire monter une vigilante garde. C'est que, pour pouvoir accomplir son œuvre pacifique d'organisation intérieure du royaume, pour pouvoir aider les évangélisateurs et les monastères naissants, Dagobert devait écarter les causes de conflits. Sa diplomatie patiente et souple tenta cette tâche et la réussit.

Robert BARROUX.

Une lettre de Jacques Cazotte au Duc de Choiseul sur le Gouvernement de la Martinique

Jacques Cazotte, l'auteur du *Diable amoureux,* est connu aujourd'hui surtout comme homme de lettres; on oublie, parfois, qu'il joua, de 1747 à 1759, un rôle important dans l'administration des colonies. La plus grande partie de sa correspondance a été publiée, mais voici un mémoire inédit (1) qu'il écrivit pendant qu'il était commissaire ordinaire de la marine à l'île de la Martinique.

Cazotte était entré dans la marine en 1743 comme écrivain ordinaire. En 1747, il reçut le brevet d'écrivain principal, et, peu après, il partit pour la Martinique. En 1749, il fut promu au grade de contrôleur et, en 1750, au grade de commissaire ordinaire de la marine.

La vie de Cazotte à la Martinique n'était ni facile ni agréable. Il accomplissait ses devoirs honnêtement et sincèrement. Il découvrit peu à peu que ses supérieurs étaient avares et égoïstes. Aussi, des sentiments d'hostilité prirent-ils naissance entre Cazotte et les autres officiers coloniaux, qui le traitèrent comme leur ennemi personnel. Sa santé avait d'ailleurs été gravement atteinte par le climat des Antilles. Il demanda un congé permanent pour rentrer en France. En même temps, il adressait directement au duc de Choiseul, pour lui dénoncer les abus dont il avait été le témoin, une lettre qui porte la date du 30 avril 1759 et dont voici le début :

« Monseigneur le Duc,

« Je suis frère de l'abbé Cazotte et attaché depuis quinze

(1) *Archives des Affaires étrangères,* Amérique, tome 25 (Indes occidentales, tome 22), f° 228-238, v°.

ans au service des Colonies, où j'ai perdu la santé sans avoir pu me rendre utile. J'adresse ce mémoire à Votre Grandeur. Il n'a rien qui me soit purement relatif et comme il est du ressort de mon état, il devrait passer par les bureaux de la Marine, mais je ne connais point le Ministre et en suis infailliblement ignoré; je fais moins d'estime que jamais de nos bureaux et si, dans les circonstances où nous nous trouvons, j'estime qu'il est indispensable de faire passer la vérité jusqu'au Roi, je pense qu'il est de la prudence de choisir les organes qui savent la modifier afin qu'elle ne choque point et que je ne me trouve pas compromis. »

Cazotte décrit en peu de mots les événements qui ont abouti à la prise de La Guadeloupe par les Anglais. Ceux-ci avaient attaqué la Martinique le 16 janvier 1759 avec douze vaisseaux, quelques frégates, quelques bombardes et huit mille hommes de débarquement. Après avoir débarqué, ils avaient été repoussés par les colons dont la défense fut très énergique. Les Anglais durent regagner leurs vaisseaux après avoir eu quatre cents hommes tués ou blessés; les Français n'avaient perdu que cinq morts et quinze blessés. Renonçant à conquérir l'île, le commandant anglais, le major général Hopson, s'était dirigé vers la Guadeloupe, dont il avait commencé l'attaque le 21 janvier en même temps que celle de l'île Grand' Terre. Mal défendue par un gouverneur incapable, la Guadeloupe capitula le 26 avril. Dans l'intervalle, le 8 mars, était arrivée en vue des îles une escadre française, forte de huit vaisseaux de ligne, auxquels s'en joignit un neuvième, qui était dans la rade de Fort Royal, et trois frégates. Elle était commandée par M. de Bompar, ancien gouverneur des Iles du Vent. A la grande indignation de Cazotte cette escadre ne fit rien pour secourir la Guadeloupe, dont elle ne s'approcha qu'après la capitulation; elle s'en alla à Saint Domingue sans même avoir rencontré les Anglais. Le gouverneur des Iles, M. de Beauharnais, qui tenta d'aller contribuer à la défense de la Guadeloupe, faillit être fait prisonnier et dut se sauver dans une petite barque (1).

« Si M. de Bompar, écrit Cazotte, n'avait pas fait ses preuves

(1) Histoire de la Martinique, par C. A. Banbuck. Paris, 1935.

ici et qu'on ne l'y connût pas pour un homme pusillanime et absolument incapable, il faudrait le regarder comme un traître à l'Etat,... mais il n'est pas étonnant que le même homme qui par orgueil, par entêtement, par défaut de lumière, porta le désordre au comble où nous le voyons ici, dans le temps qu'il y commandait (1), ait consommé la ruine de ces colonies, en prenant des partis faux.

« Je sais qu'on ne l'a point vu de cet œil à la cour où on en a fait beaucoup de cas, et j'ose dire que ses succès ont autant étonné que découragé les honnêtes gens de ce pays-ci. Je crois que c'est ici le lieu de parler de la conduite qu'il y a tenue, pendant qu'il a gouverné. Il a entièrement négligé les devoirs de son état, n'ayant jamais été présent à aucune espèce de revue; ne s'étant jamais occupé du soin des fortifications; dédaignant tellement les milices qu'il abandonnait la promotion des offices à l'avidité de son secrétaire qui les donnait au plus offrant. Au moyen de quoi ce corps si nécessaire à la conservation du pays est tombé dans un avilissement dont il ne peut se relever.

« Il a écrasé le commerce en imposant des lois bizarres qui ont éloigné les bâtiments de nos ports, en favorisant les commerçants de la nation provençale au préjudice de tous les autres.

« Il a suspendu la justice en s'érigeant lui-même en juge et autorisant par son exemple les officiers qui commandaient dans les différents quartiers à y tenir la place des tribunaux et à y commettre, sous cette ombre, les vexations les plus inouïes.

« Pensant alors que les juges devenaient inutiles, il n'a songé qu'à les humilier et à les mortifier. Il a voulu faire monter à la milice les officiers du conseil souverain; les a soumis pour leurs affaires particulières aux décisions aveugles et passionnées des juges bottés qui s'étaient établis à son instar, et a sollicité de la cour des lettres mortifiantes contre tous ceux qui étaient chargés par l'Etat de l'application des lois et de l'administration.

(1) M. de Bompar, capitaine de vaisseau, avait été gouverneur des Iles du Vent de 1750 à 1757, après s'être distingué dans les fonctions de major de la Marine à Toulon; il avait été remplacé aux Iles du Vent par M. de Beauharnais, le 13 mai 1757.

« Il n'a pas moins exposé les finances du Roi en faisant ouvrir les magasins sur les ordres de ses officiers, et faisant délivrer les effets du Roi pour en favoriser ses créatures; de sorte que, quand l'ennemi s'est présenté devant le Fort Royal (1), il ne s'est point trouvé de pièces de campagne sur les lieux, parce que M. de Bompar avait gratifié ses créatures de 40 pièces qui y étaient pour les employer à des armements particuliers dans lesquels son secrétaire avait des intérêts.

« Peut-être trouverez-vous que ce que je vous dis est bien fort, mais je n'avance rien qui ne soit connu ici de tout le monde, qui n'ait été mandé au ministre de la Marine avec pièces au soutien. Ces mêmes pièces peuvent avoir disparu depuis que M. de Bompar a eu l'adresse de se lier d'un commerce intime avec un premier commis des colonies, nommé M. Accaron, et d'introduire dans les bureaux son secrétaire, nommé Trochereau : mais M. de Givry, intendant, qu'on vient de relever, a les doubles. Ainsi, si l'on voulait savoir la vérité, on serait à portée de s'en instruire.

C'est un grand mal que la conduite d'un officier qui avait si mal mérité n'aie pas été improuvée. C'en est un plus grand qu'il ait reçu un accueil si flatteur de la cour. Mais ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est la confiance dont on l'a honoré et dont il a fait l'abus le plus préjudiciable en attirant des désagréments aux bons sujets en faisant élever aux premières places ses créatures. »

Cazotte continue sa lettre en parlant des difficultés qu'il eut avec ses officiers supérieurs :

« Le gouverneur de St-Pierre a envie d'avoir mes meubles et la maison que j'occupe. Il envoie chercher un garde et me fait chasser, la baïonnette au bout du fusil.

« Je m'adresse à M. de Bompar qui commandait alors. Il me conseille d'aller en justice. Un huissier autorisé par lui et envoyé par le procureur général va réclamer mes meubles. L'huissier est mis au cachot, mes meubles confisqués d'autorité et voilà la procédure finie.

« Voici un trait plus nouveau.

« Je fais à St-Pierre, endroit le plus considérable de cette

(1) Les Anglais attaquèrent le Fort Royal le 16 janvier 1759.

île, fonction de l'intendant en son absence. M. le gouverneur veut s'initier dans le trésor du Roi. J'ai des ordres du gouvernement général de le barrer en ce point. Cela le chagrine, il prend un prétexte dépourvu de bon sens, envoie trois détachements chez moi pour me faire enlever mort ou vif et me faire conduire dans la prison où il met les huissiers. J'étais chargé des effets du Roi, dans une maison du Roi, je prends le parti de m'exposer à me faire tuer à ma place essayant par mes représentations d'empêcher que des troupes qui n'ont d'autre inspecteur que moi ne traitassent scandaleusement dans les rues un chef de la justice chargé dans ce moment de l'administration générale et presque en présence de l'ennemi.

« M. le gouverneur s'ennuie de voir languir l'exécution de ses ordres. Il vient lui-même appuyer ses détachements, on fonce sur moi, on me blesse quoiqu'assez légèrement et on se retire fort mécontent de mon entêtement.

« Le scandale était bien grand dans le public. Le gouvernement général me montra de la sensibilité. On promit qu'on rendrait compte de mon affaire et on l'a fait, mais on s'est bien gardé de me donner aucune satisfaction vis-à-vis du public. Il ne faut pas détruire une idée qu'on a eu tant de peine à enraciner, c'est qu'il n'y a point ici d'officier de justice, de police ou de finances, quelqu'élevé qu'il soit, qui soit à l'abri d'un coup de main. Ni sa place, ni sa conduite ne doivent l'en garantir, et il est, à cet égard, au droit des simples citoyens qui n'en ont aucun et qui sont sujets au caprice du premier ou du dernier militaire.

« Aussi la justice se rend-elle en tremblant ou plutôt, dès qu'il s'agit d'un homme de cet état, on n'en rend point. »

Pour remédier à ces conditions, il faut rétablir la paix tout de suite. Mais cela ne se peut sans que ne soit changée la forme du gouvernement de la Martinique. Cazotte continue :

« Si nous pouvons faire la paix aux conditions que je désire, pour qu'elle ne soit infructueuse, il faudra changer entièrement le gouvernement de ce pays dans la forme...

« Il n'est pas douteux que le gouvernement tout militaire de ce pays-ci n'en ait absolument aliéné les habitants.

« Il n'est pas douteux que, quelque précaution qu'on prenne

en donnant des instructions aux chefs, on ne parviendra jamais à modérer cette autorité par le faible frein d'un intendant qui n'a aucune force coercitive entre ses mains; qu'on peut insulter ou faire insulter impunément et qui n'a d'autre parti à prendre que celui de se plaindre à la cour. Quand il lui reste assez de courage pour faire des représentations sur les lieux, et que, voyant qu'on lui offre d'une main la paix, la liberté de prendre part à la tyrannie et la facilité de faire sa fortune, et de l'autre une guerre déclarée, il ne se laisse pas aller au premier parti, et je conviendrai qu'il faut être plus qu'un homme pour n'en pas faire autant. D'ailleurs, si ses représentations sur les lieux sont méprisées, quand les plaintes qu'il porte à la cour se voyent favorablement accueillies, combien faut-il qu'il s'écoule de temps avant qu'on ne remédie au désordre ! Et des barrières aussi incertaines peuvent-elles rassurer le peuple ?

« C'est donc un être de raison que cette autorité partagée sur deux têtes dont l'une est toujours prépondérante, et je pense qu'il serait plus avantageux de n'avoir qu'un seul chef.

« Je pense encore que ce chef ne doit point être militaire et doit être un membre de justice respectable par son grade, mûri par l'âge, formé dans les différents conseils de Sa Majesté, un homme d'Etat enfin. Et ce n'est point trop dans un cas où il s'agit de rétablir la règle au milieu de la confusion d'examiner une multitude de règlements devenus inutiles par les changements de circonstances ou méprisés faute d'exécution; enfin de faire goûter une nouvelle loi et un nouveau système.

« Cet homme, au lieu de marcher avec cet attirail militaire qui cause ici tant d'épouvante, n'aura que la décoration d'un premier magistrat et le nom paisible d'administrateur.

« Alors on s'honorera ici de porter le nom de juge et d'officier de justice et d'en remplir les fonctions à présent si méprisées. Les contrats reprendront leur force parce que les jugements auront leur exécution. Les possessions ne seront plus incertaines, et le cultivateur s'attachera à la terre des fruits de laquelle il croira pouvoir jouir en repos. On cessera de soupirer après une domination étrangère quand on sera hors d'état de penser à faire retraite en France. En un mot, le roi aura des sujets, la terre des colons et le pays des citoyens.

« Je ne sais comment on a pu penser qu'un seul ministre était en état de suivre deux détails aussi importants que ceux de la marine et des colonies. Je sais cependant que ces détails sont liés; que les colonies sont faites pour l'avantage du commerce et la marine militaire pour le soutien du dernier; qu'il paraît donc à propos que le même coup d'œil suive les mouvements de tant de ressorts qui doivent s'entre-aider. Mais si la sagesse du seul Roi a pourvu à des affaires de bien moins d'importance que ne l'est l'administration des colonies, en les soumettant à la décision de différents conseils établis, ne pourrait-on pas croire qu'un conseil composé exprès pour veiller au gouvernement des colonies serait plus en état de seconder le ministre dans ses opérations, par rapport à cette partie, qu'un premier commis qui s'en trouve surchargé, qui ne saurait avoir assez de lumières pour éclairer, tout à la fois, les gens préposés pour les armes, la justice, la finance, la police et tous les autres agents enfin qui font mouvoir les ressorts d'un corps physique, moral, et politique tel que l'est une colonie qui est un Etat en petit ?

« Si cet homme a plusieurs colonies à surveiller qui aient des intérêts différents entre elles, des différences essentielles par rapport à leur position et à leur constitution et d'autres encore vis-à-vis du commerce de France, ne faudra-t-il pas qu'il succombe sous le fardeau de ses devoirs qu'il lui est impossible de remplir ? Mais, si ce premier commis n'est qu'un commis ordinaire, convenez, Monseigneur, qu'une partie très importante à la prospérité de l'Etat n'est confiée qu'à de très mauvaises mains.

« Qu'un ministre meure ou soit déplacé, qu'un premier commis se retire, on ne reconnaîtra des colonies que le nom. Leurs intérêts seront perdus de vue et comme les sujets à qui il est dû de la confiance seront ignorés, on se jettera à la tête du premier venu, pour en tirer des connaissances, et on sera trompé.

« Et il ne faut pas croire que le dépôt des comptes rendus par les gens en place puisse suppléer à un défaut d'expérience. Je le connais ce dépôt. Il y a, par ci, par là, quelque chose de vrai, mais, en général, c'est l'histoire des passions et des préjugés de ceux qui ont écrit. Plus souvent encore c'est du travail de secrétaire.

« Je proposerais donc l'établissement d'un conseil pour les colonies. La tête serait composée d'intendants de finances, le corps de gens qui eussent administré les différentes colonies. J'y joindrais de jeunes maîtres de requêtes à qui on ferait envisager des postes d'administrateur pour le temps où ils s'en seraient rendus capables.

« Des places de cette conséquence seraient sûrement recherchées, et les administrateurs, dont le conseil examinerait mûrement la conduite, seraient dans le cas de s'observer pour ne pas manquer les récompenses qui seraient attachées à la sagesse de leur gouvernement.

« Après ces établissements généraux, on pourra par des établissements particuliers travailler à civiliser les peuples, à les ramener pour l'usage de la raison à la connaissance de leur devoir, à l'obéissance, et enfin à la discipline, et on en fera des hommes, car ils sont remplis d'excellentes dispositions et cependant, à proprement parler, ce sont des sauvages.

« Au reste, avant de finir un mémoire, à la façon duquel les pertes que nous venons de faire en Amérique ont donné lieu, je ne puis vous dissimuler que rien ne me paraît naturel dans la prise de la Guadeloupe et dans ce qui l'a suivie. Si l'on en croit les murmures du peuple, qui ne sont pas sans fondement, on se livre à des soupçons que la pudeur empêche de communiquer (1). J'omettrai de vous en parler ici, ne voulant dire que des vérités dont j'aie été témoin et dont je suis peut-être martyr.

« Si mes souffrances doivent finir bientôt, si j'ai pu obtenir un congé, seule grâce que je sollicite, après avoir été l'objet de l'oubli et du mépris des précédents ministres, j'aurai l'honneur de vous faire ma cour, et, si Votre Grandeur pense qu'on puisse tirer parti pour le bien de l'Etat du peu de lumières dont je suis redevable à une triste et longue expérience, j'ose lui pro-

(1) A la suite de la capitulation de la Guadeloupe, les officiers qui y commandaient furent traduits en conseil de guerre. Le jugement, rendu à la suite d'une enquête que fit à la Martinique le major Capony, déclara le gouverneur, un lieutenant du Roi et un aide-major convaincus d'incapacité et de lâcheté; le gouverneur et le lieutenant du Roi furent emprisonnés aux îles Sainte-Marguerite. D'autre part, par une ordonnance du 1er décembre 1759, il fut interdit aux principaux fonctionnaires des Iles du Vent de contracter mariage avec des filles créoles.

mettre des travaux dans lesquels elle trouvera au moins la netteté et la méthode qui manquent ici. Car si ce mémoire est accueilli de vous avec bonté, je sens que je n'en puis être redevable qu'à votre zèle pour l'Etat et pour la grandeur de notre Maître et par une suite de la protection et de la bienveillance dont votre maison nous a toujours honoré. »

Dans un post-scriptum ajouté à son mémoire, Cazotte dit que M. Beauharnais est revenu de la Guadeloupe dans une petite pirogue et que M. de Bompar est rentré à la Martinique avec son escadre, sans avoir rien fait, assurant qu'il n'avait pu trouver de pilote pour le conduire à l'attaque des Anglais. « Tout est ici, ajoute-t-il, dans une étrange confusion; les Anglais, devenus forts par notre poltronnerie, menacent de venir incendier St-Pierre; le commerce de France va recevoir le plus terrible coup qui puisse le frapper; le peuple est furieux; il est entré dans l'eau jusqu'à la ceinture pour aller au devant du gouverneur de la Guadeloupe et l'assommer; quelques officiers ont été maltraités. L'autorité, qui en a trop imposé, est forcée de se taire. Ce ne sont plus que libelles, propos, que déchaînements. En un mot je ne crois pas qu'il soit possible de voir un semblable désordre.

« A mon égard, je vais être contraint de m'embarquer pour la France. Ma vue, fort altérée jusqu'ici, vient me manquer entièrement. Je ne vois plus de l'œil droit, l'œil gauche est très faible et tous les deux sont douloureux. »

Peu après avoir écrit cette lettre, Cazotte rentra en France. Il fut promu au grade de commissaire général de la marine, en récompense de ses services.

Edward P. Shaw.

Arthur Rimbaud et la fondation des établissements français à la côte des Somalis

Miss Enid Starkie, docteur de l'Université de Paris, fait des conférences sur la littérature moderne française à l'Université d'Oxford. Elle a entrepris d'écrire un livre sur Arthur Rimbaud, mais a pensé que, pour mieux connaître et juger ce poète, évadé de la poésie à dix-neuf ans sans se douter qu'il était devenu chef d'école, il y aurait grand intérêt à savoir comment il se comporta dans la région de la Mer Rouge et en Abyssinie où il vécut les dernières années de sa courte vie. C'est pourquoi elle obtint l'autorisation de lire au Record Office des rapports reçus au Foreign Office des agents anglais au Caire, à Aden, Zeyla et Harrar. En rapprochant ces textes ignorés de ceux qui furent écrits par Rimbaud à des parents et à des amis pour leur décrire la vie politique et économique des régions où il vivait, Miss Starkie vient de faire paraître à la Clarendon Press, à Oxford, un ouvrage d'une lecture très agréable où les enseignements d'ordre psychologique ou géographique le disputent à ceux qui intéressent les débuts de l'occupation française de Djibouti. C'est un recoin de la question d'Egypte dont l'ombre plane sur les agents français pour les inciter à remédier aux conséquences de notre hésitation et sur les agents anglais pour les inciter à ne pas prendre une initiative qui pouvait sembler à leurs chefs infirmer certaines déclarations officielles. L'Angleterre, la France, le Khédive, les Derviches, le Négus et quelques Italiens jouent là-bas pendant plusieurs années une partie compliquée avec les arrêts dûs à la chaleur, à la maladie, à la mort. C'est de l'histoire diplomatique certes, mais cette diplomatie ne comportait pas de hauts plafonds et très peu de sièges confortables. M. Lagarde fut le négociateur français qui termina la délimitation des territoires anglais et français à la Côte des Somalis : il me raconta que, souffrant tous deux de la température brûlante, l'Anglais et le Français, leurs cartes géographiques à côté d'eux, avaient résolu de se mettre chacun dans un tub profond où un serviteur venait, toutes les demi-heures, rafraîchir l'eau en y faisant fondre des morceaux de glace.

Les premières occupations européennes sur la côte ouest de la mer Rouge furent celle d'Assab en 1879 par les Italiens et d'Obock par la France en 1880. L'Angleterre, paisiblement maîtresse du trafic depuis

1838, date de l'occupation d'Aden, manifesta aussitôt son mécontentement. Tous les résidents britanniques dans ce port sont unanimes à écrire au Foreign Office qu'il serait dangereux pour le prestige de l'Empire de laisser des puissances étrangères fonder des établissements sur la côte sud du golfe d'Aden. Néanmoins il n'y avait pas de projets anglais dans ce sens car pendant longtemps l'Angleterre manifesta sa suzeraineté en tâchant d'empêcher qu'un phare fût construit au Cap Guardafui par une autre puissance qu'elle et en concluant des traités avec les petits chefs indigènes pour supprimer la piraterie et le trafic des esclaves. Le Résident britannique à Aden conseillait au Foreign Office la création d'un consulat à Zeyla ou à Tadjoura, c'est-à-dire aux portes où aboutissent les routes qui montent vers Harrar occupé par l'Egypte en 1874 et vers l'Abyssinie. L'occupation d'un de ces ports par une grande puissance ouvrait un chemin vers l'Abyssinie aux fournisseurs d'armes et pouvait créer dans le Choa ou le Tigré une puissance militaire qui diminuerait la position de l'Egypte dans la vallée du Nil. C'est pour cela qu'au lieu d'adopter une politique d'occupation l'Angleterre considéra que le mieux était, à l'abri de la puissance croulante de l'Egypte, de jouer la France et l'Italie l'une contre l'autre et de choisir le moment où elle pouvait utilement intervenir. Ces conceptions étaient directement opposées a celles des résidents d'Aden qui représentaient les Egyptiens détruisant le commerce par leur fiscalité et leur négligence.

Les deux premiers français qui franchirent les murs d'Harrar, farouche cité musulmane, furent Bardey et Dubar. Ils songeaient à y développer le commerce de leur pays en même temps que celui d'Aden et la garnison égyptienne formait un centre de consommation appréciable. Bardey ouvrit un magasin, mais trouvant Dubar trop âgé pour faire les rudes voyages à la côte ou dans l'intérieur, il le remplaça par un jeune homme de 26 ans, intelligent et vigoureux, aux cheveux blancs et aux yeux bleus, Arthur Rimbaud. Celui-ci avait terminé la saison en enfer en 1873, s'était juré de ne plus écrire et de devenir riche. Mais il avait une peine incroyable à se fixer et ses relations avec ses semblables et surtout avec ses chefs étaient difficiles. Son caractère imaginatif, inquiet et brutalement critique le desservait partout où il allait ; Angleterre, Allemagne, Suède, Indes néerlandaises, soldat puis déserteur, Chypre où il était employé dans des carrières. Il arriva à Aden où il inspira confiance à Bardey qui le chargea du magasin fondé à Harrar. Il y parvint en décembre 1880 après 20 jours à cheval dans le désert somali.

Il semble qu'à ce moment Rimbaud ait cru qu'avec sa rapide intelligence qui lui permettait d'apprendre sans peine les langues et dialectes locaux et s'il était aidé de quelques volumes sur les métiers, il pourrait à son grand avantage moderniser la ville et enseigner à faire des briques, forger le fer, souffler le verre, etc... Miss Starkie remarque qu'il avait abandonné depuis 1873 tout travail intellectuel et qu'après avoir méprisé la culture même technique, il sentait la nécessité d'apprendre. Malgré ses manuels il n'aboutit pas. Les Grecs et les Arméniens firent tout pour rendre suspect un concurrent qu'ils jugeaient plus dangereux qu'il n'était réellement et il vécut seul comme dans une île déserte. La ville était fermée la nuit et on lâchait des chiens sauvages sur les remparts pour écarter les hyènes et les lions.

Ceux-ci réussissaient quelquefois à s'introduire dans l'intérieur. Ils dévoraient les malades qui restaient exposés dans les rues pour attendre là leur guérison. On dirait une description de Flaubert truculente et cruelle. Il écrivait alors à sa mère : « Je n'ai pas trouvé ce que je cherchais et je vis de la façon la plus ennuyeuse sans aucun profit pour moi-même. Dès que j'aurai mis de côté 60 à 70 livres sterling je m'en irai avec joie. Envoyez-moi des nouvelles de ce qu'on fait au Canal de Panama ». Néanmoins il resta jusqu'à la fin de 1881 malgré des disputes avec Bardey. Pour vivre il resta à Aden dans une fureur de plus en plus grande pendant un an et demi. Il voulut raconter à la Société de Géographie ses impressions de Harrar, où il était le premier européen à avoir séjourné ; mais sans succès. Puis il voulut être explorateur et après avoir acheté le Manuel théorique et pratique de l'explorateur, il dépensa presque toutes ses économies à se procurer des livres et des instruments — inutile de dire que sa mère fit son possible pour ne pas seconder ces extravagances — sans succès du reste. Alors, ne pouvant supporter la vie d'Aden, il accepta de repartir pour Harrar et y arriva au printemps 1883. Là on attendait fièvreusement les résultats de la guerre entre l'Egypte et l'Abyssinie. Il fit venir des livres pour avoir une compagnie, des livres sur les chemins de fer, les tunnels, les travaux hydrauliques et un appareil photographique. Mais les indigènes croyaient que leur âme serait retenue dans la chambre noire et refusèrent de poser.

Bardey voulut à ce moment trouver de nouveaux marchés dans l'intérieur pour l'ivoire, la gomme et le musc et malgré les dangers d'entrer dans un pays inconnu aux Européens et aussi mal disposé envers eux qu'envers les Egyptiens, il envoya dans l'Ogaden Rimbaud avec un grec nommé Sottiro. Leur voyage leur permit de rapporter beaucoup de plumes d'autruche et de l'ivoire. Ils avaient parcouru une région où abondent les bêtes féroces. Rimbaud sauva son compagnon qu'une tribu galla avait emprisonné. A son retour il rédigea un rapport géographique et économique sur l'Ogaden dont la renommée parvint jusqu'à Paris. La Société de Géographie écrivit au jeune explorateur en lui demandant sa biographie et sa photographie. Celui-ci ne répondit pas et manqua ainsi une belle occasion d'entrer en relations avec des compatriotes qui lui voulaient du bien et lui auraient sans doute confié une mission. Il n'était certainement pas plus fou que plusieurs dont les noms sont cités avec honneur. Ses yeux savaient regarder et ses jugements n'étaient pas romantiques.

Timidité ou sauvagerie, le fait est qu'il n'accusa pas réception et sa solitude lui pesa de plus en plus.

Ce garçon indiscipliné, rebelle à toute contrainte, grossier avec une sorte de joie lorsque sa mère essayait d'assouplir son caractère, lui écrivait maintenant : « La solitude est mauvaise et je commence à regretter de ne m'être jamais marié et de n'avoir pas fondé une famille. Toutefois je suis maintenant forcé d'errer sur la surface de la terre, enchaîné que je suis à une entreprise lointaine. Chaque jour j'ai de moins en moins de goût pour le climat d'Europe et pour la façon dont on y vit. Mais, hélas! que me servent ces incessants allers et retours, ces aventures, ces difficultés parmi des races étrangères, ces langues dont je remplis mon esprit. A quoi servent ces indescriptibles souffrances si un jour, après quelques années je ne peux me

reposer dans un endroit qui me plaise plus ou moins, avoir une famille, un fils au moins, que je passerai le reste de ma vie à éduquer d'après mes idées personnelles, lui assurant l'éducation la meilleure et la plus complète que l'on puisse donner aujourd'hui et que je verrai devenir un ingénieur de grande valeur, un homme riche et puissant de par la science ».

Il s'occupait à donner des leçons de lecture aux enfants de Harrar et leur expliquait le Coran. Lagarde, résident à Obock, a écrit à Paul Claudel que les musulmans de Harrar considéraient Rimbaud comme inspiré de Dieu. Ils vivent dans l'attente des miracles et Dieu peut se servir d'un être quelconque, même d'un chrétien pour répandre sa parole. Aussi le Cadi et le Mufti voulurent, à ce que Lagarde avait entendu dire, faire assassiner Rimbaud. C'était justement à cette époque que la domination égyptienne croula sous la prédication du Mahdi. Tandis que les garnisons du Khédive étaient vaincues dans la vallée du Nil, Ménélik, roi du Choa, allait s'efforcer de supprimer les conquêtes faites dans sa région par Le Caire.

L'empereur d'Abyssinie, Jean, qui était soutenu par l'Angleterre, était incapable de réunir toutes les parties du pays sous son sceptre. Il n'en était pas de même de Ménélik qui, dans son royaume, tâchait de faire pénétrer un peu de civilisation. L'Italie comptait qu'il l'aiderait à détrôner l'Empereur et la France désirait son concours pour diminuer la position de l'Angleterre. Il espéra obtenir par les agents anglais l'importation des marchandises dans le Choa sans que l'Egypte s'y opposât. Beaucoup de notes furent échangées sans résultat car on savait bien à Aden que ce que Ménélik voulait c'était la libre importation des armes. Il craignait l'impérialisme anglais, il redoutait les ambitions italiennes sur les domaines de l'Empereur. Quant à la France il espérait en obtenir de l'argent et des armes et faisait bon visage à des compatriotes de Rimbaud, ainsi qu'à des Suisses de tendance française. Ce fut l'ingénieur Ilg qui encouragea le roi du Choa à s'entendre avec les Français.

Il y eut une Compagnie franco-éthiopienne fondée par Arnoux, en 1881. Mais son fondateur fut assassiné par les Danakils en 1883. Le service secret britannique croyait fermement, ce qui est une étrange absence d'information, à des plans préparés par l'astucieux gouvernement français et faisait son possible pour les faire échouer. Un peu plus tard arriva l'explorateur Paul Soleillet qui envoya un de ses employés Léon Chefneux à Ankober, afin de faire un traité avec Ménélik. Grâce au Roi la première caravane venant de l'intérieur arriva à Obock. Pendant ce temps Soleillet avait gagné les sultans locaux à la cause de la France, en profitant de leur haine de l'Egypte. Il acheta Sagallo et Tajourah, opération qui fut la première réussite des commerçants français qui, le terrain de la côte assuré, poussèrent Ménélik à envoyer un représentant à Paris et amorcèrent l'idée du chemin de fer. A la grande joie des Anglais la Société dont Soleillet était l'agent fit faillite. Mais les relations avec le Choa ne cessèrent pas et jusqu'à sa mort, en 1886, Soleillet profita de l'amitié du Roi pour faire le lucratif trafic des armes.

Il fut moins heureux quand il envoya à son gouvernement un rapport attirant l'attention sur le Choa et son souverain. Un journaliste nommé Simonin écrivit à ce sujet dans la « France » du 4 avril 1882, un

article qui fit peu de bruit mais dont l'ambassadeur d'Angleterre à Paris envoya copie au Foreign Office. Lord Lyons était persuadé que Soleillet avait agi à l'instigation du Quai d'Orsay et à Londres Lord Granville pensait qu'aucune puissance étrangère ne devait être autorisée par l'Egypte à acquérir des territoires sur la côte sud du golfe d'Aden. Tant que les Italiens restaient à Assab et les Français à Obock, l'Angleterre pouvait dormir tranquille. On s'efforça à Aden de savoir ce que Soleillet avait réellement acheté. Il y eut là une situation très confuse car les Sultans locaux voulaient se débarrasser du joug de l'Egypte et l'Angleterre voulait forcer les sultans locaux à démentir les ventes qu'ils avaient faites. Quant au Ministre français des Affaires étrangères, interrogé par l'ambassadeur, il pouvait honnêtement dire qu'il ignorait tout de la question. Mais Soleillet tint bon, déploya le drapeau français, le retira ,le remit et une fois le pays évacué par l'Egypte, les positions qu'il avait prises commencèrent à voir reconnaître leur droit d'exister. A la décharge du gouvernement de la République il faut admettre que ce n'était pas au moment où il était attaqué avec fureur pour les expéditions au Tonkin et à Madagascar qu'il eût été prudent d'entreprendre quelque chose dans la région la plus déshéritée de l'Afrique.

Après la victoire des Derviches et la chute de Khartoum il n'y avait pas autre chose à faire qu'à évacuer les garnisons égyptiennes. Un traité fut signé entre l'Angleterre, l'Egypte et l'Abyssinie. Les négociateurs parlèrent probablement d'une aide a fournir à l'Empereur contre ses vassaux rebelles mais ce ne fut pas écrit. Par contre l'Empereur s'engagea à supprimer l'esclavage et ce fut probablement cette concession aux idées libérales qui aggrava violemment les sentiments anglophobes des Musulmans. Harrar une fois évacué qu'allait devenir cette importante position ? L'Italie fit savoir à Londres que la France se préparait à l'occuper, ce qui était faux. Mais l'Angleterre après la chute de Khartoum ne voulut pas occuper une ville qui avait été évacuée en raison de la défaite de Gordon et c'était bien naturel. Le major Hunter, consul à la Côte des Somalis, conseilla de donner le gouvernement de Harrar au fils du dernier émir, un musulman fanatique et borné, et son avis fut suivi. Tous les Européens et spécialement les missionnaires catholiques furent épouvantés de ce qu'ils appelaient une trahison. Ils avaient appelé de leurs vœux l'occupation anglaise et maintenant il n'y avait qu'à fermer boutique pour les uns et attendre le martyre pour les autres.

Rimbaud écrit à ce sujet : « C'est justement l'Angleterre, avec son abus de politique, qui a ruiné le commerce sur toute la côte. Elle a voulu tout régénérer et elle a causé plus de dégât que les Egyptiens qu'ils ont bien réussi à ruiner. Leur Gordon est un idiot et leur Wolseley un âne. Tout ce qu'ils touchent est une progression sans fin d'absurdités et de destruction ».

Il revint chez Bardey à Aden, ramenant une jeune fille à laquelle il faisait donner de l'instruction et dont on ne sait rien sinon qu'elle est le seul être féminin dont il soit question à propos de lui. Miss Starkie qui a lu les rapports de l'agent britannique à Aden après que la côte sud de la mer Rouge eut été définitivement évacuée par les garnisons égyptiennes, assure que le jeu d'échecs qui devait aboutir à une répartition entre l'Angleterre, l'Italie et la France est une lec-

ture passionnante. Il n'en est pas de même des rapports de notre agent à Obock, puis à Djibouti, puis à Addis-Abeba, le futur duc d'Entotto, Lagarde, qui joua un rôle des plus importants dans la politique de l'Abyssinie mais qui se méfiait des indiscrétions d'une façon presque maladive. Quand il venait à Paris pour rétablir sa santé usée par le climat brûlant, il savait parler à qui il était important de faire comprendre les détails de son travail patient qui fut couronné de succès. Il avait fait des émissions de timbres recherchés des collectionneurs qui furent une ressource appréciable de son budget. Il avait créé l'ordre de Tadjourah et, du temps de sa grande faveur auprès de Ménélik, emportait à Paris des brevets en blanc de l'ordre de Salomon signés du « Lion de la tribu de Juda ». Tandis que les Anglais avertis par les Italiens cherchaient à traverser les entreprises françaises, tout en accordant le moins possible à l'expansion italienne dans l'arrière pays de Massouah et cependant à inquiéter les derviches maîtres du Soudan, Lagarde jouait la carte abyssine avec autant de finesse que d'initiative. Il prit son poste à Obock en mars 1884, et, seul à connaître en France le développement des intrigues compliquées qui naissaient, mouraient et renaissaient entres trois grandes puissances dont chacune savait la valeur des positions à conquérir, et dont seule l'Italie était décidée à risquer la guerre pour s'emparer des terres fertiles du Tigré et du Choa, Lagarde ne réussit pas à empêcher le débarquement italien à Massaouah. Mais quand ensuite Mancini, ministre des Affaires étrangères réclama pour son pays l'occupation de Harrar, afin, disait-il, que la France n'occupât pas cette ville, l'Angleterre fit traîner l'évacuation de Zeyla par les Egyptiens et songea, appuyée par le traité anglo-égyptien de 1877, à faire occuper la ville par la Turquie.

L'opposition italienne fut immédiate. Mancini écrivit à l'ambassadeur à Londres que la promesse faite à la Turquie de lui rendre Zeyla ne devait pas être tenue à jour fixe et que la Turquie pensait peu à son accomplissement. Il faudrait plutôt envisager une solution qui n'engagerait pas l'avenir. Afin d'éviter une occupation française qui aurait ouvert la route de Harrar, Mancini proposait de mettre à Zeyla une petite garnison italienne à côté des soldats anglais, de façon à ce que les soldats italiens de Harrar eussent un point d'appui au port par lequel ils seraient venus. Enfin l'Italie aurait volontiers accepté de coopérer avec l'Angleterre pour tenir l'engagement pris par elle vis-à-vis de la Turquie.

A Londres ces propositions furent mal accueillies tandis qu'à Paris on proposa de nommer un consul à Zeyla, ce qui maintiendrait les droits de l'Egypte, protègerait les indigènes contre l'administration égyptienne et évidemment empêcherait la déclaration d'un protectorat britannique sur le port convoité dans trois capitales.

Les Egyptiens avaient laissé un indigène, Abou Bekr, pour les remplacer. Ce personnage et ses onze fils ont joué un rôle important dans ces confuses intrigues. Ils étaient les maîtres du trafic des esclaves et jouissaient par conséquent d'une réelle autorité dans le pays car à la fourniture du monde musulman ils joignaient le commerce des armes qui intéressait l'Abyssinie et de nombreux Européens. Abou Bekr haïssait moins les Français que les Anglais, car ceux-ci s'efforçaient de ruiner une industrie florissante pour lui et sa famille. Il n'est pas

interdit de croire que des agents français profitèrent de cet état d'esprit et Hunter, le résident d'Aden, s'efforçait de persuader son gouvernement d'enlever le pouvoir à Abou Bekr, ce qui était contraire aux vues de M. Henri, le consul français à Zeyla.

La correspondance de Hunter montre cet excellent officier anglais voyant rouge lorsque le consul de France faisait un acte quelconque qui troublait sa conception des intérêts britanniques. Ce qui était surtout insupportable c'est que le gouvernement égyptien envoyait à Abou Bekr sa correspondance sous le couvert de M. Henri. Comme l'Angleterre tenait garnison à Zeyla il y avait là une situation de fait contre laquelle un civil étranger ne devait pas prendre position.

Pendant ce temps le drapeau tricolore était arboré sur de nombreux points de la côte et progressait en direction de Zeyla. Miss Starkie compare Henri à un moustique qui, par sa vivacité et sa mobilité, arrive à affoler l'honnête et pesant Hunter qui ne se lassait pas de réclamer à son gouvernement d'obtenir le rappel de ce trop agile planteur de drapeaux. Cependant M. de Freycinet finit par recevoir une note sur le cas Henri, rédigée par l'ambassadeur d'Angleterre à Paris. Il y répondit en mettant sur le compte de malentendus inévitables dus à la différence de la langue et de la race mais, tout en priant le gouvernement britannique d'excuser les vivacités latines de l'agent français, le ministre des Affaires étrangères ne désirait pas se montrer trop dur à son égard. En somme il refusait de le désavouer en s'étonnant des informations dont on lui faisait part. Il y eut plusieurs échanges de correspondances officielles sur ce ton et chaque gouvernement continuait son jeu en tâchant de gagner les petits chefs locaux qui recevaient des subventions pour mettre le drapeau français ou pour l'enlever.

Il y eut enfin, quand la situation de la France fut suffisamment consolidée grâce à Henri, appuyé secrètement par Lagarde, alors gouverneur d'Obock, un acte précis du Gouvernement de la République. En janvier 1885, le consul de France à Aden prévint le résident britannique que la côte du Ras Ali à Ghubbet Khareb était protectorat français et que les taxes jusqu'alors levées à Aden sur les marchandises débarquées sur cette portion de la côte ne devaient pas être perçues. De plus on précisait dans cette note qu'il ne fallait plus ouvrir les caisses qui transiteraient par Aden à destination de la dite côte.

Le futur Lord Cromer répondit à Hunter que la France n'avait pas fait connaître ses intentions à Londres et que jusqu'à ce qu'une décision eût été prise sur le statut de Tadjouva, il fallait continuer à percevoir les taxes.

Mais au mois d'août les agents français revendiquèrent la côte d'Obock à Djibouti et produisirent les copies de traités conclus à cet effet avec les chefs locaux. Henri affirma qu'il avait reçu des instructions lui enjoignant d'ouvrir la route vers Harrar au commerce international, ce qui fit croire à M. Mein, vice-consul à Zeyla, que les Français allaient occuper le port avant l'Angleterre.

Les Anglais de leur côté revendiquèrent la côte avec les ports de Zeyla, Djibouti et Ambadu. Dans ce dernier port l'explorateur français Jules Borelli préparait une expédition scientifique au Choa. A la suite de réclamations britanniques et surtout de l'attitude hostile des

tribus somalies, il dut abandonner son projet. Il semble que du côté anglais on ait redouté le massacre de l'expédition qui eût légitimé un débarquement. Mais peut-être avait-on en même temps désiré effrayer l'explorateur.

Par la voix de M. Egerton, l'agent anglais au Caire, qui partageait les opinions de Hunter, le Principal secrétaire d'Etat, le marquis de Salisbury, reçut de ce diplomate qui se plaçait au point de vue de la question d'Egypte alors brûlante, un avis très net de faire opposition à la France. C'est très opportunément pour les intérêts britanniques que mourut en ce moment le vieil Abou Bekr probablement empoisonné. Ses onze fils bien vivants continuèrent à joindre dans leur esprit l'intérêt de leur commerce illicite et celui de l'expansion française, qui aux termes d'une nouvelle note de Paris demandait la côte, y compris Zeyla.

La violence des passions se transmettait graduellement de ces misérables bourgades aux grandes capitales. L'arbitrage proposé par le Cabinet de Londres fut combattu en principe par celui de Paris, car celui-ci admettait les droits des chefs locaux, et celui de Londres combattait pour l'Egypte, maîtresse éminente d'un pays qui la haïssait et dont les troupes avaient évacué la ville en litige. Henri, à l'esprit inventif, avait réussi à persuader à une partie des gens de Zeyla qu'ils étaient protégés français et ces indigènes se préparaient à fonder à Ambadu une colonie françiase, quand, dans l'automne de 1887, le capitaine et sept marins du bateau français le « Pingouin » furent massacrés par les Somalis au moment où ils débarquaient pour prendre de l'eau. Cela n'arrangea pas les choses car le marquis de Salisbury exprimant ses regrets à M. Waddington pour le massacre d'Ambadou, fit remarquer que cet événement était d'autant plus regrettable que l'attaque avait eu lieu dans un territoire soumis à l'influence anglaise.

M. Henri considérait que sa vie était en danger et en décembre 86 le « Meteor » se présenta devant Zeyla annonçant son intention de débarquer des marins. Il y eut entre Hunter et Henri de nombreux et fort aigres pourparlers et il devint évident que l'Angleterre ne cèderait pas sur la question de Zeyla. Mais le drapeau français continua à flotter à Djibouti qui était un meilleur port et d'où la route de Harrar pouvait aussi bien partir. En février 1888 un traité de délimitation est signé. Désormais la bataille pour le partage de la côte somalie était terminée. Les deux adversaires Hunter et Henri durent tous deux quitter leurs postes en même temps. En se plaçant à l'époque actuelle il est permis de penser que, si l'Angleterre avait travaillé contre l'occupation de Massaouah avec autant de ténacité que contre celle de Zeyla, il n'y eût peut être pas eu de bataille d'Adoua ni d'empire d'Ethiopie.

Aussitôt que ces importantes négociations furent terminées, leur raison apparut en parfaite clarté. Si l'Angleterre avait en 1868 evacué l'Abyssinie après avoir vaincu Théodoros, c'est qu'elle contrôlait par Aden l'importation des armes à l'intérieur. Désormais le Choa pouvait en recevoir par Assab et par Obock ou Tadjourah. L'Empereur de son côté s'entendit avec la Russie pour recevoir de Nicolas Ashinoff assez d'armes et de munitions pour soutenir la lutte avec Ménélik ou avec les Derviches. Mais ce furent les Français qui réussirent le mieux à ravitailler Ménélik, ce qui excita la jalousie italienne, et

malgré les efforts de l'Angleterre pour restreindre l'importation des armes par la côte sud de la mer Rouge, il y eut assez d'inventions du côté des fournisseurs du Choa pour gagner de vitesse les notes diplomatiques et les projets humanitaires.

Rimbaud à Aden eut connaissance de cette situation. Il vit dans le trafic des armes la possibilité de devenir riche rapidement, se querella en octobre 1885 avec son chef et décida de risquer toutes ses économies, cinq cent livres sterling, représentant six années de dur travail et de sordide économie. Il résolut de faire partir sa caravane de Tadjourah. Pendant une année il s'occupa de l'affaire et il signa un acte d'association avec Labatut, un français qui vivait au Choa depuis quinze ans et connaissait la psychologie abyssine plus raffinée et plus dangereuse que celle des noirs de Harrar ou de la Côte. Mais Rimbaud toujours malheureux, tantôt à cause de son imagination trop vive, tantôt à cause de la lenteur de ses réflexes pratiques, avait réuni son stock d'armes au moment même où un accord entre le consul de France à Aden et le Résident britannique permettait le transit pour les armes de Soleillet à la condition que désormais le trafic d'armes par la côte Somali serait interdit. Cet accord correspondait à une entente franco-anglaise et, le 17 avril 1886, le résident français d'Obock donna l'ordre au Sultan de Tadjourah d'arrêter les envois d'armes à l'intérieur. Cependant, après de longs pourparlers, Rimbaud obtint son autorisation. Les difficultés de transport furent immenses. La caravane de Bazzal avait été massacrée par les Danakils, les chameaux et leurs conducteurs étaient rares, les prix très élevés. Là dessus Labatut tomba malade, revint en France et y mourut. Nouveaux retards. Rimbaud réussit à s'entendre avec Soleillet qui était connu de Ménélik et tout semblait près de réussir quand, en septembre 1886, Soleillet mourut subitement. Malgré la fortune adverse, Rimbaud voulut tenter l'aventure. Il partit seul avec les armes. Il y a peu d'efforts plus remarquables dans l'histoire coloniale que ceux de ce poète maudit, qui, à cheval, en tête de ses chameaux, mit quatre mois à monter jusqu'à Ankober, sur la basalte et la lave, guetté par les sauvages Danakils.

Dans la vallée de l'Aouach il eut des plus grandes difficultés pour faire traverser le torrent aux caisses et après toutes ses peines il ne trouva pas Ménélik dans sa capitale. Il venait de partir pour occuper Harrar afin d'empêcher l'occupation qu'y projetaient les Italiens pour venger le massacre de l'expédition du comte Pozzo. Il réussit à briser le pouvoir des Musulmans, envoya son neveu le Ras Makonnen gouverner la ville, s'installa à Entotto en triomphateur et amena dans le Choa les armes de l'arsenal de Harrar.

Rimbaud toujours patient et malheureux vint à Entotto. Mais Ménélik était déjà parti pour châtier les rebelles. Il fallut attendre jusqu'au mois de mai pour être reçu par le roi du Choa, qui voulait bien avoir des armes mais tenait à les payer le moins cher possible. De plus ce que Rimbaud ne devait pas savoir c'est que Ménélik espérait un cadeau d'armes françaises. Il obligea le trafiquant à vendre tout son stock pour un maigre prix en interdisant la vente au détail. De plus le futur empereur profita du contrat avec Labatut pour affirmer à Rimbaud que son associé lui devait trois mille cinq cents thalaris. Peu de preuves mais de violentes prises à partie par un chef tout puissant vis-à-vis d'un homme pauvre, nerveux et instable. D'autres

créanciers de Labatut apparurent après Ménélik, sans doute recrutés par les frères Abou Bekr. Le cœur de Rimbaud était aussi pitoyable aux pauvres gens auxquels personne ne pensait, ce qui était mal jugé. Enfin pour comble de malheur, la veuve de Labatut intenta un procès, réclama toute la caravane, Ménélik le pria d'aller à Harrar toucher la faible partie de numéraire qu'on lui allouait après vingt-et-un mois de terribles souffrances, d'incertitudes et de désillusions. Il n'avait été sympathique à personne : son orgueil l'avait amené à négocier sans souplesse, et les pauvres pour lesquels il était bon se moquaient de sa faiblesse.

Accompagné de l'explorateur Jules Borelli, Rimbaud résolut d'entreprendre le voyage d'Entotto à Harrar, qu'aucun Européen n'avait jusqu'alors tenté. Il comptait enfin trouver là sa rémunération et ce ne fut pas sans peine qu'il décida les porteurs à marcher dans ce pays dangereux. Il échappa une fois encore aux hommes et aux bêtes sauvages et ouvrit ainsi une route commerciale meilleure que celle d'Assab, de Massaouah ou d'Obock.

La guerre avait transformé Harrar en une ville plus sale encore que les autres mais le ras Makonnen régla le compte de Rimbaud et il put revenir à Djibouti. C'était la septième année de son séjour en Somalie ; il était épuisé physiquement et moralement. Il partit pour le Caire où il publia dans le « Bosphore Egyptien » des 25 et 27 août 1887 le récit de son voyage au Choa. Ayant souffert plus que quiconque de la duplicité abyssine il put comprendre et faire comprendre à quelques personnes les règles du jeu d'échecs qui commençait entre le peuple des Hauts plateaux, l'Egypte et trois grandes puissances. Il est intéressant de noter, aujourd'hui que l'Italie a réussi sa campagne militaire, d'entendre la voix de Rimbaud affirmant le patriotisme abyssin et la volonté du peuple comme du souverain de repousser partout l'ingérence européenne. Les articles de Rimbaud furent lus dans de nombreuses sociétés savantes mais il ne sut pas en tirer parti. Il ne réussit pas plus à faire imprimer un livre sur le pays qu'il était presque seul à connaître qu'à devenir correspondant du « Temps » pour la guerre italo-abyssine.

Pensant que le trafic des armes était la meilleure manière de s'enrichir, il se fit recommander par son député et adressa au Ministère des Colonies une demande d'importation. Le 18 janvier 1888, M. Félix Faure, alors à la tête de ce département, refusa en s'appuyant sur le texte de la convention franco-anglaise qui interdisait le passage des armes à feu pour l'Abyssinie par le territoire français. Mais Lagarde écrivit au Consul britannique à Zeyla que l'interdiction ne s'appliquait pas au Choa, royaume de Ménélk. M. Flourens, alors Ministre des Affaires étrangères, interrogé par Lord Lytton, se montra surpris du langage tenu par son agent mais le lendemain envoya une note à l'ambassadeur d'Angleterre où il se déjugeait et estimait que l'Empereur et le roi du Choa avaient le droit d'acquérir des armes, ce qu'ils ne pouvaient faire sans les recevoir d'un pays qui en fabriquait. Il ajoutait avoir appris que des armes avaient été expédiées à l'intérieur par la voie de Zeyla, ce que contesta Lort Lytton. D'après sa réponse on ne pouvait expédier à l'Empereur ou au Roi des armes qui n'avaient pas été importées en territoire anglais ou français. La thèse française était donc nettement repoussée par le gouvernement

britannique. Mais M. Flourens, se basait sur ce que les armes promises à Menélik par Soleillet, avant signature de la convention, devaient être envoyées au roi du Choa. Le 2 mai 1888 le Sous-secrétaire d'Etat aux Colonies écrivit à Rimbaud que sa licence lui était accordée, mais seulement pour le Choa. Le texte de cette lettre peut faire penser que le Gouvernement de la République, sans doute faisant crédit aux arguments de Lagarde, passait sous silence les protestations de l'Angleterre.

Ce qui montre à quel point Rimbaud savait que l'importation était faite, non par un accord franco-anglais, mais contrairement à la volonté exprimée du Cabinet de Londres, c'est une dépêche de Lord Dufferin, alors Ambassadeur à Rome, donnant le résumé d'une communication du Consul d'Italie à Beyrouth. D'après cette pièce, peut-être rédigée à l'intention de brouiller davantage les cartes entre la France et l'Angleterre, de la poudre pour le Mahdi aurait été achetée à Chypre, envoyée à Port-Saïd, jetée par dessus bord dans des sacs de caoutchouc, recueillie par des bateaux, envoyée au Sinaï d'où elle avait gagné Aden à destination d'un commerçant en cafés nommé Tian. Or ce Tian avait mis des capitaux dans l'affaire d'importation d'armes et il était le patron de Rimbaud.

Une autre communication italienne à l'Angleterre laisse supposer que le commerce des esclaves, si profitable à la famille Abou Bekr, était une des branches de l'activité de Tian. Ce rapport précise que la caravane commerciale française était accompagnée par M. « Rembau », un des agents les plus actifs de la France. C'est ainsi que, sans le savoir, Rimbaud, toujours poursuivi par son rêve de gagner assez d'argent pour se reposer et, qui sait, pour continuer son œuvre poétique, passait pour une sorte d'agent secret dont le nom même était brouillé. De nombreux rapports d'agents britanniques ou d'officiers de marine laissent supposer que Ménélik et les autorités françaises fermaient les yeux à cause de l'impossibilité de se passer d'Abou Bekr pour la sécurité du passage des armes. Ces tractations obscures rappellent celles qui résultent, comme un moindre mal, de la politique de non-intervention.

La négociation reprise par Goblet après la chute de Flourens aboutit en juin 1888. La licence de Rimbaud fut temporairement suspendue au mois de mai. Mais l'article qui prohibait l'importation des armes sauf celles destinées à des cadeaux et à la sécurité des voyageurs ou aux autorités de l'intérieur avait assez d'élasticité pour ne pas empêcher l'armement de Ménélik. D'autre part l'Italie envoyait des armes au Choa par l'entremise de ses agents auprès du Roi et considérait qu'elle interprétait correctement de cette façon l'accord intervenu. Les Français ne voyaient aucune raison de ne pas faire comme les Italiens. Les agents britanniques écrivaient rapport sur rapport pour se plaindre, et de Zeyla ils demandaient à l'Agence du Caire l'autorisation d'ouvrir le port au commerce afin de miner le trafic des esclaves et d'empêcher le développement de Djibouti. Ces suggestions furent comprises par Sir Evelyn Baring, et désormais les trois puissances, chacune par son port, ravitaillèrent les autorités de l'intérieur.

Depuis le mois de mai 1888 et pendant trois ans, Rimbaud conduisit, comme employé de Tian et de Savouré, les caravanes ravitaillant Harrar en apportant à la côte café, peaux, gomme, ivoire et musc. Un avenant à la convention de 1888 stipula que désormais l'Angle-

terre et la France n'établiraient pas leur protectorat sur Harrar et défendaient une initiative de ce genre à toute autre nation. Le commerce fut à l'honneur. Djibouti, ouvert en 1888, se développa par la grâce d'Abou Bekr qui persuada Ménélik de faire passer par là ses importations. Le roi du Choa, ami de Lagarde, avait sous le drapeau français un port qui ne lui coûtait rien et diminuait l'emprise britannique sur la côte Somalie. La lutte entre l'Empereur et les Derviches aboutit à une bataille où périt le Négus et l'Abyssinie se résigna à admettre, sur la foi d'un document produit par Ménélik, l'élévation du Roi à la dignité impériale.

Le 2 avril 1891, Rimbaud quitta Harrar pour n'y jamais revenir. Sa jambe était gravement atteinte, il avait perdu le sommeil et dans une litière hâtivement fabriquée gagna la côte, souffrant atrocement, sans protection contre la pluie diluvienne. Jusqu'au dernier moment, il n'avait ménagé ni ses forces ni son intelligence qui étaient l'une et l'autre très supérieures à celles de la moyenne des hommes. Il traitait les indigènes avec bonté. Il était la providence des explorateurs de passage et pourtant il n'arrivait à réaliser aucun de ses impétueux désirs. Fortune et repos lui furent jusqu'à la fin chichement mesurés. Il avait fait des progrès en altruisme et reconnaissait qu'il avait quelque joie à se montrer généreux envers les déshérités. Toutefois il écrivait à sa mère et à sa sœur : « Je suis solitaire et je m'ennuie. Je n'ai jamais connu quelqu'un qui fût aussi seul et aussi abreuvé de dégoûts que moi ». Personne n'aurait été surpris plus que lui de l'éclat acquis par son nom. Un de mes amis, Chargé d'affaires en Abyssinie, eut l'excellente pensée de faire commémorer les onze années passées dans ces régions par Rimbaud en donnant son nom à l'une des places de Harrar devenue une ville moderne. Au moment où l'accord du Gouvernement abyssin avait été obtenu éclata la guerre avec l'Italie, et ce projet alla rejoindre tous ceux que l'explorateur, commerçant et poète, avait formés pendant sa vie.

Un commerçant grec qui l'avait bien connu assure que même durant les périodes les plus dangereuses Rimbaud sortait de la ville et marchait seul, risquant sa vie, un carnet à la main. Il y traçait des caractères et personne n'a su ce qu'ils signifiaient. Le carnet a naturellement disparu et rien n'empêche de penser qu'il y écrivait des vers. Ce témoin qui l'a vu de loin affirme que ce n'étaient pas des comptes car dans ce temps-là personne ne tenait une comptabilité en règle. Faut-il croire que naissait dans la campagne brûlée une poétique nouvelle auprès de laquelle celle du Bateau Ivre était l'œuvre d'un enfant ou bien, ô horreur ! qu'il consacrait ses loisirs à polir des Alexandrins à la Delille ? Nul ne le saura et c'est le dernier point d'interrogation dans une existence qui détesta la publicité, — ce qui n'empêche qu'on a parlé et qu'on parlera de lui.

Robert de Billy.

COMPTES RENDUS

Hommes d'Etat, Trois volumes publiés sous la direction de MM. A. B. Duff et F. Gaby. Tome I : *Philippe de Macédoine,* par Victor CHAPOT; *Caius Cracchus,* par André OLTRAMARE; *Sylla,* par Léon Homo; *Constantin,* par Jean Rémy PALANQUE; *Théodoric,* par Maurice REY, *Nicéphore II Phocas,* par O. TRAFALY. Tome II : *Frédéric II de Hohenstaufen,* par A. B. Duff; *Saint-Louis,* par F. R. Olivier MARTIN; *Louis XI,* par J. CALMETTE; *Michel de l'Hôpital,* par Robert Anchel; *Laurent le Magnifique,* par Augustin RENAUDEL; *Philippe II d'Espagne,* par Raphaël ALTAMIRA. Tome III : *Catherine II,* par P. MILIOUKOV; *Danton,* par B. MIRKINE-GUÉTZÉVITCH; *Metternich,* par André ROBERT; *Cavour,* par Georges BOURGIN; *Thiers,* par A. DUPRONT; *Disraeli,* par André et Daniel TOLEDANO. — *Postface* de Lucien FEBVRE, 623, 598, 725 pp., Desclée de BROUWER, éd., Paris, in-8, cartonné toile, 1936.

La maison Desclée de Brouwer s'est fait apprécier par une remarquable collection de biographies, *Ames et Visages,* où le Victor Jacquemont de M. Pierre Maes voisine avec le Stendhal de M. Pierre Jourda et le Théophile Gautier d'Adolphe Boschot.

Elle nous offre aujourd'hui en trois volumes une suite d'essais où sont mis en relief les caractéristiques d'un certain nombre d'hommes d'Etat de l'Antiquité au XIX° siècle. « Ces dix huit études ne sont pas des Vies, écrivent MM. Duff et Gaby. Bien au contraire : l'élément purement biographique devait y être sacrifié. Nous avons demandé à nos collaborateurs des études sur la *pensée, la technique et les réalisations politiques de ces hommes d'état.* « Des hommes d'état vrais ou faux, méconnus ou reconnus figurent ici. Car on aime à faire œuvre de redressement comme on aime à secouer de vieilles idoles ! »

Le Philippe de Macédoine de M. Victor Chapot se présente au seuil de l'ouvrage. « Philippe, père d'Alexandre et ennemi de Démosthène, ne possédera jamais la place qu'il devrait occuper parmi les quelques personnages qui ont vraiment changé le cours des événements de l'univers », a dit de lui M. Robert Cohen dans sa Nouvelle

Histoire Grecque. Ce jugement pourrait servir d'épigraphe à l'étude de M. Chapot. L'un de ses mérites est de nous offrir pour la première fois en France un travail d'ensemble sur ce roi dont il force peut-être quelque peu le génie lorsqu'il écrit : « Sans le coup de poignard de Pausanias, le nom magique d'Alexandre brillerait-il aujourd'hui du même éclat éblouissant ? » L'objet de l'essai de M. André Oltramara sur Caius Gracchus est de décrire le caractère d'un homme d'état révolutionnaire et de mesurer l'influence qu'il peut avoir sur l'évolution d'une société lorsqu'il met au service de ses idées « une intelligence claire, une infatigable énergie et un caractère sans défaillance ». Il y réussit. M. Léon Homo nous présente un très vivant portrait de Sylla. Son étude du grand dictateur est de premier ordre. « Dernier des grands hommes d'état qu'a produits l'histoire romaine, Constantin, dont l'œuvre politique est analysée par M. Jean Rémy Palanque, n'a pas seulement donné sa capitale à la monarchie byzantine qu'il inaugure, mais aussi pour longtemps, les traits essentiels de sa structure administrative et sociale ». Il a attaché son nom au triomphe du christianisme dans le monde antique. Dans Théodoric le Grand, M. Maurice Rey, nous montre un roi des Ostrogoths, précurseur de Charlemagne. Ascète qui fut un homme d'Etat, Nicéphore II Phocas, avec lequel M. O. Tafrali, Professeur de l'Université de Iassy, termine le premier volume, a été le précurseur des croisés, ayant tenté de libérer les saints lieux du joug des Arabes, « le défenseur du christianisme et de la civilisation hellénique tant en Asie qu'en Europe ».

Frédéric II de Hohenstaufen, que s'est réservé M. Duff, inaugure la seconde série. Au dire de Voltaire, il aurait été de tous les empereurs, « celui qui s'efforça le plus d'établir l'Empire en Italie, et qui, avec tout ce qu'il fallait pour réussir, y parvint le moins ». L'homme est à notre sens plus intéressant chez lui que la politique. La France est représentée dans ce volume par Saint-Louis, Louis XI et Michel de l'Hôpital. Du premier, M. Fr. Olivier-Martin nous expose, dans une pénétrante analyse, la façon dont il comprit son rôle de souverain et « comment la sagesse de sa politique intérieure et ses premiers résultats pratiques ont donné à sa dynastie d'utiles leçons et un fondement resté inébranlable pendant cinq siècles ». On regrette en lisant l'admirable étude de M. J Calmette sur Louis XI que l'auteur ne nous ait pas donné sur ce roi l'ouvrage d'ensemble qui manque encore, le beau livre de M. Pierre Champion étant plutôt une suite brillante d'essais. « La France moderne, écrit M. Calmette, a pour formule *unité* et *centralisation*. Elle s'oppose au Moyen Age que caractérise l'émiettement féodal. Avoir assuré définitivement le succès de la formule politique moderne, c'est, en bref, l'œuvre du grand homme d'Etat qu'a été Louis XI ».

Avec Michel de l'Hôpital, dont nous entretient M. Robert Anche, nous abordons un personnage qu'il qualifie « d'un peu démodé ». Selon lui, le chancelier de Marie de Médicis fut plus encore que le défenseur des idées de tolérance, « l'homme du roi » « qui a voulu la grandeur de son pays dans l'ordre et la majesté royale ». Il apparaît comme un précurseur lointain des grands parlementaires du dernier siècle. Parlant de Laurent le Magnifique, M. Auguste

Renaudel constate « que l'autorité lentement acquise et jalousement conservée des Médicis, l'ascension ininterrompue de ces banquiers, élevés en un siècle et demi au gouvernement de Florence et à la papauté, n'auraient jamais été concevables sans un fait qui, au déclin du Moyen Age, domine toute l'histoire italienne, la décadence des anciennes communes ». Son étude prêterait à d'utiles comparaisons avec l'ouvrage que vient de publier M. Marcel Brion.

L'essai de M. Rafael Altamira sur Philippe II nous montre dans ce roi l'incarnation des Espagnols de son temps, ce qui explique « la véritable dévotion et le réel enthousiasme » qu'éprouvèrent pour lui ses contemporains « parce qu'ils voyaient en lui des sentiments en harmonie avec les leurs et des dispositions en parfait accord avec leur patriotisme ».

Un essai qui exclut sévèrement l'anecdote et nous montre an Catherine II le « grand homme d'état », œuvre de M. P. Milioukof, ancien Ministre des Affaires Etrangères de Russie, ouvre le troisième volume. L'étude de M. B. Mirkine-Guetzévitch sur Danton qui la suit est toute de technique politique. L'auteur dit de l'homme du 10 août qu'il fut l'homme moderne de la Révolution, celui dans l'activité duquel « l'historien, le juriste et le sociologue trouvent tous les éléments de l'évolution démocratique du XIXe siècle ».

Le Metternich de M. André Robert est très neuf. Il restitue à cet homme d'Etat, dans lequel on n'a trop souvent voulu voir qu'un personnage frivole et borné, son véritable rang. De Cavour auquel le regretté Paul Matter a consacré une biographie magistrale, M. Paléologue un élégant essai, M. Georges Bourgin nous offre un portrait politique énergiquement brossé qu'il achève d'éclairer aux lumières de la plus récente histoire italienne. Dans son Adolphe Thiers, M. A. Dupront campe à merveille ce petit homme qui eut sa grandeur et fut mieux que l'incarnation de la bourgeoisie triomphale. Enfin MM. André et Daniel Toledano, après M. André Maurois, ce qui n'était pas aisé, présentent de Disraeli, homme d'état, partisan de l'équilibre européen, adversaire du principe des nationalités, magnifique tenant de l'Angleterre impériale, un portrait achevé. L'ouvrage s'achève par une piquante « Postface » de M. Lucien Febvre, sur « L'homme d'Etat, ce qu'il est et n'est point » qui surprend un peu par ses conclusions.

Au demeurant, si certains choix ou certaines éliminations semblent assez arbitraires, on ne peut méconnaître l'originalité de ces seize études. Plus encore que de l'homme d'état, une idée du dictateur s'en dégage et sur les rayons d'une bibliothèque, ces trois gros volumes auront leur place, non loin du Prince de Machiavel, à côté de la Technique du Coup d'Etat de Curzio Malaparte et des Dictateurs de Jacques Bainville.

René DOLLOT.

Gesamtinventar des Wiener Haus-Hof-und Staats-Archivs, publié sous la direction de L. BITTNER, t. III, Vienne, Holzhausen, 1938.

Les Archives d'Etat de Vienne (anciennes archives de la Maison

impériale) forment un dépôt d'une incomparable richesse et d'origine très variée dont le directeur actuel, M. Bittner, a entrepris le catalogue. Le troisième volume, qui vient de paraître présente un caractère plus spécial que les précédents. Il se compose de trois parties principales : 1° Sources(*Urkundenabteilung*); 2° Manuscrits (*Handschriftenabteilung*); 3° Archives des couvents (*Klosterabteilung*). Les deux premières sont des recueils factices, constitués par les précédents directeurs du dépôt au moyen de pièces empruntées aux archives des pays successivement réunis au cours des XVIII[e] et XIX[e] siècles, aux domaines de la Maison d'Autriche. La troisième partie, constituée par les archives des couvents supprimés, présente plus d'unité, mais n'intéresse que très indirectement l'histoire générale. Un quatrième volume est annoncé ; un cinquième contiendra un index général de toute la publication.

A. P.

Marie-Thérèse, le dernier conservateur, par Constance Lily Morris. Un vol. in-8° de 350 pages, avec gravures et cartes, traduit de l'anglais par Mme Marie Mavraud. Paris, 1937, Librairie Plon.

« Vive notre Roi, Marie Thérèse », disaient les Hongrois lorsqu'ils acclamaient leur souveraine implorant leur secours contre l'attaque de Frédéric II de Prusse : les qualités viriles de la Reine, son énergie pour défendre ses droits, sa constance devant les épreuves de la fortune, méritaient certes ce compliment Marie Thérèse cependant resta toujours si parfaitement femme qu'il fallait une femme pour nous dépeindre son caractère avec tout son charme et sa diversité. Mme Morris y a réussi. Elle nous trace de son héroïne un portrait extrêmement vivant et attachant.

Succédant à vingt trois ans à son père Charles VI qui, tout occupé par le souci d'assurer à sa fille la possession de ses immenses domaines, avait négligé ses autres devoirs de roi, la jeune reine se montre dès l'abord pénétrée de la grandeur de sa tâche; conserver intact l'héritage qu'elle a reçu lui paraît la première de ses obligations; de là son indignation contre l'attaque de Frédéric II qui la dépouille de la Silésie et la haine dont elle ne cessera d'être animée contre le brigand prussien. Le scepticisme du roi protestant, libre penseur et ami des philosophes choque d'ailleurs son esprit profondément religieux. Faiblement soutenue par son entourage, car son époux, qu'elle adore, François de Lorraine, n'est pas doué d'un caractère digne du sien, elle se montre héroïque dans sa lutte pour la défense de ses droits, les malheurs ne l'abattent pas et c'est dans les revers qu'elle apparaît le plus admirable. Lorsque le seul conseiller qui ait su lui inspirer confiance, le comte Kaunitz, lui fait accepter l'alliance avec la France, elle consent pour assurer le succès de sa lutte contre le roi de Prusse aux sacrifices les plus douloureux pour elle, puisqu'elle accepte d'abaisser la majesté de cette race des Habsbourg, dont elle a la plus haute idée, jusqu'à flatter une marquise de Pompadour.

Dans son intérieur elle est la femme la plus dévouée, dévouée à son mari qu'elle veut à tout prix faire empereur pour le dédommager ainsi de l'abandon de son duché de Lorraine, qu'il a sacrifié pour l'épouser, dévouée à ses seize enfants, dont elle surveille et dirige l'éducation avec passion; ce sera une des plus grandes douleurs de sa vie de voir que son fils Joseph ne répond pas à ses espérances, qu'il est imbu des idées nouvelles, socialiste et peu croyant, et qu'il va jusqu'à se faire l'admirateur de l'ennemi de sa mère, Frédéric II. Cependant cette femme de devoir est ardemment avide de plaisir, elle est passionnée pour les fêtes, le luxe des parures et des bâtiments, elle danse avec passion, infatigable et charmée. Elle a, avec les mérites, les inconséquences de son sexe : bonne et charitable, elle a notamment contre les juifs des cruautés qui étonnent, habile politique d'ordinaire; elle se laisse entraîner par son dépit contre Frédéric II à de graves erreurs ; on sait comment, lorsqu'il s'agit des dépouilles de la Pologne, elle fut partagée entre sa pitié pour les Polonais, le sentiment de la justice de leur cause et son désir de donner à ses domaines un agrandissement équivalent à celui de ses voisins, comment « elle pleurait et prenait toujours ».

Aucune souveraine ne fut plus populaire : elle a conquis le cœur de ses sujets par le soin qu'elle a pris de réformer de son mieux et de perfectionner jusqu'à l'excès l'administration de ses Etats, mais plus encore peut être par une familiarité bienveillante qui, venant d'une si grande reine, avait pour les Viennois un prix infini. Elle savait les conquérir d'un geste, quand par exemple, toute ravie de la naissance de son premier petit-fils, elle se précipitait au théâtre pour l'annoncer elle-même au public du bord de la loge royale.

Mme Morris nous montre avec beaucoup d'art que dans la personne de Marie Thérèse s'incarnait le caractère et l'esprit de la vieille Autriche : patriarcale, conservatrice, respectueuse du passé et de l'autorité, mais d'une autorité amicale, bonne, familière et joyeuse, heureuse de vivre, brave et généreuse, mais ayant, avec une teinte de l'Orient, quelque nonchalance et une langueur que la valse viennoise traduit si bien; tout l'opposé de l'esprit prussien régulier, sévère et triste. Parlant à la fin de sa vie, de sa lutte contre le roi de Prusse, Marie-Thérèse disait : « J'ai lutté de toutes mes forces et me suis tendue de tous mes nerfs pour défendre les principes de ma jeunesse : la crainte de Dieu, la justice, la bonté et l'application à ses devoirs. J'avais aussi la conviction que rien de plus malheureux ne pouvait arriver aux sujets de mes terres héréditaires que de tomber entre les mains des Prussiens ».

H. de Manneville.

Robespierre vu par ses contemporains, par Louis Jacob. 1 vol. in-8° de 228 pages. Paris, 1938. Armand Colin, éditeur.

Robespierre avait été tué dans l'âme de la foule comme il avait été guillotiné le 10 Thermidor par une coalition de haine et d'intérêts. Ainsi la légende anti-Robespierriste subsistait jusqu'au jour où M. Mathiez, dans ses nombreux travaux et recherches, s'est efforcé,

les plus intéressants et notamment toute une moisson de jugements inédits sur un sujet qui sollicite la curiosité de tant d'écrivains français et étrangers.

L'auteur laisse au lecteur le soin de départager, de juger les appréciations jusqu'alors inconnues ainsi que les autres. Aucune jugeant et détruisant cette légende, de lui opposer la vérité. L'œuvre de l'éminent historien est continuée par M. Louis Jacob mais cette fois sur un mode très nouveau. Le présent volume, sorte de dossier constitué par de très patientes recherches, retient les documents conclusion n'est apportée sur Robespierre, il se borne à dire tout simplement : « Lisez et appréciez ce qu'ont écrit sur le chef de et aussi ceux qui l'ont haï et condamné ».

Donc, le lecteur se trouvera en mesure, ayant entendu les diverses plaidoiries, de prononcer lui-même le jugement. Beaucoup auront la révolution ceux qui l'ont connu, ceux qui l'ont aimé et admiré, l'impression que plus on se rapproche des instruments et des acteurs de la catastrophe révolutionnaire plus on y trouve d'obscurités et de mystères. Beaucoup d'autres, tout en admirant dans l'ouvrage de véritables portraits de nos législateurs exposés en galerie à la vue du public au cours de toute cette période révolutionnaire, seront particulièrement sévères pour celui qui joua pendant cinq années un si grand rôle.

Nous sera-t-il permis, d'après tant de témoignages, d'appréciations diverses, de dégager une impression moyenne et de fixer ainsi quelques traits de Robespierre ? Extrêmement ombrageux et défiant, il apercevait partout des complots, des trahisons, des précipices. Son tempérament bilieux, son imagination atrabilaire lui présentaient tous les objets sous de sombres couleurs. Impérieux dans ses avis, n'écoutant que lui, ne supportant par la contradiction, ne pardonnant jamais à celui qui avait pu blesser son amour-propre il ne reconnaissait jamais ses torts. Peut-être aspirait-il moins aux hautes destinées et voulait-il moins occuper le pouvoir dictatorial qu'il ne désirait par tous les moyens conquérir les faveurs du peuple et ses applaudissements. Fouché le jugeait ainsi : « Vous lui faites bien de l'honneur : il n'avait ni plans, ni vues. Loin de disposer de l'avenir, il était entrainé, il obéissait à une impulsion qu'il ne pouvait ni suspendre ni diriger ».

Ainsi se dresse peu à peu de cette masse de documents, contenus principalement dans les mémoires, les violences de presse et des pamphlets ayant été soigneusement écartés, la vraie figure de Robespierre, nuancée, troublante Nous le suivons avant la réunion des Etats Généraux, à la Constituante, sous la Législative, à la Convention enfin au 9 thermidor. Quoiqu'il en soit, son personnage demeure dominateur, écrasant avec des forces quintuplées par un désespoir féroce, une ambition folle et un mépris de la mort qui tenait de la rage. Il y avait quelque chose de mystérieux dans sa façon d'être qui faisait planer une terreur inconnue au milieu de la terreur ostensible que le gouvernment proclamait. Jusque dans son entourage le plus intime on tremblait et il est bien caractéristique l'aveu de son ancien secrétaire qui écrivait : « J'avais eu avec lui quelques tracasseries que sans doute j'aurais lavées dans mon sang s'il se fût souvenu de moi ».

Henry de Montardy.

I Comizi nazionali in Lione, par Ugo Da Como. Tome III, 1re partie. Un vol. in-4, Bologne, Zanichelli, 1938.

La « Consulte » que Bonaparte alla présider à Lyon en janvier 1802 n'avait pour objet immédiat que de substituer une organisation définitive et nationale à la dictature militaire et provisoire à laquelle était soumis depuis Marengo le territoire de la République cisalpine. Mais elle représente une date dans la formation de l'unité italienne et y a joué un rôle supérieur à son importance immédiate parce qu'elle a marqué le moment où pour la première fois le nom d'*Italie* a été employé comme l'appellation officielle d'un état, et non plus seulement comme une expression géographique. L'histoire en était restée difficile à reconstituer comme il arrive toujours en des temps troublés, parce qu'il fallait en chercher les éléments, non seulement dans d'assez rares documents officiels, mais encore et surtout dans une foule de mémoires ou de lettres privées restées éparses dans des archives locales ou familiales. C'est à cette tâche nécessaire, mais ingrate, que s'est consacré M. Ugo da Como, ancien Sous-secrétaire d'Etat et sénateur italien. Dans deux importants volumes dont il a été rendu compte dans ces colonnes, il avait déjà réuni, coordonné et publié toute une série de documents de ce genre, relatifs à la convocation de l'assemblée, au voyage de ses membres d'Italie en France, à leurs travaux avant et après l'arrivée de Bonaparte, enfin à l'élection un peu forcée de ce dernier comme Président de leur République, baptisée pour la première fois du nom d'italienne (26 janvier 1802).

Il a cru maintenant devoir coordonner et résumer le résultat de ses recherches dans un troisième volume qu'il intitule trop modestement *Commento Storico*, mais qui est en réalité, bien que sa modestie s'en défende, une histoire complète et définitive de la Consulte. Son ouvrage mérite ce titre, non seulement par ses dimensions (près de 400 pages in-4), mais encore par le soin avec lequel y ont été passées en revue toutes les parties du sujet, disposées en un ordre logique, de manière à former un ensemble harmonieux. Certains des 35 chapitres qui composent son œuvre (notamment ceux qui se rapportent aux répercussions de la Consulte à l'étranger ou à la comparaison de la Constitution adoptée avec les autres constitutions italiennes, évoquent même des perspectives nouvelles et méritent d'être particulièrement signalés. Quand l'auteur aura, comme il l'annonce, publié un dernier volume consacré à des notices biographiques sur les membres de la Consulte, il aura terminé une œuvre qui, par son ampleur plus encore que par son volume matériel fera honneur à l'érudition comme à l'historiographie italienne.

Albert Pingaud.

Kléber, par Lucas-Dubreton (J.). Un vol. in-12, Paris, Hartmann, 1938.

Si le nom de Kléber est resté environné d'une certaine popularité, il le doit à la légende qui l'entoure, peut-être même au fait qu'il a été

donné à une importante avenue de Paris, mais il ne représente que des notions bien vagues à l'esprit de la plupart de ceux qui le prononcent. En fait, celui qui l'a porté n'a jusqu'ici fait l'objet que de biographies trop développées ou trop techniques pour être accessibles au commun des lecteurs. C'est cette lacune qu'a eu l'heureuse idée de vouloir combler M. Lucas-Dubreton, dans un ouvrage où il a montré les qualités qui caractérisent son talent et ont fondé sa réputation, l'art de dégager l'essentiel dans le récit des événements qu'il retrace et la peinture des personnages qu'il présente, ainsi qu'un don de vie et de résurrection qui rappelle parfois Michelet et qu'il sait allier à l'emploi des plus sévères méthodes de critique historique. Sans nous apporter à proprement parler de révélations sur la carrière de Kléber, il a su dégager les principaux traits de sa physionomie et mettre en lumière certains côtés de sa vie par des détails nouveaux, d'où l'on peut tirer d'intéressants sujets de réflexion.

Il a d'abord fait ressortir ce simple fait, trop souvent oublié, que Kléber différait de ses émules de gloire en ce sens qu'il appartenait à une génération un peu antérieure, et par suite un peu différente. Au moment où la Révolution vint lui ouvrir une nouvelle carrière, il en avait déjà parcouru ou au moins essayé deux autres. Il avait servi pendant sept années comme officier dans l'armée autrichienne (1778-1785) et après sa démission cherché à se faire un nom et même à gagner sa vie comme architecte dans sa ville natale de Strasbourg. Il touchait à la quarantaine lorsqu'en 1792 les périls de la patrie en danger vinrent faire de lui un chef de bataillon de volontaires et lui offrir ensuite de telles occasions de se distinguer, notamment au siège de Mayence et en Vendée, qu'il parvint en deux années au grade de général de division.

Il serait difficile de le suivre avec l'auteur sur tous les champs de bataille où il se distingua en Europe, et plus tard en Egypte où il devait tomber sous le poignard d'un assassin (14 juin 1800). Il n'est peut-être toutefois pas inutile de signaler, entre beaucoup d'autres, deux points sur lesquels son biographe rectifie les idées communément reçues à son égard. C'est d'abord que le mouvement de rapide ascension qui semble caractériser sa carrière a été un instant interrompu (1797) par une période de demi-disgrâce, dont il ne serait peut-être pas sorti si Bonaparte n'était venu l'en tirer pour l'emmener en Egypte. C'est ensuite qu'entre ce dernier et lui, les relations n'ont pas toujours été empreintes de cette bonne entente constante et de cette admiration mutuelle que leur prête la légende. Il y a eu souvent entre eux des manifestations d'ailleurs passagères, de mauvaise humeur ou d'incompréhension réciproque. C'est l'un des mérites de M. Lucas-Dubreton d'avoir donné tout l'intérêt d'un petit drame psychologique à l'évolution de leurs rapports.

Albert PINGAUD.

Journal de Marie-Amélie, Duchesse d'Orléans, Tome II, 1814-1822. Un vol. in-12, Plon, 1938.

La princesse Marie Amélie de Naples, qui épousa, en 1809, le duc d'Orléans, le futur Louis-Philippe, avait pris de bonne heure l'habi-

tude, à laquelle elle devait rester toujours fidèle, d'enregistrer chaque soir tous les événements grands ou petits de la journée. De cette masse de notes, qui ne remplit pas moins de 24 gros volumes manuscrits, l'une de ses descendantes, la duchesse de Vendôme a eu l'heureuse idée d'extraire les passages les plus intéressants pour les reproduire par ordre chronologique. Elle les a reliés au moyen de résumés des passages supprimés, en y intercalant même, par une innovation qui semble moins heureuse, des commentaires empruntés aux ouvrages contemporains.

Le second volume, tout récemment paru, du journal composé selon cette méthode, embrasse la période comprise entre 1814 et 1822. L'on y voit successivement la famille du duc d'Orléans revenir en France à la nouvelle de la chute de Napoléon, après un long voyage de Palerme à Paris (juillet-septembre 1814), procéder à son installation au Palais-Royal mais repartir au bout de quelques semaines pour un nouvel exil, où elle restera tant que dureront les Cent-Jours ; puis après le retour en France, faire route de nouveau vers l'Angleterre mais cette fois pour un séjour de plaisir, au cours duquel la duchesse nous trace un tableau assez curieux du genre de vie de la haute aristocratie britannique ; puis enfin regagner définitivement Paris (avril 1817) s'installer à nouveau au Palais-Royal et à Neuilly et mener une existence en partie double, que remplissent alternativement les joies de la famille et la participation aux fêtes, aux solennités ou aux deuils de la dynastie régnante. A ce dernier titre, la duchesse nous apporte souvent des témoignages intéressants pour l'histoire, parmi lesquels on peut citer comme exemple son saisissant récit des derniers moments du duc de Berry.

Albert PINGAUD.

La maison de France et l'Assemblée nationale. Souvenirs du duc d'Audiffret-Pasquier, 1871-1873, publiés par son petit-fils. Un vol. in-12. Plon, 1938.

Les souvenirs du duc d'Audiffret-Pasquier, publiés par son petit-fils, apporteront une contribution utile à l'étude d'une question qui a prêté déjà à de nombreuses discussions sans pouvoir être entièrement vidée, parce qu'elle contient des éléments d'ordre psychologique qui ne se prêtent guère à une démonstration rigoureuse. C'est celle de savoir comment l'assemblée nationale de 1871, dont la majorité était décidée à rétablir la monarchie, a abouti à fonder la République. Le témoignage du duc d'Audiffret-Pasquier était particulièrement précieux pour résoudre ce problème, puisqu'il comptait parmi les notabilités du parti orléaniste et se trouvait en relations suivies avec les Princes, dont il intercale souvent les lettres dans son récit, ainsi que celles des plus notables de ses coreligionnaires politiques. Il semble s'en dégager une conclusion, déjà mise en lumière par les plus récents travaux sur le même sujet (notamment ceux de M. Halévy). C'est que l'échec des tentatives de restauration monarchique qui se sont succédées de 1871 à 1873 peuvent être attribuées à une double cause. La plus lointaine et la moins visible a été l'attitude — l'on pourrait presque dire la duplicité — de M. Thiers, qui après avoir feint d'y être

favorable et même de s'y prêter, a prononcé une volte-face quand il a cru sentir son pouvoir établi, et l'a sourdement combattue. Mais la plus efficace a été l'intransigeance du prétendant lui-même, qui s'est montré intraitable sur la question du drapeau, malgré tous les expédients successivement imaginés pour la tourner par les chefs de la majorité. C'est l'impression qui se dégage avec une force particulière du témoignage du duc d'Audiffret-Pasquier. L'on a même pu se demander parfois sans trop d'invraisemblance si cette obstination n'était pas voulue et ne servait pas au comte de Chambord de prétexte pour satisfaire son éloignement du pouvoir sans paraître se dérober à ses devoirs.

Albert PINGAUD.

La Russie et les Balkans, 1870-1880, par B. H. SUMNER, professeur à l'Université d'Oxford. Un vol. in-8 de 724 pages en langue anglaise, avec gravures et cartes. Oxford, 1937. Humphrey Milford, éditeurs.

L'ouvrage du professeur Sumner traite d'une des périodes les plus critiques de l'histoire de l'Europe, celle où la question d'Orient faillit faire éclater entre la Russie et l'Angleterre une guerre qui fut devenue une guerre européenne, celle aussi où le Congrès de Berlin, tout en transformant la péninsule balkanique, mit fin à l'alliance des Trois Empereurs et prépara la division des Puissances Européennes en deux camps opposés, la Triple Alliance et la Triple Entente. Si le sujet de son livre a été traité maintes fois avant lui, l'auteur anglais en a renouvelé l'étude par sa connaissance approfondie des sources russes et orientales. Il exprime le regret de n'avoir pu consulter les archives de Moscou, mais le dépouillement le plus consciencieux de toutes les sources imprimées, des pièces manuscrites conservées dans les archives anglaises et des papiers du comte Schouvalof lui a fourni la matière d'un tableau extrêmement précis et complet de la situation de la Russie et des Pays Balkaniques pendant les dix dernières années du règne de l'empereur Alexandre II, et d'un récit plein d'intérêt des événements de cette période.

Transformée à l'intérieur par les réformes de l'empereur qui avait ordonné en 1861 l'émancipation des serfs, la Russie manifeste alors sa puissance d'expansion par les progrès qu'elle accomplit en Asie Centrale ; ses postes avancés menacent les frontières de l'Inde. En Europe aussi le mouvement panslave l'entraîne vers la péninsule des Balkans, où l'empire turc entre en décomposition. Que sont les populations slaves qui cherchent à se libérer de la domination ottomane, quelles tendances se manifestent chez elles, le professeur Sumner nous l'expose avec une connaissance approfondie d'un sujet très complexe. Les unes regardent vers la Russie, les autres vers l'Autriche Hongrie. Les deux puissances cherchent à s'entendre à la conférence de Reichstadt. Quand la Turquie refuse d'accepter les réformes préparées par la conférence de Constantinople et que l'insurrection de l'Herzégovine provoque l'entrée en guerre de la Russie,

l'armée russe peut se mettre en campagne sans avoir rien à redouter du côté de Vienne. Après l'héroïque défense de Plevna, la puissance turque s'effondre, Constantinople est menacée, la Russie tout entière transportée d'enthousiasme croit toucher au moment où ses armes vont replanter la croix au-dessus de Ste Sophie quand la flotte britannique arrive aux îles des Princes; la menace anglaise et l'attitude de l'Europe obligent les vainqueurs à s'arrêter. Les succès mêmes consacrés par le traité de San Stefano sont remis en question et le congrès de Berlin arrache à la Russie triomphante une part des fruits de sa victoire.

Sans négliger l'histoire de la guerre et des événements militaires, le professeur Summer s'est attaché surtout à faire connaître d'une part les mouvements qui ont agité pendant la grande crise les peuples qui s'y trouvaient engagés, d'autre part le rôle joué par les hommes d'état, les diplomates surtout qui se sont trouvés aux prises. Il fait ressortir avec beaucoup d'art l'action de chacun d'entre eux, des Russes en particulier, le bouillant Ignatiew dont les entreprises et la lutte avec Andrassy mettent plus d'une fois la paix en péril, Schuvalov, l'ambassadeur de l'empereur à Londres, un maître de l'art diplomatique, qui sait au besoin pour servir les intérêts de son gouvernement ne pas tenir compte de ses instructions, le vieux Gortchakov, le rival de Bismarck, que nous voyons au Congrès de Berlin aux prises avec son ennemi et obligé de plier devant lui. Les figures des hommes d'état d'autres pays : lord Derby, Salisbury, Andrassy ne sont pas moins brillamment tracées. De très curieuses dépêches de Wellesley, attaché militaire à l'ambassade d'Angleterre à Saint-Pétersbourg, jusqu'ici inédites, fournissent d'intéressants détails sur la politique de l'empereur Alexandre II.

H. DE MANNEVILLE.

Le Second Empire, par Octave AUBRY.

Après l'ouvrage magistral, mais compact et détaillé, du regretté Pierre de la Gorce et le plaidoyer éloquent d'Emile Olivier, les amis de l'histoire de France réclamaient depuis longtemps un résumé portatif, commode et cependant complet et mis à jour de l'histoire du Second Empire. M. Octave Aubry vient de nous le donner dans la collection des *Grandes études historiques*, publiées chez Fayard. Ce volume de 700 pages, édité sur une solide bibliographie et sur des renseignements particuliers, se lit avec un intérêt qui ne faiblit pas. M. Aubry connaît à merveille l'histoire du Premier et du Second Empire. Il s'y meut avec aisance. C'est ce qui lui permet le récit coulant et cependant nuancé, ces raccourcis énergiques et ces dialogues rapides qui nous instruisent beaucoup mieux que de longues dissertations.

Depuis que la catastrophe finale du second empire a été, en quelque manière, réparée, l'heure de l'impartialité paraît arrivée pour le juger. M. Octave Aubry en profite et, en véritable historien, il a jugé sans crainte et sans colère les événements qui se sont écoulés de

1849 à 1871, ainsi que l'homme énigmatique, qui paraît les avoir subis plutôt que provoqués.

Le Second Empire fut une aventure. Partagé entre sa chimère, le principe des nationalités, et les intérêts traditionnels de la France, Napoléon III n'a jamais su prendre parti. Il était également incapable re commander et de choisir les hommes. Sauf Morny, qui fut souvent clairvoyant et décidé, il n'a su s'entourer que de médiocres.

M. Aubry estime que l'expédition du Mexique ne nous empêchait nullement d'intervenir en 1866 et les raisons qu'il en donne sont convaincantes. Encore fallait-il que notre armée fût prête. Que le régime du 2 décembre, appuyé sur l'armée, ait capitulé devant le Parlement et l'opposition républicaine dans la question des crédits militaires, c'est là le grand scandale. L'empire libéral n'a été qu'un aveu d'impuissance. Réclamer la dictature quand on est incapable de l'exercer, voilà le vice fondamental du Second Empire.

Avec raison, M. Octave Aubry a plaidé les circonstances atténuantes : la bonté, la générosité de l'homme; son amour du peuple; l'activité qu'il a déployée en matière économique et sociale; le martyre qu'il a noblement supporté en 70. Le grand malheur de Napoléon III est d'avoir été le neveu de son oncle et d'avoir constamment, dans le secret de son cœur, contemplé cet inaccessible modèle. La nouvelle évocation de son règne fera grand honneur à l'historien de *Sainte-Hélène*.

Emile DARD.

Le grand duché de Luxembourg entre la France et la Belgique, 1867-1871, par Jules GARSOU. Une brochure de 86 pages in-8°, Luxembourg et Bruxelles 1937, édition des « Cahiers Luxembourgeois ».

Placé depuis 1815 sous la souveraineté du roi des Pays-Bas, le Luxembourg se trouvait, après la victoire de la Prusse à Sadowa et l'effondrement de la Confédération germanique, dans une situation singulière : il y avait dans la ville une garnison prussienne, le territoire faisait partie du Zollverein allemand dans lequel il avait été inclus en 1842, d'autre part les voies ferrées étaient administrées par la Compagnie française des chemins de fer de l'Est. La tentative faite par Napoléon III pour rattacher à la France, comme légère compensation aux agrandissements de la Prusse, un territoire dont les habitants étaient animés de sympathies françaises, a déjà fait l'objet de divers ouvrages dont le plus connu est celui de M. Rothan. Le savant historien belge qu'est M. Garsou en a repris le récit en tirant parti de toutes les archives aujourd'hui ouvertes et en utilisant les nombreux documents publiés dans ces temps derniers.

Après avoir résumé les négociations qui aboutirent au traité de Londres du 11 mai 1867, faisant du Luxembourg un état indépendant et perpétuellement neutre, M. Garsou raconte l'intéressante histoire des répercussions qu'eurent sur les populations du Grand Duché les défaites de la France pendant la guerre de 1870-1871. Des manifestations favorables à notre pays provoquent alors de la part de Bis-

marck des menaces qui font redouter une annexion du Grand Duché à la Prusse. Le représentant du Luxembourg à Berlin defend énergiquement ses compatriotes en affirmant que la population luxembourgeoise veut être autonome, ni belge, ni française, ni allemande. On a prétendu qu'au cours des pourparlers de paix Thiers aurait offert au chancelier allemand, pour essayer de conserver à la France l'Alsace-Lorraine, d'abandonner à l'Allemagne le Luxembourg et la Belgique. Mais M. Garsou affirme, avec documents à l'appui, que cette accusation n'est pas fondée.

Ed. CLAVERY.

L'annexion de la Bosnie, 1908-1909, par Bernadotte SCHMITT. Un vol. in-8° de 264 pages en langue anglaise. Cambridge, 1937. Aux presses de l'Université.

M. Bernadotte Schmitt, professeur d'histoire moderne à l'Université de Chicago, s'est depuis longtemps attaché à étudier l'histoire des origines de la Grande Guerre. La *Revue d'Histoire Diplomatique* a donné dans son fascicule N° 2 de 1931 (p. 242) un compte rendu de son savant ouvrage en deux volumes sur l' « Approche de la Guerre 1914 ». Il a repris aujourd'hui, en utilisant toutes les publications les plus récentes, et certains documents originaux, par exemple des rapports d'Isvolski conservés aux archives de Moscou, l'étude d'un des épisodes les plus graves de la période qui a précédé la guerre, l'annexion de la Bosnie par l'Autriche en 1908. L'article 25 du traité de Berlin ayant autorisé l'empire Austro-Hongrois à occuper la Bosnie et l'Herzégovine, à administrer ces provinces et à maintenir une garnison dans le Sandjak de Novi-Bajar, la Turquie semblait bien avoir fait son deuil de ces territoires; leur annexion par l'Autriche paraissait devoir se faire assez aisément et n'apparaissait pas d'ailleurs comme de grande importance pour les intérêts de la double monarchie. Cependant cette annexion faillit déchaîner une guerre européenne et les souvenirs pénibles laissés par la crise qu'elle a provoqué peuvent être justement considérés comme une des causes de la grande guerre.

Le récit de M. Schmitt nous montre comment toute une série d'erreurs diplomatiques ont conduit à ces tristes résultats. Il en rend responsable la maladresse de presque tous les hommes d'état qui ont pris part aux négociations engagées. « Ce fut, dit-il, le *nadir* de la diplomatie européenne ». Il montre comment les deux principaux responsables de l'affaire se sont trompés gravement. Aerenthal crut qu'il pourrait annexer la Bosnie et l'Herzègovine sans donner d'autre compensation à la Turquie que l'évacuation du Sandjak de Novi-Bajar; il comptait porter un coup mortel aux ambitions de la Serbie et lier étroitement la Bulgarie à la politique austro-hongroise. Or il dut payer à la Turquie une somme importante; il lui fallut six mois d'efforts et de dangereuses négociations pour obtenir que la Serbie donnât de mauvais gré un assentiment qui la laissait plus que jamais résolue à affirmer ses droits contre l'Autriche-Hongrie, et la Bulgarie passa du côté de la Russie. Isvolski de son côté, qui avait accepté

l'annexion dans l'espoir de régler au profit de la Russie la question des Détroits, dut constater que celle-ci préoccupait alors assez peu l'opinion russe, qui se passionnait au contraire pour les intérêts de la Serbie. Il exposa la Russie, encore affaiblie par ses défaites en Extrême-Orient, au péril d'une guerre européenne, et il ne put éviter celle-ci qu'au prix d'une dure humiliation. On pourrait ajouter que le vainqueur apparent de la crise, l'Allemagne, remporta alors une victoire à la Pyrrhus, car son triomphe laissa l'opinion russe profondément irritée contre elle, et lui donna à elle-même et à l'Autriche-Hongrie, la fatale illusion que le gouvernement Russe pouvait être amené à capituler une seconde fois en 1914 comme il l'avait fait alors.

H. DE MANNEVILLE.

Qu'est-ce que l'Amérique? par André SIEGFRIED. 1 opuscule de 48 pages, chez Ernest Flammarion.

Extrême Orient et Pacifique, par Roger LÉVY. 1 vol. in-16 avec 5 cartes de 214 pages. Collection Armand Colin.

Les grands problèmes de la politique des Etats-Unis. Leur évolution, leur état actuel, par Firmin Roz. 1 vol. in-16 de 208 pages. Collection Armand Colin.

En nous définissant en quelques pages, raccourci saisissant plein d'expérience, de précision et de science, ce qu'est l'Amérique, M. Siegfried note que l'Américain demande qu'on lui évite tout effort. S'il veut savoir une chose, il demandera qu'on la lui présente en 20 pages. Si on peut la lui présenter en 10 il sera plus content. Et si l'on pouvait la lui présenter en 2 ou 3 pages il serait tout à fait satisfait. Cette méthode a été scrupuleusement suivie dans les 3 volumes dont il s'agit et qui constituent une documentation particulièrement précieuse pour les lecteurs curieux et pressés. Il leur sera ainsi possible de comprendre et de suivre les politiques qui évoluent dans ces continents si éloignés de nous; ils possèderont les principales notions sur les grands problèmes qui en forment pour ainsi dire le fonds. Plus que jamais la carte du monde doit être constamment consultée pour qu'on puisse suivre l'évolution des crises constantes, des incessantes révisions qui s'opèrent aux Etats-Unis, en Extrême-Orient, sur les rives du Pacifique. Mais il importe surtout de comprendre les réalités permanentes qu'enseigne la géographie associée à l'histoire, a l'économie, à l'art militaire, à la diplomatie. Et tout cela, ces très utiles petits volumes nous permettent de l'apprendre en nous exposant les possibilités d'entente entre tous ces pays par une adaptation réciproque de l'Europe, de l'Asie, de l'Amérique qui s'impose de plus en plus. Comment, en effet, pourrait-on se désintéresser de l'étude des divers maux économiques, des mouvements migratoires, des répercussions des traités de commerce ? Par quels moyens parvenir à rénover l'économie mondiale et comment éviter ces rivalités écono-

miques qui, entrainant les peuples dans l'exaltation d'eux mêmes, les conduisent fatalement vers les catastrophes. Sur tous ces points MM. Siegfried, Firmin Roz et Lévy nous fournissent les plus sages enseignements, les plus précieuses directives.

M. Siegfried nous intéresse particulièrement par l'actualité si vivante de son sujet. Et avec quelle maitrise il caractérise la psychologie de l'Américain et toute la politique de Roosevelt. Tout le génie américain, à un moment, s'est orienté vers la production. Le grand problème était d'intensifier cette production, partout on organisait la technique industrielle. Or en 1928 la marée a cessé de monter, le chômage est arrivé; la consommation s'essouflait devant une production hypertrophiée. La cause de la crise fut ce déséquilibre d'une consommation artificielle et d'une production techniquement déchainée.

Comment lutter contre les résultats de cet équipement mécanique et collectif de la vie basée sur le machinisme, la standardisation, la production de masse envahissant tout, transformant tout ? Comment éviter les excès de cette immense population d'employés avec un niveau suprême de confort dans la vie et qui se précipitait, dans une organisation bureaucratique monstre, avec un travail collectif discipliné où la liberté, l'individualité finissaient par ne plus exister ? Le président Roosevelt chercha des remèdes, il tenta des réformes. D'abord il s'efforça à maintenir les prix par la méthode du cartel et du syndicat. Puis, il se livra à la démagogie financière qui s'exprimait par une politique de largesses systématiques et sans frein, dans le déséquilibre voulu du budget, dans l'arrosage généralisé des subventions, des indemnités, des travaux publics, des créations d'emploi, dans l'emprunt à jet continu.

Bref, comme en Europe la politique aux Etats-Unis a pénétré dans l'Economique. Voilà un aspect nouveau mais plein de périls. Notons par ailleurs, que la période qui vient de de s'écouler fut moins là bas celle des excitateurs révolutionnaires que des fabricants de panacées économiques. Mais, il ne s'en est point trouvé apportant de résultats heureux et voilà l'Amérique vieillissant et tendant par certains côtés à ressembler à l'Europe.

L'intérêt d'une telle mise au point est indiscutable puisque la destinée de l'Europe est liée à la politique américaine. M. Siegfried, malgré son indépendance de jugement, son extériorisation, nous fait constamment sentir qu'en jugeant les Américains il pense en même temps aux Français S'il vante la séduction pleine de chaleur du président Roosevelt, il ne l'admire point dans toutes ses décisions. Certaines d'entre elles sont très vivement blamées et l'auteur préfère la politique économique préconisée par Ford; celui-ci aurait voulu amener l'industriel à diminuer ses prix de revient par la rationalisation, tout en développant constamment le pouvoir d'achat des consommateurs par une diminution systématique des prix de vente et le paiement de larges salaires. Le bénéfice aurait été alors réalisé par l'organisation et l'initiative créatrice de l'industriel.

Défions-nous de ceux qui voudraient trop rajeunir industriellement le vieux continent Européen en prenant les Etats-Unis pour

modèle. La poursuite matérielle ne doit pas tout absorber. Nous devons, quoiqu'il advienne, réserver une grande place à la pensée libre même s'exerçant sans profit. Et l'homme agent de production et de progrès doit aussi et surtout être considéré comme esprit indépendant et comme fin en soi.

Henry DE MONTARDY.

Jules Cambon, par l'un des siens, par Mme Geneviève Tabouis. Un vol. in-8 de 396 pages avec gravures. Paris, 1938. Payot, éditeur.

L'auteur de ce livre a fait preuve d'un mérite fort rare chez un écrivain : elle a su le plus possible s'effacer et laisser parler celui dont elle racontait la vie. Jules Cambon était un causeur exquis et un charmant conteur; on a grand plaisir à l'entendre pour ainsi dire lui-même presqu'à chaque page du volume qui lui est consacré.

Nous devons cependant tout entier à l'auteur seul le joli chapitre où elle a relaté l'enfance et la jeunesse des deux frères Cambon : tous deux formés par une mère de grand mérite qui, veuve de bonne heure, se consacra entièrement à ses fils, tous deux unis par un étroite amitié, tous deux égaux par le mérite et les services rendus, différents seulement de caractère, l'aîné Paul plus réservé, plus grave, le cadet Jules plus enjoué, plus souple, plus homme du monde. Tous deux d'esprit libéral, républicains sous l'Empire, liés d'amitié avec la plupart des hommes qui ont fondé la troisième république, ils se consacrèrent dès leur jeunesse au service de l'Etat, suivant des carrières parallèles, d'abord dans l'administration intérieure, puis dans les grands postes diplomatiques. Tous deux aussi, par une singulière rencontre de leurs destinées, ils se signalèrent d'abord par d'éminents services rendus à l'empire français d'Afrique, auquel, ardents coloniaux, ils étaient passionnément attachés.

Jules Cambon était allé en Algérie comme attaché au gouverneur le général Chanzy ; il fut sous-préfet de Constantine ; puis, après avoir ssuccédé à son frère comme préfet du Nord et avoir dirigé la préfecture de Lyon, il revint à Alger, cette fois comme gouverneur général. Sa souple intelligence, sa bienveillance naturelle, l'amitié qui le liait au cardinal Lavigerie, sa parfaite connaissance des indigènes ont fait qu'il laissa à Alger, comme son frère à Tunis, d'inoubliables souvenirs. Il quitta l'Afrique avec regret.

Le ministre des Affaires Etrangères d'alors, M. Hanotaux; en le nommant à l'ambassade de France à Washington, l'appelait à prendre place dans une carrière, où son frère Paul l'avait prédédé, mais qui lui semblait nouvelle et l'inquiétait quelque peu. Il hésita à donner son acceptation. Le ministre insista, sut le convaincre et rendit ainsi au pays un grand service: car nul homme ne fut mieux fait que Jules Cambon pour la diplomatie, nul n'a réuni mieux que lui les qualités qu'il a énumérées lui-même dans un livre charmant et qui font le parfait diplomate. Malgré son ignorance de la langue anglaise, son autorité, son charme, les ressources de son esprit lui assurèrent

aux Etats-Unis une telle position qu'il sut y accomplir un prodige : chargé par le gouvernement espagnol, après la guerre de 1898, de négocier la paix en son nom, il s'acquitta de cette tâche étrangement délicate avec tant d'art que la reconnaissance envers lui fut égale chez les Américains vainqueurs et chez les Espagnols vaincus. Aux uns et aux autres il avait réussi à inspirer une confiance absolue. Elle le suivit à Madrid, où son crédit auprès de la Reine Régente, la place qu'il occupait dans la société, son influence auprès du gouvernement furent d'un grand prix lors de la conférence d'Algésiras. Son départ fut un deuil pour les nombreux amis qu'il s'était fait en Espagne. Au moment où, ému des témoignages d'affection qu'ils lui prodiguaient, l'ambassadeur prenait place dans le train qui allait le conduire vers l'Allemagne, Mme Tabouis rapporte qu'il dit en souriant : « J'espère que mon départ de Berlin sera aussi beau que celui-ci... mais j'en doute ».

L'autre départ devait être en effet, bien différent. Il ne tint cependant pas à l'homme éminent que la France avait choisi pour la représenter dans le plus difficile des postes diplomatiques qu'il ne réussit à Berlin, comme ailleurs la tâche de conciliation qu'il était mieux qu'aucun autre capable d'accomplir. En nous faisant avec beaucoup d'art l'émouvante relation des sept années durant lesquelles il s'efforça d'y réussir, son biographe nous montre qu'à deux reprises il parut sur le point de réussir : par l'accord de 1908 il tenta d'ébaucher au Maroc une collaboration entre la France et l'Allemagne; en 1911 après la brutale menace d'Agadir il put, à force de patience; de persévérance, de souplesse, arrêter la guerre prête à éclater, reculer de trois ans la redoutable échéance. S'il fut impuissant à l'écarter définitivement c'est qu'il n'y avait plus à Berlin en 1914 de place pour la diplomatie, c'est qu'une résolution volontairement aveugle et sourde avait fermé les voies à tous pourparlers. Rien ne prouve mieux la volonté de combattre arrêtée alors à Berlin qu'un simple fait : dans les jours de crise qui précédèrent la guerre le chancelier de l'Empire, lié cependant par une amitié personnelle avec l'ambassadeur de France, se refusa constamment à le recevoir et n'échangea pas même avec lui quelques mots. On sait comment, la guerre déclarée, l'autorité militaire allemande, pour la honte du pays, organisa le départ de Berlin de M. Jules Cambon.

Hélas ! Si ses hautes qualités n'avaient pu servir à prévenir la guerre, elles ne furent pas beaucoup plus utilisées pour organiser la paix. Sans doute les honneurs ne manquèrent pas à la fin de sa carrière : secrétaire général du Ministère des Affaires Etrangères, président de la Conférence des Ambassadeurs, nous le voyons rendre encore de nombreux services, mais le gouvernement ne sut pas laisser jouer alors aux grands diplomates qui l'avaient si bien servi, le rôle éminent qui eût dû leur appartenir. Ce fut un malheur pour la France; ce fut une tristesse pour Jules Cambon. Cependant il ne mit jamais dans l'expression de ses regrets aucune amertume. Son biographe, dont la pieuse affection l'a suivi dans les longues années de sa vieillesse, nous le montre achevant sa vie en sage spirituel et souvent souriant, jouissant de la tendresse des siens, de l'hon-

neur que lui avait fait l'Académie française en l'appelant à siéger parmi ses membres, mais suivant avec un intérêt toujours aussi ardent, angoissé parfois, les destinées du pays qu'il avait si bien servi.

H. DE MANEVILLE.

Histoire diplomatique de la France pendant la Grande Guerre, par Albert PINGAUD. 2 volumes in-8 de 318 et 388 pages. Paris, 1938. Editions « Alsatia ».

Nos lecteurs connaissent déjà, pour l'avoir lu dans les fascicules de la *Revue d'Histoire Diplomatique* de janvier-mars et avril-juin 1937, pages 57 et 211, un des chapitres de l'ouvrage de M. Pingaud, celui qu'il a consacré à l'intervention de la Grèce dans la Grande Guerre. Ils voudront suivre dans son ensemble, en lisant ses deux volumes l'histoire si complexe, si intéressante, parfois si émouvante de l'action diplomatique qui pendant quatre années a accompagné pour notre pays l'œuvre des généraux et des soldats. Ce serait une erreur de croire que, dans une telle guerre, on ne luttât que sur les champs de bataille; d'autres combats se livraient dans le secret des chancelleries et plus d'une fois leur issue ne fut ni moins grave ni moins décisive que celle des batailles. De cette lutte, moins connue que l'histoire militaire, nul n'était mieux préparé que M. Pingaud à écrire la relation. Il a eu en mains tous les documents de notre département des Affaires étrangères, dont il a dirigé pendant plusieurs années les Archives, et il a complété ses informations par une étude approfondie de toutes les sources d'origine étrangère. Avec un tel guide on peut étudier en toute confiance une histoire riche en révélations et aussi pleine d'enseignements.

L'œuvre accomplie par la diplomatie française, dans les années qui ont précédé la guerre, quand elle préparait la défense du pays contre l'attaque menaçante de l'Allemagne, avait été admirable. On ne saurait sans doute accorder des éloges aussi complets à ce qu'elle a fait pendant la guerre. La France n'a pas eu, à se féliciter de ce que, dans cette période, le rôle des diplomates a été souvent usurpé par les hommes politiques. Mais la cause principale des erreurs commises il faut la chercher dans le malheur ordinaire de toutes les coalitions, dans la difficulté d'organiser l'unité d'action entre des gouvernements dont les tendances et les intérêts restent différents et entre des hommes dont les caractères diffèrent aussi et souvent s'opposent les uns aux autres,

M. Pingaud a dessiné des portraits frappants de deux ministres dont le rôle fut particulièrement important pour la direction des gouvernements alliés : M. Sazonoff, ministre des Affaires étrangères de Russie, ardent, impétueux, très actif, doué d'une imagination qui inventait sans cesse de nouvelles combinaisons pour les abandonner ensuite, ce qui n'excluait pas chez lui la tyrannie de quelques idées fixes, de sorte que ses collègues alliés étaient amenés parfois à se demander si « l'Entente avait trouvé chez lui un animateur pour

tout entraîner ou un brouillon pour tout compromettre », puis le Secrétaire d'Etat des Affaires étrangères d'Angleterre, Sir Edward Grey, un homme profondément honnête et loyal, mais scrupuleux, redoutant les décisions et les initiatives, toujours prêt à attendre que les événements ou les mouvements de l'opinion vinssent lui dicter ses résolutions. Il nous montre comment le caractère de ces deux ministres alliés compliqua la première tâche de la diplomatie française qui fut d'établir quelqu'unité, quelque cohésion dans l'action des gouvernements allliés. Il fallut de longs efforts, de cruelles épreuves, des années de souffrances, et il faut bien le dire, de nombreuses fautes commises pour qu'on arrivât enfin à cette unité de commandement que le caractère de Lloyd George sut imposer, que les mérites du maréchal Foch firent accepter, et d'où sortit la victoire.

A côté des laborieux pourparlers suivis pour aboutir à ce résultat, et parallèlement à leur développement, l'auteur résume les négociations qui amenèrent peu à peu de nouveaux combattants à s'engager dans la terrible lutte. On suit avec émotion les péripéties de ces accords engagés, repris, abandonnés, objet d'incessantes vicissitudes que provoquent soit le caractère des hommes, soit les événements de la guerre. Au récit qui réussit à mettre de l'ordre et de la clarté dans un ensemble si varié se mêlent de vivants portraits des hommes d'Etat qui ont eu à jouer un rôle décisif, tel le ministre roumain Bratiano, fort intelligent et ardent ami de l'Entente, mais oriental par ses promesses faciles, ses résolutions toujours fuyantes ; toujours préoccupé d'attendre l'heure où son pays pourrait combattre avec le moins de risques et le plus d'avantages, il finit par choisir la plus mauvaise, puisque l'intervention conduisit la Roumanie au désastre; tel aussi Venizelos, le ministre crétois dont le duel avec son roi Constantin occupa si longuement et si peu utilement les diplomates de l'Entente.

L'intervention de la Grèce rappelle une de ces occasions manquées que l'on relève, hélas ! trop nombreuses au cours de la longue histoire relatée par M. Pingaud. Car dès le début de la guerre, la Grèce, comme le Portugal, s'offrit à combattre avec les alliés, et les refus opposés à leurs propositions furent dus surtout aux hésitations de l'Angleterre. On peut compter aussi, au nombre des occasions manquées, le premier projet d'une expédition à Salonique ; lorsqu'il fut conçu, en février 1915, alors que la Bulgarie n'avait pas encore pris parti contre l'Entente, « il aurait pu, dit notre auteur, changer la face et avancer le terme de la guerre ». Non moins regrettable fut, à son avis, l'abandon du projet d'un débarquement de troupes russes en Bulgarie pour appuyer l'attaque alliée contre les Dardanelles, car la présence des alliés à Bourgas, acceptée par les Bulgares, eût pu empêcher ceux-ci re prendre les armes en faveur des Empires Centraux.

L'intervention de l'Italie, espérée dès le début, presqu'assurée dès l'abord grâce à l'habile œuvre diplomatique accomplie par notre ambassadeur à Rome, se fit trop attendre. Lorsqu'elle se produisit et que le traité de Londres fut signé le 25 avril 1915 il y eut une heure de grandes espérances, une chance favorable offerte à l'Entente par le destin. Sous ce titre « Un mois décisif de la Grande Guerre »,

M. Pingaud nous fait sentir que la victoire échappa de peu à la cause des alliés quand, l'Italie entrant dans la lutte, la Roumanie parut sur le point d'intervenir à son tour : l'Autriche attaquée sur quatre fronts allait succomber; mais l'attaque italienne tarda, l'attaque serbe ne fut pas réalisée, les Russes à ce moment même furent écrasés en Galicie par un puissant effort des Autrichiens et des Allemands, les Roumains effrayés retardèrent leur entrée en guerre ; la chance qu'avait offerte la fortune ne fut pas saisie.

Il fallut attendre encore deux ans la victoire. Comment se produisit alors l'intervention décisive de l'Amérique, l'auteur nous le conte dans un chapitre où l'on sent, pour ainsi dire, le destin en marche, car les événements sont plus forts que les hommes ou du moins c'est une poussée de l'opinion publique, plus qu'une action des diplomates, qui provoque cette entrée en guerre des Etats-Unis, si imprévue, si puissante et qui fut inspirée sans doute par des intérêts nationaux mais aussi pour une large part par le plus noble attachement d'un grand peuple aux idées de justice et de liberté.

Comme conclusion de son beau travail, l'auteur rend hommage au rôle joué, malgré les erreurs commises, par la France dans les négociations laborieuses et longues dont il a rendu compte « Ce n'est pas, dit-il, céder aux suggestions ou aux illusions du patriotisme que de lui reconnaître le mérite d'avoir réussi, plus complètement peut-être que les autres nations réunies sous le même drapeau, à s'adapter aux conditions nouvelles de la lutte et à négliger les préoccupations héritées du temps de paix pour subordonner ses pensées comme ses efforts à la nécessité suprême de la victoire ».

H. DE MANNEVILLE

La victoire des vaincus, par André FRIBOURG. Un vol. in-8. Editions Denoel, 1938.

C'est un sujet d'un passionnant intérêt que vient de traiter M. André Fribourg, dans un ouvrage dont le titre seul suffit à indiquer le caractère. Les traités qui mirent fin à la Grande Guerre avaient imposé à l'Allemagne des amputations de territoires, des diminutions de population et des servitudes militaires qui semblaient assurer pour longtemps, et peut-être pour toujours, son infériorité vis-à-vis de sa vieille rivale la France. Vingt années pourtant lui ont suffi, non seulement pour modifier cette situation, mais encore pour le retourner à son avantage par la récente annexion de l'Autriche. Après avoir perdu la guerre, elle a ainsi gagné peu à peu la paix, et elle représente actuellement pour l'équilibre de l'Europe et la sécurité de la France une menace plus grave qu'en 1914. Comment a été possible et comment s'est opéré ce renversement de fortune, l'un des plus surprenants qu'il soit possible de rencontrer au cours du passé ? Si le recul du temps manque encore pour en écrire l'histoire, il est dès maintenant possible d'en préciser les données et d'en tracer les cadres. C'est à quoi s'est appliqué M. André Fribourg dans un livre que recommandent la connaissance approfondie du sujet et la clarté logique d'un plan rigoureux.

L'ouvrage se divise naturellement en trois parties, dont le contenu est indiqué par les titres : **Avant la Guerre. Pendant la Guerre. Après la Guerre.** Dans la première, consacrée à un instructif et nécessaire retour en arrière, l'auteur étudie comment se sont établies en Allemagne les traditions et les théories qui l'ont conduite d'abord à la recherche de son hégémonie politique en Europe (1871-1905), puis à celle de son expansion extérieure (1905-1914). Dans une seconde partie, il montre l'application de ces théories au cours de la Grande Guerre et hasarde quelques hypothèses sur les conditions que les vainqueurs auraient imposées aux vaincus si le succès avait répondu à leurs espérances. Dans la troisième partie enfin, (1918-1938) il entre dans le vif du sujet en recherchant, d'une part comment depuis 1914 le désir de la revanche a conduit les Allemands à effacer peu à peu tous les effets de leurs défaites, d'autre part comment la lassitude du triomphe a amené leurs adversaires à en abandonner peu à peu tous les résultats. Les uns ont poursuivi la révision des traités de 1918 par l'activité de leur propagande, les directions de leur enseignement public, la reconstitution de leur armée et les efforts mêmes de leur diplomatie pour diviser les vainqueurs. Les autres ont montré dans l'application de ces traités une mollesse d'attitude ou des divergences de vues qui ne leur ont pas permis d'en maintenir les clauses les plus importantes pour leurs intérêts. Le résultat c'est que sur le terrain diplomatique proprement dit l'Allemagne a pris déjà comme une revanche de ses défaites militaires, accentuée dans l'ordre territorial par l'annexion de la Sarre et de l'Autriche. Elle est maintenant entraînée dans un « cycle infernal » qui l'amènera à chercher de nouveau, fût-ce au prix d'une nouvelle guerre, l'hégémonie européenne. C'est par ce cri d'alarme, dont il laisse au lecteur le soin de calculer les répercussions, que l'auteur termine son intéressant travail.

Albert PINGAUD.

Histoire de ma vie, par MARIE, reine de Roumanie. 2 vol. petit in-8° de 378 et 394 pages, avec de nombreuses illustrations. Paris, 1937. Librairie Plon.

Elle est charmante, la longue causerie sur sa vie qu'a pris la peine d'écrire pour notre plaisir Sa Majesté la reine Marie de Roumanie, charmante par son naturel, sa franchise, par la joie de vivre qui s'y laisse voir à chaque ligne. L'enfant, la jeune fille, la jeune femme que ses souvenirs nous font connaître jette sur l'univers qu'elle découvre des regards émerveillés.

Les spectacles qu'elle a sous les yeux ne sont-ils pas, au reste, les plus séduisants du monde ? A Eastwell chez son père le duc d'Edimbourg, fils de la reine Victoria, la petite fille reçoit dans les riantes campagnes du comté de Kent une éducation tout anglaise; son caractère en restera marqué à jamais; elle adorera la vie au grand air, les fenêtres ouvertes, les sports, et surtout les folles chevauchées à travers les champs; amazone incomparable, elle aimera les chevaux avec passion. Un séjour à Malte, le « meilleur souvenir de sa vie », lui révèle les beautés de la mer, le charme de l'existence

des marins. Petite fille par sa mère de l'empereur de Russie, elle rapporte de ses séjours à la cour d'Alexandre II les images d'un luxe qui n'a pas eu d'égal ailleurs, la vision de « la grande, mystérieuse, étonnante Russie des Tsars, devenue si tragiquement une chose du passé ». Puis son père devient, par la mort de son frère aîné, duc de Cobourg et l'éducation de la princesse s'achève en Allemagne du Sud; si le caractère allemand a toujours pesé à sa nature indépendante, le pays lui plait infiniment. Elle en décrit avec joie les beautés, amoureuse des fleurs, des forêts, des montagnes dont elle sent et sait rendre avec beaucoup de grâce les splendeurs.

La Reine est artiste : habile à faire voir les paysages, elle retrace avec plus de vie encore les portraits. En quelle incomparable galerie ceux-ci défilent devant nos yeux, complétés, animés, par de nombreuses photographies ! Voici d'abord « Grand'Mère Reiné » ; quelques touches habiles font apparaître la petite et si grande Majesté, si imposante et pourtant si bonne, presque timide, si vieille et cependant si jeune d'esprit et de cœur. Voici encore « Grand'Père Empereur », un géant majestueux et beau, aux yeux tendres et doux, Alexandre II, marqué pour un si terrible destin. Passionnée pour tout ce qui est beau, la Reine Marie se plaît surtout à décrire les plus séduisants entre tant de grands personnages au milieu desquels elle a vécus : oncle Serge, le Grand Duc à la taille imposante et gracieuse, aux yeux magnifiques, fiers, mais durs, qui savait commander, mais aussi se faire haïr, et cette admirable « tante Ella », la grande duchesse Serge, belle entre toutes, tendre et douce, destinée comme son mari à périr d'une mort atroce par la main des Bolcheviks. D'autres portraits, moins charmants, ne sont pas moins vivants, tracés avec un esprit souvent critique, tels celui de l'oncle Ernest, duc de Saxe Cobourg et Gotha, et de la vieille dame gouvernante, comtesse Tolstoï.

A 17 ans elle est fiancée, la princesse qu'on nommera bientôt la « Princesse Lointaine », à la taille élégante et souple, aux cheveux d'or, aux merveilleux yeux bleus, elle a charmé le prince héritier d'un jeune royaume, oriental, encore peu connu en Occident, la Roumanie. C'est un exil qu'elle n'accepte pas sans effroi, et, malgré l'amour d'un époux très épris, mais timide, réservé, comptant peu dans le royaume auprès de la sévère majesté du roi Carol son oncle, les débuts sont pénibles. La discipline à l'allemande d'une cour où règne un souverain, homme d'état éminent, strictement attaché à sa tâche, sévère pour les autres comme pour lui-même, est un poids trop lourd pour une jeune femme heureuse de vivre, ardemment jalouse de sa liberté. On lui interdit d'avoir un ami ou une amie. La reine Carmen Sylva, une artiste comme sa nouvelle nièce, une indépendante comme elle, l'accueille tendrement, mais les caractères ne s'accordent pas mieux que les âges. Dans les portraits si vivants que la nièce trace de la « Reine-poète » apparaît une pointe d'ironie. Le temps passe cependant. Loyale et franche comme toujours la Reine nous laisse voir comment peu à peu elle a senti, compris et s'est mise à aimer les mérites du roi Carol et de la reine Carmen Sylva. Son charme d'autre part a agi sur eux. Le vieux roi s'est résigné à souffrir en

souriant les caprices de la belle jeune femme qui assure, par ses enfants, l'avenir de sa race, qui comprend ses idées et qu'il sent comme lui éprise de ce royaume auquel il s'est donné tout entier.

Car la princesse a été conquise, cœur et âme, par le beau pays sur lequel elle est appelée à régner. La nature aux paysages si riches et si variés l'enchante. Le paysan roumain simple, brave et aimant, a gagné son amitié; elle l'aime et se sent aimée de lui. Quand, dans son élégant uniforme militaire, elle défilera en tête de son régiment roumain elle éprouvera une joie intense, car elle sentira que tous ces braves soldats qui la suivent sont à elle comme elle leur appartient.

L'heure vint où, comme elle le dit elle-même, « tout le sérieux de la vie s'abattit brusquement sur elle ». La guerre balkanique, dans laquelle la Roumanie n'eut pas à livrer de bataille, mais au cours de laquelle l'armée roumaine fut cruellement frappée par le choléra, fournit à la princesse la première occasion de prouver qu'elle savait se dévouer pour son peuple; infirmière vaillante elle lutta courageusement contre l'épidémie. Ce n'était là qu'un prélude de la grande guerre. Celle-ci éclate; la Roumanie refuse de suivre son souverain qui croit au triomphe de son pays d'origine, l'Allemagne, et veut combattre avec elle. Le vieux roi Carol meurt désespéré. Le second volume des Souvenirs se termine au moment où, dans ces circonstances tragiques, le lourd fardeau de la couronne royale, vient apporter à la princesse et à son époux une tâche redoutable dont ils se montreront dignes. « Regina Maria ! » « Reine Marie ». En saluant avec ses sujets de ce titre la nouvelle souveraine, ses lecteurs français souhaiteront tous que la traduction du troisième volume de ses mémoires leur donne bientôt l'occasion de lire la relation écrite par Sa Majesté, de son rôle pendant la guerre, de la plus douloureuse mais aussi de la plus belle époque de sa vie.

H. DE MANNEVILLE.

La passion de la Cilicie 1919-1922, par Paul DU VÉOU. Un vol. grand in-8° de 397 pages. Paris, 1938. Paul Geuthner, éditeur.

Riche plaine d'alluvions entre la mer Méditerranée et les hautes montagnes du Taurus et de l'Amanus, la Cilicie n'est pas seulement un des terrains les plus fertiles de l'Asie. C'est aussi par ses ports de Messine et l'Alexandrette une des plus belles portes d'entrée de l'immense continent. La pensée de voir ce joyau échoir à la France a rempli de joie un moment ceux qui, comme l'auteur de ce livre, s'intéressent passionnément aux intérêts de notre pays en Orient. Mais pour que ce rêve devînt réalité il ne suffisait pas que l'accord franco-britannique du 16 mai 1916 eût placé dans notre sphère d'influence la Cilicie avec une large tranche de l'Asie Mineure jusqu'aux mines de cuivre d'Arghana, il eût fallu que les Turcs cessâssent de compter parmi les nations. Or, sous la main énergique de Mahmond Chefket, l'insurrection nationale rendit à la Turquie vie et vigueur.

Ainsi l'imprudente rêverie devint la cause d'affreux malheurs, d'une retraite humiliante pour notre drapeau, d'atrocités sans nom dont M. du Véou conte avec beaucoup d'éclat la lamentable histoire.

La malheureuse race arménienne en fut la triste victime; elle avait eu à subir, au début de la guerre, de la part des Turcs, de terribles massacres. Mais tenaces dans leur attachement à la Cilicie les Arméniens y revinrent en grand nombre quand ils crurent que la France allait les y protéger, et nous déployâmes de grands efforts pour les y ramener. C'était les conduire à la boucherie.

Après de véritables prodiges d'héroïsme déployés inutilement pour défendre des postes que nous devions abandonner, après les sacrifices de Marache, d'Ourfa, d'Aïn Tab, qui nous ont coûté tont de vies précieuses et que leur inutilité rend spécialement douloureux, les Français évacuèrent la Cilicie, y laissant seulement le souvenir d'admirables soldats, qui par leur héroïsme à supporter des souffrances inouïes tantôt l'été dans les plaines brûlantes, tantôt dans la neige des montagnes, avaient sauvé l'honneur du pays. Leur départ condamnait au martyre les populations arméniennes qui avaient eu confiance en eux. On ne peut que partager l'émotion de M. de Véou quand il nous conte leurs souffrances. Ses jugements sont plus contestables. Il n'est certainement pas juste envers le vaillant soldat qui représentait alors la France à Beyrouth et qui a souffert plus que personne de son impuissance à sauver les défenseurs de la Cilicie et les Arméniens qu'ils avaient protégé.

Les vrais responsables de cette tragique histoire ce sont nos gouvernants d'alors qui, soit par légèreté, soit pas esprit de parti, ont commis tant d'erreurs et qui ont terminé une guerre glorieuse par une paix si mal faite.

H. M.

La question de l'Adriatique (1914-1918), par Paul-Henry. MICHEL. Recueil de documents. Un vol. in-8, Alfred Costes, 1938.

Politica estera italiana (1882-1897), par Léo WOLLEMBORG. Un volume, in-8. Edizioni Roma, 1938.

L'histoire de l'intervention italienne dans la Grande Guerre vient de donner lieu à la publication de deux ouvrages parus l'un en France et l'autre en Italie, assez divers de forme et de composition, mais qui semblent appelés à rendre d'utiles services, l'un aux chercheurs et l'autre aux simples lecteurs.

I. Le premier, paru dans le recueil des *Publications de la Société de l'histoire de la guerre* est un recueil de documents rassemblés par l'auteur à l'effet de mettre en lumière un aspect particulier de l'intervention italienne : la controverse qu'elle n'a pas manqué de soulever, le jour où a paru s'ouvrir la succession d'Autriche, entre les prétentions des deux impérialismes italien et serbe au sujet du partage de l'Adriatique. Posée dès le début des hostilités, cette question avait reçu une première solution dans les clauses du traité

de Londres (26 avril 1915), mais pour être soulevée à nouveau par les réclamations serbes et se trouver provisoirement réglée entre les deux parties en présence par un accord appelé le pacte de Rome (10 avril 1918). Les stipulations en étaient malheureusement trop vagues pour ne pas donner lieu à des conflits lorsqu'il s'agit après l'armistice de faire passer dans les faits les principes qu'il s'était borné à proclamer. Telle est l'évolution des événements sur lesquels l'auteur reproduit une série de documents dont les plus importants, comme tous ceux qui se rapportent à cette période et à ces affaires, sont extraits des recueils publiés par les bolchevistes. Mais il a résumé les résultats de cette enquête dans une introduction de près de 80 pages, assez développée et assez précise à la fois pour avoir la valeur comme les dimensions d'une composition originale.

II. L'ouvrage auquel l'auteur a donné le titre, peut-être un peu trop étendu, de *Politique extérieure italienne 1882-1917* est surtout un livre de vulgarisation, en ce sens qu'il ne prétend apporter aucune révélation comme aucune documentation nouvelle sur la question qu'il traite, mais il se distingue par une largeur de vues et une clarté d'exposition qui le recommandent comme un précieux instrument de travail. L'on peut à première vue y distinguer trois parties. La première (Pp. 1-97) est une histoire à grands traits de la Triple-Alliance, où sont exposées les raisons qui l'avaient fait conclure, les variations qu'en subirent les clauses et l'évolution par laquelle on passa à la pratique. Dans une seconde partie (Pp. 97-145) l'auteur étudie les négociations poursuivies à Londres en vue de l'intervention, et qui aboutissent à la signature du traité de ce nom. La troisième enfin (Pp. 145-345) est de beaucoup la plus étendue et apparaît comme la plus originale pour le lecteur français par les révélations qu'elle lui apportera sur un sujet qui semble n'avoir fait chez lui l'objet d'aucun travail d'ensemble. Il s'agit de la longue suite de négociations qui eurent leur origine dans la revendication de Constantinople par la Russie, qui se poursuivent ensuite par les accords entre la France, l'Angleterre et trois Puissances de l'Entente au sujet du sort de l'Asie-Mineure et qui se compliquèrent ensuite par la participation de l'Italie au partage projeté. Elles eurent leur terme dans le traité de Saint-Jean-de-Maurienne (avril 1917), avec lequel se termine le volume de M. Wollemborg, et dont les résultats apparaissent dans la carte qui y est jointe. Il établissait entre les possessions des Puissances alliées des frontières tellement artificielles et il réduisait à si peu de choses la part laissée à la Turquie que l'on peut se demander si l'exécution n'en aurait pas représenté pour l'avenir une source d'inextricables difficultés. C'est là un sujet de reflexions qui se dégage du récit de l'auteur et qui n'en représente pas le moindre intérêt.

Albert PINGAUD.

Survol des Amériques, par PIERRE LYAUTEY. Un vol. in-12 de 235 pages. Librairie Plon.

Il faut lire le livre de M. Pierre Lyautey pour se rendre compte de ce que devient un voyage accompli à la moderne, avec toutes les

ressources nouvelles qu'offre au touriste la navigation aérienne. Impression de surprise, presque d'ahurissement à voir s'effacer toutes les difficultés de la route et à passer en quelques heures, lorsqu'a pris son vol l'oiseau géant qui dormait en Floride sur la lagune de Miami, par-dessus les Antilles : Cuba, Haiti, Porto-Rico, la Trinité. Sensation jusqu'alors inconnue d'une route parcourue en plein ciel, où l'aspect des cieux prend une importance toute neuve, le jour par le coloris de l'atmosphère, la forme des nuages et les tempêtes qui s'y déchaînent, la nuit par l'apparition de constellations nouvelles pour les yeux d'Europe. Une courte étape et voici Rio-de-Janeiro avec les splendeurs de sa baie, puis dans ses îles, qu'une brève halte donne au voyageur le temps de parcourir, la vue des plus beaux parcs du monde. Encore quelques heures de vol : à Buenos-Ayres, le Français retrouve presque Paris, presque le 16ᵉ arrondissement d'où il est parti. Puis un bond prodigieux l'enlève à 6.000 mètres au-dessus des Andes et sur la côte du Pacifique se révèlent pour lui à Santiago et surtout à Lima et au Pérou les vieux souvenirs de l'Espagne avec sa langueur et son charme. A nouveau il reprend sa route du ciel : par dessus les forêts tropicales, par dessus Panama et son canal, par dessus les Antilles il vole vers le nord et ici citons l'auteur : « L'avion de nuit qui me ramène à New-York suit une véritable voie lactée. De cinq en cinq milles des phares, les uns d'argent, les autres roses, les autres bleus illuminent les deux mille kilomètres que nous avons à franchir. Cette piste lumineuse est magique... Comment dormir quand on peut jouir d'un pareil spectacle ! A cinq heures du matin, dans une aube embrasée, les gratte-ciel de New-York ! »

Cependant le voyageur, dont nous venons de suivre la route, n'a pas eu de regards que pour le ciel. Il a su voir les différents pays où il a fait de brefs séjours, voir et comparer, car sa connaissance de presque toute notre planète lui donne occasion de faire des rapprochements souvent imprévus, toujours intéressants. Il voit de haut et nous rapporte sur ce nouveau monde qu'en peu de temps il a parcouru presque tout entier des jugements que nous ne saurions résumer ici mais qu'il faut rechercher dans ses notes. Le fait dominant qui s'en dégage c'est que l'Amérique latine, dans la diversité de ses aspects, a une personnalité propre et bien distincte. L'Espagne l'a marquée de son empreinte et a conquis là son domaine. L'influence de l'Amérique du Nord et des Anglo-Saxons peut se faire sentir pour le commerce et la finance, mais elle n'a pas touché l'âme des pays latins: « la latinité dure et demeure ». M. Lyautey a constaté aussi en Amérique du Sud le prestige de la France : notre langue, notre littérature, nos œuvres d'art sont partout appréciées, aimées. Il note avec raison que les révolutions sud-américaines se sont faites par l'influence de la révolution française et contre l'Espagne. Il remarque également l'influence qu'ont exercée sur les pays latins d'Amérique les victoires et l'œuvre d'organisation de Napoléon. L'Amérique du Sud lui paraît, avec la Chine, la partie de l'Univers dans laquelle l'activité de l'homme peut accomplir dans les temps à venir le plus grand travail de développement ; il souhaite que nous ne négligions pas le rôle que nous sommes appelés à y jouer par les sympathies si chaudes qu'il y a trouvées pour la France.

H. DE MANNEVILLE.

Adieux, par WLADIMIR D'ORMESSON. Un vol. in-8 de 256 pages. Paris, 1937. Editions Spes.

Sous ce titre mélancolique, M. Wladimir d'Ormesson a réuni, non sans les revoir et les compléter, les belles pages qu'il a consacrées dans divers journaux aux hommes éminents, disparus au cours des dernières années et dont la liste est, hélas ! trop longue. Ses croquis sous tous les aspects de celui dont il fut le collaborateur et l'ami, le maréchal Lyautey, occupent une grande partie du volume. Il nous révèle avec une pieuse fidélité les traits du caractère du grand soldat, son tempérament de chef, son inlassable besoin d'action, la bonté de son cœur et jusqu'aux agitations de son âme toujours tourmentée par le sentiment du devoir et l'idéal du chrétien.

Les idées si hautes et si nobles que le maréchal exposait, jeune encore, dans un article sur « le rôle social de l'officier », nous les retrouvons chez M. d'Ormesson qui en a reçu l'empreinte profonde. C'est en s'en inspirant qu'il apprécie les hommes et les événements. Les études sur les morts illustres qu'il a connus : le roi Albert 1er, le prince Sixte de Bourbon, Doumergue, Jules Cambon, Philippe Berthelot, Jacques Seydoux, Sir Austen Chamberlain, Bainville, témoignent à la fois de la pénétration d'une fine analyse psychologique et d'une chaude sympathie pour tout ce qui est grandeur d'âme, travail désintéressé, dévouement à la patrie. On ne peut lire non plus sans émotion l'étude écrite d'après les récentes publications de documents des Affaires étrangères sur l'histoire des semaines tragiques qui ont précédé la guerre de 1914. Les dernières pages consacrées à l'avenir de la France nous ramènent encore aux idées de Lyautey, à son ardent patriotisme, à ses espoirs, à ses craintes que l'auteur du livre partage et sait nous faire partager.

H. DE MANNEVILLE.

Le Gérant : E. CARCENAC

Rodez, imp. P. CARRÈRE (fondée en 1624)

Assemblée générale du 16 Juin 1938

Rapport de MM. les Secrétaires

Mesdames, Messieurs,

Si nous n'avons pu vous réunir l'an dernier, selon nos usages, en une assemblée générale, celle-ci avait bien été prévue et sa date fixée au 16 novembre d'accord avec S. Exc. M. Cerruti, le très sympathique et très regretté ambassadeur d'Italie à Paris. Avec lui, nous avions choisi cette date afin de célébrer dignement tout à la fois nos affinités latines et le cinquantenaire de la Société d'histoire diplomatique, et M. Cerruti avait bien voulu désigner l'honorable et savant M. Ugo Ojetti, membre de l'Académie royale d'Italie, qui devait nous parler de Giotto et de l'influence merveilleuse du génie si pur du maître de Florence sur l'art français médiéval. Les cartes de convocation étaient déjà imprimées quand nous apprîmes que M. Cerruti venait d'être rappelé en congé à Rome. Avant de quitter Paris, l'ambassadeur nous fit exprimer le vœu de nous voir attendre son retour pour donner la conférence sur Giotto. Nous nous sommes conformés à un tel désir, et nous avons retardé *sine die* une séance dont nous nous étions réjouis d'avance. Laissez-moi seulement vous adresser aujourd'hui, à ce sujet, nos excuses et nos regrets.

Hélas, depuis si longtemps que nous ne nous sommes trouvés rassemblés, notre nécrologie nous a apporté bien d'autres regrets. En ces vingt mois, nous avons vu disparaître de nombreux amis qu'il est de notre devoir de saluer avec vous une dernière fois.

Le baron Jehan de Witte appartenait à la vieille famille anversoise qui vit l'un des siens, élu en 1864, comme associé étranger, par l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, en tant

que numismate, archéologue et érudit, finir ses jours à Paris en 1889. Notre collègue avait voulu continuer ces traditions. Il ne fut pas seulement un publiciste chrétien animé d'une foi active à qui l'on doit des études savantes telles que *Les deux Congos et Mgr Augouard, Rome et l'Italie sous Léon* XIII, *En Palestine, Quinze ans d'histoire d'après les Mémoires de Carol Ier, roi de Roumanie*, et *Vingt six ans de gouvernement catholique en Belgique*; c'est à lui aussi que revient le mérite de la publication du *Journal de l'abbé de Véri*, dont notre Revue a donné des extraits et qui débute par des notes sur la Régence et le règne de Louis XV pour finir au mois de janvier 1781.

Ce journal précieux est accompagné de notes de notre collègue que la mort surprit malheureusement avant qu'il ait pu en parfaire la publication. Comme son frère, le général, le baron Jehan de Witte était devenu français.

Avec le professeur Giuseppe Gallavresi, né à Milan le 26 juin 1879, mort le 3 mars 1937 dans la même ville, où il fut chargé d'un cours d'histoire du *Risorgimento* à l'Université royale, nous avons perdu un collègue qui aimait, qui comprenait la France et maniait notre langue avec une aisance enviable que vous avez pu admirer ici même.

Neveu du général comte Osio, qui fut le précepteur du prince de Naples aujourd'hui S. M. Victor-Emmanuel III, plusieurs fois délégué à l'assemblée de la Société des nations, membre de la commission de coopération intellectuelle créée dans son sein, M. Gallavresi habitait un beau palais à Milan, et savait y offrir la plus charmante hospitalité aux Français et aux étrangers de passage.

Son œuvre mériterait une bibliographie. Citons seulement ici : *Le droit électoral politique selon la Constitution de la république Cisalpine* (1905). *Les Lettres du comte Frédéric Confalonieri* en 3 volumes (1910-1913), celles d'*Alexandre Manzoni* (1912), et d'innombrables études, dont plusieurs sur des sujets français, comme *Hippolyte Taine, historien de la Révolution*; *Le Prince de Talleyrand et les affaires d'Italie au congrès de Vienne*, article paru, en 1904, dans la *Revue d'histoire diplomatique*; des *Lettres de M. Thiers à la comtesse Taverna*,

parues dans le *Correspondant* en 1906 ; des articles sur Chateaubriand et les Mémoires d'Outre-tombe, etc... La curiosité de Gallavresi, son intelligence très vive et ouverte s'intéressaient à presque tout. Nous l'avons perdu, l'an dernier, après une agonie lente et cruelle, mais nous ne l'oublierons point, ni sa collaboration d'autrefois, ni sa sympathie active et fidèle qui faisait honneur à nos deux pays.

Le nom de François Arago, décédé peu après, nous rappelait une véritable dynastie d'hommes illustres, depuis l'ancêtre né à Estagel, dans les Pyrénées en 1786, sorti tout jeune de l'Ecole polytechnique et chargé à vingt ans de missions géodésiques en Espagne, dont sa famille était originaire, élu membre de l'Institut à vingt trois ans, avant de devenir secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, membre de la Chambre des Députés de 1830 à 1840, membre du gouvernement provisoire et de la Commission exécutive de 1848.

Sans prétendre égaler de tels titres ni ceux de ses trois oncles, tous renommés à leur manière, dans les lettres, dans l'armée ou la marine française, notre collègue François Arago, né à Faugerolles, en Lot-et-Garonne en 1862, était entré dans la diplomatie en 1880, sous les auspices de son père, Emmanuel, le fils du grand savant, alors ambassadeur de France à Berne. En 1901, il avait été nommé ministre plénipotentiaire de 2e classe. S'appliquant naturellement volontiers aux affaires publiques, il devint député des Alpes-Maritimes et fut vice-président de la Chambre des députés, de 1920 à 1924. Auparavant, il avait été chef du service des sections étrangères au Quai d'Orsay, et durant la guerre, il s'employa généreusement, acceptant des missions de confiance en Suisse où son nom, comme celui de son père, était resté respecté, où son cœur secourut bien des internés français revenus pour raison de santé dans les Cantons: je puis en témoigner pour l'avoir vu à l'œuvre. C'était un esprit de juste milieu, ennemi des doctrines violentes, incapable d'envie et de rancune, qui valait mieux que la politique d'après guerre, où sa fortune l'avait jeté.

Napoléon-Eugène-Emile Thiébaut, né le 31 mars 1856, mort le 17 mars 1938 ministre plénipotentiare de France et vice-président du Conseil central de la Société de secours aux blessés

militaires (Croix-Rouge française), avait été jusqu'en 1918 un de nos diplomates de carrière les plus considérés, tant pour les services qu'il rendit au dehors que pour sa distinction et sa grâce naturelles. Nous l'aimions, nous l'apprécions ici pour tant de qualités personnelles. Dans les deux mondes, il avait promené cette grâce toute française au cours de ses missions successives aux consulats de Shanghaï, de Charleston, de Boston, de New-York et de Chicago, puis à Washington où il fut nommé, en 1898, premier secrétaire de l'ambassade. Passé à Berne, puis à Berlin, c'est à Stockolm qu'il termina, à la fin de la grande-guerre, sa carrière, comme ministre de France, entouré de toute l'affection des gens de ces pays du Nord, où un long séjour l'avait fait bien connaître. Quand, ouvrant la séance du Conseil central des trois sociétés de Croix-Rouge, dont M. Thiébaut avait été élu secrétaire général en 1920, le marquis de Lillers proclama quelle perte faisait en lui la noble association, il n'exprimait que ce que nous pouvons vous répéter en terminant cet éloge funèbre, c'est-à-dire que le souvenir du diplomate accompli et de l'homme de bien que fut toujours Napoléon Thiébaut restera pieusement gravé dans nos cœurs.

Michel-François-Joseph Tardit, président de section au Conseil d'Etat, était né à Riom en 1859, mais c'était un vrai parisien très boulevardier, très cultivé, très obligeant, grand amateur de musique, qui nous rappelait encore, à nous les plus jeunes, la douceur de vivre, dont avait joui sa génération, tout en rendant des services au pays. Avec lui aura disparu une figure familière de cette maison où sa conversation était recherchée.

Armand-Aimé-Louis de Gontaut-Biron, marquis de Saint-Blancard, né en 1865, appartenait à la fameuse maison du vieil Agenois qui a donné les ducs de Biron et de Lauzun, quatre maréchaux et un amiral de France. Conseiller général du Gers depuis 1901, il s'était consacré à ses devoirs de terrien et de propriétaire de la demeure historique dont il portait le nom. Il s'intéressait cependant à nos travaux, comme à la carrière diplomatique, où tant des siens avaient brillé. De son mariage avec Mlle de la Ferronnays, fille du vénéré député de la Loire-Inférieure qui avait été jadis attaché militaire à Berne, à Berlin, à Londres, le marquis de Gontaut-Saint-Blancart a

laissé deux fils, chacun en possession d'un domaine héréditaire, dont l'un, le château de Courtalain, au pays Dunois, contient encore beaucoup de papiers de la maison de Montmorency.

André-Eugène-Henri Soulange-Bodin, né le 11 mai 1855, représentait la troisième génération d'une famille vouée depuis plus d'un siècle à la diplomatie. Son grand-père, le chevalier Soulange-Bodin, d'abord secrétaire d'ambassade à Constantinople, puis secrétaire des commandements du prince Eugène de Beauharnais, quand celui-ci devint vice-roi d'Italie, avait été désigné pour chef du cabinet du prince par Calmelet, son beau-père, l'ami de l'Impératrice Joséphine, le subrogé tuteur d'Hortense et d'Eugène, qui avait été l'un des témoins du mariage avec le général Bonaparte. Durant toute la campagne de Russie, Soulange-Bodin ne quitta pas Eugène, et, presque chaque jour, il écrivait à la reine Hortense qui tremblait pour la vie de son fils. Cette correspondance récemment découverte, par Mme la baronne Ernest de La Grange, dans les archives du duc de Tascher de La Pagerie, constitue pour nous une série d'aquarelles, d'esquisses légères, où l'artiste l'emporte sur l'ancien diplomate et nous transmet comme une vision nouvelle des principaux épisodes de la malheureuse campagne de 1812-1813. Le père de notre regretté collègue fit lui-même partie des cadres diplomatiques et fut consul de France à Naples en 1855-1860.

André Soulange-Bodin, que nous comptions depuis des années au nombre des membres du Comité de la Société d'histoire diplomatique et qui assistait souvent à nos séances, fut d'abord attaché aux Archives du Quai d'Orsay en 1873, puis à la direction politique en 1876, ensuite à l'ambassade de France à Berlin en 1878, du temps du comte de Saint-Vallier. Il y était retourné plus tard sous M. Herbette. En 1892, il fut nommé ministre plénipotentiaire de 2e classe, directeur du cabinet et du personnel en 1897, lors du ministère de Léon Bourgeois, enfin représentant de la France à la Commission de contrôle des finances helléniques et, sous M. Delcassé, il fut chargé de la sous-direction du contentieux à la direction politique.

Entre temps, il avait publié diverses études dans la *Revue des Deux Mondes*, dans la *Revue hebdomadaire*, dans la *Revue*

d'histoire diplomatique, dont une sur le *Prince Max de Bade,* dernier chancelier de Guillaume II, un volume sur le *Pacte de Famille.*

Le comte Cornudet, maire de Neuville, conseiller général, député, puis sénateur de Seine-et-Oise, dont nous avons appris le décès à la fin de l'hiver, était le descendant de Joseph Cornudet, pair de France, qui, auparavant, avait été avocat au Parlement, député de la Creuse à la Législative et aux Cinq-Cents. Notre collègue, dont les relations de famille étaient très étendues en Europe, s'était appliqué à encourager, depuis l'Armistice, le rapprochement des nations et l'entente plus intime des gouvernements. Il assistait volontiers à nos réunions, à nos dîners diplomatiques. C'était un homme de très bonne compagnie, discret, exact, qui partageait son temps entre le peuple de la campagne et les obligations de son rang à la ville.

Aimé-Joseph de Fleuriau, né le 24 janvier 1870, décédé au Caire en mars 1938, était le petit-fils d'un capitaine de vaisseau, qui fut directeur au ministère de la Marine, sous Louis-Philippe, et l'arrière petit-fils d'un officier de la marine royale, sous Louis XVI, mort en 1793, à Philadelphie. Les parents de notre excellent collègue habitaient La Rochelle et il y avait pris le goût de la mer, que l'atavisme aurait pu aussi lui inculquer. Après avoir navigué sur tous les océans et sous tous les climats, comme diplomate, jusqu'en Extrême-Orient, c'est à bord d'un navire, sur les eaux de la Méditerranée, qu'il devait voir venir la mort. Il avait d'ailleurs plutôt la physionomie d'un loup de mer, et en garda l'allure à travers la vie. Cependant, tout jeune, il se voua à la carrière diplomatique où, pour son bonheur, il rencontra sur sa route, un guide, un maître : Paul Cambon.

Ce fut en février 1898 que la rencontre eut lieu à Constantinople où M. Paul Cambon était depuis sept ans, titulaire de l'ambassade de France. Aimé de Fleuriau, qui venait d'y débarquer avec le grade de 3e secrétaire d'ambassade, conquit rapidement la confiance de son chef. Dès le mois de juin 1899 il rejoignit à Londres l'ambassadeur ; ils y demeurèrent ensemble plus de vingt années. C'est ce qui nous valut de la main de M. de Fleuriau des pages aussi vivantes que vécues et touchantes sur Paul Cambon, dont la *Revue d'histoire diplomatique* eut la primeur, et qui furent écrites à notre prière.

Après avoir passé quelques années en Extrême-Orient, représentant la France à Pékin, M. de Fleuriau revint à Londres comme ambassadeur auprès de la Cour de Saint-James. Il n'y trouva que des visages amis et les portes du Foreign Office lui furent ouvertes toutes grandes et à toutes les heures. Sans oser établir un parallèle entre Paul Cambon et Aimé de Fleuriau, parce que celui-ci, respectueux de la mémoire de son maître, ne l'eût pas permis, on peut bien dire que le succès des négociations qu'ils poursuivirent l'un près de l'autre ou l'un après l'autre, fut en partie dû à leur intime collaboration de tant d'années et de tous les jours.

Quand l'âge de la retraite ramena en France notre collègue, il ne voulut point pour cela, cesser de travailler. Il changea plutôt son fusil, que dis-je, son mousqueton de marin, d'épaule. Le cardinal Baudrillart lui offrit une chaire créée spécialement pour lui où il professa aves autorité les méthodes expérimentales de l'histoire diplomatique, jusqu'à ses derniers jours. Presqu'en même temps il était élu administrateur de la Compagnie du Canal de Suez. C'est en se rendant en Egypte qu'il fut atteint d'une maladie à laquelle il devait succomber. Sa mort précoce et inattendue nous prive d'un conseil éminent dont nous espérions beaucoup.

Ayant ainsi reconnu, en une revue d'adieux, les visages de nos morts, disons un mot, pour terminer ce rapport, de notre actif et des travaux poursuivis par les membres de notre Société qui leur survivent. Rendons justice aux efforts de chacun.

A tout seigneur tout honneur. M. le duc de Broglie, dans un premier volume, dont il a écrit, de son style concis et savant, la préface, vient de commencer la publication des Souvenirs de son grand-père, notre fondateur qui mérita en 1901, d'un de nos plus illustres présidents, feu le baron de Courcel, cet éloge précieux, à savoir que sa conscience d'historien était à l'abri de tout reproche et que son exemple devait nous inspirer longtemps. Cet ouvrage ajoute un laurier aux couronnes d'une maison si féconde en homme de science et en femmes de qualité, encore de nos jours, et notre Société, au lendemain des fêtes de son cinquantenaire, peut s'en enorgueillir, car ces *Souvenirs* rappellent au monde ce qu'à pu être, à travers les révo-

lutions successives du XIXe siècle, un grand seigneur libéral et catholique, doublé d'un homme d'Etat français et d'un diplomate consommé.

Mais en dehors de ce tribut exceptionnel, d'une famille qui ne veut pas laisser tarir la source de ces productions intellectuelles, nous avons pu cueillir bien des fleurs et des fruits dans notre modeste jardin.

D'abord, ce fut le portrait de Philippe-Egalité, duc d'Orléans, tracé de la main du prince Charles-Joseph de Ligne, que M. le baron de Barante avait extrait de ses archives héréditaires et qui était inédit.

Ensuite, M. Jean Hanoteau nous a fait revivre dans son *Cardinal Fesch à Rome,* la singulière physionomie de l'oncle de Napoléon 1er, archidiacre d'Ajaccio, prêtre assermenté, acheteur de biens nationaux, qui rejette l'habit ecclésiastique durant huit ans, devient fournisseur aux armées, repasse en Corse, revient à Paris, chez sa sœur, Mme Letizia, enfin rendu en 1801 à ses devoirs sacrés, après une rétractation peu ébruitée, est nommé archevêque de Lyon, cardinal de l'église romaine, et ambassadeur de France auprès du Saint Siège.

M. de Felcourt nous avait fait ici-même une conférence captivante, quand il nous révéla ce qu'était devenu de nos jours *Le Trésor de la toison d'or,* de cet ordre institué en 1429 par Philippe le Bon, duc de Bourgogne, en l'honneur de son mariage avec la princesse Isabelle de Portugal. Sur les curieuses destinées de ce trésor, encore conservé dans la chambre du Trésor de la Burg à Vienne, vous pourrez vous instruire en relisant dans notre *Revue,* son histoire et ses voyages, durant près de cinq siècles.

L'amitié qui a rapproché Bulgares et Yougoslaves est un fait récent. Jusqu'ici dans les Balkans, il y avait un foyer perpétuel où couvait l'incendie. La politique de détente inaugurée en 1934, par le roi Alexandre et le roi Boris, si elle se maintient, peut contribuer à l'éteindre ; c'est ce que nous explique M. Alexandre Gauthier, dans son article sur le *Rapprochement bulgaro-yougoslave.*

Dans le numéro de janvier-mars 1937 de notre Revue l'un de nos collègues les plus autorisés a, sous l'anonyme, donné les

détails très sûrs sur un incident un peu oublié de l'année 1885, que notre sommaire appelle *Le duel Cambon-Boulanger,* où déjà Paul Cambon avait pu manifester à Tunis, ses qualités exceptionnelles, sa perspicacité, sa mesure, son sang-froid, sa fermeté tranquille.

Les archives de famille ont encore des secrets. Que de correspondances privées pourraient ainsi s'ajouter aux correspondances officielles restées cachées dans les cartons de nos divers départements ministériels, sur des négociations diplomatiques que le public ignore presque en entier ou que la légende déforme ! Nous sommes, à ce propos, obligés à beaucoup de gratitude envers M. Francis Waddington, dont les recherches attentives et la piété filiale nous ont valu sur *La question des frontières grecques* un travail fort intéressant, édifiant, instructif, concernant le problème oriental qui n'a pas été jusqu'ici résolu définitivement par les traités.

Le descendant d'un envoyé extraordinaire de France auprès du Saint Siège, de M. de Corcelles, représentant du peuple en 1848, lui-même attaché à notre ambassade à Rome auprès du Pape, M. Gilbert de Chambrun, nous a procuré à son tour des données nouvelles sur *Un projet de séjour en France de Pie* IX dont le premier initiateur fut le général Cavaignac, alors chef du pouvoir exécutif, et qui fut le point de départ d'une politique de la démocratie française favorable aux idées catholiques et à une alliance suivie avec le Pontife romain.

L'étude sur la Roumanie et la triple alliance qu'a écrite, en connaisseur du milieu, M. Assen Smedowski, nous remet en mémoire et nous analyse les premiers traités secrets qui lièrent, de 1883 à 1913, le vieil empire austro-hongrois et la jeune monarchie roumaine. Il est très utile d'approfondir la vraie conduite des gouvernements de l'Europe centrale durant les années qui ont précédé la grande guerre.

Nous nous en rendons compte en passant, avec M. Albert Pingaud, qui sait se documenter mieux que personne, à *l'Intervention de la Grèce* dans le conflit qui a bouleversé, il y a quelque vingt ans, notre continent. Entre l'invasion de la Serbie et le débarquement des troupes alliées à Salonique que d'événements se sont produits, au milieu desquels des hommes politiques comme

M. Venizelos, M. Denys Cochin et M. Aristide Briand, des diplomates étrangers comme le prince Demidoff, sir Francis Elliot, le comte Bosdari et notre ministre à Athènes, M. Guillemin, eurent une activité parfois déconcertante, parfois heureuse, parfois contraire aux principes de l'alliance, autour du roi Constantin et de ses ministres successifs, et c'est ainsi que nos marins ont connu là-bas, hélas, de mauvais jours !

Avec *Nicolaï d'Arfeuille*, agent secret du roi Henri II, ingénieur militaire, peintre, auteur, dessinateur, et géographe dauphinois (1517-1583), M. Robert Barroux, qui garde les bonnes méthodes de l'Ecole nationale des chartes, nous fait voyager agréablement en plein XVI[e] siècle, en pleine renaissance, mais aussi dans des temps rudes qui se ressentent de la guerre de Cent ans, des luttes religieuses et des rivalités des peuples, malgré une paix soi-disant assurée entre l'Angleterre et la France. Les missions de Nicolaï, bon serviteur de François I[er] et de son fils, sont de plaisantes aventures à travers l'Espagne, l'Ecosse, la Zélande, l'Allemagne, la Grèce, la Turquie, le Levant.

Nous n'avons pas seulement laissé traiter dans votre Revue, Messieurs, des sujets se rapportant aux événements du siècle dernier. Les traditions de la diplomatie française ont des racines lointaines et sous Louis XIV, en particulier, les princes étrangers, les hautes puissances, le Pape lui-même devaient faire une attention continuelle aux avis des envoyés du Roi très chrétien.

Le marquis de Forbin, qui nous avait intéressés, en 1924, au conclave d'Innocent XII, grâce aux correspondances et aux documents laissés par le cardinal Toussaint de Janson-Forbin, nous a donné la relation des négociations délicates suivies avec une rare prudence par ce prélat dans l'affaire des bulles.

Saint-Simon avait contribué à créer la légende de Bonneval-pacha « sans honneur, ni conscience », dont Henri Courtault devait nous donner une biographie sinon définitive, du moins puisée aux sources les plus pures, c'est-à-dire dans les archives des comtes de Bonneval, maison féodale du vieux Limousin ; à défaut du regretté directeur des archives de France, enlevé l'an dernier à son service et à notre affection, un

jeune chartiste suisse, M. S. Stelling-Michaud, qui avait su découvrir la correspondance du noble aventurier avec le général de Pesme de Saint-Saphorin, diplomate vaudois au service de l'Autriche, de la Prusse, des Etats-Généraux et de la Grande Bretagne, à Vienne, dès 1716, nous le montre bien plus humain et sympathique, dans la période de sa vie qu'il passa près de la cour impériale.

L'affaire Matthioly, sur laquelle revient M. Paul Canestrier, après avoir exploré à fond, lui aussi, les archives du quai d'Orsay, le Dépôt général de la Guerre, les fonds des Archives nationales et de la Section technique du Génie, nous ramène au XVIIe siècle et aux négociations des agents de Louis XIII, de Richelieu et de Louis XIV continuées avec les maisons de Gonzague-Mantoue et de Savoie pendant près de cinquante ans. Et la figure du comte Hercule-Antoine Matthioly nous apparaît moins mystérieuse sous le masque de velours noir, au fond de ses prisons, et sur les routes d'occident où nous pouvons ainsi le suivre jusqu'à sa mort, en 1703. C'est une histoire diplomatique des plus romanesques, des plus amusantes, un feuilleton plus vrai que les autres.

M. André Artonne, qui nous a parlé lui-même des *Ministres et sous-secrétaires d'Etat aux affaires étrangères,* de leurs fonctions et des survivances traditionnelles en honneur au XVIIe siècle, et qui nous les fait défiler ensuite jusqu'en 1870, jusqu'à Jules Favre, jette le pont des institutions entre le présent et le passé, et nous en montre les liens naturels.

Nous rentrons dans la période moderne avec *Rouget de Lisle,* dont M. Maurice de la Fuye nous raconte, en détail, les dernières années et la vie intime, *après La Marseillaise,* et avec *le Général Belliard,* notre premier ambassadeur auprès du royaume naissant de Belgique, qu'à la suite de M. Edouard Clavery nous voyons conquérir au cours de cette mission diplomatique de vrais succès par son humanité et son honnêteté de brave militaire.

La *Vue générale sur l'histoire de l'Afghanistan,* cette Suisse de l'Asie, comme la nomme M. René Dollot, nous a fait pénétrer au cœur de l'Orient. C'est un réel plaisir de se transporter en esprit là-bas derière lui, de découvrir le rôle historique de cette

contrée mystérieuse et aussi le rôle des peuples voisins, sur les chemins qui vont d'Europe en Asie.

Il nous faut aussi rappeler les pages où M. Alexandre Gauthier nous explique dans son article sur *Les Etats-Unis et l'Europe* que l'horizon des relations entre la république de l'Amérique du Nord et le Vieil Occident n'est pas encore éclairci, malgré le désir personnel et les protestations éloquentes des chefs de gouvernement d'Outre-Mer, les curiosités des *Lettres inédites de Dalberg à Talleyrand* que M. Emile Dard a publiées et commentées.

Du même ordre sont les *Lettres inédites de Jules Ferry à Waddington,* que le fils de l'ancien ambassadeur à Londres a bien voulu tirer pour nous de ses archives personnelles. Elles font grand honneur à la fois au ministre qui les a écrites et à l'éminent diplomate qui en fut le destinataire.

Au début de cette année même, M. Henri Labouret, nous a fait connaître, dans *La fuite de Louis XVI et la cour de Vienne,* toute une correspondance inédite du comte de Montmorin, ministre des affaires étrangères, avec le marquis de Noailles, notre ambassadeur auprès de l'empereur Léopold II, et des lettres échangées entre ce souverain étranger, frère de Marie-Antoinette et le roi de France, qui viennent de la correspondance politique des Archives du quai d'Orsay. Puis nous avons dû encore à la collaboration dévouée de M. René Dollot, des récits très vifs du *Premier exil de Jérôme Bonaparte, roi de Westphalie, à Trieste,* en 1814-1815.

Enfin, un éminent historien serbe, M. Grégoire Yakchitch, nous a donné un examen serré du *Traité secret austro-serbe du 28 juin* 1881 *et du 9 février* 1889, qui nous révèle par le menu bien des sentiments ignorés du roi Milan, de la reine Nathalie, nous permettant de reconstituer les négociations que menèrent les comtes Khevenhüller et Kalnoky pour maintenir entre le gouvernement serbe et la double monarchie l'amitié réelle établie par Milan en faveur de l'avenir de sa dynastie.

Vous voyez, Mesdames et Messieurs, que l'activité de la Revue et le zèle de nos collaborateurs ne se sont point ralentis au cours des dernières années. Si notre comité de direction a été touché par des deuils, dont nous avons pu tout à l'heure mesurer

l'importance, nous devons nous féliciter cependant, de ce que M. Georges Goyau, l'un de nos vice-présidents, vient de recevoir une haute récompense de ses beaux travaux, par son élection aux fonctions de secrétaire perpétuel de l'Académie Française. Nous avions déjà le bonheur de posséder celui de l'Académie des Sciences morales et politiques et cette compagnie nous est très chère puisque tant des nôtres en font partie depuis des années et que d'autres y semblent appelés. L'histoire diplomatique demeure un genre fort à la mode ; votre présence ici nous le prouve une fois de plus. Elle est pour nos travaux un précieux encouragement.

JEAN DE BOISLISLE.

Allocution de M. le comte de Saint-Aulaire

Président de la Société

Mesdames, Messieurs,

La conférence que vous allez entendre a vraiment tous les mérites : elle a pour sujet la question la plus importante et la plus actuelle . elle nous réunit dans le local le mieux choisi ; elle est faite par l'orateur le plus qualifié.

Que les rapports de la France et de l'Angleterre dominent toute la situation internationale et que ces rapports soient dominés par la psychologie des deux peuples, je crois superflu de le démontrer. C'est une évidence historique et diplomatique, et l'évidence ne se démontre pas. Je ne dirai pas pourquoi elle est d'une brûlante actualité. Je ne le dirai pas, parce que vous le savez aussi bien que moi et parce que je ne voudrais pas manquer au premier de mes devoirs en offensant la sérénité de l'histoire ou ce que Fustel de Coulanges appelait sa chasteté, par l'évocation d'un présent sans sérénité et parfois sans chasteté. Je me borne à dire que la question traitée par M. J. Bardoux est le type de ce que nos amis anglais appellent une question-clef. Elle ouvre l'accès de beaucoup d'autres questions. Elle nous aide à comprendre l'histoire d'hier et à prévoir autant que possible l'histoire de demain. Elle ouvre la porte du passé et la porte de l'avenir.

Cette Conférence nous réunit dans le local le mieux choisi, dans ce cercle de l'Union qui est un des sanctuaires de l'amitié franco-britannique. Il en est même le filleul, car il a été fondé sous les auspices de cette amitié. C'est en souvenir de cette origine que les écussons des deux pays sont accolés sur son papier

à lettres et son argenterie comme ceux de deux conjoints. Ce n'est pas la seule raison pour laquelle ils sont également accolés dans nos cœurs. Ils le sont surtout parce que nous désirons que les deux conjoints soient étroitement unis, la paix de leur ménage n'étant pas indifférente à la paix du monde.

Enfin, cette conférence est faite par l'orateur le plus qualifié. Je n'ai pas à le présenter. Il tient ses titres de ses services, de ses œuvres, de son passé, et j'ajoute de son avenir. Non seulement parce qu'il est jeune, surtout aujourd'hui, aux yeux de la Société d'Histoire diplomatique qui est une très vieille dame : elle a fêté, il y a quelques mois, son cinquantenaire. En un temps qui voit naître et mourir tant de Sociétés éphémères, et se prolonger tant de jeunesses éternelles, c'est un âge beaucoup plus avancé pour une Société que pour une dame. Si l'avenir de J. Bardoux éveille en nous autant d'espérance que son passé nous inspire de reconnaissance, c'est que nous le savons à la hauteur de toutes les tâches et de toutes les responsabilités que le destin pourrait lui assigner ; c'est aussi qu'en ce maître justement aimé de plusieurs générations d'étudiants, nous saluons un prince de la jeunesse, c'est-à-dire un prince de l'avenir ; c'est aussi parce qu'il brille au premier rang dans cette réserve de chefs nationaux à laquelle la France fait appel dans les grands moments. Réserve singulièrement active pour lui, car ses écrits sont des actes et il réalise pleinement cet idéal de l'homme complet défini par Bergson : il agit en homme de pensée, et il pense en homme d'action. Loin de s'enfermer dans la tour d'ivoire qui est pour lui une haute tour de guet, il scrute l'horizon, signale l'approche des barbares et court lui-même aux remparts pour défendre la Cité, car son courage égale sa vigilance. Je n'énumèrerai pas ses écrits dont la liste est un palmarès — ils ont eu tous dans l'opinion, un profond retentissement, — un palmarès pour lui, mais un pilori pour ses contradicteurs. Je citerai seulement, parmi les plus récents ceux qui dénoncent et détournent le péril mortel du bolchevisme. Ce sont autant de mises en garde, de coups droits ou de foudroyantes ripostes contre cet ennemi du genre humain qui, à sa façon, a crié « touché » en lui faisant l'honneur de l'injurier, sans se donner la peine de réfuter des accusations qui sont irréfutables. Moscou étant le royaume du

mensonge, son démenti « totalitaire », comme le qualifie J. Bardoux, est une confirmation totale.

C'est aussi une confirmation totale et anticipée, mais non sous forme de démenti, que j'apporte aux conclusions de sa conférence. Je n'aurai pas la témérité de la préfacer de quelques considérations dont elle démontrerait non l'inanité — je les puiserais surtout dans ses œuvres — mais l'inutilité, puisqu'on peut les y trouver, et plus savamment présentées que je ne saurais le faire. Je ne suis pas comme lui un expert de la psychologie anglaise, bien que j'aie passé plusieurs années à Londres, ou parce que j'y ai passé plusieurs années mais à la tête de notre ambassade.

C'est une erreur de croire que les diplomates connaissent bien les pays où ils sont accrédités. Ils en connaissent ou ils doivent en connaître la politique. Ce n'est pas la même chose. La politique n'est pas toujours l'image fidèle et complète d'un pays. Un de mes collègues anglais divisait les diplomates en deux catégories : les intellectuels, si absorbés, disait-il, par l'étude de pays où ils remplissent leurs fonctions ou par des études sans rapports avec ces fonctions qu'ils n'ont plus le temps de traiter les affaires dont ils sont chargés ; et les autres, les consciencieux, qui donnent tous leurs instants à ces affaires, mais qui, faute de bien connaître le pays de leur résidence, les traitent tout de travers. Si cette classification est complète et doit être prise au pied de la lettre, elle nous dispenserait de chercher une autre raison du malaise international que tout le monde s'accorde à constater. C'est à peu près le seul point sur lequel tout le monde soit d'accord.

Si la boutade de mon collègue anglais contient une part de vérité, rien ne serait plus nécessaire que de résoudre l'incompatibilité qu'elle exprime entre l'intellectuel et le consciencieux. Sur la galère diplomatique, en effet, il y a des moments, surtout par gros temps, où la technique est inutile sans la science, où l'horizon des chancelleries est trop obscur et trop borné pour suffire aux longues prévisions, où, pour diriger la manœuvre, il faut sonder les courants qui entraînent les peuples et interroger les astres qui les éclairent. C'est le rôle de l'intellectuel.

Alors que la complexité croissante de la vie internationale

se traduit dans les missions diplomatiques par le nombre et la diversité de leurs membres ; alors qu'il y a des attachés spécialisés dans toutes les formes de l'activité humaine ; alors que l'armée, la marine, l'air, la Finance, le Commerce, la Presse y ont leurs représentants — certaines missions soviétiques ont même un attaché d'athéisme — je m'étonne que le cadre des attachés de psychologie ne soit pas encore créé. Le jour où il le sera, je souhaite qu'en France leur formation soit dirigée par M. Jacques Bardoux. En attendant, le mieux serait d'adjoindre au chef de poste, que nous supposons consciencieux, et qui représente l'action, un intellectuel éminent qui représenterait la pensée. Ainsi pourvu que l'action et la pensée s'entendent bien, nous obtiendrions, dédoublé en deux personnes, l'idéal défini par M. Bergson. Or, cet idéal a été réalisé à mon profit, à Londres, pendans la période trop courte de ma collaboration avec M. J. Bardoux. M. Poincaré, accusé bien injustement d'avoir compromis nos rapports avec l'Angleterre par ceux qui les auraient compromis s'ils pouvaient l'être, y veillait, au contraire, avec tant de sollicitude qu'il avait prié M. Jacques Bardoux de séjourner à Londres à un moment où ses conseils m'étaient particulièrement précieux. Il n'a manqué à ces conseils si sages, que d'être suivis, non certes par moi, car je m'y suis toujours associé, mais par notre gouvernement, un de ces phénomènes assez fréquents dans notre histoire parlementaire, une crise ministérielle, ayant amené au pouvoir une équipe qui pratiquait la continuité, plus nécessaire en diplomatie qu'ailleurs, en prenant exactement le contrepied de ce qu'avaient fait ou tenté ses prédécesseurs. Cette discontinuité se manifeste, d'ailleurs, avec tant de constance, qu'elle s'élève à la dignité d'une tradition.

La mission de M. Jacques Bardoux n'a cependant été inutile ni pour moi ni pour vous. Elle a eu l'avantage de me le faire mieux connaître et de m'inspirer l'idée de vous faire également profiter aujourd'hui, de ses lumières et jouir de son talent. Je lui donne la parole.

Essai d'une définition psychologique de la diplomatie britannique et de la diplomatie française

Voici deux pays.

L'un est plus récent que l'autre. Le front des anciens glaciers, en descendant du nord jusqu'à la Tamise et jusqu'au Rhin, a réduit outre-Manche et outre-Rhin l'ancienneté de l'habitat humain. Il paraît scientifiquement établi que la partie du sol français, que devait plus tard transformer et limiter le jaillissement des Pyrénées, fut le berceau des premières inventions de la vie humaine, les plus rudimentaires et les plus essentielles.

L'un est une île : elle est gardée par une mer rude. L'autre est un carrefour : il est ouvert sur des routes millénaires : vers l'Océan, par des vals accueillants ; vers l'Afrique, par dessus les Pyrénées ; vers la Méditerranée, en descendant le fleuve qui prolonge la Saône. En Angleterre, pas un point du sol qui soit à plus de cent vingt kilomètres de la mer et un kilomètre de côte pour quatre-vingts hectares. En France, un kilomètre de côte pour deux cent dix-sept hectares. Et, partant, pluviomètres, aéromètres, thermomètres n'enregistrent pas les mêmes oscillations. Lumière et couleurs, reliefs et horizons diffèrent. La mer, qui ne recule que pour refluer, est la plus naturelle des frontières. La mer tend aussi, en amalgamant et en écartant, à créer une frontière ethnique. Sauf sur les Pyrénées et les Alpes, le jour où elle en eut annexé les soubassements et conquis les arêtes, la France n'a pas de limites naturelles. Ses frontières, même aux deux extrémités des Pyrénées et des Alpes, ne sont pas ethniques. En travers des routes séculaires de la marée humaine vers l'Ouest et vers

le Sud, elle ne peut compter que sur des frontières politiques, les plus fragiles et les plus mouvantes de toutes, même quand l'Histoire en a, depuis des siècles, par un effort tenace, enraciné les bornes.

De ces deux pays, l'un est une terre d'émigration. Son unité politique, très ancienne, fut doublement resserrée par un pouvoir central très fort et par un milieu social de plus en plus homogène. L'autre est une terre d'immigration. Son unité morale, très ancienne, ne fut jamais resserrée par une autorité centrale très forte et resta toujours limitée par une naturelle diversité. Tout en France est divers : climats et reliefs, horizons et couleurs, paysages et décors, mœurs et types.

Angleterre : un entrepôt marchand. Il exporte ses marchandises. Il dicte les cours. Il impose sa monnaie. Il transplante ses coutumes. Il implante son parler. Non contents d'avoir, à l'aube des temps modernes, forgé les cadres parlementaires de la civilisation politique, ses gentilhommes et ses bourgeois, encore associés, ont été, plus d'un siècle avant l'Europe, les pionniers de l'évolution industrielle. Ils ont réalisé les premières machines, bâti les premières usines, inventé la société anonyme.

France : un creuset terrien. Il reçoit et amalgame. Il innove et découvre. Au XIIe siècle, dans une floraison unique au monde par son intensité et par sa rapidité, la France invente ou réinvente à peu près toutes les formes de l'art humain : l'arc et la coupole romanes ; la croisée et la nef ogivales ; ivoires et émaux ; vitrail et tapisserie ; chansons de gestes et lais d'amour ; tragédies et fabliaux. Sept siècles plus tard, dans un labeur différent et avec une égale aisance, les Français prennent une participation prépondérante dans les découvertes des sciences humaines. Inutile de remonter jusqu'au temps où Denis Papin pressentait l'importance de la vapeur et où les Montgolfier réalisaient la première conquête de l'air. Ampère invente l'électro-aimant, qui rendra possible le télégraphe. Niepce et Daguerre fixent les premières images par la photographie. Foucault imagine le gyroscope. Qu'il suffise de rappeler que la chaudière tubulaire et la locomotive compound, l'acétylène et l'aluminium, le ciment armé et la soudure autogène, la soie artificielle et les nouveaux aciers, le transport de la force et le four électrique, le

barrage et la turbine hydraulique, le phonographe et le cinématographe, la production et l'utilisation du froid, tout comme celles de la chaleur solaire et des marées, l'éclairage au gaz, le moteur à gaz et le carburateur à essence, le cuirassé et le sous-marin sont, entre autres choses, des inventions françaises. La première automobile a roulé et le premier avion a volé en France. Le premier bateau à vapeur qui ait traversé, et le premier aéroplane qui ait survolé la Manche, battaient pavillon tricolore. Afin d'apprécier la valeur d'un effort scientifique qui se prolonge en plein xx[e] siècle, il faudrait dresser, en face, pendant les mêmes deux cents années, la contribution non moins féconde aux diverses formes de l'art humain.

Angleterre : un îlot charbonnier et stannifère, noyé dans la brume et battu par les lames, monotone dans ses paysages et pauvre dans sa flore, peuplé par des Celtes, des Scandinaves et ensuite par des Germains, civilisé par des Franco-Normands, maître d'un Empire maritime de cinq cents millions d'hommes, sur lequel le soleil ne se couche jamais ; peuple impérial et impérieux, naturellement corporatif et hiérarchisé, qui règne sans contestes et ne subit qu'un seul désastre, connut tardivement les joies de la beauté et de bonne heure le confort d'un gouvernement libre. Notre Froissart écrivait déjà : « Il faut que le Roi d'Angleterre obéisse à son peuple et fasse tout ce qu'il veut ». Et le vieux Commines de confirmer : « De toutes les Seigneuries du monde, dont j'aie connaissance, où la Chose publique est le mieux traitée et où règne le moins de violence sur le peuple, où il n'y a nuls édifices abattus ou démolis pour guerre, c'est l'Angleterre ».

France : un isthme entre l'Océan et la Méditerranée, baigné d'une lumière tour à tour caressante et découpante, varié dans ses paysages et riche en toutes choses, sauf en charbon et en étain; terre des labours et de la vigne, des vergers et des roseraies ; peuplée par des Celtes et civilisée par Rome ; créatrice de cinq Empires, successivement reconstruits: Carolingien, Méditerranéen, Indo-Américain, Napoléonien, Africain ; peuple accueillant et indiscipliné, où l'égalité est naturelle et la contrainte reste insupportable, qui, de bonne heure, connut les joies de la beauté et rarement, sinon jamais, la satisfaction d'être bien gouverné.

Deux nations de tempérament aussi dissemblable et dont les siècles creusent encore les divergences, lorsquelles seront moralement constituées et politiquement organisées, ne sauraient avoir la même action diplomatique.

Je voudrais définir les deux politiques étrangères, d'après les facteurs, dont elles subissent l'impulsion ; — les documents, où elles s'expriment ; — les objectifs qu'elles poursuivent.

I

Le grand Sorel a écrit :

« L'Angleterre est une île marchande : toute sa politique résulte de ce fait. Les Anglais ne peuvent s'agrandir, que par des colonies Ils produisent plus qu'ils ne consomment : il leur faut des débouchés. Leur marine est l'instrument de leur fortune : ils visent à dominer les mers. Ils apportent au gouvernement de leurs intérêts mercantiles la même âpreté et le même orgueil qu'un Louis XIV au gouvernement de ses intérêts dynastiques. Leur économie politique est leur raison d'Etat ».

Ce texte reste admirable. Il est des cas où la pensée française et la prose française semblent participer à la lumière et à la pérennité du marbre antique.

Quelles sont les origines, l'évolution et la force de ce facteur économique ?

Le commerce maritime est, outre-Manche, de date récente. Pourquoi ? Les Iles Britanniques étaient, jadis, en dehors des courants d'échanges. Ils étaient drainés par des Rhénans et par des Italiens. Lors de la conquête normande, des étrangers, Flamands ou Italiens, monopolisaient les transactions. A partir du XIIIe siècle, le commerce maritime naît. A côté des Terres Rhénanes, spécialisées dans les tissus et les armes, Scandinaves, qui expédient leur poisson, Gasconnes, qui vivent de leurs vignobles, Italiennes, qui sont des centres de diffusion et des marchés d'échanges, l'Ile Britannique prend position : laine brute et tissus grossiers, plomb et étain.

Ses négociants, — et le fait est capital, — se groupent dans des corporations, qui ont, pour des régions déterminées, le monopole du commerce maritime. Ces corporations, tout comme les Com-

munes, réunissent des artisans, des marchands, des *yeomen*, des gentilshommes. Ces corporations fournissent de l'argent à la Couronne et en échange reçoivent des privilèges. Ainsi se nouent, dès la fin du Moyen-Age, des liens professionnels entre l'aristocratie et le tiers et des contacts réguliers entre l'Economique et l'Etat. Henri III, le fils de Jean-sans-Terre (1216-72), qui confirme la Grande Charte, contresigne aussi le parchemin des *Merchants of the Staple :* ils exportent dans les Flandres cuirs et laines, plomb et étain et entretiennent le port de Calais. La *Mercers et Drapers Company of Bristol* naît ensuite : en 1380, elle importait 3.750 pièces de tissus au Portugal. Les *Muskovy Company, Turkey Company, Venice Company* naissent en 1553, 1581 et 1583.

A cette date, l'Angleterre est devenue l'Ile Marchande. Sa diplomatie sera économique et ses guerres seront commerciales. Le 22 août 1661, au moment où les relations se tendent, le Général Monk déclare à l'ambassadeur Hollandais: « Il faut, coûte que coûte, que la Nation Anglaise étende son commerce, ou la paix ne durera pas ». La Triple Alliance contre Louis XIV, en 1668, n'aurait pas été scellée, si les corporations marchandes, maîtresses du pouvoir par leurs gentilshommes autant que par leur argent, n'avaient pas eu des inquiétudes maritimes et coloniales, qu'atténueront les cessions du traité d'Utrecht. Avant sa signature, Matthew Prior, poète et diplomate, est envoyé à Versailles pour négocier en secret un accord préalable. Et Matthew Prior d'écrire à Londres, après avoir demandé à Torcy des privilèges commerciaux en Espagne :

« Sir, » I added, « I see nothing in this demand that concerns France, nor that forbids France obtaining some collateral advantages of the same kind from Spain, but that is in no way my affair. *France may have other politics and other views. We are a trading nation, and as such must secure our traffic...* »

Si la guerre de Succession d'Espagne éclate, c'est que Louis XIV a négocié, le 27 août 1701, un traité entre la Cour de Madrid et la Compagnie Française de Guinée, qui lui réserve le monopole de l'*Assiento*, de l'importation des esclaves noirs, dans l'Amérique du Sud. L'article 12 du traité avec Philippe V réservera le trafic des colonies espagnoles aux marchands anglais et ils obtiendront, le 23 mars 1713, le monopole de l'*Assiento*.

Si la guerre de Trente Ans est déclarée, c'est que le *Royal Exchange* et les corporations marchandes de Bristol, Liverpool, Glasgow, Edimbourg et Aberdeen protestent contre la transaction négociée par Walpole, le 14 janvier 1739, avec l'Espagne, pour régler la créance de la *South Sea Company,* bénéficiaire, depuis 1713, du monopole de l'*Assiento.* Les dommages-intérêts réclamés, £ 340.000, avaient été réduits d'abord à £ 200.000, puis par divers prélèvements à £95.000, sur lesquels £66.000 seraient reversés. Bolingbroke déclarera : « Walpole est un enfant en nourrice, sinon un traître ». La Duchesse de Marlborough insinuera : « Ce n'est pas un péché de souhaiter que Walpole soit pendu ». Le Grand Pitt tonnera : « La plainte de vos marchands, la voix de l'Angleterre, a condamné la Convention ».

Ni la conquête des colonies françaises (1763), ni la perte des colonies américaines (1783) ne modifient cette conception commerciale de l'action diplomatique.

Un exemple suffit. Le 21 mars 1791, Pitt, qui avait signé le 15 avril 1788 un traité d'alliance avec la Hollande et, le 13 août, avec la Prusse, décide d'envoyer trente-cinq navires dans la Baltique et dix dans la Mer Noire, afin d'appuyer l'action de l'armée prussienne en Lettonie. Ses arguments sont exactement ceux de Palmerston en 1854 et de Beaconsfield en 1878. La prise d'Orczakow permettra l'établissement d'une base russe dans la Mer Noire. La défaite de la Turquie ouvrirait la route des Indes. L'appui donné à la Porte vaudrait la cession de Chypre. Si Pitt déchire les instructions de la Flotte et demande à la Prusse d'annuler l'ordre de mobilisation ; s'il ratifie la cession d'Orczakow et subit le traité de Jassy (9 janvier 1792), c'est que gentilshommes whigs et commerçants spécialisés sont arrivés, par des brochures et par des articles, à démontrer la valeur du marché russe : il a, entre autres avantages, celui de ravitailler l'Angleterre en blé et en fer, qui sont ensuite partiellement réexportés dans l'Empire des Tzars, sous formes de clefs, de serrures et de bière, avec « des bénéfices de 2.000 pour cent ».

C'est du jour où les guerres Napoléoniennes précisent le risque oriental que date l'élargissement du facteur économique, dont la diplomatie anglaise, dès les temps modernes, subissait l'impulsion. Le problème du ravitaillement en denrées alimentaires et en matières premières, payées en houille noire et en objets ouvrés,

prend un caractère impérial, devient inséparablement lié à la sécurité des routes mondiales et à l'occupation des terres asiatiques.

Au fur et à mesure que se déroule l'évolution industrielle, croît l'importance de ce facteur.

En 1831-5, 96 pour cent des habitants du Royaume-Uni étaient nourris avec un pain, dont le blé avait poussé dans la terre d'Outre-Manche. En 1861-5, la majorité de la population (59 pour cent) pouvait encore être ainsi alimentée. Au début du xxe siècle, 10 pour cent seulement des habitants, soit exactement le pourcentage de la main-d'œuvre agricole, ne sont pas, pour leur pain, tributaires des importations de blé ou de farine.

Entre les deux périodes, 1871-5 et 1901-5, la consommation de viande anglaise, par tête d'habitant, tombe de 80 Livres-poids (lb.) à 67, mais celle de viande étrangère monte de 99 à 122. Entre les deux termes, 1866-70 et 1906-10, la quantité de beurre et le nombre d'œufs importés par tête d'habitant, passe de 4 à 13 lb. et de 14 à 49 unités.

Si, depuis des siècles, le commerce maritime, même au temps où la population britannique ne comptait que 6 à 7 millions d'âmes et pouvait être nourrie par ses laboureurs, est la raison dominante de son action diplomatique, quelle sera la force de ce facteur, le jour où les 40 millions d'habitants de la Cité Insulaire, coupée de parcs et de prés, seraient à la merci d'un arrêt dans les importations de blés et de viandes, de beurre et d'œufs ?

Or, l'expert découvre dans l'histoire économique de l'Angleterre moderne, quatre périodes :

1820-50 : crise de développement industriel et poussée d'émigration coloniale ;

1850-74 : prospérité du libre échange et prédominance des fabrications britanniques ;

1874-1900 : stagnation économique, réaction protectionniste, et conquêtes impériales ;

1900-13 : reprise commerciale et détente inespérée.

Il est remarquable, qu'à ces quatre périodes correspondent approximativement quatre chapitres différents de l'histoire diplomatique :

1820-56 : des guerres de Napoléon à la guerre de Crimée :

ascendant croissant de la politique whig d'intervention Européenne, autoritaire et belliqueuse. Un nom ? Lord Palmerston.

1856-74 : de la guerre de Crimée au lendemain du Traité de Francfort : ascendant croissant d'une politique libérale de non-intervention Européenne, même quand des guerres — 1859, 1863, 1866, 1870-71 — ensanglantent le Continent. Un nom ? Gladstone.

1876-1904 : de la guerre Russo-Turque à l'accord Franco-Britannique : ascendant croissant de la politique conservatrice d'action impériale contre la Russie, la France et l'Allemagne. Un nom ? Lord Salisbury.

1905-14 : de l'accord Franco-Britannique à la guerre mondiale : effort impuissant de la politique radicale de non-intervention pour pacifier l'Europe. Un nom ? Sir Edward Grey.

Loin de moi la pensée de forcer cette concordance et d'exagérer cette interprétation. Le matérialisme historique est la moins intelligente et la plus inexacte des hypothèses scientifiques. L'importance du facteur économique, au regard du psychologue, ne veut pas dire suppression du facteur moral ou sentimental, religieux ou politique. Il joue dans l'histoire anglaise, — elle ne serait pas sans cela, l'histoire d'une grande nation, — un rôle essentiel.

Notre Montesquieu écrivait jadis : « L'Angleterre est le peuple du monde qui a su le mieux se prévaloir de ces trois grandes choses : la Religion, le Commerce et la Liberté. » Et l'ordre, dans lequel elles sont classées, est significatif.

L'idéalisme religieux et politique, plus sentimental qu'intellectuel en Angleterre, plus intellectuel que sentimental en France, tient, dans l'histoire des deux pays, une place égale. Dans toutes les grandes crises internationales, dans toutes les grandes décisions diplomatiques, on retrouve son action. Et il n'est point impossible de découvrir une concordance entre les quatre chapitres de l'évolution diplomatique, — flux et reflux, interventions et replis — et les quatre périodes de la vie intérieure du peuple britannique.

1820-56 : L'interventionnisme whig est une satisfaction donnée aux aspirations libérales et en même temps une soupape ouverte aux agitations intérieures.

1856-74 : La politique progressive de non-intervention est un

apaisement donné aux sensibilités religieuses du romantisme et aux certitudes doctrinales du Libre-Echange.

1876-1905 : Une diplomatie d'action impériale consacre la faillite du libéralisme orthodoxe et répond aux tendances d'une philosophie biologique.

1905-14 : Les tentatives répétées pour l'apaisement européen sont dictées par le réveil de l'idéalisme puritain et par la victoire d'un radicalisme socialisant.

Mais si la complexité des courants d'opinion croît avec la richesse d'une civilisation, la prépondérance du facteur économique n'en reste pas moins le caractère de la politique étrangère du peuple britannique.

Il ne joue pas le même rôle dans la politique étrangère du peuple français.

Pourquoi ? Pour trois raisons.

L'évolution industrielle, en France, a plus d'un siècle de retard sur celle du Royaume-Uni. Evidemment, à certaines fabrications anciennes et coûteuses, n'a jamais pu suffire le marché intérieur. Mais les productions métallurgiques et textiles, les productions de masse et en série ne sont devenues tributaires de l'étranger, pour un pourcentage prépondérant, qu'à la fin du XIX[e] siècle.

Même industrialisée, la France a toujours conservé les caractères d'une économie paysanne. Elle se suffisait jadis, entièrement. Devenue puissance coloniale, elle conserve, entre production et consommation, export et import, un certain équilibre. Pour connaître la prospérité, le Français, terrien, sobre et économe, doit certes, lui aussi, vendre au dehors. Mais son peuple n'est pas contraint d'expédier davantage d'objets ouvrés, pour mieux nourrir une population croissante. La balance de ses paiements extérieurs est, d'ordinaire, équilibrée par ses exportations invisibles : placements à l'étranger et recettes du tourisme.

Enfin et surtout, je ne vois rien de semblable, dans l'histoire de France, à cette interpénétration des marchands et de l'aristocratie, sur les bancs du Parlement, pour la défense des libertés publiques contre la Couronne et, dans le cadre des corporations, pour l'exploitation de monopoles économiques dans un secteur géographique : — interpénétration qui, depuis le XVII[e] siècle, rendit à la fois possible et nécessaire celle de l'action diplomatique et des activités commerciales. En deçà de la Manche, les mar-

chands refusaient de partager leurs bénéfices et les nobles refusaient de déchoir en commerçant. Et, d'autre part, pendant des siècles, cet Etat terrien, sûr d'être nourri par le labeur paysan, ne s'intéresse aux fabrications et aux expéditions, que dans la mesure où leurs impôts remplissent ses caisses toujours obérées et où leur beauté assure son prestige toujours dépensier. La liaison entre l'économque et la politique n'a jamais été assurée. Et même un Raymond Poincaré aurait cru manquer à la vertu républicaine en servant des intérêts industriels.

Le facteur, dont la politique étrangère de la France, depuis le jour où elle devint une nation, subit l'action dominante, n'est pas d'ordre économique, mais d'ordre politique. Il est resté invariable depuis des siècles, quelles que fussent la forme de l'Etat ou la couleur du drapeau : assurer la sécurité du carrefour de routes humaines, qui forme l'ossature géographique de l'isthme français, carrefour deux fois fragile, puisqu'il est ouvert et passant.

Sécurité par la conquête des frontières naturelles : au Nord et à l'Est, en travers de la route essentielle des invasions humaines, elles ne furent jamais conquises d'une manière durable. Sécurité par l'équilibre des forces continentales : la recherche au Centre et à l'Est de contrepoids et le maintien de la balance entre plateaux distants resta toujours œuvre fragile. Sécurité par la garantie d'une couverture organisée : une clientèle d'Etats est la plus coûteuse et la plus infidèle de toutes.

Cette sécurité, tous les régimes français l'ont cherchée, avec la même ténacité paysanne, mais aussi avec la même efficacité précaire. A cette sécurité, ils ont toujours sacrifié l'économique : argent, commerce, colonies. Avant tout barrer la route; fermer la trouée ; sauver la terre.

Mais ici encore, comme pour le facteur dominant de la politique anglaise, il faut se garder de simplifier à l'excès. Cet intérêt politique est lui aussi, comme l'intérêt commercial Outre-Manche, voilé, racheté, limité, épuré par un idéalisme plus intellectuel que sentimental. L'idéalisme religieux de la France médiévale, l'idéalisme monarchique de la France classique, l'idéalisme libéral de la France révolutionnaire sont des réalités aussi vivantes dans le passé que l'était, hier encore, au temps des Nationalités, l'idéalisme romantique et que l'est aujourd'hui, au siècle du Covenant, l'idéalisme juridique de la France contemporaine.

L'exactitude de cette définition psychologique est confirmée par le fait, que les grandes périodes de l'histoire diplomatique ne correspondent pas, pour la France, à des étapes de l'évolution économique, mais à des chapitres de la vie politique :

1814-50 : Après la destruction de l'Empire Napoléonien, repli prolongé, coupé par de fiévreux sursauts. Interventions limitées et prudentes en Europe. Conquêtes en Afrique.

1850-70 : Bref réveil de l'expansion française. Interventions répétées en Europe et reprise des espoirs millénaires sur le seuil Rhénan.

1870-1914 : Après la faillite du Second Empire Napoléonien, repli prolongé, coupé par de fiévreux sursauts. Alliances défensives en Europe et nouvelles conquêtes en Afrique.

Les politiques anglaise et française subissent des impulsions différentes et ne battent pas du même rythme. L'un est rapide et brutal. L'autre est calme et lent. L'un détermine des oscillations profondes. Celles de l'Angleterre sont de moindre amplitude. Les résultats diffèrent, parce que les tempéraments diffèrent.

II

Pour compléter cette définition psychologique de la politique étrangère de l'Angleterre et de la France, il importe d'analyser les documents où elles s'expriment et de préciser les objectifs qu'elles poursuivent.

Si les rouages, que manœuvre le Foreign Office, sont récents, les traditions, qu'il respecte, datent de ses origines mêmes.

Elles prescrivent au Secrétaire d'Etat de ne point remettre à ses agents des directives de principe, ni des instructions d'ensemble, mais de rester en contact avec eux, non seulement par des dépêches officielles et des communications nombreuses, mais par une « correspondance privée », par des lettres personnelles, comme il sied entre *gentlemen*. Elles ordonnent au Chef Clerc de transmettre affaires commerciales et dossiers politiques intéressant les mêmes pays au même Bureau géographique, car la politique n'a d'intérêt, que si elle sert le Commerce; et le Commerce ne saurait croître, s'il n'est point servi par la politique.

Dans cette masse énorme de renseignements et de comptes

rendus, les notes écrites remises par des ambassadeurs sont aussi rares que les instructions générales envoyées par le Foreign Office. Dans les recueils publiés par le Ministère français des Affaires Etrangères, sur les origines des guerres franco-allemandes, 1870-1, 1914-18, — au cours de plus d'un demi-siècle d'histoire, et quelle histoire —, les aide-mémoires, déposés au Quai d'Orsay par les représentants de S. M. Britannique, sont pour ainsi dire inexistants. Et d'autre part, je ne connais rien de semblable, parmi les publications officielles d'Outre-Manche, aux recueils français d'Instructions Diplomatiques.

Pas ou peu de notes personnelles. Est-ce lenteur à écrire ou hésitation à écrire ? L'explication est autre. Il s'agit d'une tradition. Le contact entre hommes, dans une conversation, les yeux dans les yeux, est Outre-Manche la règle coutumière de l'action diplomatique. Et parce qu'elle exige un tempérament et de l'autorité, parce qu'elle laisse des libertés et des initiatives, cette méthode grandit le rôle de l'agent.

Peu ou pas d'instructions générales. Cette tradition est aussi ancienne que l'autre. Comme je l'ai rapporté ailleurs, Sir Robert Keith, ambassadeur à Vienne de 1772 à 1792, déclarait que trente-neuf de ses dépêches sur quarante restaient sans réponse du Gouvernement britannique. Sir James Harris, depuis Lord Malmesbury, ambassadeur à La Haye en 1786, ajoutait : « Je n'en reçois jamais qui vaille la peine d'être lue. » Certes, leurs successeurs ont été favorisés et seraient moins sévères. Mais les instructions du Foreign Office n'en restent pas moins peu fréquentes. Elles sont dictées par les circonstances, par un fait, par une affaire, par une négociation et ne prennent, jamais ou presque, la forme d'un exposé général de politique ou d'histoire. Cette méthode, tout comme la première, tend à grandir le rôle de l'agent. Aucun contrôle étroit ne limite ses initiatives. Aucune définition rigide ne dicte son action. Aucune impulsion fréquente ne stimule son zèle.

Dans ce rôle considérable, laissé par la politique anglaise à l'agent local, quel que soit son grade, apparaît une conception plus industrielle que politique, plus aristocratique qu'administrative, du Service public. Faire confiance au « représentant », qui fut désigné en connaissance de cause, puisqu'il n'a point démérité. Faire confiance au « technicien », qui connaît les lieux,

jusqu'à ce qu'il l'ait démentie. Faire confiance au *gentleman*, qui sert son pays et en garde le drapeau, tant qu'il en restera digne.

Ce fait, — l'initiative laissée par l'Impériale Maison à ses agents, quitte à les désavouer, s'ils engagent trop, et à les réembarquer, s'ils rapportent peu, — marque d'une originalité propre la politique anglaise. Même quand d'autres Services ne sont pas représentés dans la même région, Colonial Office ou India Office, Amirauté ou War Office, l'activité différente ou les initiatives tolérées des agents peuvent apporter des variations plus ou moins grandes dans l'action britannique. Sa politique n'est jamais une et fixe. Elle reste toujours multiple et mouvante. Cette souplesse autant que cette complexité rendent l'accord aussi difficile que la résistance. Pour coopérer comme pour briser, il faudrait définir et immobiliser. Comment définir le multiple ? Comment immobiliser le mouvant ?

Pour mieux faire ressortir combien ces caractères s'opposent à ceux de la politique française, — écrite et rigide, une et centralisée, — il est nécessaire de dresser face à face les silhouettes caractéristiques de ces ambassadeurs différents.

L'Ambassade Britannique est un *Seat* et l'Ambassadeur Britannique est un *landlord*. Il tient du Roi et Empereur son domaine. Il le représente directement. La petite colonie, qui l'entoure, est sa clientèle de *tenants*. Sur sol étranger, mais entre les murs d'une demeure anglaise, il vit d'une vie anglaise large et isolée, hospitalière et fermée. Outre-Mer, il reste fidèle aux usages et aux horaires, aux sports et aux lectures d'Outre-Manche. Il ne fréquente dans l'intimité que des milieux, des cercles et des familles, qui correspondent à ceux de l'aristocratie britannique. L'ambassadeur ne s'intéresse au personnel et à la politique, à la vie et aux usages des pays, auprès desquels il est accédité, que dans la mesure strictement nécessaire à l'exécution de sa tâche.

Lord Lyons fut ambassadeur à Paris, de 1867 à 1887. Squire solide et alourdi, à l'humour discret et à l'appétit redoutable, il avait la taille ramassée et la démarche pesante, les épaules tombantes et les attaches courtes, le nez busqué et de maigres favoris. Son silence était proverbial. Lord Lyons a emporté dans sa tombe tous ses secrets : ceux de son intelligence politique,

ceux de son cœur isolé, ceux de sa conscience catholique. Sa timidité était proverbiale. Lord Lyons ne put, une semaine durant, sortir de son jardin, à Woburn, par crainte de subir les salutations de son nouveau concierge, en franchissant le seuil. Il n'affrontait pas davantage le regard de ses laquais et les reconnaissait à la coupe de leurs mollets. Sa régularité était proverbiale : les mêmes actes aux mêmes heures. Le matin Lord Lyons ouvrait un livre d'histoire ou de science; après le thé et après le dîner, une biographie; plus tard et pour le sommeil, un roman.

Cet équilibre était parfois rompu par des explosions véhémentes. Telles le jour où le chef du protocole, dans la tribune de Longchamp, plaça Lord Lyons au second rang. Ou bien, lorsque son cocher parut sur le siège de la voiture sans culotte, — je veux dire en pantalon plébéien. Il l'était aussi, par des boutades spirituelles. Le personnel de la IIIe République en inspira un certain nombre à Lord Lyons. Dès 1881, il notait à Lord Granville : « Il y a certainement quelque avantage, pour l'instant, à être célibataire. » Un jour, en sortant du quai d'Orsay, il écrivit au Foreign Office, que « le nouveau Ministre paraissait tout ignorer des Affaires Etrangères, avant de prendre le pouvoir et ne pas compter le garder assez longtemps, pour se mettre au courant ».

Fils ainé d'un amiral, qui entra dans la carrière, Midship à 18 ans, attaché à 22 ans, Richard Bickerton Pernell Lyons fut un admirable agent. Il fait à Rome ses premières armes. Peu de démarches. Pas d'intermédiaire. Des lettres rares. Des notes plus rares encore. Quand les circonstances l'exigent, il va trouver les Ministres et, dans un tête à tête, en les fixant de ses yeux perçants, avec l'autorité qui se dégage de sa personne massive, il joue cartes sur table.

Ambassadeur à Washington, pendant la guerre de Sécession, Lord Lyons sauvegarde l'honneur et défend les intérêts, sans tirer l'épée. Il donne des conseils à son gouvernement. Laisser à l'ambassadeur le soin de régler les conflits particuliers : seul il a compétence en la matière. Mais ne pas compliquer sa tâche en soulevant des questions générales : reconnaissance des Etats du Sud, médiation des Gouvernements d'Europe. Principes et formules sont sans intérêt. pour un cerveau bien insulaire. Il

vaut mieux ne pas laisser croire, à Washington, qu'en aucun cas le Royaume-Uni fera la guerre aux Etats-Unis. Bien au contraire, renforcer les garnisons et organiser les frontières du Canada. Et pour être sûr que ses suggestions ont été accueillies, l'ambassadeur va visiter les casernes et le civil va recenser les canons. Cette diplomatie n'est pas désarmée. Mais lorsque les plénipotentiaires sont enlevés de force, à bord d'un navire britannique, Lord Lyons ne sort pas l'ultimatum brutalement à l'allemande, il le laisse deviner, dans sa poche, sous le mouchoir. Il évite un geste dur en gentleman. Il économise une force coûteuse, en commençant. Le 27 décembre 1861, l'incident du *Trent* était réglé et les plénipotentiaires libérés. L'honneur est sauf. La guerre est évitée.

Cette indépendance, ces initiatives, cette autorité, Lord Lyons les a toujours conservées. De Paris, en juillet 1870, il tente d'éclairer Lord Granville, qui voit trouble, sur les responsabilités de Bismarck dans le conflit et sur la nécessité d'empêcher la guerre. Il conseillera, plus tard, à son gouvernement, de respecter les principes du libéralisme Gladstonien et de subordonner à un plébiscite toute cession territoriale.

Mais quand il n'y a ni drame en cours, ni intérêt en jeu, Lord Lyons se replie et s'isole. Il se confine dans sa tâche seigneuriale, avec la dignité du Squire et avec la régularité du marin. Il lit les journaux, mais éconduit les journalistes. Il reçoit beaucoup, mais parle peu. Il décachète tout son courrier, mais ne sollicite point d'instructions. Il annote les dépêches avec soin, mais ne les exécute qu'après réflexion. Il veille sur la barque en timonier, gère le domaine en gentleman et plaide le dossier en négociant. Ses dépêches sont un journal de bord, un livre de raison et un carnet d'audiences. Pas d'exposé brillant, ni de vues générales. Pas de phrases à effet, ni de mots d'esprit. Une seule fois le nom d'une femme est mentionné. Une sèche indication du chemin parcouru, des faits locaux et des opérations liquidées.

« I always did the safe thing », répétait Lord Lyons. Ne rien livrer au hasard. Ne pas chercher les risques. Ni fantaisies, ni caprices. Limiter sa vision et discipliner son énergie, économiser avec soin son intelligence et dépenser avec largesse son traitement.

Je pourrais, de même, opposer la silhouette de Lord Derby

à celle de Lord Hardinge of Penshurst. Les différences de tempérament ne font que donner plus de relief à l'identité des conceptions et à la permanence des méthodes.

Pour tous les diplomates, l'Ambassade est un *Seat* et l'Ambassadeur un *Lord*. A des degrés divers, iis continuent, sur sol étranger, la vie anglaise. Tous, avec une autorité inégale, ont le sentiment de leur indépendance et l'habileté des initiatives.

Impossible, le plus souvent, de retracer avec exactitude et dans le détail l'histoire d'une négociation diplomatique, sans constater que les ambassadeurs ont parfois joué un rôle égal aux Ministres. Il est possible que la guerre de Crimée n'eût pas eu lieu, si Stratford de Redchffe n'avait point été ambassadeur à Constantinople. Il est certain que l'incident du *Trent*, en décembre 1861, eût entraîné une rupture et peut-être la guerre entre les Etats-Unis et la Grande Bretagne, si Lord Lyons ne s'était pas borné à laisser deviner, qu'il avait un ultimatum en poche. Il est probable que la Russie n'eût point accepté de faire sanctionner par une Conférence sa révision unilatérale du Traité de Paris, si Odo Russell n'avait pas, le 21 novembre 1870, pris sur lui d'affirmer à Bismark, que la Grande-Bretagne était résolue, en cas de refus russe, à une déclaration de guerre immédiate. Si le Gouvernement britannique avait accueilli les information de son ambassadeur à Paris sur les origines de la guerre de 1870 et s'il avait accepté les suggestions de Lord Lyons sur le plébiscite en Alsace-Loraine, il est possible que l'Histoire eût suivi un cours différent. Lord Hardinge of Penshurst avait, le 22 décembre 1922, obtenu du président Raymond Poincaré, qu'il renoncât à l'occupation de la Ruhr. De sa propre initiative, en évoquant le souvenir de son maître Edouard VII, en refusant d'envisager l'éventualité d'une tension franco-britannique, il avait obtenu du président Poincaré, qu'il revînt sur son refus d'août 1922 et qu'il acceptât, comme sanctions de la carence allemande, des gages économiques sur la rive gauche du Rhin. La transaction ne fut pas ratifiée. L'ambassadeur envoya sa démission. Nos troupes entrèrent dans la Ruhr.

Ces exemples —, et je pourrais en recueillir d'aussi saisissants dans les documents britanniques et français, sur les origines de la guerre 1914-18, — ne sauraient être multipliés. Ils suffisent. La décentralisation à l'étranger et les initiatives des

agents locaux, plus encore que la décentralisation du Foreign Office et le rôle des fonctionnaires permanents, caractérisent l'action diplomatique du Royaume-Uni. La politique anglaise leur doit sa souplesse mouvante et sa naturelle complexité, son empirisme fragmentaire et ses décisions échelonnées, son efficacité dans la négociation limitée et ses timidités devant les solutions générales, sa supériorité technique et ses imprévoyantes timidités.

La France — et l'opposition est complète, — a une conception intellectuelle et non aristocratique de l'Ambassadeur ; unitaire et non décentralisée du service; rayonnante et non isolée de l'action.

Loin de moi la pensée d'affirmer, par rapport aux agents britanniques, l'infériorité du personnel français. Bien au contraire, il a compté, dans ses rangs, à maintes reprises, des talents incontestés. La IIIe République fut particulièremlnt favorisée. Elle n'a pas seulement eu la plus belle équipe de chefs de guerre, — intellectuellement, moralement, civiquement, — qu'aucun des régimes antérieur ait jamais connue. Son équipe d'ambassadeurs ne fut pas moins incomparable. De même que j'ai connu tous les généraux de la Victoire, et même compté parmi eux des amis personnels, j'ai eu le privilège d'être lié avec les quatre chefs de postes, à qui la France doit de ne point avoir été manœuvrée par la Wilhelmstrasse, comme elle le fut en 1870, au temps des Benedetti, de Cazaux et La Tour d'Auvergne.

Paul Cambon — une figure affinée d'intellectuel de la Renaissance, aux yeux de pervenche et à la barbe en pointe, — silencieux et souriant, prudent et sûr —, qui réalisa le tour de force de gagner à Londres —, après Constantinople, — la confiance de tous, sans parler anglais. Jules Cambon —, moins frêle et plus fruste, moins replié et plus bavard, administrateur autant que négociateur, résistant aux directs et dur à la riposte, exactement taillé pour le poste de Berlin. Jusserand, nageur de fond et champion de tennis, d'une activité trépidante à l'Américaine et d'un labeur tenace à l'Auvergnate, expert en choses médiévales et en littérature anglaise —, exactement fait pour conquérir Roosevelt et séduire Wilson. Camille Barrère —, écrivain et artiste, cavalier intrépide et chasseur redoutable, dont la plume était aussi dure qu'enveloppante la parole —, un

Florentin de Paris,, naturellement prédestiné à convaincre la Consulta qu'il était nécessaire de rester fidèle aux traditions de la Maison de Savoie, en faisant, à ses alliés austro-allemands, une guerre fructueuse.

Ces quatre hommes resteront, pour des peuples différents et avec des tempéraments dissemblables, l'ambassadeur-type de nationalité française.

Cet ambassadeur n'est point à l'étranger un insulaire, isolé dans une Maison de France, étroitement fidèle à sa langue et à sa culture, à ses usages et à ses rapports. Il cherche à plaire. Il a besoin de comprendre. Il désire connaître. Sa curiosité est tout de suite à l'éveil. Son observation est affinée par la sympathie. Il interroge. Il lit. Il voyage. Rapidement, l'ambassadeur de France n'est plus un étranger. Il est un ami. Parfois, il l'est trop. Pour avoir trop pénétré, il finit par subir. Sa vision se déforme. Son jugement s'asservit. Son autorité s'affaiblit. L'emprise du milieu l'a trop marqué. Je me rappelle un agent français, dont la barbe changeait de coupe, j'allais dire de nationalité, quand il changeait de poste. En Espagne, elle avait des allures castillanes. A Londres, elle s'apparentait à celle d'Edouard VII. Dans les Balkans, elle était différente. Et à Washington, elle se serait muée en une barbiche Yankee.

Cet ambassadeur est moins un administrateur, tenancier d'un domaine et protecteur d'une clientèle, qu'un intellectuel. Il pourra économiser son traitement à la bourgeoise, tandis que son collègue anglais dépensera en aristocrate. Mais il n'écononomisera ni ses plumes, ni son cerveau. Il écrira souvent et longuement. Il rédigera avec soin et racontera avec plaisir. Il ne craint pas la plaisanterie. Il esquisse une caricature. Il analyse en romancier. Beaucoup de ces dépêches mériteraient de figurer dans les morceaux choisis de la littérature française.

Cet ambassadeur est plus un exécutant qu'un agent; moins un représentant qu'un fonctionnaire. Il lui arrivera d'ajourner une démarche, pour suggérer des corrections. Mais il ne prend d'initiative, que dans le cadre de ses instructions. Son indépendance ne dépasse pas les bornes d'une interprétation. Il dépense dans l'exécution des ordres plus de finesse et de ténacité, que n'en exigerait une initiative. Et ce n'est pas la présence de ministres ou les coups de téléphone, qui en multiplieront les occasions.

Cette différence dans la conception, les caractères et le rôle des agents, traduit, d'une façon visible et sensible, la divergence des deux politiques, telles qu'elles apparaissent dans les correspondances diplomatiques des deux pays.

L'une évite, l'autre recherche les idées juridiques. Pour un négociant, les engagements sont temporaires. Pour un paysan, les titres sont définitifs. La contrebande de guerre est considérée là comme relevant de la politique, ici comme relevant du Droit. La coutume britannique admet qu'un contrat peut être oral : une parole de *gentleman* doit lier plus qu'une griffe de notaire. La jurisprudence française n'admet que les contrats écrits : rien ne vaut la précision d'un texte ni la rigidité d'une signature. L'écriture est mâle. La parole est femme.

De ces deux correspondances, l'une évite, l'autre recherche les solutions générales. De même que la première est le plus souvent divisée en paragraphes numérotés, ses rédacteurs préfèrent fractionner et limiter la négociation, suivant les circonstances du moment et par ordre d'intérêt. Le « particulier », parce qu'il est vivant, réel, concret, mord sur leurs pensées. Le « général », parce qu'il est artificiel, intellectuel, abstrait, glisse et fuit. l'alliance, au regard du Foreign Office, est une généralisation imprudente.Et c'est là l'éternel obstacle aux conversations franco-britanniques. Les deux pensées ne se meuvent pas sur le même plan. Et je ne suis point assuré, que le « règlement général » de 1904 eût abouti, aussi facilement, entre Th. Delcassé et Lord Lansdowne, si celui-ci n'avait point eu, dans les veines, une bonne pinte de sang français.

Le Diplomatie Britannique évite, la Diplomatie Française aime les prévisions lointaines. Ne sont-elles pas comme ces routes larges, droites et blanches, bordées de peupliers frémissants, qui guident le passant, découpent la plaine et mordent sur l'horizon ? Les routes d'Outre-Manche sont différentes : sinueuses, étroites et ombreuses. Prévoir est un effort de construction : il est fatigant. Prévoir est un acte de méfiance : il est coupable. L'Histoire Diplomatique est lourde d'imprévisions répétées —, 1870, 1898 , que l'Empire Britannique, heureux comme tous les forts, sut payer cher et réparer généreusemest. La prévoyance de sa diplomatie a été pour la France une satisfaction de l'esprit, plus qu'une garantie contre les revers.

La politique anglaise évite, la politique française recherche les liens permanents. Si le mot de Lord Palmerston a été souvent réédité, et d'ordinaire en des formes plus pudiques, c'est qu'il reste la définition exacte d'un sage réalisme : « L'Angleterre n'a ni inimitiés, ni amitiés éternelles : seuls ses intérêts sont immuables. » Et je me garderai d'emprunter à l'Histoire contemporaine des exemples de ces variations sentimentales. Je préfèrerais remonter au temps où, en 1717 et 1718, Stanhope arrachait à la France, sa nouvelle alliée, des concessions aux dépens des anciennes : Hollande et Empire. Le Français, qui passe pour être volage, donne au contraire, dans l'ordre international, l'exemple le plus rigide de la fidélité conjugale. Il est, vis-à-vis de ses alliés, d'une docilité, qui donne la mesure de son ignorance historique et de sa naïveté paysanne. Sa loyauté lui fait honneur. Fidèle dans l'effort commun, il l'est aussi après la victoire commune. Ses désillusions, ses surprises et ses mélancolies témoignent que son cœur reste jeune. Il aime les tête-à-tête et redoute les partages. Plus expert, le Foreign Office sait que le ménage à trois est la sûre méthode d'action diplomatique. Elle laisse une liberté et permet les manœuvres.

De ces deux politiques, également séculaires, intelligentes, actives et souvent généreuses, l'une, multiple et décentralisée, est étroitement réaliste et spontanément aristocratique; l'autre, unitaire et centralisée, est de forme administrative et d'esprit juridique.

III

Leur différence apparaît enfin, dans les objectifs qu'elles poursuivent.

Leur hiérarchie, pour l'Angleterre, est invariable depuis trois siècles.

D'abord, les routes des mers. Il faut qu'elles soient jalonnées et restent sûres. La politique de la Grande-Bretagne, a écrit mon éminent confrère, Gabriel Hanotaux, « est une politique d'Amirauté ». Les noms et les affaires de Gibraltar, Malte (1802), Agadir (1911), Tanger (1924), entre autres repères, marquent la constance inflexible de cette aiguille sur la boussole, où les pilotes de Britannia, depuis trois siècles, suivent des yeux le sillage du Navire.

Route des Indes, par le Plateau Syrien et par le Golfe Persique. Il faut qu'elle soit libre et reste gardée. Et que ce soit au temps de Bonaparte, sous le règne de Mehemet-Ali, lors de la guerre de Crimée, en 1878, ou bien le soir de Fachoda et pendant la négociation du rail de Bagdad, l'objectif reste aussi présent.

Routes des Flandres, vers la mer du Nord et le seuil du Rhin. Il faut qu'elles soient libres et restent gardées. Elles ne peuvent l'être, que sous le contrôle d'un petit Etat, qui aura besoin, soit contre la France, soit contre les Allemagnes, d'être sinon protégé, du moins garanti par Londres. Au XVIII[e] siècle, les traités de Barrière; après l'écroulement de Napoléon, les traités de Vienne ; la révolution belge de 1831 et les inquiétudes de Palmerston; la négociation franco-prusienne de 1865 et les irritations de Londres; le plan d'invasion de 1903 et le revirement du Gouvernement britannique — témoignent, ici encore, de la même permanence.

Peu importe que le classement par dates d'origine ne corresponde pas avec le classement par ordre d'importance : en 1802, en 1813 et 1814 le Foreign Office, pour la première et pour la dernière fois, eût sacrifié les routes des Flandres à la sécurité des autres. La fixité du triple objectif n'en demeure pas moins constante, depuis trois siècles passés.

Comment expliquer cette permanence ? Sans doute, les réalités géographiques ne changent pas et les faits économiques changent peu. Certes, Outre-Manche, l'orientation des pensées varie aussi lentement que les mœurs de la nation. Comment nier, cependant, qu'en confiant ces objectifs à une corporation étroite et en la recrutant dans le même milieu, le peuple britannique, une fois de plus servi par son génie politique et par son infaillible instinct, s'est assuré les bénéfices fructueux d'une admirable permanence !

Lorsque l'historien dresse la liste des Secrétaires d'Etat aux Affaires Etrangères, il constate, qu'il faut attendre jusqu'en octobre 1922, pour voir entrer au Foreign Office un parlementaire, qui n'appartienne point, de près ou de loin, par hérédité ou par annoblissement, à l'aristocratie politique.

Pour expliquer ce monopole, il faudrait commenter les formules marmoréennes du grand Sorel :

« Cette aristocratie ne gardait de ses privilèges, que ceux

qu'elle justifiait encore par des services. Elle tenait à ses services; elle s'en faisait honneur; et pour les rendre à l'Etat, pour remplir son rôle dans la Nation et pour exercer sa part de pouvoir, elle savait sacrifier jusqu'à ses indemnités. Les plus lourdes charges lui incombaient. Elle payait pour régner. D'ailleurs, les luttes, soutenues en commun, pour la défense des mêmes droits politiques, la rapprochaient du peuple. En France, les hommes étaient devenus très semblables entre eux, mais différaient par leurs droits; et cette différence semblait d'autant plus insupportable aux non-privilégiés, qu'ils se considéraient, en principe, comme les égaux des nobles. En Angleterre, la communauté des droits politiques faisait oublier la différence des conditions et, se sentant libres, les hommes se préoccupaient moins de paraître égaux. Leur aristocratie était d'ailleurs largement ouverte. »

L'unité britannique s'est constituée par la coalition de l'Aristocratie et du Tiers, contre la Monarchie toute-puissante. La nation française est née de l'union des Capétiens et des Paysans, contre la Féodalité trop puissante. Et toute l'histoire des deux pays, intérieure et extérieure, dans un déroulement ininterrompu, découle de ce fait initial. L'Aristocratie britannique, enrichie par les affaires, où elle commerçait avec les bourgeois, paya, jadis, tous les impôts, afin de conserver le privilège de gouverner l'Etat. L'Aristocratie française, terrienne et pauvre, exclue des affaires par le Tiers, servait le Roi dans les armées, et aussi dans les anti-chambres, afin de conserver le privilège de ne pas payer ses impôts.

Et parce que l'action diplomatique a été, depuis trois siècles, gérée par une corporation politique, avec une méthode inflexible et des objectifs hiérarchisés, aucune catastrophe extérieure, sauf la perte des Etats-Unis et le traité de 1783, n'est venue retarder l'enracinement et limiter l'épanouissement de cet arbre millénaire, dont l'ombrage s'étend sur le monde entier.

L'Histoire Française a connu des revirements plus nombreux et des chutes plus profondes : déclin de Louis XIV ; débâcle de Louis XV ; faillite des deux Napoléon. Pourquoi ? Pour deux raisons.

Les deux organismes politiques, que ce soit au XVIIIe, au XIXe siècle, ou de nos jours, n'ont certainement pas la même

valeur. Je ne parle pas des services et de leurs agents —, ils sont de mérite égal, — mais des gouvernements et de leur personnel. La stabilité et le recrutement, la méthode et les traditions, la primauté et le rendement du pouvoir exécutif, Outre Manche, lui assurent une évidente supériorité. Elle date de loin. Elle continue.

Le classement des objectifs diplomatiques n'est pas le même. De l'autre côté de la Manche, la garde des routes de la mer à toujours passé au premier plan. Les routes des Flandres, plus tard celles des Indes, ont toujours été classées à un niveau inférieur. Certes, la France fut, avant l'Angleterre, puissance coloniale. Sans remonter jusqu'à cette année du XIVe siècle, où les Dieppois fondèrent, sur la Côte d'Or et la Côte d'Ivoire, le Grand et le Petit Popo, — Cousin et Vincent Pincon ont découvert Terre-Neuve et le Canada, avant que Christophe Colomb ait touché la terre américaine. En 1503 Pinot Gaulmier de Gonneville et en 1529 Jean Parmentier débarquaient, l'un au Brésil et l'autre à Sumatra. Les Indes ont été françaises. Le Nord-Amérique aurait pu parler français. Mais les Colonies ont toujours payé les défaites européennes. La bataille pour les Flandres et pour le Rhin, contre l'Autriche et l'Espagne d'abord, contre la Hollande et l'Angleterre ensuite, a duré deux siècles : 1610-1814. Deux cents ans de guerre presque permanente, au cours desquels flux et reflux ont déferlé sur les mêmes plaines et autour des mêmes routes. Epuisantes alternatives de conquêtes et d'invasions, de victoires et de défaites, jusqu'au jour où, après la leçon de 1871, la France répondit, de nouveau, à l'appel des mers, Océane et Méditerranéenne, redevint Africaine et Asiatique. Impériale désormais, elle put, par un juste retour des choses, reprendre, pour un temps, la garde romaine sur le seuil rhénan.

Ces deux politiques en qui s'incarnent deux tempéraments et se résument deux histoires, évoquent à mes yeux deux tableaux.

L'une avec ce qu'elle a d'intellectuel, d'administratif et de dramatique, rappelle les palais aux colonnades classiques et aux larges péristyles; un palais, — dont l'évidente unité laisse deviner les incendies partiels et apparaître les remaniements successifs, — un palais, orienté vers la mer, mais ouvert sur le Rhin.

L'autre avec ce qu'elle a d'instinctif, de libre et de solide, fait songer aux grands arbres de la campagne anglaise. Ils défient le temps. Ils bravent la tempête. La puissance de leur tronc surprend. Le dôme de leur verdure rayonne. Ils couvrent avec les années une étendue croissante de sol, mais ne tolèrent, à leur ombre, que les herbes égales de la prairie.

Jacques BARDOUX,
de l'Institut.

Les débuts de la Société des Nations

La Société des Nations, contemporaine des Traités de Paix, issue en même temps que ceux-ci de la Conférence de 1919 sur l'initiative du Président Wilson, traverse en ce moment une crise très grave, qui afflige et déconcerte ses amis, et ne donne que trop raison à ceux qui ne lui avaient jamais accordé leur confiance.

Parmi ceux-ci, figurait d'ailleurs le principal signataire des traités : Georges Clémenceau, qui ne se privait pas du plaisir d'exercer sa verve aux dépens du fondateur français de la Société : M. Léon Bourgeois. Loin de s'en offenser, ce dernier voyait plutôt là un stimulant ; il jugeait avec beaucopp de sagesse que ceux qui sous-estimaient l'œuvre naissante étaient beaucoup moins dangereux que ceux qui la surestimaient et réclamaient d'elle plus qu'elle ne pouvait raisonnablement donner.

La première crise, très sérieuse, et dont les conséquences se font encore sentir, fut provoquée par la défection des Etats-Unis; elle porta un coup fatal à un des principes essentiels posés par le Président Wilson, celui de l'universalité (1).

La seconde crise fut une crise de prestige. Elle date de 1926 et fut déterminée par l'entrée de l'Allemagne, si ardemment souhaitée par les idéologistes de Genève, de Londres et de Paris; il fallut pays celle-ci par des défections telles que celle du Brésil; elle faillit même provoquer celles de l'Espagne et de la Polo-

(1) Un revirement en faveur de la Société des Nations paraît se dessiner aux Etats-Unis malgré certaines défections Sud-Américaines. C'est ainsi que le nouveau directeur du Bureau International du Travail est un Américain, tandis que l'Association Américaine pour la Société des Nations a invité la Fédération de toutes les associations nationales à se réunir en 1939 à New-York pendant l'Exposition.

gne. La cause avouée en fut la difficulté d'assurer des sièges permanents au Conseil à toutes les Puissances qui se jugeaient qualifiées pour y prétendre. Si l'entrée de l'Allemagne avait pu donner quelque espoir à ses promoteurs, sa prompte défection, dès 1934, devait leur causer une déception très amère, d'autant plus qu'elle préparait déjà celles du Japon et de l'Italie.

Privé de tels atouts, le château de cartes génevois est évidemment devenu bien fragile. Affaibli par le départ de quelques-uns des membres les plus importants de la communauté internationale, l'organisme de Genève s'est vu en outre menacé de perdre toute efficacité par suite d'une autre crise encore plus grave : celle des Sanctions.

Effrayés par les répercussions de l'application de sanctions économiques dans le conflit Italo-Ethiopien et par la crainte de nouvelles complications de ce genre, les anciens neutres, qui avaient été depuis le début les partisans les plus convaincus de la S. D. N., ont fait subitement volte face pour se réfugier dans une idéologie qui, comme on l'a dit, réduirait la Société des Nations au rôle platonique d'Académie Diplomatique.

Ces crises successives ont eu à l'origine des causes organiques qu'il n'est pas sans intérêt de rechercher. Je le ferai à la lumière de souvenirs personnels qui me permettent d'évoquer ce qu'a été la S. D. N. à ses débuts et ce qu'elle aurait pu être Peut-être ne sera-t-il pas impossible de conclure à ce qu'elle pourrait être encore car, comme le répètent ses adversaires eux-mêmes, si elle n'existait pas, ne faudrait-il pas l'inventer ?

Alors qu'une des grandes préoccupations de ses fondateurs avait été de lui donner une efficacité réelle par des sanctions opposées aux manquements et même imposées au besoin par la force, une nouvelle idéologie, issue de la crainte de complications internationales, tend aujourd'hui à répudier toutes les obligations de l'article 16 du Pacte, considéré jadis comme son armature essentielle, au profit du platonique article 11, lequel déclare simplement que toute guerre ou toute menace de guerre intéresse la Société tout entière. Cette thèse, suivant laquelle elle devrait se contenter de devenir une force morale, à l'exclusion de tout recours à des forces matérielles, même économiques ou financières, parait celle du Premier Ministre Anglais, M. Neville

Chamberlain, dont le frère sir Austen joua un si grand rôle à Genève aux côtés de Briand. Elle aurait même gagné les plus hautes autorités spirituelles, s'il faut en croire de récentes déclarations de l'Archevêque de Canterbury qui, il n'y a pas si longtemps, donnait sa bénédiction à Lord Cecil et à la *League of Nations Union.*

Et pourtant n'est-ce pas toujours sur les ruines de la guerre que, depuis tant d'années, les hommes ont caressé le rêve de fonder la paix, non seulement sur le Droit, mais au besoin par la force pour que « chaque guerre devînt enfin la dernière des guerres », suivant la mystique de nos Poilus de 1918 ?

Ce fut toujours au lendemain d'une période particulièrement troublée par des conflits internationaux, et même par des guerres civiles ou religieuses que prirent naissance de tels projets, — « grand projet » disait Sully au crépuscule du sanglant XVI[e] siècle, en attribuant sa généreuse initiative à son cher maître Henry IV, au moment où celui-ci tombait sous le couteau de Ravaillac —; projet non moins grand mais encore plus ambitieux, car il prétendait à une paix perpétuelle maintenue par la force des armées d'une Diète européenne, et que formait le bon abbé de Sait-Pierre, à la fin du XVIII[e] siècle, dans cette ville de Genève prédestinée à en voir la réalisation cent cinquante ans plus tard. La préface où il montre comment naissent les conflits, n'est-elle pas d'ailleurs de tous les temps : « Le bois est sec, — y est-il dit, — le feu est proche, le vent souffle la flamme sur le bois, pourquoi le bois ne s'allumerait-il pas ? »

Nous vivons dans un monde où il y a toujours beaucoup de vent, pas mal de flammes et beaucoup de réserves de bois sec. Après l'incendie des guerres napoléoniennes, les restaurateurs de l'ordre européen réunis au Congrès de Vienne, jugèrent nécessaire d'appuyer leurs revendications territoriales sur quelques grands principes de paix, de morale et de légitimité pour la défense desquels se trouvèrent d'accord le mysticisme du Tsar Alexandre, — inspiré par Mme de Krudener —, l'ambition conservatrice de Metternich et la subtilité de Talleyrand, qui y trouva le moyen de sauver ce qui pouvait être sauvé des intérêts de la France. Le secret de la Sainte Alliance, que M. Winston Churchill a qualifiée spirituellement de « Diabolique Alliance » dans un article de *Paris-Soir,* n'a-t-il pas été

divulgué par le Secrétaire même du Congrès de Vienne, Frédéric de Gentz ? Dépositaire des secrets du Chancelier, il a consigné cet aveu assez cynique dans ses Mémoires : « Ls grandes phrases de reconstruction de l'ordre social, de régénération du système politique de l'Europe, de paix durable fondée sur une juste appréciation des forces, etc., se débitaient pour tranquilliser les peuples et pour donner à cette réunion solennelle un air de dignité et de grandeur; mais le véritable but du Congrès était le partage entre les vainqueurs des dépouilles du vaincu ».

Les Congrès d'Aix-la-Chapelle, de Troppau, de Laybach, de Vérone — celui-ci illustré par la présence de Chateaubriand — constituèrent le parlement diplomatique de ce Directoire Royal, dont les membres se considéraient comme les délégués de la Providence pour gouverner les Etats assimilés à une seule Nation chrétienne. Là fut l'embryon d'un régime commun de Droit entre les Etats, en vue de maintenir d'une façon systématique et grâce à une vigilante et constante surveillance, une paix que menaçaient par ailleurs des partages territoriaux ne tenant compte ni des convenances, ni des affinités nationales et qui, suivant le mot de Joseph de Maistre, — pourtant peu suspect de partialité, — répandait sur l'Europe « une semence de guerre et de haine ».

Aussi, n'est-il pas très étonnant que les quarante années de paix que certains historiens attribuent à l'Europe comme conséquence des traités de 1815, aient été quelque peu troublées. Ce fut d'ailleurs au profit des Nationalités, pour ne parler que de la Grèce dont l'indépendance nécessita la destruction de la flotte turque à Navarin en 1827, et sans oublier la Belgique, dont la liberté fut saluée à Anvers par les salves du maréchal Gérard.

Pendant qu'était ainsi reconnu en Europe le principe des Nationalités, une évolution analogue s'était produite dans le Nouveau Monde; dès 1826, les Républiques Latines, récemment émancipées, de l'Amérique du Sud se réunissaient en Congrès à Panama pour rechercher les moyens juridiques d'assurer leur sécurité sous la sauvegarde de la conciliation et de l'arbitrage. Bolivar a été un précurseur de Wilson et le pacte de la S. D. N. peut trouver l'ébauche de son organisation dans la tentative de ce Congrès.

Pour en revenir à l'Europe, les guerres engagées par Napo-

léon III pour la Nationalité Italienne n'étaient pas sans inquiéter les plus ardents défenseurs de ce principe, qui y voyaient un recul de leur propagande pacifique. C'est ainsi que, malgré la satisfaction de voir le Piémont secouer les chaînes autrichiennes, Proudhon écrivait de Bruxelles, le 14 mars 1859, à un de ses amis saint-simoniens : « Notre société se désorganise au point de vue économique, la question de la guerre jetée pardessus rend la situation tout à fait critique, dramatique même. »

C'est pourtant à ce même Napoléon III, dont les troupes avaient soutenu celles de Victor Emmanuel pour réaliser les plans de Cavour, après avoir annoncé à la France que l'Empire ce serait la Paix, que revient l'idée première du désarmement.

Il résulte en effet d'une très intéressante communication à l'Académie des Sciences Morales et Politiques par mon érudit collègue Pingaud, que, dans un discours prononcé à la rentrée des Chambres, le 5 novembre 1863, Napoléon III dénonça les périls de la paix armée et, pour y remédier, proposa la réunion d'un Congrès appelé à corriger les injustices des traités de 1815, et à éteindre ainsi tous les ferments de discorde subsistant encore entre les nations. Malgré l'enthousiasme de la presse officielle et l'adhésion empressée des petits Etats, une telle initiative se heurta à l'opposition de la Russie et de l'Autriche, également intéressées en Pologne et en Galicie à ne pas laisser remanier à leurs dépens la carte de l'Europe. Le Gouvernement anglais se fit leur interprète en déclinant l'invitation reçue pour le Congrès projeté. Encouragées par son exemple, les autres grandes Puissances apportèrent à leur acceptation de principe des réserves qui lui enlevaient toute valeur pratique et qui firent également échouer un autre projet plus modeste de congrès restreint, présenté le 8 décembre de la même année.

Il n'était pas sans intérêt de rappeler dans quelles conditions fut recommandée pour la première fois à l'attention des gouvernements et des peuples l'idée du désarmement.

C'est à un autre rêveur couronné, l'infortuné Tsar Nicolas II qu'il appartenait de reprendre cette idée, sous une forme d'ailleurs plus prudente et plus enveloppée, lors de la convocation des deux Conférences de La Haye de 1899 et 1907. A son initiative s'étaient associés, la seconde fois, le Président Roosevelt, premier du nom, et la Reine de Hollande, qui offrait aux congressistes l'hospitalité de son pays.

Pas plus en 1907 qu'en 1899 il ne fut d'ailleurs question à La Haye de désarmement. La deuxième commission se borna à élaborer sous la présidence d'un des principaux collaborateurs du Roi Léopold II, M. Bernaert, une Déclaration des Lois et Coutumes de la guerre sur terre, dont l'objet essentiel était de faire échapper les populations civiles aux horreurs de la guerre et de fixer aussi exactement que possible les droits et devoirs des belligérants. On n'osa pas aller jusqu'à prévoir des sanctions pour les manquements éventuels. A une objection formulée à cet égard, le baron Marschal de Bieberstein, ambassadeur de Guillaume II à Constantinople, et chef de la Délégation Allemande, se borna à répondre péremptoirement : « La sanction, Messieurs, ce sera l'honneur des officiers allemands... » Par un des hasards curieux de l'histoire, le rapport de cette commission avait été confié au délégué, militaire Austro-Hongrois, le baron Giesl de Gieslingen, qui devait, quelques années plus tard, en juillet 1914, comme ministre à Belgrade, remettre à M. Pachitch l'ultimatum du comte Berchtold, qui devait déchaîner la guerre mondiale.

Dans le domaine du Droit International, la question de l'arbitrage fut abordée avec la même timidité, le caractère obligatoire du recours n'ayant pas obtenu l'adhésion de l'unanimité des Puissances, et les principales d'entre elles, notamment l'Allemagne, ayant toujours opposé la réserve de leurs intérêts vitaux. Et pourtant, dès 1907, l'immense majorité des peuples représentés à La Haye, entraînés par l'exemple de la France, avaient souscrit par 32 signatures le Pacte d'obligation en s'inscrivant avec elle sur ces nouvelles Tables de la Loi universelle.

M. Léon Bourgeois, qui présidait la Délégation Française, ne manqua pas de s'inspirer de ce souvenir en 1917, quand il fut appelé à la présidence d'une Commission interministérielle chargée de préparer un plan d'organisation de la Société des Nations, afin de répondre à l'initiative prise par le Président Wilson dans la note que celui-ci avait adressée aux Puissances belligérantes, le 18 décembre 1916, en vue « de la formation d'une ligue pour assurer la paix et la justice à travers le monde entier ». Cette même idée se retrouve dans son message du 22 janvier 1917 au Sénat Américain. Il y insistait sur le fait que, « pour que la paix soit durable, il faut qu'elle soit assurée par

les forces supérieures organisées de l'humanité pour qu'il y ait non pas un équilibre de Puissances, mais une communauté de Puissances, non pas des rivalités organisées, mais une paix commune organisée ».

M. Léon Bourgeois se trouvait entièrement d'accord sur tous ces points avec le Président des Etats-Unis d'Amérique et il avait demandé à la commission placée sous sa présidence de prendre pour point de départ de ses études le préambule de la Convention de La Haye pour le règlement pacifique des conflits internationaux.

Il avait insisté également sur la nécessité de combler les fissures essentielles constatées en 1907 en ce qui concerne le caractère obligatoire de l'arbitrage, la limitation des armements et les sanctions, jugées indispensables.

Quand il fut chargé en janvier 1919 par le Gouvernement de la République de le représenter à la Conférence de la Paix, dans la commission convoquée pour étudier le projet de la S. D. N., il avait envisagé la division de ce travail en trois étapes :

Déclaration solennelle des principes de Justice et de Droit sur lesquels les Puissances alliée se sont déjà mises d'accord avant la fin des hostilités;

Insertion dans les traités de paix des condtions et obligations auxquelles elles sont prêtes à se soumettre elles-mêmes pour l'organisation de la Paix;

Convocation, immédiatement après la signature des traités, d'une conférence universelle devant statuer sur les titres des futurs membres de la S. D. N. et sur les garanties présentées par ceux-ci.

Après cette troisième étape, une nouvelle Conférence de La Haye aurait été prévue pour organiser la Paix sous l'égide de la S. D. N., mais sans laisser à celle-ci la tâche ingrate et dangereuse d'avoir à veiller sur l'exécution des traités.

Ainsi posés ces fondements indispensables, des études approfondies avaïent été consacrées à quelques points considérés comme essentiels, tels que des sanctions diplomatiques, juridiques, économiques et même militaires, en même temps qu'avaient été étudiés le rôle et le fonctionnement d'un conseil international à forme parlementaire, qui devait devenir l'Assemblée, et d'une délégation permanente, qui prit le nom de Conseil.

Ce fut avec cet important bagage que M. Léon Bourgeois, assisté de M. Larnaude, doyen de la Faculté de Droit de Paris, se présenta à l'Hôtel Crillon le 3 février 1919, pour répondre à la convocation du Président Wilson, au soir de l'émouvante réception qui avait été faite à celui-ci à la Chambre des Députés et où, dans un discours mémorable, il s'était félicité de l'enthousiasme intelligent et chaleureux rencontré en France pour la Société des Nations : « La France sait bien — avait-il dit, — que les sacrifices qui peuvent être nécessaires à l'établissement de cette Société ne peuvent en aucune façon se comparer à ceux qui deviendraient nécessaires, si elle n'existait pas : le sacrifice à faire sur la liberté d'action des Etats ne peut être mis en parallèle avec l'incessante menace d'une autre catastrophe. »

En dépit des éloges chaleureux qui avaient accompagné ce préambule, celui-ci contenait le germe des difficultés que devaient rencontrer les Délégués de la France dans l'accomplissement de leur mission. Alors que, suivant une méthode logique, bien conforme à l'esprit français, ils apportaient des études théoriques sur les principaux points qui devaient être mis en discussion, ils se trouvèrent en présence de projets de Pacte déjà codifiés, et dont un seul d'ailleurs, celui du général Smuts, délégué de l'Afrique du Sud, allait être retenu, de préférence à ceux de l'Angleterre et des Etats-Unis, à la suite d'un compromis intervenu entre M. Wilson et Lord Robert Cecil, et dont la liberté des mers devait faire les frais.

Ce fut donc sur le texte du général Smuts, fortement imprégné du puritanisme anglo-saxon, que s'ouvrit la discussion. Contrairement aux idées si prudentes de M. Léon Bourgeois, il fut acquis comme un dogme que les articles de ce Pacte, auquel le Président Wilson avait tenu à donner dans le texte anglais le nom biblique de Covenant, — parce que, dans sa pensée, il devait constituer la nouvelle Charte des Nations réconciliées, — figureraient en tête de tous les Traités de Paix. Cette interdépendance devait avoir pour effet de placer les stipulations de ces traités, avant même qu'elles ne fussent en vigueur, sous la garantie du Pacte. La conséquence eût du en être l'existence de sanctions suffisantes pour empêcher les manquements inévitables. Ainsi s'est trouvé justifié en effet, le reproche adressé le plus communément par le « Français moyen » à la S. D. N.

rendue ainsi responsable de n'avoir pas su empêcher l'Allemagne depuis vingt ans, de s'affranchir de tant de clauses du Traité de Versailles.

Cette confusion des articles du Pacte et de ceux des Traités de Paix, a eu encore d'autres inconvénients au point de vue de l'universalité de la S. D. N. et de l'adhésion des justiciables de ces traités. Aussi, les Associations nationales pour la S. D. N. se sont-elles préoccupées, à diverses reprises, des inconvénients d'un tel état de choses. Leur 21e Congrès International, réuni à Bratislava du 28 juin au 3 juillet 1937, a émis à cet égard un vœu significatif, invitant l'Assemblée à mettre à l'étude la dissociation du Pacte et des traités.

Certaines manifestations de ce qu'on a appelé la « mystique Wilsonienne » sont assez caractéristiques pour mériter d'être rapportées.

Dans le projet, soumis par le Président de la Commission du Crillon, figurait un article 22 relatif à la liberté de conscience. Il y était prévu que nul ne serait inquiété pour l'exercice de ses convictions religieuses ou philosophiques, ou « même pour la réalisation de ses aspirations au bonheur », formule singulièrement large et inquiétante en raison des conséquences multiples que pourraient entraîner les diverses conceptions de la félicité humaine. Le libre exercice du culte n'aurait pas été sans causer quelques difficultés à M. Léon Bourgeois, alors que le gouvernement de M. Clémenceau n'autorisait pas les processions dans les rues. L'esprit subtil du Représentant de l'Italie, M. Orlando, trouva dans les superstitions siciliennes une boutade qui détendit dans un sourire le puritanisme anglo-saxon : « Ne touchons pas au Bon Dieu ! Cela porte malheur ». L'article projeté fut abandonné et remplacé par un article 22 consacré aux Mandats coloniaux.

Du même ordre de préoccupation dériva une autre initiative de M. Wilson : il invita les Présidentes des principales associations féministes à faire connaître à la Commission leurs préoccupations essentielles dont il pourrait être tenu compte dans la rédaction du Pacte. Comme il était naturel, les premières revendications formulées pour la défense des droits de la femme visèrent le respect de sa dignité. Mais elles se concentrèrent sur les atteintes portées à celle-ci par la déchéance des pensionnaires

de certaines maisons que, suivant une formule célèbre, la police tolère, mais que la morale réprouve.

*
* *

La mentalité anglo-saxonne se manifesta également à propos du choix du Siège de la Ligue. Une Commission présidée par Lord Robert Cecil, dont le prix Nobel a récompensé l'inlassable apostolat en faveur de la paix, avait à choisir entre les différentes villes dont le nom avait été prononcé et qui d'ailleurs n'étaient pas nombreuses. Le premier mis en avant, et que M. Bourgeois m'avait donné mission de défendre chaleureusement, était celui de Bruxelles.

Si la capitale de la Belgique fut écartée, en dépit de toutes les raisons qui militaient en sa faveur, et dont la plus valable était la réparation éclatante à accorder ainsi à la capitale du Roi Chevalier et de la Reine Elisabeth, ce fut précisément à cause des souvenirs de la guerre, Par un scrupule, d'essence éminemment pacifique, que firent valoir les anglo-saxons, il fut jugé qu'aucun de ces souvenirs ne devait être évoqué dans la future capitale de la paix.

C'est pour un motif analogue qu'il ne fut même pas question de Vienne, dont le choix eût été pourtant particulièrement indiqué par des considérations politiques qui avaient bien leur importance : la neutralisation de l'Autriche aurait pu avoir pour conséquence d'éviter l'Anschluss.

Dans ces conditions, n'est-ce pas la Suisse, et surtout les bords du Léman qui offraient le cadre idyllique rêvé par l'abbé de Saint-Pierre et déjà chanté par Lamartine dans un poème prophétique, composé pendant son voyage de noces, et où il prévoyait que les peuples qui s'y uniraient un jour ?

Que Genève à vos pieds ouvre son libre port ;
La liberté du faible est la gloire du fort,

Que, sous les mille esquifs dont ses eaux sont ridées,
Palmyre européenne au confluent d'idées,
Elle voie en ses murs l'Ibère et le Germain
Echanger la pensée en se donnant la main !

Un autre argument d'ordre technique, et qui d'ailleurs aurait soulevé les protestations des futurs membres du Secrétariat général et de tous les journalistes qui gravitent autour de lui, fut que Genève, par sa situation au bout du Lac, ayant une gare qui n'était pas encore internationale et n'était pas desservie, comme sa voisine Lausanne, par les grands express européens, offrirait un asile plus recueilli aux méditations des pélerins de la paix. Le progrès aidant, l'établissement d'un aéroport et de la station de T.S.F. de Prangins l'ont remise dans le circuit, en donnant à tous les collaborateurs de la S. D. N. l'indispensable rapidité de communications que réclame notre époque.

Après un séjour de quelques mois à Londres, et après avoir tenu successivement dans plusieurs capitales ses assises, qui revêtaient ainsi un véritable caractère de propagande, la Société des Nations s'installa dans son premier palais du quai Wilson, le 1er Novembre 1920. Quinze jours plus tard, devait s'y ouvrir, dans la salle de la Réformation, la première session ordinaire de l'Assemblée, convoquée par M. Woodrow Wilson et à laquelle la délégation des Etats-Unis brilla par son absence.

On sait qu'en dépit des honneurs et des profits, non négligeables, qui devaient résulter pour Genève de sa désignation comme siège de la Société des Nations, celle-ci fut loin d'être accueillie avec enthousiasme par l'ensemble de la population. Le référendum nécessaire pour l'accepter ne fut voté qu'à une très faible majorité.

Ceci s'explique par l'attachement indéfectible de tous les Suisses, sans distinction d'origine, pour leur neutralité perpétuelle, dont ils auraient voulu faire une neutralité différencielle, pour se soustraire à certaines obligations internationales résultant du Pacte. Ils le firent bien voir quand il s'agît d'appliquer au Tessin contre l'Italie les sanctions économiques, dont certaines se trouvaient pourtant déjà prévues par la Convention du Gothard.

Des réserves précises pour la sauvegarde de cette neutralité furent spécifiées dans une déclaration enregistrée à Londres par le Conseil lors de sa 2e Session de 1920. Ces réserves furent jugées insuffisantes par une partie de l'opinion helvétique au moment de la crise des sanctions, ce qui amena le Président

Motta, chef éminent du Département politique fédéral, et jouissant à Genève dans les milieux de la S.D.N. d'une estime particulière, à se détacher du groupe des neutres dont il était un des oracles les plus écoutés. Bien souvent il a appelé mon attention sur les très graves difficultés avec lesquelles il se trouvait aux prises, allant jusqu'à se montrer fort inquiet des résultats que pourrait avoir un nouveau référendum sur le maintien de la Suisse dans la Société des Nations.

Ces précédents sont de nature à justifier l'insistance avec laquelle le gouvernement Fédéral, sous la pression de l'opinion publique unanime, s'est trouvé amené à demander à l'Assemblée et au Conseil de la dispenser définitivement, en raison de sa situation géographique et politique, de toute obligation incompatible avec sa stricte neutralité (1).

Ce furent les discussions du Comité du Crillon sur la sécurité collective, — véritable clé de voûte de l'ordre nouveau, — qui firent apparaître les plus sérieuses divergences entre les méthodes analytiques françaises et les conceptions anglo-saxonnes.

Ces oppositions étaient d'ailleus, en grande partie, d'origine psychologique :

Du côté français, psychose de sécurité, assez naturelle, après une occupation de quatre années pendant lesquelles nos régions du Nord et de l'Est avaient été livrées à toutes les horreurs de l'invasion.

Et, du côté de nos alliés et associés, psychose de méfiance, sous l'influence des souvenirs de Louis XIV et de Napoléon Ier, à l'égard d'un soi-disant impérialisme, dont les visées imaginaires inquiétaient et effrayaient nos meilleurs amis.

Comment, dans de telles conditions, essayer de faire prévaloir les projets élaborés par notre Commission préparatoire interministérielle pour la prise en considération de sanctions militaires à prévoir contre un agresseur éventuel, dont la détermination s'avéra par la suite singulièrement difficile, et à en confier la mise en œuvre soit à un effectif international, auquel on a donné le nom de bras séculier de la S.D.N., soit à une ou plusieurs Puissances ayant reçu mandat à cet effet ?

(1) Le régime d'exception demandé par la Suisse a placé les autres neutres dans une situation délicate au regard des sanctions, dont le caractère facultatif a du être remis à l'étude.

Le rôle réservé à cette force armée rappelait sans doute un peu trop celui assumé par la Prusse dans la Confédération Germanique, et l'on redoutait que ce fût là un mauvais exemple pour la France.

Il ne restait donc qu'à tirer le meilleur parti possible des articles 8 et 9 du Pacte, au moment de la discussion de leurs textes définitifs. Le premier paragraphe de l'article 8, inspiré du préambule de la partie V du traité de Versailles, relatif aux clauses militaires du désarmement, contenait le germe d'interminables malentendus à la Commission préparatoire du désarmement, car il déclarait, sans engagement précis toutefois, « que le maintien de la paix exigeait la réduction des armements nationaux au minimum compatible avec la sécurité nationale et avec l'exécution des obligations internationales. »

Nous pûmes obtenir du moins que ce fût au Conseil, « tenant compte de la situation géographique et des conditions spéciales de chaque Etat, que fut laissé le soin de préparer les plans de cette réduction, en vue de l'examen et de la décision des divers Gouvernements. »

La Commission permanente prévue par l'article 9 pour donner au Conseil son avis sur l'exécution de ces dispositions et sur toutes les questions militaires, navales et aériennes, aurait dû permettre également de réaliser ce que l'on avait attendu de la création d'un service permanent d'Etat Major. Mais dans la pratique, tout cela s'avéra assez chimérique.

La seule application, qui eût pu en être faite, aurait dû l'être à l'occasion du règlement de la question de Vilna. Mais un obstacle imprévu, résultant de la neutralité suisse, empêcha le contingent international, dont le Conseil avait décidé la formation, de traverser le territoire helvétique, alors qu'auune autre voie ne s'offrait à lui pour arriver à destination.

« Faites-vous battre, avait dit Clémenceau à Léon Bourgeois, et, pendant que vous discuterez vos formules, j'en profiterai pour obtenir de mes partenaires le renouvellement d'une convention militaire autrement substantielle. »

M. Bourgeois ne fut tout de même pas complètement battu et il se tira même avec honneur d'une situation aussi difficile. M. Wilson, appuyé par Lord Robert Cecil, ayant cru pouvoir lui dire que la France ne devait pas avoir peur après le secours que

lui avaient apporté les troupes américaines et anglaises le Sénateur de la Marne, dont le département avait été envahi trois fois en un siècle, riposta fièrement que la France de la Marne et de Verdun ne connaissait pas la peur, mais qu'elle avait le droit et le devoir d'insister pour que fussent prises toutes les mesures de précaution destinées à la préserver, et, en même temps qu'elle, toute les nations pacitques, des horreurs d'une nouvelle guerre.

Quant au Tigre, il usa vainement ses griffes contre la ténacité anglo-saxonne. De cet échec il se consola par une de ses plus célèbre boutades rappelée par Louis Dumont-Wilden dans l'article qu'il a consacré à Ph. Berthelot dans la Revue Bleue : « Si vous croyez que c'est commode de négocier avec deux types dont l'un se prend pour Jésus-Christ et l'autre pour Napoléon ».

Il se prenait lui-même il est vrai pour Bismarck, ainsi qu'en témoigne cette anecdote recueillie à Carlsbad en août 1913. Ayant rencontré dans la campagne deux paysannes qui discutaient en le regardant, il leur demanda le sujet de leur différend. « N'est-ce pas, lui dit l'une d'elles, — qui avait évidemment plus le sens des ressemblances que celui de la chronologie, — n'est-ce pas, Monsieur, que vous êtes bien le Bismarck ? » — « Peut-être » — laissa tomber, après un instant de réflexion, celui qui devait mériter le nom de Père la Victoire.

Ce « peut-être » devait trouver son écho dans la Galerie des Glaces de Versailles le 28 juin 1919, écho qui malheureusement devait se répercuter dans certaines chancelleries où le traité de Versailles fut considéré comme un véritable diktat, tout comme celui de Francfort.

De telles manifestations, il faut bien le reconnaître, ont contribué à entretenir la suspicion de nos alliés et associés à l'égard des visées impérialistes dont ils nous soupçonnaient.

De cet état d'esprit avait procédé la constitution du Conseil, principal organe d'exécution de la S.D.N., tant pour le règlement de certaines clauses territoriales restées en suspens à Aland, à Vilna ou en Haute Silésie, que pour toutes les dispositions importantes à intervenir dans l'avenir, en application des articles 10 à 16 du Pacte. Dans sa composition initiale, le Conseil comprenait des représentants des principales Puissances alliées et associées (Etats-Unis d'Amérique, France, Japon,

Royaume Uni), ainsi que des représentants de quatre autres membres de la Société désignés ultérieurement par l'Assemblée, mais qui devaient être initialement ceux de la Belgique, du Brésil, de l'Espagne et de la Grèce. La place des Etats-Unis ayant été prévue, la prédominance des grandes Puissances s'affirmait ainsi sur les petites Puissances, que, par un délicat euphémisme, Philippe Berthelot appelait les « Puissances à intérêts limités ».

La préoccupation de tenir la France sous une surveillance, assez analogue à celle du Directoire de la Sainte Alliance, a certainement contribué à l'établisement d'une suprématie si peu conforme au véritable esprit d'une Société des Nations d'essence égalitaire.

Dans la pratique, par suite de la carence des Etats-Unis, le nombre des membres permanents, qu'il eût peut-être mieux valu qualifier de statutaires, se trouva réduit à 4 jusqu'au 8 septembre 1926, date à laquelle l'Allemagne vint prendre la place des Etats-Unis, pour être porté à six en 1934 après l'admission de l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes, et retomber encore à quatre, en 1935, après la retraite du Japon et de l'Allemagne.

Quant au nombre des membres non permanents, il a aussi varié de son côté et fut successivement porté à six, à neuf, à dix, et enfin à onze, deux de ses sièges ayant toutefois un caractère provisoire.

L'augmentation progressive du nombre des sièges non permanents, dont certains se trouvèrent assez rapidement réservés à des groupements régionaux, donnait une satisfaction aux petites Puissances. Celles d'entre elles qui ne jugeaient pas leurs intérêts aussi limités qu'on voulait bien le dire, n'en protestèrent pas moins contre leur exclusion du privilège de la permanence, ce qui donna lieu, après la crise de 1926, qui suivit l'entrée de l'Allemagne, à la création de membres semi-permanents, c'est-à-dire rééligibles par les deux tiers des voix de l'Assemblée.

Les premiers bénéficiaires en furent la Pologne et l'Espagne, dont la candidature prévoyante avait été posée dès 1923 en prévision de l'entrée de l'Allemagne. Jusqu'en 1927 la Belgique fut constamment réélue, grâce à l'estime particulière dont elle jouissait dans l'Assemblée et à la popularité sympathique de son représentant, M. Hymans. Si, pour la première fois, en 1927, malgré

l'appui de la France et de l'Angleterre, et par suite de circonstances particulières, elle n'obtint pas sa réélection, elle devait avoir en 1937 une éclatante revanche en retrouvant à l'unanimité sa place au Conseil.

Le problème de la réorganisation du Conseil se posa assez rapidement, car il se trouva lié à celui de l'admission de l'Allemagne.

Il en résulta une crise de prestige, qui aurait dû rester inconnue à Genève, ville démocratique par excellence, et qui se greffa sur la crise de croissance et de confiance consécutive à l'échec du fameux Protocole de 1925, où les efforts combinés d'hommes comme Briand, Herriot, Mac Donald, Bénès, Politis, Hymans, n'avaient pas réussi à triompher des hésitations britanniques et des répugnances de certains Etats, à asseoir le plan d'organisation de la paix sur les trois assises de l'arbitrage, de la sécurité et du désarmement.

L'arbitrage obligatoire devait interdire le recours à la guerre. Le refus d'y recourir ou de se conformer à une sentence arbitrale devait permettre la détermination de l'agresseur. Cette détermination aurait pu rendre obligatoire aussi l'application des sanctions de l'article 16. Enfin il était prévu que tous les différends seraient terminés par une décision obligatoire de la Cour permanente de Justice Internationale, du Conseil statuant à l'unanimité ou d'un Comité d'arbitres.

Les temps n'étaient pas révolus en 1925 pour la reconnaissance de tous ces caractères obligatoires et aussi pour l'acceptation de charges jugées déjà trop lourdes en matière de sanctions.

Cet échec à l'Assemblée de 1925, suivant celui d'un traité d'assistance mutuelle, avait montré que la question de la sécurité n'était pas prête à recevoir une solution complète, ni sur le plan universel, ni sur le plan continental. C'est pourquoi les efforts s'orientèrent vers la conclusion d'un Pacte régional concernant les frontières occidentales de l'Allemagne, à la suite d'une proposition de pacte de garantie dont Berlin avait pris l'initiative le 9 février sur les bases de la résolution XIV de l'Assemblée, élaborée par Lord Robert Cecil et Henry de Jouvenel en 1922, dans le cadre de la S.D.N.

Locarno ouvrait à l'Allemagne la porte de Genève, ce qui

allait permettre de faire un pas décisif dans la voie de l'universalité, dont l'obligation a toujours paru évidente, sous peine d'impuissance.

Cette question fondamentale de l'universalité s'était fatalement posée dès la première session de l'Assemblée. La demande d'admission de l'Autriche, présentée par Lord Robert Cecil au nom de la deuxième Commission, avait fourni à M. Motta, qui représentait la Suisse au double titre de président de sa délégation et de chef de son département politique, l'occasion de déplorer l'absence des Etats-Unis et de la Russie. Et sur ce point il avait réuni une adhésion unanime, mais il ne put qu'exprimer le regret « que la Conférence de la paix n'ait pas cru pouvoir adhérer au vœu présenté par l'Allemagne, d'être admise immédiatement dans la Société des Nations. »

Aucun de ceux qui ont eu le privilège d'assister à cette séance du 15 décembre 1920 ne pourra oublier le frisson qui passa sur l'Assemblée quand M. René Viviani, après s'être brièvement concerté avec M. Léon Bourgeois et avec M. Hanotaux, monta à la tribune pour adresser « au monde qui l'écoutait » la profession de foi la plus émouvante et la plus pathétique dans sa sincérité qui ait jaillit des lèvres inspirées du grand orateur. « L'Allemagne pénètrera ici, s'écriait-il, quand elle aura donné, conformément au texte et à l'esprit de l'article 1er du Pacte, les garanties effectives de sa sincère intention de remplir ses obligations. » Et, pour dissiper toute équivoque, il précisait ainsi sa pensée dans sa péroraison : « Quand les garanties réclamées par le Pacte seront données, quand ceux qui ont jeté l'humanité sur ce calvaire et dans cette calamité auront commencé à montrer leur sincère intention par des actes, qui donc se lèvera pour déclarer que la Société des Nations ne sera pas universelle ? Ce ne sera pas nous ».

Certains de ceux qui applaudissaient l'orateur, tant sur les bancs de l'Assemblée que dans les tribunes du public, à commencer par M. Motta, qui fut le premier à le féliciter et à affirmer son accord avec lui, étaient fort loin de partager la doctrine que la magie de son verbe leur avait imposée. Il les avait convaincus de la justice de la cause qu'il défendait si magnifiquement. Et en même temps il avait persuadé le monde qu'aucun pays plus que la France ne souhaitait l'entrée de l'Allemagne

à Genève, parce que cette entrée devait consacrer l'exécution de ses engagements.

Quel plus précieux gage de paix que la collaboration de l'Allemagne à l'exécution de traités et accords librement consentis par elle à Locarno, et auxquels Genève allait donner sa garantie ? Et pour le rétablissement de relations normales de bon voisinage entre la France et l'Allemagne, comme pour la préparation des indispensables ententes économiques, quels avantages devaient offrir des rencontres périodiques entre les dirigeants de la politique étrangère des deux pays, à l'occasion des réunions du Conseil ! Les relations franco-britanniques ne se sont-elles pas bien trouvées de la confiante intimité qui s'est établie aux bords du Léman entre Léon Bourgeois et Lord Balfour, entre M. Briand et Sir Austen Chamberlain, et n'était-il pas permis d'y voir un heureux présage pour la suite des conversations discrètement ébauchées entre Briand et Stresemann sur une terrasse du lac Majeur, proche de Locarno, et reprise par eux à Thoiry, à près d'un an de distance ?

Un an, c'était beaucoup, même dans la vie des peuples. Et n'était-il pas désirable que l'opportunité de telles rencontres fût désormais assurée, en même temps que leur fréquence leur enlèverait par surcroît un caractère exceptionnel, également défavorable au calme et à la discrétion nécessaires à de tels entretiens ?

Le choix de Thoiry, dont l'initiative revient à M. Loucheur, fin gourmet comme M. Briand, n'avait pas été seulement inspiré par les considérations culinaires qui ont assuré la renommée de cette excellente auberge jurassienne, mais aussi par la préoccupation de dépister les journalistes, dont la vigilance professionnelle fut effectivement en défaut. N'était-il pas naturel, au surplus, d'aller chercher au pays de Brillat Savarin l'appoint gastronomique que constitue pour le succès d'une négociation diplomatique une table délicatement servie ?

En 1926, les Genevois étaient encore fort en retard à cet égard. Cette lacune devait être comblée par les belles dames qui gravitaient autour de la S.D.N. et auxquelles Robert de Flers a donné le nom de « Précieuses de Genève » dans une charmante comédie, malheureusement interrompue par sa mort prématurée.

Les préoccupations des habituées des tribunes de la S.D.N. n'étaient cependant pas toutes d'un ordre aussi matériel. Bien loin de là. Assidues à toutes les séances de la 5e Commission, elles apportaient un intérêt soutenu aux discussions relatives aux questions sociales, réalisant ainsi les prévisions du Président Wilson. Il est permis de dire que la contribution qu'elles ont apportée à l'examen souvent délicat des problèmes de la Traite des femmes et de la protection de l'Enfance, a joué un rôle déterminant dans les résultats obtenus jusqu'à présent, malgré de multiples difficultés.



Bien qu'il n'y eût pas très loin de Locarno à Genève, il fallut attendre cette 7e Session de l'Assemblée de 1926, devenue historique, pour la mise en vigueur des accords du 16 octobre 1925, qui avait été subordonnée à l'entrée de l'Allemagne.

Les auditeurs fascinés du verbe de Briand, saluant l'entrée de la délégation Allemande dans la salle de la Réformation par sa fameuse adjuration : « Arrière canons ! Arrière mitrailleuses ! » ne se doutaient pas que cet évènement, si désiré, allait être fatal à la S.D.N. L'entrée de l'Allemagne au Conseil déchaîna les ambitions, non seulement de l'Espagne et de la Pologne, mais aussi du Brésil et de la Chine. L'invention des sièges semi-permanents donna satisfaction, il est vrai, à deux de ces Puissances. Mais ce subterfuge n'en coûta pas moins à la S.D.N.la défection, cruellement ressentie, du Brésil, bien qu'elle dût être compensée par l'accession de sa voisine, la République Argentine.

Cette dernière n'avait d'ailleurs pas attendu son entrée dans la Société pour accréditer des délégués politiques et techniques, choisis parmi ses plus éminents représentants, dans les Commissions poltiques ou militaires chargées de travaux préparatoires, ainsi que l'avait d'ailleurs fait l'Allemagne par anticipation.

Ces exemples ont été suivis par plusieurs autres Etats, le Japon notamment, qui, après le préavis de leur défection, continuèrent à se faire représenter pendant quelque temps dans la plupart des commissions consultatives et techniques. Celles-ci sont devenues de plus en plus nombreuses. Je ne citerai que les plus importantes : le Bureau International du Travail, les Com-

munications et le Transit, la Coopération Intellectuelle, l'Hygiène, l'Opium, les Questions Sociales, comprenant à la fois la Traite des femmes et la Protection de l'Enfance.

L'importance de toutes ces commissions, et surtout des dernières, s'est considérablement accrue, à mesure que diminuaient, provisoirement il faut l'espérer, celle des questions politiques et économiques.

Afin de remédier à cette déficience si inquiétante, l'nfatigable pèlerin de la paix qu'était Briand avait été conduit à envisager en dehors de la S.D.N., ou à côté d'elle, deux autres tentatives d'organisation de la paix. Ce fut le Pacte de Paris, du 27 août 1928, auquel son nom resta associé, avec celui de M. Kellog, et qui fut bientôt suivi du projet d'Union Européenne.

« Pour porter tous ses fruits, a dit Briand dans ses « Paroles de Paix », un accord comme celui de Locarno doit créer un nouvel état d'esprit, faciliter de plus fréquents contacts entre les peuples, leur rendre possible la discussion de leurs intérêts respectifs ou communs, permettre enfin d'envisager des Locarno économiques et financiers, qui ont aussi leur importance, car sans eux il subsistera toujours des germes de guerre singulièrement inquiétants, et aussi des menaces pour l'indépendance et la liberté des peuples. »

Le Pacte de Paris, entré en vigueur le 25 juillet 1929, liait 63 Etats, dont 54 membres de la S.D.N. et 9 non membres, dont l'Allemagne, le Brésil, l'Egypte, les Etats-Unis et le Japon. Son principal mérite était d'interdire d'une façon générale le recours à la guerre, il allait ainsi plus loin que le Pacte de la S.D.N. Son second mérite était de réaliser une universalité plus grande, par suite de la participation de grands Etats non membres. Par contre, au rebours du Pacte, il ne prévoyait aucune organisation permanente, aucune procédure, aucune sanction.

Les conséquences de cette lacune viennent d'apparaître à l'occasion des événements d'Extrême Orient, sous prétexte que ceux-ci ne constituent pas une guerre au sens juridique, puisqu'il n'y a pas eu de déclaration de guerre. Les juristes pourraient donc prétendre que, sous le couvert de cette fiction, il n'y a pas eu atteinte en bonne et due forme au Pacte de renonciation à la guerre. Mon éminent collègue, M. Paul Claudel, a pu trouver là une confirmation de la remarque si judicieuse

qu'il avait formulée dès 1928, de Washington : « Avant de mettre la guerre hors la loi, ne serait-il pas nécessaire de définir très clairement cette loi. »

Tant il est vrai que rien ne sert d'accumuler les engagements, si ceux qui les prennent ne sont pas décidés à les tenir, le moment venu, et se réservent au contraire de les éluder. Ne peut-on pas en effet retourner le mot du Grand Frédéric et trouver toujours des juristes pour justifier, non pas des conquêtes, mais des prétextes pour ne pas faire honneur à sa signature ?

Sous l'influence de la psychose de sécurité collective, la pactomanie s'est vainement efforcée de se substituer aux accords bilatéraux, et d'opposer la course aux engagements à la course aux armements, sans malheureusement que celle-ci s'en soit trouvée arrêtée, bien au contraire.

Après sa tentative de coopération avec les Etats-Unis, Aristide Briand, tout en persévérant avec un acharnement inlassable dans la voie des traités régionaux d'assistance mutuelle et des pactes de non agression, se préoccupa de réaliser sa dernière grande idée, celle d'une Association Européenne, pour laquelle il crut préférable de rejeter les termes de Confédération ou d'Etats-Unis d'Europe.

Au moment où l'esprit de solidarité disparaissait peu à peu d'une Europe déclinante, le dernier rêve de celui qu'on a appelé l'Enchanteur, fut de la grouper pour la défense de ses intérêts économiques. Ce fut à la fin d'un déjeuner offert à Genève, le 9 septembre 1929, aux Chefs des délégations européennes, qu'il s'ouvrit à eux de ce projet. Celui-ci devait paraître le 1er mai 1930 sous le nom de Mémorandum sur l'organisation d'un régime Fédéral d'union européenne. Contrairement à l'avis général, Briand persistait à y subordonner l'économique au politique, alors que ce qui importait avant tout, c'était de rapprocher les peuples les uns des autres sur le même rythme que les progrès de la science, qui ont raccourci toutes les distances et abrégé toutes les communications, d'abaisser les barrières douanières, de diminuer les tarifs protectionnistes, d'ajuster enfin la distribution des matières premières, problème capital et même crucial, pour employer le slogan à la mode.

Cette angoissante question des matières premières s'était trouvée posée pour la première fois au Conseil en 1922 à sa Ses-

sion de Saint-Sébastien à l'époque où, en attendant son installation définitive à Genève, il entreprenait à travers l'Europe des tournées de propagande.

L'éminent représentant de l'Italie, M. Tittoni, ayant attiré l'attention de ses collègues sur l'infériorité où se trouvait placée l'Italie du fait de sa pénurie en matières premières, M. Arthur Balfour, qui n'était pas encore Lord Balfour, lui répondit : « Mais, mon cher collègue, n'avez-vous pas la plus belle dse matières premières? Le soleil : seulement, vous ne savez pas vous en servir. » Il est vrai qu'à cette époque l'Italie traversait une crise économique assez sévère, mais heureusement passagère. Les trains arrivaient fort en retard ou même avaient beaucoup de peine à partir, ainsi que nous avions pu le constater au mois de mai, lors d'un Conseil tenu à Rome et qui se frouva coïncider avec les fêtes de la canonisation de Jeanne d'Arc. Dans un train de luxe, avaient pris place à Paris des invités de marque, en tête desquels se trouvaient Monseigneur le Duc et Madame la Duchesse de Vendôme et une mission diplomatique conduite par M. Hanotaux, sans oublier de nombreux descendants de la famille de Jeanne d'Arc, en même temps que les délégations au Conseil et les membres du Secrétariat général. Par suite d'une grève ferroviaire, des locomotives conscientes et désorganisées refusèrent à la frontière de Modane, de traîner des voitures de luxe et des wagons restaurants. Force fut donc à tous ces voyageurs de distinction de s'empiler jusqu'à Rome dans des voitures peu confortables, et de se contenter du macaroni des buffets rencontrés en cours de route.

Une belle revanche nous fut d'ailleurs donnée en 1924, à l'occasion d'un Conseil Romain, qui fut le dernier de cette série itinérante, et au cours duquel fut approuvé, dans la capitale de la latinité, notre Institut de Coopération Intellectuelle.

En ce qui concerne les matières premières, le régime d'autarchie que traversent plusieurs pays européens, et non des moindres, n'a fait qu'aggraver la crise qui commençait déjà en 1930.

La plupart des nations se sont repliées sur elles-mêmes, alors que jamais ne s'était fait esntir davantage le besoin d'affirmer leur solidarité et de mettre leurs ressources en commun, en même temps que se développait l'hypertrophie de la souveraineté des

Etats, si contraire aux conceptions de la Société des Nations et d'une union européenne.

Il semble toutefois, que les études du Comité Economique de la Société des Nations, permettent d'espérer qu'une solution équitable, et pacifique ,puisse être bientôt donnée à ce délicat problème de la liberté d'accès aux matières premières, en dehors de tout transfert de territoire, mais par un retour à la liberté des échanges de capitaux, de main-d'œuvre, et de marchandises. Une fois de plus, les experts de la S.D.N. préconisent l'abolition, sans aucune exception, de toutes les prohibitions, restrictions et droits à l'exportation des matières premières, c'est-à-dire la démolition de ces nouvelles murailles de Chine qui encerclent toutes les nations européennes et qui les condamneraient à l'étouffement.

En vue de remédier à un état de chose aussi inquiétant, on s'est efforcé de réformer les textes qui s'étaient révélés insuffisants ou défaillants. Une commission de réforme du Pacte, composée de juristes et de diplomates, évidemment pleins de bonnes intentions s'est attaquée à ce problème ingrat. Son attention a été appelée en particulier sur l'artcle 16, celui des sanctions, dans lequel on a pu voir le germe de nouveaux conflits, ainsi que sur l'article 19, qui prévoit un nouvel examen des traités devenus inapplicables, et auquel les pays révisionnistes reprochent d'être resté lettre morte.

Si un tel travail de révision a été inspiré par des sentiments très louables, il faut bien reconnaître que ce sont moins les textes qui ont besoin d'être améliorés, que la mentalité des hommes chargés de leur application. Suivant un mot de Waldeck Rousseau, aussi valable pour le Droit International que pour le Code Civil ou le Code Pénal, « une loi ne vaut que ce que vaut la main qui l'applique. »

L'humanité ne pouvant pas sous peine de suicide, être à la merci des arguties juridiques ou diplomatiques, il serait vraiment temps, avant qu'il ne soit trop tard, pour l'Occident comme pour l'Orient, de réaliser enfin un véritable désarmement moral, dont la première conséquence devra être la résurrection du respect de la parole donnée et des engagements souscrits.

CLAUZEL.

---

(1) Cet article a été écrit avant l'Anschluss et l'annexion des Sudètes.

Le général Descorches de Sainte-Croix

Tu Marcellus eris

La grande épopée militaire, que fut le Premier Empire, souleva dans le cœur de la jeunesse française un enthousiasme qu'aucun peuple peut-être n'a ressenti avec une telle vivacité. Ce souffle héroïque enflamma surtout la génération qui atteignait l'âge viril à l'époque du Consulat. A l'amour de la patrie succédait l'amour de la gloire. Ces jeunes gens avaient à peine connu l'ancien régime expirant. Une ère nouvelle semblait leur ouvrir un avenir sans bornes. Aucun n'est arrivé maréchal sous l'Empire. Certains, qui possédaient de nature ce don merveilleux, le génie de la guerre, n'ont pas même rempli leur destinée. Tel fut le sort du général de Sainte-Croix.

Dans le courant de l'année 1802, entrait au Ministère des relations extérieures un jeune homme de vingt ans ; sa taille était petite ; ses traits gracieux et même un peu féminins. Il s'appelait Charles Descorches de Sainte-Croix. Une amie de sa mère, qui l'avait vu grandir, le décrit ainsi à cette époque : « A voir sa construction délicate, son visage blanc, sa chevelure blonde, sa petite stature, ses mains de femme, son sourire doux et fin, on ne pouvait présumer tout ce que cette frêle enveloppe renfermait de feu et de grandeur de pensée; mais aussitôt que la parole animait son regard, il flamboyait et sa tête était alors à dix pieds du sol. ».

En accueillant cette nouvelle recrue au ministère de la rue du Bac, Talleyrand avait des raisons particulières de s'y intéresser. Le marquis de Sainte-Croix, père du jeune homme, était un ancien protégé de Vergennes. Issu d'une vieille famille normande, établie au château de Sainte-Croix, à Survie, près

d'Argentan, sa mère était une d'Osmond. Entré dans l'armée à dix-sept ans, il avait servi dans les gardes françaises en qualité de mestre-de-camp. Des missions dans le nord de l'Europe lui avaient donné le goût de la politique. En 1786, Vergennes l'envoya comme ministre près du Prince-Evêque de Liège. Il poursuivit alors la carrière diplomatique sans quitter l'armée, car il obtint plus tard le grade de maréchal-de-camp. Il avait adopté les idées nouvelles, s'était lié avec Dumouriez, représenta Louis XVI en Pologne en 1791 et y connut intimement la jeune et belle duchesse de Courlande, qui devait, dès le début du Consulat, rencontrer Talleyrand à Paris et se lier pour longtemps avec lui. Expulsé de Pologne après le 10 août, le marquis de Sainte-Croix, devenu plus démocratiquement le citoyen Descorches, fut envoyé en 1793, à Constantinople, pour y gérer l'ambassade qu'avait désertée Choiseul-Gouffier; il y coiffa le bonnet rouge, ce qui ne lui réussit pas mieux qu'en Pologne. Rappelé après le 9 thermidor, et remplacé par le général Aubert-Dubayet, il revint en faveur sous le Directoire, quand Talleyrand devint ministre et fut désigné par lui pour retourner à Constantinople avec le titre d'ambassadeur et y négocier la paix avec la Porte. Après le 18 brumaire, le Premier Consul renouvela sa mission, mais il ne put trouver un bateau pour quitter Toulon, la flotte anglaise lui barrant la route. Il fut alors nommé préfet de la Drôme, s'y révéla comme un excellent administrateur et conserva sa place jusqu'en 1815. Il ne devait mourir qu'à 81 ans, au château de Sainte-Croix, en 1830. (1).

Si le souvenir de Vergennes et l'amitié de la duchesse de Courlande étaient des titres de premier ordre à la faveur de Talleyrand, les Descorches en possédaient un autre, plus puissant encore. Mme Descorches, née Talon, ancienne dame du Palais de la Comtesse d'Artois, était la propre sœur d'Omer Talon, l'ancien lieutenant civil, le Talon de l'affaire Favras ; elle était donc la tante de Zoé Talon, future marquise du Cayla et dernière favorite de la monarchie française sous Louis XVIII. La mère d'Omer Talon et de Mme Descorches était une Radix. Charles Descorches de Sainte-Croix, entré en 1802 dans les

---

(1) Sur Descorches et ses missions à Liège, à Varsovie et à Constantinople, on peut lire dans la *Revue d'Histoire Diplomatique* les excellents articles de M. Pierre Doyon, tome XXXIX, pp. 168-201 et 302-333. — Sur sa mission manquée en 1800, consulter aux Archives Nationales AF IV 1687.

bureaux des Relations extérieures, se trouvait être ainsi le petit-neveu de Radix de Sainte-Foix, un des agents secrets les plus employés par Talleyrand, personnage assez peu recommandable, chassé jadis pour indélicatesse de la maison du Comte d'Artois, puis employé par Vergennes dans les services de renseignements. Talleyrand l'avait retrouvé au ministère et en avait fait son homme de confiance, son homme à tout faire, dans ses affaires privées comme dans sa politique. Le 9 septembre 1802, Sainte-Foix avait servi de témoin à Mme Grand, lors de son mariage avec Talleyrand.

Charles de Sainte-Croix pouvait donc compter sur la bienveillance du puissant ministre des Relations extérieures. Celui-ci, qui se connaissait en hommes, s'aperçut bientôt que ce petit secrétaire était taillé pour l'action, qu'il brûlait du désir de se battre et de s'illustrer dans les armées du Premier Consul. Il saisit la première occasion qui se présenta de favoriser sa vocation.

Après la rupture du traité d'Amiens, la guerre recommença en 1804 et en 1805 sur les mers d'abord contre l'Angleterre, puis sur le continent contre l'Autriche et la Russie. Napoléon, déjà préoccupé de trouver partout des soldats, imagina de former deux régiments étrangers avec les prisonniers russes, autrichiens et prussiens. Pour trouver des cadres on eut recours à d'anciens émigrés rentrés en France, dont beaucoup ayant servi dans les armées ennemies, connaissaient l'allemand et pouvaient plus aisément instruire et commander les étrangers. Le Ministère des Relations extérieures fut chargé d'étudier la question et d'élaborer un projet. L'Empereur, pour masquer la violation flagrante du droit international, qu'il commettait en enrôlant des prisonniers de guerre, voulait que l'organisation des nouveaux régiments fût calquée, au moins en apparence, sur les *capitulations* dss anciens régiments étrangers au service du Roi avant la Révolution. C'était le ministre des Affaires étrangères qui était alors chargé de la levée de ces troupes.

Talleyrand chargea Sainte-Croix de faire, dans les archives, les recherches nécessaires .Ceui-ci fit fort bien son travail et proposa en outre les modifications nécessitées par les circonstances pour la réalisation du projet impérial. Ayant dépassé l'âge fixé pour entrer à l'Ecole Militaire, il espérait pouvoir

être nommé officier dans un des deux régiments étrangers. Napoléon s'était en effet réservé la nomination immédiate à tous les grades même supérieurs, sans tenir compte des règles généralement établies. Il fut si satisfait du travail de Sainte-Croix, que lui recommandait Talleyrand, qu'il le nomma d'emblée chef de bataillon au premier régiment étranger, dont le commandement fut confié au neveu du célèbre La Tour d'Auvergne. Le second régiment eut pour colonel le prince allemand d'Isembourg.

Telle était l'habileté et la hardiesse avec laquelle Napoléon s'efforçait de rallier tous les Français sous ses drapeaux qu'il décida par un ordre du 23 mars 1806 de ne plus nommer comme officiers dans les régiments étrangers «*que des hommes ayant porté les armes contre les armées françaises dans les temps de troubles.* » Il voulait rallier à sa cause les anciens émigrés, mal vus dans les vieux régiments, ainsi que des fils de familles belges, allemandes ou suisses, devenues françaises. C'est ainsi qu'on voit figurer dans le régiment La Tour d'Auvergne un neveu de Charette (1). Duroc y envoie un capitaine, « qui a servi à Saint-Jean d'Acre avec Sydney Smith. » Sainte-Croix lui-même introduit son cousin Talon, qui a servi dans l'armée anglaise et dont le père Omer Talon est alors interné comme conspirateur royaliste. Les services de ces émigrés ne devaient dater que de leur entrée au régiment ; Ils vivaient entre eux en meilleure intelligence qu'avec les officiers qui avaient fait leur carrière sous la Révolution, et garantissaient le ralliement de leurs familles à l'Empire.

La disposition singulière adoptée par Napoléon peut seule expliquer comment on trouve dans les états de service de Sainte-Croix ces indications : « Chevalier de Malte, avait une compagnie au régiment de Bouillon, émigré, était avec son oncle le colonel de Villaines à la sortie de Menin ; depuis blessé deux fois au siège de Granville et dans la Vendée. » Sainte-Croix n'a pu se trouver en 1793 à Menin et à Granville, puisqu'il n'avait alors que onze ans et qu'il vivait d'ailleurs à cette époque soit à Paris, soit à Constantinople avec son père qui avait suivi, ainsi que sa mère, les idées nouvelles. Les mentions portées

(1) V. sur lui les *Mémoires de la Reine Hortense*, I, 267.

sur ses états de service ne peuvent donc être que fausses et destinées à le mettre en règle avec les conditions imposées par Napoléon, qui réservaient aux anciens émigrés les postes d'officiers dans les régiments étrangers. Ces faux renseignements émanent d'ailleurs du ministère de la Police, c'est-à-dire de Fouché, avec lequel les Sainte-Croix étaient intimement liés depuis l'époque révolutionnaire. C'est à la police qu'ils furent fabriqués et il faut y voir un de ces services que Fouché rendait volontiers à ses amis.

Le premier régiment étranger fut organisé à Wissembourg et à Strasbourg, au cours de l'année 1805. Le colonel de La Tour d'Auvergne, peu capable, fut en fait suppléé par Sainte-Croix, dont l'activité était incessante, et, de l'aveu même du colonel, « ce fut lui qui fit tout. » Composé « d'hommes superbes », le régiment avait fort belle allure. Sainte-Croix fut reçu le 13 février par l'Empereur, qui lui exprima sa satisfaction et, sur la proposition chaleureuse de Kellermann, commandant à Strasbourg le 2e corps d'armée de réserve, il fut nommé major le 31 mars 1806.



Alors se produisit un évènement qu faillit briser, dès son début la carrière du jeune officier n'ayant encore que vingt-quatre ans. Un scandale éclata au régiment. Le commandant fut soupçonné d'avoir vendu des places d'officier. Une enquête fut ordonnée le 1er juin 1806 et l'on recueillit les dépositions des officiers. Il résulta de l'enquête qu'un certain nombre d'entre eux avaient en effet remis des sommes variant de cinq à quinze mille francs au lieutenant-colonel Sicaud de Mariole, sous le prétexte de subvenir au recrutement et à l'organisation des 2e et 3e bataillons. Seuls les officiers du 1er bataillon, recrutés par le major de Sainte-Croix déclarèrent à l'enquête n'avoir rien versé, Sainte-Croix leur ayant déclaré « que l'épaulette se donnait et ne se vendait pas. » Mariole, ancien officier aux Antilles, était cousin des Tacher de la Pagerie. Il avait promis au colonel de La Tour d'Auvergne de s'entremettre pour lui faire épouser une fille du baron de Tacher et s'était, d'autre part, entendu avec lui pour obtenir des candidats officiers aux 2e et 3e bataillons des paiements destinés à suppléer au manque de fonds pour

l'équipement du régiment. Mariole, confondu, voulut faire retomber sur Sainte-Croix la responsabilité des actes délictueux qui lui étaient imputés. L'affaire s'envenima. D'après la duchesse d'Abrantès, Sainte-Croix frappa son adversaire ; d'après Marbot, Mariole le provoqua sous un prétexte futile. Le duel eut lieu à Paris au mois de mai 1806. La duchesse d'Abrantès, amie de la marquise de Sainte-Croix, a dépeint ses angoisses maternelles dans la nuit qui précéda la rencontre. Elle entendait son fils marcher dans la chambre au-dessus d'elle. Vers l'aube, elle entrouvrit sa porte et le trouva endormi. A six heures du matin, la mère et le fils s'étreignirent sans prononcer une parole et celui-ci partit « comme l'éclair, avec une force presque surnaturelle. » A midi, Mme de Sainte-Croix apprenait que Mariole avait été tué.

Le duel avait eu lieu au pistolet, dans le bois de Boulogne. Chaque adversaire n'avait qu'un témoin. La première balle frappa Mariole dans la poitrine ; il tomba raide mort. Le corps resta seul sur le terrain, le témoin de Mariole, M. de Lassalle-Seguin, affolé par les conséquences que pouvait avoir la fin tragique d'un cousin de l'impératrice, s'étant enfui. Le crâne du mort s'était brisé dans la chute ; on crut que Sainte-Croix l'avait achevé. Il fut arrêté ainsi que M. de Lassalle-Seguin, mais Fouché, ami de la famille, intervint. L'examen du terrain prouva d'ailleurs son innocence. Il fut mis en liberté, le 13 mai, par ordre de l'Empereur. Les officiers de son bataillon avaient adressé une pétition au Ministre, en date du 17 mai, attestant « l'estime toute particulière et méritée qu'ils ont vouée à M. de Sainte-Croix, généralement recommandable pour son dévouement absolu au service de S. M. l'Empereur et Roi, par ses connaissances militaires et les peines infinies qu'il s'est données pour la formation du régiment... Daignez, Monseigneur, calmer nos inquiétudes au sujet de M. de Sainte-Croix et agréer le témoignage de nos vœux pour conserver un chef que l'estime générale a rempli de notre confiance ».

Le 12 juin, Sainte-Croix reçut l'ordre de rejoindre sans délai son corps qui s'était acheminé vers l'Italie et se trouvait à Ancône (1). Il fut employé à réprimer l'insurrection des Cala-

(1) 12 juin 1806, 7 heures. *Il est 7 heures; à 10, je monterai en voiture et j'exécuterai les ordres de Votre Altesse avec tout le zèle et le dévouement du plus respectueux des subordonnés.* SAINTE-CROIX.

bres et Sainte-Croix se distingua dans plusieurs combats (1). Masséna qui commandait alors dans l'Italie méridionale reconnut son mérite et le prit en affection. Appelé en Russie après la bataille d'Eylau, le maréchal l'amena avec lui, malgré les règlements qui interdisaient à tout officier de quitter son régiment, et le présenta à l'Empereur à Varsovie. Celui-ci le reçut mal à cause de son duel. Sa frêle apparence lui déplut. Il reprocha au maréchal Masséna d'avoir éloigné de son corps un officier qu'il n'était pas autorisé à prendre comme aide de camp. Pendant la fin de la guerre contre la Russie, Sainte-Croix déploya son activité habituelle, mais l'Empereur ajourna une demande d'avancement présentée par Masséna en sa faveur. Un ordre de Berthier du 15 février 1808 le renvoya à Naples à la disposition de Murat, qui, mécontent du colonel de La Tour d'Auvergne, lui donna, comme major, le commandement du régiment qu'il exerça pendant un an, en rétablissant l'ordre et la discipline gravement compromise. Quand Masséna fut appelé en 1809 au commandement d'un des corps de l'armée qui allait entrer en Autriche, le demanda et obtint, le 1er mars, pour aide-de-camp, Sainte-Croix, qui, abandonnant pour toujours le 1er régiment étranger, va maintenant paraître sur le théâtre de la grande guerre. Il avait dit à Masséna : « Je ne puis vivre ainsi. Toutes les fois que j'entends crier un bulletin, mon cœur bat à rompre ma poitrine. Emmenez-moi comme volontaire, mais emmenez-moi » .

***

Parmi les aides-de-camp de Masséna, se trouvait, depuis la mort de Lannes, le chef d'escadron de Marbot, vaillant officier mais en général plus content de lui-même que des autres. Cependant il ne tarda pas à s'apercevoir que Sainte-Croix possédait dans un corps délicat « une âme de fer, un courage vraiment héroïque et une activité dévorante. » Dès lors il ne lui ménagea plus son admiration. C'est grâce à Marbot que nous pouvons suivre de près le grand rôle que joua Sainte-Croix dans la victoire de Wagram.

---

(1) Ces détails sont extraits du dossier de Sainte-Croix aux archives du Ministère de la guerre et des cartons des historiques des corps de troupe 1er étranger.

Dans les combats devant Vienne, il prend un drapeau ennemi et il est nommé colonel à vingt-sept ans. A Essling, il fit des prodiges de valeur. Le *Moniteur le* signale comme passant chaque jour le Danube à la nage. Il montre une telle intelligence de la guerre que Napoléon cette fois le remarque. L'armée ayant été rejetée dans l'île Lobau par l'archiduc Charles, le corps de Masséna s'y trouva en avant-garde. Napoléon, qui habitait Schoenbrünn, vient tous les jours visiter les travaux de fortification, qui s'exécutent fébrilement. Il sait que l'île est à la merci de l'ennemi et passe de mauvaises nuits. Masséna est vieux et fatigué ; son chef d'Etat-Major Becker est insuffisant. C'est Sainte-Croix qui sait tout, répond à tout. Désormais c'est à lui que l'Empereur s'adresse. Toutes les nuits, le jeune colonel faitle tour de l'île Lobau; à l'aurore, il est à Schoenbrünn, où l'Empereur le reçoit aussitôt et s'habille en l'écoutant. Tous deux repartent ensuite au galop vers l'île, et, du haut d'une échelle double, observent ensemble les positions ennemies.

Sainte-Croix continua pendant quarante-quatre jours, d'une chaleur excessive, ce service épuisant. « Il faisait preuve d'une telle intelligence sur les plus hautes questions militaires que Napoléon l'appelait constamment auprès de lui lorsqu'il conférait avec les maréchaux Masséna et Berthier. » Ce fut lui qui fit adopter par l'Empereur le projet de faire passer l'armée sur la rive gauche du Danube par Stadt-Enzensdorf. « Enfin, Napoléon conçut une si grande opinion du mérite de ce colonel qu'il dit un jour à M. de Czernitcheff, envoyé de l'empereur de Russie : « Depuis que je commande des armées, je n'ai jamais rencontré d'officier plus capable, qui comprît mieux mes pensées et les fît mieux exécuter ; il me rappelle le maréchal Lannes et le général Desaix. Aussi, à moins que la foudre ne l'emporte, la France et l'Europe seront étonnées du chemin que je lui ferai faire. » Ces paroles, rapportées par M. de Czernitcheff, furent bientôt connues de tous et l'on prévit que Sainte-Croix serait bientôt maréchal ».

L'Empereur prenait son bras pour marcher dans les sables de l'île Lobau, lui tirait l'oreille, disait qu'il donnerait tous les cousins de l'Impératrice pour un tel homme et lui envoyait un soir, à son bivouac, cent bouteilles de Bordeaux et autant de Champagne.

Cependant le jour de l'attaque approchait. Napoléon et Masséna, déguisés en sergents pour tromper l'ennemi, examinent le rivage tandis que Sainte-Croix se met à l'eau en faisant semblant de se baigner. Napoléon décide que 2.500 grenadiers passeront les premiers et attaqueront la garnison d'Enzensdorf pour l'occuper pendant que l'armée de 150.000 hommes, massée dans l'île, débarquera. Sainte-Croix réclame pour lui le commandement des grenadiers, qui doivent aborder les premiers. « Tu l'auras », répond l'Empereur, charmé de cette noble ardeur.

Le 5 juillet, à 9 heures du soir, par un orage épouvantable, Sainte-Croix fait débarquer en silence ses 2.500 grenadiers (1.500 seulement d'après Thiers) sur la rive ennemie, en face du bourg d'Enzensdorf. Se jetant à l'eau pour aborder, il attaque à l'improviste un régiment croate qui garde cette position et se défend à la baïonnette. Mais le brave Sainte-Croix, entraînant ses hommes, les rejette sur Enzensdorf, gros bourg fortifié, et entre avec eux dans la place. Il fait apporter des échelles pour l'assaut du château qui capitule. Il travaille alors activement à jeter des ponts entre l'île Lobau et Enzensdorf, ce qui permit à Napoléon de faire rapidement passer l'armée sur la rive gauche. Ce beau fait d'armes eut une importance capitale. L'archiduc Charles, surpris sur sa gauche, dut faire un mouvement rétrograde tandis que l'armée française s'établissait en ordre de bataille dans la plaine de Wagram.

Masséna, meurtri quelques jours avant par une chute de cheval, assistait à la bataille dans une calèche ouverte, comme le maréchal de Saxe à Fontenoy. Revenu près de lui, Sainte-Croix chevauchait près de la calèche, attelée de quatre chevaux blancs, qui servaient de cible aux boulets. Il fut atteint gravement à la jambe. L'amputation put être évitée et il alla se faire soigner à Vienne au palais Lobkowitz, qu'occupait Masséna.

Le 21 juillet 1809, colonel depuis deux mois seulement, il fut fait général de brigade à vingt-sept ans, Comte de l'Empire, avec vingt mille francs de rente, par décret du 15 août 1809, grand'croix de l'Ordre de Hesse et commandeur de l'Ordre de Bade. Il revint à Paris chez sa mère, dès qu'il fut transportable, pour y achever sa guérison.

***

La marquise de Sainte-Croix, née Talon, vit avec joie son fils

préféré lui revenir en vie. Elle avait eu trois autres enfants : une fille, Augustine Euphémie, l'aînée de tous, mariée à un Anglais, M. John Montagu Humphris, un fils, Henri, capitaine de frégate, qui était mort en 1804, à vingt-sept ans, assassiné à son bord sur la frégate *La Danaé*, dans des circonstances restées mystérieuses ; enfin un troisième fils, né en 1785, Robert, alors capitaine, qui devait perdre une jambe à la bataille de la Moskova et mourir député de l'Orne en 1860. Mais elle avait distingué dans son second fils « l'homme supérieur » et avait dirigé ses études « pour qu'il marquât parmi les hommes ».

Bien que son mari fût fixé à Valence, elle résidait habituellement à Paris. Liée, depuis son séjour en Pologne, avec la duchesse de Courlande, elle voyait souvent Talleyrand, ainsi que Fouché et Carnot ; elle était répandue partout. Sous la Convention, elle fréquentait assidument les bureaux des Relations extérieures pour y surveiller les intérêts de son mari. Elle semblait alors tout aussi bien avec les maîtres du jour. Mais n'était-elle pas la tante de Mme Du Cayla, née Zoé Talon, maîtresse de Savary, la cousine de Sainte-Foix, affidé de Talleyrand? Une dame étrangère, fixée à Paris, dans les entours de Talleyrand, la décrit ainsi :

« ... On ne savait jamais exactement ce qu'elle voulait. Il y avait en elle quelque chose d'une tireuse de cartes et d'une mystique. C'était une vieille femme grasse et rousse, à la chevelure pâle et fortement crépue, au visage boursouflé, qui, été comme hiver, portait, relevée sur le devant, une jupe d'étoffe grise (gros de Tours), piquée et ouatée, sous laquelle on voyait son jupon de soie violette. Toute la personne était un mélange de miel et de vinaigre. Elle nommait M. de Talleyrand « le Prince enchanteur » et la duchesse de Courlande « la Sultane favorite », et cela elle le disait d'un ton qui lui valait le sourire approbateur des uns et le sourire narquois des autres. Elle habitait derrière la rue de Babylone, seule, dans une maison de trois pièces qu'elle appelait « la cage. » Un gros chien hargneux en rendait l'accès par la cour presque impossible. Dans les chambres, on se serait cru chez Mlle Lenormand, la cartomancienne ; tout y était propre, soigné, partout des petits tableaux, des amulettes, des fruits en cire et en albâtre coloré, de la porcelaine, des découpures, des oiseaux empaillés. Elle dormait pen-

dant le jour et n'était jamais visible avant huit heures ; mais jusqu'à six heures du matin elle avait du monde chez elle ou sortait faire ses visites. Pour vivre ainsi, elle devait avoir ses raisons et le petit monde mystérieux qu'elle fréquentait devait probablement avoir aussi les siennes pour s'accommoder de ce genre d'existence. Véritable rat de bureaux, elle fourrait son nez partout et savait tout ce qui s'y passait. Par la porte de derrière de sa maison, elle accédait aux jardins de M. de Talleyrand, rue de Varenne, et entretenait des rapports suivis avec Fouché, tout en se tenant très au courant des faits et gestes de Carnot... Quand elle devait se rendre aux environs de Paris, c'était toujours de nuit que ces petits voyages avaient lieu ». (1).

Toute la société parisienne s'intéressait alors au fils de cette femme assez étrange, au brave général de Sainte-Croix auquel l'Empereur avait donné l'ordre « de ne penser qu'à se rétablir complètement ». Il restait « simple, modeste, excellent fils » et on le disait fiancé à la fille de Masséna. Le même témoin nous décrit une rencontre du jeune général avec l'Empereur :

« Une fois, c'était un jeudi, il y avait comme toujours une réunion de quelques deux mille personnes aux Tuileries. Tout à coup, nous vîmes entrer, appuyé sur deux béquilles, le général de Sainte-Croix, qui se dirigea tout droit vers le groupe de dames avec lesquelles s'entretenait l'Empereur. Celui-ci fit deux pas en arrière tandis que la joie d'une surprise agréable éclairait son visage. Il nous laissa aussitôt pour aller au-devant du général à qui il dit : « Comment, toi ici ? Mais je croyais que tu n'étais pas encore guéri ? — Sire, ma jambe a besoin d'une campagne de Russie. — Sois tranquille, tu l'auras. Mais, en attendant, fais-toi soigner par un bon médecin. — Le meilleur médecin pour moi, Sire, c'est la gloire et le bonheur de vous servir. » Napoléon sourit, lui frappa l'épaule et s'entretint longtemps avec lui à voix basse ».

Plus tard, aux Tuileries, la duchesse d'Abrantès vit aussi l'Empereur s'arrêter devant Sainte-Croix, lui sourire et, lui frappant légèrement sur l'épaule, dire d'une voix forte : « Messieurs, c'est avec une pareille étoffe que je fais mes maréchaux ».

Cependant la campagne de Russie n'était pas encore décidée

(1) Mémoires de la comtesse de Kielmansegge, I, p. 59-62.

dans l'esprit de l'Empereur, qui ne pensait alors qu'à son mariage. Il avait résolu de pacifier l'Espagne auparavant et de chasser les Anglais du Portugal. Le 15 décembre 1809, Sainte-Croix fut désigné pour commander une brigade de dragons du corps de Junot dans la nombreuse armée mise sous le commandement de Masséna. Il prit comme aide-de-camp son cousin le capitaine Talon (1) et fit venir près de lui son frère Robert. Ses nouvelles fonctions ne lui permettaient plus d'être constamment auprès du maréchal, « qui avait été séduit, écrit Marbot, par les talents extraordinaires dont Sainte-Croix avait donné tant de preuves dans la campagne de Wagram ; ce génie hors ligne avait deviné la grande guerre sans avoir auparavant exercé un commandement important : les miracles de ce genre sont fort rares ».

L'éloignement de Sante-Croix de Masséna fut un grand malheur pour l'armée de Portugal. Le vainqueur de Zurich était fatigué, indécis, combattu par ses lieutenants, en conflit violent avec Ney, livré à une maîtresse qui le suivait partout. Sainte-Croix seul aurait eu assez d'influence sur lui pour le faire renoncer à des projets funestes, tels que l'attaque de front de la montagne de l'Alcoba, qui aboutit à l'échec sanglant de Busaco et fonda le prestige de Wellington. Ney et Reynier proposaient déjà à Masséna d'abandonner le Portugal et de ramener l'armée en Espagne quand Sainte-Croix, quittant momentanément sa brigade, accourut. « Chacun exprimait le regret qu'il ne se fût pas trouvé la veille auprès du maréchal dont il était le bon génie ».

Sainte-Croix conseilla au vieux maréchal de tourner l'Alcoba par la droite au lieu de l'attaquer de front. Il fut écouté et partit aussitôt au galop avec deux aides-de-camp, Marbot et Ligniville, ouvrit de nuit la marche avec sa brigade dans cette nouvelle direction, en observant le plus grand silence pour ne pas dévoiler

---

(1) Le capitaine Talon, dit la duchesse d'Abrantès, « était poli, modeste, mais vivant fort retiré. On en faisait beaucoup l'éloge au quartier-général. Il avait quelque peu de ressemblance avec une figure chinoise, en raison de ses longues moustaches blondes qui tombaient sur sa poitrine comme celles du général Treilhard et le faisaient, ainsi que lui, ressembler à un mandarin. »

Ce frère de la comtesse du Cayla devint général sous la Restauration et y joua un rôle important. Il épousa, en 1822, la princesse Henriette-Gabrielle de Beauvau-Craon. Sa descendance existe en Italie, à Bologne, où son second fils s'était marié,

aux Anglais ses mouvements. Un guide espagnol l'accompagnait et le conduisit par un chemin praticable sur le flanc gauche de Wellington, qui, se voyant débordé, battit en retraite vers Coïmbre. Un cri de joie s'éleva dans les rangs français aux yeux desquels apparaissait une plaine fertile. L'armée déboucha dans la plaine et occupa Avelans. Sainte-Croix, dans un combat de cavalerie, culbuta l'arrière-garde anglaise et la rejeta dans Coïmbre où les Français entrèrent le 1er octobre 1810. L'armée anglaise s'enfuit en désordre derrière les fortifications de Lisbonne. Sainte-Croix conseilla une attaque sur toute la ligne. La division Clausel enleva le bourg de Sobral. L'avis de Sainte-Croix l'avait emporté. Il faisait avec Montbrun une reconnaissance à Alenquer, sur le bord du Tage, se croyant en parfaite sécurité, lorsqu'un boulet ramé parti d'une chaloupe portugaise frappa un rocher et vint, par ricochet, le couper en deux. Il mourut ainsi, le 11 octobre 1810, comme par surprise, âgé de vingt-huit ans, après avoir tant de fois défié la mort. Ce fut, dit Marbot, « une perte immense pour l'armée et pour Masséna », privé désormais du seul homme qui pût lui donner de bons conseils et abandonné à ses lieutenants qui ne pensaient qu'à battre en retraite et à évacuer le Portugal. On sait comment l'expédition échoua misérablement par la mésintelligence croissante de Ney et de Masséna. Napoléon était trop loin et Sainte-Croix n'était plus là.

« Ce n'était pas ainsi que devait mourir le général de Sainte-Croix ! » Tel fut le cri de l'armée entière. L'Empereur reporta le titre de comte et les dotations sur son frère Robert, qui devait perdre une jambe, deux ans après, à la bataille de la Moskowa. De Moscou, le 15 octobre 1812, Berthier écrit à Mme Visconti : « Cette pauvre Mme Sainte-Croix a encore à s'affliger. Son fils a eu la jambe emportée. On lui a sauvé la vie et il continue à marcher et se guérira. Un fils tué, un autre mutilé. Tel est le sort ».

La mort du général Charles Descorches de Sainte-Croix apparait, dans les hasards aveugles de la guerre, comme un coup fatal. On devinait en lui, ainsi que dans un jeune David, la force et le génie naissant, qui n'ont encore pu s'épanouir. La génération, qui eut vingt ans sous le Consulat eût peut-être trouvé dans ce jeune homme, qui joignait à un esprit lucide

la « fièvre du canon », le maréchal qu'elle n'a pas fourni et que Napoléon attendait, comme un lieutenant qui lui dût tout, n'ayant jamais combattu que sous sa couronne et sur lequel, il aurait pu, dans les circonstances critiques, compter sans réserve. « On sera étonné, avait-il dit à Czernitcheff du chemin que je lui ferai faire... à moins que la foudre ne l'emporte ».

Emile Dard.

Lettres inédites de l'abbé de Bernis, ambassadeur à Venise au comte Des Alleurs, ambassadeur à Constantinople

Voici dix lettres que Bernis, du temps de son ambassade à Venise, adressait à son confrère de Constantinople. Les originaux appartiennent aux archives de M. le baron de Barante, qui a bien voulu me les communiquer.

Le comte Des Alleurs, correspondant de Bernis, est moins connu que son père, Pierre Puchot, marquis Des Alleurs. Ce dernier avait été lui aussi, de 1711 à 1716, ambassadeur près de la Porte. Il succédait à ce M. de Ferriol à qui nous devons Mlle Aïssé. Saint-Simon a fixé sa physionomie en quelques traits : « Normand de fort peu de chose, fait à peindre et de grande mine, qui lui avait fort servi dans sa jeunesse... Un matois doux, respectueux, affable à tout le monde, et qui le connaissait bien ; il avait de la valeur et beaucoup d'esprit, du tour, de la finesse, avec un air toujours simple et aisé... »

Son fils, Rolland Puchot, comte Des Alleurs, avait débuté en 1741 comme envoyé extraordinaire à Varsovie. Pour s'être trop mêlé des affaires de Pologne, s'il faut en croire d'Argenson, et avoir pris trop d'influence à la Diète, on dut le rappeler quatre ans plus tard. Il avait en 1744 épousé la princesse Lubomirska. Ce mariage lui assurait la protection de Mme la Dauphine, mère de Louis XVI. Cette haute influence lui valut d'être nommé ambassadeur à Constantinople, où il arrivait le 3 octobre 1747.

On l'envoyait là pour refaire sa fortune endommagée. Il succédait à M. de Castellane, (1), qui passait pour s'être enrichi.

(1) L'ambassadeur dont il est parlé dans les *Confessions* de Rousseau. Cf. A. Monglond, Rousseau, secrétaire de M. de Montaigu, ambassadeur de France à Venise, *Annales Jean-Jacques Rousseau*, t. xxiv, 1935.

Mais Des Alleurs voulut faire oublier la lésinerie de son prédécesseur. Il eut tous les jours du monde à dîner, des quadrilles et des reversis. Sa femme, raconte d'Argenson, assistait les pauvres « avec choix et dignité ». Comme tant d'autres parmi ses contemporaines, pour échapper à l'ennui elle se jetait dans une activité inquiète. Elle aimait danser : il y eut souvent bal au palais de France, cinquante ou soixante femmes y venaient, qui parlaient grec, à quoi l'ambassadeur n'entendait goutte. Tant de faste explique sans doute le désir qu'eut le sérail de connaître Mme Des Alleurs. Elle pénétra dans les appartements, fut aimée de la sultane favorite (1).

En vain un habile négociant français, Louis Chénier, le père d'André, éclairait-il l'ambassadeur de son expérience, dirigeant ses spéculations, ses générosités. Des Alleurs, travaillé, dit-on, par les tracas que lui faisaient ses créanciers mourut d'une attaque d'apoplexie à la fin de novembre 1754.

Quelques lettres que, sous les auspices de d'Alembert, notre ambassadeur adresse de Constantinople à la marquise Du Deffand, nous aident à reconnaître en lui cet air de famille si vigoureusement marqué par Saint-Simon. Elles laissent entrevoir l'homme de parfaite compagnie, remplissant généreusement les devoirs de sa charge, mais volontiers silencieux parmi la plus magnifique représentation, et préférant la solitude, les livres, les beaux jardins, le merveilleux horizon de deux mers, de la ville et du sérail sur lequel ouvrait l'ambassade. On devine aussi l'homme déjà à moitié détaché, le cœur « étonné » de se trouver vieux, « sans savoir quelquefois comment cela est arrivé. » — Vous aimez à faire le vieillard, lui réplique son jeune confrère de Venise (2).

Nous n'avons pas les lettres que Des Alleurs écrivait à Bernis, mais à travers les réponses de ce dernier, on peut imaginer

---

(1) Selon d'Argenson. Le comte de Saint-Priest nous apprend que l'ambassadrice parvint aussi « à s'introduire chez la femme du grand vizir où elle dîna ».

(2) Sur le comte Des Alleurs on peut consulter: *Journal et mémoires du marquis d'Argenson*, publ. par E. J. B. Rathery, 1859-1867, tome III, p. 260; tome V, p. 175 et p. 348; tome VIII, pp. 415 et 439. — Comte de Saint Priest. *Mémoires sur l'ambassade de France en Turquie....* 1877, pp. 147-150 et 265-267. — R. de Bonnières, *Lettres grecques de Mme de Chénier*, 1879, pp. 24-25. — R. Delbeuf, *Ambassadeurs de France morts à Constantinople*, Constantinople, 1911, pp. 71-72.

qu'on y trouverait le même agrément que dans celles que recevait Mme Du Deffand, et cette justesse, alors si commune. Avec la même nonchalance aisée, un peu narquoise, elles évoquaient les affaires d'Etat et les histoires du sérail. Aussi, parmi toutes celles que lui adressaient ses confrères, étaient-elles les seules auxquelles Bernis trouvât de la « pâture. » Et donc, les affinités de nature et d'humeur reconnues, passait-il lui-même insensiblement du tour un peu cérémonieux des premiers billets à la confiance, à la confidence même.



Sur le séjour de Bernis à Venise nous avions déjà la correspondance avec Pâris-du-Verney (1). A ce vieil ami, son intermédiaire auprès de Mme de Pompadour, Bernis avoue librement ses impatiences, ses tracas et ses espoirs de fortune. Si différentes de ton, de sujet, les lettres à Du Verney comme celles à Des Alleurs authentiquent le portrait que Bernis a laissé de lui-même dans ses *Mémoires*.

Il faut bien que soit fausse l'image que les folliculaires du dix-huitième siècle et quelques historiens du siècle suivant ont voulu donner de lui, puisque ces lettres inédites, après tant d'autres, viennent confirmer ses *Mémoires*, non pas seulement les faits, mais cette vérité plus profonde où se retrouve l'homme en sa candeur innée. Candeur : lui-même affectionne ce mot, chaque fois qu'il tente de se définir. Rarement vit-on alliance mieux réussie de la droiture et de la flexibilité. L'esprit de conciliation, le don de lire dans les cœurs, très jeune l'ont rendu habile à prendre le ton des autres. Là sans doute est le secret de son charme, dans cette humeur naturellement douce, mais spontanée avec vivacité et jusqu'à l'épigramme, et qui chez autrui, encore moins chez lui-même, jamais ne supportera l'hypocrisie.

C'est là aussi qu'il faut chercher, non pas dans ses vers, l'explication de ses rapides succès dans le monde, et d'abord à cette cour de Sceaux où il prit ses premières leçons de tact et de goût. Ses amitiés ou préférences achèvent de le caractériser :

(1) *Correspondance du Cardinal de Bernis... avec M. Paris-Du-Verney.... depuis* 1752 *jusqu'en* 1769. Londres et Paris, Cuchet, 1790, 2 vol. in-8°. Les lettres échangées entre Bernis et Du-Verney durant l'ambassade de Venise remplissent tout le premier volume.

le discret Fontenelle, le rude mais franc Duclos. Le don de garder un secret, la sécurité qu'il inspire, justifient la confiance que lui témoignent tant de femmes. Qui, du reste, sut mieux le prix de leur amitié, « plus essentielle, plus généreuse... que celle des hommes ».

En dépit des mœurs de la Régence, et malgré maint engagement profane, on peu croire Bernis quand il affirme son horreur du libertinage et que, toujours, chez lui le cœur l'emporta sur les sens. C'est que, sous les apparences, on retrouve vite le fond primitif d'une enfance recueillie, d'une première jeunesse sérieuse, le fond religieux de Bernis.

Voir dans sa carrière ministérielle l'accès de l'homme de lettres aux charges d'Etat, quel contre-sens ! Poète facile, membre de l'Académie française à vingt-cinq ans, Bernis ne se méprend nullement sur ses talents littéraires, Dès qu'il s'est tourné vers les affaires, il fait bon marché et de l'Académie et de sa Muse. Nul ne fut moins livresque, moins homme de lettres que ce gentilhomme d'église.

Beaucoup de nonchalance, peu ou point de véritable ambition. Il était de vieille race, mais pauvre. A trente-six ans, et sans établissement, il lui faut songer aux siens, à son propre sort.

La nécessité l'emporte sur ses répugnances. Mais il ne rêve encore que d'obtenir, en vingt ans d'activité, une retraite où jouir de soi-même et de quelques amis choisis. Ses talents, le hasard qui le mit dans l'intimité de Mme de Pompadour et de ses amours commençantes avec Louis XV, le portèrent bien plus loin que ses vœux. Mais aussi avec quelle philosophie il supporte et presque il souhaite sa disgrâce.

***

L'ambassade de Bernis fut déclarée le dernier d'octobre 1751, mais il ne devait partir qu'un an plus tard. Très sérieusement il met cet intervalle à profit, acquiert sur le gouvernement et les mœurs de Venise des notions très nettes, s'exerce à prendre le ton, l'esprit des ministres étrangers accrédités à Versailles. Mais à ses fonctions nouvelles sa vie entière l'avait préparé, non seulement la fréquentation de la parfaitement bonne compagnie,

mais l'habitude précoce de réfléchir sur les passions, d'observer, et, à travers la physionomie, de percer jusqu'à l'âme.

Venise, un cul-de-sac : c'est le mot qui invariablement revient dans ses lettres à Du Verney. La République sur son déclin se maintenant dans une prudente neutralité, la loi de Venise faisant à la noblesse un crime de fréquenter les ambassadeurs, le poste de Venise était sans importance comme sans agrément. Aussi les cours peu à peu s'étaient-elles habituées à n'y envoyer que le personnel diplomatique le plus médiocre.

Bernis a la sagesse de comprendre que le lieu est excellent pour un apprentissage. Porte de l'Orient, carrefour de l'Europe, Venise est au confluent des nouvelles : il voudra rendre sa correspondance plus intéressante « que celle des ministres du Roi employés dans les premières cours de l'Europe ».

La Venise de *Candide* est le caravansérail de l'Europe : Bernis, préludant au rôle qui rend mémorable son ambassade romaine, ouvre dans son palais l'auberge de France.

Tout ici se traite par écrit avec un gouvernement invisible : il ne présentera au Sénat que des affaires bien digérées.

Peuple et gouvernement sont autrichiens de cœur : en usant adroitement de l'intimidation et de la flatterie, en se pliant avec bonne grâce aux usages de Venise, Bernis nous ramène l'opinion.

Entre la guerre de succession d'Autriche et la guerre de Sept ans, pour un observateur le moment est de choix. La paix d'Aix-la-Chapelle n'a contenté personne. Un nouveau conflit se prépare et une nouvelle distribution des alliances. Bernis a un sentiment aigu de l'insécurité générale.

Le roi de Pologne, écrit-il à Des Alleurs au printemps de 1754, toujours dans le cas de mourir d'apoplexie, peut fournir d'un jour à l'autre le prétexte qui manque encore à la guerre. Toute l'Europe a le couteau à la main ; cet état peut durer encore parce qu'il met tout le monde sur ses gardes. Mais le premier événements doit nécessairement engager l'action qui deviendra ensuite générale.

Et quelques semaines plus tard, revenant sur la même idée :

Je crois comme vous que la mort du roi d'Espagne est la grande époque et que l'élection du roi des Romains en est une autre et qu'en la reculant nous éloignons la guerre ; la mort du roi de Pologne qui, comme vous le dites bien, vivra peut-être encore longtemps, est une troisième époque ; celle du roi d'Angleterre en est une autre à laquelle

il y aurait beaucoup à faire si l'on avait des faiseurs. Il est question de remettre les grandes affaires dans la main du Roi; si l'on n'y prend garde, elles passeront insensiblement dans celles de l'Angleterre.

Ainsi le regard de Bernis, qui porte loin, scrute curieusement tous les points de l'horizon. Dès le printemps 1754, il s'inquiète des négociations qui préparent l'alliance anglo-russe. L'Italie commence pour lui de « devenir intéressante. » Il accorde Gênes avec Venise. Il surveille le duc de Modène qui se rapproche successivement de Vienne et de l'Angleterre. Il surveille aussi les Grisons et se demande si Vienne ne négocie pas encore de ce côté. La position toujours instable de la cour de Sardaigne ne lui inspire qu'une médiocre confiance. « Les seuls évènements, écrit-il le 18 juillet 1754, décideront à l'avenir et toujours des partis qu'elle embrassera. » Aussi bien est-il d'avis « qu'il faudrait laisser une belle place au roi de Sardaigne pour pouvoir se mettre à la tête de notre plan pour l'Italie et travailler à former un parti avec lequel nous fussions en état de nous passer de lui ».

Sur Venise Bernis avait son plan. Il voulait la tirer de sa neutralité pour la mettre sous la protection du Roi et l'utiliser au besoin en cas de guerre avec l'Autriche.

Je vis, exposera-t-il dans ses *Mémoires*, que la République était par rapport à l'Allemagne ce que le roi de Sardaigne est par rapport à la France ; c'est-à-dire que l'un et l'autre sont les maîtres des passages et peuvent être regardés comme les portiers de l'Italie. Je compris qu'en nous assurant des Grisons nous pourrions fermer entièrement l'entrée de l'Italie aux Allemands.

Il s'applique donc à angoisser le gouvernement de Venise sur sa position chaque jour plus dangereuse entre la maison de Savoie et la maison d'Autriche. Il fait si bien, qu'au passage de Penthièvre, le fils du procurateur Emo implore nettement la protection du roi. Versailles ne répondit pas à ces avances, et pour cause. Mais le projet de Bernis établit indiscutablement que pas un instant, durant son ambassade à Venise, Il ne songea à l'alliance autrichienne.

***

Bernis a quarante ans révolus quand il quitte Venise. Il y a demeuré du 25 octobre 1752 à la fin de mai 1755, moins de

trois ans. Mais ce court espace fait époque dans sa vie. L'ambassade de Venise est pour lui comme une retraite où il accomplit un double noviciat. Il s'y prépare au rôle politique qu'il va jouer dès son retour. Surtout il fait un pas décisif et longtemps différé. Presque à la veille de partir, aux fêtes de Pâques, il prend le sous-diaconat des mains du patriarche de Venise.

A cet acte, qu'il a voulu dégagé de tout calcul, il s'est préparé pendant tout son séjour, et avec ce talent des transitions, qu'il s'est reconnu lui-même, et qui « pour être bonnes doivent etre insensibles ».

A peine arrivé il se préoccupe de réparer les scandales de quelques-uns parmi ses prédéceseurs. Dans cette ville affolée de plaisir et « où c'est un moyen d'acquérir la considération » que d'échapper à la corruption du milieu, son premier soin est d'établir la décence à l'ambassade. Il entend que rien en sa maison ne sente le cadet de Gascogne et il s'empresse d'appeler son frère et sa belle-sœur, qui restent chez lui près d'un an.

Les malicieux ne manqueront pas de dresser l'oreille en lisant la lettre du 11 septembre 1754, où il est parlé de certaine religieuse qui a sauté les murs de son couvent pour se réfugier à Padoue et qui doit venir dîner à la maison de campagne sur la Brenta où Bernis passe les mois chauds. Est-elle pour quelque chose dans les inventions de Casanova, dont Frédéric Masson fait justice ? Le ton même des lettres à Des Alleurs doit nous éclairer. C'est sans bigoterie que Bernis déclare ses dispositions actuelles comme sans vaine pruderie qu'il fait allusion au vieil homme.

Les lettres à Du Verney ne permettent pas d'en douter : Bernis s'est ennuyé à Venise. A peine arrivé il songe au départ. Très vite ce mondain a souffert de la privation de société et de n'avoir à qui communiquer ses idées. D'où le plaisir qu'il ressent dès qu'il peut s'épancher librement avec Des Alleurs. La correspondance est son unique plaisir, et un peu de lecture.

Son impatience s'aggrave des soucis d'argent. En quittant Paris il a emprunté 80.000 livres. Dès la première année il dépense 23.000 fr. par delà ses appointements. La réception de Penthièvre l'achève. Ainsi par ce début sa fortune est « dérangée plutôt que commencée ».

Et puis le climat, qui remue sa bile, qui réveille ses rhuma-

tismes, ce climat auquel il ne veut pas s'habituer, l'humidité de l'hiver, les chaleurs de l'été qui, par siroco, « font suer les marbres et les pierres », celles de mai, plus amollissantes et insupportables. Rien du charme, rien du pittoresque de la voluptueuse Venise que, vers le même temps, le président de Brosses et Rousseau surent goûter avec délices, n'a passé dans les lettres non plus que dans les mémoires de Bernis. Y fut-il sensible ? On en doit douter.

André MONGLOND.

I

A Venise, ce 17 mars 1753 (1)

Monsieur,

Vous aurès sans doute reçu la lettre que j'eus l'honneur d'écrire à votre excellence un mois après mon arrivée en cette ville. J'aurois été bien faché que vous eussiés prévenu l'empressement que j'avois d'entrer en correspondance avec vous, et le désir sincère de meriter votre amitié. J'ay reçu cette semaine la lettre dont vous m'avès honoré le 16 janvier. Il est vrai que m. le m. de Saint Contest (2) me dit lorsque j'eus l'honneur de prendre congé de lui qu'il vous envioit de m'adresser les pacquets qui ne pourroient pas être adressés à Marseille. Je ferai exactement passer ceux que vous m'envoyés pour Mrs Rouillé (3) et Montmartel, (4). Soyés persuadé que vous trouverés en moi cette franchise turque dont vous parlés, qui n'a point été altérée par les mœurs du grand monde. Si vous aviés des choses trop importantes a me mander il faudroit se précautionner contre le chiffre de correspondance ordinaire, en ce cas la vous vous servirés des deux autres. Je croirois cependant que nous poursons nous en tenir à celui qui est le plus usité. Les couriers de la République sont assèz surs et on est, dans ce pays, assés religieux pour les pacquets des ministres. Ayés seulement la bonté de mettre toujours une double enveloppe a la lettre que vous me ferés l'honneur de m'écrire, parcequ'il est d'usage ici d'ouvrir les pacquets de Constantinople au Bureau de la santé pour les parfumer. Ma santé s'est rétablie depuis plusieurs mois. La vie que je mène est presque aussi solitaire que la vôtre. J'ay auprés de moi mon frère et ma belle sœur qui sont

(1) Les lettres I, II, III, IV, V, VII, IX et X sont de la main de Bernis. Les lettres VI, sauf la signature, VIII (sauf la dernière phrase), lettres qui contiennent une partie chiffrée, sont de la main d'un secrétaire, mais la signature est de la main de Bernis. J'ai respecté l'orthographe des pièces originales.

(2) Jacques-Dominique Barberye de Saint-Contest (1701-1754). Ministre des affaires étrangères depuis le 11 septembre 1753. Il avait, dit Bernis, « peu de vues et il était peu appliqué ».

(3) Antoine-Louis Rouillé (1689-1761). Ministre de la Marine (1749), puis des Affaires étrangères (24 juillet 1754).

(4) Jean Pâris de Montmartel, le quatrième et dernier des frères Pâris (1690-1766), le plus célèbre après Pâris du Verney.

raisonables et doux dans le commerce. Quelques fêtes publiques me donnent la liberté de voir la noblesse vénitienne, auprès de laquelle j'ay eu le bonheur de réussir par l'honeteté des principes que je me suis proposé de suivre. J'ay terminé la seule affaire que j'eusse a traiter (1) un mois après mon arrivée; ensorte que ma vie n'est remplie que par des lectures, ou par une société peu nombreuse. Nous avons appris ici les honneurs singuliers que la femme du grand visir a rendus à madame la comtesse Des Alleurs. (2). Votre considération à la porte me paroit presque égalle à votre mérite, que je connois mieux que vous ne pouvés l'imaginer. Cette connoissance bien sure et bien vraye doit vous répondre de la sincérité de l'attachement respectueux et inviolable avec lequel j'ay l'honneur d'être, Monsieur, votre tres humble et tres obéissant serviteur.

L'abbé Comte de Bernis.

Je me suis acquitté de vos compliments pour M. Le Blond (3) qui est bien sensible à vos bontés. Permetés moi d'offrir mes hommages a madame la comtesse Des Alleurs. Il doit arriver ici des porcelaines que je ferai adresser à M. Diedo bayle de la république à Constantinople.

II

A Venise, ce 9 avril 1753

Monsieur

Je ne veux pas laisser partir le porte lettres de la république sans vous rénouveller les assurances de mon sincère attachement. Ce pays ci ne fournit rien dans ce moment qui mérite de vous être mandé. Le Concordat de la Cour d'Espagne avec celle de Rome, et ses difficultés qui arrêtent la promotion des cardinaux sont les objets qui rentrent le plus souvent dans la conversation. Il en est d'autres plus importants dont nous pourions nous occuper, si nous estions ensemble, mais qui entraineroient une discussion trop longue par ecrit.

---

(1) Affaire des sucres coloniaux. La République de Venise avait abaissé les droits d'entrée sur les sucres venant du Portugal, et mis un droit de 12 p. 100 sur les sucres provenant de nos colonies. M. de Chavigny, « échauffé » par les cris de nos commerçants et par les ordres de la cour, s'était plaint avec assez de hauteur de la préférence ». Il avait échoué. Bernis présenta au Sénat, le 12 novembre, un mémoire qui « flattait et menaçait tout ensemble sans avoir l'air de faire ni l'un ni l'autre ». Le 23, il obtenait une réponse satisfaisante. (*Mémoires* de Bernis, I, 172-173. — *Correspondance avec M. Pâris-Duverney*, I, 16.)

(2) On lit dans les *Mémoires sur l'ambassade de France* en Turquie, du comte de Saint-Priest, Paris, Leroux, 1877, pp. 266-267 : « M. Des Alleurs faisait une dépense au-dessus de ses moyens... L'argent du roi n'était pas plus épargné. On l'employait à se ménager des intelligences chez les gens en place. C'est par ce moyen que l'ambassadrice parvint à s'introduire chez la femme du grand vizir où elle dîna. Cette dame turque la reçut du haut de sa grandeur et la renvoya fort mécontente. »

(3) C'est le consul avec qui J.-J. Rousseau fut lié d'amitié, et avec qui le pauvre Montaigu eut maille à partir. Fils d'un consul de France à Venise, il était lui-même, en France, très apprécié des bureaux. Cf. André Monglond, *Rousseau secrétaire de M. de Montaigu*, Annales J.-J. Rousseau, XXIV, 70-74.

Les caisses de porcelaine de Saxçe appartenantes à madame la comtesse Des Alleurs sont arrivées ici. Le Sénat à ma prière a donné à ce sujet les ordres les plus honêtes. Votre excellence peut dire à Me Diedo (1) que j'ay été infiniment sensible aux politesses que j'ay reçu à cette occasion de la république.

Le Sr Le Roi negotiant a été chargé de ma part de veiller à la sureté de l'embarquement de ces mêmes caisses. Je voudrois Monsieur qu'il se presentat ici d'autres occasions de vous marquer le respectueux attachement avec lequel j'ay l'honneur d'etre de votre excellence, Monsieur, le très humble et très obéissant serviteur.

L'abbé de Bernis.

Mille respects, je vous en supplie, à madame la comtesse Des Alleurs.

III

A Venise, ce 22 septembre 1753

Dans la joye ou je suis mon cher confrère de la naissance du duc d'Aquitaine (2) et dans les petits embarras qu'elle me donne, je n'ai que le temps de vous accuser la réception de la dernière lettre dont vous m'avés honoré et de vous remercier des détails interessants qu'elle renferme. Je vous adresse avec celle-ci une lettre de M. de Sant-Contest, et vous fais part de la grâce que le Roi m'a accordée, il y a dejà quelque temps, en me donnant l'expectative de la première place de conseiller d'estat d'église qui viendra a vacquer. (3). J'ay communiqué un certain article de votre dernière depeche a M. Leblond qui vous en rend de très humbles actions de graces. Je dis tous les jours une oraison à Saint Roc pour vous défendre de la peste. Menagés vous bien, et si vous n'estes pas faché que je rétranche avec vous toute la ceremonie continués mon cher confrère a m'aimer et à compter sur mon fidelle et respectueux attachement.

L'abbé comte de Bernis.

Mille respects a Madame la Comtesse Des Alleurs. Quand je serai plus de loisir je vous dirai un mot du traité du duc de Modene avec la cour de Viene (4), qui a excité en Italie une assés grande fermentation.

IV

A Venize, ce 24 septembre 1753

J'ay l'honneur de vous envoyer ci-joint mon cher et respectable

(1) Bayle de la République de Venise à Constantinople. Cf. la lettre du 17 mars 1753.

(2) Deuxième fils du Grand Dauphin, fils de Louis XV, et de sa seconde femme Marie-Thérèse de Saxe. Né le 8 septembre 1753, mort le 22 février 1754. Frère de Louis XVI et son aîné de 11 mois.

(3) La nouvelle avait paru dans la *Gazette de France* du 4 août 1753.

(4) Du 11 mai 1753. La petite fille du duc de Modène, Marie-Richarde-Béatrice, devait épouser l'archiduc Pierre-Léopold. Elle épousa, du reste, l'archiduc Ferdinand. Cf. *Mémoires* de Bernis, I, 161.

confrère une lettre que M. le m. d'Ossun (1) m'a adressée il y a un mois après le départ du courier de la république, ensorte que quand elle vous parviendra je doute fort qu'elle soit fort interessante.

Le traité de la cour de Viene avec le duc de Modene continüe a produire une grande sensation et fermentation. Je ne sais s'il n'occasionera pas dans le présent ou dans l'avenir un changement considérable dans le sisteme actuel. La cour de Viene fait passer en Lombardie un grand nombre de trouppes, on assure aussi que la cour de Turin est d'accord avec elle. L'une et l'autre tenteraient (?) tout pour ébranler les Genois, qui jusqu'ici ont resisté.

La cour d'Espagne est tranquille a l'ombre du traité d'Aranjués (2). Les venitiens toujours sages songent à se précautioner, ils ont raison ; car, sur qui et au dépends de qui peut'on, où veut'on s'aggrandir. Leur conservation entière n'a jamais été plus nescessaire qu'aujourd'hui a la balance de l'Italie. Je m'en rapporte à leur sagesse pour prendre les moyens les plus efficaces de se maintenir (3).

Voilà l'aspect que présente aujourd'hui le tableau mouvant des choses de ce monde. Je ne vous plains pas d'etre si loin de nous puisque vous etes avec madame Des Alleurs, si elle parle comme elle ecrit, et cela doit etre, vous etes dans la meilleure compagnie du monde Je souhaiterais d'y etre moi même, au hazard que vous me trouvassiés bien rouillé par la solitude ou je vis. Vous connoissés mon attachement pour vous, ou si vous ne le connoissés pas encore, c'est bien ma faute. J'ay retranché tous le (sic) compliments sans savoir encore si vous l'aviés approuvé.

L'abbé comte de Bernis.

Je crains bien que vous ne puissiés pas lire tout ce griffonnage, mais mon usage est d'oublier en ecrivant la moitié des mots, d'ecrire fort vite et fort mal et de ne jamais recommencer une lettre.

V

A Venize, ce 30 mars 1754

Je suis en peine de trois lettres, mon cher confrere, dont vous ne m'avés pas accusé la reception. Je les ai confiées à la Serenissime republique comme à la voye la plus sure. Sans les bontés de madame Des Alleurs dont la comtesse Coronini m'a fait part, ainsi que le Sr. Le Roi, j'aurois été en peine de votre santé, parce qu'il me semble que vous me traitiés mieux l'année passée et que je suis tout autant votre serviteur celle-ci que je l'estois l'autre ; j'ay sû cependant que vous aviés bien voulu faire mes compliments à M. Diedo, ainsi, me voila presque rassuré sur votre souvenir, mais pas moins empressé de recevoir de vos nouvelles. L'ambassadeur d'Espagne a eu ordre

(1) Le marquis Pierre-Paul d'Ossun (1712-1788) était, depuis le 1er avril 1754, ambassadeur de France près le roi des Deux-Siciles.

(2) Du 14 juin 1752, entre l'Autriche, l'Espagne et la Sardaigne. Traité d'alliance défensive, par lequel ces puissances se garantissaient mutuellement leurs possessions en Europe.

(3) Ici commencent de percer les intentions de Bernis sur Venise. Cf. ses *Mémoires*, I, 176-179.

reitéré de la cour de Naples de faire des representations à la republique sur la paix qu'elle paroit desirer de conclure avec les Barbaresques, cette même cour ainsi que celles de Madrid et de Rome ont fort a cœur que cette negotiation ne reussisse pas, on dit même qu'il y auroit rupture si le traité venoit à se conclure et si cela est vrai la republique pezera dans les balances de sa sagesse s'il est plus a propos pour elle de rompre avec des cours si importantes, ou de chercher dans une trêve toujours mal gardée des ressources pour soutenir son commerce. Pour moi, je n'ai jamais eu qu'une opinion sur cette affaire, et quoique les apparences lui soient contraires, j'aurois de la peine à m'en departir sans etre convaincu par l'evenement que je m'estois trompé.

Madame la comtesse Des Alleurs peut être assurée que je serai toujours très attentif à tout ce qui pourra l'interesser, elle a dans le Sr. Le Roi un fort bon commissionnaire et un homme qui m'est attaché et que j'estime fort.

Croyés Monsieur le comte qu'il ne m'est pas indifférent de savoir comment vous vous portés et si vous rendés toujours un peu de justice à l'inviolable attachement que j'ay pour vous.

L'abbé comte de Bernis.

VI

A Venise, le (1)

J'ai reçû le 6 de ce mois, mon cher confrère, la lettre dont vous m'avés honoré le 20 janvier, et le 13, celle que vous m'avés écritte le premier de mars. Je suis faché que M. Diedo ait oublié de faire partir la première lettre ; car son retard m'a mis en peine. Dans l'une et dans l'autre je trouve des preuves de votre amitié, de votre discernement et de votre esprit qui, en empruntant la franchise de votre caractère, ne perd rien de sa force ni de ses graces. Les projets que vous faites pour votre ménage futur sont de mon goût ; et le coin de votre feu sera bien mon fait. J'aime à causer avec vous, parce qu'il me semble que vous etes à votre aise avec moi et que vous vous y trouvé en sureté sur tous les chapitres. Quand Madame la comtesse Des Alleurs a peur de moi, elle me prend alors pour un pédant de l'Académie, dans laquelle je ne suis entré que parce que je n'avais pour lors rien de mieux à faire ; mes amusements furent les seuls ouvrages que j'y apportai. Madame votre femme n'est point étrangere en France parceque l'esprit, le naturel et les graces sont de ce pays-là. Je me fais une fête d'aller lui rendre mes hommages quand nous aurons tous deux quitté nos manteaux politiques et que nous serons rendus à nous-mêmes. (2)

Vous avés pensé fort juste sur le Roy de Sardaigne. La Cour de

(1) Cette lettre n'est pas datée. Mais Bernis y fait allusion à la location de sa maison de campagne sur la Brenta, qui est du 9 mars 1754. Cette lettre est donc du printemps 1754.

(2) La suite de la lettre est en chiffres, avec la transcription en interligne.

Vienne en cherchant a lui faire prendre des engagemens a répandu le bruit quelle y avoit reussy. M. Christiani (1) homme de fortune et habile a ce qu'on dit s'est servi de cette mauvaise finesse peut être pour refroidir nos démarches. Il me paroist actuellement que la cour de Turin est de concert avec nous car nous avons quarante mille hommes en Dauphiné, Provence et Languedoc dont le Roy de Sardaigne n'est nullement inquiet ce qui forme une demonstration morale pour la solidité de mon opinion. Nous avons aussi une Escadre a Toulon qui a long tems menacé Alger mais qui paroist destinee a autre chose surtout depuis que le Dey est devenu plus traitable. Cependant il reste encore des doutes bien fondés sur la décision de la Cour de Turin ; si elle étoit d'accord avec nous les Cours de Vienne et de Londres se remüeroient plus qu'elles ne font pour la détacher car on y est toujours atems quand on offre d'avantage et je ne vois pas que ces dittes Cours soient aussi inquiettes qu'elles devroient l'être. On assure que la nouvelle Convention des Cours de Vienne et de Londres avec la Russie est faite et que cette derniere Puissance entretiendra un Corps de soixante mille hommes a la disposition des deux autres. Si ce que vous me mandés des inquiétudes des Gr. Sgr. se realisoit cela feroit un contrepoids bien nécessaire (2) car le Roy de Prusse est visiblement menacé. Sa Puissance n'est que factice, une bataille peut la renverser. Le Roy de Pologne toujours dans le cas de mourir d'apoplexie peut fournir d'un jour a l'autre le pretexte qui manque encore a la guerre. Toute l'Europe a le couteau a la main ; cet état peut durer encore parce qu'il met tout le monde sur ses gardes. Mais le premier évenement doit nécessairement engager l'action qui deviendra ensuite generale. Le Roy de Naples se met en état de deffense mais n'étant pas gardé par l'amour de ses sujets il sera toujours mal deffendu ; Il paroist que le Roy d'Espagne entre un peu plus dans les intérêts de ses freres et de ses parents mais ce sentiment est encore bien faible. Le Mis. D'Ossun negocie a la Cour de Naples un Traité de Commerce qui est deja asses avancé. Il travaille aussy a l'accomodement de la Religion avec S. Mté. Sicilienne laquelle a bien de la peine a reculer après

(1) Le comte Beltramo Cristiani, né à Gênes en 1702, mort en 1758. Gouverneur de Plaisance, administrateur du duché de Modène, enfin grand chancelier du Milanais. Il assura à l'Autriche l'héritage de la maison d'Este, par le mariage de la petite-fille du duc de Modène avec un Archiduc. Négociateur très adroit. On disait : « Il n'y a que trois hommes en Italie : le pape Benoît XIV, le marquis Tanucci et le comte Cristiani. »

(2) On lit dans les *Mémoires* de Saint-Priest, p. 147 : « On recommanda [au comte Des Alleurs] d'exciter les Turcs à agir contre les cours de Vienne et de Pétersbourg à la fois... L'ambassadeur devait tendre en même temps à renouveler, entre la Porte et la France, un traité d'amitié auquel accéderait la cour de Stockholm... [Négociations qui échouent vers 1756.] Il restait au comte Des Alleurs de donner ses soins à préparer la Porte en faveur de l'élection du prince de Conti à la couronne de Pologne lorsqu'elle viendrait à vaquer. Ce plan n'avait pas été communiqué par Louis XV à son ministère. Son ambassadeur reçut à ce sujet une instruction secrète et l'ordre de rendre compte directement au prince de Conti du progrès de ses démarches. »

s'être trop hâtée de fermer aux Maltois les portes de la Sicile. La Religion (1) a conclu une trêve avec Tripoli d'où elle tire ses subsistances et la Sicile s'appauvrit en gardant les denrées qu'elle vendoit aux Maltois. La République de Venize entrainé par un party soudoyé par les Marchands et négociants a pris la resolution de faire la paix avec les Regences d'Afrique et elle a declare cette resolution; En conséquence la Cour d'Espagne l'a menacée de rompre avec elle si le traite se conclut et le Roy de Naples a fait en dernier lieu presenter un memoire tres fort. La Republique au lieu de differencier sa réponse a declaré assez sincerement que sa marine et son commerce exigeoient cette paix et qu'au surplus les conditions de son Traité rassureroient S. M. Sicilienne ; Elle a crû son indépendance attaquée et de peur qu'on n'imaginât qu'elle cédoit par crainte elle a mieux aimé s'exposer à se faire des affaires sérieuses. Malgré cette bravade je ne parirois pas pour la conclusion de son Traité avec les Barbaresques. Heureusement tout le monde fait des sottises, cela console notre amour-propre et nous donne quelquefois le moyen de reparer celles que nous faisons nous mêmes. J'ay icy plus de crédit que nos ambassadeurs n'en avoient autrefois. Les esprits sont generalement mieux disposés pour nous, mais comme la Cour ne songe pas a tirer un party solide de ces mêmes dispositions et que la Republique privée des bonnes têtes quelle avoit autrefois y songe encore moins je crains bien d'avoir perdu tout mon étalage ; Il n'en resultera pour moy que la consolation d'avoir fait mon devoir et tres peu de gloire. Venise deffendüe par la seule jalousie des Princes qui ne veulent pas augmenter le domaine d'aucune Puissance conservera son independance jusqu'a ce qu'on convienne d'un mutuel accord de la lúy ôter. La Republique connoist son état mais elle craindroit de hater la chute de l'édifice si elle travailloit a en affermir les fondemens. Gennes toute infidele qu'elle est paroist nous être restée. Je ne comprendray jamais pourquoy nous avons retiré nos Troupes de Corse a moins que ce ne soit pour les y renvoyer et prendre toujours le plus long. Cette poignée de Troupes tenoit en échec tous nos ennemys et formoit une teste d'armée a laquelle on pouvoit facilement et clandestinement joindre des membres pour en former un corps. Le Duc de Modene soudoyé par l'Angleterre entretiendra cinq mille hommes en faveur de nos Ennemys. Je ne scay si la Cour de Vienne ne negocie pas aussy quelque chose avec les Grisons. Tout est en mouvement et je voudrois bien que les lueurs que vous m'avés fait entrevoir du côté de l'orient devinssent quelque chose de plus ; vous rendriés par là la balance plus égale qu'elle ne l'est (2).

La République a accordé, avec ses graces ordinaires, le transit des effets de madame la comtesse Des Alleurs. Il ne m'en coute que d'aviser le Sénat qui se fait un plaisir de lui marquer des égards. L'air salé m'avoit fort incommodé cet hiver : le beau tems me rétablit. J'ai

(1) La Religion, c'est-à-dire l'ordre de Malte. Les chevaliers de Rhodes, en recevant de Charles-Quint l'île de Malte, avaient pris la charge de préserver les côtes méditerranéennes contre les incursions des Barbaresques. Tripoli, siège principal de la puissance barbaresque, était donc en guerre permanente avec l'ordre de Malte.

(2) Ici se termine la partie chiffrée.

un genou qui a vieilli de quarante ans depuis que je suis à Venise ; heureusement je n'en ai plus que faire que pour prier Dieu : j'ai quitté Satan et ses pompes de tres bonne heure ; il me semble que je n'en serois pas plus triste si je vivois avec des gens gais. J'ai louë une maison sur la Brente (1) pour diversifier mes ennuis. Je me dis, en y allant, que rien n'est plus agréable que de manger la salade qu'on a semée et cent autres moralités champêtres, lesquelles ne m'empêchent pas quelquefois de soupirer après les êtres pensants et pärlants ; car on a bientôt fait avec ceux qui ne nous répondent rien. M. Le Blond est toujours penetré de vos bontés. C'est un bon et honnête homme, qui a de l'amitié pour moi ; au reste fort gourmand ; et j'aime encore ces gens-là quoique je ne le sois plus. Vos deux lettres ont fait mes délices pendant quinze jours. *Le vrai seul est aimable*. Et puis vous avés une ame. Car je ne saurois que vous estimer si vous n'aviés que de l'esprit et des lumières ; mais je vous aime de tout mon cœur et vous suis, mon cher et aimable confrere, attaché pour la vie.

L'abbé comte de Bernis

P.S. — Je vous prie, Mon cher Confrere, de donner un coup d'œil à la note ci-jointe : sur laquelle vous ferés ce que vous jugerés à propos.

VII

A Venise, le 18 juillet 1754

Je crois mon cher confrere qu'il sera arrivé à vos lettres quelque contretemps pareil au dernier et que *quelqu'un* les aura retenües. Je connois votre exactitude et votre amitié pour moi, ainsi je ne suis point inquiet de votre souvenir, mais tres impatient d'en recevoir des marques.

Vous aurés vû dans les gazettes la petite affaire des Venitiens avec les Genois; le nom du Roi a fini la querelle. La republique m'a eu obligation dans cette circonstance et je ne saurois disconvenir qu'elle n'y aye été sensible.

La paix avec les barbaresques paroit plus éloignée que jamais ; cette affaire bruyante et pour laquelle la cour d'Espagne avoit donné des ordres tres vifs à son ambassadeur est tombée dans le puits. Je ne crois pas qu'elle en ressorte sitôt.

M. d'Aubeterre (2) ne vous aura pas laissé ignorer sans doute les fortes représentation qu'il a faites au ministère de Vienne en faveur des genois au sujet des fiefs de Campofreddo et de San Remo.

Le Roi de Naples ne paroit pas encore disposé a rouvrir les portes aux vaisseaux de la religion, il me semble cependant que la grande chaleur de cette affaire commence à se dissipper.

La cour de Sardaigne a fait une promotion nombreuse d'officiers,

(1) « J'ai loué aujourd'hui une maison de campagne », écrit Bernis à Pâris-Duverney, le 9 mars 1754. *Correspondance*, I, 94.

(2) Joseph-Henri Bouchard d'Esparbès de Lussan, marquis d'Aubeterre (1714-1788), ministre plénipotentiaire à Vienne d'octobre 1753 à juillet 1756.

elle a fait aussi quelque augmentation dans ses trouppes et quelque approvisionnement à ses places, mais ces dispositions ont plus tot l'air d'une imitation des autres puissances que d'aucun projet particulier. Les seuls evenements decideront à l'avenir et toujours des partis qu'elle embrassera.

Il ne paroit pas que l'election d'un Roi des Romains (1) puisse avoir lieu cette année ; cette grande époque, a laquelle on verra bien des masques tomber, est encore differée, pour le plus grand bien de la tranquilité generale.

On dit qu'on se réveille un peu où vous etes et que l'attention qu'on porte a tout ce qui se prépare sur les frontières de la Russie annonce la fin d'un someil letargique, mais volontaire. Cela a deja produit un assés grand effet dans le conseil de certaines cours.

Vous apprendrés sans doute la maladie de M. de S. Contest par les lettres qui vous parleront de sa convalescence. Il a eu une fluxion de poitrine, et le 29 de l'autre mois il avoit deja été saigné six fois. On le disoit pour lors hors d'affaire, et cela se dit toujours des grands personnages, mais une pareille maladie laisse ordinairement après elle des suites facheuses. (2). Je crains toujours les changements, parce que, chés nous, on ne peut jamais prévoir quels seront les choix.

Il nous arrive tout à la fois un ambassadeur de l'empereur, un nonce que j'aurois du nommer d'abord et deux residents, l'un pour la cour de Naples, l'autre pour celle d'Angleterre. Jugés des grands plaisirs que nous allons avoir. J'ay passé et je passerai la plus grande partié de mon temps à la campagne. L'air de la terre ferme a guéri les incommodités que m'avoit procurées l'air marecageux de la ville, avec ma santé est revenue une gayeté naturelle qui est l'attribut le plus nescessaire aux ambassadeurs à la Porte et à Venise. Je souhaite donc, mon cher confrere, que vous jouissiés de cette santé qui fait qu'on est bien avec soi-même. Menagés moi toujours les bontés de Madame l'ambassadrice, et soyés persuadé tous les deux que vous n'aurés point de serviteur plus fidelle ni plus attaché que moi. Notre amitié est née de la conformité de nos sentiments et de nos situations.

L'abbé comte de Bernis.

Mme Coronini a été assés malade, elle est très bien actuellement et j'en suis fort aise.

---

(1) Titre qu'on donnait, dans l'ancien Empire d'Allemagne, soit à l'empereur élu, tant qu'il n'avait pas été couronné par le pape, soit au prince que les électeurs, du vivant même d'un empereur, avaient désigné pour lui succéder. En 1751, selon le *Journal* de Barbier, il y eut « de grands mouvements en Allemagne ...pour faire élire roi des Romains l'archiduc Joseph, fils de l'empereur », qui n'avait alors que dix ans, et qui ne fut élu qu'en 1764, un an avant la mort de son père.

(2) M. de Saint-Contest, ministre des Affaires étrangères, devait mourir le 24 juillet 1754. Bernis n'avait guère à se louer de ce ministre, au demeurant fort médiocre. « Je savais, rapporte-t-il dans ses *Mémoires* (I, 175), que M. de Saint-Contest n'avait apporté au Conseil du Roi que celles de mes dépêches qui étaient dénuées de faits et de réflexions, et que celles, au contraire, qui pouvaient donner bonne opinion de mes lumières et de mes vues étaient impitoyablement soustraites ainsi que tous les mémoires concernant le gouvernement de Venise. »

VIII

A Venise, le 1er août 1754

Je reçus, Mon cher Confrere, votre lettre du 1er de juin quatre heures après expédié celle que je vous écrivis le 18 de juillet. Je ne saurois vous exprimer les différents plaisirs que m'a fait votre dernière lettre et je vais m'amuser à y répondre en détail (1).

Vous m'avez peint vos entours avec le pinceau de Vandick. Voicy les miens (2) : Un nonce assés gaillard et assés franc pour un sicilien elevé a Rome d'ailleurs peu instruit mais sociable et honorable. Un Ambassadeur de Vienne qui a amené avec lui plus de filles que de laquais; on ne dit pas grand bien de son caractere, je ne crois par qu'il ait jamais icy ny grand credit ny grande consideration. L'ambassadeur d'Espagne est très petit dans les petites choses et fort lumineux dans les grandes, peu sociable et cependant capable d'amitié. Il en a pour moy. Un Resident de Sardaigne mal propre assez instruit défiant comme un Piemontois. honneste garçon mais d'un esprit peu juste et peu agréable. Un autre Resident de Naples qui a été a Constantinople qu'on dit peu sûr dans le commerce ; je n'en scay encore rien mais qui a de la souplesse, l'air d'entendre finement, de la vanité mal corrigée par des phrases modestes, un faux air du monde : vous scavés que dans les Pays Etrangers ce faux air est pris pour le vray et je l'aime mieux que la rusticité. Nous attendons un Resident d'Angleterre ; si les mœurs de ce Pays cy n'étoient pas contraires à la Société nous aurions de quoy en former une (3).

Vous dites qu'avec les sots vous devenés plat et silentieux. La même chose m'arrive quand ils sont méchants ou importants; mais quand ils sont bonnes gens, je m'en trouve assés bien. En général je ne suis blessé que par les airs et les vices. Mon indulgence sur tout le reste m'a valu les principaux agréments de ma vie et a été la cause de tous mes petits succès. Je suis persuadé que même sur cet article il n'y a pas une grande différence entre nos caracteres. Pourvu que je trouve une ame qui s'ouvre je suis content. Un esprit resserré et qui se resserre encore pour en imposer et cacher ses tristes limites est pour moi la plus sotte espèce d'esprit qu'il y ait au monde : mais en ce cas j'ai le talent de Madame Des Alleurs, qui est de masquer mon ennui. J'avouë que c'est un talent acquis dans le monde à force d'en avoir senti la nécessité; car la nature ne m'avoit pas fait comme cela. Je suis bien aise que Madame l'Ambassadrice ne me voye plus hérissé d'épigrammes et de bons mots ; elle me trouvera encore plus simple que je ne dis l'être ; je serois même enfant, si cela convenait à la gravité de mon personnage à trente huit ans, que j'ai ramassés je ne sais comment. Il faut bien à la distance où nous sommes l'un de l'autre que nous fassions comme Montagne (4) :

(1) La suite est en chiffres avec la transcription en interligne.

(2) Sur les ministres étrangers résidant alors à Venise, cf. *Mémoires* de Bernis, I, 167-170.

(3) Ici finit la partie chiffrée.

(4) Bernis, comme on voit, familier de Montaigne, avait, encore enfant, au château paternel de Saint-Marcel-en-Vivarais, découvert la poésie dans un vieux Ronsard, qu'il lisait en cachette.

pourvu qu'on dise la vérité de soi, on n'est point fade en en parlant. Ma confiance en vous est entière, et si vous voyés quelque fois que ma plume se refuse à l'épanchement de mon cœur, c'est qu'on ne sait jamais ce que devient une lettre. Vous êtes trop honnête pour n'être pas entouré d'honnêtes gens. J'ai pris cette précaution autant pour les autres que pour moi-même. Une phrase isolée ou extraite devient une méchanceté ou une imprudence : et c'est à quoi nous devons toujours songer quand nous donnons notre confiance à quelqu'un. Heureusement je n'ai avec moi que des gens qui m'aimoient et que j'aimois avant que d'entrer dans la carrière politique (1).

Tout (2) ce que vous dites sur le systeme de la Cour de Turin est fondé en raisons. La politique de cette [cour] n'est pas même sujette à des variations parce qu'elle est locale et qu'elle nait de la position physique; ce qui me fait craindre que cette Cour ne nous échape c'est non seulement la tranquilité de nos ennemys mais aussy la situation de l'Infant. Le Roy de Sardaigne ne peut plus compter que les conquêtes qu'il fera avec nous lui reviennent toutes entières ; il craindra donc d'entrer en partage avec un Infant d'Espagne Gendre du Roy ; il seroit ce me semble necesaire de le faire expliquer de bonne heure; Le Chevalier Chauvelin réussit beaucoup personnellement (3). Mais il attend qu'on luy parle et on ne luy parle point. Cet état d'observation durera jusqu'aux évenements, mais qui nous repondra qu'alors des liaisons secretes ne soient mises au jour où que des offres tres avantageuses ne soient preférées aux notres d'où je conclus qu'il faudroit laisser une belle place au Roy de Sardaigne pour pouvoir se mettre à la teste de notre plan pour l'Italie et travailler a former un party avec lequel nous fussions en état de nous passer de luy soit qu'il eut déja pris des engagements ailleurs soit qu'il mit son alliance a trop haut prix ; je ne scay même si ce Prince voyant que nous pouvons absolument faire nos affaires sans son secours ne seroit pas plus pressé de s'offrir a nous ; Toujours prets a le recevoir il me paroîtroit sages de nous precautionner contre ses engagements secrets ; En conséquence je regarde comme une grande faute d'avoir retiré nos troupes de Corse et comme une nécesité de profiter des nouveaux troubles de cette Isle pour les y renvoyer : Ces troupes formoient une teste a laquelle on pouvoit joindre facilement et sans eclat des bras un corps et des jambes. Elles nous assuroient de la fidélité des Genois, elles mettoient en jalousie la Cour de Turin, avec laquelle il me paroitra toujours plus aisé de traiter quand nous aurons d'autres portes d'entrée que les siennes; Etendés et suivés ces idées, mon cher confrere, je les soumets a vos lumieres. Je crois comme vous que l'époque de la mort du Roy d'Espagne est la grande epoque ; que celle de l'Election du Roy *des Romains* en est un autre et qu'en la reculant nous eloignons le moment de la guerre : La mort du Roy de Pologne qui comme vous dites bien vivra peut être encore long tems est une

(1) Sur les secrétaires de Bernis et ses *Mémoires*, I. 174-175.

(2) Le chiffre recommence ici. Transcription en interligne.

(3) Claude-François de Chauvelin, ambassadeur à Turin, de janvier 1754 à 1765.

troisième epoque ; Celle du Roy d'Angleterre en est une autre a laquelle il y auroit beaucoup à faire si l'on avoit des faiseurs. Il est question de remettre les grandes affaires dans la main du Roy, si l'on n'y prend garde elles passeront insensiblement dans celles de l'Angleterre. A l'égard de la Republique vous la conoissez fort bien ; elle étoit autrichienne par crainte du voisinage de la maison d'Autriche : Le peuple a Venize étoit autrichien par ce que nos ambassadeurs lui avoient donné une trés petite idée de leurs maitres et d'eux mêmes. En maniant a propos le ressort de la crainte j'ay fait un peu revenir la Republique de notre côté. J'aurois fait plus si on l'avoit voulu ou jugé necessaire. En vivant honorablement et avec integrité j'ay detrompé le peuple. L'Etat de Venize a tout perdu en perdant son commerce. après la perte de ses richesses et de sa puissance, sa politique n'a plus êté si estimée ; on s'en est mocqué dès qu'elle a cessé d'être a craindre. Cependant elle sait masquer assez bien sa foiblesse et conserver sa dignité extérieure en perdant cependant tous les jours de la force de sa constitution. Si cette constitution ne s'oposoit pas absolument a faire de ses Etats d'Italie une puissance de terre la Republique pouroit encore y jouer un grand rolle ; notre interest actuel est qu'elle ne soit point opprimée ny demembrée par les Autrichiens et en cas de guerre qu'elle reste neutre avec nos ennemys et qu'elle soit un peu partiale pour nous. En suivant mon système de conduite on en viendra a bout mais il faudroit pour cela a Venize des ministres [attentifs] aux plus petites choses parce qu'elles y decident plus qu'ailleurs des plus grandes. Touts les autres raisonnements repandus dans votre lettre parlent d'un esprit egalement sage et eclairé et je vous assure que j'en feray mon profit. (1).

L'enflure de votre jambe ne sera qu'un accident passager. Vous aimés a faire le vieillard : ne me dites pas de ces choses-là, car soyés persuadé que je prends l'intérêt le plus vif et le plus tendre à vorte conservation. Vous m'avés fait connoitre le plaisir de la paternité, que j'avois entrevu et jamais senti : cependant je vous promets que je n'en jouirai jamais que dans vos descriptions. Tout est habitude, je le vois bien : j'aurois crû impossible, sans bigoterie, d'être aussi sage que je le suis ; mais j'ai senti que dans un pays aussi libertin que celui-ci c'étoit un moyen d'acquérir de la considération que de l'être pas, et je ne me suis pas trompé. Ainsi j'ai plus fait pour le Roy a Venise que je n'aurois peut-être fait pour Dieu à Paris. Voilà mon histoire ; je la confie volontiers à votre amitié, dont je vous demande la continuation. Les filles de M. Le Blond sont aimables ; mais comme je n'ai rien à faire avec elles, je n'ai pas grand chose à leur dire. Le Pere est un bon et honête gourmand qui a de l'amitié pour moi et que j'aime fort aussi. Je ne lui laisse pas ignorer vos bontés. Adieu. Mon cher Confrere ; je suis las de griffonner un broüillon que je vais faire copier pour le rendre lisible : mais je ne me lasserois jamais de vous parler avec la confiance de la plus sincère amitié. Mille respects à Madame l'ambassadrice.

Je vous embrasse encore de tout mon cœur mon cher Confrere

(1) Le chiffre s'arrête ici.

IX

A Venise, ce 1[er] septembre 1754

J'ay reçu deux lettres de vous mon cher confrere depuis un mois, l'une par la voie de Viene et l'autre par le porte lettres du bayle. Je vous ecris celle ci par cette dernière voye. M. de Saint Contest mort, M. Rouillé (1) occupera sa place, M. le garde des sceaux ayant le département de la marine et M.de Secheylles (2) les finances, voila bien des nouvelles ; on peut fort bien y adjouter le retour du parlement et la disgrace de M. de la Ensenada (3). J'aurois des choses a vous dire sur tout cela, mais il faudroit chiffrer et je suis comme *angelique* (4). En general tous ces evenements contiennent une verité de six mille ans, qui est, que tout passe et que tout peut arriver dans ce monde. Vous voilà donc encore avec la peste. Je vous assure que quoique j'aime bien autant votre gloire que qui que ce soit et que je vous croye fort utile où vous etes, je voudrois que vous fussiés deja arrivé à Paris. Vous y auriés quelque chagrin comme citoyen et comme politique, mais cela se noyeroit aisément dans le plaisir que vous y trouveriés comme homme de bonne compagnie. Les affaires d'estat dans ce pays la se (fourent ?) a travers l'histoire du jour, et de l'opera nouveau, en sorte que si elles ne sont pas discutées a fond elles sont du moins tres bien effleurées et mêlées avec beaucoup d'autres choses qui diminüent leur sécheresse et leur pesanteur naturelle. Mes amis voudroient et voudroient tres fort que j'y revinsse tout au plus tôt, ils m'en disent de bonnes raisons, pour moi, je me fais tirer l'oreille, parce qu'il me semble que je n'ai pas fini le temps de mon noviciat et qu'il faut a tout une certaine etendüe. Au reste quand j'y reviendrai, ce sera pour peu de temps, parce que j'ai fermement resolu de travailler encore quelques années pour meriter le loisir du reste de ma vie.

Des Issarts (5) dont vous me parliés dans votre avant dernière lettre n'est pas mort, mais il est près, selon moi, la machine se decompose et tombe en lambeaux. Il lutte contre la mort avec d'autant

---

(1) Antoine-Louis Rouillé, comte de Jouy (1689-1761), est nommé secrétaire d'Etat des affaires étrangères le 24 juillet 1754. Jean-Baptiste de Machault, garde des sceaux, lui succédait à la Marine.

« M. Rouillé, écrit Bernis dans ses *Mémoires* (I, 195), assez honnête homme pour ne pas me faire des perfidies et même pour me rendre justice, était trop borné pour n'être pas jaloux. »

(2) Jean Moreau de Séchelles (1690-1760), contrôleur général des finances le 30 juillet 1754.

(3) Sur la chute du marquis de la Encenada, que Bernis prévoyait depuis longtemps, grâce aux confidences du duc de Salas, ambassadeur d'Espagne à Venise, cf. les *Mémoires* de Bernis, I, 168-169.

(4) Allusion au *Roland Furieux*, chants XIX et XXIII. Angélique et Médor gravent partout, sur les arbres et sur des pierres, leurs noms et des inscriptions amoureuses, que Roland découvrira et qui seront la cause de sa folie.

(5) Le marquis des Issarts, ambassadeur à la cour de Turin, était mort en Avignon le 17 août 1754. La cour de Turin désirait, à sa mort, avoir Bernis pour ambassadeur.

plus de force et de douleur qu'elle lui arrache une très brillante fortune. Je crois comme vous que la diette de Pologne n'aura pas plus de succès que les autres ; je desire en bon chrétien qu'elle se rompe au moins avec plus de decence que la derniere. Le grand armement du Roi de Naples étonne tout le monde et n'affraye personne. Je regarde les revolutions du ministere d'Espagne comme bien interessantes pour les affaires d'Italie, sans compter les rapports qu'elles ont avec les affaires generales, mais je suis comme ce curé qui ne voyoit dans la lune que le clocher de sa paroisse. Il me semble que je n'ai plus rien a vous ecrire, quoique j'eusse bien d'autres choses a vous dire. Nous nous verrons un jour et nous causerons de plus près et partant beaucoup mieux. Vous ne me parlés plus de cette jambe qui faisait la vieille dans une autre de vos lettres. Je souhaite qu'elle soit rajeunie, je souhaite, en un mot que vous viviés longtemps et heureux. Jugés par mes desirs, mon cher confrere, de la sincérité de mon attachement pour vous.

L'autre page est destinée à Madame l'ambassadrice qui commence à n'avoir plus peur des esprits.

Depuis que vous ne me craignés plus, madame la comtesse, je commence à avoir peur de vous, je ne suis très brave qu'avec les poltrones ; mais cependant, la crainte que vous m'inspirés est raisonable, elle ne m'empechera pas de vous faire un moment ma cour dans cette lettre. Votre religieuse a sauté les murs de son couvent pour se refugier a Padoüe qui est le plus triste cloître que je connoisse, j'ay eté la voir et elle viendra diner à ma maison des champs ; en parlant de ces coquetteries, vous jettés le plus joliment du monde quelques pierres dans mon jardin ; vous me faites des questions sur l'infidelité qui heureusement, ou malheureusement pour moi, ne sauroient plus m'embarasser. Je mene la vie d'un chartreux et j'y ai d'autant plus de merite, qu'il s'en faut bien que j'en aye la sainteté. Vous etes un peu scandalize que le grand seigneur fasse venir toutes les semaines des relais de son serrail, vous croyés obligeament que tous les hommes *et surtout les français* fairoient volontiers la même chose s'ils avoient des serrails; vous ne vous trompés pas pour tout ce qui est jeunes gens, mais, en verité, passé l'age de l'ivresse, vous faites grand tort aux honêtes gens et surtout aux françois. On les croit plus legers que les autres parce qu'ils font plus de bruit de leur legereté. depuis que je vis dans les pays etrangers j'ay bien meilleure opinion de ma nation sur cet article, comme aussi sur quelques autres. Le grand seigneur en changeant de femmes cherche moins de nouveaux plaisirs qu'à diversifier son ennui, et tous ceux qui font le mêtier de gens a bonnes fortunes sont presque tous dans le même cas. Toute femme et tout homme avec un joli visage ou des agréments ne meritent pas pour cela un attachement de durée ; voila pourquoi le monde change si souvent de livrées. Mais quand deux êtres faits pour s'aimer et pour s'estimer se rencontrent, je crois qu'il y a bien du malheur s'ils ne s'aiment pas toujours. Je parle ici des sentiments d'amitié, car l'amour est une fievre chaude qui commence et finit souvent. Sans savoir pourquoi, plus je révere l'amitié, plus j'en crois les ames honetes susceptibles, moins je fais cas de l'autre sentiment, qu'on a enjolivé et anobli pour ne

pas effaroucher les femmes vertüeuses. Sans m'en appercevoir j'allois m'enfoncer dans une dissertation très inutile et par consequent très ridicule. La frayeur que vous m'inspirés me ramène à des idées plus simples et moins sujettes à la contradiction, c'est d'assurer madame l'ambassadrice que je serai toujours fidelle à l'amitié que j'ay voüée a M. Des Alleurs et à l'attachement et au respect que je ne cesserai jamais d'avoir pour elle.

X

A Venise, ce 26 septembre 1754

J'ay reçu par la voye de Viene mon cher confrere votre lettre du 14 septembre. J'y reponds tout simplement et sans mistere par la même route, car j'ignore quand la serenissime [sic] expediera pour Constantinople. Vos tremblements de terre m'inquietent presque autant que vos pestes devenües si frequentes depuis quelque temps. Un capucin auroit de belles choses a dire sur les differents fleaux du ciel que Dieu rassemble sur cette belle capitale, pour moi, qui respecte les nations, je ne ferai sur ces accidents que de simples reflexions philosophiques que je ne vous communiquerai même pas, parce qu'elles n'en valent pas la peine. Je repondrai à une partie de votre lettre du 14 quand j'en aurai le temps, et la commodité, et je ne ferai que bavarder dans celle-ci sur les affaires politiques. La chute de M. de La Ensenada sera suivie de celle de Farinelli (1) lequel cependant n'a pas peu contribüé, à ce qu'on dit, à detacher la reine d'Espagne de La Ensenada que Farinelli n'aimoit plus depuis longtemps M. le duc de Huëscar trouve avec raison que les spectacles de la cour estoient trop chers, et fait fort sagement d'eloigner un homme de l'espece du Sr. Farinelli, laquelle espece est toujours dangereuse pour le credit d'un principal ministre. Vous avés vu je crois le duc de Huëscar pendant qu'il estoit ambassadeur en France, on dit qu'il n'a pas été trop content de l'attension superficielle que Paris et la cour donnerent à la reünion de tant de titres qu'il a ramassés et rassemblés sur sa tête. Son pere avoit suivi l'archiduc Charles quand Philipe cinq vint en Espagne, le fils est aujourd'hui dans la plus haute faveur et le plus grand credit à la cour d'Espagne. Je ne sais si un autre principal ministre n'éprouve pas à Naples quelque diminution de faveur. Cette année est pestilentielle pour les secretaires d'estat. Le pauvre M. de Saint Contest à qui vous n'avés, dites-vous, jamais parlé, n'estoit pas mon plus depuis longtemps de ma connoissance; je soupois souvent avec sa femme et chés sa femme, mais je ne l'en voyois pas davantage. Il entra dans le ministère dans le même temps que j'y fus appellé par nos amis et par des bontés particulieres du Roi, nous avons bien vecu ensemble; il m'a toujours loüé et moi je l'ai toujours bien servi et bien instruit. M. Rouillé, ami depuis longtemps de mes meilleurs amis, m'estoit plus connu, aussi j'espere que je m'en trouverai mieux et je commence à m'en appercevoir. Je suis d'ailleurs d'accord avec vous sur vos definitions

(1) Cf. *Mémoires* de Bernis, I, 168-169.

et vous avés très bien deviné une partie des raisons qui [ont] occasionné chez nous des changements dans le ministère.

Je suis faché que votre nouveau Bayle n'arrive point, il retarde mon portefeuille et je suis pressé d'avoir quelque chose que Madame Des Alleurs m'a destiné ; je vous addresse une lettre pour elle que j'ai écrite en qualité de 1er commis des affaires étrangères de son amie. Je ne crois pas que vous soyes fort ragaillardi par le nouveau venu, mais on dit ici que c'est un honête homme, je sais de plus qu'il a intension et ordre de bien vivre avec vous. A l'égard de l'ancien, faites lui je vous prie bien des compliments de ma part, parce qu'il n'a perdu aucune occasion de me faire passer les siens.

Notre république a publié un décret (1) qui rogne furieusement les ongles à la cour de Rome par a port (sic) aux dispenses, bulles et indulgences qu'on lui demandait pour être promu aux ordres avant le temps ou sans observer les interstices ainsi que pour avoir des chappelles particulières et privilegiées et cœtera. Cette pièce qui tend à rendre aux ordinaires tout le pouvoir qui a passé dans les mains du pape est très bien faite, mais comme elle peut avoir de facheuses suites et que S. Sainteté en a paru fort choquée, les membres du Sénat ne sont pas à ce sujet d'un avis unanime, il y a apparence que se réglement sera modifié, ou que se contentant de sa publication la république ne tiendra pas la main à son exécution.

Il ne s'en est fallu de rien que je n'aye demendé un congé pour aller passer quelques mois à la cour, tous mes amis, à l'exception d'un seul, le vouloient et le jugeoient nécessaire. L'avis d'un seul m'a empeché de me determiner, ainsi je crois que l'affaire est remise à un autre temps. Ma santé actuellement est très bonne ; les fréquents séjours que j'ay faits à la campagne, m'ont délivré de l'engourdissement que je soufrois dans les jambes et dans la tête.

Vous me fairés grand plaisir de m'informer de tout ce qui poura avoir rapport, de la cour où vous etes, avec la Pologne. Les preludes de la diette ne paroissent pas fort favorables.

M. le duc de Pentievre (1) qui voyage en Italie pour dissiper la douleur, ou comme d'autres disent, pour réparer la perte qu'il a faite, honorera nos lagunes de sa presence ; cet honneur sera un peu cher pour moy. Vos lettres, mon cher confrere, me mettent du beaume dans le sang et des idées dans la tête ; votre correspondance est la seule où je trouve de la pâture, les autres sont froides et sechement reservées. Les trois quarts des gens, en ne disant rien, ont

---

(1) Décret du 7 septembre 1754. Ce décret ne fut suspendu qu'à la fin de 1757, sur l'intervention énergique de Bernis, alors ministre des Affaires étrangères. Le chapeau de cardinal fut, on le sait, la récompense de son efficace activité.

(2) Le duc de Penthièvre (né en 1725), fils de Louis-Alexandre de Bourbon, légitimé de France, voyageait en Italie pour se distraire de la perte de Marie-Thérèse-Félicité d'Este, son épouse, décédée le 30 avril 1754. Le duc, qui voyageait *incognito*, et qui fut néanmoins reçu par la République avec tous les honneurs dus à un prince du sang, logea avec toute sa suite chez Bernis, treize jours durant. Il était arrivé à Venise le 25 novembre. Cf. *Mémoires* de Bernis, I, 178-179. — *Correspondance avec Pâris-Du-Verney*, I, 122 à 131.

l'intension de faire croire qu'ils en pensent davantage, et que leurs reticences ne sont que le fait d'une profonde sagesse ; ils perdent leur peine avec moi, car j'ay toujours cru que les grandes ames et les esprits lumineux se deployent et se font jour même, quand ils cherchent à se voiler. Si l'action d'ecrire ne m'estoit insupportable, et celle de dicter très ennuyeuse, je ne serois pas si laconique que je le suis avec vous. Car j'aime à causer avec les gens que j'aime, surtout quand leur esprit n'est point gené par la pedenterie ou par une sotte timidité et réserve. Mais que voulés vous faire? Ma main se lasse après douze lignes, elle court sur le papier et n'y forme plus de caracteres, je deviens illisible pour moi même et je finis par lassitude et par egard pour les yeux de mon prochain.

Nous avons acquis depuis peu un resident d'Angleterre escorté de sa femme et de sa belle sœur lesquels sont encore logés à l'auberge. Ces trois personnages n'entendent pas un mot d'italien et ne parlent qu'anglois ; les deux dames sont fort laides, voila le renfort qui nous est arrivé pour egayer nos conversations. Malgré tout cela Paris n'est plus pour moi ce qu'il a été, je le regarde de loin avec des yeux déprevenus. Son prestige n'est que pour les jeunes gens, ou pour ceux qui n'ayant aucune fortune à faire, parce qu'ils l'ont [t] trouvée toute faite en naissant, ne vont à Versailles que le jour de l'an et donnent tous les soirs à souper à leurs amis. Pour nous autres pauvres politiques qui devons faire notre cour par estat et par besoin et à qui les ambassades ont eté plus tôt un moyen de dépenser que d'acquérir, en vérité il y a bien à dire. Vous voyés que je parle comme un homme qui suppose l'eternité de l'ancien evêque de Mirepoix, (1), et cette supposition n'est point trop folle, parce que ce benoît eveque a appris à son successeur le secret d'être despotique dans sa place. Cependant, je compte au plus tard l'esté prochain aller savoir moi-même à quoi m'en tenir, mais sans idée, ni desir de me fixer à Paris. Nos projets du coin du feu ne se realiseront que dans cinq ou six ans d'ici, je serai alors de votre age et j'aurai perdu ce reste de jeunesse dont mes anciennes connoissances pousoient me faire rendre compte; alors ma fortune sera faite, ou manquée, et dans les deux cas vous me trouverés le même, à ce que j'espere, et certainement bien votre serviteur. En attendant ne craignés par de me rüiner en ports de lettres et ecrivés moi en toute sureté quand vous n'avés rien de mieux à faire.

M. Leblond me charge de ses respects pour vous. Il est toujours bon homme et beau mangeur. Quoique sa conversation ne soit pas d'une grande ressource, il a du bon sens et un fort bon estomac, cette dernière qualité que je ne possède plus me plait toujours dans les autres. Je vous embrasse de tout mon cœur, mon cher confrere et vous assure du plus tendre et du plus sincere attachement.

L. c. de Bernis.

Madame Coronini ne me renvoye point la lettre que j'ecris a Madame la comtesse Des Alleurs à la fin de laquelle elle vouloit mettre un mot. Je fais toujours partir celle-ci.

---

(1) M. Boyer, Théatin, puis évêque de Mirepoix, avait depuis février 1743, la feuille des bénéfices et ne devait mourir que le 20 août 1755. On sait qu'il n'était point favorable à Bernis. Cf. *Mémoires* de Bernis, I, 80-87.

La Prépondérance Anglaise au 18e siècle (1715-1763)

Depuis les mémorables travaux des Broglie et des Waddington, des Sorel et des Vandal, le « Philippe V et la Cour de France » d'Alfred Baudrillart, les trois volumes d'Emile Bourgeois sur la Diplomatie Secrète au XVIII[e] siècle, l'histoire extérieure de cette période a été chez nous quelque peu négligée.

Sauf les derniers, les ouvrages que nous venons de rappeler sont antérieurs à 1900. Ils remontent à une époque où, nouveau renversement des alliances, l'amitié franco-anglaise n'avait pas encore remplacé l'hostilité contre la Grande-Bretagne qui jamais ne fut politiquement plus vive qu'au temps de Louis XV. Les accords de 1904, la consécration par l'opinion unanime de l'œuvre coloniale de la Troisième République, les transformations territoriales résultant de la grande guerre ont aujourd'hui modifié certaines perspectives. D'autre part, à l'étranger, particulièrement en Angleterre, et en France même, des résultats ont été acquis.

La publication d'une nouvelle histoire générale a récemment permis de les enregistrer et l'heureuse chance de ses directeurs, MM. Louis Halphen et Philippe Sagnac, a voulu qu'ils rencontrassent pour le faire en la personne de M. Pierre Muret, un collaborateur d'une compétence éprouvée.

Agrégé d'histoire, co-Directeur de la *Revue d'Histoire Moder-*

(1) Peuples et Civilisations. Histoire générale publiée sous la direction de Louis Halphen et Philippe Sagnac. La Prépondérance anglaise (1715-1763), par Pierre Muret, professeur honoraire au Lycée Carnot, avec la collaboration de Philippe Sagnac, professeur à la Sorbonne. 1 vol. in-8°, 652 pp., Librairie Félix Alcan. Dans la Prépondérance anglaise, on doit à M. Philippe Sagnac deux excellents chapitres sur la pensée et l'art en Europe où l'on remarquera notamment une très fine analyse du développement de la philosophie de J.-J. Rousseau.

ne et Contemporaine, jusqu'en 1914, date ou elle a cessé de paraître, chargé avec M. Georges Pagès de la publication des documents diplomatiques sur les origines de la guerre de 1870, et actuellement l'un des membres les plus avertis et les plus dévoués de la Commission des Origines de la guerre, M. Pierre Muret, qui fut longtemps Professeur au Lycée Carnot, a donné depus trente ans de multiples essais critiques ou la solidité le dispute à l'élégance (1). Mais ce n'étaient là dans sa pensée que besognes complémentaires. Jamais elles ne le détournèrent d'études sur Choiseul, objet essentiel de ses recherches. L'ouvrage qu'il prépare sur le grand ministre du Bien Aimé, nous le possèderions déjà sans doute, si la connaissance approfondie du XVIII[e] siècle, acquise en le préparant, ne l'avait qualifié pour se voir chargé de l'important volume qui nous occupe aujourd'hui et qui lui a coûté de nombreuses années de travail.

Avant de le louer comme il le mérite, il nous faut cependant formuler certaines réserves sur l'esprit de la collection dont il fait partie. Plus synthétique qu'analytique et plus préoccupée en général de marquer les rapports de faits contemporains que de les raconter, elle demande parfois au lecteur une connaissance préexistante du sujet qu'il est peut-être excessif de lui réclamer. J'entends bien qu'il s'agit ici d'ouvrages destinés aux étudiants candidats à l'agrégation ou à des historiens professionnels. On n'en doit pas moins regretter qu'il soient d'une lecture difficile et qu'il se dégage de certains d'entre eux l'impression d'un divorce entre l'historien qui s'adresse aux honnêtes gens et celui qui prétend ne considérer qu'un public érudit. Il arrive ainsi que, sous la contrainte de disciplines trop rigoureuses, tel maitre éminent ne réussisse pas toujours à donner sa mesure ou, ce qui est plus grave, la mesure d'une époque.

Dans ces conditions, on n'en doit que plus admirer la réussite de M. Pierre Muret. Si l'on peut reprocher à son livre une densité qui n'autorise guère la distraction du lecteur, on ne sau-

(1) Citons en particulier *La Question des princes possessionnés d'Alsace* dans la Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine, en 1899-1900 (T. I.); l'*Etude Critique sur Bonaparte et le Directoire d'Albert Sorel*, en collaboration avec R. Guyot, 1903 (Ibid. T. V.); *Emile Ollivier et le duc de Grammont*, en 1910 (Ibid, t. XIII et XIV) ; *La Politique Française dans l'Affaire des Duchés*, en 1911 (ibid., t. XV-XVI); *Une conception nouvelle de la politique étrangère de Napoléon*, en 1913 (ibid., t. XVIII) ; *G. Ferrero, historien de Bonaparte* (Révolution Française, 3[e] trimestre 1937).

rait trop en louer l'ordonnance et la nouveauté. Ce n'était pas chose aisée de rassembler en moins de sept cents pages l'histoire mondiale d'un demi-siècle, et d'expliquer en les réunissant dans de vastes ensemble synchroniques, les innombrables faits qui, d'Europe aux dominations asiatiques, et de celles-ci à l'Amérique espagnole ou latine constituent la trame de cette histoire !

Nous ne le suivrons naturellement pas dans toutes les partis de son livre, mais nous voudrions montrer du moins ce qu'il apporte de nouveau en matière économique et sur le double terrain de la politique étrangère et de la politique coloniale qui s'y rattache si étroitement.

II

Les perturbations économiques ne sont pas nouvelles dans le monde. Déjà la guerre de Cent Ans avait déchaîné une crise de tous points comparable à celle de la conflagration mondiale dont notre génération éprouve si douloureusement les effets (1). De même, la période qui suit les traités d'Utrecht, ressemble singulièrement à la nôtre.

Une série de crises financières furent la conséquence des guerres du commencement du XVIIIe siècle. Les affaires des « bubbles » (2) en Angleterre et en Hollande, le système de Law en France, le scandale de la Compagnie de la mer du sud en Angleterre, les premiers essais de constitution de la Compagnie d'Ostende aux Pays Bas, sont les épisodes marquants de leur histoire (3).

On les avait souvent retracés, mais le mérite de M. Pierre Muret est d'en avoir mis en lumière « les répercussions réciproques et la complexité ».

---

(1) Hommes d'Etat, Desclée de Brouwer, éd., t. II. — Louis XI par Joseph Calmette, p. 294. — « La durée inouïe d'une lutte à épisodes échelonnés tout au long des XIVe et XVe siècles a compensé la tension prodigieuse des cinq années 1914-1918. Nous percevons à travers les textes des plaintes les plus vives: avilissement et chutes verticales des monnaies, espèces falsifiées (n'est-ce point, en régime d'espèces métalliques comme seuls instruments d'échange, l'équivalent exact de nos inflations et de nos dévaluations?), renchérissement prodigieux de la vie, pénurie ou afflux excessif de main-d'œuvre, exigences des classes laborieuses, nouveaux riches et nouveaux pauvres, en un mot tous les signes du déséquilibre, des anomalies sociales ».

(2) Rappelons qu'il s'agit d'entreprises par actions lancées par une véritable armée de « faiseurs de projets » sans scrupules parmi la masse toujours croissante des spéculateurs.

(3) La Prépondérance Anglaise: chapitre III. Les Crises Financières (1715-1723), p. 102.

Dans les états qui possédaient le plus de ressources (c'étaient alors comme hier l'Angleterre et la France auxquelles s'ajoutait la Hollande, aujourd'hui les Etats-Unis d'Amérique ont remplacé celle-ci), « les charges que représentent les dettes de guerre sont énormes, excèdent les revenus normaux et accroissent d'année en année les déficits budgétaires, le papier d'état y est plus ou moins discrédité, les espèces circulent insuffisamment pour les transactions ».

Comment parer à cette situation ? Par le développement du crédit. C'est ce que suggère l'Ecossais John Law. Pour résoudre les problèmes de technique financière posés par la liquidation de la guerre de succession d'Espagne, il s'inspire des théories mercantilistes et leur donne « une cohésion qu'elles n'avaient jamais eues au même degré... Sur l'avenir et l'utilisation du crédit, ses formules sont *les plus audacieuses qui aient été présentées jusqu'aux systèmes inflationnistes contemporains.* » A ses yeux, « la vraie garantie d'une monnaie, accrue sans cesse, c'est l'accroisement escompté et pour lui inévitable, de la prospérité générale qui doit en résulter. L'équilibre, par une sorte de fatalisme économique, s'établit de lui-même entre les besoins de la production et la consommation du papier monnaie et il est possible de concevoir un moment où le crédit porte à lui même sa discipline. » La France, qui a assisté en 1936 à la mise en pratique d'idées nalogues, a connu deux dévaluations ; les contemporains de Louis XV furent de même, profondément affectés par la faillite du système. « Le nombre des ruines qu'il a causés a certainement été considérable... » L'inflation qu'il a suscitée a déterminé une hausse du prix de la vie, plus que triplé à Paris et accru en province dans des proportions moindres. La cherté des vivres a entraîné pendant et après la débâcle, dans les villes surtout, beaucoup de misères ! Il ne faudrait d'ailleurs pas forcer la comparaison. L'expérience de Law n'a pas été sans une contrepartie que M. Pierre Muret montre avec beaucoup d'équité.

L'époque de l'apogée du système de Law (fin 1719-débuts de 1720) est celle où en Angleterre se prépare la grande entreprise de la Mer du Sud. Il n'y a pas eu simplement coincidence de date. La *South Sea* est entraînée par le système de Law et s'inspire de ses projets. Le processus de la crise qui l'atteindra bientôt

ne la différencie guère de celle qui provoque la chute de la Compagnie des Indes. « La même frénésie qu'en France entretenue par des moyens analogues se déchaîne en Angleterre. Dans le même été, la fièvre de spéculation s'empara également des Provinces-Unies, solidaires à tant d'égards de la finance anglaise. Comme à Londres les faiseurs de projets et les *bubbles* pullulèrent. Le « trafic du vent » atteignit les actions des Compagnies des Indes orientales et occidentales, qui montèrent jusqu'à 1260 %. Amsterdam eut son café Quincampois, siège de la spéculation des « opérations venteuses » et « des marchés à primes. » On retrouve l'influence de Law en Autriche et aux Pays-Bas.

Mais tandis qu'en France la liquidation de la compagnie d'Occident se traduit par un abandon, en Angleterre Walpole, secondé par des organismes financiers plus perfectionnés que les nôtres, saura de la Compagnie des Mers du Sud conserver l'essentiel.

Aussi bien M. Pierre Muret ne nous apporte-t-il pas seulement un exposé singulièrement nourri de phénomènes qui constituent moins des « crises parallèles » qu'une seule grande crise internationale, il nous montre et ce n'est pas la partie la moins neuve de son livre, comment entre 1715 et 1723, les « crises financières ont fourni à des individualités ou à des groupements de la classe déjà singulièrement puissante des financiers et des commerçants, dans les quatre pays les plus riches de l'Europe, l'Angleterre, la France, la Hollande et les Pays-Bas, une occasion pour essayer de s'emparer des « leviers de commande et se rendre maîtres du gouvernement ».

III

Après la prépondérance Espagnole (1559-1660), l'Europe a connu sous Louis XIV la Prépondérance Française (1661-1715) qui encadrera d'ailleurs le XVIIIe siècle, connaissant avec Napoléon le plus étonnant rebondissement, débordement suprême d'un grand fleuve qui submerge tout autour de lui pendant la durée de la crue pour reprendre bientôt un cours apaisé.

De 1715 à 1763 dure la Prépondérance anglaise, prépondérance unique dans l'histoire puisque c'est celle d'une puissance exclusivement maritime.

L'Angleterre en 1715 a conquis le fameux trident de Neptune, c'est-à-dire la maîtrise de la mer, plus importante que la conquête d'une frontière puisqu'elle a pour caractère de n'en pas avoir. Cette souveraineté flottante se traduit par des avantages substantiels. D'abord la flotte anglaise n'a plus de rivale. Celle de la France, ruinée pour l'instant ne reviendra jamais au premier rang. Celle de la Hollande, dont l'importance n'est pas en rapport avec celle de son pays, se résignera, suivant le mot célèbre, à n'être qu'une chaloupe à la remorque du vaisseau de ligne britannique. La primauté anglaise ne se contente pas du prestige, elle se monnaie en avantages économiques. L'Espagne est tenue de court en Europe par Gibraltar et Port-Mahon. En Amérique, les colonies espagnoles deviennent des colonies d'exploitation pour le commerce anglais, par le monopole de la traite et le privilège du « vaisseau de permission », entrepôt permanent de produits anglais alors qu'il n'aurait dû être qu'un visiteur privilégié mais intermittent. D'autre part, la formule de Louis XIV n'est plus qu'un vain mot. Il y a encore des Pyrénées, il y a coupure entre la France et l'Espagne. Enfin, par la cession de Terre Neuve et de l'Acadie, notre Canada est encerclé en temps de paix, assiégé en temps de guerre (1).

Dans un temps où l'Europe est épuisée, la prépondérance anglaise s'explique plus aisément. A la différence des puissances mixtes, continentales et maritimes, qui doivent parer à la fois à leurs dépenses militaires et à leurs dépenses navales, les états de mer peuvent concentrer toutes leurs ressources, tous leurs moyens techniques, toutes leurs facultés d'invention et toute leur main-d'œuvre sur les outils de la puissance navale (2). Ce fut, presque jusqu'au 20e siècle, le cas de l'unique Angleterre et c'est la raison, malgré l'infériorité de sa population, de ses victoires sur la France depuis la guerre de Cent ans ; c'est encore le sien aujourd'hui, mais aussi celui de l'Amérique et du Japon.

Sans doute, et l'exemple prouve que les maîtres de la mer l'emportent toujours — comme en 1713 ,on le vit en 1815 et en 1918, — mais en même temps, une prépondérance maritime ne s'exerce jamais qu'indirectement, le plus souvent par des alliances. Obligée de limiter ses occupations effectives à des points stratégiques, nous avons cité plus haut Port Mahon et Gibraltar, celle qui en bénéficie ne l'exerce en quelque sorte que par

(1) A. Albert-Petit: L'Histoire, Revue de Paris, 1er octobre 1937, p. 705-706.

(2) « Et aujourd'hui aérienne ». — Lucien Romier: Le Cercle Vicieux. *Figaro* du 8 mars 1938.

intermittence. Dans la période qui nous occupe, la prépondérance de l'Angleterre n'empêche pas la France du Cardinal Fleury d'être, pour un temps, au témoignage même de Frédéric II, l'arbitre de l'Europe.

Elle ne l'empêchera pas de réaliser des agrandissements qui complètent son unité. C'est en 1735 que l'acquisition de la Lorraine comble la lacune qui subsistait dans son territoire entre la Champagne et l'Alsace. Mais encore faut-il que ces agrandissements s'effectuent le long d'une frontière qui n'intéresse pas directement la sécurité des Iles britanniques.

La diplomatie de l'Ancien Régime en eut elle-même si fort le sentiment qu'il semble qu'il nous soit arrivé de laisser passer l'occasion. Lorsqu'après une campagne victorieuse, la France signe, le 28 octobre 1748, le traité d'Aix-la-Chapelle qui n'enregistre aucune conquête, les hommes d'Etat anglais s'étonnent de notre modération et Chesterfield l'attribue à la lassitude de Louis XV.

Cette raison toutefois, écrit M. Pierre Muret, ne dispense pas d'en chercher de plus sérieuses. C'en est une que la lassitude de la France, qui ne tient pas seulement aux charges qui lui infligeait la guerre, aux pertes qu'imposait à son commerce le blocus des anglais, si relâché fut-il, et à de mauvaises récoltes dans plusieurs régions, mais aussi à ce que les motifs de la prolongation de la guerre étaient devenus pour elle à peu près inintelligibles. C'en est une autre que l'opinion de Louis XV et de ses conseillers sur l'opposition irréductible de l'Angleterre et de la Hollande à toute annexion partielle ou totale des Pays-Bas. La conquête de ces provinces, pensaient-ils, pousserait momentanément les anglais à une guerre d'usure et leur fournirait pour l'avenir l'éternel argument qui leur avait permis depuis 1688 de former les coalitions contre la France. Le désarroi de l'Angleterre au moment du congrès d'Aix-la-Chapelle semble contredire cette supposition. Maurice de Saxe en avait le sentiment, et il ne doutait plus maintenant que la France ne pût conserver les Pays-Bas. Mais ceux qui soutenaient le parti contraire représentaient une opinion qui de Torcy à Dubois, de Dubois à Fleury et de Fleury au marquis d'Argenson, avait pris la valeur d'un axiôme pour la diplomatie française. (1).

Si nous sommes de ceux qui pensent (2) que la ténacité anglaise se fût opposée à notre installation française dans la

(1) La Prépondérance anglaise, pp. 435-436.

(2) V. René Dollot: Les Origines de la Neutralité de la Belgique et le Système de la Barrière (1609-1830). Paris, Alcan, 1902.

Flandre maritime, nous inclinerions pourtant à admettre qu'une attitude plus énergique eût probablement permis d'améliorer les glacis protecteurs de Paris du côté de l'Allemagne. La France en 1738 eût sans doute agrandi « son pré carré » si, au lieu d'être gouvernée par Louis XV elle l'eût été par Frédéric II. N'oublions pas qu'un demi-siècle plus tard — c'est le mérite de M. Emile Dard (1) de nous l'avoir révélé — Talleyrand n'estimait pas encore impossible d'annexer les Pays-Bas.

IV

Tandis que la politique de la Grande-Bretagne, un moment plus contrariée que servie par la nécessité de tenir compte des intérêts hanovriens du roi, parait se limiter au maintien de l'équilibre en Europe, son effort principal porte sur les conquêtes coloniales.

C'est le temps où, se substituant à la France aux Indes et au Canada, l'Angleterre prend conscience de sa vocation impériale. Elle doit ses succès à l'avantage de n'avoir pas à diviser ses forces entre la terre et la mer, à son esprit de suite, à l'absence totale de scrupules chez son gouvernement dont elle donne la preuve en 1755 quand, sans déclaration de guerre, l'amiral Hawke détruit la flotte commerciale française alors en pleine période de reconstruction. On sait que dans les années qui précédèrent la grande guerre, s'inspirant de cet exemple, l'amiral Fisher envisagea un instant, une destruction analogue de la marine militaire naissante de l'Allemagne.

Bien que nous eussions écrit, au delà de l'Atlantique une incomparable épopée et, sous l'impulsion d'un homme de génie, Dupleix, esquissé dans la péninsule hindoustanique l'ébauche d'une empire, le traité de Paris, signé le 15 février 1763, consacra la déchéance de celui dont Richelieu avait jeté près d'un siècle et demi plus tôt, les premiers fondements. En Amérique, nous cédions aux anglais le Canada et l'île du Cap Breton ; en Afrique, le Sénégal et la Gorée ; aux Indes, nous ne recouvrions que Pondichéry, Chandernagor, Mahé, Karikal, Yanaon, nos établissements tels qu'ils étaient à la fin de 1748.

M. Pierre Muret expose les évènements qui précèdent cette

(1) Napoléon et Talleyrand, Paris, 1935.

abdication avec la plus scrupuleuse équité, révisant ou atténuant quelques uns des jugements portés jusqu'ici sur les héros de ces grands drames, sans pourtant rien dissimuler de l'indiscipline ou de l'anarchie du commandement. Après l'avoir lu, on ne peut qu'approuver les conclusions récemment formulées par M. Claude Farrère dans son petit livre sur l'Inde Perdue, tout pénétré de la connaissance intime du pays (1).

L'Angleterre, écrit-il, a gagné contre la France, aux Indes, parce que le peuple anglais comprenait tant bien que mal les choses de la mer et d'outre mer, alors que le peuple français s'en désintéressait absolument ou n'y apportait que la curiosité la plus frivole.

C'est malheureusement là une vérité qui ne semble guère discutable ; c'en est une aussi que si nous avions inscrit dans nos annales le nom de notre pays parmi ceux des maîtres de l'Inde, notre domination y aurait déjà vraisemblablement trouvé sa fin.

Il ne s'agit point du tout ici de politique, continue M. Claude Farrère, le moindre de nos administrateurs, de nos contrôleurs ou de nos résidents vaut tout ce que le Civilian Service indien peut fournir de plus averti. Il s'agit d'économie sociale, industrielle, financière. Sur ce terrain mouvant, Paris n'a jamais égalé Londres.
On sait comment, peu à peu, à la faveur des flux et reflux du Parlement britannique, l'Inde actuelle a conquis une autonomie progressive, dont rien ne semble devoir arrêter le progrès. Nos Chambres françaises eussent à coup sûr été plus vite encore en besogne et moins prudemment que la Chambre des Lords et la Chambre des Communes... « La France en place de l'Angleterre eût certainement déjà succombé ».

Et qui sait si la possession de l'Inde ne nous eût pas détourné de la conquête de l'Afrique, région complémentaire de la France où nous appelait notre vocation naturelle , La prise d'Alger a préparé la revanche de 1763. A nous de ne pas compromettre par des réformes imprudentes, l'avenir de notre second empire colonial.

V

On voit toutes les réflexions que suggère l'excellent livre de M. Pierre Muret. Nous eussions voulu pouvoir lui emprunter davantage et insister sur la nouveauté de ses aperçus dans ses

(1) Paris, Flammarion, 1935.

exposés de la Crise du Nord de 1715 à 1721, des origines économiques et commerciales des conflits du milieu du siècle, du développement de la contrebande et des ambitions des puissances maritimes dans l'Amérique espagnole, des conditions dans lesquelles a été négocié et signé le traité de Paris de 1763.

Avant cependant de le fermer, signalons les portraits dont il est semé et qui l'éclairent singulièrement, portraits d'une touche discrète, remarquables de compréhension et d'analyse. Voici Fleury. Sous la réserve extérieure et l'affectation d'impartialité, il dissimule une personnalité qui le destine « à être, autant que le ministre du roi de France, le mentor de l'Europe » ; voici Choiseul, exerçant à son tour sur le gouvernement une autorité comparable à celle du Cardinal, Choiseul qui eut le mépris des intrigues et dont « l'intelligence toujours en éveil et ouverte à toutes les idées, était d'une mobilité qui eût déconcerté, si elle n'eût été contenue par le discernement pénétrant des hommes et des réalités ; voici Frédéric II « qui, à l'héritage de ses ancêtres, ajoutait un génie naturel, développé et enrichi par la culture française, mûri par la réflexion, discipliné par une volonté autrement persévérante que celle de Frédéric Guillaume » ; voici enfin Louis XV auquel M. Muret consacre un portrait achevé et qu'il faudrait citer tout entier.

Son « absence réelle d'un gouvernement dont il n'abdique cependant aucune charge et aucune responsabilité » explique l'incohérence d'une politique où l'intelligence fait beaucoup moins défaut que l'esprit de suite ou la volonté. Le régime auquel il préside apparait plus arbitraire qu'absolu. A côté de lui, Frédéric II, aussi conscient de ses desseins que prompt dans ses décisions, fait figure de dictateur couronné. Il doit triompher aisément d'une Autriche où la décision n'est que la conséquence de perpétuels compromis. Et quand William Pitt exerce le pouvoir avec une « raideur despotique » qui fait penser à la manière de Clémenceau, galvanisant le régime parlementaire, déjà lent à se mouvoir, l'Angleterre ne nous apparaît pas très différente de ce que nous la voyons aujourd'hui. Les influences électorales pèsent lourdement sur les résolutions de ses gouvernants dont l'action est tout à la fois hésitante et énergique, tardive et obstinée.

Il ne serait point malaisé de trouver d'autres points de con-

tact entre cette époque et la nôtre. Lorsque Gabriele d'Annunzio occupe Fiume, préludant à l'occupation hitlérienne de l'Autriche et à l'ultimatum à la Lithuanie, se doute-t-il qu'il ne fait qu'imiter Frédéric II se jetant sur la Silésie ? Et la politique des grandes puissances au XVIIIe siècle qui vise à l'agrandissement de leurs domaines, est-elle très différente des politiques unitaires des XIXe et du *XXe*, fondées sur le principe des nationalités ou sur le rascisme ? L'esprit d'impérialisme demeure indentique sous la parure changeante des vêtements. Enfin, n'est-il pas permis de se demander si celui-ci, apogée de la crise de croissance des grands peuples, n'est pas une des fatalités de l'histoire ? A l'heure où la France et l'Angleterre se disputent l'hégémonie, un nouvel astre se lève à l'horizon : la Prusse. tout à la fois ferment et noyau du futur empire d'Allemagne qui, un siècle plus tard tendra, à son tour à provoquer une nouvelle rupture d'équilibre.

René POLLOT

COMPTES RENDUS

Edmundo Spencer, « L'Ariosto Inglese », par Alice GALIMBERTI, 1938. 8° carré. XIV et 237p. Combino. Torino.

Mme Alice Galimberti, femme et sœur d'hommes d'Etat italiens de marque, s'est éteinte récemment. jeune encore ; elle comptait en France de nombreuses sympathies car elle connaissait et goûtait notre culture. Elle a pourtant dévoué principalement ses remarquables études d'histoire littéraire aux relations intellectuelles entre l'Italie et l'Angleterre, où elle avait aussi de nombreux amis. Ses fils publient avec un soin pieux un dernier travail de sa plume, et son préfacier, M. Arturo Faricelli, nous rappelle éloquemment le charme de sa personne et de son commerce. Mme Galimberti était, dit-il, modeste, tolérante et indulgente, tout entière vouée à son idéal de noble poésie, pleine de ferveur à l'égard du génie, également indifférente aux louanges excessives et aux critiques sans fondement : une âme de choix, créée non pour le contact de la foule mais pour la retraite dans la paix de la solitude. Ses poètes anglais préférés étaient Shelley, Elisabeth Browning, les Rossetti, Swinburne. Quant aux influences italiennes sur l'âme britannique c'est à celle de Dante qu'elle revenait avec insistance, mais elle a également traité de l'action exercée par Lopardi et Carducci au-delà de la Manche. Elle devait vouer une particulière attention à l'époque Elisabethéenne où les souffles de la Renaissance méridionale firent éclore sous les brumes du Nord tant de fleurs exquises. Son dernier livre évoque donc Spenser, le poète de **La Reine des Fées** qu'elle rapproche, dans son titre même, de celui du **Roland Furieux**. Elle a voué des pages charmantes à l'amitié qui l'unit à un autre poète, homme d'Etat et homme de guerre, sir Philipp Sidney, dont **L'Arcadie** connut peut-être un succès européen encore plus marqué ; tous deux moururent jeunes comme les favoris des dieux. Mme Galimberti rappelle que Spenser a été comparé à Rubens pour la richesse de ses images. Elle préfère le rapprocher des peintres exquis de la Toscane dont les madones nous charment par leur indéfinissable sourire, des Pinturrichio ou des Ghirlandajo: Un livre délicieux qui servira la mémoire de l'auteur et réveillera les regrets de ses amis.

Ernest SEILLIÈRE.

Le Régent, par Philippe ERLANGER, 1 vol. in-8° de 266 pages. Gallimard, éditeur.

Michelet a appelé le Régent le premier chef d'Etat moderne. En

effet, jamais, la France n'avait eu plus grand besoin d'un gouvernement fort qu'à l'heure où la monarchie absolue de Louis XIV disparut ayant pris l'aspect d'une république patricienne avec ses préjugés, ses divisions et ses futiles querelles. Le duc d'Orléans ne devait le pouvoir ni au droit de sa naissance ni à celui des traités ni aux actes du dernier roi mais à la volonté d'un parti, pis encore : d'une coalition des partis. Philippe Erlanger nous dépeint avec beaucoup de précision, de charme et en historien très consciencieux toute cette période d'histoire où le Régent défendit sa cause devant le pays. Il avait reçu de la nature tous les dons propres à faire un grand souverain et un grand homme. Son malheur fut de naître dans une condition telle qu'on trembla de le voir devenir l'un et l'autre. La fougue de son tempérament, les mauvais exemples, une oisiveté forcée, le vouèrent de force aux plaisirs. Il ne pouvait point imposer son mérite devant la suspicion du Roi, la rancune de Monseigneur dont les ombres le suivaient faisant que la Cour s'éloignait de lui avec crainte comme si elle redoutait la contagion de sa disgrâce. Pour gouverner il dut prendre le visage d'un usurpateur tandis que certains dépits lui faisaient jouer le rôle d'un Tartufe de la débauche. Le lecteur pourra dans de nombreuses pages l'étudier dans ce rôle fort peu édifiant.

Quoiqu'il en soit, et l'auteur lui rend cette justice : sa régence fut la seule de notre histoire qui sut éviter les horreurs de la guerre civile. Elle arrêta même les persécutions religieuses. A ce point de vue, et également à beaucoup d'autres il put prévenir le divorce de la monarchie et d'une opinion déjà soumise aux courants révolutionnaires. En dehors de Fleury trop vieux, trop absorbé par des ambitions personnelles, il prépara l'avènement et le règne de Louis XV qui d'ailleurs fut toujours plein d'affection pour son oncle.

Bien lourde fut sa tâche : à son arrivée au pouvoir les difficultés financières s'avéraient à ce point tragiques que le Régent se crut tenu à un aveu sans précédent. Comme un simple président du conseil du xxe siècle il voulut dégager sa responsabilité devant l'opinion et présenta crûment la situation telle qu'il l'avait reçue de ses prédécesseurs. On empruntait sans cesse et jusqu'à 400 %, on recourait aux loteries, aux ventes d'offices, à l'altération des monnaies. La valeur du louis d'or avait changé 43 fois en 25 ans. St Simin réclamait la banqueroute totale. Le duc de Noailles s'y opposait formellement voulant des économies, de l'ordre, une gestion sévère. Le Régent lui donna raison. Les prévaricateurs furent poursuivis. On voyait passer des chariots pleins d'argenterie, de vaiselle et de meubles précieux enlevés aux condamnés. Le total des confiscations atteignit 200 millions.

Puis vint la malheureuse affaire de Law qui nous est contée dans ce volume d'une façon courte mais précise; elle bouleversa la conscience du pays et rompit quelques unes des amarres de l'ancien régime. Une multitude hagarde submergeait la banque afin d'obtenir quelques monnaies en échange des liasses détestées. L'Etat perdait son encaisse et le Régent acceptait d'avaliser par un arrêt anti-daté une inflation illégale. Après huit années de luttes, d'efforts courageux, on retombait dans le chaos financier de l'ancien régime et dans un désordre sans remède.

A côté des considérations financières et politiques se trouve l'exposé de tout ce qui se passait à l'extérieur et notamment des affaires Espagnoles. Le Régent avait su conclure avec l'Angleterre la première entente cordiale. Quand la France se sent menacée à la fois sur les Pyrénées, sur le Rhin et jusqu'en Italie, elle ne saurait chercher une véritable sauvegarde que dans l'amitié Britannique.

Henry de MONTARDY.

Fouquier-Tinville, par Jacques CASTELNAU, 1 vol. in-8° de 247 pages. Librairie Hachette.

M. Jacques Castelnau a écrit de Fouquier-Tinville : « Etant l'homme de cette période sanglante où on vivait sans peur mais aussi sans pitié, il la personnifie dramatiquement. Il est à lui seul toute la Révolution. » Ce jugement est exagéré, mais l'étude du grand pourvoyeur de l'échafaud, telle que l'a comprise l'auteur, c'est-à-dire par toute une suite de tableaux et de scènes révolutionnaires, raccourcis poignants de tant de crimes et de folies, a le plus grand intérêt. Son livre est une sorte de précis d'histoire de la Terreur et de la Guillotine.

Elevé dans les plus anciennes traditions féodales, rattaché même à la noblesse, Fouquier-Tinville jouera avec une difficile technique de la procédure un des plus grands rôles, obéissant à la tyrannie de ses chefs et donnant à cette obéissance l'apparence de la légalité. Il sera un fonctionnaire tenace, solide au poste, un instrument docile qui obéit toujours. Un procureur, voilà ce qu'il est et restera.

En créant un tribunal révolutionnaire, la Convention avait matérialisé son système de gouvernement, lui donnant un esprit, une âme, un Dieu. Le Comité de Salut Public qui lui était superposé était un organisme restreint, sûr, impitoyable. C'est ce comité qui dirige le tribunal révolutionnaire : « Quand le comité a décidé la mort de quelqu'un, dira Fouquier-Tinville, patriote ou non, il faut qu'il y passe. » Dans des pages tout à fait lumineuses, l'auteur nous montre en action ce Comité composé d'hommes disparates, décidés, indomptables, à l'éloquence furieuse, aux décisions promptes et impitoyables, M. Fouquier frappera sans relâche en agent souple, zélé, actif, des chefs politiques qui le surveillent de près. Dans cette boucherie finale qu'il dirigera, il obéit, en aveugle, sans lassitude, ni pitié.

Le plus grand crime de Fouquier-Tinville c'est d'avoir, d'accord avec les comités, demandé et obtenu que la Convention fît disparaître toutes les formalités qui entravaient sa marche. On aboutissait ainsi à la loi de Prairial qui supprimait les débats, les réduisant à une simple constatation d'identité. Il suffisait de comparaître pour être jugé et condamné. Bien mieux, après Prairial, le tribunal jugeait en bloc, par fournées. Aucune journée ne se passait sans que fussent envoyées à l'échafaud 30, 40 ou 50 victimes. Suprême ignominie : on organisait d'odieuses conspirations dans les prisons avec des espions, des agents provocateurs, ce qui permettait d'augmenter le nombre des exécutions.

Fouquier-Tinville, vrai « routinier de la peine de mort » demeura

le grand exécuteur des hautes œuvres. Ses crimes ont fait 2627 victimes parmi lesquelles 1376 depuis le 22 Prairial, soit en 47 jours. Dans les seules journées des 7 et 8 juillet 150 personnes ont été exécutées. Et tout cela s'est passé pendant seize mois, durée des pouvoirs de Fouquier-Tinville.

Le lecteur suivra avec un intérêt passionné les procès de tant de victimes et notamment des plus souveraines. Il aura la satisfaction d'asister, par un retour des choses assez coutumier, au jugement et à l'exécution du très sanglant procureur par son subordonné Sanson, avec lequel il avait sacrifié tant de malheureux. Pendant trente-cinq jours, il batailla comme accusé, mais inutilement, puis quand l'accusateur public, son successeur, se dressa pour l'accuser lui-même (et avec quelle violence!) il s'était endormi d'un profond sommeil.

On est bouleversé en lisant certaines pages de constater tant d'inconscience, tant d'aveuglement, dans l'horreur, dans la cruauté. Fouquier-Tinville fut le modèle des époux, le plus tendre des pères. Quand mourut en 1856 sa dernière fille on trouva chez elle une médaille de la Vierge enveloppée dans un papier sur lequel était écrit : « Il l'avait au cou quand il fit condamner la veuve Capet ».

Henry de MONTARDY.

Mémoires du duc de Broglie, T. I 1825-1870. Avec une préface de son petit-fils. Un vol. in-8. Calmann-Lévy, 1938.

Si le duc Albert de Broglie est surtout connu de nos contemporains par son talent d'historien, il a joué aussi, notamment pendant les cinq premières années de la troisième République, un rôle politique qui méritait d'être rappelé. Comme son père, le duc Victor, il a laissé des mémoires intéressants, et dont certains fragments ont été fort appréciés des lecteurs de la **Revue des Deux-Mondes.** Le premier volume qui vient d'être publié par son petit-fils, embrasse toute la période de sa vie ant'rieure à 1870, c'est-à-dire à son entrée dans les grandes affaires. On l'y voit évoquer successivement le souvenir de ses années de collège, de l'atmosphère intellectuelle et morale dans laquelle il a été élevé (1830-1838), puis des salons de Paris qu'il a fréquentés et de la société qu'il y a rencontré (1838-1843) enfin de la vie diplomatique qu'il a menée pendant cinq années comme secrétaire d'ambassade en Espagne, en Angleterre et en Italie (1843-1848). Quand la révolution de 1848 vint briser sa carrière, il rentre dans une retraite qui le tiendra éloigné pendant 23 années des fonctions publiques, et dont il cherchera à tromper l'oisiveté par l'étude, par des travaux historiques ou des polémiques de presse, enfin par la codirection de la revue **Le Correspondant**, qui cherche à unir dans un même effort la défense de la cause catholique et celle de la cause libérale.

Pendant toute cette première période de sa vie, et jusqu'aux approches de la cinquantaine, la destinée n'a donc réservé au duc de Broglie qu'un rôle d'observateur plutôt que d'acteur dans les grands événements contemporains. Mais il les a touchés d'assez près et y a porté des facultés de pénétration assez développées pour rendre son

témoignage particulièrement précieux. Elles apparaissent dans les indications qu'il donne sur les variations de l'opinion publique sous le Second Empire et ressortent avec un relief particulier des portraits qu'il trace des principaux personnages avec lesquels il a été en relations. L'on peut citer comme exemples ceux qu'il a consacrés à ses collègues de la direction du **Correspondant** et notamment à Montalembert, le plus éminent d'entre eux. On pourrait constituer presque une anthologie avec ceux qu'il a dispersés au cours de son volume.

Au point de vue diplomatique proprement dit, c'est un intérêt particulier que présentent les chapitres relatifs à son séjour dans ses postes successifs de Madrid, Londres et Rome. Dans le dernier notamment les extraits des lettres qu'il envoyait à son père peuvent être considérées comme un document précieux à consulter pour l'étude des premiers mois du pontificat de Pie IX, des immenses espérances qu'éveilla son avènement, des malentendus et des déceptions qui les suivirent et qui expliquent en partie les tragiques événements de 1848. Au cours de cette partie de ces **Mémoires** consacrée à son existence en dehors de France, il y a lieu de signaler dans le livre du duc de Broglie deux portraits qui présentent un intérêt ou se détachent avec un relief particulier : et tout d'abord celui de Rossi, bien oublié maintenant, mais qui présenta cette singulière fortune d'avoir fait, au cours d'une brève existence une double et éclatante carrière de savant et d'homme politique dans trois pays différents (Italie, Suisse, France) avant de la terminer par une fin tragique (1848) comme chef du gouvernement de Pie IX. En exhumant sa physionomie, bien oubliée maintenant, le duc de Broglie le représente « comme l'homme le plus remarquable que l'Italie ait produit pendant ce dernier siècle » et l'estime même « très supérieur à Cavour pour l'étendue et la variété des facultés ». Ce serait donc une véritable révélation qui nous apporte ce jugement. Une autre nous est fournie par l'évocation d'un autre personnage, dont la destinée fut plus singulière encore. Ce fut le comte Bresson, qui eut pendant les dernières années du règne de Louis-Philippe la réputation de l'un des représentants les plus distingués et les plus adroits de la diplomatie européenne et dont la carrière presque triomphale devait être brusquement interrompue par un suicide resté en partie inexpliqué. L'auteur qui servait sous ses ordres et l'avait vu à l'œuvre, donne de ses succès cette explication l'on pourrait dire cette « recette », qu'il serait piquant de livrer à la méditation de ses successeurs d'aujourd'hui. « Son art consistait, à ce que j'ai cru remarquer, à démêler, dans le milieu politique où il devait agir, une ou deux personnes en particulier dont l'influence était dominante ou principale, et en concentrant sur elles toute son action, à tâcher de les soumettre à son ascendant. Il y réussissait par l'effet d'une conversation qui était vive, pressante et douée d'une certaine autorité naturelle ».

Albert Pingaud.

La Vie de Metternich, par Constantin de Grunwald, 1 vol. in-8° de 345 pages. Calmann-Lévy, éditeurs.

« C'est à la postérité seule, disait un jour Metternich, qu'il appartient en fin de compte de se prononcer sur les hommes qui ont contri-

bué à faire l'histoire de leur temps. C'est la postérité qui nous jugera. La postérité instruit toujours le procès du Chancelier d'Autriche qui, pendant 47 ans, s'était efforcé « de retenir sa patrie au bord de l'abîme ».

Albert Sorel le traite de « Dieu Therme » des Chancelleries, car il a servi de modèle pendant un siècle à des générations de diplomates. Il le traite aussi de « faquin ». Napoléon avait dit : « Metternich se croit un diplomate, ce n'est qu'un grand menteur. » Stendhal, le dépeignant sous les traits du Cte Mosca lui reconnaîtra « ce bleu regard bienveillant, ce regard avec lequel M. de Metternich tromperait Dieu ». Pour le bien comprendre, écrit M. de Grunwald, il ne faut pas oublier que ce grand seigneur cosmopolite, ce Français d'éducation est un Allemand de race. C'est par ce sang germanique que s'expliquent ses qualités et ses défauts. Et ainsi se dégage pour nous dans des lignes très attachantes un nouveau Metternich qui surgit d'une étude minutieuse de nombreux documents que l'auteur, depuis la débacle de la monarchie Austro-Hongroise a pu compulser trésors jalousement gardés dans les archives secrètes de la Cour et de l'Etat.

De véritables trouvailles ont été faites dans les 40.000 dossiers qui se rapportent à l'activité diplomatique et ministérielle du prince. N'insistons point sur toutes les faiblesses si humaines de Metternich, sur sa frivolité, ses amours des femmes et du plaisir autant que le fait l'auteur dans des chapitres dont les titres sont révélateurs de ce qu'ils contiennent de particulièrement léger, mondain, voluptueux : « le chevalier à la rose », « les noces d'Austerlitz », « au palais Marcolini », « le congrès s'amuse », Vienne, Capoue de l'esprit ». Il nous paraît préférable de mettre en valeur les qualités d'homme d'Etat du prince employées sans défaillance à faire triompher la seule cause à laquelle il s'était vraiment voué : la grandeur de l'empire des Habsbourg et le maintien de l'équilibre européen, en combattant sans relache, pour obtenir la stabilité de la paix, tous les remous de la grande tourmente révolutionnaire. De la Sainte-Alliance il voulut faire une Société des nations qui, sans guerre et grâce à la diplomatie et à l'appui de certains monarques, organiserait la défense de l'ancien droit humain contre le nouveau droit humain arbitraire, du vieil ordre social contre le nouvel ordre révolutionnaire. Il considérait que l'équilibre extérieur de l'Europe et l'équilibre intérieur des Etats étaient intimement liés, que l'un demeurait fonction de l'autre. Pour arriver à maintenir l'ordre par l'équilibre il alla jusqu'à souhaiter une dynastie Napoléonienne, Napoléon ayant eu à ses yeux le mérite d'épargner aux Français les suites de la Révolution. Il avait subi l'emprise de ce pouvoir fort, régulateur, ce pouvoir s'appuyant sur une forte police, sur un clergé soumis et sur une administration efficace, subordonnant tout aux exigences de l'Etat. A travers toutes les vicissitudes des campagnes de 1813 et de 1814, à travers les interminables conférences de Londres, de Chatillon, Metternich resta fidèle à son idée initiale : conclure la paix et sauver Napoléon et sa dynastie tant que l'irréparable ne s'accomplirait pas.

Après les grands jours de puissance et d'autorité incontestée qui semblaient devoir s'éterniser vinrent les signes précurseurs de la tempête. La grande Révolution Viennoise du 13 mars 1848 fut une

révolution de la jeunesse universitaire et des bons bourgeois paisibles. Elle commença par des suppliques respectueuses adressées au pouvoir suprême, puis s'acheva en abattant ses deux grandes victimes : la vieille Autriche et Metternich. Ce dernier pourchassé par les cris d'une populace déchaînée dont il avait été l'idole pendant tant d'années, se réfugia en Angleterre, seul pays où l'ordre et la liberté demeuraient harmonieusement conciliés. Il revint enfin à Vienne que les révolutions ne troublaient plus. On accueillit ce vieillard mais on ne l'écoutait plus et il vécut ainsi, se survivant à lui-même, jusqu'au 16 juin 1859, dite où il s'éteignit à l'âge de 86 ans.

Sans doute il avait jeté les fondements d'une paix politique qui avait duré 38 ans, mais quel désespérant orgueil quand, se promenant à Londres avec Guizot, en 1848, dans une retraite commune, il lui disait : « L'erreur n'a jamais approché mon esprit. » Il avait déclaré aussi : « Je connais le monde entier et le monde entier me connaît, je n'ai pas à reprendre une seule des paroles que j'ai prononcées ou écrites. »

Quatre vingt-dix ans, jour par jour, après sa chute du pouvoir, le 13 mars 1938, l'Anchluss mettait fin à tout ce qui restait de l'œuvre de Metternich et de l'empire des Habsbourg. Et voilà une destinée que dans sa superbe, l'homme d'Etat qui avait gouverné l'Europe pendant tant d'années, n'avait point pu prophétiser.

Henry de Montardy.

Les Antécédents de la Société des Nations, par Charles Dupuis, Membre de l'Institut. Paris, 1938, Librairie Sirey, 1 vol. in-8, 108 p.

Dans un petit volume, de la plus élégante clarté, M. Charles Dupuis nous fait connaître les antécédents de la Société des Nations. Certes les projets qu'il analyse étaient connus, mais on n'avait pas pris soin de les rapprocher. Son livre nous les rend accessibles et permet d'utiles comparaisons.

Du « grand dessein d'Henri IV » et du projet de l'Abbé de Saint-Pierre « pour rendre la paix perpétuelle en Europe », l'un et l'autre aussi fameux que leur contenu est généralement ignoré, l'auteur nous conduit au Directoire européen qui, du Congrès de Châtillon au Protocole d'Aix-la-Chapelle du 15 novembre 1818 et du Congrès de Troppau aux Conférences de Saint-Pétersbourg préfigure la Société des Nations. Chemin faisant, il énumère le Nouveau Cynée d'Emeric Crucé, le Plan pour une paix universelle et perpétuelle de Jérémy Bentham, l'Esquisse philosophique d'un projet de paix perpétuelle de Kant et le plan d'Adam Czartoryski, peut-être le plus riche d'avenir et dans lequel se retrouvent certaines des idées essentielles qui seront à la base de l'Institution de Genève.

Relevons seulement plus en détail les anticipations dues à des Français. M. Dupuis nous rappelle qu'Henri IV n'eut aucune part au grand dessein qui porte son nom; Sully, qui en est l'auteur, n'a pas prétendu assurer la paix perpétuelle entre tous les Etats du monde ; il voulait « faire régner cette paix entre les quinze potentats d'une

confédération européenne dont seraient exclus, d'une part, la Moscovie, et d'autre part les Turs, contre lesquels il prêche la guerre ».

Presque dans le même temps où le seigneur de Rosny méditait les « Oeconomies Royales », Emeric Crucé, publiait à Paris en 1623, **un discours des occasions et moyens d'établir une paix générale et la liberté du commerce pour tout le monde**, ou le **Nouveau Cynée.** Cynée était un conseiller du roi Pyrrhus, qui avait engagé son maître à s'adonner au repos quand il aurait vaincu la Sicile, la Calabre, Rome et Carthage.

L'auteur qui eût souhaité voir les conflits réglés par une assemblée de souverains affirme que déjà de son temps — c'était le temps de la guerre de Trente Ans — la guerre « ne payait pas ».

« Vous voyez, écrit-il, le peu de profit que vous faites par armée, et, si vous gagnez quelque ville, dans peu de temps vous la perdez ou bien une autre qui valait mieux ; et souvent, après avoir défait vos ennemis, ravagé leurs terres, la nécessité vous force d'entendre à une paix ou trêve, par faute de vivres, ou par maladie qui dépeuple une armée et fait perdre le prix d'une conquête laborieuse, **laquelle coûte ordinairement plus cher que si l'on l'eût achetée à beaux deniers comptants ».**

Le projet de l'Abbé de Saint-Pierre était au point de vue théorique une construction remarquable. L'idée de la stabilité des frontières est à la base de l'Union Européenne telle qu'il la conçoit. Toutes les souverainetés de l'Europe demeureront en l'état où elles sont et auront toujours les mêmes limites qu'elles ont présentement. « L'Union ne se bornera pas à respecter l'indépendance des souverains, elle devra soutenir leurs droits contre les séditieux ». La force exécutoire, le mécanisme des votes, tout fait penser à la Société des Nations dont Utrecht eut été le Genève. Le contrôle des armements est même envisagé.

Et quand, un siècle plus tard, dans une période à tant d'égards si semblable à la nôtre, Chateaubriand dans le Congrès de Vérone rapporte ce propos d'Alexandre 1er : « Il doit être permis aux rois d'avoir des alliances publiques pour se défendre contre les sociétés secrètes », n'est-il pas permis de faire un rapprochement avec les événements que nous voyons se dérouler en Espagne ?

On voit tout ce que suggèrent « les antécédents de la Société des Nations : des plans fragmentaires qui aboutissent à un projet plus complet, celui d'Adam Czartoryski suivi peu après d'une première réalisation pratique : le Directoire Européen ».

Au moment où le droit des gens s'efface de plus en plus devant le droit international, les considérations générales devant la technique il nous plaît de rendre hommage à M. Charles Dupuis. Il fut, de nos jours, le représentant le plus éminent d'une discipline qui a donné dans le passé tant de beaux ouvrages. Collaborateur de Théophile Funck-Brentano, dont il devait être le successeur de l'Ecole Libre des Sciences Politiques — et qui précisément signa avec Albert Sorel le dernier grand Précis de Droit des Gens — dans des volumes comme « Le Principe d'Equilibre et le Concert Européen de la paix de Westphalie à l'Acte d'Algésiras », « le Ministère de M. de Talleyrand en 1814 », « le Droit des Gens et les Rapports des Grandes Puissances avec les autres Etats avant le pacte de la Société des Nations » et d'autres beaux

essais qui s'inspirent des mêmes conceptions, il a donné des modèles achevés de ces livres où le droit public et l'histoire diplomatique s'éclairent réciproquement et que domine une haute pensée politique.

Albert PINGAUD.

La désagrégation de l'Europe, par Francesco NITTI. Un vol. in-12, Editions Spes, Paris 1938.

L'ancien Président du Conseil italien, M. Nitti, réfugié en France depuis l'avènement du fascisme qui a mis fin à son rôle politique, avait déjà signalé son activité par de pénétrantes études sur les conséquences économiques des traités de paix de 1918 (**L'Europe sans la paix, La décadence de l'Europe, La tragédie de l'Europe, L'inquiétude du monde**). Il reprend aujourd'hui l'examen d'une question qui lui tient à cœur, en cherchant dans des événements tout récents la confirmation de ses premières hypothèses pour la résoudre. Il lui consacre un ouvrage d'ensemble dont le titre (**La désagrégation de l'Europe**) comme le sous-titre (**Essai sur les vérités impopulaires**) suffisent à indiquer l'esprit. Il y soutient cette thèse que les doctrines économiques en honneur auprès de la plupart des gouvernements européens à la suite de la Grande Guerre ne peuvent que les conduire à la ruine. Il la développe assez longuement, en un ouvrage d'une lecture agréable et instructive, écrit avec verve et parfois avec passion, mais assez touffu pour que l'on ne puisse en donner une idée claire que par une brève analyse de ses différentes parties.

La première représente un retour sur les idées que l'auteur s'était déjà plu à développer au sujet des imperfections des traités de 1918 et de l'avortement des espérances éveillées par la constitution de la Société des Nations. Sur ce dernier point il résume sa pensée dans une formule assez heureuse pour être retenue comme la conclusion de ses réflexions : « L'on pouvait concevoir, écrit-il, la Société des Nations comme une Sainte Alliance des vainqueurs, avec le seul et unique but de défendre les traités, ou comme une institution universelle destinée à garantir la paix. Dans une forme comme dans l'autre elle pouvait fonctionner efficacement ; mais le fait de vouloir être les deux à la fois portait en soi-même les germes de sa décomposition ».

Passant ensuite du passé au présent, des origines de la situation actuelle à ses développements, l'auteur examine alors pour les soumettre à une critique serrée et impitoyable, les régimes dits totalitaires, fondés sur la domination exclusive d'un parti, qui se sont établis sous trois formes principales dans l'Europe contemporaine : celle du bolchévisme russe, inspiré par la « vision talmudiste » de Karl Marx, celle du nazisme allemand, c'est-à-dire de la « mystique raciste », et celle enfin du fascisme personnifié par Mussolini. Sur ce dernier sujet que M. Nitti est particulièrement bien placé pour connaître, il dresse contre le régime actuel de l'Italie un réquisitoire en règle, dont l'ensemble est impressionnant, mais dont certaines parties seront vivement contestées par les intéressés, notamment la conclusion ainsi formulée : « Le bolchévisme et le nazisme sont des mouvements profonds qui pénètrent les masses. Le fascisme n'est qu'un phénomène superficiel qui n'a pas de racines dans l'âme populaire ; c'est

une aventure et non une révolution, un changement et non une transformation ».

Après avoir ainsi caractérisé et condamné les nouveaux régimes fondés sur le bolchévisme ou sur un nationalisme étroit, l'auteur s'attaque aux sophismes par lesquels ils justifient leur existence ou leurs initiatives : nécessité des réformes dites de structure, conceptions de l'état totalitaire, de l'organisation syndicaliste ou de l'autarcie économique. Pour donner plus de poids à ses critiques, il passe même l'Océan et les étend aux réformes de M. Roosevelt, dans lesquelles il ne voit qu'un trompe l'œil, un « ensemble de démagogie et d'absurdités économiques ». Pour éviter les catastrophes qu'il regarde comme la conséquence forcée de l'application de ces programmes, il ne voit de salut que dans la chute des régimes autoritaires et dans « le retour à la solidarité internationale, partant à la démocratie et à la liberté ». C'est là une conclusion à laquelle il aurait donné plus d'autorité sur le lecteur s'il ne l'avait pas réduite aux proportions d'une simple profession de foi.

Albert PINGAUD.

Hommage à Guanabara la Superbe. L'Ambassade de France à Rio de Janeiro, par Madame Louis HERMITE, née Ternaux-Compans. Ouvrage orné de dix aquarelles de l'auteur, de 16 autres illustrations en couleur et de 320 illustrations en noir, ainsi que des quatre premières cartes de la baie de Rio — Rio de Janeiro. — 1937, in-folio 307 et XXXI p.

Mme Louis Hermite sait occuper ses loisirs de façon peu banale dans les capitales où M. Hermite a représenté la France. Elle a publié, il y a quelques années un bel ouvrage sur la Légation française à Copenhague qui est un monument intéressant de l'élégante architecture exportée par notre pays à l'étranger au dix-huitième siècle. A Rio, elle laissera un souvenir encore plus somptueux, celui dont les lignes placées en tête de cet article disent sommairement la présentation aussi artistique que luxueuse. Tout le monde a entrevu dans des photographies de presse, ce qu'est la situation de la grande ville brésilienne, unique au monde. Le premier chapitre de l'ouvrage est consacré à cette baie de Guanabara qui frappa d'admiration les conquérants européens jadis et les décida à y placer leur établissement principal. La ville elle-même est évoquée au cours de deux autres chapitres : le troisième qui dit ses transformations miraculeuses depuis quelque trente années seulement, le septième consacré au progrès vertigineux de l'aviation brésilienne qui ont mis ce pays jadis si lointain, presque fabuleux, à trois journées de l'Europe. La baie de Guanabara possède un aéro-port unique au monde. On se souvient au surplus du concours apporté par un brésilien, Santos-Dumont, aux premiers pas de la navigation aérienne.

Le chapitre second rappelle les très anciennes relations de la France avec le Brésil, l'établissement fondé à Guanabara pour le roi Henri II par l'amiral Villegagnon, l'apparition de la flotte de Louis

XIV commandée par Duguay-Trouin. L'historique et la description de l'ambassade de France tiennent naturellement une grande place, ainsi que les témoignages d'estime et d'affection reçus par M. l'ambassadeur et Mme Hermite au cours de leur mission diplomatique. En outre Mme Hermite a retrouvé là-bas le souvenir de plusieurs des siens, le baron Ternaux, Henri et Maurice Ternaux Compans dont les premiers ont été mêlés aux origines de la religion comtienne qui a largement prospéré sur ces rives de l'Atlantique Sud. Leur souvenir y est conservé et respecté. L'Académie Française a déjà reconnu, par l'attribution de l'un de ses prix les plus importants, le rare mérite de cet exceptionnel ouvrage.

Ernest SEILLIÈRE.

Catholiques d'Allemagne, par Robert d'HARCOURT. Un vol. in-12 de 356 pages, Paris 1938. Librairie Plon.

M. Robert d'Harcourt a suivi depuis cinq ans et exposé, dans de nombreux articles de journaux et de revues, les péripéties des rapports entre le régime national-socialiste d'Hitler et les catholiques allemands. Aujourd'hui, après la publication de l'Encyclique pontificale qui condamne formellement les doctrines racistes, l'heure lui a paru venue de tracer un tableau d'ensemble de cette histoire et de montrer quelles sont les positions des parties en présence. C'est l'objet du présent livre.

L'auteur ne nous cache pas qu'il n'a pu l'écrire sans émotion ; il ne dissimule pas sa tristesse à l'aspect des périls que court l'église catholique en Allemagne, ni son indignation en présence des procédés employés contre elle. Cependant pas un instant il ne perd le souci d'être équitable, de faire apprécier les événements par le simple exposé des faits et par l'étude des documents originaux qu'il cite en abondance. Ce souci d'impartialité ne rend que plus saisissante l'impression qui ressort de son ouvrage.

Nous voyons les catholiques d'Allemagne faire d'abord confiance au régime hitlérien et accepter, avec une abnégation presqu'incroyable, les mesures de rigueur et la lutte sourde, mais constante et s'étendant à tous les domaines, qu'il leur fait subir. A l'exemple des fidèles, l'Eglise elle-même témoigne au national-socialisme une sorte de bienveillance dont s'étonne M. d'Harcourt. Le cardinal Pacelli signe avec Hitler le Concordat de 1933 qui, si les conditions en avaient été loyalement exécutées, eût assuré à l'Eglise catholique en Allemagne une situation acceptable. Mais, au moment même où cet acte était conclu, de nombreux indices faisaient sentir que les chefs du national-socialisme n'avaient aucunement l'intention d'y conformer leur conduite.

Au lieu de l'impartialité promise c'était en effet une guerre incessante et acharnée qui caractérisait leurs rapports avec l'Eglise catholique. Lutte d'autant plus odieuse qu'elle cherchait à se dissimuler sous une apparence de bienveillance, mais qui recourait à tous les moyens pour parvenir à ses fins : persuasion, intimidation, ironie, usant de toutes les ressources que les procédés modernes de publicité mettaient à la disposition des ennemis de la doctrine chrétienne.

Avec un art vraiment diabolique on faisait sentir aux catholiques qu'ils n'étaient que des Allemands de seconde classe s'ils n'adhéraient pas à la religion nouvelle faisant de l'Allemagne le Dieu unique, que tout accès aux places, aux honneurs, au pouvoir, leur était fermé, allant même jusqu'à faire craindre et parfois subir les pires violences. Des campagnes vraiment odieuses cherchaient à déconsidérer l'Eglise par des poursuites pour le « trafic illégal des devises » ou pour certaines affaires de mœurs. On visait surtout à s'emparer de l'âme des jeunes. A partir de 1935 la mobilisation de tous les adolescents des deux sexes dans les camps de travail offrit des facilités admirables pour ce travail de déchristianisation ; on vit à toute occasion les enfants employés à faire pression sur leurs parents. Et le succès, dû à la passivité du caractère allemand en présence de la terreur organisée, fut tel qu'on réussit à faire voter, par des plébiscites, les catholiques eux-mêmes contre le principe de l'école confessionnelle.

Dans ce silence terrorisé de l'Allemagne, M. d'Harcourt nous fait entendre la voix du Saint Père s'élevant, le 21 mars 1937, par l'Encyclique **« Mit brennender Sorge »**, pour condamner formellement les doctrines racistes et les actes du gouvernement d'Hitler, soulageant la conscience des catholiques, mais ouvrant en même temps une ère d'hostilité déclarée, un nouveau **Kulturkampf.** D'émouvantes impressions recueillies par l'auteur du livre prouvent que, malgré les apparences de soumission de la masse catholique en Allemagne, la voix du Pape a éveillé de profonds échos et que malgré la puissance de la dictature, le « front invisible des âmes » tient toujours.

H. de MANNEVILLE.

Les précurseurs de Lénine, par Maurice PALÉOLOGUE, de l'Académie Française. Un vol. in-8°, Paris, 1938. Librairie Plon.

Avec une ardeur qui ne se dément pas et qui défie les années, M. Maurice Paléologue continue la série de ses études pénétrantes et révélatrices sur la Russie moderne. La révolution de 1917 paraît avoir brisé, comme la Révolution française, le cours régulier de l'Histoire. Comment reconnaître dans la Russie de Staline cet empire majestueux, dont la masse imposante semblait immuable et dont la vie, dissimulée par le faste de la Cour et par l'éclat militaire, se déroulait avec une apparente tranquillité, que les observateurs comparaient à une loi de la nature?

M. Paléologue a pensé justement que la nature, dans ses tempêtes et ses éruptions, obéit encore à des causes secrètes et continues. Il a recherché, comme Albert Sorel l'avait fait pour la Révolution française, « cette suite naturelle et nécessaire » de laquelle procèdent les mouvements les plus imprévus de l'Histoire et dont un esprit aussi averti et renseigné que le sien pouvait seul tenter de retrouver la trace.

Cette suite, c'est dans le caractère invariable du peuple russe que l'auteur des *Précurseurs de Lénine* a cru la discerner, dans cette instabilité atavique, qui tient peut-être à ses origines slaves et mon-

goles, peut-être à l'immense étendue de ses plaines, où rien n'arrête le regard, ni la course, où rien ne borne l'imagination. Elle se retrouve dans toutes les classes de la population. L'élément juif n'agit que dans sa proportion, qui est faible et ne dépasse pas 5 %, pour diriger cette instabilité vers l'anarchie.

Pierre le Grand, pour ne pas remonter plus haut, apparaît à M. Paléologue comme un révolutionnaire couronné, comme le premier ancêtre de Lénine. C'est par lui que les futurs nihilistes et bolchevistes apprendront qu'on peut, avec quelques ukases, abolir brutalement l'héritage politique et religieux d'une vieille nation.

Les grandes familles russes réagissent. Contre elles, les successeurs de Pierre le Grand, Catherine Ire, Pierre II, Anna Ivanowna, Ivan VI établissent un régime de terreur. Elisabeth se défend férocement contre les menaces d'assassinat. Pierre II est renversé, puis étranglé. Catherine II règnera trente-quatre ans avec gloire, mais toujours prête à sévir. Pour calmer les boïards, elle fait du servage « le fondement social de la monarchie aristocratique, la pierre angulaire de l'absolutisme russe. »

Ce sont alors les moujicks qui se soulèvent. Plus tard, Lénine étudiera minutieusement la révolte de Pougatchef. La crainte de la Révolution française accroît l'absolutisme impérial, mais provoque chez la noblesse russe, qu'on aurait pu croire satisfaite, un réveil de l'esprit révolutionnaire. Paul Ier est assassiné avec la complicité de son fils Alexandre. L'idée de supprimer l'empereur, s'il blesse les intérêts de l'aristocratie ou son orgueil national devient familière aux esprits.

Vaincu par Napoléon, Alexandre vit sous la menace de l'attentat.. Ses victoires de 1813 à 1815 ne désarment pas la sourde hostilité de la noblesse. Comme les officiers français avaient rapporté d'Amérique, sous Louis XVI, l'amour de la liberté, ainsi les officiers russes rapportent de leur séjour en France le goût de la civilisation occidentale. Nobles et intellectuels se confondent dans les sociétés secrètes, et Joseph de Maistre prophétise une effroyable anarchie déchaînée par un Pougatchef d'Université.

Le règne de Nicolas Ier débute en 1825 par une insurrection, où la noblesse et l'armée veulent proclamer une République socialiste. Une politique d'implacable réaction est mise en œuvre. Mais les émeutes recommencent chez les paysans, dont le but se précise : le partage des terres.

Vers 1840, l'esprit révolutionnaire entre dans une phase active, dont les événements de 1917 seront l'aboutissement final. En traits brefs, M. Paléologue trace des portraits saisissants des grands agitateurs nihilistes. D'Angleterre et de Suisse, Herzen et Bakounine enflamment par leurs écrits des disciples chaque jour plus nombreux. Voici ce que dit Dostoïewsky, fourvoyé à ses débuts dans le socialisme : « L'âme russe est toujours prête à ses expériences radicales dont l'âme européenne serait incapable... Le meilleur des hommes peut, par une convulsion brusque, se transformer en scélérat... La Russie est toujours menacée de dissolution. »

Après la mort de Nicolas Ier, qui ressemble à un empoisonnement, Alexandre II prend courageusement l'initiative de l'émancipation des serfs. La noblesse s'en indigne; les paysans sont déçus. « Si le nihi-

lisme, déclare alors Dostoïewsky, est né en Russie, c'est que nous sommes tous nihilistes. » Des milliers de jeunes gens et de jeunes filles, dont plus de la moitié issus de la noblesse, défient l'exil ou la mort pour suivre des agitateurs fanatiques. Le sage et noble Alexandre II se voit débordé par la haine. Il est assassiné le 13 mars 1881.

Alexandre III revient aux principes sacrés de l'autorité moscovite. Avec lui, c'est le haut procureur du Saint-Synode Pobédonoztseff qui règne sur la Russie. L'Okrana réorganisée, répand partout la terreur et organise des progroms contre les Juifs. Contre elle se dresse la *Narodnaïa Volia,* « section terroriste de la volonté du epuple », dont vingt-trois membres sont arrêtés à Paris. Tolstoï est excommunié. Mais l'esprit révolutionnaire a répandu partout ses ravages quand Nicolas II succède à son père, le 2 novembre 1894.

Le mouvement révolutionnaire qui se produisit au commencement de 1905, après les défaites russes de Mandchourie, fut, en quelque sorte, le prélude de la Révolution soviétique. Après Sipiaguine et Plehve, le grand-duc Serge Alexandrovitch fut assassiné. A peine élue, la Douma fut dissoute, et Stolypine, à son tour, fut assassiné sous les yeux de l'empereur.

Ainsi Lénine, de souche russe et noble, trouvait la voie ouverte devant lui. M. Paléologue nous montre le rayonnement de sa personnalité, sa volonté impitoyable et dominatrice en face de la crédulité naïve du couple impérial, dominé par des influences occultes et des charlatans. Le 12 mars 1917, le tsarisme fut renversé en quelques heures.

Le bolchevisme, qui dure depuis vingt ans, n'est donc l'effet que d' « une prédisposition atavique » du peuple russe. Cette conclusion de M. Paléologue n'est pas seulement celle des pages émouvantes qu'il vient d'écrire; c'est celle de toutes les études qu'il consacre depuis vingt ans à la Russie. Une si haute leçon de philosophie sociale s'impose désormais à la réflexion des politiques et historiens.

L'écrivain russe Berdiaew, que M. Paléologue cite en finissant, a écrit : « *Le bolchevisme doit être vainvu tout d'abord dans l'âme du peuple russe. Avant tout, il faut désensorceler la Russie.* »

Mais qui la désensorcellera !

Emile Dard.

Le Relèvement de l'Allemagne, par Albert Rivaud,. 1 vol. in-8° de 418 pages, Paris, 1938. Armand Colin, éditeur.

L'auteur, comme introduction, aurait pu se borner à écrire : « Ce livre est un acte, voilà pourquoi je l'ai écrit ». Certes, l'Allemagne évolue très vite et l'avenir apportera à ces pages de profonds changements. Mais elles demeureront une date et un très grand enseignement, car il est difficile de mieux exposer une histoire si douloureuse pour nous, celle de nos fautes et de nos faiblesses depuis 1918. En face des conditions malheureuses de notre politique intérieure, des luttes des partis, de leurs ambitions rivales, se dresse un homme qui, ayant porté le dernier coup à la république de Weimar, livre une

autorité sans limite aux meilleurs techniciens de l'Allemagne et garde intacte la direction des masses qu'il a fanatisées.

Comment s'est constituée, pendant la guerre, la république, puis la révolution nationale en Allemagne, comment s'est installé le national-socialisme et tout son appareil technique, rien de plus précis, de plus direct, de plus convaincant que ces chapitres si pleins de vérités. Ainsi naissait, on peut le dire, une race nouvelle, un enseignement et une science avec sa propagande propre, ainsi se transformaient les églises et la religion. Mais là où le lecteur sera le plus intéressé par un enseignement tout à fait utilitaire, pratique, c'est quand M. Rivaud nous expose l'organisation économique et l'action extérieure de l'Allemagne en analysant avec le plus grand soin son nouveau système économique et financier.

A chaque instant, notre opinion publique française se pose cette question : par quels moyens, l'Allemagne a-t-elle pu faire face au problème financier et fournir des capitaux liquides à tant d'entreprises gigantesques?

Le peuple allemand n'a pas de monnaie d'or; pour lui, la richesse d'un pays n'est nullement constituée par l'or ou les devises étrangères. Elle consiste essentiellement en deux choses : des biens réels (terre, bâtiments, matières premières, outillages, installations diverses, produits fabriqués), et d'autre part le travail sous ses différentes formes. Les diverses monnaies sont uniquement des moyens de transfert ou d'échange de marchandises. Elles n'ont aucune valeur propre, se bornant a être l'expression de la situation économique. Elles se trouvent naturellement en ordre quand les affaires sont prospères, elles s'avarient dès que périclitent les entreprises. Autrement dit, le problème de la production domine le problème monétaire qui est lui-même un cas particulier du problème des échanges. Il faut à tout prix intensifier chaque jour la production qui devient non seulement la couverture réelle de tous les crédits mais qui, pour la monnaie allemande, est son unique soutien, la condition de sa stabilité et assure un pouvoir d'achat égal. Pour chaque mark payé en plus en Allemagne, il faut produire un mark de plus. Autrement, ce mark émis, est un papier sans valeur, puisque faute de contre partie productive, on ne peut rien acheter avec lui. Et voici une situation financière toute nouvelle qui détermine et assure les destinées d'un immense pays en plein développement.

Quant au régime de travail, poussé à son maximum, il n'y a aucune crise, aucune grève. En voici la raison. Le développement du syndicalisme et des conventions, en mettant la vie économique et sociale dans la dépendance des groupes puissants et hostiles, a amené tout naturellement l'Etat à intervenir et à imposer son arbitrage. Les syndicats ouvriers ont accepté cette intrusion et ils ont même fini par la réclamer : au lieu de conclure de libres contrats, ils ont jugé plus avantageux de dicter leur volonté aux patrons par l'intermédiaire d'un Etat dominateur. Ils ont ainsi favorisé l'institution très proche du fascisme et préparé la dictature qui les a emportés.

En parcourant cet admirable volume, abordable à tous malgré sa grande science et toute sa technicité, on pourra retrouver l'évolution de la psychologie, du caractère et des méthodes séculaires germaniques. L'Allemagne continue à avoir la même conception de la puis-

sance et de la force, qui se reforme sans cesse, grandissante et menaçante, pesant désormais sur les vallées du Rhin et du Danube, attirée par l'Orient et la mer.

Rien n'a changé du plus lointain germanisme envahisseur jusqu'au racisme. C'est toujours la véritable épopée ardente et violente de ce pays, telle une tragédie Wagnérienne, ne manquant d'ailleurs ni d'une sensibilité particulière, ni d'une forme d'harmonie, mais pareille à un déchaînement impétueux de la nature.

Henry de MONTARDY.

Chantage à la guerre par Geneviève TABOUIS. Un vol. in-12 Paris, Flammarion, 1938.

Sous ce titre, un peu énigmatique à première vue, Mme Tabouis s'est proposée de présenter en une démonstration d'ensemble la substance des articles de politique étrangère qu'elle donne depuis plusieurs années à la presse quotidienne. Elle y a isolé et étudié le grand fait qui depuis trois ou quatre années lui semble dominer les rapports des grandes puissances européennes : c'est-à-dire la prépondérance apparente et injustifiée qui a permis à deux d'entre elles, dites nations totalitaires, d'imposer par des menaces de rupture l'accomplissement de leurs desseins à l'approbation ou au moins à la résignation de toutes les autres. L'on sait que ces desseins ont été : pour l'Italie, la conquête et l'annexion de l'Abyssinie, malgré les condamnations prononcées par la Société des Nations ; pour l'Allemagne, la réoccupation militaire de la rive gauche du Rhin et le rétablissement du service militaire obligatoire, malgré les clauses du traité de Versailles ; pour toutes deux enfin, une intervention de moins en moins déguisée en Espagne, malgré les obligations de la neutralité. Comment ont été rendues possibles toutes ces atteintes répétées aux conventions internationales, aux anciennes règles ou aux nouveaux principes du droit public européen ? Et comment ont-elles été surtout tolérées par la France et l'Angleterre, particulièrement intéressées à les empêcher ? C'est l'étude de cette question qui forme le fond de l'ouvrage de Mme Tabouis. Elle en soulève beaucoup d'autres dont celle-ci ne peut qu'indiquer l'intérêt sans avoir en main les éléments nécessaires à leur solution. Telles seraient par exemple celles qui se rapportent au voyage de M. Laval à Rome en janvier 1935, et à son influence sur le commencement de l'entreprise éthiopienne comme sur les directions de la politique française.

Le titre de cet ouvrage n'apparaîtrait pas comme complètement justifié si l'auteur ne s'y attachait à démontrer, dans les derniers et les plus curieux chapitres, que les succès remportés par les dictateurs de l'Italie et de l'Allemagne représentent le résultat d'un « chantage » c'est-à-dire de menaces qu'ils seraient peut-être fort embarrassés de mettre à exécution. Pour l'Italie, Mme Tabouis cite une série de chiffres et de statistiques d'où il résulterait que la gestion de ses intérêts par ses dirigeants fascistes aboutit à « un véritable Caporetto » économique, qu'elle se trouverait hors d'état de soutenir une guerre de plus de six mois, faute d'or, de matières première

et de stocks, et que par suite la fierté parfois arrogante de son attitude ne représente qu'un « bluff » auquel il suffirait de faire face pour en amener la cessation. Il en serait de même de l'Allemagne dont les dirigeants n'ont pas encore trouvé le moyen, malgré tous leurs efforts, de suppléer à l'insuffisance d'approvisionnements de leur pays, comme d'écarter le péril d'une banqueroute. Conclusion, dont il faut laisser la responsabilité à l'auteur : « Au cours des derniers mois, le « chantage à la guerre » a été manié avec maestria par Rome et Berlin... Mais la supériorité des démocraties (comme nombre d'hommes mobilisables et comme tonnage de leur flotte) est écrasante... Elles n'ont donc plus aucune raison de s'émouvoir de la situation si elles sont aujourd'hui fermement résolues à rester unies et à ne plus rien céder de leurs positions ».

Albert PINGAUD.

Briand. I. Le révolté circonspect (1862-1904), par Georges SUAREZ, Paris, 1938. Librairie Plon.

M. Georges Suarez, qui joint à l'intelligence politique la plus pénétrante un don singulier d'évocation, vient de publier le premier volume d'une biographie de Briand, qui n'en comprendra pas moins de quatre. M. Charles Billau, neveu et seul héritier de Briand, lui a communiqué la masse des papiers que le fameux homme d'Etat, beaucoup moins dédaigneux de l'histoire que plusieurs de ses contemporains, avait soigneusement rangés dans les armoires de Cocherel. On y trouve une sorte de journal intime, des documents confidentiels, une volumineuse correspondance qui éclairent d'un jour vif et nouveau des événements tout proches et dont nous subissons encore les effets. C'est dire tout l'intérêt de l'œuvre entreprise par M. Georges Suarez.

Cette œuvre est débordante de vie. Certains historiens sacrifient le détail à l'essentiel et présentent les traits dans un raccourci tragique. Pour Georges Suarez la vie d'un homme se complique d'une infinité de nuances; chaque trait l'éclaire et la pureté du dessin ne souffre pas des touches et des retouches du pinceau. La souplesse étonnante de Briand, son aptitude naturelle à se transformer suivant les circonstances et les milieux qu'il traversait, imposaient d'ailleurs à son biographe de faire revivre autour de lui ces circonstances et ces milieux. Il l'a fait avec autant d'abondance que de sûreté et c'est l'histoire d'une époque et d'une Société qu'il a écrite autour de Briand, comme un roman fleuve.

Ce premier volume, s'il n'est pas aussi important peut-être que ceux qui le suivront, ne sera pas le moins curieux. Nous y voyons surgir d'un cabaret louche de St-Nazaire un jeune homme énergique et lucide, en révolte contre la société. C'est là dans les démocraties un phénomène habituel. Ce qui est plus rare c'est que ce révolté fût « circonspect », qu'il restât froid dans la violence et qu'il se soit assagi à chaque étape, comme un autre Nantais, Fouché, d'abord terroriste, qui finit duc d'Otrante, ministre de la police de Napoléon, et ramena Louis XVIII. C'est ainsi que M. Georges Suarez, dans la première partie de son œuvre capitale, nous présente Briand

traversant sans émoi les milieux révolutionnaires et même anarchistes, y prêchant la grève générale, tout en cherchant le bonheur dans une passion féminine, qui le déçut sans arrêter sa course, et entrant enfin vers la quarantaine à la Chambre pour y faire preuve d'une opportune modération.

Cette étude remarquable, appuyée sur une documentation de premier ordre, constituera, lors de son achèvement, une importante contribution à l'histoire de notre temps. Elle est écrite avec cette impartialité, cette bonne foi, par laquelle une curiosité supérieure peut seule se satisfaire.

Emile DARD.

Louisiane et Texas. Un vol. in-8° de 212 pages avec illustrations, Paris, 1938, Edité par l'Institut des Etudes Américaines, 9, avenue Victor-Emmanuel.

Le Comité France-Amérique a organisé en 1937 la mission « Cavelier de la Salle », qui parcourut la Louisiane et le Texas pour y retrouver et y ranimer les traditions historiques rattachant à notre pays ces contrées du Nouveau Monde. Afin de conserver le souvenir de cette mission et du succès qui l'a couronnée, il a publié le beau volume que nous avons sous les yeux. Presque tous les hommes éminents et les femmes de mérite qui prirent part au voyage y ont apporté leur contribution, ainsi que les écrivains canadiens et louisianais qui se joignirent à eux en cours de route. Dans ces études très diverses, on trouve non seulement l'histoire des grands explorateurs, nos compatriotes ,dont la mission a eu pour objet de rappeler la mémoire, mais aussi un tableau très vivant, très coloré des magnifiques régions où erraient de leur temps quelques tribus de sauvages Indiens et qui, de nos jours, constituent deux des Etats les plus florissants de la grande république américaine.

Il faut lire le récit émouvant qu'a fait M. Chevrillon des exploits de Cavelier de la Salle, de la lutte soutenue par ce vaillant français, contemporain de Louis XIV, contre les obstacles qu'opposaient à son entreprise l'immensité des régions parcourues, l'hostilité des indigènes et la mauvaise volonté de ceux qui auraient dû le soutenir, des efforts surhumains et enfin triomphants par lesquels il a réussi, parti du Canada, à atteindre la « grande eau » dont lui parlaient les Indiens et à descendre le cours du Mississipi jusqu'au golfe du Mexique, puis la relation navrante de ses malheurs. Ayant réussi, à force d'énergie persévérante, à obtenir le concours du Grand Roi pour l'établissement d'une colonie dans cette Louisiane ouverte par lui à la civilisation, il retourne au golfe du Mexique pour y rechercher en vain l'embouchure du Mississipi et, après d'atroces souffrances, pour y périr misérablement, assassiné par ses compagnons de voyage. Avant Cavelier de la Salle, un autre héros français, un missionnaire, le père Marquette, parti également du Canada, avait navigué sur le Mississipi, mais il n'avait pu faire la descente du grand fleuve et il était mort, en évangélisant les Indiens, près de l'emplacement actuel de Chicago. On peut regretter de voir un peu trop sommairement rappelés les mérites d'un troisième explorateur de notre race, Le Moyne d'Iber-

ville, qui fut le second fondateur de la Louisiane française et y créa la ville de Mobile.

La mission Cavelier de la Salle a retrouvé vivant le souvenir de ces grands Français à la Louisiane où la Nouvelle-Orléans et la capitale de l'Etat « Bâton Rouge », conservent de nombreuses traces de la culture française, les noms mêmes des cités et ceux de leurs habitants, l'usage de notre langue qui se perd malheureusement dans les villes. Même dans le grand et florissant Etat voisin de la Louisiane, le Texas, dont M. Cazamian donne une description très pittoresque, les traditions françaises ne sont pas oubliées. Mais c'est dans les campagnes de l'Acadie Louisianaise qu'elles se sont le mieux conservées. Là, comme le rappellent les études très curieuses de M. Garay et du professeur Bernard de l'université de Montréal, deux mille Acadiens du Canada, déportés en 1755 pour la Louisianne par les autorités anglaises, se sont multipliés d'admirable manière. Ils sont aujourd'hui 500.000. Chez une centaine de mille seulement de ces Acadiens, presque tous restés paysans, le français est resté la langue usuelle. Mais chez tous demeure un attachement sentimental à l'ancienne patrie lointaine, certains souvenirs, certaines traditions, qui font revivre pour le voyageur la France d'autrefois.

La Mission s'est employée à ranimer chez ces Acadiens de la Louisiane les sympathies pour notre pays, à les rattacher aux Acadiens du Canada, de façon à renouer chez tous ces Français du Nouveau Monde, les liens qui les attachent encore à notre vieux terroir. Cette œuvre ne sera pas l'un des moins utiles résultats du voyage dont le Comité France-Amérique a eu l'heureuse initiative.

H. de Manneville.

Le Gérant : E. Carcenac

Rodez, imp. P. Carrère (fondée en 1624)

L'Annexion du Comté de Nice par la Maison de Savoie en 1388

Sur le trophée monumental de la Turbie, élevé par l'empereur Auguste à la gloire de César, on lisait ce témoignage capital pour l'histoire diplomatique et militaire des peuples séparés par les Alpes : *Huc usque Italia, abhinc Gallia* (Ici finit l'Italie et commence la Gaule).

Ainsi les Romains fixaient à la Turbie la frontière des deux pays et reconnaissaient que la région niçoise, que l'on se plaira à partir du XVIe siècle à appeler assez arbitrairement *le Comté de Nice,* n'était point italienne, ce que répétera en 1860 le principal artisan de l'unité italienne, le comte de Cavour.

Plusieurs siècles avant la venue de César, Nice (du grec N I K H, victoire) avait été colonisée par les Massaliotes et initiée à la civilisation grecque. Après la dislocation de l'empire romain, elle fut incorporée dans la Provence et suivit son sort. Elle fit partie de l'empire franc de Charlemagne et de Louis-le-Pieux, de la Lotharingie après le traité de Verdun, du royaume de Provence de 855 à 923, du royaume de Bourgogne-Provence pendant le siècle suivant, du Comté de Provence jusqu'à la fin du XIVe siècle, malgré quelques tentatives des Niçois de se placer sous la protection de la République de Gênes en 1166, en 1182 et en 1215.

Les comtes de Provence entretenaient à Nice, un *castellan,* châtelain ou lieutenant, qui avait des pouvoirs étendus et fut considéré, au XIe siècle, comme vicomte de Nice, bien que aucun document de l'époque ne lui confère ce titre. Charles Ier, comte d'Anjou et du Maine, frère du roi de France saint Louis, acquit le comté de Provence par son mariage avec Béatrice, fille et héritière de Raymond Bérenger V, comte de Provence et de For-

calquier. Il obtint ensuite des comtes de Vintimille les vallées de Sospel et de Lantosque et, s'étant emparé de Coni et de la vallée de la Stura, au-delà des Alpes, il ajouta à ses titres celui de comte de Piémont en 1259.

La partie orientale du Comté de Provence étendu jusqu'à Menton et la Briga était divisée en circonscriptions administratives : vigueries de Nice, de Puget-Théniers, de Puerin dans la région de Vintimille, de Sospel et val de Lantosque, bailliages de Barcelonnette et de Villeneuve sur la rive droite du Var. Cependant la baronnie de Beuil, composée d'une dizaine de modestes villages blottis autour de leur château-fort sur d'âpres sommets entre les hautes vallées du Var et de la Tinée, conservait son caractère féodal ; mais le baron était le vassal du comte de Provence qu'il représentait.

Charles Ier d'Anjou reçut, en 1266, du pape Urbain IV, suzerain des Deux-Siciles, les couronnes de Naples et de Sicile et annexa ces royaumes à la Provence. Charles II partagea administrativement le comté de Provence en deux sénéchaussées, celle de Provence et celle de Forcalquier et comprit la région niçoise dans la sénéchaussée de Provence. Robert d'Anjou institua héritière de tous ses Etats sa petite-fille, la princesse Jeanne, et précisa, par l'édit du 21 décembre 1334, que le domaine du Comté de Provence ne pouvait être démembré par ses successeurs et qu'aucune terre de ce comté ne pouvait être aliénée.

Jeanne, reine de Jérusalem, de Naples et de Sicile, comtesse de Provence, de Forcalquier et de Piémont, duchesse de Pouille, princesse de Capoue, dont le libéralisme est légendaire en Provence, inaugura en 1343 un règne mouvementé. Elle épousa d'abord son cousin André de Hongrie, fils de Louis, roi de Hongrie et arrière-petit-fils de Charles II d'Anjou, qui mourut étranglé l'avant-veille de son couronnement. Elle fut soupçonnée de complicité dans ce meurtre. Elle se remaria avec un autre parent, Louis de Tarente, fils de Philippe d'Anjou, duc de Tarente ; puis avec Jacques d'Aragon, enfin avec Othon de Brunswick et, malgré tant d'unions, elle ne laissait point de descendance. Elle adopta, en 1372, et désigna comme successeur le mari de sa nièce Marguerite, Charles de Sicile, duc de Durazzo en Albanie, connu sous le nom de Charles III de Duras. Elle exigeait, comme le roi Robert, son aïeul, qu'aucune terre du Comté

de Provence et de Forcalquier ni des lieux adjacents ne fût à l'avenir aliénée ni démembrée. Elle l'avait juré solennellement à Aix, le 19 février 1347 et confirmé par un acte passé à Aversa, le 27 septembre 1365, et un autre acte signé à Naples, le 1er mai 1368.

Pour ingratitude, elle révoqua, sur les conseils du pape d'Avignon, Clément VII, l'acte d'adoption de Charles III, le 23 juin 1380, et, par testament, elle institua son héritier Louis Ier, duc d'Anjou, frère du roi de France Charles V, lui interdisant également de rien démembrer ni aliéner du comté de Provence.

Charles III du Duras, irrité de la révocation de son adoption, résolut de s'emparer de force des royaumes de Naples et de Sicile, se fit couronner roi, à Rome, par le pape Urbain VI, le jour de la Pentecôte 1381 ; il s'efforça de gagner à sa cause une partie de la Provence et y nomma Balthazar de Spinolis de Janua, sénéchal royal des comtés de Provence, de Forcalquier et de Piémont, pour l'opposer au grand sénéchal angevin Foulques d'Agout.

Louis Ier d'Anjou organisa une expédition à Naples, avec le concours du comte de Savoie Amédée ou Amé VI, surnommé le Vert, qui espérait obtenir, pour prix de son alliance, les villes que le comte de Provence possédait en Piémont.

Charles III de Duras fit assassiner la reine Jeanne, dans des circonstances mystérieuses, le 22 janvier 1382. Au cours de cette guerre de prétentions sur les Deux-Siciles, Amédée VI mourut le 1er mars 1383 ; Louis Ier, le 20 septembre 1384 ; Charles III, le 6 février 1386.

Louis Ier laissait, sous la tutelle de sa veuve Marie de Blois, un fils de sept ans, Louis II, qui fut proclamé roi de Naples et de Sicile, à Avignon, par le pape Clément VII. Charles III laissait, sous la tutelle de sa veuve Marguerite de Duras, un fils de onze ans, Ladislas surnommé Lancelot, qui fut proclamé roi de Naples et de Sicile par le pape de Rome. Ainsi se trouvaient en lutte deux papes, deux rois enfants, deux mères régentes. Les royaumes de Naples et de Sicile et le comté de Provence étaient divisés en deux partis : « Les uns étaient Angevins, les autres Duraciens et se faisaient la guerre », remarquait Guichenon. La compétition de deux maisons était compliquée de la question du grand schisme d'Occident, de la querelle des Guelfes et des Gibelins et d'une

polémique de juristes, les uns prétendant que Charles III de Duras, descendant direct de Charles d'Anjou, était plus proche parent, les autres soutenant que la voie testamentaire l'emporte sur la succession par droit de parenté collatérale et que, dans tous les cas, Charles III, meurtrier de la reine Jeanne, était indigne de lui succéder.

Marie de Blois réussit à soumettre la plus grande partie de la Provence et, dans les articles de la paix signée à Aix, promit au nom du roi son fils de n'aliéner aucune partie du domaine.

Dans le pays niçois, les principales familles de la noblesse, de souche féodale et de considération traditionnelle, étaient dévouées à la Maison d'Anjou : les Glandevez, les Castellane, les Puget, les Blacas, les Cays, les Tournefort, les Flotte, les Chiabaudi, les Châteauneuf, les Grimaldi avec Barnabé baron de Beuil, Rainier III, seigneur de Monaco, Marc et Luc, seigneurs d'Antibes et de Cagnes, Jean de Grimaldi, évêque d'Antibes. Sur les confins de la Provence, le comte Lascaris de Tende avait pris parti pour Louis II d'Anjou, ainsi que le comte de Vintimille.

Les populations qui bénéficiaient depuis longtemps du régime communal et avaient obtenu de la reine Jeanne de nouvelles franchises n'aspiraient qu'à conserver « les privilèges, immunités, capitules, conventions, usages et coutumes louables qu'elles tenaient des illustres rois et de leur souveraine Jeanne d'honorable mémoire ». Elles appréhendaient un changement de dynastie qui risquait de compromettre ces libertés.

Balthazar de Spinolis eut l'adresse de reconnaître, au nom de Charles III, les privilèges des communes qui se ralliaient aux Duras, de concéder quelques nouveaux avantages, ce qui lui gagna la ville de Nice, la plupart des localités des vigueries de Nice et de Sospel. Mais les autres vallées demeuraient angevines.

Foulques d'Agout, grand sénéchal de Louis II, vint assiéger Nice en 1386. Les Grimaldi, Barnabé de Beuil, Rainier de Monaco et Luc de Cagnes, obtinrent une trêve de vingt mois, dans l'espoir de vaincre l'obstination des Niçois. On disait aussi que le comte Lascaris de Tende menaçait d'envahir la viguerie de Sospel et le val de Lantosque pour le compte de Louis II d'Anjou. Le marquis de Saluces se disposait à occuper la vallée de Barcelonnette pour son propre compte. Des bandes d'aventuriers conduites par Boniface Tranaqua, Lobert de Berthusat, Jean de La-

corma désolaient les villages le long du Var et de l'Esteron. Les populations, ruinées par des guerres récentes, redoutaient ces troubles et les menaces d'hostilités, qui risquaient d'épuiser leurs dernières forces vives par les réquisitions d'hommes et de blé, par leurs dévastations.

Louis de Grimaldi et son frère Jean, baron de Beuil, fils de Barnabé qui venait de mourir, renoncèrent à la politique angevine de leur père et de leur famille. Fort ambitieux, ils intriguaient secrètement avec des agents de la maison de Savoie qui, à la faveur des troubles de Provence, avait pris le comté de Piémont et guettait l'occasion d'acquérir une issue vers la Méditerranée.

Les Niçois, menacés par terre et par mer, persuadés qu'ils ne pouvaient résister avec leurs seules forces, envoyèrent, au début de mars 1388, une députation à Gaête, auprès du roi Ladislas, pour lui demander de prompts secours. Aux délégués niçois, André Badat et Giraud de Roccamaura, se joignit Louis de Grimaldi, seigneur de Puget-Théniers, si l'on en croit des récits inspirés par les Grimaldi et la cour de Savoie.

Le roi Ladislas, déjà contraint de lutter en Hongrie et en Sicile, ne pouvait secourir les Provençaux. Il déclara aux délégués que, ne voulant pas que leurs compatriotes fussent victimes de leur dévouement à sa personne, il les autorisait à choisir un autre prince qui leur inspirait confiance, pourvu qu'il n'appartînt pas directement à la maison d'Anjou et sous réserve que lui-même ou son héritier pourrait rentrer dans ses droits de souveraineté sur le pays de Nice, s'il remboursait les frais de guerre et d'occupation.

C'est du moins ce que rapportèrent les délégués. On a écrit qu'ils firent état d'une lettre du 30 mars 1388 dans laquelle le roi Ladislas les avait chargés de faire à leurs compatriotes ses déclarations verbales. On n'a jamais pu trouver la justification de ce document et on le tient pour apocryphe. Quoi qu'il en soit, à leur retour, on les crut sur parole, dans l'affolement d'un siège proche.

*
* *

Quel protecteur les Niçois allaient-ils choisir ? Ils savaient que le marquis de Saluces, le marquis de Montferrat, le duc de Milan, la République de Gênes et le pape de Rome briguaient leur pays.

Jean de Grimaldi, baron de Beuil, qui se disait lieutenant et représentant du sénéchal Balthazar de Spinolis, depuis le départ récent de ce dernier pour Gaête, préparait discrètement les esprits. Le parlement des notables et le conseil de ville réunis éliminèrent tous les protecteurs éventuels dont on parlait. Jean de Grimaldi proposa alors de demander l'assistance du comte de Savoie, Amédée VII, dit le Comte Rouge, et son avis fut suivi.

Les princes de la maison de Savoie qui, de vicomtes de Maurienne étaient devenus comtes de Savoie, étaient princes français. La Savoie, comme la Provence, avait fait partie de la Lotharingie, puis du royaume de Bourgogne transjurane. A la scission de ce dernier royaume, elle était passée sous le sceptre de Rodolphe Ier, premier roi du second royaume de Bourgogne. Elle était française par la langue et les traditions. Amédée VII avait séjourné longtemps à la cour du roi de France Charles VI ; il avait participé avec les ducs de Berry et de Bourgogne à la soumission du duc de Bretagne et s'était distingué à la bataille de Rosebecque contre les Flamands. Le choix du comte de Savoie n'était donc pas une indication de l'italianité de Nice, comme certains l'ont prétendu.

On ignore quel fut le travail souterrain préparatoire des frères Jean et Louis de Grimaldi. Mais les rares documents authentiques que l'on possède sont significatifs.

Le 2 avril 1388, Jean donne, en son château de Thierry et par devant notaire, procuration à son frère Louis « pour aller faire un traité de confédération et alliance entre lui, les sujets de la baronnie de Beuil, ses amis et alliés d'une part et le comte de Savoie, ses successeurs et sujets de l'autre, afin de convenir du secours qu'il s'agit d'obtenir de lui, des subsides et services qu'il voudrait tirer ; de traiter du commerce qu'il conviendrait d'établir entre leurs sujets et généralement de tout ce qui serait réciproquement à faire de plus convenable entre les parties pour une bonne union et correspondance ».

Quelques temps après, Jean de Grimaldi annonce aux Niçois que, par lettres patentes du 14 avril, le roi Ladislas, à l'insu duquel il négocie, l'a nommé sénéchal de Provence, en remplacement de Balthazar de Spinolis.

Le 2 août, une transaction est passée à Chambéry entre le comte de Savoie et Louis de Grimaldi agissant tant en son nom

que comme procureur de son frère. Il n'est pas question dans ce document de députés niçois.

Louis de Grimaldi expose avec chagrin que son frère le baron de Beuil, sénéchal de Provence sous Lancelot, roi de Sicile, Jérusalem, Hongrie et lui pareillement ont engagé leurs biens pendant une guerre soutenue six ans contre les ennemis de Lancelot sans qu'ils aient reçu aucun secours du roi ni de ses amis quoiqu'il en ait été plusieurs fois requis; — qu'étant eux et leurs sujets accablés par les dépenses et fatigues de cette guerre, ledit Louis de Grimaldi, après le retour de plusieurs personnes envoyées inutilement pour obtenir du secours du roi de Sicile, a été lui-même trouver le roi et la reine Marguerite sa mère, laquelle ne se voyant pas en pouvoir de le secourir et compatissant à ses remontrances a renoncé à tous les biens, sujets, vassaux et autres généralement quelconques qui se trouvent sous la seigneurie, gouvernement ou attachés au service du baron de Beuil, relevant tant médiatement qu'immédiatement du roi son fils et d'elle, et lui a donné la liberté ainsi qu'à son frère de se mettre eux, leurs biens, hommes et vassaux, sous la protection de quelque prince en état de les protéger avec pouvoir de faire foi et hommage au dit prince.

Après s'être beaucoup étendu sur la douceur du gouvernement des comtes de Savoie, Louis de Grimaldi déclare que son frère et lui, de l'avis de leurs sujets, vassaux, parents et amis, ont arrêté de prêter serment de fidélité au comte de Savoie et à ses successeurs.

En conséquence le comte de Savoie et lui arrêtent, signent et jurent les clauses ci-après. Le baron de Beuil et Louis de Grimaldi, leurs héritiers et successeurs demeureront dorénavant vrais, fidèles, hommes liges, sujets et vassaux des comtes de Savoie; ils seront obligés envers lesdits comtes aux mêmes fidélité et services qu'ils ont été tenus de rendre jusqu'alors au roi Lancelot, à Marguerite sa mère, à Jeanne reine de Sicile et tels qu'ils les ont toujours rendus et ont été obligés de rendre aux comtes de Provence et de Forcalquier. Lesdits Grimaldi reconnaîtront tenir à l'avenir des comtes de Savoie tous leurs biens, villes et châteaux, savoir la baronnie de Beuil et dix autres villes et châteaux qui en dépendent et tout ce qui pourra échoir auxdits Grimaldi, relevant des Comtés de Provence et de Forcalquier. Le baron de Beuil tiendra aussi du comte de Savoie certaine partie du Comté de Provence qu'il a eue en sa main ou sous son autorité et gouvernement. (Suit l'énumération détaillée de tous les châteaux, villes, villages de cette partie du Comté de Provence groupés en baronnie de Beuil, vigueries de Nice, de Sospel et val de Lantosque, de Puget-Théniers et val de Tinée, de Puérin dans le comté de Vintimille, soit 17 fiefs, 71 arrière-fiefs, 18 autres seigneuries et des communes affranchies). (1)

Le baron de Beuil et son frère travailleront de bonne foi et sans fraude à faire rendre au comte de Savoie par les villes et lieux sus-

(1) Il nous paraît utile de donner la composition de la baronnie de Beuil ou Bueil dont on a exagéré l'importance et du bailliage de Villeneuve qui, par sa fidélité aux Anjou, a réduit considérablement le pays annexé par la Maison de Savoie.

Baronnie de Beuil : dix villages ordinaires de la montagne avec leurs

nommés toute et telle foi, hommage, service et obéissance auxquels ils ont été obligés envers les comtes de Provence et de Forcalquier.

Le comte de Savoie sera tenu de défendre le baron de Beuil et son frère, hommes, terres et seigneuries contre tous, de les gouverner et traiter bénignement, de les maintenir dans les libertés, immunités et franchises qui leur ont été accordées par les comtes de Provence et de Forcalquier, sans permettre qu'il y soit contrevenu directement ni indirectement. Le comte de Savoie ne pourra aliéner ni démembrer la baronnie de Beuil contre la volonté du baron et de son frère. Il ne pourra contraindre lesdits Grimaldi ni leurs vassaux à les servir contre le roi Lancelot, la reine Marguerite sa mère, à opter pour un ou l'autre pape contre leur gré et il ne les empêchera pas d'aller servir le roi Lancelot pourvu que ce ne soit pas au préjudice du comte de Savoie...

Sous prétexte que le marquis de Saluces, son rival dans le Piémont, venait de gagner du terrain dans la Haute Provence et de recevoir l'hommage des villages de la région de Vaudemont, Amédée VII s'apprêta à descendre dans la vallée de l'Ubaye où les populations de Jausiers, Tournous, Châtelard, Saint-Paul, Meyronnes et l'Arche s'étaient déclarées en sa faveur. Il partit de Chambéry avec une escorte brillante, un corps nombreux de cavalerie et arriva, le 12 septembre, à Barcelonnette. Les consuls firent leur soumission et Jean de Grimaldi ratifia la transaction signée par son frère le 2 août. Amédée VII reçut, le 15, à Saint-Etienne de Tinée, l'hommage des habitants. Il contourna le val de Blore, fidèle à la maison d'Anjou et reçut, le 23, le serment de fidélité de délégués communaux à Saint-Martin-de-Vésubie, où venait d'arriver, par le col de Fenêtres, le corps de troupes commandé par son lieutenant Othon de Granson. Le 27, il parvenait aux portes de Nice, à l'abbaye de Saint-Pons. Le bruit courait que le sénéchal angevin approchait de Nice avec une forte armée.

Au cours d'une réunion tenue à la maison de ville de Nice, à l'instigation de Jean de Grimaldi, les notables désignèrent quatre syndics, Giraud de Roccamaura, Antoine Blasi, Louis Talone et Jean Tagliafero. Le 28 septembre, devant l'abbaye de Saint-Pons, sous un ormeau, ces délégués signèrent un acte de soumission au comte de Savoie, sous la réserve formelle exigée par eux que le

---

châteaux-forts, Beuil, Péone, Roubion, Roure, Ilonse, Pierlas, Thierry, Bairols, Lieuche et Rigaud.

Bailliage de Villeneuve (aujourd'hui Villeneuve-Loubet) : Villeneuve, St-Paul, Cagnes, Saint-Laurent, Malvan, Tourettes de Vence, La Gaude, Saint-Jeannet, Carros, Gattières, Le Broc, Coursegoules, Bezaudun et Gréolières.

roi Ladislas pouvait revendiquer ses droits pendant trois ans. Amédée VII s'engageait à défendre Nice et sa viguerie contre la maison d'Anjou, confirmait tous les privilèges et promettait de restituer dans les trois ans les terres occupées au roi Ladislas, si celui-ci lui remboursait les frais de garde. « A l'expiration des trois années, si le roi Ladislas n'a pas remboursé au comte de Savoie les frais engagés pour la défense de Nice et de sa viguerie, les habitants prêteront hommage et fidélité au dit comte comme à leur seigneur ».

Le 1er octobre, Amédée VII faisait son entrée solennelle dans la ville de Nice. Les délégués de la viguerie de Sospel lui prêtaient serment de fidélité, le 10 octobre, à Sospel ; ceux de la viguerie de Puget-Théniers, le 3 novembre, à Saint-Martin-Vésubie. Les représentants des communes du Haut-Var, le prêtaient à son lieutenant Jean de Grimaldi, dans le château de Péone, au cours du mois de novembre. Les villes de Glandèves-Entrevaux, Guillaumes, Daluis, Utelle, Levens, Lucéram, toutes les communes du bailliage de Villeneuve refusèrent énergiquement. Parmi les communes des vigueries de Puget-Théniers et de Sospel qui rendirent hommage au comte de Savoie, plusieurs exigèrent et obtinrent un délai d'option supérieur à trois ans, huit ans à Saint-Etienne-de-Tinée, six ans dans le val d'Entraunes où l'on paraît ignorer encore la mort de Charles III de Duras.

Item requirunt quod si rex Karolus sive sui heredes prosperabunt ad sex annos aut in isto interim, hominibus licitum sit et honestum infra dictos sex annos se reducere ad signoriam dicti regis sine prejudicio et sensa mes faire se.

La reine Marie de Blois, en son nom et en celui de son fils, conclut une trêve de douze ans avec le comte de Savoie, le 14 octobre 1389. La convention portait en substance que toutes les questions relatives aux terres que le comte de Savoie tenait en pays de Provence, telles que la ville de Nice et ses vigueries et à autres causes quelconques devaient demeurer en état pendant douze années entières ; que les relations amicales seraient rétablies entre les deux pays, sans que sous aucun prétexte on pût faire marcher des troupes, bâtir de nouvelles fortifications, molester les habitants pour avoir pris part pour l'un ou l'autre prince.

Cette trêve s'imposait, dans l'intérêt des parties et des popula-

tions, pour mettre un terme à la guerre civile, résister aux bandes des routiers dangereux Raimond de Turenne et le comte d'Armagnac qui ravageaient toute la Provence, empêcher des seigneurs remuants de profiter des brouilleries des princes pour saccager les villages et assouvir des vengeances particulières.

Le roi Ladislas n'ayant émis aucune réclamation dans le délai de trois ans, le comte de Savoie exigea en 1391 l'hommage définitif. Il y eut à Nice deux cérémonies de prestation de serment. Les syndics apprirent la mort d'Amédée VII après la première cérémonie et prêtèrent serment de fidélité à son successeur Amédée VIII, le dimanche suivant. Les communes confédérées d'Utelle, Levens et Lucéram protestèrent et se disposèrent à soutenir leurs prétentions, les armes à la main. Pour ne pas rallumer la guerre civile dans la viguerie de Nice, le comte de Savoie leur permit de jouir de leur indépendance pendant quelques années et les amena à composition, en 1430, moyennant quelques avantages. Les autres villes réfractaires, Glandèves-Entrevaux, Guillaumes, Daluis et toutes les communes du bailliage de Villeneuve restèrent soumises à la maison d'Anjou, à l'exception du village de Gattières que le comte de Savoie acquit du capitaine de Mauléon.

L'ancienne noblesse du pays, considérant Amédée VII comme un usurpateur, ne fléchit point. Peu à peu les principales familles vendirent leurs châteaux et leurs terres, passèrent le Var ou se désintéressèrent de la vie publique. Quelques-unes seulement se rallieront plus tard. Les princes de Savoie créèrent une noblesse nouvelle, recrutée dans la bourgeoisie, dans les classes moyennes. En récompense de leurs services, les frères Jean et Louis de Grimaldi agrandirent la baronnie de Beuil d'une vingtaine de fiefs des vallées voisines du Var, de la Tinée et de l'Esteron. Jean reçut en outre le fief de Rochefort en Savoie et fut nommé sénéchal du comte de Savoie et son lieutenant dans les nouvelles terres de Provence. Louis eut 300 florins d'or, une aiguière et une coupe d'or, les seigneuries de Lauris, Touët.

Pour se concilier les populations, le comte de Savoie confirma tous les privilèges, franchises, libertés, statuts et coutumes en vigueur et promit d'aider les communes « à réparer les dommages causés par les guerres acharnées ». « Je veux que mes bons et fidèles sujets puissent jouir de la tranquillité dont ils ont besoin ».

La région détachée de la Provence, sa patrie d'origine, sera longtemps appelée dans les documents de la chancellerie savoisienne : terre neuve, terre nouvelle de Provence, *nova terra Provinciœ, partes Provinciœ*, la ville de Nice et ses vigueries, Nice et la terre adjacente, pays de Nice. Dans le dialecte niçois qualifié officiellement de langue provençale, *lingua Provinciœ*, on disait: *aquestas partidas de Prohenza*, ces parties de la Provence. Nice sera pendant des siècles désignée Nice de Provence. On lit *Nyxe de Provence* dans la chronique de Cabaret de 1417. Mistral reste dans la tradition lorsqu'il nomme cette ville tête de Provence, *cap de Prouvenço*. Tallement des Réaux l'appelle, dans ses *Historiettes*, Nice de Provence (1).

***

L'annexion ou, suivant certains auteurs, la *dédition* du pays de Nice à la Maison de Savoie ne fut ni spontanée ni enthousiaste. Les populations, ruinées par les guerres précédentes et menacées de nouvelles invasions, se déterminèrent, dans un but intéressé, à accepter la protection du prince que le baron de Beuil leur recommandait comme très puissant et le plus capable de les secourir promptement. Encore ne furent-elles pas unanimes et beaucoup de celles qui adhérèrent à la proposition du baron ne se décidèrent-elles qu'après de longues hésitations, de nombreuses réunions et délibérations dont les actes conservés dans les archives de ces villages gardent le souvenir, *habitis super hoc quam plurimis vicibus, consiliis et deliberationibus.*

On peut se demander si le parlement général de la ville de

---

(1) On trouve pour la première fois le titre de comte de Nice dans un acte de 1392 où Amédée VIII est qualifié « comte de Savoie, Nice et Vintimille » — et l'expression Comté de Nice en 1422 dans un avis du vice-gouverneur de Nice « aux communes du Comté de Nice ». Le terme de Comté reparaît dans un acte de 1526 où le duc de Savoie est titré « seigneur (*dominus*) de Nice ; celui de Comte de Nice figure dans un acte de 1554. Vers 1600, les expressions Comte de Nice, Comté de Nice prévalurent officiellement. La chancellerie française adopta le terme « la Comté de Nice » qui se substitua à la désignation » la province de Nice, mais elle ne reconnut pas aux princes de la Maison de Savoie le titre de Comte de Nice. Malherbe souhaitait vivement, dans son ode à Marie de Médicis, la réintégration de Nice dans la Provence.

...Guise en ses murailles forcées
Remettra les bornes passées
Qu'avait notre empire marin,

Nice réuni en hâte par Jean de Grimaldi, alors que le comte de Savoie était arrivé avec ses troupes à l'abbaye de Saint-Pons, représentait la majorité des chefs de famille et des notables. Aucun représentant de la noblesse qui surabondait dans la ville, si ce n'est un gentilhomme de fraîche date, Giraud de Roccamaura qui appartenait à une famille de tabellions vouée au baron de Beuil. L'esprit partisan avait, dans Nice, des racines vigoureuses et, au gré des circonstances, des floraisons surprenantes.

Quand on examine les documents authentiques relatifs à cette affaire, on constate que, dans aucun d'eux, il n'est fait état de la fameuse lettre de Ladislas autorisant expressément les populations à demander le secours d'un prince étranger, autorisation qui devait être la base de la négociation avec la Maison de Savoie; que le réméré de la soumission provisoire de 1388 est de durée diverse suivant les vigueries, 3 ans, 6 ans, 8 ans, comme si le baron de Beuil n'avait reçu de Ladislas aucune consigne précise; que des communes ignorent encore, en 1388, la mort de Charles III de Duras ; que, dans la transaction liminaire du 2 août 1388, n'intervient aucun délégué de la ville de Nice ni des vigueries. Ces constatations permettent de supposer que Jean et Louis de Grimaldi ont peut-être agi de leur propre initiative, sans aucun mandat des Duras.

Dupuy, dans son *Traité des droits du roi de France*, avançait déjà que l'annexion ne fut autre chose que le fruit de l'usurpation à la suite de la révolte. L'érudit Eugène Caïs de Pierlas qui a fait de minutieuses recherches dans les archives des chancelleries italiennes, n'a pas hésité à affirmer, dans son livre *La Ville de Nice pendant le premier siècle de la domination des Princes de Savoie* (Turin, 1897) que la donation du pays niçois au Comte Rouge fut le résultat d'une intrigue et de la trahison de Jean et de Louis de Grimaldi. C'est l'opinion générale des érudits modernes.

Un descendant des barons de Beuil, Maurice de Grimaldi, héritier des archives de la famille, révéla, en 1690, au comte de Montmor, intendant des Galères, au marquis de Seignelay, secrétaire d'Etat et à Louis XIV que son ancêtre Jean de Grimaldi avait désiré d'abord mettre uniquement sa baronnie sous la protection du Comte Rouge pour la préserver d'une invasion des Angevins ou des Duraciens, qu'il ne voulait point ratifier la transac-

tion passée par son frère le 2 août 1388, mais « qu'il fut cependant obligé d'acquiescer à la surprise de cette transaction » et qu'il se repentit ainsi que son frère, dans la suite.

En 1395, Jean et Louis s'emparèrent de Monaco et tentèrent de prendre Vintimille. Surpris au cours d'une attaque, ils furent emmenés prisonniers à Gênes. Elargis en 1397, ils refusèrent de reconnaître l'autorité d'Odon de Villars et de François de Courpey, nommés respectivement sénéchal et gouverneur de Nice par le comte de Savoie et, jusqu'en 1402, de restituer Monaco à leur parent Rainier III. Ils provoquèrent une insurrection dans la vallée de Massoins, aux confins de la baronnie de Beuil et contribuèrent à raviver, dans la viguerie de Nice, le parti angevin. Pendant le premier quart du xv[e] siècle, Nice se trouva divisée en deux clans, dont l'un avait pour cri de ralliement « Viva lo rey Loys » et l'autre, « Viva Savoia ».

Le 12 juillet 1400, les Maisons d'Anjou et de Savoie prorogèrent la trêve pour douze ans et suivant les mêmes clauses. On a prétendu que, le 18 janvier 1402, Ladislas donna, à Viterbo, une renonciation solennelle à tous ses droits sur le pays de Nice, mais on n'en a pu donner aucune preuve. Par contre, Louis II d'Anjou poursuivit fortement par les ambassadeurs, en 1409, la reconnaissance de ses droits sur la même région. Un concours de circonstances rassembla sur la tête de son jeune fils, Louis III, placé sous la tutelle de la reine Yolande d'Aragon, les droits des Anjou et des Duras.

Ladislas mourait le 6 août 1414, laissant héritière sa sœur Jeanne, surnommée la reine Jeannette pour la distinguer de la reine Jeanne I[re]. Elle se brouilla si fort avec le pape Martin V qu'il investit du royaume de Naples Louis III et elle-même, pour le récompenser de ses services, constitua ce prince son héritier universel (1). Amédée VIII réclamait la somme de 164.000 marcs d'or que la Maison d'Anjou lui devait, à son avis, pour les frais engagés par le Comte Vert, lors de l'expédition de Sicile. La régente Yolande d'Aragon, ne pouvant payer cette somme, céda en

(1) Pour protester contre le pape Martin V, la reine Jeannette, qui malgré ses deux mariages avec Guillaume d'Autriche et Jacques de Bourbon, n'avait point d'enfant, adopta en 1420 Alfonse V roi d'Aragon ; elle révoqua pour ingratitude cette adoption en 1423 et institua son héritier la même année Louis III d'Anjou et, à la mort de celui-ci, René d'Anjou, duc de Lorraine et de Bar. Dans ces différents actes d'option passés en 1420, 1423 et

compensation, comme tutrice de son fils mineur, tout ce que ce dernier pouvait prétendre sur la ville de Nice et les terres adjacentes, par traité passé à Chambéry, le 5 octobre 1419.

Les princes de la Maison d'Anjou ne consentirent jamais à reconnaître la validité de cet acte. René d'Anjou somma en 1464 Louis de Savoie — promu duc — de lui restituer Nice et les autres places de l'ancien domaine du comté de Provence. Son successeur Charles d'Anjou, comte du Maine et duc de Calabre, institua, par testament du 10 décembre 1481, son héritier universel Louis XI, roi de France et après lui Charles dauphin et tous leurs successeurs rois de France, « le suppliant instamment et au nom du grand amour qu'il lui portait de recevoir et traiter avec bonté ses sujets de Provence et des terres adjacentes, de leur conserver leurs privilèges, leurs franchises et leurs libertés, de les maintenir dans leurs usages, leurs coutumes et leurs lois ». Charles d'Anjou et du Maine mourut le 11 décembre 1481. Quelques jours après, Palamèdes de Forbin était chargé par lettres patentes de prendre possession du comté de Provence, au nom du Roi.

***

Louis XI recevait ainsi l'héritage de la reine Jeanne, tous ses droits sur la Provence, Naples et la Sicile. Après recherche et examen de toutes les pièces authentiques conservées dans les chancelleries de France et d'Italie, les jurisconsultes français concluent invariablement que le pays de Nice était inséparable du domaine du Comté de Provence et que l'aliénation opérée en 1388 était irrégulière. Leur argumentation est solide.

La Maison de Savoie fonde ses droits sur deux actes qui constituent, à son avis, un titre légitime : la permission donnée aux Niçois par Ladislas en 1388 de se placer sous la protection d'un autre souverain et la cession consentie en 1419 par la reine Yolande, tutrice de Louis III d'Anjou.

Il n'est pas prouvé que cette permission ait été donnée. Quand elle serait démontrée, Ladislas ne pouvait l'accorder ni comme roi de Naples ni comme comte de Provence, puisque la révocation de l'adoption de son père par la reine Jeanne 1re, pour ingratitude,

---

1433, la reine Jeannette cite, parmi ses domaines, les Comtés de Provence et de Forcalquier en des termes tels qu'elle y comprend le pays de Nice annexé par la Maison de Savoie. Elle paraît ignorer la prétendue renonciation faite par son frère en 1402 et que l'on tient généralement pour apocryphe.

l'avait dépouillé de tous les droits conférés par l'adoption sur les Etats de sa mère adoptive et que l'adoption subséquente de Louis Ier d'Anjou avait mis ce dernier prince dans la possession réelle et juridique du Comté de Provence dont la viguerie de Nice et les terres adjacentes étaient un membre principal. Ladislas n'avait pas l'autorité de permettre aux sujets de cette viguerie de se soustraire à l'obéissance de celui qui était leur souverain légitime par le titre de son adoption et de se donner au comte de Savoie. Au surplus, les défenses formelles de Robert d'Anjou et de la reine Jeanne s'opposaient au démembrement du domaine de Provence dont le pays de Nice était fief souverain et une telle aliénation exigeait des formalités solennelles, telles que le consentement général du pays et de tous les vassaux.

La cession faite en 1419 par la reine Yolande est un acte nul pour deux raisons : il a été fait pendant la minorité de Louis III et il n'a pas été ratifié par ce prince une fois majeur; la reine ne pouvait démembrer une pièce de l'importance du pays niçois pour servir de paiement de 164.000 marcs d'or, cette créance n'ayant jamais été justifiée. Il paraît, au contraire, que Louis 1er paya cette retenue de gens d'armes avec lesquels le comte Amédée VI l'accompagna. L'acte passé par la reine Yolande doit être regardé plutôt comme un engagement que comme une alienation irrévocable.

Nice et les terres adjacentes ont toujours fait partie du Comté de Provence. La transaction de 1419 n'a pu avoir son effet ni acquérir un droit de prescription, les princes de la Maison d'Anjou ayant périodiquement réclamé la restitution des terres irrégulièrement annexées. Le roi de France peut donc demander les terres démembrées en remboursant à la Maison de Savoie la somme de 164.000 marcs d'or, si cette créance est justifiée.

Louis XI, tout entier à sa politique d'unification de la France, réglait sa politique extérieure sur les exigences de sa politique intérieure et n'avait point de goût pour les aventures lointaines. Ses successeurs Charles VIII, François Ier et Louis XII revendiquèrent le royaume de Naples et de Sicile qui leur appartenait « tant par droite succession que par testament de la Maison d'Anjou » et entreprirent les guerres d'Italie. Ils ne réclamèrent point le pays de Nice, tant que le duc de Savoie laissa passer leurs armées. Ils se bornèrent à rappeler leurs droits. Mais, en 1543, François Ier dut assiéger Nice avec le concours des troupes turques de Khair ed Din Barberousse. « Le roi de France, écrivait à ce propos le premier consul d'Antibes, désirait merveilleusement recouvrer la ville de Nice et se promettait que l'on ne s'amuserait point à redire qu'il eût employé des armes de barbares pour reprendre ce qu'on détenait si injustement, vu que tout le monde savait qu'elle était des appartenances de son Comté de Provence et qu'il

offrait de rendre au double la somme pour laquelle elle avait été autrefois engagée aux Comtes de Savoie ». La ville se rendit, mais le château où flottait l'étendard de Charles-Quint résista et les assiégeants se retirèrent.

L'armée de François Ier comptait plusieurs descendants des Grimaldi de Beuil : Jean de Grimaldi, seigneur de Levens et Jean-Baptiste de Grimaldi, seigneur d'Ascros, qui tomba à la bataille de Cérisoles. Pour apaiser cette turbulente famille, le duc de Savoie Charles-Emmanuel Ier érigea la baronnie de Beuil en comté, conféra honneurs et dignités à nombre de ses membres, sans pouvoir néanmoins les empêcher d'entretenir, dans le pays de Nice, des sympathies pour la France, à l'occasion des guerres de la Ligue, des brouilles de la Savoie avec l'Espagne, de la compétition du Montferrat.

Le comte de Beuil, Annibal de Grimaldi, lieutenant-général du duc de Savoie dans le comté de Nice, fut soupçonné par son souverain de fomenter des troubles et d'intriguer secrètement en faveur de la France. Pour l'éloigner de la Provence, Charles-Emmanuel Ier lui proposa de troquer ses fiefs montagneux, arides pour des seigneuries plus riches des plaines du Piémont ou des agréables coteaux de la province d'Asti. Le comte répondit fièrement qu'il n'avait aucun goût pour les délices de l'Italie et qu'il préférait employer le restant de ses jours à cultiver les choux de son jardin dans son fief de Beuil glorieusement transmis de père en fils. Il recourut à Louis XIII qui, par lettres patentes de mars 1617, le prit sous sa protection et sauvegarde.

Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, comte de Provence, Forcalquier et terres adjacentes, à tous présents et à venir, salut.

Notre cher et bien aimé Annibal de Grimaldy, baron et seigneur souverain du Bueil, de la vallée de Massoins, d'Ascros, de Todon, de la Tourette, du Revest et autres lieux, nous ayant en diverses occasions fait paraître l'inclination naturelle et particulière qu'il a envers nous, et bien et grandeur de cette couronne au service de laquelle ses père, aïeul et bisaïeul, oncles et autres de son nom et maison ont tenu et exercé de grandes et honorables charges et dignités, même plusieurs d'entre eux y ont fini leurs jours, ce qui lui a fait désirer ardemment de se mettre avec sa femme, famille, biens, terres et pays en la protection de notre couronne et se départir de toutes autres protections, alliances, associations avec quelques autres princes et pour cet effet a envoyé vers nous diverses fois plusieurs nobles personnages pour nous en faire supplication et instance.

Et néanmoins, d'autant que nous avions différé quelque temps

de lui en donner les assurances telles qu'il désirait; se trouvant pressé de la sûreté et conservation, il se serait adressé aux ministres et agents du roi d'Espagne notre très cher frère et beau-père et serait entré en quelques pourparlers avec eux sur ce sujet.

Mais lui ayant depuis fait savoir l'intention que nous avions de lui octroyer notre protection et que nous ne pouvions agréer qu'il la recherchât ailleurs, vu la proximité de ses terres avec nos frontières et qu'il s'était déjà adressé à nous pour ce sujet.

Pour ces causes et autres bonnes et grandes considérations, à ce nous mouvant et après avoir sur ce pris l'avis de la reine notre très honorée dame, notre mère et aucuns princes, ducs, pairs officiers de notre couronne et principaux de notre conseil,

Disons et déclarons que nous prenons en notre protection ledit baron du Bueil, avec sa femme, famille, descendants et successeurs...

Le Sénat de Nice fit le procès d'Annibal de Grimaldi, accusé de s'être soustrait à l'obéissance du duc de Savoie en se prétendant publiquement souverain dans son comté, d'avoir effacé les armoiries de la Maison de Savoie en plusieurs de ses terres, d'avoir cherché sous de faux prétextes la protection de souverains étrangers et le condamna à mort. Le comte fut exécuté le 9 janvier 1621 dans son château de Tourette-Revest. Son fils, André de Grimaldi, baron de Laval, qui s'était réfugié en France, fut condamné à mort par contumace, pendu en effigie, pour félonie, trahison et lèse-majesté. Tous leurs fiefs du Comté de Nice furent confisqués et distribués entre ceux qui, dans cette affaire, avaient le mieux servi le duc de Savoie. Sur les instances de Louis XIII, André de Grimaldi fut rétabli dans les terres du Comté de Beuil. Il en fut dépossédé après le traité de réconciliation de la régente de Savoie, Christine de France, avec les princes de la Maison de Savoie.

*
* *

Au XVIIe siècle, les ducs de Savoie déplacèrent le centre de gravité de leurs Etats qui se trouvait jusque-là du côté français des Alpes, avec la Savoie, le Faucigny, le pays de Vaud, la Bresse, le Bugey et Nice, et se tournèrent vers la péninsule pour y étendre leur domination. Grâce à leur souple politique, à leur opportunisme persévérant, ils s'évertuèrent à tenir l'office de bascule entre les maisons rivales de France et d'Autriche, à gagner du terrain à l'occasion des conflits armés en s'alliant au mieux de leurs intérêts. Charles-Emmanuel abandonna à Henri

IV ses droits sur la Bresse, le pays de Gex, le Bugey et les bords du Rhône jusqu'à Lyon et obtint le marquisat de Saluces, par le traité de Lyon du 17 janvier 1601: il avait déjà acquis en 1579, sous le bon plaisir du roi de France, le comté de Tende.

« L'une des traditions les plus anciennes et les plus tenaces dont se soient inspirées vis-à-vis l'une de l'autre, avec une bonne foi inégale peut-être, les cours de Paris et de Turin, c'est l'établissement des princes de Savoie en Lombardie grâce à l'appui de la France et l'abandon à celle-ci de la frontière des Alpes pour prix de son service. Cette grande idée domine les faits et les hommes, elle plane au-dessus des monts qui séparent la France de la péninsule italienne. » (1).

La France désirait reprendre le pays de Nice sur lequel elle avait des droits bien établis. Elle possédait, sur le versant italien des Alpes, des places fortes qui commandaient de ce côté les avenues du Piémont et plusieurs vallées. Mais la Maison de Savoie aspirait à absorber progressivement le Milanais et elle ne consentait à traiter l'abandon du pays de Nice que si elle obtenait des compensations avantageuses dans la Lombardie. En attendant, elle acquit peu à peu les villes et les terres que la France avait encore en Italie. Cette politique se révéla particulièrement habile aux temps de Louis XIV et de Victor-Amédée II.

Louis XIV vérifia l'origine de ses droits sur le pays de Nice à l'occasion d'une requête de Maurice de Grimaldi, petit-fils d'Annibal de Grimaldi, qui demandait la restitution de la baronnie de Beuil, la réparation des injustices commises par le duc de Savoie. Maurice de Grimaldi servait la France depuis 25 ans en 1690 et commandait une galère royale. Il avait retrouvé dans les archives de sa famille les pièces concernant l'annexion de 1388 et la correspondance entretenue par ses aïeux avec la cour de France depuis le xve siècle. Il les adressa au Roi, en décembre 1690.

« Je viens demander à Votre Majesté justice de l'usurpation de la baronnie de Beuil. Rien n'a porté M. le duc de Savoie à nous faire cette violence que la vue qu'en détruisant notre famille, il croyait abolir les droits que Votre Majesté a sur le Comté de Nice; mais

(1) *Recueil des Instructions données aux ambassadeurs et ministres de France. Savoie.* Introduction.

heureusement nous avons sauvé du naufrage de ma maison les titres par lesquels Votre Majesté pourra voir le peu de droit que M. le duc de Savoie a de posséder le Comté de Nice qui est un ancien domaine de Votre couronne ».

Louis XIV chargea Charles-René d'Hozier, généalogiste de sa maison et garde de l'Armorial général de France, de rechercher dans les chancelleries tous les documents se rapportant à l'annexion de 1388. Le marquis niçois de Saint-Laurens Ferrero signalait « qu'on trouverait dans les archives de la maison de ville de Nice comme cette province a été démembrée de la Provence et les raisons que le roi aurait de la garder comme un bien qui lui a été usurpé ». Lorsque d'Hozier eut recueilli sa documentation, il rédigea pour le roi un long mémoire confirmant les conclusions des jurisconsultes français, ses devanciers, sur l'irrégularité du pacte d'annexion de 1388.

« La ville de Nice, affirmait-il, a toujours fait une partie tellement inséparable du Comté de Provence qu'on l'a appelée de tout temps, Nice de Provence. Tous les efforts ne l'ont pu empêcher d'être toujours unie au corps du Comté de Provence. Le Roi dont le pouvoir est aussi grand que la justice peut se faire restituer ce qui a été démembré ».

Victor-Amédée II ayant abandonné le parti de la France pour adhérer à la ligue d'Augsbourg, Louis XIV fit occuper le Comté de Nice par Catinat, en 1691, et prit le titre de Comte de Nice. Il maintenait les privilèges et franchises dont les populations jouissaient sous la domination des princes de Savoie, « ainsi que tout ce qui avait été convenu dans les actes d'hommage de 1388 et dans les conventions avec les comtes de Provence, les rois d'Arles et de Bourgogne ». Les procureurs des communes prêtèrent le serment de fidélité devant le chevalier de la Fare, brigadier des armées du roi, gouverneur et lieutenant-général de la ville et du Comté de Nice.

« Nous jurons et promettons au Roi, notre seigneur et souverain, que nous serons à lui et à ses successeurs à la couronne de France, toute notre vie, fidèles sujets et serviteurs, procurerons par tous les moyens en notre pouvoir tout ce qui peut concerner son Royal service et l'avantage de ses Etats et, s'il arrivait à notre connaissance des faits contre la couronne, nous en donnerions avis à Sa Majesté Très Chrétienne ou à son représentant ».

Louis XIV fit intriguer auprès de Victor-Amédée II pour le

détacher de la ligue et traiter séparément. Il donna, le 13 septembre 1691, au comte de Rébenac des instructions sur les conditions d'un rapprochement.

...« Il pourra bien arriver que M. le duc de Savoie demandera encore que le roi promette de lui rendre, après la paix faite avec la Maison d'Autriche, les villes, châteaux et citadelles de Nice et Villefranche. Mais comme Sa Majesté n'est pas seulement fondée à les retenir par droit de conquête et qu'elle a d'ailleurs des titres incontestables pour les réunir au Comté de Provence, il faut tâcher de remettre la discussion des prétentions de part et d'autre aux conférences de la paix pour ne point arrêter sur cette difficulté l'accommodement particulier de M. le duc de Savoie. Au fond, quoique les prédécesseurs de ce prince aient possédé ce comté depuis l'an 1388, néanmoins l'invasion qui en fut faite pour lors par Amédée VII sur Louis II d'Anjou, roi de Naples et comte de Provence, fut si violente et si injuste que ses successeurs n'ont rien pu alléguer pour la soutenir qu'une prétention chimérique de 164.000 francs d'or qui serait beaucoup plus que payée par une si longue jouissance quand ils seraient légitimement dus. Ainsi le sieur de Rébenac doit faire tout ce qui lui sera possible pour remettre la décision de cette affaire aux conférences de la paix.

Les négociations secrètes furent laborieuses, longues, plusieurs fois interrompues. Victor-Amédée II exigeait le territoire du gouvernement de Pignerol et le Comté de Nice, quoique ce gouvernement fût depuis longtemps aux mains du Roi et que ce comté et beaucoup de places de la Savoie et du Piémont fussent occupées par les troupes françaises. Louis XIV, tenant essentiellement à rallier son neveu retors autorisa le comte de Tessé, ministre plénipotentiaire, à faire des concessions, par ses instructions du 18 mars 1696.

Consentir à la cession de Pignerol pourvu que le duc de Savoie abandonne la ville et le comté de Nice avec le château, le port de Villefranche et tout ce qui peut dépendre desdites villes et places. Sa Majesté ferait rendre au duc de Savoie toutes les places conquises tant en Savoie qu'en Piémont. En cas de refus, se réduire à la seule cession de la ville, château et comté de Nice. A toute extrémité, échanger Pignerol contre la ville et château de Nice, avec la même étendue de pays pour leurs dépendances que l'on accorderait aux environs de Pignerol. Ne descendre que par degrés à ce dernier parti.

Louis XIV dut céder Pignerol, ses dépendances à condition de démolir les fortifications, le comté de Nice. Il fallut en passer par où Victor-Amédée voulait pour le détacher de ses alliés. Le traité de paix séparée fut conclu le 29 août 1696 et les

troupes françaises évacuèrent le comté de Nice le 29 septembre.

Au début de la guerre de la Succession d'Espagne, Victor-Amédée II se rangea du côté de son oncle Louis XIV et de ses deux gendres le duc de Bourgogne et le roi d'Espagne, petit-fils du roi de France. Il voulait qu'on lui assurât le duché de Milan en échange de la Savoie, du Comté de Nice et de la vallée de Barcelonnette. Louis XIV demandait en plus le marquisat de Saluces, le comté de Tende, le comté de Beuil, Pignerol et ses dépendances, les vallées de Lucerne, de Saint-Martin et d'Angrogne. « Sa Majesté ne veut point se relâcher sur le comté de Tende, celui de Nice et ses dépendances ». Puis il proposa d'autres compensations territoriales que le Milanais dont il ne voulait pas déposséder le roi d'Espagne. Le duc de Savoie se tourna vers l'empereur d'Autriche qui lui fit des promesses plus séduisantes. En 1705, Louis XIV s'empara du Comté de Nice et l'occupa jusqu'en 1714. Par le traité d'Utrecht, le duc de Savoie céda à la France la vallée de Barcelonnette, mais il conserva le comté de Nice et gagna les places d'Exiles et de Fenestrelles, les vallées d'Oulx, de Bardonnèche et de Pragelas. Il obtenait tout ce que la France avait au-delà des Alpes et, en outre, le royaume de Sicile qu'il échangea, en 1720, pour le royaume de Sardaigne.

La France reprit le Comté de Nice pendant la guerre de la Succession d'Autriche, de 1742 à 1749; sous la Révolution et l'Empire, de 1792 à 1814. Ses généraux, ses représentants étaient accueillis triomphalement, en avant de la ville de Nice, par les consuls, l'évêque, les notables et une foule enthousiaste, conduits sous le dais des processions que portaient les premiers citoyens jusqu'aux portes de la cité, fêtés par un peuple joyeux, exubérant. Les mêmes manifestations, il est vrai, saluaient le retour des princes de Savoie, après les traités de paix. On ne saurait peut-être en déduire autre conclusion que ni la France, ni la Maison de Savoie, n'avaient démérité de ces populations ballottées au vent des traités et prudentes. Lors de ces changements de souverain, aucune récrimination n'était émise contre le maître précédent. Les princes de la Maison de Savoie se montrèrent des tuteurs vigilants et les gouvernements français,

pendant les occupations provisoires, respectèrent le régime particulier de ce pays.

***

Vers 1840, un mouvement d'opinion se dessina, dans le Comté de Nice, en faveur de la France. Les villages de la montagne, restés pauvres, étaient privés de chemins, d'eau potable, d'écoles. Les habitants assistaient au réveil économique de la Provence voisine, éprouvaient la tristesse de leur destin. Sur le littoral, tout le commerce se faisait avec la Provence et la frontière apparaissait sous la forme odieuse d'une barrière douanière gênante. Le roi de Sardaigne abolit le privilège du port franc à Nice et à Villefranche, imposa une taxe de 8 fr. 50 par charge de blé venant de l'étranger et débarqué dans ces ports, pour favoriser les populations agricoles du Piémont et avantager le port de Gênes qui eut le monopole de l'entrepôt des marchandises en franchise de droit. Les regards des habitants se portaient vers la France. La Chambre de Commerce de Nice dénonçait la suppression des franchises comme une atteinte à la transaction de 1388 qui avait accordé « l'exemption des droits de gabelles tant sur les denrées locales que sur les marchandises introduites par le commerce ». Différentes autres mesures fournirent à une partie importante de la population un grief contre le gouvernement sarde, que l'on trouvait indifférent au sort de Nice.

On s'est demandé si le gouvernement sarde ne négligea pas intentionnellement le Comté de Nice pour donner à entendre à ses habitants que leur place dans la nation savoisienne n'était plus qu'au second rang. (1) L'heure des réalisations massives paraissait proche aux diplomates de la Maison de Savoie qui poursuivaient méthodiquement, depuis trois siècles, l'absorption progressive des principautés italiennes.

Napoléon III offrait à Victor-Emmanuel l'appui de la France contre l'Autriche qui détenait la Lombardie et la Vénétie,

---

(1) Latouche, *Histoire du Comté de Nice*. L'abolition du privilège du port franc, en 1854, fut une mesure peu politique à moins que Cavour, qui prévoyait de longue date l'annexion du comté à la France, n'ait accepté de gaîté de cœur la conséquence du sacrifice imposé aux Niçois, leur désaffection.

moyennant la cession de la Savoie et du Comté de Nice. Des entretiens eurent lieu à Plombières et furent sanctionnés par le traité secret du 28 janvier 1859. Le passage des troupes françaises à Nice provoqua l'enthousiasme de la population. L'Autriche battue à Montebello, Palestro, Magenta et Solférino renonçait à la Lombardie et signait la paix de Villafranca. Napoléon III cédait cette province convoitée depuis si longtemps par la Maison de Savoie et celle-ci, par le traité du 24 mars 1860, consentait à la réunion de la Savoie et du comté de Nice à la France, sous réserve du consentement des habitants. Lorsque les régiments français traversèrent, à leur tour, le comté de Nice, ils furent fêtés avec plus de cordialité encore qu'à leur premier passage.

Le 12 février 1860, le comte Cavour écrivait à son ami le marquis Emmanuelle d'Azeglio, ambassadeur du roi de Sardaigne à Londres :

« Ayant amené la France à faire la guerre en Italie, au nom du principe des nationalités, ayant invoqué depuis huit mois le principe du respect du vœu des peuples, surtout lorsqu'il est en harmonie avec le premier, nous n'aurions pas contesté d'un côté des Alpes ce que nous soutenions de l'autre. Lorsque la France nous a demandé ce que nous ferions si la grande majorité des Savoyards et des Nissards demandait à être réunie aux peuples parlant la même langue, nous lui avons répondu que nous ne faisions par marché des peuples, que nous ne vendrions ni ne troquerions le moindre de nos villages, mais que si les sujets de race non italienne voulaient, comme on le disait, se séparer de nous, certes nous ne les retiendrions point par la force ».

Dans une proclamation aux populations de la Savoie et du comté de Nice, le roi de Sardaigne donnait lui-même les raisons de son sacrifice.

« Je ne pouvais méconnaître que le développement du commerce, la rapidité et la facilité des communications augmentent chaque jour l'importance et le nombre des rapports de la Savoie et de Nice avec la France. Je n'ai pu oublier enfin que de grandes affinités de race, de langage et de mœurs rendent ces rapports de plus en plus intimes et naturels ».

Les électeurs du comté de Nice furent appelés à voter, par oui ou par non, sur l'opportunité de l'annexion à la France, au moyen de bulletins secrets, les dimanche 15 et lundi 16 avril, dans chaque commune. Le scrutin se passa dans le calme le

plus digne. Sur 30.706 inscrits, il y eut 25.933 votants: 25.743 oui, 160 non, 30 bulletins nuls.

A la Chambre des députés de Turin, le 26 mai 1860, l'ancien président du conseil Rattazzi protesta contre l'annexion du comté de Nice à la France. Le comte de Cavour, président du conseil des Ministres, lui répondit:

« M. Rattazzi a dit que Nice était incontestablement une province italienne et, pour le démontrer, laissant de côté les arguments ethnographiques et géographiques, il n'a donné qu'une raison, celle-ci : Nice est italienne parce que, autrefois, libre d'elle-même, elle s'est donnée à l'Italie.

Je regrette que l'honorable député Rattazzi ait usé, qu'il me permette de le dire, d'un aussi pauvre argument. Je ne veux pas examiner le vote donné par Nice en 1388 en faveur de la Maison de Savoie. Je ne sais pas si, dans ce temps-là, on observait pour le vote les prescriptions qu'ordonne aujourd'hui notre loi électorale; j'en doute beaucoup. Mais, en admettant que les Niçois aient donné en 1388 un vote libre, exempt de toute pression, que firent-ils alors? Manifestèrent-ils l'intention d'être Italiens ou, tout au moins, d'être réunis sous le sceptre d'un roi italien?

Non, il faut bien le dire, la Maison de Savoie n'était pas encore devenue italienne; sa puissance et sa capitale étaient en Savoie. La donation fut faite à Amédée VII, dit le Comte Rouge, qui tenait sa cour à Chambéry et il est évident que l'intention des Niçois fut alors de se réunir à un Prince Savoyard, à un Prince de langue française, à un Prince qui habitait du même côté des Alpes qu'eux-mêmes.

L'argument mis en avant par M. Rattazzi se tourne donc justement contre sa thèse. Examinons, maintenant, non pas la situation de Nice en 1388, mais sa situation actuelle. Cette province est naturellement française. Une locution populaire nous le démontre; ce pays s'appelait en effet la France rustique.

Une province italienne aurait-elle jamais supporté d'être ainsi appelée pendant des siècles? Il faudrait pour cela que le sentiment italien n'y eût pas de bien grandes racines.

Les intérêts matériels du Comté poussent nécessairement ses habitants vers la France. Pour constater la nationalité d'un peuple, je ne pense pas qu'il faille recourir à des arguments philosophiques ou à des recherches scientifiques; les faits qui tombent sous les sens et appartiennent à l'appréciation de tous les individus doivent seuls être consultés.

Or, nous avons deux villes du nom de Nice, l'une en Piémont qu'on désigne sous le nom de Nice-de-Montferrat; l'autre sur le littoral que nous tous, dans notre jeunesse, nous avions l'habitude d'appeler Nice-de-Provence. J'ai habité Nice et je puis vous assurer que j'ai reçu une infinité de lettres portant l'adresse de « Nizza di Provenza ». Croyez-vous que si Nice était réellement italienne cette locution aurait été employée et serait devenue populaire? Non, assurément.

Mais quelle est la preuve la plus forte de la nationalité d'un peuple ? C'est le langage. Or, l'idiome parlé à Nice n'a qu'une analogie très lointaine avec l'Italien; c'est le même qu'on emploie à Marseille, à Toulon et à Grasse. Celui qui a voyagé en Ligurie a pu remarquer qu'on y parle la langue italienne, avec ses modifications et ses dialectes, jusqu'à Vintimille. Au-delà, c'est comme un changement de scène, c'est un tout autre langage.

Je ne conteste pas qu'à Nice les personnes aisées n'aient l'habitude d'apprendre l'Italien et ne puissent faire usage de cette langue; mais dans les conversations familières, les Niçois ne se soucient pas de l'Italien; ils parlent le Provençal ou le Français.

Non, Nice n'est pas italienne, je le dis avec une entière conviction ».

Le discours de Cavour est la juste appréciation du pacte de 1388.

La réunion du pays de Nice à la France, solennellement consacrée par le traité du 24 mars 1860, était la solution que la marche inéluctable des événements devait finir un jour par faire prévaloir.

Paul CANESTRIER.

Le Duc d'Aumale et le Trône de Grèce

Le 11-23 octobre 1862, une révolution, ou plutôt un mouvement militaire, mit brusquement fin au règne d'Othon de Bavière, premier souverain de la Grèce moderne et indépendante de 1832.

Après deux mois de palabres diplomatiques et l'élection, par voie de referendum populaire et à une majorité écrasante (230.016 voix sur 241.202 suffarges exprimés) du prince Alfred de Grande-Bretagne, fils de la reine Victoria, les puissances s'accordèrent pour notifier, le 13 décembre, au gouvernement hellénique, une déclaration confirmant le Protocole de Londres de 1830 qui excluait du trône grec les membres des trois familles régnant en Angleterre, en France et en Russie : en l'espèce, le seul prince Alfred, duc d'Edimbourg, qui avait visité la Grèce trois ans auparavant et y avait été l'objet d'un accueil enthousiaste et, par extension, le duc de Leuchtenberg, petit-fils d'Eugène de Beauharnais, allié (*connected*) aux Romanoff.

Au cours de la joute anglo-russe qui se terminait ainsi par un coup nul, d'autres noms avaient été prononcés : ceux du prince de Nassau, du roi Ferdinand de Portugal, du prince Henri de Schleswig-Holstein, du prince Amédée de Savoie, de l'archiduc Maximilien, le futur et malheureux empereur du Mexique, et, enfin, du duc d'Aumale, le vainqueur d'Abd-el-Kader, quatrième fils de feu Louis-Philippe Ier, dernier roi des Français.

Or, si grâce à Théodore Vellianitis (1) on est amplement renseigné en Grèce sur la candidature du duc de Nemours au trône hellénique (1824-1826) dont, par ailleurs, s'est longuement occupé l'historien français, A. Debidour (2) et, à sa suite, l'historien hellène C. Rados (3), on l'est beaucoup moins au sujet de

(1) Homme politique et historien hellène (1863-1934).
(2) *Le général Fabvier*, Paris 1904.
(3) *Le Complot Orléaniste* (*en grec*) Athènes 1907.

celle de son frère puîné, posée trente-cinq ans plus tard par Piscatory (4) et quelques Grecs de marque. Et, pourtant, le « Messager d'Athènes », pour ne parler que de lui, toujours à l'affût de ce qui concerne la Grèce, y a consacré un long entrefilet il y a un quart de siècle (5), à l'occasion d'un article paru à l'époque dans la « Revue Hebdomadaire », sous la signature de M. Henri Limbourg (6). Cet article, ainsi que la partie correspondante d'une étude contemporaine due à la plume de l'Académicien Alfred Mézières et publiée dans la « Revue des Deux Mondes » (7) peuvent se résumer ainsi :

Piscatory, qui avait conservé de nombreuses relations en Grèce, et qui entretenait des rapports très intimes avec la famille de Louis-Philippe, pressentit le duc d'Aumale et celui-ci, à première vue, ne se montra pas réfractaire à l'idée de succéder au roi Othon. Mais il voulait être assuré que les puissances ne lui opposeraient pas un candidat nommé d'avance, que Napoléon III lui serait favorable et, surtout, que son fils et héritier, le prince de Condé (8), l'approuverait. Il envoya donc à celui-ci, alors âgé de 17 ans, et qui suivait à Lausanne les cours de l'Académie sous la direction d'un colonel de l'armée fédérale, une note de Piscatory attestant la bienveillance de l'Empereur ainsi que l'enthousiasme des Grecs prêts à l'acclamer dès son arrivée au Pirée.

Bien que les Grecs en question ne parussent pas demander à leur futur souverain de changer de religion et bornassent leurs

---

(4) *Théobald*-Emile-Arcambal Piscatory, dit le baron Piscatory, né à Paris le 30 septembre 1799, mort le 8 novembre 1870, des fatigues d'une nuit de garde. Il avait épousé la fille du général Foy et fut ministre de France à Athènes de Juin 1843 à Janvier 1848, mais, auparavant, il avait déjà séjourné en Grèce à deux reprises : une première fois en 1825, une deuxième de janvier à août 1826. Grenier, dans ses *Lettres*, nous le montre tantôt dans le Péloponèse faisant campagne contre Ibrahim-Pacha, près des Moulins de Lerne, tantôt en Eubée, bloqué par les Turcs, à Carysto, où Vassos le délivre (Cf. Radet : *L'Histoire et l'Œuvre de l'Ecole Française d'Athènes*. Paris 1901 p. 10). D'autre part, Henry Fornésy : *Le Monument des Philhellènes*. (Bibliothèque Nationale d'Athènes, Manuscrit N° 1697) mentionne qu'il accompagna Coletti dans l'expédition, sans résultat, d'Atalante. Mais cette dernière information est sujette à caution car les deux expéditions contre Atalante datent, respectivement, d'octobre-novembre 1826 et du printemps de 1827.

(5) N° du 9-22 juin 1912.

(6) 25 mai 1912.

(7) *Le Duc d'Aumale en exil*. 15 juillet 1912.

(8) *Louis-Philippe*, né en 1845, mort en 1866 sans postérité.

désirs à ce que celui de ses enfants, Condé ou Guise, appelé à lui succéder, adoptât le *rite* grec, le prince de Condé, très attaché à la foi catholique et aux intérêts de sa Maison, souleva plusieurs objections « qui, exprimées avec énergie, suffisaient, dit M. Mézières, pour que toute idée de candidature fût abandonnée et pour que le duc qui, au fond, partageait les idées de son aîné (9), y mît, de propos délibéré, des conditions qui rendirent sa candidature inacceptable aux Grecs ».

***

Mais, comme l'article de M. Limbourg et l'étude de M. Mézières leur avaient été respectivement inspirés par la *Correspondance du Duc d'Aumale et de Cuvillier-Fleury* (10), nous avons cru devoir remonter à la source de leurs informations et, profitant d'un récent séjour d'une semaine à Paris, avons passé une matinée à consulter à la Nationale l'ouvrage en question, introuvable en Grèce.

De la candidature de son correspondant, Cuvillier-Fleury (11) parle pour la première fois dans une lettre datée du 30 décembre 1862. Quelques jours avant, une grande chasse avait été donnée à Ferrières par le baron de Rothschild. Le bruit courait, depuis lors, que Napoléon III, qui y assistait, avait, le premier, prononcé le nom du prince pour le trône que rendait vacant le départ du roi Othon de Bavière. « Cela me paraît, écrit Cuvillier, pour le moins extraordinaire, mais ce n'est pas une raison pour que ce ne soit pas vrai, si peu vraisemblable que cela soit... Il y a bien des motifs pour qu'une solution de ce genre fût agréable au Maître. Elle servirait à sa politique et à son renom ». Et, en reproduisant l'extrait ci-dessus, M. Mézières d'ajouter : « Il n'eût pas été maladroit, en effet, d'éloigner le duc d'Aumale, de détourner son attention des affaires de France et d'offrir un but à son activité ». C'est, à peu de choses près, le même argument — nous le verrons par la suite — qu'invoquera

---

(9) *François*, né en 1854, mort en 1872, également sans postérité, ne fut pas consulté, car il n'avait alors que 8 ans.

(10) Tome III (1859-1864). Paris 1912. Plon-Nourrit édit.

(11) Alfred-Auguste Cuvillier-Fleury, né et mort à Paris (1802-1887), membre de l'Académie française. Secrétaire de Louis Bonaparte, roi de Hollande, puis précepteur du Duc d'Aumale et historiographe de la famille d'Orléans, dont il nota les faits et gestes de 1828 à 1851.

Alexandre Rangabé dans une de ses conversations avec le représentant de la France en Grèce. Pour notre part, nous croyons plutôt qu'il y a là une de ces flambées de libéralisme qui ont éclairé la vie de Napoléon III et, peut-être aussi, le désir de se faire pardonner une violente diatribe du Prince Napoléon contre les d'Orléans, dont l'Empereur avait toléré l'affichage.

En tout cas, l'idée de la candidature ne venait pas de l'hôte des Tuileries, mais — nous l'avons vu — de Piscatory, un des anciens fidèles du Palais-Royal. Celui-ci, à cause de son philhellénisme, demeurait très populaire en Orient, y conservait des correspondants et des amis. D'autre part, sa maison de Paris, nous apprend M. Mézières, était ouverte aux jeunes Hellènes qui y faisaient leurs études. Et c'est dans une lettre au duc, avec qui il entretenait des rapports suivis et amicaux, qu'il engagea celui-ci, sinon à se porter candidat, du moins à accepter la candidature si elle lui était offerte.

La « Correspondance », préfacée par M. René Vallery-Radot, ne reproduit pas le texte original de cette « Lettre Politique » mais, en Appendice (12), une analyse de cette communication qui doit être du commencement de janvier 1863.

Piscatory a reçu de Grèce diverses correspondances qui représentent la candidature du duc d'Aumale comme assurée, s'il consent à accepter la couronne hellénique. Plusieurs jeunes Grecs résidant en France ont été le voir, lui ont répété les mêmes choses et ont ajouté que le duc ayant deux enfants, rien ne l'empêchait d'accepter une royauté temporaire et de se démettre de ses fonctions royales en faveur de l'un de ses enfants, quand il le voudrait. Ces jeunes gens s'engageraient à apporter, si on le demandait, des lettres d'adhésion de tous les officiers de la garnison d'Athènes. Enfin, Piscatory, dans le feu de ses 63 ans, (comme dit M. Vallery-Radot), se faisait fort, débarqué au Pirée à *midi,* de faire proclamer le duc roi par acclamations *avant la fin du jour.*

Le correspondant principal de Piscatory (la suite de cette étude nous montrera qu'il s'agit, sans doute, d'Alexandre Rangabé) lui a écrit le 10 décembre pour lui raconter les diverses vicissitudes bien connues de la candidature du prince Alfred

---

(12) pp. 463-464.

(13). Il y rapporte que M. Bourée, ministre de France à Athènes, avait reçu un télégramme lui annonçant que Napoléon III ne ferait pas d'opposition à l'élection du duc. M. Bourée, consulté sur ce point quelques jours auparavant, avait d'abord déclaré que cette élection serait considérée par lui comme une insulte à l'Empereur. Le télégramme connu, le parti français put se constituer et l'on assure que la candidature du duc aurait eu le pas sur celle du prince Alfred, même si cette dernière avait été mise hors de question par le refus de ce prince, et qu'au risque de perdre les îles Ioniennes, les Grecs préféraient le duc. Tel serait leur enthousiasme, qu'ils ne lui demanderaient pas un changement de *religion* et qu'il suffirait que celui de ses fils qui lui succéderait adoptât le *rite* grec.

Dans une deuxième lettre du 9 janvier 1863, le même correspondant écrit à Piscatory que le salut des Grecs dépend de l'acceptation du duc. Ils ne peuvent plus avoir un prince des trois grandes familles régnantes, ils ne veulent pas *subir* de prince des autres familles et, d'autre part, « ils ne peuvent pas se passer d'un roi sans tomber dans l'anarchie ».

Les sympathies du duc d'Aumale pour la Grèce étaient vives. La Guerre de l'Indépendance hellénique fut une des premières émotions de sa vie. Et, comme le signale l'annotateur de la « Correspondance », la guerre gréco-turque fut peut-être la dernière puisque cinq jours avant sa mort, c'est-à-dire le 2 mai 1897, dans une lettre qu'il lui adressait, le duc confiait l'anxiété qu'il éprouvait pour une cause « traditionnellement chère à son cœur ». « Traditionnellement chère », en effet, car nul, en Grèce, n'a perdu le souvenir du philhellénisme de Louis-Philippe qui, s'il oubliait les injures faites au duc d'Orléans, n'oubliait pas, devenu roi, les sympathies que, prince, il prodiguait à la cause grecque (14). Aussi, la lettre qu'en réponse le duc adresse à Piscatory, le 22 janvier 1863, est-elle des plus bienveillantes.

« Je ne puis vous dire, mon cher Piscatory, lui mandait-il, que votre lettre m'ait absolument pris par surprise, car voici

(13) Le Duc d'Edimbourg, alors cadet dans la marine anglaise, second fils de la Reine Victoria, né en 1844, mort en 1900, que le peuple grec devait élire roi à une écrasante majorité, mais qui n'eccepta pas la couronne « en égard à la France et à la Russie également protectrices de la Grèce ».

(14) Voir, à ce propos, ses lettres à Eynard (Ed. Chapuisat *La Restauration Hellénique*. Paris 1924) et « Journal de Genève », 13 septembre 1926.

plus d'un mois que je vois mon nom reparaître dans les correspondances ou articles de journaux qui traitent des affaires de Grèce. Mais je puis vous assurer que jusqu'à ce jour, j'ignorais qu'on eût pensé sérieusement à m'offrir la couronne hellénique. Je suis donc peu préparé à répondre à votre communication. Je vais, cependant, vous exposer aussi logiquement que possible, les résultats de quelques heures de réflexion ». Cela dit, le duc se demande si, à l'heure qu'il est, le roi de Grèce n'a pas été déjà choisi par les puissances protectrices. Il n'en sait rien, mais il voit tant de messagers princiers aller et venir entre Londres (le prince Alfred), Cobourg (le duc Ernest) et Lisbonne (le roi Ferdinand de Portugal) qu'il doit y avoir quelque part une volonté bien arrêtée et des choses bien avancées. Devant une candidature hautement patronnée, le nom d'un exilé, quelque valeur qu'ait ce nom par l'origine et les souvenirs, pourrait-il réunir cette quasi-unanimité des suffrages qui semble indispensable ? Certes, il conçoit parfaitement que personne en Grèce ne veuille commencer une véritable campagne électorale avant d'être assuré du consentement de celui qu'on voudrait présenter au choix de la nation, mais celui qui doit donner son nom a besoin, lui aussi, de connaître exactement quelles sont ses chances avant de se prononcer.

« Mais admettons, continue-t-il, que tous les obstacles aient été écartés et que l'exilé en question se soit assuré de la grande majorité des votes, quelle sera sa situation personnelle vis-à-vis du chef du gouvernement français ? » Et le duc, faisant allusion à une première dépêche de Drouyn de Lhuys à Bourée, dont il sera parlé plus loin, se demande si la neutralité du Cabinet des Tuileries à son égard est *vraiment* sincère et si le contre-coup des *véritables* sentiments qu'il inspire en haut lieu n'atteindrait pas quelque jour les destinées qui lui seraient confiées.

Reste le fond même du problème et qu'il appellera la troisième question, parce qu'elle ne peut être convenablement étudiée qu'après la solution des deux autres. Il ne connaît pas la Grèce ou, du moins, pas encore et ne juge pas les Grecs d'après les pamphlets (Edmond About) plus ou moins spirituels. Il en a souvent parlé avec les siens dans leurs longues soirées d'exil et il est convaincu que ce peuple a un bel avenir s'il se montre sage, s'il est bien gouverné et si on le laisse se placer dans une

situation qui lui permette de vivre indépendant. Bien que les difficultés soient grandes, les épreuves et les périls manifestes, il ne craint ni le travail ni le danger et l'idée d'ouvrir à ses enfants un avenir moins incertain lui sourit d'autant plus qu'en servant la cause de la Grèce il ne croit pas trahir celle de la France : la politique nationale, traditionnelle, à laquelle il demeurera invariablement fidèle quel que soit celui qui la dirige.

Mais, avant de prendre une décision définitive, il a besoin, d'une part, de s'éclairer sur la situation actuelle de la Grèce, sur ses ressources, de savoir si on peut assurer à ce royaume les conditions d'une existence vraiment indépendante et, d'autre part, de consulter son fils, « bien jeune encore, mais énergique, intelligent et le premier intéressé à la question ».

Voilà, sans arrière-pensée, les sentiments qu'il éprouve. A Piscatory de voir ce qu'il convient de dire à ses amis grecs.

« En tout cas, ajoute le duc, dites leur bien combien je suis touché de la démarche faite auprès de vous et auprès de moi. Ce témoignage de haute estime qui est venu me chercher sur la terre d'exil m'a profondément ému et m'a causé même un certain orgueil *que je n'aurais pas ressenti aux Tuileries*. Soyez mon interprète auprès de ceux qui vous ont parlé ou vous parleront de moi et recevez, vous-même, tous mes remerciements pour cette nouvelle preuve de sympathie et d'attachement ».

Dans sa lettre (signée Henri d'Orléans), le duc dit qu'avant de prendre une décision, il consultera son fils. Celui-ci, nous l'avons vu, vivait à Lausanne confié aux bons soins d'un colonel suisse nommé Aubert. D'aspect un peu sévère, le prince, qui suivait les cours de l'Académie, travaillait avec ardeur ; « piochait », disait-il, dans l'espoir de ne rester que deux ans loin du foyer. Méditatif, nous apprend M. Vallery-Radot, le regard bleu souvent voilé de tristesse, il souffrait d'être éloigné des siens. Mais, dans quelque endroit qu'il fût, il se sentait « Français avant tout, Français quand même ». Et le duc d'Aumale se réjouissait de l'avoir bientôt près de lui comme un de ces amis-fils qui font la joie et l'orgueil d'un père.

Aussi, à la première occasion (celle-ci lui est fournie par le passage du comte de Paris et du duc de Chartres, ses neveux, en excursion en Italie) lui enverra-t-il en communication, non seulement la lettre de Piscatory, mais aussi la sienne, tant il a

confiance dans le jugement de son aîné. Et il n'a pas tort à en juger par la réponse de ce dernier qui nous paraît mériter d'être citée en entier :

Lausanne, 2 février 1863.

Mon cher papa,

J'ai reçu par Robert la lettre de M. Piscatory et la réponse que vous lui avez faite. Au premier moment, je ne le cacherai pas, une pareille idée m'a plutôt effrayé ; je ne m'étais jamais préparé à l'idée de porter le fardeau que l'on appelle une couronne. Mais ensuite, en lisant votre réponse, j'ai trouvé que tout ce que vous avez dit était d'accord avec ce que je pensais ; je me bornerai donc à ajouter quelques idées qui me viennent à l'esprit, et dont vous ferez le cas nécessaire. D'abord un point à éclaircir, et qui est pour moi le *sine qua non* de la question. Dans l'analyse de la lettre de M. Piscatory que vous m'avez envoyée, il est dit : « Ils (les Grecs) ne lui demanderaient point un changement de religion, et il leur suffirait que celui de ses enfants qui devrait lui succéder adoptât le rite grec ». Que veut dire ce mot « rite » ? Est-ce simplement d'entendre les offices selon le rite des Grecs unis à l'Eglise romaine, ou bien le mot rite veut-il dire ici religion ? Désire-t-on une abjuration de la foi catholique ? En ce cas, je me retire, je ne veux à aucun prix quitter la foi de mes pères, que je tiens pour la meilleure.

Autre question : je ne crois pas qu'en ce moment votre élection au trône de Grèce rencontre quelque opposition de la part des puissances étrangères. Mais si, comme je l'espère, Paris (le comte de Paris) monte un jour sur le trône de France, l'Angleterre ne s'inquiéterait-elle pas de voir les trônes de Grèce et de France dans les mains de la même famille ? Ne pourrait-il résulter de là de fâcheuses complications ?

Je passe au troisième et dernier point qui m'ait préoccupé : en montant sur le trône de Grèce, vous renonceriez, pour vous et votre famille, à cette patrie que nous aimons tous tant; il faudrait devenir Grec et cesser d'être Français. Rude sacrifice, dont je ne sens guère plus la force que du changement de religion, et sans lequel on ne serait qu'un second Othon. Enfin, et il n'y a pas à se faire illusion, votre nom est, au dire de tous

ceux qui viennent de France, le plus connu et le plus populaire de la famille. En devenant roi des Grecs, vous cesseriez d'être duc d'Aumale. Serait-il juste de priver non seulement la maison d'Orléans, mais la cause tant aimée de la liberté d'un de ses appuis les plus importants ? En assurant ainsi une situation à notre branche, ne gâterions-nous pas celle de la famille entière et de la France ? J'indique. A vous de décider si ce que je dis est faux ou juste. Vous m'avez demandé ce que je pensais ; j'ai répondu avec franchise et selon ma conscience.

Maintenant, si Dieu favorise votre candidature, et que vous l'acceptiez, vous pouvez être sûr que je serai à côté de vous, prêt à vous servir et à accepter toute tâche. Seulement, je ne veux point apostasier, préférant le bonheur éternel à la gloire de ce monde.

Votre très respectueux et très affectionné fils,

Louis d'Orléans.

En fils respectueux, le prince de Condé ne fait qu'indiquer ses idées. C'est à son père de décider si ce qu'il écrit est faux ou juste. En tous cas, si Dieu favorise la candidature paternelle, il sera aux côtés de son père bien-aimé prêt à servir et à accepter toute tâche, à condition, toutefois, de ne pas apostasier car, à la gloire de ce monde, il préfère le bonheur éternel.

Ainsi pense le prince Louis d'Orléans, et M. Mézières d'ajouter, qu'au fond, les pensées exprimées par le fils répondaient à celles du père. Le fait est que la seconde lettre du Duc à Piscatory, en date du 9 mars et que nous croyons aussi, devoir ici reproduire, à notre tour, après Limbourg, ne peut plus guère laisser d'espoir à ses partisans grecs ou français.

« Mon cœur, ma vie — écrit-il — appartiennent à la France, ses intérêts me seront toujours chers. J'aspire avant tout à la revoir et à la servir.

« Je suis né catholique romain (Napoléon, dans son testament, s'exprime de même et pourtant, du « je suis né », on a argué qu'il était simplement déiste). (15) je ne changerai pas de religion (on ne le lui demandait pas) et mon fils est dans le même sentiment.

(15) Albert Lumbroso. *Napoléon était-il croyant ?* Rome 1910.

« Je ne veux *canvass* (16) pour aucune couronne, ni dans le pays qui pourrait la donner, ni auprès d'aucune puissance étrangère.

« Je ne veux devoir aucune couronne ni à un coup de main, ni à aucune manœuvre parlementaire; ni à un parti, ni à une réunion de partis.

« Je ne pourrais l'accepter que :

1) Si elle m'était offerte par un vœu vraiment national, unanime ou quasi-unanime;

2) s'il était démontré qu'en l'acceptant je sers la cause de la France;

3) s'il était constaté que je n'appellerais pas l'hostilité des puissances sur le pays qui me l'offrirait ;

4) s'il était bien entendu que je pourrais toujours abdiquer ;

5) si l'on consentait certaines conditions moins importantes.

« S'il n'y avait rien à faire sur un terrain ainsi défini, il vaudrait mieux tout arrêter ; dans le cas contraire, indiquer la marche qu'on propose. »

M. Mézières qualifie cette lettre de « refus non déguisé » et M. Vallery-Radot ajoute que le gouvernement français, qui avait adopté la politique de non-intervention au sujet de cette candidature, ne demandait qu'à suivre d'autres initiatives. Mais, il n'en était pas de même des amis du duc qui n'eussent pas vu d'un mauvais œil son avènement au trône de Grèce. » Il me revient de toutes parts, écrit Cuvillier au prince le 27 février, d'humbles avis. Il s'agit, vous l'avez deviné, de la candidature grecque où beaucoup de vos amis s'obstinent à vous engager. Parmi ceux-ci, j'en ai distingué un des plus sérieux, des plus sages et des moins sujets à l'illusion : c'est Duchâtel (17). Je dinais à côté de lui chez Rambuteau. Il m'a dit que, très opposé d'abord à cette idée, il s'y était rallié depuis par la considération des avantages qui en résulteraient pour votre famille, pour vous, en prenant la chose à un point de vue élevé, et en regardant à

(16) Mot anglais qui signifie discuter, briguer, solliciter des suffrages.

(17) Charles-Marie Tanneguy, comte Duchâtel (1803-1867). Député modéré de la Charente-Inférieure et plusieurs fois Ministre suos le Gouvernement de Juillet. Membre de l'Académie des Sciences Morales et Politiques, puis des Beaux-Arts (1842-1846).

l'avenir plus qu'au présent. C'est aussi, en ce moment, l'avis de Guizot. »

Touché et frappé de ce que Duchâtel a dit à Cuvillier, le Prince répond à ce dernier le 2 mars que, s'il a une décision à prendre, il tâchera de ne pas se régler « sur des petits motifs ». Enfin, dans une nouvelle lettre datée du 5 mars, Cuvillier se dit chargé par Guizot de faire savoir au Duc qu'il est absolument du même avis que Duchâtel sur la question grecque et qu'il lui a même envoyé un de ses jeunes amis chargé, à cet égard, d'une mission intéressante.

II

Voilà, à peu près, tout ce que nous savons de source française. De source grecque, voici ce que, dans ses « Mémoires » (18), nous apprend Alexandre Rangabé (19).

« Vers la fin de janvier 1863 (v. s.), nous dit-il, l'Angleterre tourna ses regards du côté du prince Ernest de Saxe-Cobourg-Gotha, lequel, pour devenir roi de Grèce, devait embrasser la religion orthodoxe. Mais les autres puissances se déclaraient contre le choix de ce prince jugé trop proche parent de la Maison de Hanovre, sans compter que lui-même posait des conditions que l'Angleterre repoussait, ce qui l'obligea à décliner toute candidature. »

En effet, aux noms qui avaient été prononcés pour le trône de Grèce et dont nous avons énuméré les principaux au début de cette étude, en était venu s'ajouter un autre, celui de l'oncle du prince Alfred, le duc Ernest de Saxe-Cobourg-Gotha, frère du Prince Consort. Au début, sa candidature ne paraissait pas avoir grande chance, mais l'intention du gouvernement britannique de céder les îles Ioniennes à la Grèce, officiellement connue le 11 décembre 1862, ne tarda pas à faire pencher la balance en sa faveur, surtout après le refus de Ferdinand de Portugal. Or, Ernest, malgré les efforts conjugués de la Cour de Saint-James

(18) Tome III (Athènes 1930) p. 106 et ss. (*en grec*).

(19) Alexandre Rangabé, né à Constantinople le 8 janvier 1810, décédé à Athènes le 16-28 janvier 1892. Homme politique, diplomate, écrivain, dramaturge et archéologue distingué, auteur de plusieurs ouvrages historiques et littéraire. (Cf. le portrait très vivant qu'en a tracé feu Georges Bourdon dans son *Théâtre grec moderne*. Paris 1892 (pp. 48-49)

et du roi Léopold de Belgique, son oncle, hésita à indisposer son « cher frère » de Bavière dont le gouvernement n'avait pas perdu tout espoir de coir remonter Othon sur son trône et, le 2 février, il le fit ouvertement savoir. C'est donc par erreur que Rangabé place l'acceptation conditionnelle de ce prince aux premiers jours de février (vieux style) et date du 8 du même mois la dépêche annonçant sa renonciation définitive.

Mais laissons continuer notre mémorialiste.

« C'est à ce moment qu'une lettre de Caroline (20), qui se trouvait alors en Angleterre, me suggéra l'idée que, peut-être, le gouvernement britannique ne s'opposerait pas à la candidature d'un des princes en exil de la Maison d'Orléans et, en particulier du duc d'Aumale, qui était très apprécié de la reine Victoria et de la société anglaise pour ses rares qualités d'esprit. Un tel prince, rejeton d'une famille qui régna sur la France et qui, pendant longtemps, domina l'Europe, présentait encore cet avantage d'être étranger à la dynastie actuellement régnante, ce qui garantissait la Grèce contre tout danger de se voir accrochée au char impérial, tout en débarrassant l'Empereur Napoléon d'un de ses plus dangereux adversaires.

« C'est à quoi je songeais en me rendant à Patissia où demeure le Ministre de France (21), M. Bourée (22). Aussitôt en sa présence, je lui demandai ce qu'il penserai si, dans mon journal *Eunomia* (« La Légalité »), je menais une campagne en faveur de la candidature au trône de Grèce du duc d'Aumale. Ma question surprit d'autant plus le Ministre que, comme plusieurs de ses compatriotes, alors, il était sympathique à la famille d'Orléans.

— « En me plaçant au point de vue grec, me dit-il, je considérerais pareille solution, si elle venait à se réaliser, comme un

(20) Sa femme, d'origine écossaise, fille de James Skene de Rubislaw de Stoniewood et de Curribill, née le 24 décembre 1818, décédée le 5 décembre 1878.

(21) Probablement à la Villa Michaïl Voda, habitée ensuite (1864-68) par Gobineau et située dans un vaste jardin qui occupait tout le carré compris actuellement entre les rues Acharnon, Sourmely, Alcibiade et Epire.

C'est nous dit Edmond About dans sa *Grèce Contemporaine* (p. 262 *note*), Mercier (Ministre de France à Athènes de 1855 à 1857) qui avait installé la Légation dans cette maison bâtie par Janthe (la Comtesse Théotoki)..

(22) Nicolas-Prosper, ministre à Athènes du 4 février 1860 au 21 novembre 1864.

grand bonheur, mais pensez-vous que l'Empereur consentirait jamais à pareil choix ?

— « Et pourquoi pas ? lui répondis-je. Parmi tous les d'Orléans, quel est le rival le plus sérieux de la dynastie napoléonienne, le seul qui, élevé par l'Opposition, au rang de prétendant pourrait être à craindre pour Napoléon ? N'est-ce pas le duc d'Aumale ? »

On remarquera ici que le prince de Condé partageait cette opinion lorsqu'il écrivait à son père que le nom de celui-ci était en France le plus connu et le plus populaire de la famille.

« Aujourd'hui, poursuit Rangabé, le duc habite l'Angleterre; il y est aimé ; il a toute liberté d'action ; on y est plein d'attentions pour lui et l'Angleterre s'en sert comme d'un épouvantail à l'égard de l'Empereur. S'il monte sur le trône de Grèce, il abandonne la place, renonce à toutes visées françaises ; son intérêt, son ambition changent d'objet. Si, en tant que simple particulier, il peut aujourd'hui agir contre Napoléon III en toute sécurité, sa nouvelle situation en fera demain le point de mire général et le moindre de ses gestes relèvera désormais de la surveillance de l'Europe entière. »

« Mes paroles semblaient avoir produit une grande impression sur M. Bourée qui résolut d'écrire sur le champ à l'Empereur. Mais comme, en dehors du consentement de la Grèce et de celui de Napoléon, il y avait lieu de s'assurer des dispositions du duc lui-même, j'écrivis de mon côté à M. Guizot qui se trouvait à Paris et qui, en raison de son passé politique, avait conservé une grande influence sur les princes d'Orléans. Je l'engageais à se rendre en personne en Angleterre et à persuader le duc de l'intérêt pour lui à se porter candidat.

« Peu de temps après cette conversation, M. Bourée vint me voir et, tout radieux, m'annonça qu'il ressortait des lettres officielles qu'il avait reçues, que si les Grecs élisaient le duc d'Aumale, le gouvernement français n'aurait aucune difficulté à le reconnaître. Je considérai cette réponse comme un grand succès et m'empressai de publier dans *Eunomia* (23) un article dans lequel j'exposai les avantages de cette candidature ».

---

(23) Journal politique et littéraire paraissant d'abord une fois par semaine depuis le samedi 11 août 1862 (v. s.) puis, à partir du 1er janvier 1863, deux fois par semaine : le mardi et le vendredi.

Que disait Rangabé dans cette feuille dont il était le rédacteur responsable? Il nous a paru intéressant de le rechercher. La candidature du duc d'Aumale y a fait l'objet, non d'un article, mais de plusieurs parus successivement dans les numéros des 5 janvier et 5, 8 et 10 mars (v. s.) et cette campagne n'a cessé qu'avec la proclamation, le 18 mars, du prince Guillaume de Danemark par l'Assemblée Nationale des Hellènes. Mais, pour ne pas fatiguer le lecteur, nous nous bornerons à résumer l'avant-dernier de ces articles, celui du 8 mars qui est, en même temps, le plus caractéristique.

Dans les articles précédents, l'*Eumonia* avait parlé de la candidature du duc d'Aumale comme désirable et s'était bornée à faire ressortir les qualités rares que ce prince réunit et à prévenir quelques objections qui pouvaient être faites par certains Orthodoxes intransigeants sur la question de la religion. Dans celui-ci, le journal de Rangabé annonce ouvertement la candidature du Prince en ces termes :

« Le bruit qui s'est répandu dernièrement de l'acceptation probable du trône de Grèce par le duc d'Aumale a produit une vive impression et a excité un grand enthousiasme dans toutes les classes de la Nation, car tous comprennent que l'élévation d'un tel prince au trône hellénique serait un grand bonheur (ce sont les termes mêmes de Bourée) pour la Grèce et la garantie, sous les plus favorables auspices, de son avenir ».

A ceux qui avaient discouru sur le plus ou moins de vraisemblance de cette nouvelle et qui avaient contesté, d'une part, que le duc accepterait le trône de Grèce et, de l'autre, que Napoléon consentirait à ce qu'il y fût porté, la *Légalité* répond : « Si cette heureuse nouvelle est vraie, que nous importe qu'elle soit vraisemblable ? Il s'agit donc tout simplement de s'assurer si l'information est exacte et non si elle a plus ou moins de vraisemblance. Or, nous n'affirmons, ni ne contredisons, mais simplement nous assurons que nous savons positivement qu'elle vient d'une source sérieuse et qu'elle ne paraît pas pouvoir être rejetée. »

Puis, le journal pèse les raisons que quelques personnes ont attribuées au Prince pour refuser la couronne et celles qu'il peut avoir pour l'accepter et il conclut en faveur de la deuxième

alternative. Il ne peut, non plus, se ranger à l'opinion de ceux qui prétendent que l'Empereur des Français ne peut ne pas s'opposer à la candidature du duc, alors que de tous côtés, on annonce qu'il y est favorable. Après avoir, de même, examiné les dispositions de l'Angleterre et de la Russie relatives à cette candidature, l'*Eunomia* conclut que ces deux puissances ne peuvent pas y être opposées et ajoute pour terminer :

« On s'attend à des événements en Orient. L'Europe songe à des combinaisons d'alliances. Il faut que la Grèce attende, libre de tout lien, afin que quand les circonstances le permettront, elle puisse alors choisir le parti que lui dictera son intérêt. C'est pour cette raison que nous voulons qu'elle ait un roi également agréable ou également indifférent aux trois puissances, mais non agréable à une seule et mal vu des deux autres, parce qu'alors elle se livre à une d'elles et elle perd son indépendance ».

Mais, revenons aux *Mémoires* de Rangabé. « Après ce chaleureux article (sans doute celui du 5 janvier) d'aucuns m'accusèrent par écrit de n'être qu'un instrument entre les mains de la France. J'ignore s'ils changèrent d'avis lorsque, quelques jours plus tard, dans l'ignorance des dispositions du duc d'Aumale et ayant appris que les puissances recommandaient le duc Ernest, je consacrai un article non moins chaleureux à la candidature de ce dernier. Et cela, d'abord, parce que je souhaitais un bon roi pour la Grèce et, ensuite, et surtout, parce que j'estimais que, seul, un roi, fut-il quelconque, (un roi même en bois comme disait Lévidis) pourrait fermer les blessures que la Révolution avait ouvertes.

« Mais, dans les premiers jours de mars, me parvint la réponse de Guizot. L'ancien ministre de Louis-Philippe me disait qu'il n'avait pas voulu se rendre lui-même en Angleterre, mais qu'il y avait dépêché son fils (24). (Cuvillier-Fleury, on se le rappelle, nous a dit « un ami »). A sa lettre était jointe la copie d'une lettre du duc qui me remerciait et qui me disait qu'il serait très heureux si jamais il pouvait contribuer au bonheur et à la prospérité de la Grèce qu'il aimait cordialement. (25)

---

(24) *Maurice* Guizot, qui fut, en 1871, désigné pour se rendre comme ministre à Athènes, mais qui ne devait pas rejoindre son poste.

(25) Une lettre de S. E. M. Raoul Rosetti, ministre de Grèce à Belgrade, petit-fils d'Alexandre Rangabé, nous informe qu'il a bien retrouvé dans un

« Pareil langage n'avait rien d'ambigu. Le duc acceptait et le sort et l'avenir de la Grèce allaient dépendre de son élection. Après avoir communiqué la réponse du duc au ministre de France, j'écrivis une nouvelle série d'articles dans l'« Eumonia » dans lesquels je ne recommandais rien moins que l'élection spontanée du duc. Comme mes articles commençaient à faire leur chemin dans l'opinion publique, je crus bien faire d'aller revoir M. Bourée à Patissia. J'y trouvai M. Alcibiade Argyropoulos (26), également en visite chez le Ministre de France.

— « Eh bien, nous dit M. Bourée dès qu'il nous vit entrer tous les deux de compagnie, je vous félicite, Messieurs : la Grèce a un roi ! »

« En entendant ces mots, je présumais que le Ministre avait reçu un avis officiel du consentement du duc d'Aumale; mais comme la formule catégorique qu'il avait employée en nous parlant me semblait quelque peu prématurée, je le priai de s'expliquer plus clairement.

— « Je veux dire, répondit-il, que je viens de recevoir une dépêche m'annonçant le choix, par les Puissances, comme roi de Grèce, du second fils du roi de Danemark. » (27)

« Je restai un moment muet de surprise, puis je priai le Ministre de nous donner des détails, mais celui-ci nous affirma ne savoir rien autre, si ce n'est que le choix était un fait accompli et qu'il n'attendait que la ratification de l'Assemblée Nationale des Hellènes. Plus tard, j'appris qu'au cours de la soirée de noces du Prince de Galles (2-14 mars) avec la princesse de Danemark, Lord Palmerston avait offert au roi (28) la couronne de Grèce pour son fils (lisez : son neveu), que celui-ci l'avait acceptée et que le jeune prince présent à la soirée et enchanté de la proposition l'avait agréée avec joie ».

---

calepin appartenant à sa mère, fille de Rangabé, mention de ces deux lettres ainsi que d'une poésie de Victor Hugo, mais que, malgré toutes ses recherches, il n'a pu mettre la main sur les lettres elles-mêmes.

(26) Fils de Jacques Argyropoulos et de Marie Michel Soutzo, né à Constantinople en 1815, colonel d'artillerie, mort à Corfou le 4 mars 1886 (*Livre d'Or de la Noblesse Phanariote* par un Phanariote, Athènes 1892 pp. 3-4).

(27) Ici Rangabé anticipe légèrement, car le père du nouveau Roi de Grèce, Chrétien, n'était alors que Prince héritier de Danemark et ne devait succéder à son frère sous le nom de Christian IX que huit mois plus tard, le 15 novembre 1863.

(28) *Frédéric VII* (Charles-Chrétien) né le 6 octobre 1808, avait succédé à son père Chrétien depuis le 20 janvier 1848.

Après le départ de M. Argyropoulo, le Ministre ayant demandé à M. Rangabé quelle serait son attitude devant la nouvelle tournure des choses, celui-ci lui répondit en substance qu'il ne savait rien du prince de Danemark et que, certes, sa candidature ne présentait pas les mêmes avantages que celle du duc, mais qu'en tant que souverain établi et reconnu par l'Europe, il constituait un sûr garant du retour de l'ordre légal et, qu'à ce titre, la *Légalité* se rallierait à sa candidature. M. Bourée approuva cette ligne de conduite dont, depuis, l'*Eunomia* ne devait pas dévier un seul instant.

Ici s'arrêtent les « Mémoires » de Rangabé. Mais au sujet de cette même question, un autre journal de l'époque, l'*Athina* (La Minerve), qui paraît bien renseigné, s'exprimait ainsi dans son numéro du 8-20 mars 1863 :

« Dernièrement, on a beaucoup parlé du duc d'Aumale, dont on a dit qu'il peut accepter la couronne de Grèce, si la nation grecque se montre aussi favorable pour son élection qu'elle l'a été pour celle du prince Alfred (*voir plus haut*), c'est-à-dire s'il est élu par le suffrage universel de même que le fut ce dernier. D'après les renseignements que nous avons à cet égard, beaucoup de Français du parti d'Orléans appuient cette idée et travaillent à la faire aboutir, mais d'autres amis de la même Maison regardent le duc d'Aumale comme le plus capable des membres de la famille et ils ne désirent pas le voir roi d'un autre Etat, mais préfèrent l'avoir avec eux pour collaborer à la restauration de la branche cadette. (Ne dirait-on pas que notre journaliste athénien a reçu les confidences du prince de Condé?)

« Nos lecteurs savent déjà que le duc d'Aumale est un homme d'une capacité supérieure, qu'il a une grande fortune et de l'expérience, surtout dans l'art militaire. Mais ils n'ignorent pas non plus que si l'Empereur des Français se montrait mécontent du choix d'un candidat pour le trône de Grèce, l'Angleterre et la Russie ne voudraient, par égard pour lui et d'aucune manière, l'appuyer. Or, un Prince repoussé par les puissances protectrices ne peut pas être accepté par les Grecs sans qu'il s'en suive pour eux des conséquences graves et pernicieuses. Voilà ce que nous avons à dire au sujet du duc d'Aumale... »

En tout cas, trois jours après, le 11-23 mars, H. G. Elliot,

envoyé de S. M. Britannique (29), annonçait au gouvernement provisoire grec que le Foreign-Office avait commencé à entrer en négociation avec le roi de Danemark au sujet de l'élection de son neveu, le prince Chrétien-Guillaume-Ferdinand de Schleswig-Holstein-Sondenburg-Glucksbourg (30). Et le 18-30, ce même gouvernement provisoire était informé officiellement que le Souverain danois avait donné son consentement, que la France et l'Angleterre appuyaient cette candidature et que la Russie n'y faisait pas d'objection.

Et ainsi, le duc d'Aumale pouvait, le 29 mars, écrire à Cuvillier-Fleury (31), avec ou sans acrimonie :

« Voilà l'Angleterre qui paraît pourvoir les Grecs d'un roi de sa façon et à sa convenance ».

III

D'aucuns se sont demandé si les puissances avaient sérieusement envisagé la candidature du duc. La réponse à cette question nous sera fournie par les informations suivantes qu'intentionnellement nous avons, jusqu'ici, laissées dans l'ombre. Ces renseignements ressortent des notes prises par M. Michel Lhéritier pour le troisième volume du monumental ouvrage, qu'en collaboration avec son beau-père, il a consacré à notre pays(32) et que cet historien, aussi aimable que philhellène, a bien voulu nous communiquer.

Charilaos Tricoupis (33), chargé par son gouvernement de sonder le Cabinet de Saint-James sur ses véritables intentions au sujet du trône de Grèce, a l'occasion, dès novembre 1862, de s'entretenir avec Lord Palmerston des différentes candidatures possibles et voici comment il rend compte à Athènes de sa conversation (34) :

---

(29) En mission extraordinaire depuis le 15 mai 1862.

(30) Né à Copenhague le 24 décembre 1845, cadet dans la marine royale danoise.

(31) *Correspondance*, pp. 316-317.

(32) *Histoire Diplomatique de la Grèce de* 1821 *jusqu'à nos jours*, par Edouard Driault et Michel Lhéritier. 5 volumes in-8° Paris 1925-1926 (« Les Presses Universitaires de France »).

(33) Diplomate et homme d'Etat, né le 11-23 juillet 1832 à Nauplie, décédé le 30 mars-11 avril 1896 à Cannes. Agent diplomatique au grade de chargé d'affaires, à Londres, depuis fin août 1862 jusqu'à fin mars 1863.

(34) Archives des Affaires Etrangères : Grèce, 1862, 6 novembre.

« Comme homme fait, dis-je, je pense au duc d'Aumale, mais son choix est impossible en raison de sa situation à l'égard de la France.

— « Vraiment, — dit le noble Lord — le duc est un homme distingué, mais non seulement la France, mais aussi la Russie le repousserait parce que, bien qu'il ne soit pas visé par le Protocole du 3 février (1830) dans sa lettre, il l'est dans son esprit. Et il ne serait pas utile à la Grèce parce que tous les Orléanistes français se serreraient autour de lui, ce qui donnerait plus d'embarras que les Bavarois, sans compter qu'une telle mainmise de la France en Orient ne conviendrait pas à l'Angleterre. »

Tel était l'avis personnel du Chef du Foreign Office : c'était un refus formel. Par contre, moins tranchante était la manière de voir de son Président du Conseil. Interrogé également par Tricoupis le mois suivant, Lord Russel reconnaît les talents du fils de Louis-Philippe, mais ne se prononce pas (35). Cependant, au cours d'un nouvel entretien, également rapporté par Tricoupis à son gouvernement (36), le fils du sixième duc de Bedford est obligé de revenir sur son opinion et, pour se justifier de ce revirement, donne confidentiellement lecture au représentant de la Grèce du passage suivant d'une lettre particulière qu'il a reçue de son ministre des Affaires Etrangères :

« De même que ne convient pas un prince apparenté à la Russie (Leuchtenberg), de même ne convient pas le duc d'Aumale dont la venue en Grèce serait suivie d'une *ruée* orléaniste. »

Rangabé nous dit qu'à la suite du refus formel du prince Ernest de Saxe-Cobourg Gotha et au reçu d'une lettre de sa femme Caroline, il était allé voir le Ministre de France (voir plus haut). Mais il place l'entrevue aux premiers jours de janvier 1863 et encore vieux style, alors qu'il existe, à ce sujet, dans la *Correspondance Politique* une dépêche du Quai d'Orsay à Bourée, antérieure de quelques jours (37). Ce qui prouverait, ou bien que la mémoire de notre mémorialiste est en défaut ou bien que la candidature du Duc avait été envisagée des deux

(35) *Archives des Aff. Etrangères* Grèce N° 1752. 4 décembre 1862.

(36) *Archives des Aff. Etrangères* Grèce N° 1766. 1er janvier 1863, dont nous devons la communication à l'amabilité de M. Chorémi, Conservateur des Archives Historiques de ce Ministère.

(37) Archives des Aff. Etrang. : France *Grèce*, vol. 85. 11 décembre 1862.

côtés. Le fait est qu'en décembre, on parlait déjà secrètement à Athènes du Duc d'Aumale et que Bourée le savait (38). Mais que pensait Paris de cette candidature orléaniste ? « Nous n'avons, dit la dépêche du Ministère, ni à la proposer, ni à la patroner, mais nous n'y ferons pas d'objection ». Bref, la « neutralité bienveillante », comme on dira cinquante ans plus tard, mais d'autant plus caractéristique que, dans une circulaire de Drouyn de Lhuys adressée aux agents diplomatiques de l'Empereur, et datée du 4 décembre, c'est-à-dire antérieure d'une semaine à la dépêche précitée (39), on peut lire ce qui suit:

« Le Gouvernement impérial pourrait offrir aux suffrages de la Grèce un *nom* qui n'eût pas été *sans prestige*. Mais il a préféré donner un nouveau gage de sa sollicitude pour le repos de l'Europe et, conformant scrupuleusement sa conduite à ses engagements, il s'est refusé à toute idée de candidature *française* ».

Peut-être ne s'agit-il pas du duc d'Aumale et Drouyn de Lhuys fait-il allusion ici au duc de Leuchtenberg, petit-fils d'Eugène de Beauharnais, c'est-à-dire petit-cousin de Napoléon III dont la candidature, plutôt russe, n'avait jamais obtenu l'appui formel du Cabinet des Tuileries. Mais la coïncidence des dates n'en est pas moins troublante et, à moins qu'il ne soit question du prince Napoléon (Jérôme) qui, au plébiscite, ne devait obtenir que 245 voix, on se perd en conjectures sur le candidat que la France aurait pu recommander si, dit la circulaire, le gouvernement de l'Empereur « avait été moins libre de *préoccupations personnelles* ».

Le lendemain, 12 décembre, nouvelle dépêche à Bourée, encore plus significative, puisqu'elle reflète, cette fois, l'opinion personnelle du Maître que Drouyn de Lhuys a pressenti (40) :

« Le duc — y est-il dit — nous paraît entrer dans le nombre de ceux qui pourraient être appelés au trône de Grèce et si nous n'avons pas à proposer sa candidature, ni à la repousser, nous verrions *sans répugnance comme sans déplaisir* qu'elle fût pro-

(38) 10 décembre. Bourée à Drouyn de Lhuys, télégramme cité par Michel Lhéritier dans *L'Avènement de la Dynastie Danoise en Grèce* (Paris 1925).

(39) Reproduite par François Lenormant dans *La Grèce et les Iles Ioniennes*. (Paris 1865) pp. 327-337.

(40) *Correspondance Politique. Grèce.* Vol. 85

posée au choix de la nation grecque ». Toujours la neutralité bienveillante ! Et pourtant, on écrivait d'Athènes à Lord Cowley, ambassadeur britannique à Paris, que la France se prononçait *ouvertement* en faveur du duc (41) comme plus tard, on insinuera que Bourée avait reçu de l'argent pour faire adopter cette candidature. Voilà comme on écrit l'histoire ! N'empêche que Russel n'est pas satisfait et déclare qu'après avoir promis son appui à la candidature de Don Fernand de Portugal, on (la France) ne devrait pas admettre une autre combinaison... (42)

Mais, dans l'intervalle, un fait nouveau se produit. Bulgaris (43) en personne est allé rendre visite à Bourée et lui a dit que, de tous les noms qui ont été prononcés, il n'y en a qu'un auquel on songera quand le peuple saura qu'il faut désespérer d'obtenir le prince Alfred : c'est celui du duc d'Aumale. « Il est Français et, malgré tout le bruit fait à l'occasion du prince Alfred, il reste vrai que nous préférons un prince français à tout autre » (44). L'attitude du Gouvernement impérial ne changera pas pour cela. On commence à le comprendre un peu partout. Dans une dépêche à son gouvernement (45), le baron de Testa, ministre d'Autriche-Hongrie à Athènes, le reconnaîtra implicitement, mais il attribuera à son collègue français (rivalité professionnelle ?) le désir secret de jouer un rôle ou, du moins, d'en avoir l'apparence... La dépêche du diplomate austro-hongrois présente, en outre, ceci d'intéressant, qu'elle signale à Vienne l'article du journal de Rangabé dont nous avons parlé précédemment.

Mais « adieu, veaux, vaches, cochons, couvées ». Le gouverne-

---

(41) *Correspondance Politique. Grèce.* Vol. 85. Gouvernement français à Bourée. 16 décembre 1862.

(42) Légation de Russie à Athènes au gouvernement russe (10-22 décembre 1862)

(43) *Demétrius.* Homme d'Etat hellène, né à Hydra le 20-31 décembre 1799, mort à Athènes le 30 décembre 1877-11 janvier 1878. Chef du Triumvirat qui suivit la déposition du roi Othon.

(44) *Correspondance Politique. Grèce.* Vol. 86. 2 janvier 1863. Bourée à son Gouvernement.

Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que dans les *Papiers* et la *Correspondance* de Prosper Bourée qu'a bien voulu dépouiller pour m'être agréable Me André Bourée, avocat à Dijon, il n'est fait aucune allusion à la candidature du Duc d'Aumale, alors qu'il est parlé souvent de candidatures d'autres princes : Cambridge, Leuchtemberg, Napoléon-Jérôme. etc...

(45) Autriche. *Correspondance Politique.* Grèce 1863. 24 janvier.

ment britannique, que nous avons déjà vu peu disposé envers la candidature d'un prince que la reine Victoria tient pourtant en haute estime, ne va pas tarder à démasquer ses batteries.

« Dans une dernière dépêche à Athènes (46), Tricoupis, rendant compte d'une nouvelle conversation qu'il a eue avec Palmerston, assure que celui-ci avait montré contre le choix du Duc d'Aumale une vive opposition et l'aurait même loyalement averti que si ce Prince était appelé au trône de Grèce, la réunion des îles Ioniennes n'aurait pas lieu. Et, pour ne pas en arriver là, l'Angleterre commence par envisager la candidature d'un prince non-catholique, puis par proposer celle du prince Guillaume de Danemark, grand-père du roi Georges actuel, qui devient immédiatement le candidat des trois cours. Mais, par solidarité monarchique, Christian, son père, hésite ; il voudrait que le gouvernement bavarois se désistât. Or, de l'avis de Russel (47), ce désistement n'est pas nécessaire et, à l'appui de sa thèse, le ministre anglais cite l'exemple du prince Guillaume de Bade, et celui du duc d'Aumale « qui n'avaient point demandé (*sic*) de désistement ». De son côté, le gouvernement français, morigéné par celui de Londres, enjoint à Bourée de rester neutre: « ni proposer, ni soutenir, ni combattre » lui mande-t-il, dès le 2 janvier.

En Grèce, enfin, bien que Testa nous assure que la candidature du Duc faisait des progrès (48) nous savons, par ailleurs, que déjà on en parlait moins et que ses partisans, désespérant de la voir aboutir, attribuaient leur mécompte à la duchesse, « une Bourbon de Naples ».

Aussi, nous parait hasardée l'opinion de Lenormant (49) qui voit dans l'empressement tardif de l'Angleterre à pourvoir la Grèce d'un souverain la preuve des chances qu'aurait eues la candidature du duc. Non parce qu'au plébiscite son nom, d'après Elliot (50) ne réunit que trois voix, puisque la candidature de Guillaume de Danemark n'eut guère plus de succès (*six voix*) mais parce qu'en fait le duc d'Aumale n'était le candidat d'au-

(46) *Archives des Aff. Etrang. Grèce.* 4 février 1863.

(47) *Archives des Aff. Etrang. France. Correspondance Politique Danemark.* Vol. 243. 7 avril 1863.

(48) Autriche. *Correspondance Politique. Grèce* 1863. 21 mars.

(49) *Op. déjà cité.* pp. 171-172.

(50) *Some révolutions and other diplomatic experiences*, p. 154 cité par Lhéritier dans l'*Histoire Diplomatique de la Grèce*, Tome III p. 32. Note 3.

cune puissance et que les Grecs, eux, ne s'étaient jamais vraiment exprimés qu'en faveur d'Alfred qui devait leur apporter, non seulement, croyaient-ils, les Iles Ioniennes, mais aussi l'Epire et la Thessalie (51).

Mais si la candidature du duc ne fut pas maintenue, les sentiments de celui-ci en faveur de la Grèce se maintinrent tels qu'ils avaient toujours été. « En ce moment, écrira-t-il dix-huit mois plus tard, de Syra, à Cuvillier (52), je sue le grec par tous les pores. Un mois de plus et je crois que j'aurais commencé à bégayer cette admirable langue d'Homère, de Démosthènes et de Saint Paul... Peut-être aussi subissons-nous l'influence de l'accueil profondément sympathique qui nous est fait et qui s'adresse principalement, il faut le dire, aux sentiments philhellènes que notre père avait de tout temps témoignés (53) ».

Et, parlant du jeune roi Georges, dont un des fils devait, un jour, épouser une princesse d'Orléans (54), celui qui faillit être roi, écrit qu'il est plein de bonne grâce, qu'il lui croit du courage et qu'il faut appuyer son gouvernement: « *carry on his Majesty's Government,* comme disait le vieux Wellington. » On ne saurait mieux dire.

Spyridion PAPPAS.

---

(51) *Times*, 28 octobre 1862.
(52) 9 octobre 1864. (Correspondance p. 412).
(53) Voir plus haut, p. 5 (de mon article).
(54) On sait que le Prince Christophe, dernier fils du roi Georges Ier, a épousé le 11 février 1929, en secondes noces, Françoise, Princesse de France.

La Suisse et l'Entente pendant la Grande Guerre

La Suisse devait occuper de 1914 à 1918 une place à part parmi tous les Etats restés en dehors du conflit européen. Elle s'en distinguait d'abord en ce sens que sa neutralité n'était pas une attitude temporaire, inspirée par ses intérêts du moment, mais une institution perpétuelle, consacrée par le droit public et inscrite dans les traités internationaux. Avantage que l'exemple de la Belgique semblait rendre en ce moment bien illusoire, mais qui apportait à l'Etat auquel il était reconnu certaines garanties et aussi certaines préoccupations étrangères aux autres.

Par sa situation géographique la Suisse devait, surtout après l'intervention de l'Italie, présenter cette particularité, unique alors en Europe, que son territoire n'avait pas d'issue, non seulement sur la mer, mais encore sur tout autre Etat neutre, de sorte qu'elle était dans l'obligation d'emprunter celui de l'une des puissances belligérantes pour pouvoir communiquer avec l'extérieur. De là pour elle le triple inconvénient de dépendre de ses voisins pour la satisfaction de ses besoins économiques, — d'avoir à défendre contre leurs atteintes éventuelles à sa neutralité toute l'étendue de frontières d'ailleurs assez capricieusement tracées, — afin d'offrir un foyer d'intrigues à leurs agents et un théâtre à leurs rivalités d'influence.

La Suisse se distinguait encore des autres pays neutres par ce fait que l'unité ethnique de ses habitants ne répondait pas à leur sentiment national : ils ne formaient pas un tout homogène et distinct, mais l'assemblage de rameaux détachés des deux grandes races qui s'affrontaient sur les champs de bataille et auxquelles ils restaient unis par les liens de la langue et de la culture : ils étaient exposés à la tentation constante d'épouser

leurs querelles et ainsi devaient lutter sans cesse pour faire prévaloir le souci de l'intérêt commun sur les sympathies ou les antagonismes inspirés par la voix du sang.

Il faut ajouter enfin, pour ne négliger aucun des éléments de la situation que la guerre faisait à la Suisse, qu'elle était le seul des Etats neutres à tenir des traités un droit d'occupation, au moins théorique, sur une portion du territoire de l'une des puissances belligérantes. C'est là une question que son gouvernement souleva dès le début des hostilités, aussitôt après l'explosion du conflit européen.

LA DECLARATION DE NEUTRALITE ET LA QUESTION DE LA HAUTE-SAVOIE

Du jour où les suites du drame de Serajevo parurent conduire à une guerre européenne, la Suisse devait être amenée par sa neutralité perpétuelle à proclamer sa volonté d'y rester étrangère, comme par son voisinage du théâtre des hostilités à prendre les mesures nécessaires pour faire respecter ses frontières. Son gouvernement pourvut à ce double objet, non seulement sans hésitation, mais encore avec le dessein apparent de devancer les événements au lieu de les suivre. C'est dès le 28 juillet qu'il manifeste à l'attaché militaire français sa ferme intention d'empêcher par tous les moyens les armées allemandes d'utiliser pour leurs tentatives d'offensive la gare de Bâle ou la trouée de Porrentruy. C'est le 31 juillet, avant toute déclaration de guerre officielle et sur la simple nouvelle de la proclamation du *Kriegsgefahrzustand* allemand, qu'il ordonne la « mise au piquet » c'est à-dire la mobilisation provisoire de l'armée fédérale : mesure qui sera rendue définitive le lendemain (1er août), et dont l'exécution commencera le surlendemain.

Il se préoccupe en même temps de définir l'attitude de la Confédération au milieu de la tempête qui s'annonce, comme de connaître les dispositions des puissances voisines à son égard. Sur ce dernier point il a lieu d'être promptement rassuré par les déclarations concordantes des représentants de l'Allemagne, et de la France, venus spontanément lui annoncer (3 août) la ferme intention de leurs gouvernements de respecter l'intégrité du territoire helvétique. Le même jour, les Chambres fédérales, convoquées en séance extraordinaire, proclament la neutralité de la

Suisse, en même temps qu'elles confient les pleins pouvoirs au pouvoir exécutif (Conseil fédéral) pour la mettre en pratique et nomment le généralissime de l'armée mobilisée pour la faire respecter. Le 5 ces résolutions sont à la fois l'objet d'une proclamation au peuple suisse et d'une communication diplomatique aux puissances intéressées, que M. Lardy, ministre de Suisse à Paris, vient apporter au Quai d'Orsay. Si cette note énonçait des principes dont l'application ne devait donner lieu sur la frontière franco-suisse qu'à des incidents sans importance, elle soulevait aussi une question de principe dont la portée n'était pas négligeable, puisque c'était celle de l'occupation éventuelle par la Suisse d'une fraction du territoire français, et dont il faut rappeler l'origine pour en comprendre le réveil.

Elle remontait en effet à près d'un siècle et à la réorganisation de l'Europe au Congrès de Vienne, par les puissances victorieuses de Napoléon. A ce moment le désir de parer à toute tentative de revanche de la part de la France les avait conduites, dans l'acte final de leurs délibérations (9 juin 1815) et dans le second traité de Paris (20 novembre), non seulement à lui enlever toute la partie de la Savoie qui lui avait été laissée en 1814, mais encore à admettre la zone septentrionale de cette province (Chablais et Faucigny) au bénéfice de la neutralité suisse, garantie en cas de guerre par un droit d'occupation militaire. Imaginée en faveur du roi de Piémont, pour le seconder dans la défense de ses frontières, cette disposition avait perdu tout raison d'être en 1860, lorsque la France elle-même était entrée en possession des territoires qu'elle avait pour objet de protéger contre ses attaques éventuelles. Elle resta néanmoins en vigueur, par suite de la négligence apportée par Napoléon III à la faire abroger, et fut à ce titre invoquée par le Conseil fédéral suisse, lors de la déclaration de neutralité qu'il adressa aux Puissances au début de la guerre franco-allemande de 1870. Il devait naturellement renouveler le même geste en 1914. La note que son représentant à Paris remettait le 5 août au Quai d'Orsay revendiquait pour la Suisse, non seulement l'extension de sa neutralité à la zone savoyarde, mais encore le droit d'en occuper le territoire si les circonstances l'exigeaient, sauf à y respecter la souveraineté nominale de la France, et à s'entendre à ce sujet, s'il était possible, avec le gouvernement de Paris.

Même avec ce dernier tempérament, cette revendication un peu surannée était de nature à éveiller assez d'inquiétudes pour que l'ambassadeur de France, M. Beau, crût devoir interroger discrètement sur sa portée le chef du pouvoir exécutif (portant le titre de Président de la Confédération) M. Hoffmann. Il lui fut répondu qu'elle ne dépassait pas celle d'une « clause de style », inspirée par le respect des traités. Dans une communication ultérieure (26 août) le Conseil fédéral semblait confirmer cette manière de voir, mais avec cette réserve un peu inquiétante que s'il lui arrivait de juger nécessaire l'occupation envisagée, il pourrait y procéder sans avoir à s'assurer de l'accord préalable du gouvernement français, comme ce dernier l'avait d'abord soutenu dans sa réponse à la note du 5 août.

Après ces premiers échanges de vues, l'on tomba d'ailleurs d'accord à Paris et à Berne pour laisser provisoirement dormir une question dont la discussion juridique eût été particulièrement inopportune en temps de guerre. Telle qu'elle était posée, elle ne laissa pas que d'embarrasser parfois les autorités françaises. Celles-ci durent au dernier moment renoncer à installer une ambulance à Evian, comme elles en avaient eu d'abord le projet, parce que la fiction de la neutralité, telle qu'elle avait été définie par la Convention de la Haye d'octobre 1907, les aurait forcées de garder dans la zone neutre, sans pouvoir les renvoyer sur le front, les combattants qui y auraient été introduits comme blessés. Le même excès de scrupules les fit hésiter un moment à créer un hôpital militaire dans la ville voisine d'Aix-les-Bains, dont la situation leur paraissait douteuse par rapport à la zone neutre. Il fallut pour les décider l'assurance donnée par l'ambassadeur de France à Berne que le Conseil fédéral lui-même ne considérait pas les limites de cette zone comme nettement définies.

LES CONDITIONS DE LA NEUTRALITE
L'ATTITUDE OFFICIELLE

Le principe de la neutralité une fois solennellement proclamé, le grand problème qui dominait la situation extérieure de la Suisse était de savoir dans quel esprit et de quelle façon il serait appliqué. Dès le début, les dirigeants de sa politique parurent attacher un prix particulier à ne donner prise sous ce rapport à

aucun reproche ou même à aucun soupçon de la part des belligérants. Partagée par le public, cette préoccupation devint tellement dominante que, dans les cantons de langue française, elle se traduisit par la création d'un néologisme (*neutral*) pour caractériser un état de fait auquel ne paraissait plus suffire l'ancien terme de *neutre*. Elle parut, au moins pour l'instant, inspirer la conduite de M. Hoffmann dont le double titre de Président du Conseil fédéral et de ministre des Affaires étrangères faisait le représentant le plus autorisé de son gouvernement auprès des représentants des pays en lutte (1). Ses premiers efforts pour jouer ce rôle devaient être assez heureux pour que l'ambassadeur de France, au bout du premier mois de lutte (30 août), crût pouvoir écrire au Quai d'Orsay : « La stricte neutralité s'est imposée dès le début au gouvernement suisse... Il l'a pratiquée jusqu'ici avec une loyauté parfaite à l'égard de la France et de l'Allemagne. S'il s'est heurté dans certains cantons à certains partis pris contre nos ressortissants, j'ai toujours trouvé chez ses membres le plus vif désir d'arranger les choses et de prévenir les difficultés... » C'était là un témoignage empreint d'une indulgence peut-être un peu prématurée, mais justifié pendant longtemps chez ceux qui en étaient l'objet par un souci constant, porté parfois jusqu'à l'affectation, de tenir la balance égale entre les deux groupes de puissances en présence — qu'il s'agît de faveurs ou de sévérités, d'autorisation à accorder aux exportateurs ou d'avertissements à donner à la presse. A y regarder de près, ces scrupules d'objectivité et cette correction d'attitude n'étaient pas sans comporter certains manquements, qui ne devaient être connus que beaucoup plus tard, non aux formes extérieures, mais aux obligations morales de la neutralité. S'il en fallait un exemple l'on pourrait le trouver dans la personnalité du Président Hoffmann lui-même, fils d'un allemand naturalisé, avocat préféré des banques et entreprises allemandes et qui avait peine à se dégager complètement de l'influence de ses origines et de son passé.

(1) Il n'est peut-être pas inutile de rappeler à ce propos quelle est, d'après la constitution suisse, l'organisation du pouvoir exécutif. Il appartient à un collège de sept personnes nommées pour trois ans par les deux chambres, et qui joue le rôle de conseil des ministres. Les membres s'en partagent les portefeuilles ministériels et tous les ans élisent l'un des leurs comme Président. Celui-ci représente la Confédération au dedans comme au dehors et possède les attributions dévolues en France ou aux Etats-Unis à un Président de la République distinct du Président du Conseil.

On verra plus loin comment, pendant la guerre même, il devait être amené à donner sa démission pour s'être compromis jusqu'à favoriser une tentative de paix séparée entre l'Allemagne et la Russie (1917).

Aussi bien, dans un régime démocratique comme celui de la Suisse était-il plus difficile qu'ailleurs aux hommes politiques de se soustraire aux influences du milieu et de s'élever au-dessus des passions qui animaient la masse de leurs concitoyens. Leur rôle devait être fatalement déterminé par les dispositions et surtout les divisions de l'opinion publique.

LES CONDITIONS DE LA NEUTRALITE
LES DIVISIONS DE L'OPINION PUBLIQUE

Ces divisions devaient être plus fortement marquées que partout ailleurs, en raison du caractère composite de la population et de la parenté ethnique de ses principaux éléments avec les nations combattantes.

Lorsque 45 années plus tôt la Suisse s'était trouvée devant une question analogue à celle que les événements venaient de poser devant elle, les cantons romands avaient paru pencher vers la cause de la Prusse et les cantons alémaniques vers la cause de la France, parce qu'ils se trouvaient particulièrement visés, les uns par les ambitions annexionistes qu'ils prêtaient à Napoléon III, les autres par celles dont la Prusse bismarckienne paraissait devoir poursuivre la réalisation. En enlevant toute raison d'être à leurs frayeurs, une longue période de paix avait amené un retournement complet de leur situation morale. Au lendemain de la déclaration de guerre de 1914, ce fut au contraire le principe de la communauté de race et de langue qui parut déterminer l'orientation des esprits et les ranger d'après leurs préférences en deux camps opposés et bien tranchés.

Toute la Suisse alémanique, comprenant soixante-dix pour cent de la population, parut se prononcer en bloc et sans réserve pour la cause de l'empire germanique, dont la puissance d'attraction, d'ailleurs entretenue en Suisse par la présence de nombreuses colonies de ses nationaux dans les grandes villes, était faite surtout du souvenir de ses victoires, puis de la pénétration économique et de la pénétration intellectuelle qu'il devait au développe-

ment de ses exportations et au rayonnement de ses universités, et enfin de la confiance aveugle qu'il avait su inspirer dans la stratégie de ses généraux ou les facultés d'organisation de ses dirigeants. Ces sentiments de sympathie, particulièrement développés dans les grandes villes (Bâle et Zurich), trouvaient leur expression la plus entière dans les rangs de l'armée, dont les chefs, au moins ceux qui étaient originaires des cantons alémaniques, éprouvaient pour la supériorité militaire de tout ce qui venait de l'empire voisin une admiration parfois assez aveugle pour ressembler à de la superstition. Interprètes de ces sentiments, les journaux de la langue germanique pensaient à la fois les satisfaire et les entretenir en reproduisant presque exclusivement, au moins au début, des nouvelles venues d'Outre-Rhin, même les plus invraisemblables comme celle de l'empoisonnement des puits de la région de Metz par des médecins militaires français, ou les plus manifestement exagérées, comme celle qui représentait comme un désastre militaire la première retraite de Mulhouse, au début d'août 1914.

Des raisons d'affinité ethnique du même ordre devaient amener les Suisses romands à devenir aussi francophiles que leurs confédérés alémaniques s'étaient déclarés germanophiles. Au début d'ailleurs ils donnaient l'impression de l'être un peu moins, soit en raison des souvenirs laissés dans les milieux commerçants par la rupture douanière de 1906 ou dans les milieux catholiques par la politique religieuse du ministère Combes, soit par la crainte instinctive d'une violation éventuelle de la frontière du Jura, soit enfin par la conséquence indirecte d'un vieux fond de sympathie pour l'Autriche et d'une violente aversion à l'égard de la Russie tsariste, connue surtout par les témoignages hostiles de ses réfugiés politiques. Un mois devait suffire après la déclaration de guerre pour faire disparaître cette différence de diapason que l'on pouvait d'abord apercevoir entre les sentiments éprouvés par les germanophiles et par les francophiles. Les premiers ne laissèrent pas que d'être impressionnés, et par le sentiment d'unanime réprobation qu'avaient soulevé l'entrée des Allemands en Belgique et les excès reprochés à leurs troupes, et par la perspective que leurs succès semblaient ouvrir sur l'indépendance future des petits Etats, puis par le geste du poète Spitteler, l'une des gloires de leur littérature, qui pour

soulager sa conscience, crut devoir renier avec éclat la cause à laquelle ils s'étaient ralliés. Après les illusions du début, leurs journaux mirent comme une sourdine à leur enthousiasme pangermaniste et se résignèrent à faire dans leurs colonnes une place aux dépêches de l'Agence Havas à côté de celle de l'Agence Wolf. Dans la Suisse romande, les évènements de Belgique eurent pour effet indirect de dissiper les dernières préventions dont la France pouvait être encore l'objet, la bataille de la Marne vint opportunément détruire la légende d'invincibilité dont bénéficiait l'armée allemande, et les sympathies un peu plus timides du début pour ses adversaires ne firent que s'accroître et se confirmer avec le temps. Elles eurent pour organes principaux deux périodiques, le *Journal de Genève* et la *Gazette de Lausanne,* dont les articles méritent de ne pas être oubliés, et comme des titres à la reconnaissance de la France, et comme des modèles de polémique courtoise et persuasive.

Les sentiments ainsi éprouvés par les Suisses à l'égard des deux groupes de belligérants étaient destinés à ne guère se modifier au cours de la guerre, malgré les efforts tentés à cet effet par les deux propagandes adverses. La double nécessité de ne pas les heurter trop violemment et de les soumettre toujours à l'intérêt national devait représenter l'une des principales difficultés de la tâche remplie par le gouvernement fédéral.

LES CONDITIONS DE LA NEUTRALITE
LE ROLE PHILANTHROPIQUE

Si la guerre apportait aux Suisses une menace toujours renouvelée pour leur sécurité extérieure et leur unité morale, ils devaient y trouver l'occasion d'y jouer un rôle humanitaire destiné à leur valoir la gratitude des belligérants et les sympathies unanimes du monde civilisé. Dès le temps de paix, la neutralité perpétuelle de leur pays avait paru le qualifier pour devenir le siège d'une grande institution philanthropique : *le Comité international de la Croix-Rouge,* appelé à servir d'organe central aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge qui s'étaient fondées dans les principaux pays européens pour recueillir et soigner les blessés en temps de guerre. Soutenu par l'appui constant et spontané de l'opinion publique, ce Comité fut amené à élargir sans cesse

la sphère de ses attributions, et à déployer une activité féconde en heureux résultats.

Il commença, presque au début des hostilités (15 août 1914), par fonder une *Agence internationale des secours et de renseignements en faveur des prisonniers de guerre,* dont le titre indique suffisamment la mission, et qui prit assez de développement pour employer un personnel de 1.200 volontaires. Elle s'attacha d'abord à dresser une liste complète des prisonniers, travail qui lui permit de retrouver beaucoup de disparus, puis à assurer leurs relations postales avec la France, enfin à leur faire parvenir des colis de vivres et de vêtements : avec quel réconfort pour les angoisses de beaucoup de familles, avec quel soulagement pour la profondeur de beaucoup de misères, il suffit pour s'en rendre compte d'invoquer des souvenirs restés vivants dans bien des foyers.

Au début de 1915, une autre occasion s'offrit à la population suisse de se signaler par de nouveaux élans de charité généreuse. Ce fut lors du passage en territoire helvétique d'habitants des régions envahies françaises, que les autorités militaires allemandes avaient consenti à rapatrier. Ces « évacués » se virent accueillis à leur arrivée à Schaffhouse et accompagnés jusqu'à leur sortie de Suisse à Annemasse par une chaleur et l'on pourrait presque dire une explosion de sympathies dont tous les assistants devaient garder une ineffaçable impression. Les mêmes scènes se renouvelèrent, avec plus d'enthousiasme encore, au cours des mois suivants (mars et juillet 1915), quand ce fut au tour de convois de grands blessés ou de mutilés français ou allemands de traverser la Suisse. Cette fois, c'était le Comité international de la Croix-Rouge qui avait pris l'initiative d'obtenir leur rapatriement des gouvernements intéressés, par l'entremise du Conseil fédéral. Et comme l'extension de cette mesure à des catégories de prisonniers moins gravement atteints présentait certaines difficultés, il imagina pour les surmonter une mesure qui consistait dans leur hospitalisation et leur séjour sur le territoire même de la Confédération. Ralentis au début par les objections de Berlin et secondés ensuite par l'intervention efficace du Saint-Siège, les pourparlers engagés à ce sujet entre la France et l'Allemagne en mars 1915 devaient aboutir au mois d'août à un accord qui reçut sa première application à la fin de l'année.

Etendu ensuite à certaines catégories d'internés civils, il amena sur le sol de la Suisse près de 30.000 victimes de la guerre; l'exécution en consacra l'œuvre philanthropique à laquelle est resté attaché le nom d'internement.

LES CONDITIONS DE LA NEUTRALITE
LES DIFFICULTES ECONOMIQUES

Si la situation géographique de la Suisse lui avait permis de jouer entre les belligérants un rôle philanthropique de nature à lui attirer d'universelles sympathies, elle l'exposait au contraire à des difficultés sans cesse renaissantes avec ses voisins, dont elle dépendait pour assurer son propre ravitaillement. Elle était en effet tributaire de l'étranger pour les deux tiers des produits agricoles d'alimentation, pour un tiers de la viande, pour la totalité de la houille nécessaires à sa consommation. D'où la nécessité pour elle d'emprunter les chemins de fer des pays limitrophes, alors en guerre les uns contre les autres, pour faire venir ces produits, soit des pays neutres comme l'Amérique, soit de leur propre territoire. Pour un certain nombre d'entre eux, l'Italie les lui fournissait au début ou lui servait encore de moyen de communication avec le monde extérieur. Après l'entrée en guerre de ce pays, la question devait prendre un caractère aigu et donner lieu à des préoccupations d'autant plus graves qu'elle se compliquerait alors d'une autre, encore plus délicate, et qui était celle de la contrebande. Les Puissances alliées, résolues à établir un blocus rigoureux autour du territoire des Puissances centrales, pouvaient toujours craindre d'y voir réexporter les marchandises dont elles permettaient l'importation dans les pays neutres limitrophes; et pour empêcher cet abus, elles devaient s'évertuer à imaginer des précautions dont aucune ne se révèlerait suffisamment efficace.

Au début des hostilités toutefois cette perspective était encore lointaine ; les soucis des dirigeants de la politique suisse se bornèrent pour l'instant à assurer le ravitaillement extérieur de leur pays pour suppléer à l'insuffisance de ses ressources. Avec la France, la question venait d'être réglée par une convention fort opportunément signée en mars 1913, et en vertu de laquelle celle-ci s'engageait à laisser passer sur son territoire les céréales

américaines à destination de la Suisse. Si elle n'avait plus qu'à appliquer cet accord, du moins apporta-t-elle à en assurer l'exécution une bonne volonté que rendait particulièrement méritoire en 1914 la nécessité de suffire en même temps aux exigences de la mobilisation. En vertu d'un nouvel arrangement complémentaire, elle mit à la disposition de la Suisse, pour le débarquement des blés envoyés d'Amérique, trois de ses ports (Saint-Nazaire, Bordeaux, Marseille), d'où un service régulier de huit trains par jour les acheminerait sur Bellegarde. Le service ainsi organisé commença à fonctionner régulièrement à partir du 21 août, jour où les premiers wagons annoncés firent leur apparition à Lausanne. La vue en arracha un soupir de soulagement à ceux qui avaient cru entrevoir un moment le spectre de la disette.

Là ne s'arrêtèrent point d'ailleurs, de la part du gouvernement français, les témoignages d'une bonne volonté à laquelle le Conseil fédéral tint à rendre hommage dans un communiqué officiel, et qui paraît à distance singulièrement méritoire si l'on songe au milieu de quelles préoccupations il eut l'occasion de la manifester. Bien qu'il se fût engagé à pourvoir au ravitaillement extérieur de la Suisse, il se mit d'accord avec la Grande-Bretagne pour qu'aucun obstacle ne fût apporté au début à l'exécution d'un accord qu'elle avait conclu avec l'Allemagne, et d'après lequel elle pouvait recevoir par la vallée du Rhin les cargaisons débarquées à son adresse dans les ports de la Hollande.

LA PRATIQUE DE LA NEUTRALITE (1915-1916)

A la fin de l'année 1914, la Suisse avait donc donné une solution, au moins provisoire, aux grandes questions que soulevait pour elle la pratique de la neutralité. Les deux principales tenaient, comme on vient de le voir, à l'opposition qui existait, dans l'ordre politique entre les sympathies des habitants pour les deux groupes de belligérants, et dans l'ordre économique entre les exigences de leur ravitaillement et celles de leur indépendance. L'équilibre obtenu par le gouvernement fédéral entre ces sentiments ou ces nécessités contraires restait éminemment instable et se trouvait sujet à des retours, des menaces ou des rétablissements dont la succession forme toute l'histoire de sa politique extérieure pendant la guerre, principalement pour ce qui carac-

térise ses rapports avec la France. Il suffit pour la retracer de passer en revue les principales de ces oscillations.

La question du respect de la neutralité suisse donne lieu à des premières difficultés avec les Alliés en novembre, lorsque des avions franco-anglais survolent par mégarde le territoire de la Confédération en allant bombarder les usines Zeppelin à Friedrichshafen. Le gouvernement de Berne adresse aussitôt à ceux de Paris et de Londres une protestation (21) à laquelle il est répondu (6 décembre) par l'excuse d'une involontaire erreur de direction comme par la présentation de regrets officiels. L'incident était difficile à éviter avec les conditions nouvelles de la guerre aérienne, et il est presque aussitôt liquidé.

Ce sont de plus graves préoccupations qu'au printemps suivant va inspirer, non seulement au gouvernement, mais aussi à l'opinion suisse une affaire d'une toute autre portée : l'intervention de l'Italie aux côtés de l'Entente, à la suite de longs pourparlers dont le secret ne tarde pas à s'éventer. Dès qu'ils en ont la certitude, les germanophiles la déplorent comme un échec pour la cause des Puissances centrales, et se donnent la satisfaction de la condamner comme un acte de trahison envers les alliés de la veille. Aux yeux des francophiles, le mérite en paraît fortement diminué par le caractère intéressé du long marchandage qui l'a précédée et préparée. Aux uns comme aux autres elle apporte le souci, non seulement d'une nouvelle frontière à défendre, mais encore d'une sorte de blocus commercial qui s'achève. Sur tous elle produit un effet de nervosité dont témoigne le crédit accordé aux plus invraisemblables nouvelles : tandis qu'on redoute à Rome une brusque offensive allemande conduite à travers le territoire suisse, l'on se laisse entraîner un instant à Berne à prêter à l'Italie des intentions du même genre pour mieux assaillir l'Allemagne. Si peu fondées que paraissent à distance des inquiétudes de ce genre, elles deviennent pour l'instant assez obsédantes pour que les intéressés croient devoir les dissiper par de franches explications. A quelques jours de distance, l'Allemagne et l'Autriche (23 mai) ainsi que l'Italie (25) remettent à Berne des notes confirmant solennellement leurs engagements du mois d'août précédent sur le respect de la neutralité helvétique. D'autre part le gouvernement de Rome annonce son intention de laisser la Suisse continuer, comme par le passé, à utiliser pour son

ravitaillement le port de Gênes, ainsi que les lignes du Gothard et du Simplon. Les inquiétudes produites par l'intervention italienne ne tardent donc pas à se dissiper.

Si elle n'avait donné lieu qu'à une alerte passagère, elle devait entraîner indirectement des conséquences économiques plus durables et plus profondes. En supprimant en effet pour la Suisse sa seule frontière commune avec un pays neutre, elle accentuait en effet sa dépendance à l'égard des deux groupes de Puissances belligérantes en présence et l'exposait à subir plus profondément que par le passé les contre-coups de la lutte que celles-ci se livraient, les unes pour ne laisser subsister aucune fissure dans la ligne de blocus établie autour de l'adversaire, les autres pour conserver une voie de ravitaillement et un moyen de communication avec le monde extérieur.

Le conflit de ces exigences opposées n'allait pas tarder à se manifester et l'initiative en vint du côté des Alliés. Ils avaient jusqu'alors accordé à la Suisse, avec une libéralité qu'elle n'avait fait nulle difficulté de reconnaître, le passage à travers leur territoire des denrées et des matières premières nécessaires à son alimentation ou à son industrie. Ils devaient être amenés à veiller à en empêcher la réexpédition en Allemagne quand ils s'occupèrent de renforcer et d'organiser le blocus économique autour de cette puissance. Le danger leur en paraissait d'autant plus menaçant que dans les accords particuliers conclus avec la Suisse pour la fournir de la houille dont elle avait besoin, le gouvernement de Berlin avait fait inscrire le principe de la compensation, c'est-à-dire le droit d'obtenir en échange, au lieu d'un paiement en espèces, l'importation de certaines marchandises qui manquaient à ses nationaux. Pour résoudre la difficulté, le moyen le plus pratique semblait être celui qui venait d'être employé avec succès en Hollande. C'était la constitution d'un syndicat semi-officiel, investi du monopole de toutes les importations en Suisse et de la mission d'en assurer la consommation intégrale sur place. Par surcroît de précaution, la quantité devait en être limitée, conformément au système dit du *contingentement*, à la moyenne des dernières années, telle qu'elle pouvait ressortir des statistiques officielles.

Ce fut le principe même de ce système qui devait donner lieu aux plus fortes divergences entre les partis en présence, car l'ap-

plication en devait avoir pour effet de rendre impossible ou au moins très difficile cette réexportation en Allemagne que les Alliés et les Suisses avaient un égal intérêt, les uns à interdire et les autres à continuer. Comme il arrive souvent en pareil cas, le désir d'aboutir à tout prix fit adopter entre les deux thèses contraires un compromis provisoire, propre à ajourner temporairement les questions qu'il aurait fallu trancher. La réexportation en Allemagne restant interdite en principe pour certains produits, l'on fit une exception pour ceux qui avaient déjà été introduits en Suisse par l'Italie pendant la première année de guerre. Ils s'y trouvaient en assez grande quantité pour suffire aux demandes allemandes pendant plusieurs mois.

Cette dernière difficulté ayant été ainsi écartée, les gouvernements intéressés purent conclure un accord à la suite duquel fut créé, le 4 octobre 1915, un trust d'importation, officiellement appelé la *Société suisse de surveillance économique* (et communément désigné par les initiales S. S. S.). Il avait pour objet comme on l'a précédemment indiqué, de satisfaire pour certains produits aux besoins d'importation de la Suisse sans lui en permettre la réexportation. Le fonctionnement de ce nouvel organisme était assez compliqué pour donner lieu à des malentendus ou à des réclamations qui le destinaient à recevoir de fréquentes modifications.

LA CRISE DE 1916

Les vingt premiers mois de la lutte avaient eu pour effet de préciser les difficultés de la situation intérieure ou extérieure que la Grande Guerre avait faite à la Suisse. Elle était caractérisée par des oppositions de sentiments et d'intérêts qui ne pouvaient se prolonger sans aboutir en 1916 à une double crise, l'une politique et morale entre les deux principaux éléments de la population, l'autre matérielle et économique dans les rapports extérieurs du pays.

La première devait être la moins importante par ses causes et la plus courte par sa durée, mais elle était de nature à éveiller de sérieuses inquiétudes au sujet du maintien de l'unité morale de la Suisse. Elle se résuma dans ce que l'on a appelé l' « affaire des colonels » et jeta une lumière fâcheuse sur l'état d'esprit qui régnait dans les milieux du haut commandement de l'armée

mobilisée. Si le généralissime Wille avait pris à tâche de faire oublier ses attaches germanophiles par la correction de son attitude, ses subordonnés immédiats étaient loin d'observer la même réserve et s'abandonnaient trop volontiers à la manifestation de leurs préférences. Au début de l'année, les deux colonels Egli et Wattenwyll furent accusés et convaincus d'avoir fourni à l'Allemagne, sous des prétextes difficilement acceptables, des renseignements sur les mouvements des armées franco-anglaises. Grave manquement à la neutralité, dont le scandale se trouva aggravé par la douceur de la punition disciplinaire infligée aux deux intéressés, quand leur culpabilité eut été établie par un conseil d'enquête. Dans la Suisse romande notamment l'affaire eut un retentissement qui en dépassait peut-être l'importance immédiate.

C'est à un conflit plus durable que devaient donner lieu dans l'ordre économique les efforts contraires de l'Entente en vue de poursuivre le blocus commercial des Puissances centrales et ceux de la Suisse pour maintenir la liberté de ses communications avec l'Allemagne, d'où elle tirait certains produits nécessaires à sa subsistance. L'on a vu précédemment comment la difficulté de concilier ces deux ordres d'exigences avait d'abord entravé les pourparlers relatifs à la création de la S. S. S. et plus tard (septembre 1915) conduit à l'adoption d'une demi-mesure consistant à permettre la réexportation en Allemagne de 3.800 wagons de marchandises déjà entrés en Suisse par la voie de l'Italie avant l'entrée en guerre de ce dernier pays. Cette provision une fois épuisée, la question posée à son sujet se représenta exactement dans les mêmes conditions que quelques mois auparavant. Mais cette fois l'importance qu'y attachait le gouvernement du Reich l'amena à vouloir en forcer la solution par une démarche assez énergique pour ouvrir comme un véritable drame diplomatique.

Le 9 juin 1916, en effet, il adresse à l'improviste au Conseil fédéral une sorte d'ultimatum par lequel il somme la Suisse de n'apporter aucun obstacle à la réexportation vers l'Allemagne des produits achetés par ses agents, faute de quoi il se verrait forcé de répondre par l'interdiction de la sortie de ses propres charbons, promise pourtant par un accord spécial. Ce serait pour le pays une catastrophe, puisqu'il n'en produit point par lui-même et que l'Angleterre n'est pas en état de lui en fournir en quantités suffisantes.

En présence de cette initiative inattendue, grosse émotion à Berne et recours immédiat à Paris et à Londres pour demander aux Alliés de se relâcher de la rigueur de leurs prohibitions, et de tolérer l'exportation en Allemagne, au moins en quantités limitées, des marchandises produites ou même entreposées en Suisse. La réaction des Alliés est immédiate, et telle que pouvait la faire prévoir leur politique antérieure. Sans doute ils désirent épargner à la Suisse des souffrances inutiles. Mais comment pourraient-ils admettre de la voir se prêter à une tentative de chantage qui aboutirait à ravitailler l'Allemagne par son entremise, en ouvrant une brèche dans l'encerclement économique poursuivi jusqu'alors par eux avec tant de conscience ? La reprise du système dit des compensations n'aurait pas d'autre effet. C'est donc une fin de non recevoir courtoise mais ferme qu'ils opposent (23 juin) à une demande en ce sens, présentée à Paris par une délégation du Conseil fédéral que présidait M. Ador. Quant ces délégués eurent été porter la nouvelle à Berne, ils revinrent au bout de six semaines pour traiter encore la question dans une nouvelle conférence (9-10 août) mais sans plus de succès que dans la précédente.

La négociation entreprise semblait cette fois engagée dans une impasse si, comme il arrive souvent en pareille circonstance, ceux qui y étaient intéressés n'avaient trouvé encore plus d'avantages à la reprendre qu'à la laisser tomber. Ce fut cette fois aux Allemands de se relâcher d'abord de leur première intransigeance. Ils concluent avec Berne un nouvel accord (2 septembre) par lequel ils renoncent définitivement à couper à la Suisse ses fournitures de charbon et de métaux, mais obtiennent en retour d'importantes livraisons de bétail, particulièrement précieuses au moment où la famine commence à sévir dans leur pays. C'est là l'occasion de la part des Alliés d'adresser à Berne des représentations qui semblent fort impressionner et même irriter un peu M. Hoffmann, chargé par ses fonctions de les recevoir. C'est aussi pour eux celle de veiller plus soigneusement que jamais à ce que leurs fournitures à la Suisse ne risquent pas d'être réexportées en Allemagne, surtout celles qui peuvent être utilisées à des fins militaires. Ils se décident donc à en réduire les contingents, trop largement calculés lors de leur établissement et se livrent pour en fixer le taux à un

minutieux travail, assez constamment ralenti par les réclamations des intéressés pour ne se terminer qu'au printemps suivant (12 mai 1917). La longueur de ce délai a eu du moins pour résultat d'enlever à la question le caractère d'acuité qu'elle paraissait revêtir au début, et de faire tomber l'irritation ou au moins la mauvaise humeur passagère à laquelle elle avait un instant donné lieu, même dans les milieux francophiles de la Suisse romande.

L'ANNEE 1917

Aussi bien d'autres sujets d'inquiétude ou d'espérance étaient-ils venus, dans les dernières semaines de 1916, distraire les esprits des Suisses de ces difficultés de ravitaillement. Ils crurent d'abord, à tort ou à raison, leur neutralité menacée par le haut-commandement allemand qui aurait projeté d'emprunter leur territoire au Sud de Bâle pour tourner les positions françaises des environs de Belfort. Assez sérieuse pour motiver de leur part des mesures de défense et des mouvements de troupes, l'alerte fut heureusement assez courte pour faire place à l'attente justifiée d'un événement qui pouvait signifier pour eux la fin de leurs souffrances matérielles et de leurs inquiétudes morales. Ce furent les propositions d'ouverture de conférences de paix mises en avant, à quelques jours de distance (12-18 décembre) par le gouvernement allemand et par le Président américain, M. Wilson. Si les Alliés déclinèrent presque instantanément les premières, ils répondirent avec assez de lenteur aux secondes pour laisser aux petits Etats la possibilité de faire entendre leur voix à côté de celle des Puissances belligérantes. Le Conseil fédéral devait d'autant moins en laisser passer l'occasion que lorsque parut la note de M. Wilson, il était depuis cinq semaines déjà, ainsi qu'il devait le déclarer, au courant des intentions qui l'avaient inspirée. Il communiqua aussitôt aux Puissances belligérantes une réponse dont l'inspiration ressortait suffisamment de quelques passages caractéristiques : « La généreuse initiative personnelle du Président Wilson ne manquera pas d'éveiller en Suisse un écho profond... Elle aspire à la paix... Elle est prête à aider de toutes ses faibles forces à mettre un terme aux souffrances de la guerre, qu'elle voit passer tous les jours avec les internés, les grands blessés et les évacués. Elle

est disposée à jeter aussi les fondements d'une collaboration féconde entre les peuples ». L'éloquence de cet appel ne pouvait prévaloir contre les dispositions dans lesquelles la note Wilson avait trouvé les Alliés. Ils se contentèrent de communiquer simplement à Berne la réponse dilatoire et conditionnelle qu'ils adressaient en même temps à Washington. Mais pour y adoucir l'amertume dé cette déception par une nouvelle garantie de la neutralité suisse le gouvernement français crut devoir renouveler l'engagement de la respecter dans une note qui fut remise à Berne par son ambassadeur et à laquelle il donna une large publicité (5 janvier 1917).

Après la crise ou les déceptions qui avaient marqué ses rapports extérieurs pendant le second semestre de 1916, la Suisse revint en 1917 aux conditions habituelles de l'existence que lui avait faite la guerre, et sa vie politique, en ce qui touchait surtout ses rapports avec les Puissances belligérantes, fut marquée par des incidents du même genre qu'au cours des premiers mois de la lutte. Le plus sensationnel, en raison des polémiques auxquelles il donna lieu plus peut-être que de son importance propre, concernait M. Hoffmann, ce chef du Département politique dont on a eu déjà l'occasion de signaler les tendances germanophiles. Quels que fussent ses sentiments intimes, il tenait une place de premier plan dans la politique de son pays par sa puissance de travail, son talent de parole, son ascendant sur le monde parlementaire. Il devait compromettre sa situation par une démarche inconsidérée, d'autant plus surprenante de sa part qu'il passait pour joindre à ses qualités d'activité une extrême prudence. Après la chute du tsarisme, un député socialiste suisse, M. Grimm, s'était rendu à Pétersbourg pour y entrer en contact avec ses coreligionnaires politiques russes et s'entretenir avec eux de la possibilité d'une paix séparée entre le nouveau gouvernement et l'Allemagne. Mis par lui au courant de ce projet, dans lequel il saluait le prélude d'une paix générale, M. Hoffmann en avait encouragé la poursuite, en l'assurant qu'elle serait favorisée à Berlin par des dispositions conciliantes dont ses relations avec de hautes personnalités allemandes lui permettaient de se porter garant. La réponse était un peu compromettante, mais n'aurait pas entraîné de suites fâcheuses pour son auteur s'il avait pu en conserver le secret. Mais il l'avait

envoyée par dépêche chiffrée, adressée à la Légation de Suisse à Pétersbourg. C'était oublier ou plutôt ignorer que les décrypteurs du Ministère des Affaires Etrangères russe n'avaient pas de rivaux en Europe. Le message fut aussitôt déchiffré et communiqué par des voies indirectes à un journal de Stockholm qui en publia le texte (16 juin). La sensation fut énorme, non seulement en Suisse, mais encore dans les pays alliés où le rôle d'intermédiaire joué en cette affaire par M. Hoffmann parut pouvoir être interprété comme inamical à leur égard et contraire à l'attitude de neutralité que lui imposaient ses fonctions. Lui-même le comprit et donna aussitôt sa démission (19). Il fut remplacé par un Génevois, M. Ador, dont les préférences extérieures passaient pour orientées dans un sens tout différent, et dont la nomination fut interprétée à ce titre au moins comme le signe d'une légère évolution dans la politique extérieure du pays.

Cette affaire qui, à distance, ne paraissait pas dépasser la portée d'une question de personne, n'en avait pas moins passionné les esprits, parce qu'elle faisait ressortir par un exemple précis l'opposition de sympathies qui séparait la Suisse alémanique de la Suisse romande et risquait ainsi de compromettre l'unité morale de l'Etat. Quand l'émotion soulevée par ses conséquences se fut un peu calmée, les préoccupations des esprits retournèrent aux difficultés économiques qu'entraînaient pour le pays sa situation au milieu des nations belligérantes, et plus spécialement l'application du blocus commercial auquel les unes tentaient de soumettre les autres. La Suisse ne pouvait réussir à s'assurer une existence matérielle qui dépendait de ses importations que par une suite d'expédients sans cesse renouvelés. C'est ainsi qu'elle fut amenée à conclure presque périodiquement pendant les deux dernières années de guerre une série d'accords destinés à assurer son ravitaillement : avec l'Allemagne (5 mai 1917), qui s'engageait à subvenir à ses besoins en charbon et acceptait désormais d'être payée en espèces et non plus en marchandises de compensation ; avec les Etats-Unis, après leur intervention (5 décembre), pour continuer à en recevoir les céréales nécessaires à sa subsistance; avec la France presque aux mêmes dates (29 septembre, 29 décembre), pour en obtenir quelques améliorations au régime de la S.S.S. en échange d'avances financières par les banques suisses.

Toutes ces tractations, dont le détail est trop technique pour être reproduit, devaient se poursuivre pendant l'année 1918, et jusqu'à la veille de l'armistice. Quelle que fût leur importance, elles n'étaient point assez absorbantes pour faire oublier au gouvernement fédéral la grande question dont l'obsession devait le poursuivre pendant la durée de la guerre. En décembre 1917 il éprouvait encore le besoin de faire renouveler par le gouvernement français une déclaration à première vue inutile après tant d'autres, et aux termes de laquelle celui-ci s'engageait à respecter la neutralité de la Suisse tant qu'elle y resterait elle-même fidèle et n'y laisserait pas porter atteinte par une tierce puissance.

LA FIN DE LA GUERRE

Au début de 1918 toutes les grandes questions que soulevaient la neutralité officielle et la situation géographique de la Suisse avaient reçu une solution au moins provisoire et ne devaient pas se présenter pour elle sous de nouveaux aspects jusqu'à la fin des hostilités. A partir de ce moment, le principal intérêt de son histoire réside moins en elle-même que dans le rôle que sa situation centrale lui permet de jouer au milieu des états belligérants. C'est désormais celui d'un observatoire pour le spectacle de leur lutte finale, d'un centre d'activité pour les nationalités de Russie ou d'Autriche qui aspirent à leur libération, enfin d'un lieu de refuge qui devient le théâtre des derniers efforts de l'Autriche agonisante pour échapper à la catastrophe finale.

Ce fut à ce moment que la conclusion de l'armistice vint marquer le retour de la Suisse à ses conditions normales d'existence. Comme on vient de le voir, la pratique de sa neutralité avait été rendue particulièrement délicate par la double série de difficultés que présentaient pour son existence matérielle l'isolement géographique de son territoire et pour son unité morale, la composition hétérogène de sa population.

Aux prix d'efforts sans cesse renouvelés, elle avait surmonté ces périls, les uns par des négociations avec les puissances voisines, les autres par l'effet d'une communauté de traditions qui à l'épreuve s'était révélée plus forte que les antagonismes de race. A ce dernier point de vue, elle avait donné un exemple

qui mérite d'être signalé et retenu. Au moment où les bouleversements amenés par la guerre européenne semblaient aboutir au triomphe du principe de nationalité fondé sur la fatalité de la race et de la langue, la Suisse avait continué à personnifier la conception qui le faisait reposer sur le consentement des intéressés. Son histoire au cours des années 1914-1916 présente à cet égard une signification qui dépasse le cadre de ses frontières pour s'étendre à toute l'évolution de l'Europe.

ALBERT PINGAUD.

Lettres du chancelier prince de Metternich aux frères Cheney (1849-1854)

La Correspondance générale de Metternich figure dans les *Mémoires* publiés par son fils Richard, ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Paris. Quoiqu'en disent les critiques, cette correspondance est une source inestimable pour les historiographes du chancelier, comme pour les historiens de son temps. Cependant, elle n'est pas complète et il reste bon nombre de lettres inédites. Les archives d'Etat de Vienne en ont récemment acquis quelques-unes adressées par le prince aux frères Cheney et datées successivement de Brighton, Richmond, Bruxelles, du Johannisberg ou de Vienne, de 1849 à 1854 (1).

Henry et Edward Cheney étaient les fils du lieutenant-général anglais Robert Cheney, décédé en 1820. Ils furent élevés l'un à Oriel College, Oxford, l'autre à Sandhurst. Henry, l'aîné, est l'auteur de « *Rossano, a Napolitan Story* » ; Edward, lui, prit du service aux Indes, puis habita Naples et Venise. Il publia des travaux d'histoire et un roman « *Malvagna, or the Evil Eye* » dans lequel il exprime ses sentiments politiques sur l'indépendance italienne et la monarchie des Bourbons de Sicile. Les frères Cheney séjournèrent souvent à Rome. A leur retour en Angleterre, ils furent les correspondants appréciés de la «*Quarterly Review* ». Généralement hostiles aux idées démocratiques et patriotiques de leur temps, ils ont été ennemis des révolutions libérales et des tentatives d'indépendance nationale, en Italie surtout. Ils devaient en cela rencontrer l'approbation totale du chancelier Metternich.

(1) Les archives d'Eatt de Vienne ont bien voulu nous confier ces documents, utilisés déjà pour notre étude « Metternich et la politique de l'équilibre européen » (Thèse d'Histoire diplomatique présentée à l'Ecole libre des Sciences politiques, année 1935-1936, avec l'approbation de M. Christian Schefer).

*
* *

Une série de remarques adressées à Edward Cheney et portées en annexe à une lettre du 23 février 1849 exprime l'opinion du prince de Metternich sur les affaires italiennes au lendemain des révolutions de 1848.

Le chancelier écrivait : « La situation abjecte dans laquelle se trouve placée la péninsule italienne pour pouvoir être comprise, doit être prise en considération sous le point de vue des causes, qui ont amené un état des choses aussi regrettable ; ces causes sont les suivantes :

« L'Italie est placée sous l'influence de l'esprit de subversion, qui remue le corps social tout entier et cet esprit a dû nécessairement réagir sur les Etats de la péninsule dans la mesure des conditions particulières sous lesquelles chacun de ces Etats s'est trouvé placé. C'est de ces conditions qu'il faut se rendre compte. La péninsule est partagée en catégories de puissances. Le centre de la péninsule est placé sous la dénomination du Chef de l'Eglise catholique, et du grand Duc de Toscane (2). La partie méridionale forme le royaume des Deux Siciles et la partie septentrionale est divisée entre la puissance autrichienne, l'Etat Sarde et les duchés de Parme et de Modène. Tous ces pays ont une histoire à eux, et qui a été coupée par les produits de la Révolution française, et par celle des guerres qui ont été la conséquence naturelle de ce grand bouleversement social et politique. Les succès qui ont couronné l'entreprise des Puissances alliées dans les années 1813-1814 et 1815 ont eu pour suite la rentrée des Princes dans les domaines dont les guerres de la Révolution les avaient expulsés. Ils ont retrouvé les pays, mais pas leurs anciennes législations. A l'exception des parties de la péninsule qui sont rentrées sous la domination autrichienne, le Code Napoléon est resté en vigueur dans toutes les autres parties ; et il a suffi de ce seul fait pour rendre celles-ci accessibles à toute espèce d'influences de la France, et pour changer dans les directions les plus diverses, la position sociale des Etats Italiens, en comparant celle-ci à celle qui avait précédé les conquêtes de la République et de l'Empire français ».

(2) *Léopold II* d'Autriche, grand-duc de Toscane (1797-1870). Il succéda à son père, Ferdinand III, en 1824.

« Les conséquences de ce changement ont placé spécialement l'Etat de l'Eglise dans une situation de grande gêne. Rome est rentrée, par le retour du Souverain Pontife, dans les seules conditions de vie aujourd'hui possibles pour cette ville, car ce n'est pas de souvenirs et de recherches archéologiques que peut vivre une ville. La rentrée du gouvernement ecclésiastique n'a point produit le même effet sur les Légations et les Marches ; ces parties de l'Etat de l'Eglise n'ont pu que *perdre* par leur rentrée sous ce régime. »

« Il en a été autrement de tous les autres Etats de la Péninsule, lesquels ont amélioré leur position par tous les avantages qu'a nécessairement dû leur offrir leur retour à l'indépendance et le soulagement du poids que faisait peser sur eux leur incorporation, soit à la France, soit au Royaume d'Italie, création bâtarde, comme le sont toujours celles de *pierres d'attente !* Aussi les pays ont-ils immédiatement prospéré matériellement. Si leur esprit est resté remué, la cause s'en est trouvée dans le travail des sectes et dans de fausses vues politiques étrangères ».

« En 1820, la révolution espagnole a réagi sur le Royaume des Deux Siciles, pendant que la politique que nous venons de signaler a trouvé dans le Nord de l'Italie un drapeau dans le successeur éventuel au trône Sarde. Deux Révolutions furent à la fois préparées à Turin. A la tête de celle qui se qualifia de *libérale,* et qui reposait sur une base de fausse politique s'est trouvé placé le gouvernement Français : l'autre qui était appuyée par le Carbonarisme s'avançait sous le patronage du gouvernement espagnol. Le prince de Carignan fit alors la première expérience du fait que, dans les entreprises révolutionnaires, c'est toujours le parti *qui veut le plus* qui l'emporte sur celui, et sur ceux, *dont les vues sont plus modérées.* Croyant servir la révolution *libérale,* ce fut le triomphe de celle *radicale* qu'il assura ; l'Autriche, en un plein accord avec ses alliés de 1813, fit justice des deux insurrections ».

« Mais le feu qui avait continué à couver sous la cendre reçut, par l'émigration des compromis, dans les diverses parties de la péninsule, qui fut la conséquence de ces mouvements, un appui auquel la révolution de 1830 ajouta la force de l'exemple d'un bouleversement, opéré sous le drapeau du libérateur couronné de succès. Les chefs des sectes trouvèrent moyen de se cons-

tituer dans l'étranger, sous l'égide du droit d'asile, en des gouvernements réguliers et le Souverain Pontife, en ouvrant à ces néfastes autorités la porte de l'Etat de l'Eglise, prépara, et cela certes, sans le vouloir, *à l'accident* du 24 février 1848 une portée sur la péninsule dont les fruits ne se sont pas fait attendre. Pour compléter le danger de la situation les vues ambitieuses du roi Charles Albert (3) n'eussent point été nécessaires. Une question qui aux yeux des *calculateurs à froid*, peut même être posée ; c'est celle, si ce Prince, en éveillant l'élément *politique*, et en l'amalgamant avec l'élément *strictement révolutionnaire*, n'a point amoindri les effets de ce dernier s'il était resté abandonné à ses seules forces, et s'il n'a point compromis par cela même, le succès définitif de la cause anti-sociale ! »

« L'élection de Pie IX (4) n'a point été l'œuvre de l'influence française sur le Sacré Collège, elle a été le produit de causes indépendantes de toute politique étrangère. Le décès inopiné de Grégoire XVI, est tombé dans un moment de grands dangers pour le maintien de la paix intérieure de l'Etat de l'Eglise et de la Péninsule italienne tout entière. Le travail des Sectes avait acquis dans les années 1844 et 45 une grande intensité ; les plans de subversion que leurs conducteurs avaient poursuivis dans des buts différents entre eux, mais qui se sont rencontrés dans leurs moyens, portèrent sur *un coup à frapper sur Rome même*, vu l'inutilité reconnue des soulèvements partiels. L'exécution de l'entreprise aurait eu lieu sous Grégoire XVI quand le décès du Prince, contre la prétendue tyrannie duquel elle était formulée, dérangea le plan, qui sans aucun doute aurait paru plus facile à réserver à l'interrègne, si celui-ci avait été prévu. Le Sacré Collège, ne pouvant ignorer le danger, se hâta de mettre le terme le plus court possible au Conclave. Le cardinal qui dans des conditions plus ordinaires aurait sans doute réuni le plus de suffrages, le cardinal Lambruschini (5), était impossible par suite de la haine que lui portait le parti libéral ; les cardinaux voulurent

(3) *Charles-Albert*, prince de Savoie-Carignan (1798-1849). Il succéda à Charles-Félix sur le trône de Sardaigne en 1831 et fut vaincu par les Autrichiens à Novare (1849).

(4) *Pie IX* (Jean-Marie Mastaï-Ferreti), (1792-1878). Il fut élu et couronné Pape à la mort de Grégoire XVI en 1846.

(5) *Lambruschini* (Luigi), homme d'Etat et cardinal italien (1776-1854). Il manqua d'être élu Pape par le Conclave, lors de l'élection de Pie IX en 1846, et suivit ce dernier à Gaète après la révolution romaine de 1848.

d'un Pontife moins avancé en âge, et dont le règne offrirait des chances de durée, et d'un *pape Romain de naissance ;* condition dans laquelle ils cherchèrent un apaisement qui influerait heureusement sur l'esprit de la population de l'Etat de l'Eglise ; les deux conditions se trouvant réunies dans le cardinal Mastaï, une troisième vint également à son appui ; ce cardinal n'avait jamais joué un rôle politique, ni été compromis par des actes gouvernementaux ; il jouissait de la faveur de la population de la capitale, dans laquelle il s'était distingué par son caractère de douceur et de bienfaisance, placé ainsi qu'il l'avait été, à la tête du grand hôpital et d'autres institutions de charité, il s'était démontré bon et sage évêque dans le diocèse auquel il présidait. Les familles des Mastaï et des Feretti étaient comptées parmi celles *libérales* dans les Marches ; les voix se réunirent ainsi sur lui, sans qu'une influence autre que celle que nous venons de désigner se soit fait jour, ni ait même pu intervenir dans l'événement ».

« L'opinion que M. Rossi (6) aurait exercé de l'influence sur le choix de Pie IX, a dû naître de la tendance connue de la famille à laquelle appartient le Pape. L'avènement à la tiare d'un membre de cette famille a pu être *agréable* à l'ambassadeur de France, italien lui-même, et qui dans les premières révolutions dans l'Etat Romain, avait joué un rôle avancé; entre ce fait, et une influence prépondérante du représentant de la France, il y a cependant loin ».

« L'Autriche n'a joué aucun rôle dans l'événement, si ce n'est celui d'avoir désiré et conseillé *un bon choix* ».

« Il règne un préjugé, assez généralement répandu sur l'influence prépondérante que les Cabinets des puissances catholiques exerceraient sur l'élévation des Souverains Pontifes. Cette influence peut être tentée, mais elle restera dans la pluralité des cas sans résultat. »

« L'ambassadeur de France a sans aucun doute applaudi aux premiers pas que le Pape a fait dans la *voie des réformes* ; il est de même indubitable que M. Rossi a pris l'alarme quand il a vu,

---

(6) *Rossi* (Pellegrino, comte), homme politique et économiste italien (1787-1848). Il fut professeur de droit romain à l'Académie de Genève, d'économie politique au Collège de France et de droit constitutionnel à la Faculté de droit de Paris ; membre de l'Académie des Sciences morales et politiques, pair de France, ambassadeur, ministre de l'Intérieur de Pie IX.

soit la direction que de mauvais Conseillers avaient fait prendre au Saint-Père lui-même, soit les effets dangereux de réformes, qui aux yeux du cabinet français n'eussent point dû dépasser les limites d'amélioration dans le système du gouvernement de l'Etat, compatible avec l'existence de l'autorité souveraine de son Chef ».

« Le cabinet de Vienne n'avait depuis la rentrée de Pie VII dans l'Etat de l'Eglise, négligé aucune occasion pour recommander au gouvernement de Rome des changemen s dans la législation et dans l'administration, dont la nécessité était à un égal degré réclamée par la raison, et par les indubitables besoins du gouvernement et des gouvernés, que leur choix était rendu difficile, d'une part par la position exceptionnelle du gouvernement ecclésiastique, de l'autre part, par la qualité de l'esprit des sujets de l'Etat de l'Eglise, et en troisième lieu, par le jeu de l'esprit des bouleversements, soutenu dans toutes les voies par les sectaires et les comités directeurs des réfugiés politiques italiens, soit en France, soit en Angleterre, soit dans des lieux plus rapprochés, tels que les Iles Ioniennes et Malte, soit en Italie même, où les points de rassemblement et d'action les plus avancés ont depuis de longues années été Livourne et Bologne. Ce que l'Autriche a voulu et cherché dans les secours matériels que depuis l'année 1820 elle a prêtés aux gouvernements de Naples, de Rome et de Turin, ce sont les événements qui l'ont prouvé, et si la cour impériale avait eu besoin au delà d'une justification morale, encore d'une justification matérielle, ce seraient sans doute les événements des années 1848 et 1849, qui la lui assureraient ! Les archives de Rome doivent être pleines de preuves, que les conseils de l'Autriche ont toujours été dirigés vers une organisation gouvernementale, compatible avec les lois de la justice et conformes au bien-être véritable de l'Etat de l'Eglise, et que, par ces exhortations, elle n'a entendu chercher pour elle, qu'un gage de repos ».

« Le Pape Pie IX n'a, de son côté, rien pu chercher d'autre dans ses vues de réforme. Il a été engagé dans de fausses voies par ses conseillers, et la plus grande faute que ceux-ci ont sans doute pu lui faire commettre, ce fut celle, de mêler l'élément *politique* avec les nécessités législatives et gouvernementales de son pays. En se plaçant sur le terrain fantastique de l'*Italianisme,* Pie IX a donné dans le panneau que lui avaient dressé les

sectaires libéraux et radicaux, et une fois pris dans le filet, il n'a plus été à même de s'en dégager ».

« L'Autriche n'a point protesté contre l'amnistie, car cet acte a été improvisé par le gouvernement pontifical lui-même. Il serait difficile d'admettre que la parfaite connaissance que la cour impériale avait des situations italiennes, ne lui ait fait regarder cette démarche du Souverain Pontife comme devant avoir de graves suites. L'événement a certes justifié cette prévision ! Il est permis de supposer que le Pape, qui jusqu'au jour de son avènement était resté absolument étranger à la conduite des affaires gouvernementales, n'a point connu le danger attaché à la rentrée des réfugiés, organisés en des gouvernements réguliers, sous la conduite de chefs habiles. Ce qui est hors de doute, c'est que par l'acte d'amnistie, il s'est flatté de concilier avec des vues, qui ne dépassèrent à ses yeux pas les limites de bienveillantes réformes, des esprits qu'il avait cru ne vouloir que ce qu'il a jugé lui-même utile et faisable ».

« Le droit de garnison dans la forteresse de Ferrare forme une stipulation expresse consignée dans l'article de l'acte du congrès de Vienne ».

« La cour de Rome émit contre cette stipulation une protestation comme il est dans ses usages d'en émettre contre tout ce qui a la valeur d'une restriction de ses droits politiques. C'est ainsi que cette cour a également interjeté une protestation contre les dispositions prises au congrès de Vienne, à l'égard du duché de Parme et que durant des siècles elle a protesté contre la réunion de la Sicile à la couronne de Naples, qui pour s'en racheter offrait jusqu'il n'y a que peu d'années, sa *haquenée* au Souverain Pontife ».

« La présence d'une garnison autrichienne dans la place de Ferrare, avait été conçue au Congrès, non comme une mesure de guerre, mais comme une garantie pour le repos intérieur de l'Etat de l'Eglise, comme une mesure de prudence. Les puissances se sont reconnu le *droit* de formuler cette stipulation, parce que, si d'une part elle n'emportait aucune charge matérielle pour la Cour de Rome, et ne tournait qu'en une charge pour celle de Vienne, elle est tombée sur un point du territoire de l'Etat de l'Eglise mis, par le traité de paix de Tolentino, par le Souverain Pontife à la disposition de la République Française, et qui en 1814

avait été conquis par les puissances alliées, qui dès lors étaient, à leur tour, devenues maîtresses d'en disposer à leur gré et d'attacher à sa remise à son ancien possesseur les conditions que dans leur intérêt, comme dans celui du repos général, elles ont jugé utile de lier à cette rétrocession. Les services que la présence de la garnison impériale à Ferrare a rendus à l'Etat pontifical, ne peuvent sans doute point être reconnus par les sectes contre lesquelles la mesure a été conçue. Il est permis de supposer que le Pape doit porter aujourd'hui un autre jugement sur les situations que ne l'était celui que lui avaient suggéré les hommes qui aujourd'hui ont jeté le masque dont ils avaient su se couvrir ».

Le chancelier écrivait encore à propos de Rossi, assassiné comme l'on sait dans une émeute à Rome en 1848 :

« Le comte Rossi était, sans aucun doute, doué d'esprit et de savoir. Sa carrière a été celle d'un ambitieux peu scrupuleux dans le choix des moyens de parvenir à jouer un rôle ; Carbonaro, il a passé au libéralisme modéré, en suivant des voies qui eussent arrêté un esprit moins délié à l'égard du choix des moyens pour arriver au but de se créer une position sociale avancée et qui a fini par lui coûter la vie : la nomination de l'ancien exilé de l'Etat de l'Eglise au poste d'ambassadeur de France près du Saint Siège a été un acte inqualifiable dans la double direction de ce que le fait renfermait de dégradant pour le pouvoir pontifical, et à la fois d'excitant pour les anciens confrères du Carbonaro, élevé à une aussi haute dignité. C'était d'un autre côté placer l'individu, dans une position intenable, et par cela même un acte de légèreté. Carbonaro, l'ambassadeur insultait le pouvoir souverain près duquel il était accrédité ; radical corrigé, il a dû encourir le risque de l'événement déplorable qui a mis un terme à sa carrière ».

Le prince Louis-Napoléon avait adressé, pendant l'occupation française à Rome, la fameuse lettre à Edgar Ney (7), datée du 18 août 1849, dans laquelle il exprimait sa pensée au sujet de l'intervention de la France. Il disait entre autres : « ...J'apprends avec peine que les intentions bienveillantes du Saint-Père, comme notre propre action, restent stériles en présence de passions et

(7) *Ney* (Napoléon-Henri-Edgar), 3e prince de la Moskowa, général français (1812-1882) ; officier d'ordonnance du prince Louis-Napoléon qui le chargea d'une mission auprès de Pie IX en 1849.

d'influences hostiles. On voudrait donner comme base à la rentrée du Pape la proscription et la tyrannie. Dites, de ma part, au général Rostolen, qu'il ne doit pas permettre qu'à l'ombre du drapeau tricolore, aucun acte puisse dénaturer le caractère de notre intervention. Je résume ainsi le pouvoir temporel du Pape : *amnistie générale, sécularisation de l'administration, code Napoléon et gouvernement libéral* ».

Dans une lettre à Edward Cheney, datée de Richmond, du 20 septembre 1849, Metternich commente le message de Louis-Napoléon à Edgar Ney et fait à ce sujet d'intéressantes remarques sur la politique autrichienne en Italie, sur Rome et le gouvernement ecclésiastique. Il écrit :

« La lettre de L.N. est le produit d'une intrigue et elle aura le sort de tous les produits de cette espèce ; elle tournera contre son auteur et le but que ceux qui ont engagé celui-ci dans le faux pas, ont tenu en vue. Quoiqu'il puisse être de cette incartade, vous ne vous êtes point trompé sur l'attitude que l'Autriche déploie et qu'elle déploiera dans la question que la lettre du Président a soulevée. L'Autriche ne cherche rien en Italie, si ce n'est son repos intérieur et dès lors son indépendance. Elle n'entend point exercer sur les Gouvernements ni un protectorat virtuel ni une protection politique. Elle ne veut aujourd'hui à l'égard des Etats Italiens et en particulier de celui de l'Eglise, que ce qu'elle a toujours voulu, et ce qu'elle a voulu c'est de ne point voir ces Etats tourner en des foyers d'anarchie et de mouvement politique sans fin ».

« Soyez convaincu que les termes du protocole des années 1830 marquent les limites dans lesquelles l'Autriche croit que doit se mouvoir le Gouvernement pontifical. Les termes qu'a marqués l'entente qui à cette époque a eu lieu entre les Puissances et auxquelles s'est joint le Pape Grégoire XVI ont été l'œuvre du chef d'alors du Cabinet de Vienne et le produit de sa parfaite connaissance de la situation ».

« Tout Etat doit avoir une constitution et être gouverné dans la direction que trace à son gouvernement cette constitution, qui, pour être bonne, devra avant tout ne point faire abstraction, en faveur de formules abstraites, des besoins réels de l'Etat et des conditions sur lesquelles repose son existence. Ce n'est pas à l'Etat de l'Eglise, que pourraient en son particulier être applica-

bles des formes qui jureraient avec les conditions sous lesquelles se trouve placé le chef de cet Etat et l'Etat lui-même ».

« L'une des causes les plus riches dans leurs conséquences délétères et qui marque le plus dans notre ère *de progrès,* se trouve dans l'abus des mots. Celui de *sécularisation* entre autres, est-il applicable à l'Etat de l'Eglise ? Il est évident que le cas ne saurait être tel, ni dans sa forme, ni même dans une application, qui superficiellement saisie semble juste et qui cependant ne le serait pas ».

« L'Etat de l'Eglise, comme tout autre corps politique, doit être *gouverné et administré.* Vouloir séculariser *le gouvernement* de Rome c'est vouloir séculariser le Souverain Pontife, ou ce qui serait la même chose, le chasser. Il en est autrement de *l'administration,* et ce qui à son égard porterait le nom de sa *sécularisation,* n'est en réalité *qu'une réforme* rationnelle, une question de couleur pour les habits, car ce n'est pas à vous qui connaissez le pays que j'aurais besoin d'apprendre, que l'habit noir, couvre dans celui de l'Eglise, des laïques comme des hommes dans les ordres. Le *rabat* et le *manteletto* sont un uniforme de cour. Ne vouloir se servir dans la conduite des affaires administratives que d'abbés est une sottise et le produit d'un abus lequel, comme tous les abus, tourne contre l'objet même à l'égard duquel il se fait jour. L'esprit de l'Eglise ne gagne rien — il perd au contraire essentiellement, — par la compromission des membres du véritable clergé dans l'exercice de fonctions, auxquelles celui-ci n'entend rien et dont il fera ainsi bien de ne point se mêler. La chose publique de son côté entre en souffrance par l'absence d'hommes doués des connaissances qui constituent des administrateurs dignes de cette qualification. Remplacer des hommes qui portent le rabat par des hommes qui ne le portent pas, ce n'est pas *séculariser* une administration mais aviser à une réforme éclamée par le bien-être lui-même du gouvernement ecclésiastique. Le Pape Grégoire XVI a entendu ainsi la chose, et il l'a mise partiellement à exécution. Pourquoi n'a-t-il point complété l'entreprise? Deux raisons se sont fait jour: l'une, ce fut le manque d'hommes dignes de confiance ; l'autre ce fut celle que les laïques appelés aux places dans le service public, firent bientôt regretter ceux qu'ils avaient remplacés et cela par les administrés eux-mêmes ! »

« Le Président, à en croire sa lettre, veut imposer au Gouvernement romain le Code Napoléon. Sans examiner si ce code va à l'Etat de l'Eglise et s'il est le meilleur qui existe, la prétention d'imposer à un état indépendant un code de lois, est une prétention singulière en la rapprochant surtout *de la doctrine de non-intervention !* »

« Tout cela, est de la sottise et du mauvais train moral ; une débauche et qui porte le fruit de toute débauche ! »

« Une question qui est assise sur un tout autre fondement, c'est celle, si *le Gouvernement* ecclésiastique est un Gouvernement désirable ? A cette question, je suis pour ma part tout disposé de répondre par un *non*. Comme *l'absolu* n'est cependant pas dans les affaires pratiques, il faut avant de se permettre un prononcé examiner la position *de Rome*, car c'est bien de cette ville dont il s'agit ».

« Rome n'a, comme tout autre point sur le globe, que trois chances d'existence. Elle doit s'appartenir à elle-même, ou appartenir à un autre et gagner ou perdre, par la réalisation de l'une ou de l'autre de ces situations. C'est dès lors à la pondération des deux situations qu'il faut s'arrêter ».

« Rome *vit* du fait qu'elle est la résidence du Pape. Retirez celui-ci et la ville tombera immanquablement en décadence sous un souverain laïque, réduit à sa seule possession ou placée sous la condition d'échanger sa qualité de capitale en celle d'une ville de province. Ce ne sont pas les monuments historiques qui sauvent les villes de leur extinction. Ninive, Babylone, Ravenne ne vivent plus ; et si Rome ne court pas les chances des deux premières de ces villes, car le désert ne l'entoure pas, Rome, privée du Souverain Pontife se trouverait réduite à un lieu de passage, mais non de séjour ».

« Ce qui pourrait ainsi à juste titre ne point convenir et même répugner à ce titre à toute autre ville, tourne pour Rome en une condition d'existence. Les villes tout comme les pays et les individus ne peuvent pas réunir le pour *et* le contre ; elles n'ont que le choix entre l'un *ou* l'autre, et ce sont les intérêts *matériels* qui doivent décider et qui en effet décident, des choix *volontaires* ».

« Ce n'est pas à vous que je me sentirais le besoin de dire ce que je pense de l'application de formes gouvernementales à l'Ita-

lie et aux Italiens, qui peuvent être pleinement applicables à d'autres Etats et à d'autres hommes et qui ne vont pas à la situation de la Péninsule ni à l'esprit qui anime ses habitants. J'entends dire souvent que les formes du gouvernement élèvent les hommes à leur hauteur. Le fait est vrai, mais c'est durant le temps requis *pour l'éducation* que croule la forme. Ce que les réformateurs du jour oublient toujours, soit volontairement soit involontairement, c'est de mettre en ligne de compte, *le temps qu'il faut pour réformer les hommes appelés à jouir de la réforme !* »

L'affaire des mariages espagnols, l'attitude de Louis-Philippe vis-à-vis de la Sicile et de Naples devaient intéresser rétrospectivement Edward Cheney. Metternich lui écrivait à ce propos : « Le différend dans l'affaire des mariages espagnols n'existe pas en réalité ; d'accord sur le fond il n'a jamais reposé que sur une question de forme ; il ne peut dès lors être regardé comme pouvant jouer un rôle dans les graves questions italiennes qui de leur nature dépassent les limites du champ politique, et sont en réalité placées sur celui des principes sociaux ».

Les considérations du chancelier sur le roi Louis-Philippe l'amenaient à faire l'éloge du roi Ferdinand de Naples (8) :

« Je n'attache aucune valeur au bruit qui dans le temps a couru, à l'égard des vues du roi Louis-Philippe sur la séparation de la Sicile de la couronne de Naples. C'est la succession au trône Espagnol que L. Ph. a voulu ménager à sa descendance mais non celle au trône sicilien, lequel aurait avant tout dû être créé — ce qui aurait formé une entreprise qui, vu l'opposition que la puissance anglaise aurait évidemment dû faire contre l'avènement d'une branche de la maison d'Orléans à la couronne de Sicile, eût dû être rangée au nombre d'une irréalisable utopie. Quelles que puissent avoir été les vues du roi des Français, ce qui est certain c'est que jamais l'idée en question n'a été avancée par ce prince envers le Cabinet Autrichien, qui, si elle lui avait été soumise dans une forme quelconque, l'eût rejetée avec indignation, comme diamétralement contraire à ses principes et aux intérêts de la puissance Autrichienne ».

« Les faits offrent à l'histoire la meilleure des bases sur les-

---

(8) *Ferdinand II*, roi des Deux-Siciles (1810-1859). Il monta sur le trône à la mort de son père, le roi François Ier (1830).

quelles elle puisse s'appuyer. En appliquant cette règle à l'évaluation des qualités que possède ou que ne possède pas le roi Ferdinand, on arrive nécessairement à devoir lui reconnaître une force de prévision et de conduite, dont le roi Charles-Albert et le grand duc de Toscane n'ont point donné les mêmes preuves. Le roi Ferdinand est en effet doué de qualités sur le développement desquelles la marche des événements a sans doute exercé une influence plus décisive que les soins qui ont été voués à son éducation. Le roi est doué d'un esprit religieux, et s'est toujours montré bon fils, bon mari et parent. Ces mêmes qualités il les a prouvées dans sa conduite gouvernementale et le soin qu'il a pris de créer une force armée aussi bien disciplinée, que sous le règne précédent, elle était privée de cette même qualité; il a fait preuve d'un esprit de prévision, qui sans le reste de sa conduite, ne lui eût sans doute point rendu les services faute desquels le roi eût depuis longtemps été dépossédé de son trône ».

Dans ses lettres à Edward Cheney, le prince de Metternich a beaucoup insisté sur la politique de Chàrles-Albert et la campagne qu'il entreprit en 1848 contre l'Autriche. Le chancelier autrichien malgré « le sentiment de pleine confiance » qu'il vouait au roi de Sardaigne n'avait pas de sympathie spéciale pour lui.

« Le caractère du roi Charles-Albert, écrivait le prince à l'intention d'Edward Cheney, le 28 février 1849, n'a point pu être ignoré à Vienne après la conduite que ce prince avait tenue en 1820 comme prince de Carignan. Quelle que puisse être la mesure de la confiance qu'un Cabinet puisse vouer à un autre Cabinet, des cas peuvent se faire jour où l'attente peut se trouver dépassée. Tel a été le cas dans le fait, que *le jour même* où l'armée piémontaise a franchi les frontières de la Lombardie, le ministère des Affaires étrangères sarde, a adressé à l'envoyé de l'Empereur à Turin, un office, en réponse à une interpellation que la Cour Impériale avait adressée à celle de Sardaigne au sujet de ses armements et de ses intentions, « par lequel le Roi donnait l'assurance la plus formelle de ses intentions les plus amicales et les plus pacifiques ! » Vous pouvez avancer ce fait, sans crainte d'un démenti et il suffit sans doute pour prouver la valeur de la marche politique du roi Charles-Albert. »

« Les forces de l'armée Impériale stationnées dans le royaume Lombard Vénitien s'élevaient, au moment où le roi de Sardaigne

entra en campagne, à 60 mille hommes ; une réserve de 18 à 20 mille hommes était stationnée en Carniole et en Tyrol. Ces forces eussent suffi pour arrêter *l'armée Sarde* si elle s'était présentée seule et sans le concours du soulèvement des villes lombardes. Celui-ci ayant eu lieu, le maréchal s'est retiré derrière la ligne du Mincio, pour frapper le grand coup. L'envoi de masses plus fortes au delà des Alpes avant l'explosion, eût mis à la charge de l'Autriche *la provocation de la guerre*. La partialité de l'attitude morale prise par la France et par l'Angleterre ont dû engager la Cour Impériale à éviter cette accusation et à s'en remettre à la valeur de ses armées et à l'énergie de leur commandant, le jour où la situation se dessinerait à la face du monde. Ce qui est hors de doute, c'est que le roi Charles-Albert n'aurait point risqué son ambitieuse entreprise, si les Cabinets de Londres et de Paris ne lui eussent point permis de mettre en doute *leur volonté que la paix soit maintenue par lui*. Il y a dans l'attitude prise alors par les deux Cabinets des côtés que l'histoire aura encore à éclaircir. Admettre qu'ils aient pu désirer *la guerre* en Italie, est impossible et ce qui dès lors est inexplicable c'est pourquoi le Cabinet britannique n'a point empêché une explosion qu'il ne dépendait que de lui d'empêcher ».

« La Lombardie ne renferme pas de places qui eussent exigé des approvisionnements et celles couvertes par la ligne du Mincio n'ont point manqué du nécessaire ou ont pu se le procurer immédiatement ».

« En 1813 et 1814, la Lombardie a montré la meilleure disposition à rentrer sous la domination de l'Autriche et celle d'être quitte de celle de la France. Le dernier de ses désirs est inhérent à l'esprit Lombard qui toujours est changeant. La cause de cette disposition peut être attribuée à des conditions sous lesquelles se trouve placé le pays ».

« La Lombardie est située entre des contrées qui ont des lignes de défense naturelle ; le Mincio et le Tessin forment ces lignes. Réunie soit à l'empire d'Autriche, soit au royaume de Sardaigne, la plaine lombarde formera toujours l'équivalent d'un glacis devant un point fortifié. Placée entre deux points pareils elle pourra appartenir à l'un ou à l'autre de ces points. La Lombardie est une contrée éminemment riche. Il suffit du fait suivant pour le constater. La terre produit par année cinq récoltes;

dont deux, le vin et la soie, ne demandent au sol que l'espace qu'occupent les troncs des mûriers qui servent d'échalas à la vigne ».

« En ligne moyenne de la valeur de la soie, son produit couvre la somme totale des impôts qui pèsent sur le pays, et dégrève ainsi tous les autres produits de la terre de toutes les charges autres que celles des frais de la culture. Milan est ainsi un foyer vers lequel refluent d'immenses richesses. De ce fait naissent des prétentions à la tête desquelles marque celle d'être *une capitale*, non d'un petit pays, mais le centre vers lequel reflueraient les ressources et duquel sortirait l'influence d'un grand Etat. Ce qui s'oppose et s'opposera toujours à ce vœu, c'est la position excentrique de Milan ».

Après la défaite piémontaise de Novare, Metternich écrivait de Brighton, le 1er avril 1849 :

« Je vous rends la justice que votre confiance dans les opérations de M. Radetzky (9) a surpassé, non ma confiance dans l'homme, mais celle qu'il entre dans mes habitudes de placer dans les événements favorables. La marche de mon esprit va à admettre comme possibles les mauvaises chances et à attendre la réalisation de celles bonnes. La recette m'a bien servi dans le cours d'une vie dans laquelle j'ai eu bien des chances à essuyer dans la direction qui toujours a eu pour moi la première des valeurs : celle de la chose publique ».

« L'événement est d'une bien haute portée et il rayonnera dans toutes directions. Abstraction faite de son importance matérielle, ce sont ses conséquences morales qui ont une haute valeur. Il met à nu les fantasmagories qui ont couvert le sol italien. Si le passage des idées privées d'un corps, des Azeglio (10),

---

(9) *Radetzky de Radetz* (Joseph-Venceslas, comte), feld-maréchal autrichien (1766-1858) ; commandant en chef des troupes autrichiennes en Italie; après les défaites italiennes de Curtatone, Custozza et Novare, il fut nommé gouverneur général et commandant militaire du royaume Lombard-Vénitien.

(10) *Azeglio* (Massimo Tapparelli, marquis d'), homme d'Etat et écrivain italien (1798-1866). Nommé par le roi Victor-Emmanuel II président du Conseil, en mai 1849, puis, après l'armistice de Villafranca, ministre des affaires étrangères : ambassadeur à Londres, préfet de Milan, sénateur du royaume. Catholique monarchiste et libéral modéré, il fut membre actif du parti nationaliste réformiste.

des Balbo (11), des Petitti (11 bis), à celles plus avancées des Gioberti (12) et Ventura (13), a abouti au triomphe des Mammiani (14), Sterbini (15), Guerrazzi (16), Montanelli 17) et est arrivé jusqu'aux Mazzini (18) et Canino (19), où est aujourd'hui la valeur de ces idées et de ces hommes ? *Un* coup les a terrassés dans le représentant *royal* de ce fatras moral ! Sera-ce aussi par un coup de main que la prospérité dont jouissait la péninsule sera revivifiée ? Un demi-siècle de repos ne rendra pas aux Etats italiens la fortune qu'ils auront sacrifiée à un rêve creux qui dans sa réalisation n'aurait abouti qu'à une suite de guerres de brigandage et qui dans sa chute laissera après lui une traînée de sang, de boue et de misère! »

« Les premières nouvelles nous apprendront l'effet que la défaite de la Spada d'Italia — de l'épée dont la trempe est aujour-

---

(11) *Balbo* (Cesare), homme d'Etat et publiciste italien (1789-1853). Appelé par Charles-Albert à la présidence du premier ministère constitutionnel en 1848. Son ouvrage « Les Espérances de l'Italie » eut un grand retentissement.

(11 bis) *Petitti* (Carlo Ilarione), comte de Roreto, homme d'Etat et publiciste piémontais (1790-1850). Il fut membre correspondant de l'Institut de France.

(12) *Gioberti* (Vincenzo), homme politique et philosophe italien (1801-1852) ; député, ministre de l'Instruction publique ; il forma en 1848 le ministère dit *démocratique* qui devait inciter Charles-Albert à reprendre les hostilités contre l'Autriche ; auteur de la « Primauté morale et civile des Italiens ».

(13) *Ventura de Raulica* (Joachim), patriote et ecclésiastique italien (1792-1861). Il conseilla à Pie IX de prendre la tête du mouvement réformiste libéral et de préparer l'unification de l'Italie sous le gouvernement pontifical.

(14) *Mamiani della Rovera* (Terenzio, comte), homme d'Etat et écrivain italien (1799-1885). Il fut président du Conseil de Pie IX (1848), ministre de l'Instruction publique de Cavour (1860) et sénateur du royaume (1864).

(15) *Sterbini* (Pietro), homme politique, médecin, poète et publiciste italien. De tendances libérales, il prit part à l'insurrection romaine en 1831, fut nommé député, ministre de Pie IX, puis membre de l'Assemblée Constituante (1849).

(16) *Guerrazzi* (Francesco Domenico), né à Livourne (1805-1873), avocat, écrivain et patriote toscan. Il fut député et ministre triumvir en 1848, il proclama avec Montanelli et Mazzini la république à Florence.

(17) *Montanelli* (Giuseppe), homme politique et littérateur italien (1813-1862). Il fut l'âme du mouvement toscan de résistance à la politique réactionnaire grandducale ; président du Conseil, puis triumvir de la Toscane avec Guerrazzi et Mazzini.

(18) *Mazzini* (Giuseppe), patriote, révolutionnaire et publiciste italien (1805-1872).

(19) *Canino* (Carlo Luciano Giulia Lorenzo, prince de), célèbre naturaliste et homme politique italien (1803-1857), fils aîné de Lucien Bonaparte. Il fut vice-président de l'Assemblée Constituante sous la République romaine (1849).

lui prouvée avoir été telle que je l'ai su, — aura produit dans l'Etat de l'Eglise et en Toscane. Je me fie davantage à la peur des chefs qu'à la vigueur des hommes de bien. »

Enfin après avoir dit que le roi de Sardaigne n'était ni fou ni fourbe, Metternich écrivait à Cheney, le 24 mars 1849 : « Il est *voulant et faible* et avant tout *peureux* avec la prétention d'être un homme *fort*. Les individus livrés à des influences à la fois actives et contradictoires, s'ils sont placés dans les rangs de la société, suivent facilement la carrière d'aventuriers ; placés à la tête de l'Etat ils ruineront Etat et eux-mêmes. Dans toutes les conditions de la vie, ces hommes sont dangereux. Il ne faut pas les caresser et moins encore être leur dupe ».

Le dernier mot du chancelier sur le roi Charles-Albert fut celui-ci, daté du 3 avril 1852 et adressé à Henri Cheney : « Vouloir excuser le roi Charles-Albert à l'aide du fait qu'il était *dominé* par *la passion d'être Roi d'Italie,* c'est ne pas justifier ses actions. Il n'y a que deux interprétations de possible pour caractériser Charles-Albert. Il a été un fourbe de la pire des espèces ou un fou. Mes relations avec ce Prince ont été trop directes et elles ont embrassé un espace de temps trop long, pour que mon prononcé à cet égard ne soit le produit d'un sentiment fondé sur les bases les plus solides ».

Le 21 juin 1850, Metternich écrit à Cheney à propos de Mazzini — le fondateur de la « Jeune-Italie » — : « Si dans ce grand vide que la froide raison trouve dans toutes les situations du jour, vous deviez jeter un regard rétrospectif sur les événements qui se sont passés dans le cours des années 1848 et 1849 dans la péninsule italienne, alors je vous recommanderais la lecture d'un opuscule qui porte le titre : « République et Royauté en Italie, par J. Mazzini ; traduction et préface par George Sand ! » « Paris, au bureau du Nouveau Monde ».

« Ce pamphlet ne vous apprendra rien, car vous savez depuis longtemps tout ce qu'il renferme ; ce qui fait en lui un appel à l'attention du lecteur, doué d'un cœur et d'un esprit droit, c'est la franchise avec laquelle l'auteur expose sa pensée — (le mot de principe ne va pas à la position) — et ce que cette pensée offre de creux ! »

« Mazzini est un personnage digne de fixer l'attention des observateurs impartiaux. Il rêve une Italie telle que jamais il n'y

en a eu, ni n'y en aura une ; telle même que nul pays ne saurait se constituer. En s'attachant à l'idée que Mazzini ne serait ainsi qu'un Idéologue, on a de la peine à se rendre compte de la suite que durant un si grand nombre d'années, un esprit perdu dans la région des chimères, a su imprimer à sa marche matérielle. Mazzini, n'est pas communiste ; il est *radical ;* il se moque des socialistes français ; sa pensée est *politique.* Si la République qu'il rêve, était possible, il serait le Chef donné de cette utopie. Un fait curieux, mais compréhensible, c'est le jugement que Mazzini porte sur le P. de M. Il lui accorde un esprit *logique.* J'accorde pour ma part la même valeur à la marche de l'esprit de Mazzini. Le roman n'exclut pas la logique qui lui est applicable. Mazzini aurait raison dans ce qu'il veut, si ce qu'il veut était bon et avant tout possible. Comme ce à quoi il a consacré sa vie et les facultés desquelles il est doué, n'est ni l'un ni l'autre ,il n'est et ne peut être qu'une machine à mouvement et une cause de perturbation dangereuse dans toutes les directions.

« Lisez le produit dont je vous parle et vous serez de mon opinion sur le compte de l'homme et de sa cause prétendue. Un ouvrage *politique* placé sous le patronat de Mme George Sand, et sorti de l'imprimerie de Louis Blanc (20) est en tout état de cause, un produit singulièrement placé ».

Dans des lettres adressées de Richmond, les 22 juin et 10 septembre 1849, à Edward Cheney — qui se trouvait alors en Italie — Metternich expose en détail la situation de Venise soulevée contre l'Autriche par Daniel Manin (21), président de la République vénitienne. Il écrit : « Vous connaissez la population de Venise aussi bien que je la connais, et je la range parmi les plus accortes, les plus inoffensives et les moins susceptibles de se complaire dans les souffrances que cause le désordre. Ce qui se représente aujourd'hui comme cette population, n'est pas celle vénitienne. Cette pauvre Ville se trouve dans le cas d'une place forte, dont des flibustiers se sont emparés et qui n'ont aucun inté-

(20) *Blanc* (Louis), homme politique et publiciste français (1812-1882). Après les événements de mai 1848, il se retira à Londres, puis rentra en France après le 4 septembre. Il fut l'un des chefs de l'extrême-gauche à l'Assemblée nationale.

(21) *Manin* (Daniele), patriote italien d'origine juive (1804-1857). Président de la République de Venise, il organisa l'insurrection de cette ville contre l'Autriche en 1848. Après dix-huit mois d'héroïque résistance Venise devait retomber aux mains des Autrichiens (1849).

rêt à sa conservation au delà du terme de la lutte qui est engagée, non dans l'intérêt de la Ville mais dans celui des bandits qui l'occupent ».

« A y voir de près, ce n'est pas Venise qui se trouve seule dans une aussi désastreuse situation. Elle s'étend sur toutes les parties du continent qui sont en proie au mouvement. Les mêmes symptômes se montrent partout. Partout les causes sont les mêmes ; la république rouge se qualifie du titre de la *réforme ;* les Gouvernants sont dénoncés comme ne visant *qu'à la tyrannie,* et une politique sans bases définissables intervient dans la lutte qui est bien autrement *sociale* qu'elle ne porte sur des questions véritablement *politiques* ».

« Le monde finira par sentir le besoin d'aviser au rappel à la vie des règles *du droit public,* non de celles qui usurpent le nom de ce droit, mais celles, faute desquelles la vie intérieure des Etats et celle entre les Etats, est impossible ».

« On s'attendait, d'après les dernières nouvelles de Vienne, à la très prochaine reddition de Venise, et les récents événements de Paris n'y étaient pas connus. Ce seront ces événements, qui sans faute étendront leur effet sur de bien autres points encore que celui de Venise. Les preuves s'accumulent dans toutes les directions, qu'entre les *leaders de la haute œuvre,* il y a eu un accord à l'égard d'une révolution *définitive* en France, dont la conséquence aurait assuré le triomphe des autres bouleversements. La providence en a disposé autrement ; elle a laissé faire et le plan a échoué par cette force des choses qui est la première des forces. Si les Gouvernants savent tirer parti de la situation, celle-ci pourra servir de point de départ à un ordre de choses meilleur ; je dis, d'un point de départ car entre ce point et celui de l'arrivée il y a un espace que les facultés humaines ne sont point en état de mesurer...»

« Je suppose que vous ne manquerez pas d'aller jeter un coup d'œil sur Venise. Ce à quoi vous vous attacherez sans doute, ce sera ou devra être la recherche des pertes que cette Ville, victime d'un prétendu système de libération aura éprouvées. *L'histoire ancienne de Venise* n'est pas à refaire ; tous les éléments lui manquent pour cela et cela non seulement par suite de conditions passagères mais de causes matérielles, profondément enracinées et placées en dehors de toutes les facultés humaines ».

« Ce n'est pas seulement le commerce qui a pris des voies nouvelles dans le cours des siècles, mais c'est même la mer qui s'est retirée de la lagune. Venise a conservé ses admirables monuments comme autant de trophées de sa gloire passée, mais elle a perdu toutes les conditions *de propre vitalité.* Elle a passé sous les fourches caudines de la révolution française, qui, certes, n'ont point été érigées dans l'intérêt de la République qui lors de sa suppression formelle en 1796 ou 97, n'était plus en possession que d'un simulacre de vie. Ce qui a pu alors arriver de plus heureux à Venise, ce fut son passage sous la domination autrichienne ; ce qui a pu lui arriver de plus malheureux, ce fut sa réunion subséquente avec le royaume d'Italie ».

« Venise, lors de la paix générale, en faisant retour à la seule puissance qui puisse avoir pour elle la valeur d'une puissance tutélaire, est revenue à l'Autriche abîmée, appauvrie jusque dans les derniers éléments de sa vitalité ; l'état dans lequel la paix générale a rendu un corps asphyxié à l'Autriche, mis en comparaison avec celui dans lequel la révolte de 1848 a trouvé ce corps, a la valeur d'un fait historique matériel et qui dès lors repose sur une base solide, incontestable et que de vaines prétentions ne peuvent invalider ».

« Ce que l'observateur impartial peut faire de mieux, c'est de faire sa part à l'élément moral et de séparer dans la recherche de la vérité dans la situation, cet élément des conditions matérielles qui en dernier résultat forment *la vie* des corps politiques comme de tous les autres corps. L'entreprise engagera l'écrivain consciencieux à tirer une ligne entre le passé et le présent et à tracer la ligne *de l'avenir,* en laissant au passé, le droit de la complainte, celui des souvenirs flatteurs ou pénibles, poétiques et reposant sur des réalités heureuses ou regrettables, afin de concentrer dans ses aperçus, sur les conditions devant servir de base à l'existence future de l'objet dont il s'occupe, *la vérité* dégagée de tout fard ! »

« En se plaçant sur cette ligne, à quelle conclusion arrivera l'observateur qui seul répondra aux exigences de l'entreprise à laquelle il entendra se vouer, si ce n'est à celle que pour ma part je reconnais être la seule juste ».

« *Venise* est un nom, à l'égard de la valeur duquel il faut avant tout fixer sa pensée. Est-ce de la Ville ou de ses anciennes posses-

sions territoriales au delà de la lagune qu'il est question ? Il ne saurait évidemment être question que de *la Ville de Venise* car quelle que puisse être la prise en considération de l'objet, *cette Ville* ne pourrait plus soutenir la prétention d'exercer la Souveraineté sur une portion de la terre ferme qu'elle serait privée de la faculté de maintenir sous son obéissance. La Ville de Venise serait ainsi réduite, *indépendante*, à ses seules ressources intérieures, et *dépendante* aux chances de vie et d'existence que lui offrirait le corps politique dont elle formerait une partie. Réduite à ses propres ressources, la ville cesserait d'exister car les moyens requis pour son seul entretien, n'existent pas en elle. Là où ces besoins dépassent une mesure ordinaire et où ils sont instantanés, l'attente n'entre pas dans la somme des chances admissibles sur une ligne de calculs quelconque. Devant emprunter les conditions de son entretien, de ressources placées en dehors de la lagune, l'appréciation de ces ressources doit être puisée dans l'évaluation de l'intérêt que le corps politique appelé à les fournir peut ou doit attacher à la coûteuse conservation de l'objet qui fait un appel à une lourde charge. Or, en plaçant ainsi la question — et elle ne peut être autrement établie, — il est clair, que la Puissance autrichienne seule peut se reconnaître un intérêt à venir au secours des besoins de Venise. Venise offre à l'Autriche non seulement l'avantage de la place de guerre forte, mais à la fois celui d'une utile succursale pour son commerce maritime comme point d'importation et d'exportation. En retour l'Empire met à la disposition de Venise un marché immense. La pire des situations qui puisse être réservée à cette ville c'est son incorporation à une haute Italie ou en une Italie entière. Son commerce serait dans l'un comme dans l'autre cas anéanti par la rivalité des ports de Gènes et d'Ancone ; par le premier, vu sa position dominante sur la Méditerranée ; par Ancone, par suite de sa situation centrale dans l'Adriatique et la bien plus grande facilité de ses arrivages. Reste Trieste, qui enlèverait à la ville de la lagune toute la direction vers le nord, fait qui ne peut être tempéré dans ses effets que par l'intérêt que les commerçants de ce port trouvent à établir à Venise des commandites qui leur assurent l'avantage d'une plus courte ligne vers la portion du Sud-Ouest de l'Allemagne — un avantage que le gouvernement Impérial a tenu à assurer par les routes de Bassano et de Belluno qu'il a fait construire dans l'intérêt direct du commerce de Venise ».

« Ces considérations ont à mon avis un poids suffisant pour tenir tête à tout ce qui en faisant abstraction des intérêts réels d'une ville qui vit de conditions qui lui sont propres, se fond en dernier résultat en de vaines prétentions. Je désire qu'avec le sens droit et une aptitude toute particulière à l'appréciation impartiale des situations, vous vous appliquiez à examiner ce qui dans ma manière de juger celle de Venise est digne d'égards. Je serai satisfait si les données que vous serez à même de recueillir viennent à l'appui de ma conviction à l'égard de ce qui est véritablement utile à une localité, vers laquelle m'a toujours attiré un charme tout particulier et spécialement archéologique ».

« Venise aura en tout état de cause besoin de bien du secours de la part de l'Empire et de temps pour guérir les plaies qu'une faction digne de toute réprobation lui a frappées. Si de seules théories avaient animé cette faction, leurs œuvres n'eussent point été poussées aux extrémités auxquelles elles sont arrivées. La pauvre Venise a été la victime d'une vaste conjuration, qui a été atteinte dans son dernier refuge entre le Danube, la Theiss et les frontières de l'Empire Ottoman par les forces réunies de deux grands Empires. Ce n'est pas Venise qui a poussé la résistance jusqu'aux derniers termes du possible ; ce sont les aventuriers qui se sont impatronisés dans cette malheureuse ville. Tout ce qui servira à démontrer cette vérité sera bon à faire connaître au public ».

Le 24 avril 1847, le chancelier de Metternich avait adressé au grand-duc de Toscane — sur sa demande — la fameuse lettre relative aux troubles d'Italie. Le prince revient sur ce document dans des notes destinées aux frères Cheney. Il écrit :

« Le récit que M. de la Margarita (22) fait du contenu de ma lettre au grand duc de Toscane est parfaitement exact. Les esprits perdus dans *le libéralisme* que j'ai qualifié de *niais* et qui, dans toutes les circonstances dans lesquelles les événements l'ont mis à l'épreuve, a justifié son incapacité de résister aux efforts du *radicalisme*, bien autrement pratique dans ses œuvres,

(22) *Solaro* (Clemente), comte della Margarita, homme d'Etat, diplomate et écrivain piémontais (1792-1869). Il fut ministre des Affaires Etrangères et secrétaire d'Etat de 1834 à 1847, député à la Chambre subalpine de 1854 à 1859. Il est l'auteur des ouvrages suivants : *Memorandum Storico Politico* (1851), *Avvedimenti Politici* (1853), *Uomo di Stato* (1863-1864).

et de soutenir les pouvoirs que des idéologues ont voulu soutenir dans les cas extrêmes. *La qualification de niaiserie* n'a aucun rapport avec les positions *autrichiennes* de l'écrivain de la lettre et du grand duc auquel elle a été adressée et celle piémontaise du roi Charles-Albert qui a demandé au P. de M. de le mettre au fait du jugement qu'il portait sur la situation de la Péninsule italique. Ce n'est dès lors pas par le jugement porté par le P. de M. sur un parti que Charles-Albert a pu se sentir blessé, mais c'est sa condamnation qu'il a jetée sur les mots et les idées, « *d'unità* » et de « *Nazionalità* » que le roi de Sardaigne a entendu faire servir de point de ralliement aux populations de la Péninsule pour les réunir sous son sceptre qui l'a irrité. C'est la phrase qui suit le jugement émis par le P. de M. *sur l'ineptie du libéralisme,* qui a encore blessé davantage le roi ; cette phrase est celle qui renferme la déclaration que, « *l'unità Italiana non è fattibile, mentre nessun Sovran potrà riunirla sul suo scettro e quello che l'avea osato, incontrerebbe nelle Potenze d'Europa tal un ostacolo da impedirlo* ». C'est ce prononcé qui a blessé le roi engagé dans une entreprise déclarée privée de toute chance de réussite. Trop avancé dans une voie qui amène ce prince à sa perte, il a été péniblement touché par l'exposé de la vérité, comme l'homme qui a un membre blessé, se sent douloureusement affecté par l'attouchement de ce membre ».

« Si toutes les puissances avaient usé envers le roi Charles Albert d'une franchise égale à celle dont le Chef du Cabinet autrichien s'est fait un devoir de ne pas s'abstenir, Charles Albert serait aujourd'hui paisiblement assis sur son trône et elles auraient épargné au Piémont et à l'Italie les maux qui ont accablé cette belle partie de l'Europe. »

« Ce n'est évidemment pas le P. de M. qui a rien à reprendre de ses paroles. »

Enfin, au sujet des affaires d'Italie, le chancelier de Metternich fait une série de remarques à Edward Cheney relativement à l'activité de l'Autriche contre les sectes révolutionnaires et la fausse politique de la France, servie dans la question des réformes italiennes par le Cabinet britannique : « Je suis non seulement éloigné de croire que la marche que le Cabinet Britannique a suivie dans la question des réformes italiennes, aurait eu pour motif le désir de mortifier la France et l'Autriche parce que, au

lieu d'admettre que la marche de ce Cabinet reposerait sur du simple non sens, tout dans le calcul et dans les objets sur lesquels il porterait, serait en opposition avec ce calcul. La tendance stéréotype de la politique française, est celle de supplanter par son influence celle de l'Autriche dans la Péninsule et cette politique n'a pas pu être mieux servie que par la marche que, dans le cours des dernières années, le Cabinet Britannique a suivie dans les affaires d'Italie. Admettre que ce fait puisse entrer dans les vues d'un ministre anglais serait impossible. Vouloir attaquer l'Autriche dans un intérêt vital pour elle, ne peut point être admis davantage. La clef la plus simple à appliquer pour arriver à l'explication de l'énigme se trouve dans une marche de fantaisie, regrettable par cela même que la fantaisie est un mauvais élément en politique. Mais la fantaisie doit aussi porter sur un objet et, dans la présente circonstance, celui qui semble le plus rapproché ne pourrait-il pas être découvert, dans le désir du Cabinet anglais de caresser le libéralisme et de se créer par cette recherche, des amis et des supports ? »

« Il est probable que la recommandation aux Gouvernements Italiens en faveur de l'introduction du régime représentatif, a eu lieu dans toutes les phases du Ministère de Lord Palmerston (23) ».

Dans une lettre adressée à Edward Cheney, le 24 janvier 1850, Metternich poursuit ses remarques générales sur la situation de l'Italie à cette époque, sur son avenir et sur les caractères de l'esprit italien :

« Tout, écrit-il, se résout en une seule vérité. Le bouleversement de l'Etat de l'Eglise comme celui des autres Etats dans la péninsule, est l'œuvre de sectes qui sous des noms différents ont eu pour but le *renversement* de *l'ordre social*, dans sa véritable acception, pour lui substituer *un autre état des choses*, qui n'est et ne peut point être *de l'ordre*. Les gouvernants ont, soit par ignorance, soit par incurie, même par suite de faux calculs, prêté la main au travail des factieux. Sans le concours d'une politique, fausse dans son point de départ et subversive dans celui de son arrivée, qui a puisé sa source dans la marche stéréotype de l'esprit de la France — quel que fût le régime

(23) *Palmerston* (Henry John Temple, vicomte), homme d'Etat anglais (1784-1865). Il fut à plusieurs reprises ministre des Affaires Etrangères et seconda occasionnellement la politique italienne de la France, notamment sous Napoléon III.

sous lequel ce grand pays s'est trouvé placé depuis des siècles — sans cette aide le mouvement dans les Etats transalpins ou n'aurait point pris racine, ou il aurait pris une toute autre direction que celle que depuis la paix générale nous l'avons vu prendre. Tout ce qui en Italie dépasse la région *de la famille* et celle *de l'esprit municipal,* celui *de la cité,* n'est que de la fumée. Nul n'a davantage été convaincu de cette vérité que Napoléon et si nous nous sommes souvent rencontrés dans notre jugement sur les hommes et sur les choses, c'est bien explicitement dans celui que lui et moi nous nous sommes confiés avoir porté sur l'esprit italien. Marie-Thérèse a compris cet esprit; aussi tout ce qu'elle a fait en Lombardie a été bien conçu. Joseph II et le Grand Duc Léopold ont voulu faire mieux, en faisant autre chose que leur mère, et ils ont par cela même donné dans le faux ».

« Moi, qui n'ai jamais su vivre dans des illusions et qui ne me suis point trompé sur les situations italiennes, je regarde la contrée aujourd'hui comme livrée à une population ingouvernable, *à l'aide de raisonnements et de concessions.* L'Italie doit-elle pour cela être regardée comme perdue ? Assurément non ; il faut la conduire parce qu'elle ne sait pas se conduire elle-même ; il faut ne point tenir compte de son exaltation maladive et la ramener *au sentiment de ses intérêts matériels* par une surveillance sévère. L'intérêt matériel ne peut jamais être expulsé de son droit ; son sentiment est même plus vif dans les populations italiennes que dans celles de pays dans lesquels ces intérêts sont plus compliqués et par cela même plus difficiles à servir. Les besoins des populations méridionales sont plus restreints ; la preuve du fait se trouve dans la fausse application du *dolce far niente,* qui dans les climats plus septentrionaux tourne en une prétention de mort. Sans le travail incessant des sectes, l'Italie ne serait pas engagée dans les voies de perdition dans lesquelles elle a été poussée par ce travail même et par l'aide que lui ont porté les fautes d'entraînement et d'incurie des Gouvernements. C'est contre ces causes du mal qu'a été dirigé l'un des soins de ma longue vie publique et ce n'est pas à lui seul que se sont bornés mes efforts. Je ne me suis point arrêté aux seules conditions de la vie matérielle des populations de la Péninsule ; je ne me suis point caché que cette vie ne pourrait être servie que dans les voies *du bon gouvernement* ».

« C'est ce gouvernement que j'ai prêché du haut de la chaire et dans le secret des Cabinets ».

« Parallèlement avec l'action du Cabinet Impérial ont marché le travail des Sectaires et la fausse politique de la France. Ces influences délétères ont été servies à leurs dépens et à ceux de leurs peuples, par l'incurie de la majeure partie des Gouvernements italiens et par les vues ambitieuses du roi Charles-Albert. L'histoire de la péninsule italienne se trouve consignée dans ce peu de mots ».

« Vous qui connaissez l'esprit italien, ses qualités et ses défauts, avez dû vous rencontrer avec moi dans le jugement de ce qui va et ne va pas à cet esprit. Ce qui évidemment ne lui va pas, c'est la forme gouvernementale que l'on qualifie de représensation, — comme si elle ne pouvait être variée à l'infini. Ce sont de larges franchises *municipales* et des gouvernements forts par de bonnes lois judiciaires, qui seuls pourront rendre et assurer le repos dans la Péninsule. Jamais celle-ci ne se constituera en un seul corps de nation tandis que, constitué *en des familles*, l'esprit italien ne se trouvera point perverti par ce qui pour lui n'a pas une autre valeur que celle *de phrases*. Or, ce n'est pas avec des phrases que vivent ni les peuples ni les hommes ! »

« Je viens de prendre connaissance d'une lettre de Milan écrite par un homme de sens et doué de la faculté d'observer les situations. Dans cette lettre se trouve le fait, que le sentiment du peuple Lombard commence à se soulever contre le jeu que la couche la plus élevée de la population s'est permis dans le cours des dernières années et qui retombe aujourd'hui avec un si grand poids sur le pays. L'auteur de la lettre appuie son assertion sur le fait que le tirage pour le recrutement de l'armée impériale se fait partout sous les cris d'*Evviva l'Imperatore e il Maresciallo; vergogna a i nobili !* Si la chose se passe en effet ainsi, — et je le regarde comme probable parce que si les dispositions dans la population étaient contraires, les journaux n'eussent point manqué de nous l'apprendre, — il a à mes yeux la valeur d'une preuve à ajouter à tant d'autres, que dans les époques d'une dissolution sociale, le bien même est entaché de mal ».

(*A suivre.*) MAURICE BASTIAN.

L'Iran moderne[1]

Les grandes découvertes du XIXe et du XXe siècle ont singulièrement rapproché les peuples, abolissant la distance qui les sépare et leur permettant de mieux se connaître. Il en existe un, cependant, dont je voudrais vous entretenir aujourd'hui et qui demeure, malgré tout, plein de mystère : La Perse, ou, selon la terminologie moderne, l'Empire de l'Iran.

Que sait-on sur lui au juste ? L'Iran est-il toujours cette Perse belliqueuse, immortalisée par les exploits de Cyrus et de Darius, cette nation que Louis XIV était avide de connaître, puisqu'il fut le premier à nouer avec elle des relations diplomatiques? Ce pays fantastique qui arracha à Montesquieu l'exclamation, désormais inoubliable: Comment peut-on être Persan? Certes, l'on a entendu parler d'Omar Khayyam, auteur de « Quatrains » célèbres et romantiques; de Firdousi, l'immortel poète, dont le millénaire fut célébré récemment avec éclat. Le Français moyen, qui est sensé ignorer la géographie, vous dira néanmoins, que nul autre pays ne produit des tapis supérieurs pour la qualité et le coloris et que ses miniatures et ses porcelaines sont aussi fines que délicates. D'ailleurs, Leconte de Lisle et Pierre Loti ne lui ont-ils pas révélé les roses d'Ispahan et ce nom de Perse n'évoque-t-il pas pour lui les harems, les fumeries d'opium et les chameaux, se profilant sur l'horizon aride des espaces désolés ?

Evidemment, c'est là un tableau charmant et plein de rêves ; il nous faudra, cependant, revenir à la réalité, aussi miraculeuse, celle-là, que les contes de fées auxquels on s'est habitué à songer en évoquant la Perse, car la transformation subie par cet

(1) M. Gauthier a bien voulu nous autoriser à publier cette conférence qu'il a faite au Collège libre des Sciences Sociales.

Etat depuis la Grande-Guerre a été aussi merveilleuse que si le pays avait été touché par la baguette d'un magicien.

La civilisation de la Perse remonte à la plus haute antiquité. Elle était déjà extrêmement développée au quatrième millénaire avant Jésus-Christ, ainsi que le prouvent les recherches récentes effectuées à Suse, capitale de la province de Khouzestan. Les Perses savaient déjà exploiter un terrain, lutter contre les maladies, irriguer le sol ; ils se livraient assidument aux travaux de l'agriculture, du commerce et de l'industrie.

Tout le monde connaît, d'autre part, les admirables manifestations de l'art, au temps de la grande expansion de la puissance perse dans l'antiquité, sous la glorieuse dynastie des Achéménides : les fouilles de Suse, à nouveau, et les ruines grandioses de Persépolis nous en ont légué d'impérissables témoins.

On sait aussi les progrès que firent dans l'immense empire l'art de l'administration régulière, le développement du commerce, l'usage enfin de la monnaie.

Après la conquête macédonienne, la Perse absorba fièvreusement la culture hellénique et les rois Parthes, qui succédèrent aux Séleucides, faisaient représenter des tragédies grecques en leurs palais.

La réaction nationale et religieuse des Sassanides, sectateurs jaloux du culte de Zoroastre, fit à nouveau place au VIIe siècle de notre ère à une influence étrangère, avec la conquête arabe, qui fit entrer la Perse dans le monde islamique et dans le courant général de la civilisation musulmane.

Mais, très tôt, dès le IXe siècle, les Persans réussirent, sur le fonds commun de l'Islam, à développer une culture originale, qui atteignit son apogée en littérature du XIe au XIVe siècle: faut-il rappeler, en dehors des poètes que nous venons de citer, les noms, bien familiers également aux Français, de Saadi et de Hafiz ?

L'architecture et les arts décoratifs s'épanouirent pleinement au XVIe et au XVIIe siècle, sous le règne des rois Safavis et d'Abbas le Grand ; la Perse en conserve aujourd'hui, surtout à Ispahan, des traces éclatantes, comme le Palais d'Ali-Ghapou; le Palais de Tchehel-Sotoun, la mosquée de Cheikh-Lotfallah et les ponts d'Allahverdi et de Khadjou. C'est à cette époque également que l'on doit rattacher les premières exportations de faïence et

de tapisseries, exportations qui furent facilitées par la sage et judicieuse construction d'un magnifique réseau routier.

Depuis ce temps, qu'il est convenu d'appeler la grande époque de l'histoire de la Perse moderne, celle-ci accentua de plus en plus à travers les siècles son isolement de l'Occident.

Cet isolement atteignit son apogée au XIXe siècle où, rentrant définitivement en elle-même, la Perse se plongea dans une sorte de demi-sommeil, qui aurait pu avoir pour elle des conséquences néfastes. En effet, si elle se désintéressait de l'Occident, l'Occident lui, n'en faisait pas de même. Les produits anglais, français et américains envahirent, à cette époque, le marché persan, créant ainsi une concurrence désastreuse à l'artisan indigène, dont les méthodes de production étaient par trop inférieures. Le danger ne se cantonnait pas, cependant, sur le seul terrain commercial; les Grandes Puissances, réalisant toute l'importance que ce marché pourrait avoir en tant que débouché se partagèrent le pays en zones d'influence, sinon d'occupation, par la convention de 1907. Venant cent ans environ après la guerre Russo-Persane, qui eut lieu elle-même en 1827 et fut à l'origine du régime des capitulations, cette convention plaçait la Perse sous une tutelle qui, si elle avait duré, n'aurait pas manqué de faire perdre son indépendance au pays et de l'inféoder irrévocablement à celle des grandes puissances dont l'influence aurait été prédominante.

Il semblerait, à première vue, que la Perse n'eût pas dû ressentir fortement les effets de la Grande Guerre, n'y ayant pris aucune part active. Et, pourtant, c'est en 1918 qu'il convient de situer le point de départ d'une régénération du peuple iranien. La cause primordiale en est l'affaiblissement de la Russie, dont l'influence était prépondérante avant la Guerre, avec celle de la Grande-Bretagne. Les Persans considéraient jusqu'à ce moment la puissance de la Russie comme inattaquable et ce fut une révélation pour eux que de voir, au lendemain de la tourmente révolutionnaire, l'armée russe, gangrenée par la propagande marxiste et privée de ses chefs, battre lamentablement en retraite. Ils se sentirent brusquement délivrés d'une sorte de chaîne ou d'oppression morale : le sentiment si cruel de leur irrémédiable infériorité. Restait la Grande-Bretagne. Saisissant un moment de désarroi, elle sut imposer à la Perse, en 1919 un traité draco-

nien, qui ne fit qu'augmenter chez les Persans le désir naissant d'indépendance. Délivrés de l'influence russe, il leur fallait donc encore compter avec celle des Anglais ; mais on sentait déjà chez eux une volonté inébranlable de secouer définitivement la torpeur millénaire qui les engourdissait, de se réveiller et d'ouvrir les yeux à la vie occidentale. Il leur manquait un animateur : ce sera Reza-Chah Pahlavi. C'est sous l'impulsion de ce soldat énergique qui, d'abord ministre de la Guerre, puis Président du Conseil, détrôna Sultan Ahmed-Chah, le représentant de la dynastie, alors régnante, des Kadjars et, voici douze ans, était enfin proclamé souverain de la Perse et fondateur de la nouvelle dynastie des Pahlavis; — c'est sous son impulsion que la Perse réussit à secouer le joug étranger qui pesait sur elle et à se renouveler entièrement dans tous les domaines.

Suivons tout d'abord, avec ce chef qui incarne l'Iran moderne, la route qu'il a lui-même parcourue jusqu'à son avènement au trône, et examinons-en les diverses étapes.

Né à Savad Khou, petit village typiquement persan de la province de Mazenderan, sur les bords de la Mer Caspienne, Reza Chah personnifie en lui l'Iranien dont l'ascendance n'a jamais subi aucun mélange de sang étranger. Fils et petit-fils de guerriers, il fut soldat lui-même à 22 ans et se distingua si bien qu'en 1921 nous le trouvons à la tête des forces armées de la Perse, lors d'une intervention vigoureuse de l'élément militaire auprès des pouvoirs publics, intervention à la suite de laquelle il fut nommé ministre de la Guerre. A peine parvenu au pouvoir, il n'a qu'un souci : pacifier le pays fatigué et démoralisé par les opérations militaires qui se sont déroulées sur son territoire. Tantôt au Nord, tantôt au Sud, remportant tous les suffrages, tant par la persuasion que par la force, faisant courber la tête aux seigneurs féodaux — comme les princes de Makou, de Talych et de Bouchnourd — comme le Cheikh de Mohammerah — il réussit, en peu de temps, à créer une Perse unie et à lui insufler le sentiment de l'unité nationale.

Au bout de trois ans de pouvoir, Reza-Khan, comme il s'appelait à l'époque, était déjà tout puissant. Mais l'idée de révolution heurtait les sentiments de Reza-Khan ; elle ne pouvait que nuire à la marche du progrès de son pays. Il fallait que tout se fît dans le calme. C'est pourquoi, à l'occasion d'un incident

ministériel, il exposa à l'ancien souverain les avantages que tirerait ce dernier d'un voyage prolongé en Occident. Celui-ci parti, un mouvement se dessina en faveur de l'instauration d'une république, mouvement inspiré des succès que cette mesure avait remportée dans l'Etat voisin, en Turquie, sous l'impulsion de Moustafa Kemal. Mais, craignant que ce fut là, pour le peuple persan, un passage trop brusque vers les méthodes occidentales, Reza-Khan opta pour le parti le plus sage et accepta la couronne que le Medjless, Parlement persan, lui offrit le 12 Décembre 1925.

A peine souverain, sa première mesure fut de continuer la politique de libération qu'il avait entamée étant premier ministre. Il déclara inacceptable le traité aux clauses inégales qui liait son pays à la Grande-Bretagne; l'abolition du régime des capitulations qui s'ensuivit débarrassa définitivement la Perse de la tutelle des puissances occidentales.

Les obstacles étrangers une fois éliminés, le premier soin de l'Empereur fut de se créer l'armée de sa politique, chose difficile entre toutes, étant donné l'antique mentalité persane. Pour ce peuple de rêveurs, de poètes et de philosophes, l'idée de soldat voisinait avec celle d'aventurier et de propre à rien et il fallut tranformer la psychologie du peuple avant que de pouvoir constituer une force armée respectable. Il s'attaqua ensuite à l'organisation de la famille ; et le ketchel Pahlavan, qui correspond à ce que l'on appelle ici Français moyen, apprit un beau jour avec stupeur qu'il lui fallait dorénavant enregistrer les naissances, les mariages et les décès. Puis, ce fut le tour du service militaire obligatoire pour tous les citoyens de 21 à 45 ans, exception faite pour les titulaires de diplômes d'instruction supérieure — concession accordée au respect instinctif du peuple pour l'élément lettré de la nation. Le Chah obtint ainsi une armée, qui compte aujourd'hui 100.000 hommes, commandés par des Iraniens sortis des Ecoles de Saint-Cyr. Cette armée est pour l'Iran un élément de protection efficace et coopère heureusement avec la police au maintien de la tranquillité dans le pays.

L'on ne peut s'empêcher de constater que la rénovation de l'Iran, si elle a profondément modifié l'appareil gouvernemental et industriel de la Perse, n'a pas eu pour but — et cela à

aucun moment — la destruction du souvenir du passé. C'est en cela que la Perse nouvelle se différencie d'une manière fondamentale de la Turquie kémaliste. Si Mustapha Kémal détruit tout pour construire à nouveau, Reza-Chah, se souvenant de l'histoire, conserve du passé ce qui mérite de l'être. Il n'ignore pas que l'Iran moderne doit son prestige à sa gloire ancienne ; il ne peut méconnaître l'importance de l'influence spirituelle, artistique et intellectuelle de son pays, ni oublier qu'à travers toutes les conquêtes, toutes les invasions et tous les bouleversements, l'Iran avait été le conducteur spirituel de l'Asie et même, sous les Darius et les Xersès, une puissance mondiale sur la Méditerranée. La vieille culture persane n'avait pas été détruite par la conquête arabe, et c'eût été un paradoxe que de la voir effacée de l'esprit des Iraniens par celui même dont ils attendaient un rehaussement d'éclat pour leur culture antique. C'est en elle que réside l'orgueil de la nation, c'est de la grande épopée passée que tout Iranien tire encore aujourd'hui une leçon éclatante de patriotisme.

En travaillant à la grandeur de son pays, le Chah ne manqua pas d'utiliser cette base historique. Son imitation de l'Europe n'était pas aveugle ; le progrès occidental, il entendait le mettre au service de l'antique dignité nationale.

C'est dans cet esprit qu'il a entrepris un immense programme de réformes que nous allons maintenant examiner en détail :

L'Iran est un pays dont la superficie égale celle de la France, de l'Allemagne et de l'Italie. Le relief est très accidenté et l'établissement de routes praticables a toujours été une entreprise extrêmement difficile et périlleuse. La grande majorité des Persans naissait, vivait et mourait, ne connaissant de leur pays que les villages avoisinants qu'ils pouvaient atteindre à dos de cheval, de mulet ou de chameau ; exception faite, peut-être, pour un pèlerinage laborieux à Kerbalah ou à Meched, et qui faisait date dans leur existence.

Ceux qui habitaient l'Iran à cette époque se souviennent encore du bouleversement psychologique éprouvé par les Persans le jour où, pendant la Grande Guerre, ils virent pour la première fois des avions et assistèrent à l'importation en masse de voitures automobiles par l'armée anglaise d'occupation ; cela les fit d'abord rêver à la commodité des voyages lointains, leur donna

l'envie de voir du pays ; et, en apprenant le maniement de ces nouvelles machines, ils se trouvèrent incités à pousser plus loin leurs investigations en mécanique, afin de pouvoir égaler dans l'avenir les Européens, leurs maîtres d'un jour.

Tracer de grandes routes nationales devenait une nécessité d'autant plus impérieuse que ces voies devaient servir non seulement à faciliter les communications tant intérieures qu'extérieures, mais encore à unifier le pays par la mise sous contrôle de certaines tribus nomades et guerrières qui, jusqu'alors insaisissables, faisaient la loi dans les régions où se trouvaient leur terrain de parcours. L'on aime à citer, comme un cas typique, celui de ce voyageur britannique qui se vit contraint de faire, à Ispahan, une entrée aussi originale que remarquée, puisqu'il ne portait, pour tout vêtement, qu'un numéro du Times, dont il voilait sa nudité ; bien heureux encore que les brigands, n'entendant pas l'anglais, lui eussent laissé ce journal, dénué pour eux d'intérêt. Fiction ou réalité, c'est là chose qui est devenue impossible de nos jours, la surveillance de la police moderne s'étendant, grâce au réseau routier, jusqu'aux confins les plus éloignés du territoire iranien.

Ce problème capital des routes a été la préoccupation constante de Reza-Chah Pahlavi ; et elle est, peut-être, la réussite la plus brillante parmi toutes ses entreprises. Surmontant les plus grandes difficultés, comblant les crevasses et franchissant les montagnes, ne tenant nul compte des embûches meurtrières du climat, ne ménageant pas ses forces, il sut, au cours des douze dernières années, tracer près de 20.000 kilomètres de routes de toute espèce. Ces travaux, étant donné les difficultés auxquelles il se heurta, peuvent être comparés à ceux qu'exécutèrent les anciens Pharaons d'Egypte lorsqu'ils s'attaquèrent à la construction des pyramides. Cette entreprise gigantesque, dont la réussite commandait l'unification du pays, le développement de son commerce extérieur et intérieur, l'établissement enfin de la poste et du télégraphe, doit aboutir à l'ouverture d'une voie de communication des plus importantes, reliant Tauris à la frontière turque et, par là même la partie septentrionale de l'Iran au littoral de la Mer Noire.

Enfin, dessein des plus hardis et que l'Iran doit à l'initiative personnelle du Chah, un chemin de fer transcontinental qui

sera appelé Transiranien, est en voie d'achèvement. Il est destiné à relier la Mer Caspienne au Golfe Persique, partant de Bendar-Gaz au Nord et allant jusqu'à Bandar-Chahpour (ex Kor Musa), au Sud. Plus de 5.000 ouvriers iraniens travaillent nuit et jour à cette voie ferrée que l'on considère en Iran comme un chantier national.

Les difficultés financières ne sont pas de nature à rebuter le Chah. Les impôts sur le thé, le sucre, la taxe des routes, etc... ont été affectés aux dépenses engagées pour la construction du Transiranien. Il est à noter que les grandes puissances occidentales n'ont pas été sollicitées en vue d'un concours éventuel à cette entreprise : le Chah, en effet, entendait que nulle ingérence étrangère ne vînt se mêler à l'effort national qu'il poursuit et que l'achèvement de ce chemin de fer fût dû exclusivement aux sacrifices consentis par la nation.

L'établissement de deux grandes lignes aériennes, dues à la Compagnie Air-France, entre Paris et l'Indo-Chine et à la Compagnie Hollandaise K.L.M., qui relie Amsterdam à Batavia, constitue également un heureux présage pour l'avenir du tourisme en Iran, qui voit ainsi les premiers éléments d'un réseau international de navigation aérienne s'étendre sur son territoire.

Reza-Chah Pahlavi n'a rien négligé pour stimuler l'activité économique et les progrès de la civilisation en général chez ses sujets et il s'est attaqué hardiment dans ce but aux graves obstacles que lui opposait une tradition vétuste, au reste éminemment respectable.

C'est ainsi que dans le domaine juridique, rien n'a été laissé intact. Les vieilles lois civiles et religieuses, connues sous le nom de Chariat, abolies en 1927, firent place à un droit nouveau, comprenant un code de commerce, un code civil et un code pénal. Mentionnons ici que l'élaboration du code civil fut la plus laborieuse ; le Souverain ne pouvait, tout en s'inspirant du Code Napoléon, méconnaître entièrement les anciennes lois religieuses, qui ont régi le peuple persan à travers les âges ; le nouveau code est donc une sorte d'intermédiaire entre les lois du Koran et le code français. Les libertés individuelles sont garanties par le nouveau code pénal, qui limite l'influence de l'Islam à des questions de procédure religieuse. Quant au code de commerce, ce fut un stimulant puissant et nouveau au développement de

l'économie persane ; la comptabilité est désormais de rigueur pour les maisons de commerce, et la personnalité juridique est reconnue aux sociétés nouvellement fondées. Toutes ces mesures ne frappent guère l'imagination d'un Européen, mais, dans l'âme d'un oriental, elles constituent une preuve de grande audace dans un esprit tout acquis aux nouveautés du progrès.

L'amélioration des finances publiques se trouvait étroitement liée à celle du réseau routier. En effet, la pénurie du Trésor provenait principalement du fait que les impôts rentraient fort mal, influencés par l'insécurité qui régnait dans le pays et la faiblesse du gouvernement central. Le développement des routes a permis, nous l'avons vu, celui de la police, qui surveille depuis, de très près, la perception et la rentrée des recettes fiscales. Aujourd'hui, le budget est en équilibre, les finances sont saines et la dette publique pour ainsi dire inexistante.

En Iran, étant donné le monopole du commerce extérieur et le contrôle des changes, qui dit finances, dit Banque Nationale. Celle-ci, au capital de 20 millions de rials, créée par la loi du 5 mai 1928, possède trente filiales reparties dans les principaux centres commerciaux du pays. Encourageant l'agriculture, le commerce et l'industrie, émettant des billets de banque, basés sur une couverture d'or et d'argent, la Banque Nationale a su se faire une place prépondérante dans toutes les branches de l'activité économique.

Notons ici la répartition des dépenses entre les différents chapitres du budget : un tiers est consacré à l'armée, un cinquième aux finances, un quinzième à l'intérieur et le même pourcentage est attribué à l'éducation nationale, alors qu'autrefois les dépenses de cette dernière branche n'excédaient pas un soixante-dixième du budget de l'Etat.

Cette progression considérable n'a rien qui puisse nous surprendre ; la curiosité intellectuelle, la soif ardente d'instruction, d'augmentation des connaissances et des richesses spirituelles des Iraniens sont proverbiales. Mahomet lui-même ne s'y était pas trompé : n'avait-il pas dit : « Qu'il y ait à apprendre dans les Pléiades, les Persans s'y rendront aussitôt ». Cédant à une tradition séculaire, le Chah non seulement encouragea cet esprit d'émulation des jeunes Persans dans l'acquisition des connaissances, mais encore s'employa à propager et à étendre

à tout le pays l'instruction des jeunes générations. Aussi les progrès réalisés dans le domaine de l'enseignement retiendront tout spécialement notre attention. Le programme des écoles a été entièrement revisé et modernisé ; la réforme de l'enseignement était subordonnée à l'extension du cadre du corps enseignant ; c'est précisément pour cette raison que le Souverain fit procéder sans délai à l'envoi à l'étranger — en Europe et en Amérique — d'un grand nombre de jeunes gens qui étudient en majorité aux frais de l'Etat, mais comprennent également dans leur nombre quelques boursiers de l'Anglo-Iranian Oil Company. Il y eut aussitôt, dans les universités européennes, des jeunes iraniens étudiant dans toutes les branches : écoles supérieures, secondaires et primaires, médecine, chirurgie, ophtalmologie, soins dentaires, agriculture, eaux et forêts, mécanique, chimie, sciences techniques, droit et finances, rien ne rebuta cette jeune génération, avide de connaissances nouvelles et sur laquelle reposera dans quelque temps la structure même de l'Etat Iranien.

Ceci pour le recours à l'extérieur.

A l'intérieur du pays, on multiplia les écoles : d'après les statistiques officielles, on pouvait en compter 5.500 dès 1937, alors qu'en 1922 leur nombre n'était encore que de 612. Ces écoles sont fréquentées aujourd'hui par plus de 300.000 élèves, alors qu'il n'y en avait que 55.000 à l'avènement de Reza-Chah. L'enseignement primaire est obligatoire pour les enfants de six à treize ans, tant pour les garçons que pour les filles ; les cours des écoles primaires ont une durée de six ans dans les villes et de quatre dans les villages. L'enseignement est gratuit dans les écoles publiques ; quant aux privées, elles exigent une faible rétribution, mais sont pour la plupart subventionnées par l'Etat.

Le programme des écoles secondaires est analogue à celui des lycées français. Quant à l'enseignement supérieur, il connaît un essor nouveau : Il existe une faculté de médecine, une faculté de droit et des sciences politiques, une école normale supérieure, une école supérieure d'agriculture, une école de teinturerie, ce qui est très important pour l'industrie des tapis, une école des arts modernes et anciens, comprenant des ateliers de peinture moderne, de sculpture, de mosaïques, de tapis, de miniatures, de poterie de faïence, de ciselages sur bois, de mosaï-

ques d'Orient, une école des postes et télégraphes et, enfin, une école de musique.

Les adultes n'ont pas été oubliés ; des classes du soir furent organisées dans les écoles publiques et privées. Le corps eut sa part autant que l'esprit ; l'éducation sportive et physique est désormais obligatoire dans toutes les écoles. Des services d'hygiène furent également créés, ainsi qu'un service de Croix-Rouge, intitulé « Lion et Soleil Rouge Iraniens », qui se rattache officiellement à la Croix-Rouge Internationale. L'Institut Pasteur, existant depuis 1923, a été un facteur important dans la lutte contre les maladies contagieuses. Tout cela, ne l'oublions pas, est l'œuvre de Reza-Chah Pahlavi. Adoré par les jeunes, il leur rend volontiers leur affection ; et, tel Charlemagne, il consacre ses rares moments de loisirs à ces enfants, pour lesquels il a tant fait et dont il aime le contact, visitant les écoles à tour de rôle pour s'entretenir familièrement avec eux. Il fait ainsi mentir l'adage persan — aussi antique que désabusé — qui prétendait que, pour vivre heureux, il ne fallait pas être vu du Chah !

On sait que l'Iran tire ses principales ressources des produits de son sol, extrêmement fertile et de production très variée. Au cours de ces dernières années, on a assisté à l'intensification de la culture du coton, du thé, du tabac et du riz, dans les provinces du Nord. Nul n'ignore la renommée mondiale de la pêche persane, dont le nom même, Persica, dérive de celui du pays. Il en est de même pour tous les autres fruits, particulièrement le raisin iranien.

Au point de vue industriel, pendant tout le 19e siècle et jusqu'à l'avènement du Chah, la Perse se trouvait sous la dépendance plus ou moins totale de la Russie et de la Grande-Bretagne. Aujourd'hui, la tendance à une industrialisation de l'Iran, sur la base du traitement de ses propres matières premières, a fait beaucoup de progrès. Six sucreries ont été montées en vue d'une consommation susceptible d'atteindre 5.000 tonnes. Neuf filatures, quatre grandes usines de textiles, neuf tanneries, cinq fabriques d'allumettes, dix-huit de tissages, des usines de chaussures, des distilleries, des manufactures de tabac, des usines électriques ont vu le jour depuis 1925.

Dans l'exploitation du pétrole, la Perse, jadis tributaire de

l'étranger pour ses provinces du Nord, voit croître aujourd'hui sa production de pétrole dans le Mazenderan, le Ghilan, l'Azerbaidjan et le Khorassan. Selon les statistiques internationales, l'Anglo-Iranian Oil Company occupe la quatrième place sur le marché mondial, venant après la Standard Oil, la Royal Dutch Shell et le Naphte Syndicat de l'U. R. S. S. L'Iran passe ainsi avant la Roumanie, dans la production de ce précieux combustible, aussi nécessaire dans la guerre que dans la paix.

En attendant d'apprendre à construire eux-mêmes les diverses machines dont ils ont besoin, les Iraniens continuent à s'adresser aux grandes puissances industrielles pour l'outillage nécessaire à la fabrication des fils et tissus de soie, de coton, de jute, du sucre et du tabac.

Cette industrialisation, nous dira-t-on, est-elle un bien ou un mal ? Représentera-t-elle pour le pays un avantage, un progrès ou, au contraire, une charge pour l'économie iranienne ? Il me semble que c'est sous un tout autre aspect qu'il nous faut envisager le problème. Des usines dans un pays où il n'en existait pas autrefois sont des instruments d'éducation de premier ordre, comparables aux machines en miniature que nous donnons comme jouets aux enfants pour Noël et qui leur enseignent de quelle façon sont faites ces choses merveilleuses qui les attirent et avec lesquelles ils se trouvent en contact permanent. Bien mieux : l'industrialisation du pays a donné aux Iraniens une véritable assurance, une vive confiance en eux-mêmes — sentiments dont ils étaient jusqu'ici totalement dépourvus. Leur déférence instinctive vis-à-vis de l'étranger a disparu en un clin d'œil ; ces merveilles que l'étranger produisait, qu'ils admiraient et comprenaient à peine, ils sont à même, aujourd'hui, de les produire sans l'aide de personne. Une phrase du discours prononcé par le Chah lors de l'inauguration de la plus grande fabrique de textiles, à Chahi, doit servir de conclusion à ce débat. Le Souverain n'a-t-il pas déclaré : « Dût cette usine, dont l'aménagement nous a coûté un million et demi de tomans (environ 25.000.000 de francs), ne jamais produire pour un rial de marchandises, cette dépense serait encore pleinement justifiée, car elle est une preuve palpable, une preuve vivante, de la modernisation de notre beau pays ».

Lorsque, débonnaire et familier, le Chah fait sa promenade

matinale à travers les nouvelles avenues de sa blanche capitale, il peut voir, à tout instant, et dans chaque passant, que son peuple est vraiment uni par le symbole extérieur de l'unification vestimentaire. Un chapeau national, le Pahlavi, fut introduit et rendu obligatoire pour tout citoyen, khaki pour le militaire et vert clair pour le civil. La visière de ce chapeau avait bien soulevé des objections de la part du clergé, qui représentait au Monarque l'impossibilité de toucher le sol du front, tout en restant couvert, au cours des prostrations rituelles, mais le Chah écarta cette difficulté en faisant remarquer que les fidèles pouvaient retourner, à ce moment, la visière en arrière. Depuis, le « Pahlavi » fut remplacé par la coiffure européenne (chapeau, casquette, etc.) Le tchador, le voile traditionnel, fut aboli en 1936 et, de gré ou de force, l'élément féminin de la nation dut se soumettre. D'abord, les femmes voilées n'eurent plus accès dans les autobus ; puis les voitures de place leur furent interdites ; enfin, les cinémas et les boutiques ; les seuls à plaindre furent les maris, dont la bourse eut à souffrir de cette réforme, car, une fois dévoilées, les iraniennes ne virent aucune raison qui les empêchât, désormais, de suivre la mode du jour, c'est-à-dire celle de Paris. Et voilà que, enhardies par cette première libération, les Iraniennes veulent aujourd'hui se mêler à la vie publique et revendiquent l'égalité dans le travail. Les hommes s'en plaignent un peu puisque, leurs femmes travaillant et la polygamie étant interdite, il ne reste bien souvent personne à la maison pour vaquer aux soins du ménage ; mais leurs soucis ne sont que provisoires et les choses finiront bien par s'arranger, comme partout ailleurs.

Modernisation à l'intérieur comme à l'extérieur, dans les esprits comme dans les cœurs. Le voyageur qui arrive à Téhéran, capitale naguère plongée dans le sommeil, ne peut s'empêcher de constater le bouleversement subit du rythme de la vie. M. Raymond Furon, Professeur à l'Université de Téhéran, nous décrit ainsi ses impressions de la ville, telle qu'il la vit en 1937 (1).

« La ville se divise en deux quartiers très différents : au sud, la vieille ville et les bazars, au nord la ville neuve qui s'agrandit très rapidement...

(1) « La Perse », ed. Payot. Paris, 1938, pp. 228-232.

« ...Lorsque le Chah a décidé le percement d'une voie nouvelle, il ne s'écoule pas dix ans entre l'expression de son désir et la réalisation. Le lendemain matin, au plus tard, des équipes de manœuvres commencent à démolir les maisons qui doivent disparaître. Ce premier travail terminé, on rebâtit immédiatement en respectant le nouvel alignement. J'ai dit plus haut que Shah Abbas avait été le premier urbaniste de la Perse, Reza-Chah Pahlavi aura été le second. Toutes les villes de la Perse ont été aménagées sur son ordre.

« La ville neuve de Téhéran possède de très larges avenues, bien tracées, asphaltées, pourvues de trottoirs et bordées de maisons neuves en brique claire et toiture de tôle. Avenues, rues et ruelles sont éclairées à l'électricité. Le téléphone automatique a même été installé en 1937. Le programme de grands travaux de la ville de Téhéran prévoit, pour l'avenir des travaux urgents : l'organisation d'un service de voirie et une adduction d'eau potable. On a même parlé d'égouts.

« L'avenue Sépah, la rue Royale, la rue Lalezar, la plus vivante de toute la ville, ont de nombreuses boutiques, bien achalandées. Il existe, en outre, des magasins municipaux où se vendent les marchandises fabriquées dans les manufactures de l'Etat, des tissus surtout. Les habitations privées sont souvent en briques claires et toit de tôle, mois on trouve encore de belles maisons persanes, aux murs épais, chaudes en hiver, plus fraîches en été, agréablement isolées dans de beaux jardins enclos de murs...

« ...La ville possède de nombreux hôtels, des cafés à orchestres et quantité de cinémas parlants.

« En dehors des autobus assez inconfortables qui sillonnent la ville en tous sens, il y a de nombreuses voitures de type victoria, des « dorochkés » russes à deux chevaux, des automobiles américaines, puis quantité de tonnelets attelés contenant de l'eau propre que l'on vend de porte en porte.

« J'ai dit que les boutiques sont bien achalandées. Effectivement, les commerçants arméniens et juifs surtout ont à la disposition de leur clientèle à peu près tout le nécessaire, et même, plus. Quant aux vins, liqueurs et parfums de France, on en trouve les contrefaçons les plus étonnantes, avec bouteilles (et parfois étiquettes) d'origine.

« Toutes les enseignes des magasins, même européens, sont obligatoirement écrites en persan. L'usage des caractères latins est interdit, même sur les affiches des cinémas...

« ...La vieille ville a un tout autre cachet. C'est une vieille ville orientale, une fourmilière, un amas de maisons de pisé (dont certaines sont fort jolies), un lacis de ruelles. Les bazars sont beaucoup moins beaux que ceux d'Ispahan, de Yezd ou de Chiraz, mais tout de même pleins de vie. La belle bijouterie vient de Russie, les lampes sont autrichiennes ou japonaises, les réchauds à pétrole et les chapelets musulmans sont tchécoslovaques, la porcelaine vient de l'U. R. S. S., l'article de Paris vient d'Allemagne, ainsi que la mercerie. Il faut s'enfoncer plus avant pour arriver en Perse, à la Perse des artisans. Les artisans du cuivre font un tapage infernal, mais ils réalisent de belles pièces. Un peu partout, il y a des maisons de thé, des marchands de sucreries, des rôtisseries en plein air, dont les brochettes de mouton, les « kababs », sont très honorables ; des fruits... Encore plus loin, ce sont les grands caravansérails, les grands entrepôts des marchands, importateurs et exportateurs. Là on perd la notion du temps, à quelques siècles près. Malgré la concurrence des camions, les chameaux continuent le trafic millénaire et viennent apporter leurs charges : de la vaisselle russe, des caisses de thé de Chine ou de Ceylan, des balles de soieries, des épices ; ils vont remporter des tapis, des balles de coton, de la laine, des fruits secs. On travaille là comme il y a mille ans, tranquillement, la pipe (à opium ou à tabac) à portée de la main, des tasses de thé, une rose dans un vase, un oiseau dans une cage. C'est là qu'on apprend toutes les nouvelles; les caravaniers qui viennent de loin en ont toujours d'étonnantes. C'est là encore qu'on a gardé le goût des belles vieilles choses. Le marchand vous recherche volontiers les vieilles pièces qu'il n'essaye même pas de vendre, de vieux châles multicolores, des étoffes de Kirman, tissées à la main, des tapis de soie centenaires, des porcelaines de Chine.

« Tout cela va disparaître... Demain, ce sera le passé. Un peu partout la vieille ville succombe sous la pioche, de grandes artères y sont ouvertes, les caravansérails sont transformés en garages où les mécaniciens réparent à grands coups de marteau les camions et les autobus. Le temps de la méditation et des

joyeux bavardages est passé et aussi celui du travail paisible. Il y a des besoins nouveaux et il va falloir travailler, dans le bruit, la poussière et les nouvelles odeurs. Les fils des derniers artisans habiteront une cellule dans un tube de ciment et travailleront à la chaîne... »

Travailler et produire sont, en effet, la grande préoccupation du jour ; mais il existe un travail non moins important, celui de la garantie de la sécurité et de la prospérité de l'Empire, tant vis-à-vis de ses voisins que des grandes puissances occidentales. Les réalisations dans ce domaine sont les suivantes : conclusion avec l'U. R. S. S. d'un traité de commerce, très avantageux pour l'Iran; conclusion d'une série de pactes de non-agression et d'amitié avec la Turquie, l'Irak, l'Afghanistan et l'Egypte, formant ainsi une sorte de bloc de pays du Proche-Orient. Mais il ne faut pas croire que ce bloc doive éventuellement être dirigé contre l'Angleterre, comme certains voudraient le faire supposer ; car, si des différends ont surgi à un moment donné entre la Grande-Bretagne et l'Iran (notamment, à cause d'une rupture de contrat avec l'Anglo-Iranian Oil Company et de l'affaire des Iles Bahrein), ces points de friction une fois aplanis, la bonne entente s'est entièrement rétablie entre les deux pays. La situation stratégique de l'Iran ne peut laisser indifférente la Grande-Bretagne ; on ne peut ignorer que l'Angleterre travaille fébrilement à se ménager une « route des Indes » par voie de terre et celle-là ne pourrait éviter l'Iran. L'Angleterre a, dans ce but, déjà transféré sa base navale de l'île de Malte à Haïffa ; sa garnison d'Akaba a été renforcée ; et le Proche-Orient reçoit de plus en plus souvent des visites de hauts fonctionnaires du Gouvernement Britannique. Il existe, d'autre part, un projet de voie ferrée le long de la Mer Rouge et, par Bagdad, le long du Golfe Persique. Ces plans indiquent clairement le souci de l'Angleterre de se créer une sortie de secours au cas où la route des Indes par le Canal de Suez serait obstruée... par quelque concurrent téméraire.

Constatons, d'autre part, que les relations avec les Soviets ne sont plus aussi intimes qu'autrefois, malgré l'évidente volonté de ces derniers de supplanter la Grande-Bretagne sur le marché iranien.

Il convient d'attirer votre attention d'une manière toute par-

ticulière sur l'heureuse réconciliation de l'Iran avec la Turquie, à la suite de la délimitation de 1929 des frontières turco-iraniennes. Cet accord a mis fin ainsi à une dispute séculaire et à l'antagonisme foncier dû aux différences de religion (les Turcs sont, en effet, musulmans sunnites et les Persans musulmans chiites).

Quant à l'Irak, les relations des deux Etats, après une période d'inquiétudes, s'acheminent à l'heure actuelle vers un arrangement des plus satisfaisants.

Sur le plan international, l'Iran fut, de tous les Etats du Proche-Orient le premier à être admis à la Société des Nations, alors que la Turquie, l'Irak et l'Afghanistan ne devaient y pénétrer que douze à quinze ans plus tard. Dès son entrée, nous voyons l'Iran s'associer à la politique poursuivie par la France et la Grande-Bretagne et, jusqu'à ce jour, ses délégués, le Prince Arfa et ses successeurs, n'ont jamais cessé de préconiser l'établissement d'un ordre international, basé sur la non-agression et la fidélité aux engagements contractés. La foi des Iraniens en une société des nations forte et solide a été exprimée par les paroles émouvantes de leur délégué à Genève, M. Hussein Ala, ancien ministre de l'Iran à Paris : « La Société des Nations, dit-il en substance, est pour nous le symbole du bien. Nous avons foi en elle et nous espérons que, dans toutes ses péripéties et toutes ses manifestations, elle se souviendra de l'enseignement de Zoroastre : pureté et probité dans la pensée, dans la parole et dans l'action ».

L'influence de la France ne s'est pas exercée seulement sur la politique étrangère poursuivie par l'Iran. La France jouit toujours, et avant tout, à Téhéran d'un grand prestige intellectuel. Nous avons dit comment les jeunes étudiants s'éparpillent dans les capitales de l'Europe, pour y puiser la culture occidentale ; mais c'est à la France que vont leurs préférences ; et, rentrant chez eux, ils rapportent dans leur bagage la sympathie agissante de la France dont ils sont les meilleurs apôtres en Iran. C'est dans cet esprit que, lors de l'envoi à Paris d'un groupe de jeunes boursiers, en 1928, Reza-Chah prononça les paroles suivantes, pleines de signification : « La France est un pays où le patriotisme est à l'honneur. Je vous envoie auprès des Français, pour que vous puissiez vous imprégner de leur exemple et pour

que vous appreniez à aimer votre pays comme ils aiment le leur ».

En disant cela, le Chah ne faisait que confirmer l'opinion de tout Iranien avide de culture européenne. Pour celui-ci, tout ce qui émane de l'Occident moderne : patriotisme, culture, intellectualité véritable, il le désigne par un seul mot : « Frenghistan ». Et ce mot « Frenghistan », — l'Etranger, l'Occident — ce mot qui est ainsi devenu en Iran le synonyme de progrès, de lumière et de civilisation, est pourtant un vieux mot persan, car c'est le mot qui signifie : la France.

Alexandre GAUTHIER.

COMPTES RENDUS

ERRATUM. — La Revue a publié dans son numéro de Juillet-Septembre, p. 394-96, un compte-rendu du dernier ouvrage du regretté Charles Dupuis : Les Antécédents de la Société des Nations, **sous la signature de M. Albert Pingaud. Ce compte-rendu était de M. René DOLLOT.**

L'ambassadeur Louis Deshayes de Cormenin (1600-1632), par GIRARD TONGAS, 1 vol. in-8° de 176 p., R. Leblond, éditeur.

Fils d'un André Deshayes, seigneur de Cormenin, bailli et gouverneur de la ville et du château de Montargis, Louis Deshayes n'avait pas encore vingt ans lorsque le roi Louis XIII l'envoya dans le Levant avec mission d'obtenir du Grand Seigneur que les religieux franciscains fussent remis en possession de la grotte de Bethléem d'où les moines arméniens les avaient chassés. Ses instructions lui prescrivaient, en outre, d'installer à Jérusalem le sieur Lempereur, en qualité de Consul de France. Louis Deshayes quitte Paris, le 15 avril 1621, atteint Constantinople après un interminable voyage à travers la Bavière, l'Autriche, la Hongrie, la Valachie et, le 2 août de la même année il se remet en route pour Jérusalem porteur d'un firman de Sa Hautesse qui enjoint aux autorités ottomanes en Palestine de faire droit aux demandes de l'agent de S. M.

Deshayes fait son entrée dans la ville sainte, à cheval et l'épée au côté — ce qui ne s'était encore jamais vu — déjoue la manœuvre des moines arméniens qui avaient acheté les familiers du pacha, obtient satisfaction pleine et entière. Les Franciscains se voient rétablis dans tous leurs droits et privilèges. Liberté est donnée aux chrétiens de réparer leurs sanctuaires; et le consul Lempereur peut entrer en fonctions. Aux derniers jours du mois d'octobre de l'année 1621, Deshayes quittait Jérusalem.

Deux ans plus tard (1624) le cardinal de Richelieu chargeait le jeune diplomate de persuader les rois de Danemark et de Suède d'intervenir simultanément et à main armée dans les affaires allemandes. Négociation d'un intérêt politique très grand. On assurait que l'empereur Ferdinand II, vainqueur des protestants en Moravie et dans le Palatinat, rêvait de transformer la vieille Germanie, cette poussière d'Etats, en une monarchie fortement centralisée et très redoutable. Richelieu s'inquiétait de ces visées d'hégémonie. Il eût

voulu porter une armée sur l'autre rive du Rhin, et ne le pouvait pas, trop occupé qu'il était à réduire les protestants du royaume et à parer les coups sournois de la Camarilla, mais les souverains de Danemark et de Suède, possessionnés tous les deux en Allemagne, intéressés tous les deux à faire échec au Habsbourg, ne sauraient-ils tenir le rôle de la France momentanément hors de scène? Deshayes s'embarque, le 21 novembre. Il fut reçu par Christian IV de Danemark et réussit, sans grande peine, à le convaincre mais il n'eut pas le même succès auprès de Gustave-Adolphe de Suède encore aux prises avec les Moscovites, et qui se défiait de son cousin danois. Ce dernier entra en campagne tout seul et ne tarda pas à s'en repentir. Battu par Tilly, battu par Waldstein, ses états héréditaires pillés par les impériaux, ses sujets en révolte, il abandonna la partie, traita avec l'empereur, reprochant amèrement au roi de France de ne l'avoir pas secouru.

En 1626, Deshayes partait pour la Perse. L'objet de cette seconde mission en pays d'Orient, était double : obtenir du Sophi qu'il reconnût le roi de France comme le seul protecteur des chrétiens établis dans son empire et assurer aux négociants marseillais le monopole des échanges entre la Perse et les pays d'occident.

A Constantinople où il s'était rendu pour solliciter du Grand Seigneur le firman qui lui ouvrirait la route de Perse, Deshayes se heurta au mauvais vouloir de l'ambassadeur de S. M., Harlay de Césy. Ce diplomate avait déconseillé l'envoi d'un agent français auprès du Sophi; au surplus, criblé de dettes, harcelé par ses créanciers, il appréhendait que le nouvel arrivant qu'il savait jeune, sans indulgence, dévoré d'ambition, prît prétexte des embarras financiers où il se débattait, pour le desservir en haut lieu et briguer sa succession. En conséquence, Deshayes fut accueilli plutôt froidement et, par la négligence calculée de l'ambassadeur, dut attendre pendant de longs mois, l'indispensable firman. Sur ce, la peste fit son apparition à Constantinople. Malade, découragé, Deshayes avertit le ministre de l'impossibilité où il était d'aller plus avant et prit le chemin du retour sans prévenir M. de Césy.

Cette tentative que l'hostilité du représentant de S. M. à Constantinople avait fait échouer, le Cardinal la renouvela, trois ans plus tard, à l'instigation du Sophi. En effet ce prince, désireux de soustraire ses caravaniers aux exigences des douaniers de Sa Hautesse, proposait de diriger sur ses ports de la Caspienne les produits de la Perse et de l'Extrême Orient; les marchandises gagneraient par mer Astrakan et remonteraient la Volga jusqu'au cœur de la Russie, pour atteindre, sur le golfe de Finlande, la ville suédoise de Narva où des bateaux, armés dans les ports du Nord de la France, viendraient les recevoir.

Le projet ébauché par le Sophi ne pouvait être mis au point et réalisé sans l'acceptation préalable et le concours du tsar de Russie, du roi de Suède, voire même du roi de Danemark lequel, maître des Détroits, tenait sous le feu de ses canons tous les navires qui pénétraient dans la mer Baltique ou en sortaient. Deshayes s'embarque donc pour aller négocier, une nouvelle fois, avec les Cours du nord. Il fut reçu par le souverain danois. Manifestement ivre, Chris-

tian IV répondit par des mots sans suite aux compliments que lui adressa l'envoyé du Cardinal, mais son secrétaire interprète prit la parole en son nom; et l'on tomba d'accord assez rapidement. Deshayes ne se rendit pas auprès du roi de Suède parce que, à son grand dépit, un autre français, M. de Charnacé, s'y trouvait déjà, chargé d'une négociation d'ordre politique, mais il entreprit le long voyage de Moscou et eut un entretien avec le tsar. Le résultat plutôt médiocre de cette conférence, le paya mal de ses fatigues et de sa peine. Car Michel Romanof ne voyait pas d'un bon œil l'aménagement d'une voie commerciale plus profitable aux armateurs français qu'aux marchands de Russie; et il déclina l'offre qui lui fut faite de s'allier à la France et à la Turquie, pour faire pièce à l'Autriche et à la Pologne.

Au début de l'année 1631, Deshayes est de retour à Montargis. Nous le voyons alors quitter brusquement le service du Cardinal et passer avec armes et bagages au camp des ennemis de son ancien maître. Quelle explication donner à ce coup de tête ? Deshayes savait-il que le père Joseph, l'Eminence grise, ne l'aimait guère et que Richelieu le tenait pour « un jeune homme inexpérimenté ayant jalousie de tout emploi... donné à autre que lui » ? Avait-il de particulières obligations à la maison d'Orléans et espérait-il que le frère du Roi priserait plus haut ses mérites et récompenserait mieux ses services? Nous sommes insuffisamment renseignés là-dessus; nous n'ignorons point, par contre, qu'au mois d'août 1631, Deshayes se trouve à Bruxelles où Gaston d'Orléans et la Reine mère se sont réfugiés après la journée des Dupes et où ils complotent. Chargé par le frère du Roi d'aller demander à l'Empereur des soldats et surtout de l'argent, Deshayes court les grands chemins d'Allemagne pendant plusieurs mois, reparaît dans les Pays-Bas, ayant fait buisson creux, se remet en route avec des lettres de créance de Marie de Médicis pour Gustave-Adolphe de Suède. Ce dernier voyage devait être brutalement écourté. A Mayence, les bavardages d'un valet signalent la présence de Deshayes à M. de Charnacé qui prend les eaux de Schwallbach, dans les environs. Charnacé connaît bien Deshayes avec qui il s'est trouvé en compétition d'ambassade; il le juge un personnage dangereux et décide de le mettre hors d'état de nuire. Quelques cavaliers postés par lui sur la route de Mayence à Francfort enlèvent l'émissaire de la Reine mère.

Deshayes fut conduit à Béziers où était alors le Cardinal. Mis en jugement, il dut reconnaître qu'il avait eu des intelligences avec les ennemis du Roi, et fut condamné à mort. Sa tête tomba le 12 octobre 1632.

La vie courte mais très remplie du sieur Deshayes de Cormenin, sa trahison, sa fin tragique, M. Gérard Tongas en a fait le récit d'après les pièces d'archives et les relations que le jeune diplomate a laissées de ses voyages et ambassades. Correctement écrit, plus solide qu'agréable, modeste mais utile, le livre de M. Tongas — dont chaque page évoque le grand œuvre politique poursuivi par Richelieu — a le mérite de nous faire mieux connaître et apprécier l'effort intelligent, soutenu, que le Cardinal réclamait de ses agents diplomatiques, dès que se trouvait en cause la sécurité du royaume, le prestige du nom français ou le développement de nos échanges commerciaux avec les pays étrangers.

Pierre DOYON.

Du traité de Westphalie à l'Europe de Versailles. Essai d'histoire diplomatique, par Edmond Rossier. Un vol. in-12 de 284 pages, Paris, 1938. Librairie Plon.

Ce livre est l'œuvre d'un savant professeur qui n'enseigne pas seulement l'histoire diplomatique dans deux universités suisses, mais qui s'est acquis une légitime réputation par des chroniques très appréciées de politique étrangère données presque quotidiennement à la « **Gazette de Lausanne** ». S'il a eu d'innombrables prédécesseurs dans l'étude de l'histoire diplomatique de l'Europe moderne, il a su donner une véritable originalité à son travail en le concevant comme le développement d'une idée maîtresse. Il s'est attaché à montrer comment la politique européenne s'est expliquée d'abord par les ambitions d'agrandissement des gouvernements, puis comment elle a évolué sous l'influence du progrès des idées démocratiques pour se résumer dans les efforts tentés par les diverses nationalités pour se constituer en états distincts. Cette évolution remonte à la Révolution française et a accompli des progrès particulièrement marqués au cours de la Grande Guerre.

C'est de ces points de vue que M. Edmond Rossier considère les négociations et les traités qui forment comme la trame de l'histoire diplomatique au cours de trois siècles. Le dernier chapitre, où il relate des événements qui sont encore dans toutes les mémoires, est de nature à inspirer pleine confiance dans sa clairvoyance comme dans son objectivité. Nulle part peut-être l'on ne trouve d'étude critique plus éclairée du traité de Versailles, des imperfections dont il porte la trace, mais aussi des redressements qu'il a consacrés et des espérances qu'il a ouvertes pour l'avenir. L'ouvrage se termine sur des conclusions d'un optimisme tempéré toutefois par quelques réflexions un peu désabusées : « En dépit de faiblesses nombreuses, il me paraît que l'Europe est meilleure qu'elle n'a jamais été. On ne voit plus de puissance formée artificiellement par les hasards de la succession féodale, la conquête ou le mariage. Le cadre des Etats correspond mieux au sentiment des peuples; les gouvernements, comme les parlements, poursuivent des buts nationaux... Mais y a-t-il chance que cela dure et que cela se fortifie, moyennant de nouveaux progrès qui restent très nécessaires? ».

Albert PINGAUD.

Dagobert, roi des Francs, par Robert BARROUX. Un vol. in-8° de 224 pages. Paris 1938. Payot, éditeur.

Si le nom de Dagobert est très populaire le rôle joué dans notre histoire par le grand roi mérovingien est fort inconnu. M. Barroux nous le révèle dans un très intéressant volume que nos lecteurs connaissent déjà en partie puisqu'ils ont trouvé dans notre fascicule d'avril-juillet de cette année le chapitre qui décrit la politique extérieure du souverain mérovingien. Seul parmi les rois de la race de Mérovée avec Clovis et son père Clotaire II, Dagobert étendit son autorité sur toute la Gaule, dépassant largement vers le Nord et vers

la Germanie, les limites de la France actuelle, autorité sans doute assez lâche et dont l'action n'était pas continue, mais qui réussissait à se faire sentir quand besoin était. Il ne fut pas un belliqueux, il préférait les ressources de la diplomatie à la force des armes; il ne combattit qu'en cas de nécessité absolue et fit alors preuve de courage, comme le prouve le récit d'allure épique que cite M. Barroux de sa victoire sur les Saxons. Personnage de caractère singulier, à la fois barbare et épris d'ordre et de civilisation, mêlant aux désordres de sa vie privée le respect de la religion chrétienne et le culte des gens d'église, car nous le voyons entouré de saints, Saint Eloi, Saint Didier, Saint Ouen. Ce sont ces ministres éminents et les jeunes gens formés sous leur influence à l'Ecole du Palais qui contribuèrent surtout à la grandeur d'un règne malheureusement trop court : il ne dura en effet que dix ans, de 629 à 639.

Au récit des « gestes » de Dagobert, tiré des rares documents que nous possédons sur l'époque mérovingienne, M. Barroux a joint une curieuse description de ce qu'était à cette époque le royaume des Francs. Il nous y montre l'organisation de la Gaule romaine, encore survivante en partie, mais se transformant pour donner naissance aux institutions du Moyen Age; dans l'ancienne **civitas** qui n'a pas encore disparu, l'évêque représente la tradition de l'Eglise, gardienne de ce qui reste de la civilisation, et le comte, délégué plus ou moins indépendant de l'autorité royale, fait prévoir l'avènement de la féodalité.

H. de MANNEVILLE.

Marie Stuart, par Paule Henry Bordeaux. 2 vol. petit in-8 de 374 et 304 pagnes. Paris 1938. Librairie Plon.

La bibliographie de Marie Stuart que Mme Paule-Henry Bordeaux donne à la fin de son ouvrage est impressionnante; assurément pourtant elle est loin d'être complète. Il est peu de sujets qui aient attiré autant les poètes, les romanciers et surtout les historiens que la vie de cette reine. L'auteur n'a pas été effrayée par la masse immense des documents qui s'offraient à ses recherches, elle les a étudiés avec une conscience scrupuleuse, elle s'en est rendue maîtresse, elle a fait œuvre d'historien, non de romancier. Tout au plus a-t-elle parfois lâché la bride à son imagination pour nous décrire, de façon charmante d'ailleurs, les paysages où se placent les scènes, et pour animer par le dialogue les rencontres des personnages. C'est à la vérité seule, en s'appuyant toujours sur des pièces ou des témoignages dignes de foi, qu'elle a demandé les traits du portrait qu'elle nous donne de la malheureuse reine d'Ecosse. Son effort a porté surtout sur le choix à faire entre ces pièces et ces témoignages, sur leur interprétation, sur le degré de croyance à leur accorder. La tâche n'était pas aisée, car la vie de Marie Stuart s'est écoulée au milieu du déchaînement le plus furieux des passions humaines, amoureuses, politiques et religieuses, et sans cesse elle a été entourée de trahisons, de perfidies, de duplicité et de mensonge.

Le malheur de la reine d'Ecosse fut de naître à une époque où la

réforme avait armé les uns contre les autres dans tout l'occident de l'Europe les catholiques et les protestants et d'être appelée à régner sur un pays où, sous l'influence de Knox et de ses puritains, ces luttes civiles furent plus acharnées que partout ailleurs. L'heureuse jeunesse que lui avait value son envoi en France par sa mère Marie de Lorraine, la brillante éducation qu'elle avait reçue à la cour des Valois, dans un milieu où brillaient, comme en peu d'autres temps, les lettres et les arts, son règne éphémère en France lorsqu'elle eut épousé François II, ne l'avaient pas préparée à régner sur les turbulents seigneurs de la sauvage Ecosse. Que devint dans un pareil milieu la belle, séduisante et fragile femme qu'était Marie Stuart? C'est une troublante énigme. Il eût fallu près d'elle un homme de caractère énergique, tel que fut Richelieu pour Marie de Médicis, Mazarin pour Anne d'Autriche, William Cecil pour Elizabeth d'Angleterre. Sa passion la porta vers un sot, beau mais vicieux, Darnley. Mme Paule-Henri Bordeaux admet qu'elle fut faible, naïve, trop confiante, mais elle se refuse à croire qu'elle ait été criminelle. Son plaidoyer en faveur de la Reine est admirable et convaincant. Elle nous montre l'infortunée princesse victime de la trahison de son frère bâtard, James Stuart, victime innocente de la violence de Bothwell, victime surtout des machinations perfides que ne cesse de tramer autour d'elle sa cousine Elizabeth d'Angleterre avec ses conseillers. Ceux-ci haïssent la reine catholique; ils veulent sa perte et sa mort parce qu'ils craignent que, si elle vivait, elle ne ramène à la foi de Rome son fils Jacques, héritier désigné d'Elizabeth, et qui doit régner après elle sur l'Angleterre en même temps que sur l'Ecosse.

Innocente ou coupable dans sa vie écossaise, il faut croire avec son nouveau biographe qu'elle fut innocente, Marie Stuart est sûrement digne de toutes les admirations depuis le jour où avec une terrible naïveté elle vint sur le sol anglais se livrer à Elizabeth. Celle-ci l'a retenue captive dix-neuf ans jusqu'à l'affreuse journée, où, cédant à l'influence de son terrible conseiller William Cecil, elle la fit exécuter à Fotheringay. La résignation vraiment chrétienne de la reine d'Ecosse pendant cette longue épreuve, sa sérénité devant les souffrances et le danger, la grandeur du sentiment qu'elle avait de sa dignité royale, la noblesse de son attitude devant la mort, rendues avec un charme extrême par Mme Paule-Henry Bordeaux, la font aimer du lecteur comme l'aimèrent de son vivant tous ceux qui l'approchaient. L'abandon de tous ceux, y compris son fils, qui auraient dû la défendre, l'odieuse attitude de la reine d'Angleterre, qui après avoir signé l'ordre d'exécution, prétend s'en laver les mains, toute cette sinistre comédie qui se joue autour de la malheureuse victime ne fait que ressortir la beauté de sa fin. Mme Paule-Henry Bordeaux a voulu la défendre, la faire admirer. On ne peut fermer son livre sans penser qu'elle y a réussi. H. de MANNEVILLE.

Sir William Trumbull à Paris, 1685-1686, par Ruth Clark. Un vol. in-8° de 232 pages en langue anglaise. Cambridge 1938, édité par la Presse de l'Université.

La mission de Sir William Trumbull en France, où il a repré-

senté le roi Jacques II d'Angleterre, a été extrêmement courte, puisque, reçu à son arrivée à Versailles par le roi Louis XIV le 11 décembre 1685 il eut son audience de congé le 22 septembre 1686, c'est-à-dire moins d'un an après.

Ce n'était pas un homme éminent. Il avait près de cinquante ans lorsqu'il entra dans la carrière diplomatique et jusque là il avait travaillé uniquement comme homme de loi. Il avait les qualités et les défauts de sa profession. Précis, exact, méticuleux même, exposant ses idées avec une franchise parfois brutale, sans les ménagements que les diplomates ont coutume d'observer, il se trouva à Paris dans des circonstances très difficiles, car il y arriva au moment où Louis XIV venait de révoquer l'édit de Nantes. Les mesures vigoureuses par lesquelles le Roi prétendait ramener à la vraie religion les protestants et auxquelles les étrangers eux-mêmes, s'ils résidaient en France, avaient peine à échapper, donnèrent lieu à d'incessantes réclamations, dont le représentant du roi d Angleterre se fit l'interprète avec un zèle extrême. Il n'hésita pas à les exposer à Louis XIV lui-même et mécontenta le grand Roi par un langage auquel ce souverain n'était pas habitué. Quant au Secrétaire d'Etat, Colbert de Croissy, que Trumbull allait presque chaque mardi à Versailles, à son audience diplomatique, importuner de ses plaintes, et dont le caractère était fort vif, on peut juger du ton de leurs entretiens par le fait qu'un jour le ministre déchira en morceaux et jeta à terre un mémoire que l'envoyé anglais lui présentait.

La Cour de France ne tarda pas à demander au roi d'Angleterre le rappel de son envoyé; quoique Jacques II n'aimât pas plus que Louis XIV les protestants, Trumbull ne fut pas rappelé. C'est lui-même qui, sentant les désagréments de son rôle, sollicita sa nomination à un autre poste et obtint d'être envoyé à Constantinople.

L'étude remarquablement complète que l'auteur américain a faite de sa correspondance et de tous les documents français qui se rapportent à sa mission nous vaut un tableau très frappant des cruelles persécutions infligées par Louis XIV aux protestants et qui ne fait honneur ni à l'esprit de justice ni même aux sentiments d'humanité du roi de France. Les plaintes de Trumbull n'apparaissent, malheureusement que trop fondées. Les Anglais eux-mêmes, s'ils étaient naturalisés français ou s'ils étaient supposés l'être, n'échappaient pas aux « dragonnades »; s'ils refusaient de se convertir, un détachement de dragons, installés chez eux, exigeait le vivre, le couvert, parfois une pièce de 20 francs dans l'assiette de chaque soldat avant le repas, et bientôt les excès commis par ces garnisaires furent tels que les malheureuses victimes n'avaient qu'à fuir leur maisons ruinées. Elles ne tardaient d'ailleurs pas en général, à être emprisonnées. Même les femmes françaises ayant épousé des Anglais, étaient considérées comme restant sujettes du Roi, et mises en prison si elles refusaient d'abjurer.

Trumbull ne se contentait pas de protester contre les violences dont les sujets du Roi étaient victimes. Il se faisait également le défenseur des protestants établis dans la principauté d'Orange, affirmant, au nom du prince, que ses sujets échappaient à l'autorité du roi de France. Louis XIV refusa d'accueillir ses plaintes, mais les mémoi-

res que l'envoyé anglais avait remis à Colbert de Croissy vinrent à la connaissance du prince d'Orange. Celui-ci ne les oublia pas. Devenu quelques années plus tard, roi d'Angleterre, Guillaume III fit alors de Sir William Trumbull un de ses Secrétaires d'Etat.

H. de MANNEVILLE.

Collection de Mémoires, Etudes et Documents pour servir à l'histoire de la Guerre Mondiale. La Guerre d'Indépendance de Finlande 1918, par J.-O. HANNULA, Lieutenant-Colonel breveté de l'armée Finlandaise. Préface du Général Weygand, de l'Académie Française; 1 vol. in-8° de 206 pages. Traduit du Finnois par Jean-Louis Perret. Paris, Payot, 1938.

Conquise par la Suède de 1150 à 1300 environ, rattachée à la Russie en 1809, la Finlande bénéficie d'une situation autonome dans l'Empire des Tsars, Alexandre 1er lui laissant sa constitution et ses lois. Ce changement de souveraineté facilite l'émancipation du peuple qui, au XIXme siècle prend conscience de lui-même et de son avenir. Lorqu'en effet, la politique de Pétersbourg, de libérale se fait oppressive, poursuivant la russification du pays, il est trop tard, la Finlande est devenue une nation. La grande guerre survient à point pour lui permettre de réaliser son indépendance.

Comment elle l'obtint par les armes, c'est ce que le lieutenant-colonel J.-O. Hannula nous apprend dans un clair et vivant récit dont le général Weygand, en quelques pages, a su merveilleusement analyser l'esprit. Ainsi qu'il était naturel, « un concours fut recherché, dit-il, du côté de l'adversaire de la Russie, et il se forma de bonne heure en Allemagne un bataillon de chasseurs finlandais qui sera plus tard une pépinière de cadres ». Le choix de la Finlande ne fut donc pas dicté par une préférence envers les empires centraux, le « Comité d'Action » ne s'inspirant que de l'intérêt national et il arriva même que des divergences se produisirent sur le parti qu'il convenait d'adopter.

La situation ne tarde pas d'ailleurs à se compliquer. Quant à Moscou les bolchéviks se sont emparés du pouvoir, les doctrines révolutionnaires trouvent une proie facile dans une partie des travailleurs finlandais et la Finlande est « infestée de gardes rouges, appuyés par les nombreuses unités russes dont la plupart étaient en garnison dans le pays ». Le mouvement d'émancipation ou si l'on préfère la guerre étrangère se complique de la guerre civile.

Peut-être l'avènement de la Finlande parmi les Etats souverains eût-il été retardé si un grand soldat ne s'était rencontré qui sut unir les qualités du stratège et de l'homme d'état : le baron Gustave Mannerheim. C'est à ce descendant d'une vieille famille du pays qui s'était brillamment distingué dans l'armée russe, tant en 1905 que dans la Grande Guerre, où il avait successivement commandé une brigade, une division puis un corps de cavalerie, finalement un groupe de divisions, que le Comité Militaire formé à côté du « Comité

d'Action » offrit le commandement des forces blanches qu'il assuma le 18 janvier 1918. Sa mesure sur le terrain militaire, il la donna tout de suite en préférant la hardiesse à l'expectative prudente qu'on lui conseillait, bouleversant les plans des rouges et paralysant les troupes russes par la promptitude de ses offensives; faisant en sorte sur le terrain politique que la Finlande ne dut qu'à elle seule sa libération, il s'était apposé à ce que dès troupes Allemandes y fussent envoyées et c'est malgré lui que le gouvernement, soucieux d'abréger la guerre, avait accepté l'aide germanique.

« Tout d'abord, écrit le lieutenant-colonel Hannula (p. 115), il était fermement convaincu que l'armée blanche était en etat, à elle seule, de vaincre l'ennemi, et il jugeait que l'expédition allemande était inutile. En outre, l'effet moral serait fâcheux pour le peuple : si la liberté du pays était un cadeau de l'Allemagne, il en résulterait que la nation finlandaise perdrait la confiance en elle-même qui était une des bases de sa capacité de sauvegarder sa situation nouvelle parmi les nations indépendantes. Le peuple finlandais devait payer sa liberté avec son propre sang. Une intervention allemande pouvait avoir des conséquences politiques fâcheuses, voire périlleuses : la Finlande courrait le risque d'etre entraînée dans la guerre aux côtés de l'Allemagne. Si les Alliés remportaient la victoire, cela impliquerait que la Finlande devrait subir le sort des vaincus, et si les Empires centraux l'emportaient, elle deviendrait, selon toute probabilité, un Etat vassal de l'Allemagne. C'est pourquoi la Finlande devait rester à l'écart de la sanglante mêlée des grandes puissances. Tels étaient les mobiles qui inspiraient l'attitude et l'action du commandant en chef qui, dès le début, avait souligné que la Finlande était neutre. Selon ce principe, avant même le commencement de la guerre d'indépendance, il s'était mis en rapports avec le chef de la mission militaire française en Russie, le général Niessel, pour des achats d'armes. »

Avant le débarquement allemand, Mannheim a su mener à bonne fin les opérations décisives. Et quand arrive le contingent de von der Goltz, il fait stipuler que les troupes de celui-ci seront subordonnées à son haut commandement. Il obtient enfin de leur chef une proclamation précisant qu'elles « ne sont pas venues pour se mêler des luttes intestines du peuple finlandais, mais bien pour aider la Finlande contre les envahisseurs étrangers ». Le 16 mai, l'armée blanche fera dans Helsiki, libéré de la domination russe et du bolchévisme, une entrée triomphale.

« Il ne peut être question, écrit le général Weygand, auquel nous empruntons sa conclusion, de diminuer la valeur du concours apporté à la Finlande par les Allemands qui a certainement raccourci la fin de la lutte. Mais il n'en est pas moins vrai que les Allemands ne sont intervenus que lorsque les victoires du maréchal Mannerheim avaient déjà fait tourner le sort des armes en sa faveur. D'autre part, l'action allemande avait moins pour objet la libération de la Finlande que l'idée d'opposer à l'activité des Alliés dans la région de Mourmansk un nouveau front allemand sur les confins finlandais. Ces constatations ont leur importance. Il s'en dégage cette vérité que les Finlandais sont bien les auteurs de leur indépendance, et cette leçon que, seuls, sont ou deviennent libres les peuples dignes de l'être.

René DOLLOT.

Louis-Philippe, par Lucas DUBRETON. Fayard 1938.

Comme **le Second Empire** de M. Octave Aubry, le **Louis-Philippe** de M. Lucas-Dubreton nous donne en 700 pages un récit, copieux et dru, des dix-huit années de la monarchie de Juillet, sans indications de source, mais avec une abondante bibliographie, qui montre que l'auteur n'a rien négligé pour son information depuis le grand travail accompli par Thureau-Dangin. On regrette qu'un chapitre n'ait pas été réservé aux arts et aux lettres. Mais l'ensemble donne un résumé très complet de cette période de notre histoire et la lecture en est aussi attrayante qu'instructive.

L'avènement de Louis-Philippe 1er, roi des Français, réalisait le rêve de cette minorité de la noblesse et de la bourgeoisie qui, dès 1789, avait cru trouver dans la maison d'Orléans ce que l'Angleterre avait rencontré en 1688, dans Guillaume d'Orange, une dynastie pouvant concilier des traditions monarchiques avec la liberté politique.

Ce parti, formé dès l'aube de la révolution française, s'était grossi sous la Restauration des bonapartistes et d'une grande partie de la classe moyenne, entraînant le peuple à sa suite. Les souvenirs de la Terreur avaient discrédité les républicains, de même que ceux de l'émigration avaient porté un coup fatal à la monarchie de droit divin. Mais légitimistes et républicains demeuraient des ennemis irréconciliables du régime nouveau.

Nul plus que Louis-Philippe n'était propre à en assurer la durée. Son bon sens, son expérience, son ardeur au travail, son courage devant les attentats ont été justement loués par M. Lucas-Dubreton. Les regrets presque unanimes qui ont suivi sa chute plaident singulièrement en sa faveur. Qui peut lui reprocher son amour pour la paix après les guerres du Second Empire ? En s'efforçant de conserver l'Europe telle qu'elle était, il suivait les enseignements de Talleyrand et la meilleure tradition française. En conquérant l'Algérie, il posait les bases de notre empire colonial. Avec l'âge il devint ennemi de tout changement à l'intérieur et s'engoua de Guizot, le premier professeur qui mit l'état en péril, remarque finement M. Lucas-Dubreton. Mais est-ce bien dans l'incompréhension des questions sociales, qui commençaient à peine à se poser, qu'il faut voir la véritable cause de la chute de Louis-Philippe ?

Quand on relit le récit dramatique des journées de février, on est bien vite amené à conclure que le régime s'est écroulé simplement parce qu'il ne s'est pas défendu. Ce qui confond, c'est la carence de la police, l'inactivité de l'armée, l'incohérence de la garde nationale, c'est-à-dire la faiblesse et l'irrésolution du gouvernement. Aucun agitateur n'est arrêté quand il en était temps encore. Bugeaud est renvoyé dès qu'il agit. Le général Bedeau, faute d'ordres, laisse envahir la Chambre. La révolution de février n'est qu'un suicide. « J'ai vu, a écrit le duc d'Aumale, des princes braves, aguerris, entourés de dévouements énergiques... laisser périr l'autorité entre leurs mains faute de s'en être crus les représentants prédestinés et indiscutables ».

Quatre mois après, un républicain, le général Cavaignac, faisait à Paris un véritable massacre alors qu'en février un peu de fermeté eût suffi. La chute de la monarchie de juillet, qui, pour tant de raisons, convenait si bien à la France, est un des résultats des plus

déplorables. du désordre causé, dans les esprits et dans les cœurs français, par l'écroulement en 1789 de nos traditions séculaires, désordre dont nous ne sommes pas encore guéris.

Emile DARD.

Allemagne et Angleterre; les origines du conflit, par Raymond J. SONTAG, professeur d'histoire à l'Université de Princeton. Un vol. in-8° de 362 pages en langue anglaise. D. Appleton Century Company, New-York et Londres 1938.

Les Allemands et les Anglais sont deux peuples de même origine, il devrait y avoir entre eux beaucoup de sympathie naturelle. La plupart de leurs hommes d'État sont convaincus des avantages qu'offrirait pour l'une et l'autre nation une entente entre elles. A l'heure présente, M. Neville Chamberlain a affirmé à maintes reprises et prouvé par ses actes le prix qu'il attacherait à de bonnes relations avec l'Allemagne. Hitler de son côté, proclame que la grande erreur de l'empereur Guillaume II a été de s'attirer l'hostilité de l'Angleterre et que tous ses efforts tendront à ne pas la renouveler. D'où vient que cependant, l'accord désiré ne peut s'établir, que la mésentente persiste et s'aggrave? Préoccupé de cette question, le professeur Sontag a cherché la réponse dans une étude consciencieuse et approfondie des relations des deux nations durant la seconde moitié du XIXme siècle, car c'est de cette période que lui paraît dater l'hostilité réciproque dont le premier effet a été de faire échouer la tentative de rapprochement esquissée par Joseph Chamberlain dans les dernières années du siècle.

Ce qui oppose à son avis les deux peuples c'est moins un conflit de leurs intérêts que l'opposition de leurs idées; l'action de ces impondérables de la politique, dont parlait Bismarck. lui paraît d'importance capitale. L'Anglais est un libéral, respectueux de l'indépendance de la personnalité humaine, respectueux du droit et des lois, écrites ou non, parce qu'elles assurent l'exercice de la liberté. L'Allemand saisit difficilement l'idée du droit; quoique sentimental et rêveur, il n'a de respect que pour la force. Mais il sacrifie volontiers sa personne au bien de la race, de la communauté qui est pour lui non une association d'individus, mais un organisme où il a sa place et son rôle obligatoires, et dont la grandeur fait sa grandeur.

Le professeur Sontag nous décrit l'Anglais du temps de Cobden, enrichi par le libre échange et l'exploitation commerciale de l'univers, envié par l'Allemand que ses victoires ont laissé pauvre. Le mariage du prince héritier de Prusse avec la fille de la reine Victoria donne occasion à une lutte presque personnelle entre les tendances des deux peuples, car la princesse anglaise a la haine de Bismarck tandis que le grand chancelier méprise et redoute à la fois les idées libérales d'origine britannique qu'elle a inspirées à son mari, le malheureux Frédéric III. Après les triomphes de Bismarck, l'Allemagne peut traiter l'Angleterre d'égal à égal, mais le nouvel empire, industriel et commerçant, ne grandit que pour devenir un rival de l'empire anglais. L'opposition des deux idéalismes se complique de l'oppo-

sition des deux impérialismes. Tandis que les rivalités coloniale et maritime dessinent de façon de plus en plus grave une lutte d'intérêts entre les deux grandes puissances et que se nouent les alliances hostiles d'où sortira la guerre, le professeur Sontag montre les idées de l'Allemagne moderne se formulant dès la fin du dernier siècle dans les « Politiques » de l'historien Treitschke, publication faite après sa mort par ses élèves d'après les notes prises à ses cours.

Selon Treitschke, la personnalité réelle est celle de l'Etat; le monde est peuplé de grandes personnalités, distinctes, limitées, mais ayant chacune droit à l'existence tant qu'elles ont la puissance, et cette puissance est assurée par la force militaire. « Les peuples braves seuls ont une existence, une évolution et un avenir, les faibles et les lâches périssent et périssent justement. C'est le perpétuel conflit des nations qui fait la grandeur de l'histoire ». Le cours de l'histoire conduit à la domination du monde par un petit nombre de grandes nations. L'analyse des idées de Treitschke nous les montre sur presque tous les points d'accord avec celles de Hitler.

La conclusion de l'auteur américain inspire d'inquiétantes réflexions. « L'histoire que j'ai racontée, dit-il, présente une redoutable ressemblance avec la situation présente. Une fois de plus les Anglais croient voir Satan en lutte contre les lois immuables de Dieu et prient pour sa chute; une fois de plus les Allemands ne peuvent trouver le bonheur que dans le sentiment du progrès, d'un progrès incessant de la puissance de leur vie nationale, et encore une fois pour beaucoup d'entre eux ce progrès se mesure par comparaison avec la puissance de la Grande-Bretagne. Le parallèle est impressionnant ».

H. de MANNEVILLE.

Briand, par Georges SUAREZ. Tome II. Plon 1938.

Le deuxième volume de la biographie de Briand, entreprise par M. Georges Suarez, vient de paraître. Il sera suivi de deux autres qui nous montreront le rôle de Briand pendant la guerre, puis pendant son long ministère d'après la guerre. Ce deuxième volume qui va de 1904 à 1914 est, comme le précédent, d'une grande richesse documentaire. Il contient cependant moins de ces lettres intimes qui avaient fait l'attrait, un peu spécial, du premier. Mais Briand, ministre ou député, tenait un journal suivi, parfois quotidien. Il n'était pas le paresseux que ses ennemis se plaisaient à peindre. Comme tous les grands méditatifs, il aimait mieux réfléchir que lire et la réflexion est le vrai travail de la pensée. Chez Briand, comme jadis chez Talleyrand, la méditation solitaire était tout le contraire de la paresse. Elle explique son don merveilleux d'improvisation.

M. Georges Suarez n'a nullement exagéré en montrant chez Briand la modération de l'homme d'Etat associée aux qualités du chef. Il n'a pas eu besoin de romancer son sujet pour le rendre vivant. Quoi de plus dramatique que l'action de Briand pendant la grève des chemins de fer? Quoi de plus humain et d'un enseignement plus profond que le duel de Jaurès et de Briand, du rhéteur bourgeois s'enchantant de son éloquence et de l'homme sorti du peuple, mais comprenant les conditions du gouvernement et avide de l'exercer ?

L'œuvre de M. G. Suarez s'affirme comme d'importance capitale. On ne pourra plus s'en passer. Mais il est encore trop tôt pour porter sur Briand un jugement définitif et savoir par exemple qu'il s'apparente à un intrigant profond, tel que Fouché, nantais comme lui, ou aux grands idéalistes de l'histoire; s'il avait foi, sinon dans la France, du moins dans l'humanité, ou s'il n'a pas commencé, dès son début, par ne croire à rien pour arriver à tout. Les deux volumes qui complèteront l'œuvre remarquable de M. Georges Suarez nous aideront à le deviner.

Emile DARD.

Le Chevalier de la Luzerne, ministre de France aux Etats-Unis, de 1779 à 1784, par William Emmett O'Donnel. Un vol. in-8° de 286 pages en langue anglaise. Bruges 1938. Desclée de Brouwer, éditeur.

Le premier représentant de la France auprès du Congrès des Etats-Unis d'Amérique fut Conrad Alexandre Gérard qui, comme secrétaire au département des Affaires Etrangères, avait négocié avec Franklin, Deane et Lee le traité d'alliance du 6 février 1778 entre le roi de France et les colonies anglaises révoltées. Arrivé en Amérique en juillet 1778, Gérard demandait dès l'année suivante son rappel pour raison de santé. Son successeur, Aune César de la Luzerne, dont M. O'Donnell nous retrace la carrière, fils du comte de Beuzeville, était neveu par sa mère, une Lamoignon, de Malesherbes, le célèbre défenseur de Louis XVI, et parent du comte de Broglie, connu par son rôle dans le « Secret du Roi ». Il fit d'abord une carrière militaire et devint colonel du régiment de Caen. Mais en 1776 ses relations de famille lui valurent d'entrer dans le service diplomatique comme ministre en Bavière, où il représenta avec succès le gouvernement du Roi pendant la crise provoquée par la mort de l'électeur Maximilien Joseph. L'attention de Vergennes fut ainsi appelée sur lui et en 1779 il fut désigné par le ministre pour aller représenter la France auprès des Etats-Unis.

L'écrivain anglais a dépeint avec beaucoup de précision, grâce à une étude très complète des documents conservés par notre ministère des Affaires Etrangères et de nombreuses correspondances privées, la tâche délicate qui incombait au délégué du gouvernement français auprès des colonies révoltées. Accueilli avec enthousiasme à son arrivée à Boston, la Luzerne avait cependant à y lutter contre beaucoup de préjugés hostiles aux Français, que, pendant la guerre de Sept Ans, les colons anglais s'étaient habitués à regarder comme des ennemis. Il eut surtout fort à faire pour maintenir l'unité d'action entre les hommes politiques du Congrès Américain et entre les délégations des diverses colonies révoltées contre l'Angleterre. Assisté de bons collaborateurs, tels que Marbois et Otto, il déploya une grande activité pour triompher des hésitations, des tendances différentes, et pour assurer la continuité des efforts et la persévérance quand survinrent des revers. Nous avons de curieux détails sur les moyens qu'il employa, parmi lesquels des subsides, des pensions judicieuse-

ment distribuées à certains hommes politiques, et surtout les avances d'argent du gouvernement Royal ne jouèrent pas le moindre rôle. C'est par un travail d'incessante propagande que le représentant de la France réussit à maintenir l'influence française parmi les colons révoltés; il sut inspirer confiance et faire accepter des conseils nécessaires pour diriger l'inexpérience de nombre de membres du Congrès, sans cependant sortir de son rôle ni porter ombrage à l'autorité des chefs sur lesquels il savait pouvoir compter, tels Washington et Franklin, ni entrer en lutte avec ceux qui, comme Adams, étaient des amis moins sûrs. Ce militaire paraît s'être révélé un très habile diplomate.

Il fut récompensé par le succès puisqu'en 1783 l'indépendance des Etats-Unis était reconnue par l'Angleterre. Cependant, rentré en France en 1784, la Luzerne paraît avoir attendu en vain de Vergennes l'avancement qu'il espérait. C'est seulement après la mort du ministre en 1787 qu'il fut désigné par son successeur, le comte de Montmorin, avec lequel il avait des relations de famille, pour l'ambassade de Londres, et fait marquis par le Roi. Mais la fin de sa carrière fut triste. La mort de sa femme, qu'il avait épousée après son retour d'Amérique, et l'inquiétude causée par les débuts de la Révolution française l'avaient douloureusement frappé lorsqu'il succomba en 1791 à Southampton à une attaque d'apoplexie.

H. de MANNEVILLE.

Les coulisses de l'Histoire, Souvenirs 1898-1928, par Octave HOMBERG. Souvenirs 1898-1928. Un vol. in-12; Fayard 1938.

Sous ce titre M. Octave Homberg vient de retracer les souvenirs d'une existence parfois mouvementée, dont les dernières péripéties sont encore dans toutes les mémoires, et qui présente pour les lecteurs de la **Revue** cet intérêt qu'avant de se dérouler dans le monde de la haute finance, elle s'est ouverte au ministère des Affaires étrangères. L'auteur y est en effet entré par le concours en 1899, et il a successivement été attaché au Cabinet du ministre, qui était alors M. Delcassé, à la Conférence de la paix de la Haye, puis à l'Ambassade de France à Berlin. Il semble avoir gardé du milieu où il a fait ses débuts une impression d'autant plus favorable qu'elle contraste avec la sévérité habituelle de ses appréciations, et qu'il traduit par ce jugement d'ensemble : « La carrière fut à l'époque où j'en fis partie un milieu fort agréable. C'était évidemment dans la bureaucratie française une exception, quelque peu anachronique. Un esprit de bonne compagnie et presque mondain régnait au Quai d'Orsay... C'est un milieu que l'on a blagué, mais qui était du meilleur ton, et dont l'on ne peut que regretter la disparition. »

Fils d'un haut financier, M. Homberg ne fit que passer dans la diplomatie et la quitta en 1905 pour entrer dans la carrière des grandes affaires, dont l'évocation occupe la plus grande partie de son livre. Le principal intérêt de ses souvenirs réside d'abord dans le

témoignage qu'il nous apporte sur les travaux de la Conférence de la paix en 1918, mais aussi et surtout dans la multitude de portraits dont il jalonne le récit, et qu'il paraît se complaire à tracer. Ils sont en général empreints de plus de clairvoyance que de bienveillance, et présentés avec un relief qui évoque involontairement le nom de Saint-Simon. C'est ainsi que nous voyons successivement défiler sous nos yeux, plus ou moins longuement caractérisées, les physionomies de tous les hommes d'Etat qui ont joué un rôle dans l'histoire des trente dernières années : MM. Barthou, Delcassé, Ribot, Poincaré, Briand, Caillaux, Loucheur, pour ne citer que les plus importants en France. Les étrangers ne manquent pas d'ailleurs dans cette galerie, et l'un des plus curieux parmi les portraits qui leur sont consacrés est celui de l'empereur Guillaume II, à la table duquel M. Homberg a eu l'occasion d'être invité pendant son séjour à Berlin. Au cours de ce déjeuner, il donne à ses hôtes l'impression d'un « cabotin couronné » remarquable par un complet manque de tact, affectant la familiarité, parlant d'abondance sans émettre jamais une réflexion digne d'être notée. « S'il n'avait pas été sur un trône, conclut l'auteur, ce personnage aurait paru plutôt ridicule ». Au moins peut-il paraître avec le recul du temps moins dangereux pour le repos de l'Europe que tel ou tel de ses successeurs à la tête de l'Allemagne.

Albert PINGAUD.

1912, Préface de la Guerre, par Jean d'EUDEVILLE. Un vol. in-12 de 190 pages. Paris 1938. Editions Spes.

S'ils n'ont pas lu la brillante esquisse historique de M. d'Eudeville, les amateurs d'histoire diplomatique, même ceux qui connaissent le mieux la période d'avant-guerre ont peine à se représenter l'importance de l'année 1912. L'auteur nous montre qu'elle a été comme le prélude du terrible drame.

L'accord conclu le 4 novembre 1911 entre la France et l'Allemagne n'a pas, à cette date, amené d'apaisement dans les esprits : les Allemands estiment qu'ils n'ont obtenu en échange de leurs prétentions sur le Maroc que des avantages illusoires; les Français sentent qu'ils ont sacrifié une partie du Congo sans avoir écarté la menace allemande. En constituant son ministère, Poincaré fait comprendre que notre pays ne souffrira pas une répétition du « coup d'Agadir ». Lyautey est renvoyé au Maroc et va y établir l'autorité française. Tandis que l'Allemagne développe de façon colossale ses armements sur terre et sur mer, nous augmentons nos forces et nous resserrons notre entente avec l'Angleterre par des conversations entre les amirautés des deux pays. Mieux encore, en acceptant de transporter le gros de nos escadres dans la Méditerranée afin de libérer les flottes anglaises pour la défense de la mer du Nord, nous obtenons pour ainsi dire de la Grande-Bretagne l'assurance morale qu'elle défendra nos côtes en cas d'agression. L'Italie, en conquérant la Tripolitaine, a ébranlé le vieil édifice de l'Empire Ottoman, les pays balkaniques s'unissent pour en profiter. Poincaré dans son voyage à Saint-Petersbourg découvre avec surprise que la Russie a sanctionné, en quelque

sorte, leur accord et encouragé leurs ambitions. La crise en effet, ne tarde pas à éclater en Orient, les victoires de la Serbie, de la Bulgarie et de la Grèce mettent à bas la puissance turque et déconcertent toutes les prévisions de l'Autriche et de l'Allemagne. Inquiétées, troublées, elles se sentent en quelque sorte vaincues et veulent une revanche.

Grâce à la sagesse des diplomates qui, à la conférence de Londres, travaillent ensemble à maintenir la paix, l'échéance fatale est reculée quelque peu. Mais le destin semble s'acharner à frapper les défenseurs de la cause de la paix dans les Empires centraux. A Vienne, le comte d'Aerenthal est mort au début de 1912 et a eu pour successeur un grand seigneur bien intentionné, mais léger, le comte Berchtold qui laisse le champ libre à l'archiduc François Ferdinand et au chef d'état-major Conrad von Hoetzendorf. Plus déplorable encore est la mort de M. de Kiderlen Wæchter, le meilleur parmi les successeurs de Bismarck à Berlin, brutal mais sage, et qui, d'après M. Jules Cambon, s'il eût vécu, eût pu en 1914 empêcher la guerre.

Ainsi, à la fin de 1912, comme le remarque M. d'Eudeville, toutes les forces qui, dix-huit mois plus tard, vont s'affronter dans la Grande Guerre, sont déjà en présence. Eut-il été possible, en présence d'une situation que l'auteur compare avec raison à celle de l'Europe d'aujourd'hui, de sauver encore la paix? C'est là une question qu'il importe de se poser car elle est de nature à suggérer d'utiles et peut-être de salutaires réflexions.

H. de MANNEVILLE.

Roosevelt, par Emil LUDWIG. 1 vol. in-8° de 355 pages. Paris 1938. Librairie Plon.

Opposant aux palais somptueux des chefs d'Etat la demeure du Président des Etats-Unis l'auteur nous la dépeint comme une maison bourgeoise trop officielle pour une villa, trop familière pour un ministère ; elle a l'aspect aristocratique d'une demeure où le chef d'une grande famille administre des domaines presque princiers mais privés. C'est la résidence d'un père de famille, car son accessibilité prouve assez que son habitant n'a rien à craindre. Tout le monde y a accès, rien n'indique au visiteur que là habite le chef d'une nation de 120 millions d'hommes qui possède la deuxième flotte du monde. On peut affirmer que M. Emil Ludwig a mis dans le président Roosevelt toutes ses complaisances et que c'est avec joie, avec passion qu'il nous le dépeint sous les plus flatteuses, les plus attirantes couleurs. Il l'oppose sans relâche aux colères, aux foudres théâtrales des dictateurs pour lesquels il ne cache point une haine qui constamment éclate. Et nous avons le portrait en pied d'un homme de gouvernement, admiré entre tous, qui exerce le pouvoir sans en abuser, qui par la persuasion et l'humour exerce une révolution sans fracas, s'efforçant de régler harmonieusement les rapports des riches et des pauvres.

Ce livre, assurément partial, présente un très grand intérêt d'abord par une composition pleine de vie et par quantité de croquis faits

d'après nature, mais aussi parce qu'il fait tout l'historique d'un homme prodigieux dont l'immense rayonnement surprend, étonne et mérite beaucoup d'admiration. Agir, tel était son plaisir, agir, pour la volonté d'agir. Puis l'infirmité subite est venue. Au lieu de sombrer dans la passivité, la contemplation où même le découragement comme tant d'autres l'auraient fait, ce paralytique se tendit vers une activité plus intense. Roosevelt résolut de vaincre son malheur par l'action. Grand coup du destin, cette maladie soudaine qui le terrassa. Ce fut la grande victoire remportée sur son mal, le triomphe de sa patience et de sa foi qui le portèrent à une plus haute conscience de lui-même et donnèrent à ses exigences morales la force d'agir avec grandeur. Et l'auteur, dans des pages vraiment maîtresses, nous montre cette activité du Président provoquée autant par son goût sportif du combat que par son amour des hommes, fruits tous deux de sa riche vitalité.

A son arrivée au pouvoir, la situation américaine était des plus critiques. Que de réformes nécessaires dans un pays où il y avait 15 millions de chômeurs, où 40 milliards de dollars pouvaient se perdre en 48 heures, où un groupe de 200 sociétés industrielles et 30 banques pouvaient contrôler toute l'industrie d'un pays et la moitié de son épargne. Beaucoup d'impôts n'étaient pas rentrés depuis trois ans tandis que les dépenses augmentaient, et cependant le gouvernement ne faisait rien de décisif. Il fallait parer à la catastrophe. Sur les instantes sollicitations du Président, le Congrès lui accorda un contrôle d'Etat sur les banques en même temps que des pleins pouvoirs sur la question du budget. Grâce à cela il abaisse les pensions des anciens combattants et les traitements fédéraux. Il réclame une loi se traduisant par 500 millions d'économies. Viennent ensuite les grandes lois d'assistances aux paysans et aux chômeurs et la fondation d'une vingtaine d'offices agricoles.

Roosevelt avait mis quatre semaines pour prendre entre ses mains les banques, les fermes, les voies ferrées, le commerce extérieur. De tout cela qu'est-il advenu au cours des années ? Emil Ludwig se garde de nous le dire et de préciser toutes les crises qui sont l'histoire même des Etats-Unis après la guerre ; on sait si elles furent nombreuses et catastrophiques.

Au point de vue international notons cette politique de neutralité du Président qui, de 1933 à 1938, n'a cessé d'osciller s'efforçant de préserver les Etats-Unis d'une guerre prochaine. D'où, nombreuses contradictions qui l'obligeaient à avertir les nations agressives qu'elles trouveraient l'Amérique dans l'autre camp tout en se gardant d'effrayer ses compatriotes en promettant une aide militaire aux démocraties. Tel est l'étroit sentier qui chemine entre la menace et le bluff. On ne peut pas y marcher tout droit.

De ce captivant volume le lecteur retiendra l'action d'un homme d'Etat puissant sur une collectivité dont il avait assumé la direction alors que le pays économiquement très atteint voyait pour la première fois la prospérité lui échapper et se précipitait dans le pessimisme. Roosevelt lui a rendu la foi dans ses destinées. Telle est sa grande œuvre. Mais défions-nous en France de certaines techniques qu'il ne faudrait à aucun prix exagérément admirer. Imiter les

expériences américaines, même étudiées sous les formes si attirantes, si complaisantes de M. Emil Ludwig serait une grande erreur. Gardons-nous bien d'y chercher trop d'inspiration et encore moins pour l'Europe un modèle.

Henry de MONTARDY.

Chemises noires, brunes, vertes en Espagne, par Georges OUDARD. 1 vol. in-16 de 273 pages. Librairie Plon.

Les leçons de la Guerre d'Espagne, par le général DUVAL. 1 vol. de 247 pages. Librairie Plon.

La Renaissance de l'Espagne, par le Comte de SAINT-AULAIRE. 1 vol. in-16 de 322 pages. Librairie Plon.

La guerre civile espagnole préoccupe tous ceux qui suivent avec attention la transformation politique de l'Europe. Et devant cette aventure héroïque et sanglante on demeure confondu que les tentatives de médiation échouent les unes après les autres, ne laissant de place qu'à l'amoncellement obstiné de ruines, de sacrifices, de deuils et de gloire continue. Jusqu'à présent une vue d'ensemble a fait défaut sur l'historique de ce drame. Mais aujourd'hui, trois volumes récemment publiés, qui se complètent, exposant chacun la question dans sa spécialité et permettant de la résumer dans son ensemble et par ses plus hauts sommets, permettent de bien comprendre cette redoutable force de la nature : l'intransigeance espagnole.

Le sang arabe qui coule dans les veines du peuple espagnol lui dicte un terrifiant fatalisme et une sauvage cruauté. Mais cette fierté indomptable, cette mélancolie taciturne, cette aveugle confiance en soi, ce mépris suffisant des étrangers, cette volonté tenace et impuissante à réaliser une unité impossible et nécessaire, cet individualisme si proche de l'anarchie, tout cela nous explique le passé mais surtout le présent complexe et contradictoire.

Le livre de M. Georges Oudard apporte des récits vécus très réalistes, très poignants. Il précise d'une façon nette et consciencieuse quelles ont été dans la lutte les participations étrangères comme effectifs militaires, leur nombre, leur qualité. Il nous dresse en outre le tableau que présentait la guerre civile de l'été à la fin de 1937 en ajoutant bien des réflexions qui lui sont inspirées par l'évolution de ce drame.

Le général Duval commence par exposer brièvement les origines et les débuts du front populaire espagnol, les héroïques dénonciations de Calvo Sotelo, son abominable assassinat et le développement foudroyant de la guerre civile. Mais il s'étend surtout sur la formation des armées opposées et sur la manière dont s'est établie la frontière entre les deux parties de l'Espagne. Le gros de ses démonstrations porte sur les trois épisodes militaires majeurs : Bilbao, Madrid, Santander. Nous comprenons à merveille les caractéristiques du front d'opérations se développant sur une étendue de plus de quinze cents kilomètres, plus du double de notre front du nord-est pendant la

grande guerre. Il se déroule pour une large part dans des régions montagneuses dont les plus hauts sommets s'élèvent entre 1500 et 2000 mètres, pays souvent désertiques sans aucun ravitaillement. Les arrêts, les intervalles entre les opérations ont une étonnante durée. Ils s'expliquent par la nécessité qu'éprouve le commandement d'aller méthodiquement et surtout de reconstituer le matériel et de le mettre en place. La consommation d'armes et de munitions, écrit le général Duval, va à une allure que le ravitaillement ne peut pas suivre. La production industrielle impose son rythme à la guerre. C'est à attendre des munitions, des canons, des avions, des chars que les armées épuisent leur temps entre deux attaques. Autre considération : il est apparent aujourd'hui que la destruction systématique d'une ville par avions est possible. Mais alors le vainqueur « provoque des haines inexpiables et en ruinant le vaincu, il le rend insolvable ».

Le comte de Saint-Aulaire, qui fut si excellent prophète en ce qui concerne les destinées et l'action de la Société des Nations à une heure où on ne voyait que par elle et où les entendements diplomatiques lui étaient asservis, nous annonce et avec quelle vigueur, quel éclat, « la Renaissance de l'Espagne ». C'est à tort d'après lui, que la guerre actuelle est qualifiée de guerre civile, car on ne doit la considérer que comme une guerre de libération à la fois des âmes et du sol national. L'esprit de croisade qui existe nous reporte aux âges où les peuples partaient soulevés par leur foi, pour lutter contre les infidèles. Il anticipe même sur l'avenir puisque de plus en plus le citoyen se transforme en croyant. Le fond de la question espagnole en ce qui concerne les étrangers présents en Espagne demeure le communisme; de part et d'autre ils n'ont participé à la guerre civile que pour, du côté de Barcelone, aider à son triomphe où pour, du côté de Burgos, aider à sa débâcle. On se rappelle le discours de Hitler à Nuremberg en 1937 « toute tentative d'extension du bolchevisme en Europe est considérée par nous, de principe, comme un déplacement de l'équilibre européen ».

La crise espagnole c'est pour la France la tragique alternative suivante possible : l'Espagne, foyer d'invasion bolchevique ou base italo-allemande, peut-être même les deux à la fois. Le lecteur suivra les magnifiques développements d'une pensée qui se promène sur tous les sommets de la politique et de l'histoire et les éclaire des plus inattendus, des plus lumineux reflets. La guerre espagnole, nous dit l'auteur, étant en cette affirmation du même avis que le général Duval et M. Georges Oudard, se terminera par la victoire certaine de Franco. Nous souscrivons bien volontiers à ce jugement puisque le généralissime possède les deux tiers de l'Espagne et a organisé tous les éléments de l'Etat : un territoire, une population et une activité gouvernementale. C'est très lentement que Franco avance, mais de façon continue. Ce qu'il a une fois gagné, il ne l'a jamais reperdu. Mais reste la question de temps, de délai, et voilà pour l'Europe en armes une cause de grande anxiété. M. de Saint-Aulaire nous rapporte les propos entendus par lui d'un homme d'Etat espagnol qui lui disait : « Vous trouvez que ça traîne ? N'oubliez pas que la croisade contre les Maures a duré huit siècles, notre guerre d'indépendance contre Napoléon six ans, les deux guerres carlistes l'une cinq ans, l'autre quatre ans ». Et voilà qui n'est guère rassurant de voir l'opinion es-

pagnole se résigner dans une attente mortelle et différer le moment où les armes se déposeront et où on pourra tenter un règlement général par la reconnaissance d'une entente méditerranéenne qui seule peut garantir une paix durable pour tous.

N'a-t-il pas déjà coulé trop de sang ? 1.200.000 personnes tuées ou assassinées puisque tel était il y a quelques mois l'évaluation officielle des victimes de la guerre civile, n'est-ce point assez ? Quand donc la démocratie comprendra-t-elle qu'elle se suicide en se jetant dans les bras étouffants du communisme, c'est-à-dire de la révolutoin générale?

Henry de MONTARDY.

Hitler et la France, par Frédéric GRIMM. Un vol. in-12 de 182 pages. Paris 1938. Librairie Plon.

Le docteur Grimm, député au Reichstag et professeur de droit international à l'Université de Münster, a réuni dans ce volume les déclarations récentes du Führer sur les relations entre la France et l'Allemagne. Elles sont précédées d'une courte préface du ministre des Affaires Etrangères du Reich M. de Ribbentrop, qui n'est qu'une simple approbation. Le but de l'auteur est de détruire l'impression produite en France par les pages haineuses du livre de Hitler « Mein Kampf » et de prouver qu'elles sont l'expression d'un état d'esprit aujourd'hui disparu. Si le Führer n'a pas jugé utile de rectifier son livre, il y apporte, a-t-il dit lui-même, tous les jours des corrections par sa politique extérieure, « toute tendue vers l'amitié avec la France ». « Ma rectification, a dit encore Hitler, je l'écrirai dans le grand livre de l'Histoire ».

De fait, d'après ses déclarations récentes, le Führer se présente comme un ami de la paix et même un ami de la France. Il a dit dès 1933: « D'aucune nouvelle guerre en Europe ne pourrait sortir rien de meilleur que la situation actuelle, si peu satisfaisante qu'elle soit ». Il rappelle en 1936 qu'il a fait disparaître de l'atmosphère des discussions publiques en Allemagne, la question des révisions éternelles de frontières en Europe. « Il eut été sans doute plus facile pour moi, ajoute-t-il, d'exciter les instincts de revanche que d'éveiller et de cultiver d'une manière durable le sentiment qu'une entente européenne est nécessaire. Cependant c'est là ce que j'ai fait. J'ai nettoyé l'opinion publique allemande de ce genre d'attaques contre nos voisins ». La même année il dit à Francfort : « J'ai essayé d'expliquer au monde et au peuple allemand que l'Europe est un petit concept, que dans cette petite Europe, depuis des siècles, de grands déplacements n'ont pas eu lieu, que l'Europe constitue en fait une famille de peuples..., les frontières des pays européens peuvent changer, celles des peuples demeurent stables ».

Un français ne peut qu'applaudir aux passages de ses discours où Hitler déclare qu'ayant lutté avec tant de vaillance les uns contre les autres, les Français et les Allemands sont, plus que d'autres peuples, en mesure de s'estimer et de s'entendre. Il ajoute : « J'ai l'ambition de m'élever un monument dans le peuple allemand. Mais je sais

aussi qu'il est plus facile de s'élever ce monument dans la paix que dans la guerre. Si nous étions entraînés aujourd'hui dans une guerre, chaque obus de 30 centimètres nous coûterait 3.000 marks, or, en ajoutant à cette somme encore 1.500 marks, je pourrais construire une demeure d'ouvriers. En accumulant un million d'obus, je serais encore loin d'avoir un monument. Mais si je construis un million de maisons dans lesquelles de nombreux ouvriers allemands puissent habiter, alors je me construis un monument dans leur cœur ».

Ce sont là de nobles paroles et de belles pensées. Pourquoi faut-il que pour le moment elles n'éveillent en France aucun écho? Hitler n'a à s'en prendre qu'à lui-même. Il se dit pacifique, et il lance en Europe des menaces de guerre. Il se dit ami de la France et la presse à sa solde ne cesse de se déchaîner contre notre pays. Et surtout, foulant aux pieds toutes les idées de respect des contrats, de justice et d'humanité, il nous oblige à ne voir dans ses engagements que des mots, dans les traités signés par lui que des chiffons de papier. Comment faire confiance à un homme aux yeux duquel il n'y a de droit que la force, d'autre loi que l'intérêt de la race allemande ?

H. de MANNEVILLE.

Histoire de ma vie, par Marie, Reine de Roumanie, tome III, un volume in-12 de 604 pages. Paris 1938. Librairie Plon.

Le compte rendu des deux premiers volumes de cet ouvrage, publié par la Revue d'Histoire Diplomatique dans son fascicule 2 de cette année, se terminait sur le vœu qu'il fût bientôt donné aux lecteurs français de connaître la relation écrite par la Reine de Roumanie de son rôle pendant la Grande Guerre. Le volume attendu vient de paraître, mais on ne peut l'ouvrir sans un sentiment de tristesse : celle qui l'a écrit n'est plus : la vaillante souveraine, dont la vie était si ardente et la joie de vivre si grande, a succombé après une longue et cruelle maladie. Grâce à Dieu, elle n'est pas morte tout entière, puisque nous avons, retracé par elle-même, avec une sincérité impressionnante et d'une plume qui sait peindre, le récit du drame terrible et magnifique qu'a été sa vie de 1914 à 1918.

Le roi Charles 1er de Roumanie était mort désespéré de n'avoir pu tenir envers ses cousins et alliés de Berlin l'engagement qu'il avait pris de combattre avec eux. Le rôle de son successeur n'était pas facile. Réservé, timide de nature, Ferdinand hésitait entre ses sentiments personnels qui le portaient lui aussi vers les Hohenzollern, et ceux de son peuple, qui allaient vers la France. La reine Marie, elle, avait pris son parti dès le début de la guerre : toutes ses idées et ses sympathies l'entraînaient vers les Puissances libérales de l'Ouest, vers ses parents de Londres et de Russie. En vain dans une émouvante conversation, dont elle donne le récit, le comte Czernin chercha à la gagner à la cause autrichienne : elle lui déclara avec sa franchise habituelle « qu'elle périrait de chagrin si la Roumanie entrait en guerre contre l'Angleterre ». Ferme et même obstinée dans ses décisions, son récit la fait voir durant les années où le rôle de la

Roumanie reste incertain, comme le solide soutien d'un mari qu'elle cherche à influencer mais qu'elle aime et dont elle comprend les angoisses et les souffrances. Il y a de charmants passages dans ses notes : elle excelle à peindre les personnages, souvent avec une pointe « d'humour », qui n'épargne pas la poétesse-reine, Carmen Sylva; nous voyons celle-ci, « avec son magnifique et absurde romantisme », intense, vibrante, exaltée, assise, tout de noir vêtue, dans un grand fauteuil, développant de sa voix d'or, les idées les plus hautes, tandis qu'en face d'elle se tient assis, aussi vêtu de noir, l'évêque de Curtea de Arges, « dont le visage, tandis qu'elle parle, reflète à la fois le plus profond respect et la plus complète incompréhension ». Puis voici le plus intelligent des ministres, le « rondelet » Constantinesco, petit, gras, rusé, éminemment doué, extrêmement capable, à qui « tout paraissait possible, même ce qui, au jugement des autres, n'était pas absolument correct ». La Reine se raille parfois elle-même : elle ne peut, sans sourire, relire telle lettre qu'elle a écrite, évidemment sous la dictée de Bratiano, pour exposer à l'empereur de Russie, avec force détails géographiques, les prétentions territoriales de la Roumanie, n'ignorant pas cependant que « le cousin Nicky n'a jamais possédé la géographie de l'Europe ».

Le ton change quand, après deux ans d'hésitations, prenant enfin le parti désiré par la Reine, la Roumanie entre en guerre. C'est l'heure qu'elle a attendue, où elle se donne avec une admirable ardeur, une activité qui semblerait dépasser les forces humaines, au service de son pays d'adoption, que nous la voyons aimer chaque jour davantage. Car nous suivons son action presqu'au jour le jour par la lecture d'extraits nombreux, un peu trop nombreux, de son journal. Il y a assurément des longueurs et les répétitions sont inévitables, mais le récit est émouvant et la Reine sait faire partager à ses lecteurs l'ardeur des sentiments qui l'animent. Après les premiers jours de joie et d'espoir, ce sont des heures sombres qui arrivent : l'armée est vaincue, la Roumanie est envahie; il faut évacuer Bucarest au moment même où la Reine est atrocement frappée dans son cœur de mère, son petit-fils Mircea meurt de la fièvre typhoïde. C'est dans un désespoir affreux que se fait l'exode vers Iassy, où les souverains fugitifs vont passer, dans la Moldavie qui leur reste, près de deux années d'exil.

Mais c'est là, dans cette misère, que la Reine Marie se montre le plus digne d'être admirée. Elle est l'âme de la résistance. Avec le plus superbe dédain de la fatigue, de la souffrance et du danger, elle se prodigue près de son mari, le Roi, dont elle est l'appui quand il prend d'audacieuses, mais heureuses mesures, comme la promesse des terres aux paysans, — près des soldats auxquels elle se montre sans cesse, les encourageant par sa parole, par le charme de sa beauté, partageant leur vie au besoin, et les réjouissant par ses petits cadeaux et des attentions, qui ont encore plus de prix que des présents, — près des malades surtout car dans son blanc costume d'infirmière elle parcourt tous les hôpitaux, soigne les blessés, assiste les agonisants, porte des fleurs sur la tombe des morts. Allant voir, durant le typhus, les contagieux, elle refuse de se couvrir les mains « car, dit-elle joliment, ils veulent tous me baiser la main et je ne

veux pas qu'ils baisent un gant de caoutchouc ». Cependant, avec cette exubérance de vie qui la caractérise, elle jouit avec bonheur des charmants paysages de campagne au milieu desquels elle vit, elle s'occupe à bâtir des maisons rustiques, elle écrit, non pas seulement son journal, mais aussi des contes pour amuser sa fille Ileana.

Peut-être paraît-elle un peu trop désireuse de faire sentir qu'elle est, dans la Roumanie envahie, le centre de tout, le « moyeu de la roue ». Peut-être à l'heure affreusement douloureuse où, abandonné par l'armée russe devenue bolchevique, le roi Ferdinand dut accepter de traiter avec les Allemands, la Reine eût-elle agi plus généreusement en ne laissant pas peser sur son mari seul la responsabilité d'un acte contre lequel elle maintint une héroïque protestation, mais dont elle comprenait elle-même la nécessité. Si elle est Reine, une très grande Reine, remplissant toujours à la perfection son rôle de souveraine, elle est femme cependant et ce n'est pas là son moindre charme. Elle l'est par quelques faiblesses, mais elle l'est surtout par cette sympathie pour toutes les souffrances et les misères qui éclate à chaque page de son livre, par cette chaleur de cœur en faveur des pauvres et des deshérités qui la fit adorer du paysan roumain, par cet amour de la nature, des animaux et des fleurs qui l'attache si étroitement à son beau pays d'adoption. Elle l'est enfin par cette pitié pour les vaincus qu'on voit tempérer si curieusement à la fin de son ouvrage, la joie du triomphe; à l'heure où Bucarest délivrée la reçoit au milieu des fleurs et des applaudissements, où son peuple la salue comme l' « Impératrice de tous les Roumains », elle ne se réjouit qu'à demi, elle pleure sur l'ennemi abattu, elle s'apitoie sur le sort de l'empereur d'Allemagne, son cousin Guillaume II, qui l'a fait souffrir, mais qui est si tristement, si honteusement déchu.

H. de MANNEVILLE.

Pachitch et l'Union des Yougo-Slaves, par le Comte SFORZA. Un vol. in-16 de 246 pages. Paris 1938. Editions Gallimard.

Ayant joué dans son pays comme homme d'Etat, ministre, ambassadeur, un rôle de premier plan, le comte Sforza, pour sauvegarder sa dignité personnelle, a estimé qu'il devait, abondonnant sa patrie Italienne, ne plus penser à aucune charge politique. Son indépendance et son patriotisme se refusaient à s'incliner devant certaines attitudes dictaroriales qui, suivant lui, engendrent les haines soupçonneuses et bruyantes des démagogies fascistes. Mais il a voulu continuer à servir son pays et son idéal en écrivant des livres et en cherchant à faire triompher certains principes pour lesquels il n'avait cessé de combattre. Un de ceux-ci qui demeure dominant est l'union de tous les Yougo-Slaves dans la liberté. L'auteur, dès 1920, et il le prouve par les instructions qu'il donnait aux agents italiens sous ses ordres, voulait recueillir les Bulgares et les Serbes, ayant prévu le danger d'un pangermanisme aggressif qui reprendrait tôt ou tard la forme du Mittel-Europa. Il voulait non seulement lui opposer un solide Etat Yougo-Slave, ami de l'Italie, mais une union effective de tous les Slaves du Sud, tous également désireux de rester indépen-

dants. Il ne fut pas, hélas! suivi, mais nous pouvons étudier et comprendre tous les développements de cette politique inaugurée et suivie grâce à Pachitch, que l'auteur nous présente comme une sorte de héros pour lequel il éprouvait la plus grande admiration. Ainsi, nous apparaît cet homme d'Etat Serbe qui joua en Europe un si grand rôle et que l'on nous convie à célébrer dans le « mélange exceptionnel qui le constituait, moitié activité fiévreuse et limpide de l'Occident, moitié sérénité fataliste et confiante de l'Orient ».

Le livre du comte Sforza qui, d'après lui, « ne veut être qu'un témoignage » est beaucoup plus. Il contient les pages d'une histoire aujourd'hui de plus en plus pleine de leçons car les événements récents qui se sont déroulés en Autriche et en Tchéco-Slovaquie confirment pleinement les sages avis donnés il y a bien des années par l'auteur. On peut affirmer que certaines de ses lignes sont prophétiques, car, depuis la crise dernière, existe-t-il un danger plus grand que celui qu'il nous montre pesant sur tous les peuples voisins de l'Allemagne et, en particulier, sur ceux dont l'homogénéité n'est pas définitivement assurée ?

Faisant appel aux souvenirs ardents d'une politique qu'il avait vécue, l'auteur nous refait l'histoire des agissements autrichiens depuis 1900, de cette volonté de guerre, des illusions de Vienne sur l'Entente et sur l'Italie, surtout de ses duplicités et de ses mensonges. L'affaire de Serajevo, nous affirme-t-il, ne fut qu'un prétexte heureux pour l'Autriche et pour les dirigeants hongrois. Cette fois décidés à risquer le coup les Autrichiens ne s'adressèrent qu'à Berlin, violant ainsi la lettre et l'esprit de l'article 7 de la Triple-Alliance qui les obligeait à s'entendre préalablement avec l'Italie. Que de pages poignantes sur la retraite de l'armée serbe, sur son séjour à Corfou et sur la guerre en Macédoine ! La grande figure de Pachitch domine tous ces évènements si bien éclairés par les récits du comte Sforza. L'un et l'autre ont été sacrifiés, mais leur œuvre demeure et l'histoire la consacrera. Pendant la retraite d'Albanie, les soldats à bout de forces adressaient à Pachitch de violents reproches. Et lui aux officiers qui s'élançaient contre eux répondait : « Laissez-les dire, ne les punissez pas; leurs enfants béniront ma mémoire ».

Peut-être un jour les deux noms de ces hommes d'Etat feront-ils partie du patrimoine héroïque des deux peuples qu'ils ont servi et auxquels ils se sont sacrifiés.

Henry de MONTARDY.

L'homme et l'Etat totalitaire, par Richard COUDENHOVE Kalergi, traduction de Marcel Beaufils. Un vol. in-12 de 236 pages. Paris 1938. Libaririe Plon.

Descendant d'une famille d'origine hollandaise, rattaché à la Grèce par l'un de ses grands-parents, fils d'un diplomate autrichien et d'un mère japonaise, l'auteur de ce livre était mieux placé que quiconque pour donner une opinion impartiale, dégagée de toute préoccupation nationale, sur le problème, si angoissant de nos jours, des relations entre l'individu et l'Etat. Il y a beaucoup réfléchi et

son volume, fruit de ses méditations, nous apporte, traduites en excellent français, nombre de pensées intéressantes, originales et fortement exprimées.

Le principe fondamental, qu'il ne faut pas perdre de vue est, selon M. Coudenhove, celui-ci : « L'Etat existe pour l'homme et non pas l'homme pour l'Etat. L'Etat est utile et dangereux comme une machine; tant que l'homme a sa machine bien en mains, il est plus puissant, plus libre , sa sécurité est augmentée. L'homme perd-il le contrôle de sa machine, elle devient son ennemie, elle le brise et l'anéantit ».

La création de l'Etat a deux objets : assurer l'exercice du droit des individus; développer la force de la communauté .Si le premier objet domine, on a l'organisation libérale, celle de l'Angleterre, où le rôle capital est celui du juge, dont l'autorité fant respecter la loi, même non écrite. Si au contraire on a surtout en vue la puissance, on a l'organisation militaire, celle de l'Allemagne, où le guerrier domine. Le climat naturel du premier système est la paix, celui du second est la guerre.

L'auteur oppose l'un à l'autre l' « homme total », celui dont la personnalité se développe librement dans la paix, à l'abri des lois, et dont il voit le type de nos jours dans le « gentleman » anglais, successeur du citoyen d'Athènes et du Sage stoïcien; et d'autre part l' « Etat totalitaire », celui que le bolchevisme a constitué en Russie, où le droit de l'individu disparaît devant la force, successeur de la république communiste de Sparte. Après un épanouissement magnifique de la civilisation libérale à la fin du siècle dernier, nous assistons à une crise de la liberté, provoquée par la Grande-Guerre, car au cours de celle-ci les peuples, tous astreints à la discipline militaire totale, ont dû sacrifier presque tous les droits de l'individu. Si l'évolution, qui a grandi prodigieusement la puissance de l'Etat, se développe encore, nous risquons de voir s'éteindre « la belle lumière Athénienne de la liberté, de la personnalité humaine, de la civilisation occidentale ».

Mais la lutte est encore indécise. En face des Etats totalitaires : Russie, Allemagne, Italie, les puissances démocratiques défendent encore le principe de la liberté et les droits de l'individu; l'Angleterre, la France et les Etats-Unis s'arment pour les protéger.

Deux curieuses remarques ressortent du livre de M. Coudenhove Kalergi. D'une part le fascisme, qui s'est développé en Italie, comme l'opposé du socialisme bolchevique, a peu à peu fait appel à l'intervention toujours croissante de l'Etat, si bien que, parti du principe contraire à celui du bolchevisme, il finit dans l'application par le rejoindre presqu'absolument. D'autre part les deux idées fondamentales, au nom desquelles se fit la Révolution française, la liberté et l'égalité, associées en 1789, apparaissent aujourd'hui comme opposées. Car l'égalité et la liberté peuvent marcher ensemble en politique, mais dès qu'on veut les transporter sur le terrain économique, les deux idées deviennent irréconciliables. Il n'y a d'égalité matérielle entre les hommes que sous la domination de la tyrannie; dès que la liberté est établie, les inégalités naturelles se manifestent et les classes différentes se créent. Dans une prairie toutes les herbes

sont de taille différente : ce n'est que dans un gazon, tondu chaque jour, que tous les brins sont égaux.

L'égalité entre les hommes, nous le voyons par l'exemple de la Russie, ne peut s'établir que par la suppression de la richesse. La liberte, telle que la pratiquent la Suisse et la Hollande par exemple, tend à la suppression de la misère. Il faut choisir, ou plutôt, dit M. Coudenhove Kalergi, il faut chercher la conciliation entre les principes de liberté et d'égalité dans un troisième principe, celui de la fraternité. La révolution de la fraternité, inspirée par l'idéalisme et surtout par l'idée chrétienne, pourra seule renouer les liens entre les peuples et entre les classes d'un même peuple, elle seule mettra fin à la lutte entre l' « Etat totalitaire et l'homme total ».

H. M.

Supplément au Dictionnaire Diplomatique, publié par l'Académie Diplomatique Internationale.

En 1934, sous la direction de M. Frangulis, secrétaire de l'Académie Diplomatique Internationale, cette Association avait publié, en deux gros volumes, un **Dictionnaire Diplomatique** dont nous avons donné le compte-rendu dans notre fascicule de juillet-septembre 1934. Un troisième volume vient d'être édité sous forme de supplément. Il contient de nombreux et importants articles sur les sujets les plus divers concernant le droit international et les relations entre les Etats. Nous n'en citerons que quelques-uns : l'Agrément (des agents diplomatiques), l'Air, l'Albanie, l'Arabie, l'Assyrie, la Belgique, le Chaco, les Dettes de Guerre, etc., etc. M. Bastid, président de la Commission des Affaires Etrangères de la Chambre des Députés, et Lord Derment ont étudié la question des Droits de l'Homme Celle du conflit entre l Ethiopie et l'Italie a été traitée par M. Carlo Rossetti, ministre plénipotentiaire d'Italie, et Sir Anthony Eden, ancien Secrétaire d'Etat des Affraires Etrangères d'Angleterre. De nombreuses colonnes sont consacrées au pan-américanisme par M. Saavedra Lamas, ministre des Affaires Etrangères d'Argentine, M. Franklin Roosevelt, MM. G.A. Guerrera et Alvarez. Les accords avec l'Autriche conclus en 1934 et 1935 ont été examinés par M. Laval, M. Bérenger, M. Mario Roustan. M. Panikham, ministre des Affaires Etrangères de l'Etat de Patiala, donne en 24 colonnes un exposé fort clair et fort complet du statut de l'Inde. M. Noatake Sato, qui fut ambassadeur du Japon à Paris, puis ministre des Affaires Etrangères dans son pays, présente un exposé fort intéressant des problèmes démographiques, économiques et politiques de l'Empire du Soleil Levant. Citons encore parmi les collaborateurs de ce volume destiné à rendre de précieux services à tous les diplomates : M. Henri Bérenger, président de la Commission des Affaires Etrangères du Sénat, M. Noulens, ambassadeur de France, M. de la Pradelle, doyen de la Faculté de Droit, M. Le Fier, professeur à la Faculté, M. Rollyn Jacquemyns, ministre belge, M. de Chlapowski, ancien ambassadeur de Pologne à Paris, le R.P. Yves de la Brière.

Edouard CLAVERY.

TABLE DES MATIÈRES
DE LA CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE

N° 1. — JANVIER-MARS 1938

N° 2. — AVRIL-JUIN 1938.

N° 3. — JUILLET-SEPTEMBRE 1938.

N° 4. — OCTOBRE-DÉCEMBRE 1938.

TABLE DES AUTEURS

Le Gérant : E. CARCENAC

Rodez, imp. P. CARRÈRE (fondée en 1624)